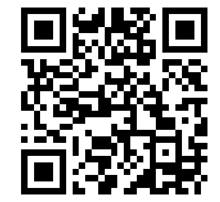
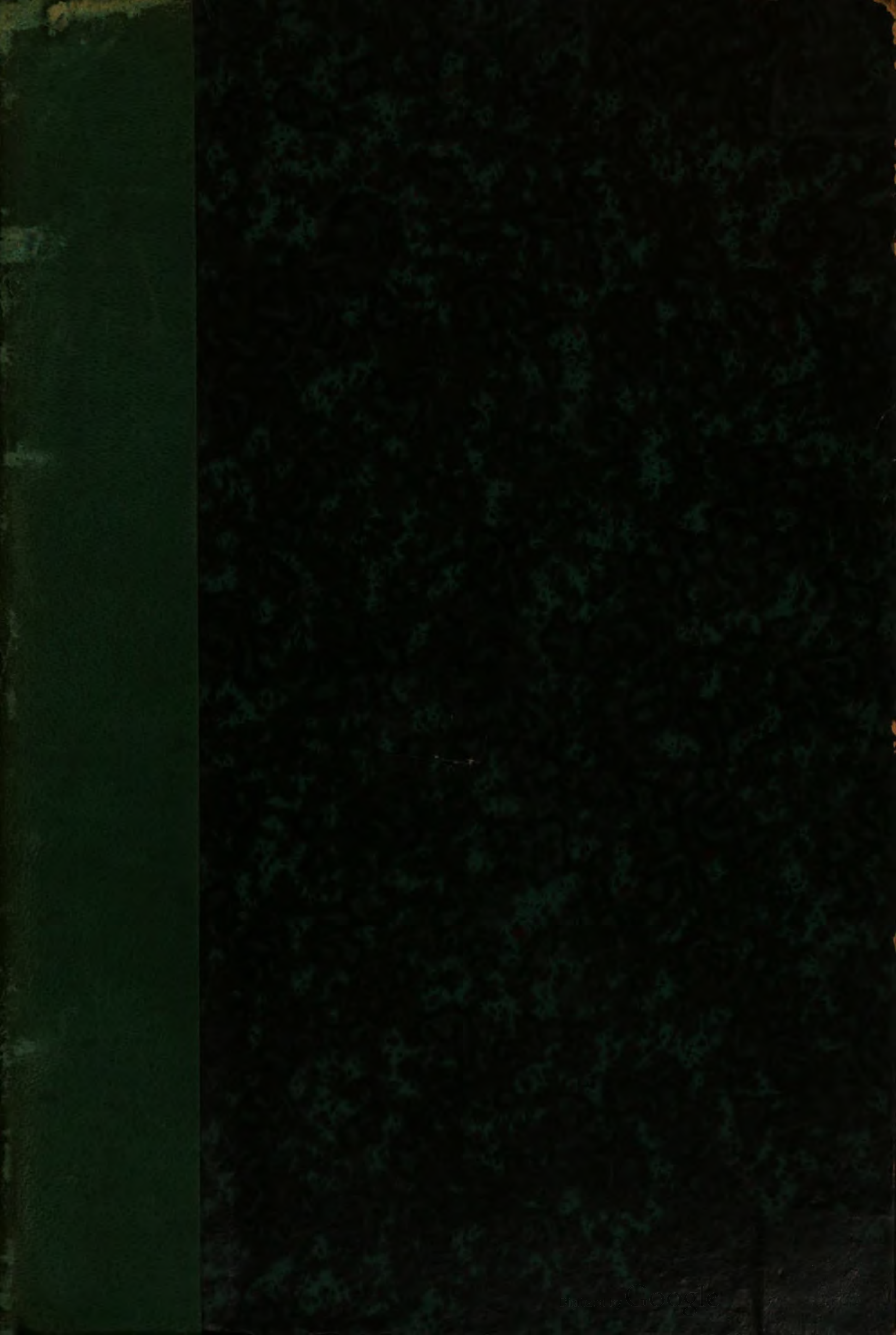
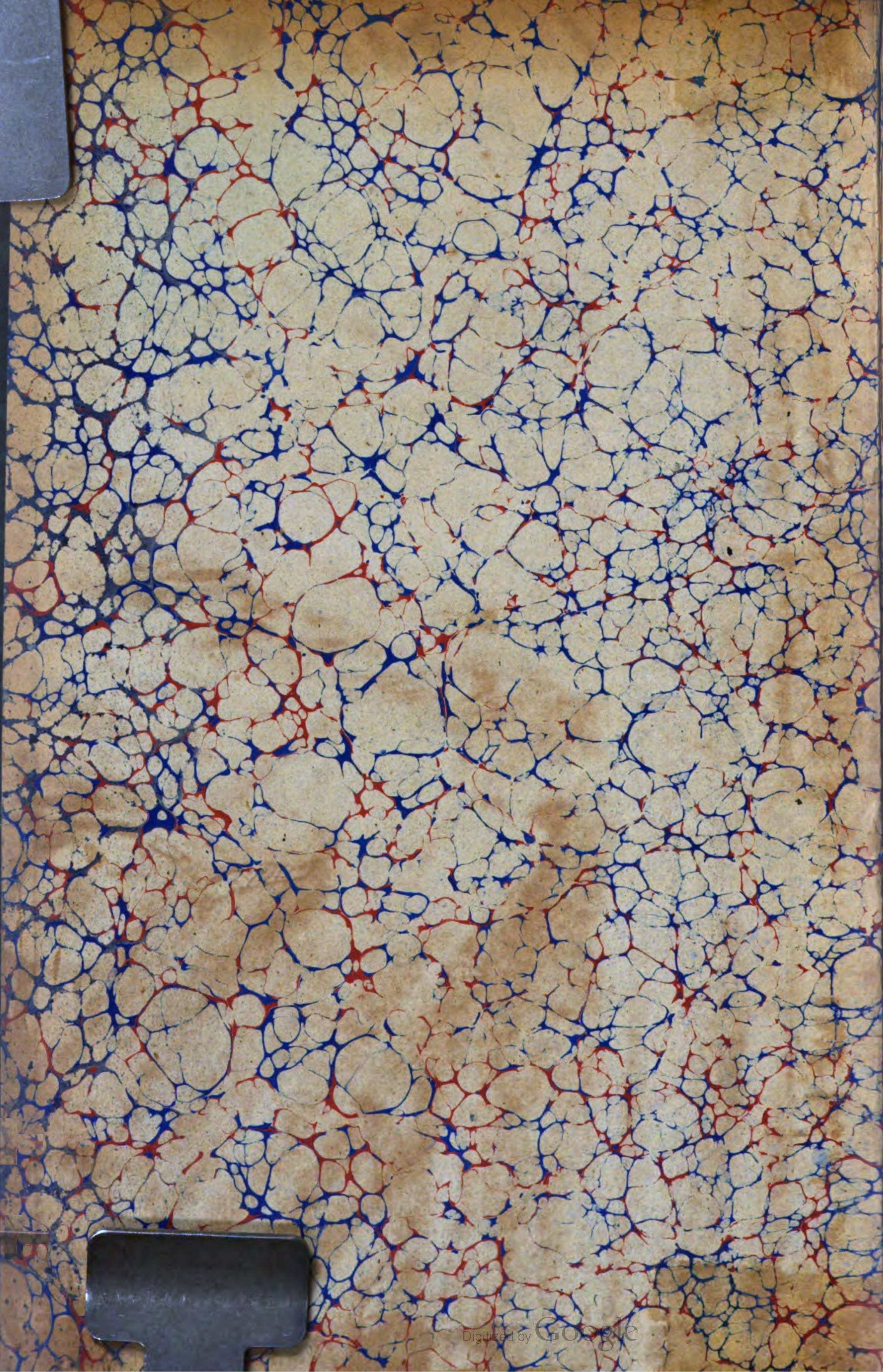
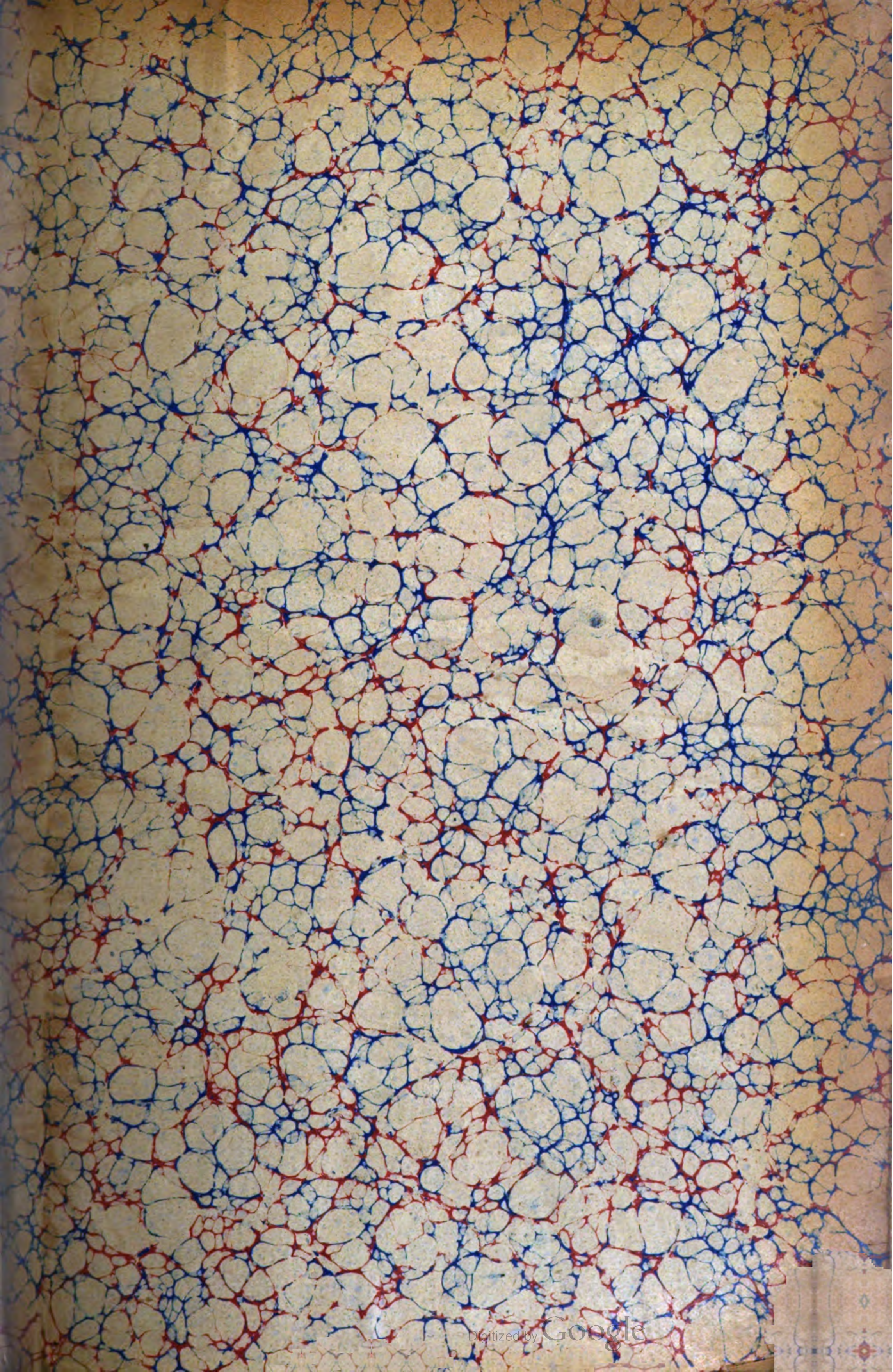








L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

15 SEPTEMBRE — 15 DÉCEMBRE 1889

IMPRIMERIE VITTE ET PERRUSSEL, RUE CONDÉ, 30

Année 1889. N° 5. 15 Septembre.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

Antérieurement « La Controverse et le Contemporain »

revue mensuelle publiée sous la direction

D'UN COMITÉ DE PROFESSEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON

avec le concours

DE NOMBREUX SAVANTS ET ÉCRIVAINS

NOUVELLE SÉRIE. — TOME II.



ON S'ABONNE : **A Lyon,** FACULTÉS CATHOLIQUES, 25, rue du Plat, et à la librairie VITTE & PERRUSSEL, place Bellecour, 3.
A **Paris,** chez VIC et AMAT, libraires, 11, rue Cassette.
A **Londres,** chez BURNS et OATES, 28, Orchard Street, Portman Square, W.
A **Madrid,** chez Albert GAYAN, 4, Puerta del Sol.
A **Montréal (Canada),** chez CADIEUX & DEROME, 205 et 207, rue Notre-Dame.



LES SYNCHRONISMES HISTORIQUES

DE

L'ÉVANGILE DE SAINT LUC

Saint Luc, médecin de profession, avait une culture intellectuelle que ne possédaient point les autres évangélistes. Il nous en a donné des preuves en rapportant certains faits d'histoire générale auxquels les autres écrivains du Nouveau Testament n'ont fait aucune allusion. Il se trouve néanmoins que ce sont ces mêmes synchronismes qui ont fourni la matière principale des objections soulevées contre l'exactitude de son évangile. Les deux synchonismes qu'on a accusés d'erreur sont le recensement de Quirinius au moment de la naissance de Notre-Seigneur et l'existence d'un Lysanias, tétrarque d'Abylène, à l'époque où Jésus-Christ commença sa vie publique. Nous allons examiner successivement les deux faits contestés et justifier les assertions du troisième de nos évangélistes.

I. Le recensement de Quirinius.

« Or il arriva en ce jour, dit saint Luc, que César Auguste publia un édit (ordonnant) de faire le dénombrement de toute la terre (c'est-à-dire de tout l'empire). Ce premier



dénombrement fut fait pendant que Cyrinius (Quirinius) était légat en Syrie (1). »

Aucun texte des évangiles n'a été l'objet de plus de difficultés, non seulement dans notre siècle, mais aussi dans les siècles antérieurs.

Saint Luc nous dit trois choses : 1° qu'il y eut un recensement général de l'empire romain fait par ordre d'Auguste ; 2° que ce recensement s'exécuta, en Judée, avant la mort d'Hérode ; 3° que ce recensement eut lieu pendant que Quirinius était légat de Syrie (2). En abusant du silence et des lacunes des auteurs anciens, on a nié cette triple affirmation de saint Luc. Nous allons établir que c'est à tort.

I

On soutient, en premier lieu, que l'empereur Auguste n'a point prescrit un recensement général de l'empire et que, par conséquent, saint Luc s'est trompé en disant que Joseph et Marie s'étaient rendus à Bethléem pour obéir à un édit qui n'a jamais existé.

« Sur ce dernier point, il (Luc) en sait plus long que l'histoire, dit Strauss. Aucun auteur ancien des environs du siècle d'Auguste, ne fait mention d'un recensement général ordonné par ce prince. Suétone, Dion Cassius, le monument d'Ancyre, disent simplement que le peuple, c'est-à-dire les citoyens romains, furent, à plusieurs reprises, enregistrés et taxés. Ce sont des sources bien postérieures,

(1) Luc., II, 1-2. Comme la lettre Q n'existe pas en grec, saint Luc a été obligé d'écrire Cyrinius (ou Cyrinus, cf. Vulgate *Cyrinus*), mais la véritable orthographe latine du nom est Quirinius. Josèphe a écrit le nom comme saint Luc, *Ant. jud.*, XVIII, I, 1, t. I, p. 692 ; Strabon, XII, VI, 5, édit. Didot, p. 487, écrit : Κυρίνιος ; Dion Cassius, l. LIV, 28, édit. Teubner, t. III, p. 144, l'appelle simplement : Πούπλιος Σουλπίκιος ; Suétone, *Tiber.*, 49, éd. Teubner, 106, le nomme Quirinus ; Tacite, *Ann.*, III, 22, 23, 48, Quirinus.

(2) Nous disons : *pendant que Quirinius était légat,* et non *fait par Quirinius*, parce que le texte grec original de saint Luc ne dit pas que le recensement fut fait par Quirinius.

du commencement du ve siècle de notre ère et en deçà, qui parlent d'un cadastre et d'un recensement de l'empire entier (1). » « Il est établi, dit à son tour M. Reuss, que sous le règne d'Auguste il n'y a pas eu de recensement général de tout l'empire (2). »

Malgré ces affirmations si positives des ennemis de la révélation, il n'en demeure pas moins vrai que saint Luc ne s'est pas trompé. Auguste avait porté réellement un édit pour faire dénombrer tout son empire, et dans ce dénombrement il avait compris non seulement l'Italie et les provinces incorporées à l'empire, mais aussi les royaumes alliés des Romains, comme l'était la Judée.

Le testament d'Auguste, conservé sur le monument d'Ancyre, énumère trois cens faits par cet empereur (3); il est vrai qu'ils n'ont aucun rapport avec celui dont parle saint Luc, parce qu'ils ne concernaient que les citoyens romains (4), mais ils montrent déjà que l'empereur tenait à se rendre compte de la population et des ressources de son empire.

Le monument d'Ancyre ne mentionne donc pas le recensement fait en Judée. Auguste avait dû en consigner les résultats dans le *Breviarium imperii*, dont l'existence nous est connue par Tacite, Suétone et Dion Cassius. Quoique ce document soit aujourd'hui perdu, nous savons, par Tacite, que « ce livre énumérait toutes les ressources de l'Etat, combien il y avait de citoyens et d'*alliés* sous les armes, combien de flottes, de *royaumes*, de provinces, les tributs et les redevances » (5). Suétone

(1) D. Strauss. *Nouvelle Vie de Jésus*, trad. Nefftzer et Dollfus, t. II, p. 22. Dans sa *Vie de Jésus*, trad. Littré, 3e édit., 1864, t. I, p. 229, il disait : « Nul écrivain ancien ne parle d'un pareil recensement général ordonné par Auguste. »

(2) Ed. Reuss, *Histoire évangélique*, p. 143.

(3) Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, 2e édit., in-8, Berlin, 1883, col. II, l. 1 et suiv., p. XLVI; G. Perrot, *Exploration de la Galatie*, in-folio, Paris, 1862, pl. 25.

(4) Voir E. Desjardins, *Le Recensement de Quirinius*, dans la *Revue des questions historiques*, 1867, t. II, p. 13.

(5) Tacite, *Ann.*, I, 11 : « Opes publicæ continebantur ; quantum civium *sociorumque* in armis ; quot classes, *regna*, provinciæ, tributa aut vectigalia, necessitates ac largitiones. »

et Dion Cassius nous fournissent des renseignements analogues (1).

Pour qu'Auguste pût connaître le nombre d'*alliés* que contenaient les *royaumes* unis par des traités à l'empire, il fallait, de toute nécessité, que le dénombrement de ses alliés eût été effectué.

Nous avons d'ailleurs des témoignages directs, tout à fait indépendants de celui de saint Luc, en faveur de ce recensement. Un premier travail de ce genre fut fait par l'ordre de Jules César, comme nous l'apprend la *Cosmographie* qui porte le nom d'Æthicus Ister et qui est du IVe siècle (2) :

« Jules César, l'inventeur de l'année bissextile, cet homme si profondément initié aux choses divines et humaines, décréta, étant consul (3), la délimitation du globe entier (4), ou, pour mieux dire, du monde romain, et confia ce travail à des hommes supérieurs en intelligence et en lumières. Ainsi, en exécution de ce décret, Zénodoxus mesura tout l'orient dans l'espace de vingt et un ans cinq mois neuf jours, à partir du consulat de Jules César et de M. Antoine, jusqu'au troisième consulat d'Auguste, collègue de Crassus. Théodotus mesura le septentrion dans l'espace de vingt-neuf ans huit mois dix jours, à partir du même consulat de Jules César et de M. Antoine, jusqu'au dixième consulat d'Auguste; enfin Polyclitus mesura le midi dans l'espace de trente-deux ans un mois dix jours, à partir du même consulat de Jules César jusqu'à celui de Saturnus et de Cinna... Ce travail fut donc accompli dans l'espace de trente-deux ans, et présenté au Sénat romain (5). »

(1) Suétone, *August.*, 101. —Dion Cassius, LXVI, 33.

(2) Sur Ethicus l'Istriote, voir d'Avezac, *Mémoire sur Ethicus*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions, Savants étrangers*, t. II, 1852, p. 230-431.

(3) L'an 44 avant notre ère, l'année même où Jules César fut assassiné.

(4) *Omnem orbem;* c'est l'expression de saint Luc. L'occident manque dans le texte imprimé d'Ethicus, mais il avait été nommé par Didyme. Voir d'Avezac, *loc. cit.*, p. 339.

(5) *Cosmographie* d'Ethicus, traduction L. Baudet, dans la *Bibliothèque latine-française* de Panckoucke, in-8, 1843, p. 9. Les chiffres

La plus grande partie de cette vaste opération cadastrale eut donc lieu sous le règne d'Auguste (1), et par conséquent avec son approbation et par son ordre; aussi lui est-elle attribuée par Pline l'Ancien (2), et les savants les plus compétents déclarent-ils qu'on ne peut en contester la réalité historique (3).

Le témoignage d'Ethicus est corroboré et complété par plusieurs autres. Frontin, ainsi qu'un auteur dont le nom est inconnu, nous disent qu'un certain Balbus « au temps d'Auguste enregistra les formes et les mesures de toutes les provinces et de toutes les villes, suivant qu'il les avait lui-même décrites ou recueillies : il publia la loi agraire de toutes les provinces (4). » Le *Livre des Colonies*, d'où est

donnés par le texte, pour la durée du recensement, sont inexacts. Ils ont été rectifiés par divers critiques, mais ils sont pour nous sans grande importance. Voir d'Avezac, *Mémoire sur Ethicus*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, *Savants étrangers*, t. II, 1852, p. 342-344, et les auteurs qu'il cite, p. 343.

(1) Auguste fut chef unique de l'empire depuis l'an 30 avant Jésus-Christ, jusqu'au 19 août de l'an 14 de notre ère.

(2) Dans le passage suivant qui y fait allusion: « Agrippam quidem in tanta viri diligentia præterque in hoc opere cura, cum orbem terrarum orbi spectandum propositum esset, errasse quis credat, et cum eo divum Augustum? » *H. N.*, III, 3, 14. Cf. Frandsen, *M. Agrippa's Leben*, c. 32, p. 195-200; Fr. Ritschl, *Reichsvermessung des Augustus, Agrippas Weltkarte*, dans le *Reinisches Museum*, 1842, p. 521; C.-A.-F. Pertz, *De cosmographia Ethici libri tres*, in-8, Berlin, 1853, p. 18.

(3) « Aucun doute sérieux ne peut donc être élevé sur la vérité historique du mesurage exécuté sous le règne de César et d'Auguste, et au moyen duquel fut obtenu le routier officiel qui servait à dresser la feuille d'étapes des armées, telle que nous la font connaître Lampridius dans la Vie d'Alexandre Sévère et saint Ambroise en son Commentaire sur le Psaume cxviii. » *Sermo* v, 2, ed. Bened., t. I, p. 1018. D'Avezac, *loc. cit.*, p. 376-377.

(4) « Balbi mensoris qui temporibus Augusti omnium provinciarum et civitatum formas et mensuras compertas in commentarios contulit et legem agrariam per universitatem (alii : diversitates) provinciarum distinxit ac declaravit. » Frontin, *De coloniis libellus*, dans W. Gœsius, *Rei agrariæ auctores*, in-4°, Amsterdam, 1674, p. 109 et 141-142; *Grammatici veteres*, Berlin, 1848, p. 239. « Jubente Augusto Cæsare, dit un auteur inconnu, Balbo mensore qui omnium provinciarum mensuras distinxit ac declaravit. » Gœsius, *ibid.*, p. 148.

extrait ce qu'on vient de lire, date, dans sa rédaction originale, du premier siècle de notre ère (1).

Comme cet ouvrage ne mentionne formellement que les provinces de l'empire, on pourrait prétendre, quoiqu'il parle d'une manière générale, qu'il exclut les royaumes qui étaient simplement alliés à l'empire; mais d'autres fragments d'anciens écrivains appliquent cette opération cadastrale à la terre entière, c'est-à-dire à tout ce qui appartenait ou se rattachait par un lien quelconque à l'empire romain (2).

Par d'autres passages d'auteurs anciens, nous savons également que les tableaux du cadastre étaient conservés dans les archives publiques ou, comme on les appela plus tard, dans « le sanctuaire du prince. » Chacun, en cas de contestation, pouvait les consulter, comme il résulte d'un texte de Siculus Flaccus, qui l'affirme expressément (3). Ces registres étaient acccompagnés de plans gravés sur métal (4).

Le célèbre *Orbis pictus* d'Agrippa, mentionné par Pline (5), et dont la *Table* si connue de Peutinger n'est que

(1) E. Desjardins. *Le recensement de Quirinius*, dans *Revue des questions historiques*, t. II, 1807, p. 28.

(2) « Sed videamus, dit Aggenus Urbicus, ne forte postea jussu principis alicui datus sit (ager) qui terram denuo metiri præceperit, sicut Cæsaris Augusti temporibus factum est. » Gæsius, *loc. cit.*, p. 50. Et Frontin lui-même nous dit : *Ex libro Balbi*, *provincia Picena*, *ibid.* p. 143 : « Item Divi Juli Augustei pro hac ratione sunt, quod Augustus eas recensuit, et ubi non fuerunt, lapides alios constituit, et omnem terram suis temporibus fecit remensurari. » Cf. Ph.-E. Huschke, *Ueber den zur Zeit der Geburt Jesu Christi gehaltenen Census*, in-8, Breslau, 1840, p. 10.

(3) « Quod si quis contradicat, sanctuarium Cæsario respici solet. Omnium enim et agrorum et divisorum et adsignatorum formas, sed et divisionem et commentarios et principatus in sanctuario habet. Qualescumque enim formæ fuerint, si ambigatur de earum fide, ad sanctuarium principis revertendum erit. » Siculus Flaccus, *De conditionibus agrorum*, dans Gæsius, *Rei agrariæ auctores*, p. 16; *Grammatici veteres*, t. I des *Schriften der rœmischen Feldmesser*, 2 vol. in-8, 1852, Berlin, 1848, p. 154-155. Cf. Egger, *Examen critique des historiens d'Auguste*, in-8, Paris, 1844, p. 50.

(4) Voir les preuves dans Egger, *Examen critique des historiens d'Auguste*, p. 50-51.

(5) Pline, *H. N.* VI, 31, 14.

la reproduction avec des additions postérieures, fut le fruit de l'enquête faite par l'ordre d'Auguste, et nous fournit une nouvelle preuve de la réalité de cette grande opération cadastrale (1).

Ce relevé de tous les biens-fonds et de toutes les propriétés de l'empire avait pour but la fixation des impôts, et il comprit par conséquent les personnes en même temps que leurs terres. Ici encore nous pouvons apporter toute une série de témoignages.

Cassiodore ayant eu à rédiger pour son roi Théodoric le Grand un rescrit destiné à trancher un différend survenu entre deux Romains au sujet des bornes de leurs propriétés, y fait, selon l'habitude de cette époque, l'historique de l'arpentage. « Au temps d'Auguste, dit cet auteur érudit, le monde romain fut divisé en domaines et décrit par le cens, afin de déterminer d'une manière certaine, pour chacun, l'étendue de la propriété en raison de laquelle il devait payer sa part de tribut. C'est ce que Hyrummetricus rédigea en prescription écrite (2). »

Suidas nous fournit encore plus de détails. Quoiqu'il n'ait composé, croit-on, son *Lexique* qu'au xe siècle, il est certain qu'il vivait au milieu des monuments encore entiers de l'antiquité et qu'il nous en a conservé de précieux fragments. Or voici ce qu'il écrit en deux endroits différents :

« L'empereur Auguste, quand il fut devenu seul maître, choisit vingt hommes (3) distingués par leur intégrité et leur probité, et il les envoya dans toute la terre soumise à

(1) E. Desjardins, dans la *Revue des questions historiques*, t. II, 1867, p. 58-59; Wallon, *De la croyance due à l'Evangile*, note xxix, p. 526.

(2) Cassiodore, *Variorum liber IV*, Epist. lii, Migne, *Patr. lat.*, t. LXIX, col. 608. Cf. Huschke, *Ueber den zur Zeit der Geburt Jesu Christi gehaltenen Census*, p. 3; Wallon, *De la croyance à l'Evangile*, 2e éd., p. 337. Le nom d'Hyrummetricus est altéré; c'est peut-être Hygin qu'il faut lire; mais, quel qu'il soit, nous avons là une preuve que Cassiodore s'appuie sur un témoignage ancien.

(3) Ce détail donné par Suidas est très précieux, parce qu'il prouve que cet écrivain a puisé les renseignements qu'il nous donne ailleurs que dans saint Luc, contrairement aux affirmations des incrédules.

son obéissance pour faire le recensement des personnes et des biens, afin de fixer avec justice les contributions qui devaient être payées au trésor public. Ce fut le premier recensement. Les cens qui avaient eu lieu précédemment avaient été une sorte de spoliation des riches, comme si l'Etat regardait la fortune comme un crime public (1). »

Ces renseignements sont complétés par d'autres donnés dans l'article sur Auguste : « Quand l'empereur Auguste voulut savoir quel était le nombre de ceux qui habitaient l'empire romain, il les fit recenser individuellement. Le chiffre de ceux qui étaient soumis à l'empire s'éleva à quatre millions cent un mille dix-sept personnes (2). »

Le fait du recensement est confirmé par divers auteurs ecclésiastiques. Les ennemis des Evangiles ont contesté la valeur des témoignages d'Orose et de saint Isidore de Séville, comme émanant d'écrivains qui ne seraient que des échos de saint Luc, mais ils sont loin d'être sans autorité, surtout si l'on tient compte de leur concordance avec ceux qui viennent d'être rapportés. Orose dit expressément qu'Auguste fit faire le recensement des provinces et des personnes (3). Avant eux Tertullien avait attesté que les archives romaines renfermaient les actes du recensement (4).

(1) Suidas, *Lexicon*, au mot Ἀπογραφή, édit. Bernhardy, t. I, col. 594. Sur la valeur de ce témoignage, voir les observations concluantes de Huschke, *loc. cit.*, p. 6, et H. Wallon, *De la croyance due à l'Evangile*, 2e édit., p. 338. Cf. E. Egger, *Examen critique des historiens d'Auguste*, p. 49.

(2) Suidas, *Lexicon*, au mot Αὔγουστος, t. I, col. 851. Le chiffre est certainement trop faible et il y a là une faute de copiste, mais cette faute ne saurait faire suspecter le fond du passage. Voir Huschke, *loc. cit.*, p. 5.

(3) « Tunc primum idem Cæsar... censum agi singularum ubique provinciarum, et censeri omnes homines jussit. » *Histor.*, l. V, c. XXII, Migne, *Patr. lat.*, t. XXXI, col. 1058. Voici ce que dit saint Isidore de Séville : « Æra singulorum annorum constituta est a Cæsare Augusto, quando primum censum exegit, ac Romanorum orbem descripsit. Dicta autem *æra* ex eo quod omnis orbis æs reddere professus est reipublicæ. » Etymol., l. V, c. 36, n. 4, Migne, *Patr. lat.*, t. LXXXII, col. 222.

(4) « De censu denique Augusti, quem testem fidelissimum dominicæ nativitatis romana archivia custodiunt. » Tertullien, *Adv. Mar-*

Enfin nous avons des preuves directes du recensement fait par l'ordre d'Auguste, non pas en Judée, il est vrai, mais dans d'autres provinces.

En 1527, un vigneron découvrit sur la colline de Saint-Sébastien, près de Lyon, deux tables de bronze sur lesquelles était gravée une inscription latine (1). Un savant lyonnais, Claude Bellièvre, y reconnut aussitôt des fragments du discours prononcé au Sénat de Rome, l'an 801 de cette ville, par l'empereur Claude. Le résumé nous en a été conservé par Tacite (2), mais le célèbre historien a passé sous silence plusieurs traits, dont l'un, fort important pour nous, est connu seulement par les *Tables claudiennes*, conservées maintenant au palais Saint-Pierre de Lyon. Voici ce passage :

ILLI. PATRI MEO DRVSO GERMANIAM SVBIGENTI. TVTAM QVIETE SVA. SECVRAMQVE. A TERGO PACEM. PRAESTITERVNT. ET. QVIDEM. CVM. AD CENSVS. NOVO. TVM. OPERE ET. IN. AD. SVETO GALLIS. AD BELLVM AVOCATUS. ESSET. QVOD OPVS. QVAM. ARDVVM. SIT. NOBIS. NVNC CVM MAXIME QVAM. VIS NIHIL. VLTRA. QVAM VT. PVBLICE. NOTAE SINT FACVLTATES. NOSTRAE. EXQVIRATVR. NIMIS MACNO EXPERIMENTO COGNOSCIMUS (3).

cionem, IV, 7, t. II, col. 370. Le témoignage de Tertullien a d'autant plus de poids qu'il répond aux objections de Marcion au sujet de recensement et qu'il le place, comme nous le verrons plus loin, sous Sextius Saturninius, et non sous Quirinus.

(1) Roland Gerbaud, « faisant miner une sienne vigne en la coste Saint-Sébastien, découvrit deux grandes tables de cuivre ou d'areyn antiques et toutes escrites, lesquelles, examinées par messire Claude Bellièvre, lui parurent antiquailles aussi belles que guères se treuvent et dignes d'estre par la ville retirées pour estre affigées en quelque lieu à perpétuelle mémoire. » *Actes consulaires*, manuscrit de feu l'abbé Sudan, dans A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, in-folio, Lyon, 1846, p. 135.

(2) Tacite, *Ann.*, XI, 24.

(3) A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 136. Cf. Henri Lutteroth, *Le recensement de Quirinius en Judée*, in-8, Paris, 1865. p. 90-97.

« Ils ont procuré à mon père Drusus, en se tenant en repos pendant qu'il était occupé à soumettre la Germanie, une tranquillité parfaite et assurée sur ses derrières; et cela, alors que ce qui l'occupait quand il dut partir pour la guerre, c'était le cens, opération nouvelle alors et à laquelle les Gaulois n'étaient pas accoutumés. Nous savons nous-mêmes, maintenant encore, après une expérience prolongée, combien elle nous est pénible, quoiqu'on n'exige rien de plus de nous que de faire connaître publiquement ce que nous possédons. »

Ce passage d'un monument que Michelet appelle « la première de nos antiquités nationales », peut être rapporté, non sans vraisemblance, au recensement même dont parle saint Luc (1).

L'histoire a aussi conservé quelques traces d'un recensement fait dans la Frise, quoique ce pays, comme la Judée, ne fût pas directement soumis à l'empire (2).

Nous pouvons donc conclure de la Table claudienne de Lyon et de tous les autres témoignages que nous avons rapportés, qu'Auguste avait réellement promulgué un édit prescrivant de faire le recensement de tout l'empire, dans les provinces directement soumises au pouvoir central et aussi dans les « royaumes alliés », selon l'expression de Tacite.

Le recensement des Gaules eut lieu l'an 12 ou l'an 10 avant notre ère (3). Celui de Judée n'eut lieu que plus tard. On ne peut fixer avec une entière certitude la date de ce dernier, parce que, malgré les travaux innombrables publiés sur ce sujet, on ignore encore l'année précise de la naissance de Notre-Seigneur. La plupart la placent en l'an 6, 5 ou 4 avant notre ère. Mais, quoi qu'il en soit, saint Luc n'indique que d'une manière vague l'époque où l'édit fut porté — « en ces jours-là, » dit-il, — et l'on ne saurait

(1) Voir H. Lutteroth, *Le recensement de Quirinius*, p. 93-98; E. Desjardins, dans la *Revue des questions historiques*, p. 30, 63.

(2) Tacite, *Ann.*, IV, 22; W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 177, 187-188.

(3) W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 187.

douter qu'il ne se fût écoulé un laps de temps assez considérable entre la promulgation de l'édit et son exécution dans les diverses parties du monde; le passage d'Ethicus rapporté plus haut montre combien était longue une opération si difficile et si étendue, qui ne put être faite que successivement dans les diverses parties de l'empire.

II

Les mieux instruits parmi les ennemis de nos Evangiles ne peuvent contester sérieusement les faits que nous venons de rapporter, mais ils font un dernier effort pour excepter la Judée du recensement général prescrit par Auguste. « Il n'entrait point dans les usages de Rome d'entreprendre aucun (cens), dit Strauss, avant d'avoir tout à fait ôté à un pays ses maîtres indigènes et de l'avoir placé sous l'autorité directe et immédiate de l'administration romaine (1). » « Un recensement comme celui dont il est question ici et qui se serait fait par l'ordre de l'empereur, dit M. Reuss, est absolument inadmissible du vivant d'Hérode, vassal de Rome, il est vrai, mais parfaitement indépendant quant à tout ce qui regardait l'administration de son royaume et en particulier ses finances (2). »

Ainsi, d'après M. Reuss, les Romains ne pouvaient faire un recensement dans un royaume qui était indépendant.— Ils pouvaient, répondrons-nous, ils pouvaient, si l'on veut, n'en avoir pas le droit, mais pour les Romains la force primait le droit, et certes Hérode n'était pas prince à les en empêcher. Nous savons positivement que Rome ne se faisait pas scrupule d'opérer le cens chez des peuples qui ne lui étaient pas assujettis. C'est ce qu'elle fit, par exemple,

(1) E. Strauss, *Nouvelle Vie de Jésus*, trad. Nefftzer et Dollfus, t. II, p. 24.
(2) Ed. Reuss, *L'Histoire évangélique*, p. 144.

chez les Clites, petit peuple de Cappadoce, quoiqu'elle l'eût laissé libre (1).

Il ne faut pas d'ailleurs se laisser induire en erreur par ce beau titre de roi qu'Auguste avait laissé à Hérode. Le titre royal n'emportait pas l'indépendance et toute la réalité du pouvoir. Les Romains tenaient véritablement sous leur domination les royaumes alliés ; ils y agissaient en maîtres, quand bon leur semblait ; l'investiture ou la déposition des monarques dépendaient du bon plaisir de César. Auguste enleva le trône à Archélaüs, le fils d'Hérode (2) ; Caligula à Ptolémée, roi de Mauritanie (3) ; à Archélaüs, roi de Cappadoce (4) ; à Rhescuporis, roi de Thrace (5). Sous prétexte de les honorer, on faisait des rois alliés des citoyens romains (6), et on les assujettissait ainsi à l'empire. Nous savons par Josèphe que tous les Juifs furent obligés de prêter serment à Auguste comme à Hérode (7) et qu'Hérode lui-même était subordonné au légat de Syrie, dont il était obligé, dans certains cas, de prendre les ordres (8). C'est pour cette raison que le recensement de la Judée sous Hérode était du ressort du légat de Syrie (9). Rome pouvait sans doute, dit-on encore, exercer cet acte d'autorité, mais elle n'usa pas de son pouvoir. « Le gouvernement romain n'avait aucun intérêt à faire un recensement en Judée, » écrit M. Munk (10). — C'est une allégation fausse. M. Wallon

(1) « Per idem tempus (an. U. C. 789), Clitarum natio Cappadoci Archelao sujecta, quia nostrum in modum deferre census, pati tributa adigebatur, in Tauri juga abscessit, » dit Tacite, *Ann.*, vi, 41. Cf. E. Desjardins, dans la *Revue des questions historiques*, t. II, 1867, p. 61 ; Huschke, *Ueber den Census zur Zeit der Geburt Christi*, p. 100 ; W. Zumpt, qui cite plusieurs exemples, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 181-186.

(2) Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, xiii, 9.

(3) Dion Cassius, lxix, 25.

(4) Tacite, *Ann.*, ii, 42.

(5) Tacite, *Ann.*, ii, 67. Cf. W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 178-179.

(6) En voir la liste dans Marini, *Atti dei fratelli Arvali*, p. 729.

(7) Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, ii, 4.

(8) Josèphe, *Ant. jud.*, XVI, xi. Cf. W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 179-180.

(9) W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 180-181.

(10) Munk, *Palestine*, p. 562, col. 2, note 3.

l'a observé avec beaucoup de justesse : « L'ordre du recensement... n'a rien qui ne convienne soit à l'esprit général, soit aux dispositions particulières de l'empire au temps où il est rapporté; et l'empire ne faisait en cela que continuer l'œuvre de la république. De même que Rome s'était assimilé l'Italie, elle devait un jour s'unir les provinces ; en attendant, elle s'appliquait à les mieux connaître et à les rattacher plus intimement au centre, en y jetant les bases d'un même système de gouvernement et d'impôts (1). »

Auguste traitait les alliés comme « des membres et des parties de l'empire » (2). La Judée avait été soumise au tribut par Pompée (3), et elle n'en fut jamais affranchie complètement, même sous le gouvernement d'Hérode, quelle que fût la faveur dont jouit ce prince à Rome (4). De plus, vers la fin du règne d'Hérode, Auguste fut mécontent de la conduite du roi des Juifs, parce qu'il avait attaqué Obodas, roi des Arabes, et l'empereur lui écrivit à cette occasion ces dures paroles : « qu'il l'avait jadis traité en ami, mais que désormais il le traiterait en sujet (5) ». On dut alors à Rome penser plus que jamais à réunir la Palestine à l'empire, et le projet était d'autant plus facile à exécuter que les principaux des Juifs, las de la tyrannie de leur souverain, désiraient l'union. A la mort d'Hérode, ils demandèrent expressément l'annulation de son testament et l'incorporation de la Judée à la province de Syrie (6). Cette incorporation n'eut lieu que dix ans plus tard, mais les démarches des Juifs montrent que le dénombrement fait au moment de la naissance de Notre-Seigneur ne devait pas être trop mal

(1) H. Wallon, *De la croyance due à l'Evangile*, 2e éd., p. 336.

(2) « Nec aliter universos quam membra partesque imperii curæ habuit. » Suétone, *August.*, 48 ; cf. Strabon, XVII, p. 839.

(3) Josèphe, *Antiq. jud.*, XIV, IV, 4. Cf. App., Syr., 49.

(4) Josèphe, *De Bell. jud.*, II, XVI, 4 ; V, IX, 4 ; cf. App. *B. civ.*, V, 75.

(5) Josèphe, *Antiq. jud.*, XVI, IX, 3. Cf. N. Lardner, *Credibility of the Gospel*, *Works*, 10 in-8, London, 1830, t. I, p. 290 ; H. Wallon, *De la croyance due à l'Evangile*, 2e édit., p. 362.

(6) Josèphe, *Antiq. jud.*, XVII, XI, 1. Cf. Lardner, *Credibility of the Gospel*, *Works*, t. I, p. 303.

accueilli par la population de la Judée, en même temps que les dispositions de l'empereur nous expliquent pourquoi il le faisait exécuter.

Le recensement dont parle saint Luc ne devait point, en outre, provoquer les mêmes susceptibilités que celui qui eut lieu après la déposition d'Archélaüs, parce que ce dernier avait pour motif l'établissement de l'impôt, qui est la marque de l'assujettissement, tandis que le premier recensement se borna sans doute à une simple déclaration des personnes et des biens, qui n'était suivie de l'imposition immédiate d'aucune taxe. Tout s'explique donc sans peine et de la façon la plus naturelle.

Cependant, objecte-t-on encore, il est bien étonnant que saint Luc ait parlé seul d'un événement aussi grave que celui du recensement de la Judée à la fin du règne d'Hérode ; il serait surtout inexplicable que Josèphe, qui raconte avec tant de détails l'histoire de son pays à cette époque, et notamment celle des troubles qui se produisirent à l'occasion du recensement fait après l'union de la Judée à la province de Syrie, eût passé sous silence ce premier dénombrement, s'il avait existé. « Josèphe, qui s'étend fort sur cette époque, écrit Strauss, ne dit pas un mot d'un pareil cens (1). »

Les historiens romains n'ont rien dit non plus du second, malgré les troubles dont il fut la cause ; on ne saurait donc être surpris qu'ils n'aient pas mentionné le premier. Quant à Josèphe, il a pu l'omettre, ou parce qu'il ne l'a pas rencontré dans l'écrivain à qui il a emprunté la plupart de ses renseignements sur cette époque, c'est-à-dire à Nicolas de Damas, l'agent et l'historien d'Hérode, ou parce que, à cause de sa nature même, il l'a considéré comme étant sans importance. Il a passé d'ailleurs sous silence, dans certains de ces écrits, où ils auraient dû naturellement trouver place, des faits mémorables dont l'omission est bien moins explicable. C'est ainsi que, dans l'Histoire de la guerre des Juifs, il n'a pas dit un seul mot, quoiqu'elle eût eu une

(1) D. Strauss, *Nouvelle Vie de Jésus*, trad. Nefftzer et Dollfus, t. II, p. 25.

grande influence sur le sort et la ruine de sa patrie, d'une bataille livrée par ses concitoyens contre les Romains; nous ne la connaissons que par son autobiographie (1). Une telle bataille n'aurait pas dû être oubliée dans le récit même de la guerre.

Il faut remarquer, du reste, que, d'après l'opinion fort vraisemblable de plusieurs savants (2), Josèphe, quoiqu'il ne présente pas cet événement sous le même jour que saint Luc, nous a conservé néanmoins le souvenir du recensement fait à la fin du règne d'Hérode, dans un épisode de ses *Antiquités judaïques*. « Il y a parmi les Juifs, dit-il, une secte qui fait profession de connaître exactement la loi et de l'observer avec zèle... On appelle ses membres Pharisiens. Ce sont eux surtout qui osaient résister aux rois, ayant l'œil ouvert et étant toujours prêts à combattre et à nuire ouvertement. Lorsque toute la nation juive fut obligée de prêter serment de fidélité à César (Auguste) et aux intérêts du roi, ils refusèrent de jurer, au nombre de plus de six mille » (3).

Ce serment dut être prêté vers la fin du règne d'Hérode; il fut imposé de force par Rome et par Hérode à tout le peuple, et il dut être accompagné de l'enregistrement des personnes, puisqu'il fut constaté que six mille Pharisiens ne s'y étaient point soumis. Dans l'inscription du recensement

(1) Josèphe, *Vita*, 6; Lardner, *Credibility of the Gospel, Works*, t. I, p. 341.

(2) Kepler, Bericht vom Geburtsjahr Christi, c. XI, dans les *Opera omnia*, édit. Frisch, in-8°, t. IV, 1863, p. 249; Lardner, *Credibility of the Gospels, Works*, t. I, p. 292-296; Fréret, *Sur le temps précis de la mort d'Hérode*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXI, p. 230; Sanclemente, *De vulgaris æræ emendatione*, p. 438; H. Wallon, *De la croyance due à l'Évangile*, 2e édit. p. 365.

(3) Josèphe, *Antiq. jud.*, XVII, II, 4, t. I, p. 658. Strauss n'a pu s'empêcher de sentir la force du passage de Josèphe et de celui des Annales de Tacite, VI, 41, en faveur du recensement de la Judée. Il dit : « On a torturé un passage de Josèphe (*Antiquites juives*, XVI, IX, 3 (lisez XVII, II, 4) et un renseignement que fournit Tacite (*Annal.*, VI, 41) pour prétendre qu'avant la transformation de la Judée en province romaine, les Romains y avaient, par exception, entrepris un recensement. Soit. » *Nouvelle Vie de Jésus*, trad. de Nefftzer et Dollfus, t. II, p. 24.

de saint Luc, on jurait; dans le serment refusé par les Pharisiens, on s'était fait inscrire; c'est donc le même fait présenté d'une manière différente.

Tout ce que nous dit l'Evangile se justifie donc pleinement. Les détails donnés par saint Luc sur la nature et les conditions du recensement fournissent néanmoins matière à une autre objection à laquelle nous ne devons pas négliger de répondre. Les Romains, dit-on, enregistraient les personnes, non au lieu de leur origine, mais au lieu où elles possédaient (1). — A cela nous pourrions répliquer que saint Joseph pouvait n'être pas propriétaire à Nazareth et avoir, au contraire, quelque bien-fonds à Bethléem; mais nous n'avons pas besoin de nous préoccuper de cette question. Le dénombrement dont parle saint Luc était surtout un dénombrement de personnes. Or la loi romaine exigeait que les citoyens se rendissent des provinces en Italie pour se faire inscrire (2). Cette inscription était accompagnée de la déclaration des biens. Quelquefois on dispensa expressément les absents de revenir, mais Scipion traitait d'abus cette dispense (3). Les sujets non italiens qui se trouvaient en Italie étaient tenus, par suite des mêmes prescriptions, de se rendre dans leur lieu d'origine pour y subir le cens (4). S. Joseph devait donc se rendre à Bethléem, son

(1) « Is vero, qui agrum in alia civitate habet, in ea civitate profiteri debet, in qua ager est; agri enim tributum in eam civitatem debet levare, in cujus territorio possidetur. » *L.* 4, § 3. *D. de censibus* (50, 15). Voir Huschke, *Ueber den Census*, p. 117.

(2) « Ut cives romanos ad censendum ex provinciis in Italiam revocaverint. » Velleius, II, 25. Cf. Cicéron, *Verr.*, act. I, 18. « Quæ municipia, coloniæ, præfecturæ civium romanorum in Italia sunt, erunt, dit la loi *Julia municipalis*, de l'an 700 de Rome, qui in iis municipiis... maximum magistratum... habebit, tum quum censor... Romæ populi censum aget, is, diebus sexaginta proximis quibus sciet Romæ censum agi, omnium municipum, colonorum suorum, quique ejus præfecturæ erunt, qui cives romani erunt, censum agito, eorumque nomina, prænomina, patres aut patronos, tribus, cognomina, et quot annos quisque habet, et rationem pecuniæ ex formula census quæ Romæ... proposita erit, ab iis juratis accipito. » Voir Huschke, *loc. cit.*, p. 118.

(3) Aulu Gelle, x, 19.

(4) « L. Postumius consul pro concione edixerat, qui socium Latini nominis ex edicto C. Claudii consulis redire in suas civitates debuissent, ne quis eorum Romæ, sed omnes in suis civitatibus censeren-

lieu d'origine ou celui de sa famille, pour satisfaire à l'obligation du cens.

Marie devait être recensée avec Joseph, son époux (1), car les femmes étaient soumises à la capitation comme les hommes, ainsi que le prouvent les Pandectes, qui citent spécialement l'exemple de la province de Syrie (2). La capitation avait déjà été imposée aux Juifs sous la domination macédonienne (3). Ils en furent affranchis pendant les soixante-dix ans qui précédèrent la prise de Jérusalem par Pompée (4), mais le général romain la rétablit (5). S'ils n'avaient pas à la payer aux Romains sous Hérode, Auguste se proposait certainement de la rétablir, et son édit astreignait par conséquent tout le monde, hommes et femmes, à se faire inscrire (6). Mais les femmes eussent-elles été dispensées, saint Luc ne dit pas le contraire, et nous pourrons bien dire avec Strauss : « Si Marie a fait le voyage de Bethléem, c'est qu'elle l'a voulu, ou que Joseph l'a voulu pour elle (7). » Les raisons ne leur manquaient pas.

Il n'y a donc pas une seule circonstance du récit du recensement, considéré en lui-même, qui ne se justifie par l'histoire et les monuments de l'antiquité.

(*A suivre*). F. VIGOUROUX.

tur. » Tite Live, 42, 10. M. Huschke, *loc. cit.*, 118, remarque que les mots de saint Luc, II, 3, sont les mêmes que nous lisons ici. On pourrait, en effet, traduire le grec : « Omnes in suis civitatibus censerentur. »

(1) Cf. Huschke, *Ueber den Census zur Zeit der Geburt Christi*, p. 120; W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 204.

(2) « Ætatem in censendo significare necesse est, quia quibusdam ætas tribuit, ne tributo onerentur, veluti in Syriis a quatuordecim omnes masculi, a duodecim fœminæ usque ad sexagesimum [quintum] annum tributo capitis obligantur. » L. 3. pr. (Ulpien). *D. de censibus* (50, 15). Cf. Denys d'Halicarnasse, IV, 15; Cicéron, *De legibus*, III, 3; *In Verr.*, II, 56; Lactance, *De morte persecut.*, 23.

(3) Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, III, 3. Cf. XI, VIII, 5; XIII, II, 3; VIII, 3; III Mac , X, 29; XI, 36; XIII, 36.

(4) Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, VI, 7.

(5) Appien, *Syr.*, et voir Huschke, *Ueber den Census*, p. 122-123.

(6) M. Lutteroth, *Le recensement de Quirinius en Judée*, in-8°, Paris, 1865, p. 38-43, suppose que ce fut de leur plein gré que Joseph et Marie se rendirent à Bethléem, mais cette explication ne parait pas conforme au sens naturel du texte de saint Luc.

(7) D. Strauss, *Nouvelle Vie de Jésus*, t. II, p. 26.



LES CATHOLIQUES

ET

LES ÉLECTIONS

La France est à une heure solennelle et décisive. La tyrannie qui l'opprime va-t-elle s'affermir et s'accentuer, et 89 redeviendra-t-il 93, ou bien la France, après un siècle d'agitations et d'aventures, sera-t-elle enfin rendue à elle-même, et retrouvera-t-elle sa force et son prestige des temps passés, son ancienne prospérité et son ancienne grandeur? La réponse à cette question sortira des urnes auxquelles le peuple français est convoqué.

I

Les Jacobins qui nous gouvernent disent à ce peuple qui est en grande majorité catholique : Nous avons chassé Dieu de l'école en attendant que nous le chassions de l'Eglise. Nous avons expulsé les religieux de leurs couvents en attendant que nous nous emparions de leurs biens et que nous les expulsions de la France. Nous avons interdit partout où cela nous a été possible les manifestations exté-

rieures du culte catholique, les processions aimées du peuple, en attendant que nous interdisions ce culte lui-même. Nous avons écarté le plus possible le prêtre des hôpitaux et de l'armée, en attendant que nous l'écartions entièrement de partout. Nous avons privé de leur traitement un grand nombre de pauvres curés de campagne, en attendant que nous supprimions le traitement de tous. Nous avons voté une loi d'après laquelle les séminaristes sont astreints au service militaire, et les prêtres eux-mêmes, vos vicaires, vos curés, devront quitter leur presbytère et abandonner leurs paroisses pour retourner passer un certain temps à la caserne.

C'est maintenant une affaire décidée et vous aurez bientôt la consolation de voir chaque année un assez grand nombre d'églises fermées, et les prêtres qui les desservent faire l'exercice avec leurs paroissiens, parmi lesquels se trouvera un sergent qui les mettra à la salle de police. Ce n'est là qu'un acheminement vers une transformation complète. Encore un peu de temps et il n'y aura plus ni séminaristes, ni prêtres, ni églises, ni messes, ni baptêmes, ni enterrements religieux. A la place de cela il y aura la franc-maçonnerie. Nous ferons cette substitution lentement, prudemment, sans bruit, avec tant de ménagements que personne ne s'en apercevra et que la France deviendra incrédule, libre-penseuse et athée presque à son insu. Tel est le 93 que nous méditons. Nous ne pouvons pas l'amener sans vous. Etes-vous avec nous?

C'est par leurs actes que les Jacobins modernes disent cela à la France catholique; ce n'est pas par leurs paroles. Une telle franchise n'entre guère dans les mœurs de la Révolution. « Je pense qu'il serait utile, disait Danton à la Convention, je pense qu'il serait utile que la Convention fît une adresse pour persuader au peuple qu'elle ne veut rien détruire, mais tout perfectionner, et que, si elle poursuit le fanatisme, c'est qu'elle veut la liberté des opinions religieuses. » C'est sous ce masque que le monstre faisait égorger les évêques et les prêtres emprisonnés aux Carmes. C'est ainsi qu'il entendait tout perfectionner. C'était sa manière à lui de protéger la liberté des opinions religieuses.

Même hypocrisie dans Robespierre. « Combien est-il impolitique, s'écriait l'implacable pontife des Girondins dans le même temps où il faisait monter en foule des prêtres sur la guillotine, combien est-il impolitique de jeter de nouveaux ferments de discorde dans les esprits en faisant croire au peuple qu'en attaquant ses prêtres, on attaque le culte lui-même ! »

Ce qui est politique au suprême degré, d'après Danton, Robespierre et nos maîtres actuels, c'est d'attaquer les prêtres de toutes les manières sans jeter de nouveaux ferments de discorde dans les esprits, et en faisant croire au peuple qu'on n'en veut pas au culte, en lui persuadant qu'on ne veut rien détruire, et qu'on n'a en vue que d'assurer la liberté des opinions religieuses.

Et de fait on le lui persuade. Sans doute il faut pour cela que les persécuteurs aient seuls la parole et que les persécutés soient condamnés au silence. Mais c'est la chose la plus simple du monde. Défense aux religieux expulsés dont on a brisé les portes et fermé les chapelles de se plaindre qu'on ait violé leurs droits : on n'a fait qu'observer à leur égard les lois existantes. Défense à ces pauvres desservants auxquels on a retiré les neuf cents francs dont ils vivaient de dire qu'on veut les affamer. Défense aux curés dans les paroisses desquels on a interdit les processions de prétendre qu'on gène la liberté du culte : on procède ainsi pour la protéger. Défense au clergé de soutenir qu'en l'appelant sous les drapeaux on entrave son recrutement. Parler ainsi ce serait tenir un langage séditieux.

Depuis quelque temps il se meut dans les impénétrables ténèbres de Londres des êtres moitié bêtes féroces, moitié fantômes, qui mettent leur joie à éventrer. Cela leur donne la sensation du sang. Ces vampires humains ressemblent assez aux grands hommes de la première république : Marat les eût embrassés. Ceux qui les ont précédés dans ce noble métier procédaient d'une manière plus libérale, plus distinguée et vraiment plus habile. Ils se bornaient à appliquer sur la bouche de la victime un emplâtre de pois de Bourgogne. La victime se débattait vivement avant d'être étouf-

fée, mais elle ne criait pas. Nous ne savons pas si nos doux maîtres connaissent cet ingénieux système ; ce qui est sûr c'est qu'ils l'ont transporté dans leur politique à l'égard du clergé. La suppression de tous les traitements qui permettent aux ministres du culte de vivre est décidée en principe; on la diffère encore quelque temps, mais ce n'est qu'une affaire de temps : nos maîtres l'ont déclaré à plusieurs reprises devant les Chambres. Mais ce qu'ils n'ont pas dit, et ce que leurs actes révèlent très clairement, c'est que ce délai leur est inspiré par un calcul vraiment digne d'eux. Ils veulent que cette suppression qui, dans leur pensée, doit faire mourir le clergé de famine, leur serve d'abord, en l'appliquant çà et là et peu à peu, à l'empêcher de crier. C'est l'emplâtre de pois de Bourgogne.

Le clergé ainsi bâillonné en attendant qu'on l'étouffe, nos maîtres s'adressent au peuple duquel ils attendent le pouvoir de consommer leur attentat. Pendant que leurs actes disent à ce grand peuple catholique de France : Voulez-vous être avec nous pour nous aider à calomnier vos prêtres, à les isoler, à les traîner dans la boue des casernes, et finalement à les affamer? leurs paroles, leurs programmes, leurs mensonges de toute sorte lui disent : Voulez-vous être avec nous pour nous aider à établir en France le règne de la liberté et à y consolider la république? Si le peuple français, avec sa légèreté habituelle, néglige de regarder les actes pour n'écouter que les paroles, il répondra comme par le passé : oui. S'il refuse de continuer à se laisser tromper par des paroles que contredisent des actes éclatants et manifestes, il répondra : non. Mais ces actes, comment arrivera-t-il à en saisir toute la portée, si le silence du clergé conspire à lui en voiler l'odieux? Comment croirait-il à la persécution, s'il n'entend personne se plaindre d'être persécuté? Comment penserait-il que la religion est menacée, si ses ministres ne jettent point le cri d'alarme ? Jamais le peuple catholique de France n'eut un plus grand besoin d'entendre la voix de ses pasteurs. Jamais hélas ! il ne fut moins disposé à l'écouter qu'il ne l'est dans les circonstances présentes sur le sujet qui nous occupe.

Nos maîtres ont imposé silence aux membres du clergé paroissial, sous peine de famine, et, si cela ne suffit pas, sous peine de poursuites devant les tribunaux. Un certain nombre ont été poursuivis, et plusieurs ont été condamnés. Et si malgré tout ils viennent à parler, si, en face du danger imminent de voir revenir au pouvoir les hommes qui, pour extirper le catholicisme de la France, s'attaquent à ses ministres, ils sortent de leur mutisme et se décident à dire aux électeurs catholiques : prenez garde ! ces hommes sont des persécuteurs, leur parole est discréditée d'avance.

La révolution a réussi — et c'est là son chef-d'œuvre — à élever entre la masse des électeurs et ceux qui sont le plus capables d'éclairer la moralité de leurs suffrages, entre les catholiques et ceux qu'ils reconnaissent pour leurs guides en tout ce qui touche à la foi et à la morale, un mur de séparation dès qu'il s'agit d'élections.

Il y a là un phénomène des plus étranges. En tout temps ce phénomène mériterait d'attirer l'attention des esprits réfléchis ; mais à la veille des élections générales, il importe d'une manière toute particulière de montrer quel obstacle il oppose au succès des conservateurs, et d'indiquer le moyen de le surmonter.

II

Ce phénomène, singulier entre tous, nul ne l'a mieux décrit que M. Littré. Il en a indiqué le principal caractère, et il lui a donné son vrai nom. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet dans la *Revue positiviste*, en 1880 :

« Il est en France un catholicisme suivant le suffrage universel. Peut-être au premier abord ne voudra-t-on pas accepter une pareille distinction ; mais, quand je me serai complètement expliqué, je pense qu'on reconnaîtra la réalité du fait que mon expression a pour but de mettre en lumière. Le catholicisme suivant le suffrage universel n'a rien

de commun avec le gallicanisme ni avec les doctrines de ceux qui, sous le nom de vieux catholiques, tentent de fonder une église particulière. Sa date est récente, étant né après le triomphe de la grande Révolution; sans caractère ni dogmatique, ni théologique, il est essentiellement politique, et a, comme tel, des idées arrêtées, dont il ne veut pas que ses prêtres, qu'il respecte pour tout le reste, soient les arbitres.

« Le catholicisme est la religion du plus grand nombre des Français, cela ne fait aucun doute. Quand on a déduit, d'une part, les protestants et les juifs, et d'autre part, défalcation encore plus grande, les indifférents et les libres-penseurs, il reste une masse considérable qui emplit les églises, reçoit les sacrements, depuis le baptême jusqu'à l'extrême-onction, et serait sérieusement offensée si on la gênait dans l'exercice de son culte. Ne pas reconnaître cette condition fondamentale, c'est se préparer, si on est philosophe spéculant sur la marche des citoyens, de graves mécomptes théoriques; et si on est homme d'Etat prenant part au gouvernement, de non moins graves mécomptes politiques.

« Cela étant ainsi, où donc cette nuance de catholicisme, que je nomme le catholicisme selon le suffrage universel, se manifeste-t-elle? Sans entrer dans le détail des signes qui le caractérisent, je me borne à un seul, parce qu'il a une grande portée et qu'il possède une grande notoriété. Je veux parler des élections qui nomment les membres de la Chambre des députés, les conseillers généraux et les municipalités. Sur ce terrain, le catholicisme selon le suffrage universel met de côté toutes les distinctions de religion et de doctrine entre les candidats, et il ne se souvient que de leurs opinions politiques. Il se porte indifféremment sur des catholiques, sur des protestants, sur des juifs, sur des libres-penseurs, pourvu qu'ils satisfassent à un certain programme, qui varie sans nul doute selon les circonstances, mais qui pourtant a toujours un fond identique, celui de respecter les conditions essentielles de la société moderne telle que l'a faite la Révolution. En revanche, il exclut presque absolument tout ce qui est clérical, ultramontain,

jésuite ; en d'autres termes, tout ce qui professe une hostilité implacable contre l'établissement du régime laïque au sein de l'Etat. D'où vient ce double courant dans une même masse homogène ?

« C'est que, tandis qu'elle a un *credo* religieux dont elle entend bien ne pas se départir, elle a aussi un *credo* politique auquel elle tient avec une non moindre détermination. Dans un vieux pays comme le nôtre, que la tourmente du seizième siècle ne réussit pas à faire protestant, les choses tournèrent de telle façon, sous la double influence du passé héréditaire et des nouveautés de la Révolution, que le gros, tout en restant catholique, s'attacha invinciblement à l'ordre social qui supplanta l'ancien régime. Quelle contradiction ! s'écriera-t-on, et du côté qui assure que le catholicisme n'est incompatible avec aucune liberté moderne, et du côté qui soutient qu'il n'est aucune liberté moderne qui ne soit hétérodoxe ! Contradiction, soit ; mais elle existe, elle vit, elle se meut, elle agit, et a des résultats très importants. »

Le 28 mai 1881, quelques mois avant les élections générales, Jules Ferry, alors président du Conseil, dans un discours à la Chambre des députés, citait ces paroles de M. Littré, afin de faire bien comprendre à son parti sur quel terrain il marchait, les obstacles qu'il devait tourner, les convictions qu'il avait à ménager, les tempéraments qu'il était obligé de garder dans la persécution, la ligne de dissimulation dont il ne lui était pas permis de s'écarter sans s'exposer à perdre les suffrages des catholiques, c'est-à-dire de la majorité des Français. « Il n'y a pas un de vous, leur disait ensuite le ministre, qui ne trouve autour de lui la confirmation de l'opinion de M. Littré et du tableau qu'il fait de la société française, *de la masse de la société française, celle qui travaille et qui vote, de cette masse agricole qui est venue à la République, qui l'a fondée et qui la fera vivre.* »

Il y a bien là, en effet, de quoi faire réfléchir les persécuteurs et les engager à ne pas aller trop vite. Cette masse qui travaille et qui vote, cette masse agricole sur laquelle la Révolution spécule, qu'elle leurre, qu'elle exploite, qu'elle

mène au scrutin comme un troupeau, et dont elle escamote les suffrages pour persécuter l'Eglise, cette masse est catholique ! Il suffirait d'une imprudence pour lui ouvrir les yeux et la faire se retourner contre ceux qui se moquent d'elle à ce point. On pourrait comparer les saltimbanques politiques qui travaillent sournoisement à déchristianiser la France en s'appuyant sur les suffrages des catholiques, à un homme qui côtoie un précipice au bras d'un guide dont il a résolu la mort : si le guide allait être averti ! Si seulement il venait à concevoir des soupçons ! C'est cette situation étrangement critique que Jules Ferry faisait discrètement entrevoir au troupeau docile dont il était alors le pasteur. « Vous avez, leur disait-il, des électeurs catholiques, pratiquants, attachés à leur foi, aux pratiques de leur culte. Ils sont croyants, ils tiennent à ce que la cure ne soit pas vide, et quand par hasard elle est vacante, ils vous écrivent pour qu'on remplace le curé ou le desservant. Mais ils ne prennent conseil ni du desservant ni du curé dans les élections municipales, pas plus que dans les élections législatives. C'est une contradiction : elle est étrange, elle est faite pour désespérer la droite; mais permettez-moi de dire que c'est le trait caractéristique de la population française au moment présent. »

Malheureusement cela était vrai en 1881 et l'est encore aujourd'hui. Cette disposition est encore *le trait caractéristique de la population française au moment présent.* Cette disposition est l'œuvre de la Révolution, l'œuvre de ses intrigues et de ses mensonges. Elle est la conséquence de cette idée, absolument fausse et basée sur un sophisme, mais profondément enracinée dans l'esprit des masses, que les élections sont une affaire purement politique dans laquelle le clergé n'a pas de conseils à donner. Le peuple français, dans sa grande généralité, ne voit pas que si les élections appartiennent à la politique, en ce qu'elles donnent lieu à chacun de contribuer à faire triompher ses préférences pour telle ou telle forme de gouvernement, elles relèvent aussi de la morale, en ce qu'elles mettent en demeure de choisir pour gouverner notre pays des hommes

qui y maintiendront l'ordre ou des hommes qui le bouleverseront, des hommes qui protégeront la religion ou des hommes qui la persécuteront, et même, le cas n'est pas chimérique, chacun le sait, des honnêtes gens ou des voleurs. Si le peuple français a aujourd'hui tant de peine à distinguer ces deux choses, ne serait-ce pas aussi un peu la faute du clergé qui, dans certaines circonstances, et par l'organe d'un certain nombre de ses membres, les a lui-même quelquefois confondues ? Le moyen pour le clergé de reprendre sur les électeurs l'influence à laquelle il a droit et de s'en servir pour le triomphe de la bonne cause, c'est de saisir d'abord lui-même bien nettement la ligne de démarcation entre la politique et la morale, et de rester dans le domaine de la morale sans jamais mettre le pied sur le terrain de la politique.

III

Parmi toutes les formes de gouvernement, il en est une à laquelle le peuple français se sent actuellement incliné à donner sa préférence : c'est celle qu'on appelle la république. Que cette inclination ne prenne pas sa source dans des réflexions bien profondes, et ne puisse se justifier par des raisons sérieuses ; qu'elle soit l'œuvre de la Révolution aidée par la connivence avouée ou secrète des passions qu'elle flatte, libre à chacun de le penser. Mais toujours est-il que cette inclination existe ; et, en soi, elle est parfaitement légitime. Les catholiques les plus sincères et les plus fervents ont le droit de se former sur ce point « des idées arrêtées » et de ne point vouloir « que les prêtres en soient les arbitres ». Les prêtres sortiraient de leur rôle et de leur mission, et ils compromettraient la sainteté de leur caractère, en essayant de leur imposer, ou même simplement en se permettant de leur conseiller des opinions contraires, au nom de la religion et de l'Eglise. « L'Eglise, Léon XIII l'a

formellement déclaré dans son Encyclique *Immortale Dei*, l'Eglise ne condamne aucune forme politique, puisqu'aucune ne répugne à la doctrine catholique, et que toutes les formes de gouvernement peuvent maintenir un peuple dans un état prospère, quand elles sont exercées avec sagesse et équité. »

Quelle que soit la forme de gouvernement que l'on préfère, on ne peut, au jour des élections, choisir que des hommes qui l'exerceront *avec sagesse et équité.* C'est là, mais là seulement, que la responsabilité commence, que la conscience est mise en cause et que le prêtre, qui est par état le guide des consciences, a le *droit* et, à moins de circonstances toutes particulières qui l'en exemptent, le *devoir* d'intervenir.

Que cette forme de gouvernement qui s'appelle la république, quoique bonne en soi, ne puisse être longtemps exercée *avec sagesse et équité* dans notre pays généreux et enthousiaste, mais léger et changeant, et surtout trop sujet à se laisser remuer et emporter par la passion ; que cette sagesse et cette équité ne puissent persévérer, si toutefois elles peuvent y avoir accès, dans un gouvernement qui est à la merci du suffrage universel, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus mobile au monde, de plus facile à corrompre et à égarer, de ce qui offre le plus de prise aux intrigues des agitateurs et des hommes sans conscience et sans principes, au moins en France, cela est possible. Mais il ne saurait y avoir aucune obligation de le croire, parce qu'il ne saurait y avoir aucune obligation d'être doué d'un esprit assez pénétrant, assez droit, assez observateur, et par-dessus tout assez libre de préjugés pour le voir. Des hommes intelligents et catholiques sincères se croient autorisés par les tristes expériences faites jusqu'ici à regarder comme certain que la république, à cause de sa parenté avec la Révolution dont elle tire son origine, à cause de l'état actuel des esprits et des défauts de notre caractère national, aboutira fatalement, non pas partout, mais en France, à un gouvernement hostile à l'Eglise. D'autres hommes non moins intelligents et non moins sincères catholiques espèrent voir

s'établir en France une république qui ne prendra plus pour cri de ralliement : Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! Si cette espérance est fondée ou si elle est une chimère, c'est là une question purement politique sur laquelle il est tout à fait permis de s'en rapporter à sa propre sagesse, sans consulter l'Eglise, et dans laquelle le clergé n'a pas à intervenir, au moins dans l'exercice de ses fonctions. Cette intervention serait pour le moins imprudente et elle n'est nullement nécessaire. Il n'est pas défendu au clergé de croire qu'il y ait sur ce point, dans l'esprit d'un certain nombre de catholiques, un lamentable aveuglement. Mais le seul aveuglement qu'il lui soit permis et qu'il soit nécessaire de combattre, c'est celui de ces électeurs qui entourent les religieux de leur vénération, et qui votent pour les persécuteurs qui les jettent dans la rue ; qui se prosternent aux pieds du prêtre et qui nomment pour les représenter des impies qui ont juré dans les loges maçonniques de détruire le sacerdoce ; qui veulent pour leurs enfants une éducation chrétienne et qui donnent leurs suffrages à des hommes qui ont mis au premier rang de leur programme politique l'établissement des écoles sans Dieu.

Cette contradiction n'est pas seulement déraisonnable ; elle est coupable et impie. Elle n'est pas seulement *faite pour désespérer la droite ;* elle est faite pour désespérer, si elle devait durer longtemps encore, tous ceux qui ont à cœur le salut de la France catholique, et, ce qui est plus redoutable, elle est faite pour blesser le cœur de Dieu et attirer ses châtiments sur notre malheureux pays.

Vous votez, catholiques de France, catholiques selon le suffrage universel qu'il serait plus juste d'appeler catholiques selon le cœur de Jules Ferry, vous votez pour des libres-penseurs, pour des protestants, pour des juifs, parce qu'ils sont républicains. Si vous saviez ces libres-penseurs, ces protestants, ces juifs, capables de bouleverser notre pays, voteriez-vous encore pour eux parce qu'ils sont républicains ? Leur diriez-vous : gaspillez nos finances, détruisez notre armée, laissez-nous enlever nos propriétés, amenez-nous la guerre, mais donnez-nous la république ? Non.

Mais vous leur dites : Conservez les finances, fortifiez l'armée, protégez la propriété; quant au catholicisme, détruisez-le en France, si bon vous semble. Nous vous le livrons. Et si cela ne vous suffit pas, prenez encore l'âme de nos enfants.

Persistera-t-on à ne voir là qu'une simple contradiction ? Cette contradiction qui livre pieds et mains liés la première nation catholique du monde à une poignée d'impies et d'athées qui l'insultent, qui la torturent de mille manières et lui arrachent ses croyances en l'empêchant de les transmettre à la génération future, il faut lui donner son vrai nom : c'est un crime national.

Et l'on voudrait que notre noble et vaillant clergé français encourût devant Dieu et devant la postérité le reproche de s'être fait par son silence le complice de ce crime ! Si jamais le catholicisme venait, ce qu'à Dieu ne plaise ! à être détruit en France avec la connivence des catholiques, ou plutôt par eux, par leurs suffrages aveugles et criminels, si le catholicisme venait à être détruit par ceux qui en professent les croyances, qui en aiment le culte, qui en observent les lois, qui trouvent en lui leur consolation et leur espérance, l'histoire se demanderait un jour avec stupeur : mais quel esprit de vertige s'était donc emparé de cette nation ? Ces catholiques n'avaient donc pas de guides pour les éclairer sur le désordre de leur conduite, leur faire comprendre la profonde et révoltante immoralité de leurs votes, et pour redresser et diriger leurs consciences ?

IV

L'histoire, nous l'espérons, n'aura point à se poser un jour ces questions lamentables. Le crime ne sera point consommé. Ce pays profondément catholique, « que la tourmente du seizième siècle ne réussit pas à faire protestant », la tourmente révolutionnaire qui sévit encore parmi nous

ne réussira pas davantage à le rendre incrédule. La Révolution a pu l'éblouir par l'éclat de ses promesses trompeuses, troubler ses idées, le griser de l'amour des nouveautés, lui donner un instant de vertige; mais il reprendra ses sens, et un jour ou l'autre il retrouvera dans sa foi outragée une lumière capable de lui faire reconnaître les vrais amis de la France. On peut croire que ce jour est venu et que, dès les prochaines élections, le peuple catholique de France jettera aux persécuteurs, du fond de l'urne électorale, ce cri de réprobation : c'est assez de crucifix brisés, assez de statues de saints renversées, assez d'écoles religieuses fermées, assez de processions interdites, assez de traitements de curés de campagne supprimés; vous n'irez pas jusqu'à envoyer nos prêtres à la caserne. Votre règne est fini !

En ce moment plus que dans aucune des élections précédentes il ne tient qu'aux catholiques de retirer à ces hommes un pouvoir dont ils se sont emparés par surprise, et dont ils font un si odieux abus.

Aux élections générales de 1881, les catholiques se sentaient vaincus d'avance. Ils marchaient au scrutin comme des victimes au sacrifice. Les plus ardents ne pouvaient se défendre contre l'indifférence. C'était au point que le plus militant des journaux catholiques disait, quelques semaines avant les élections, par l'organe de son vaillant rédacteur en chef : « N'attendant pas beaucoup de la lutte électorale, elle ne nous passionne guère (1). »

En 1885, le 5 octobre, le jour même des élections, le même journal disait : « Nous n'augurons rien de bon des élections; le succès paraît impossible dans les circonstances actuelles, à moins d'une miséricorde toute particulière de Dieu. Mais qui oserait l'espérer ? » Le succès des conservateurs, on le sait, dépassa de beaucoup leurs espérances. S'ils eussent su espérer et surtout agir davantage, le succès eût été complet, et dès 1885 la France, au lieu de continuer à

(1) L'*Univers*, nº du 11 août 1881.

marcher vers la décadence, fût entrée dans la voie du relèvement et de la prospérité.

Cependant, il faut bien l'avouer, en 1885, le parti — nous voulons bien lui donner ce nom — le parti qui exploite et tyrannise la France paraissait encore puissant et fort. On pouvait le croire difficile à renverser. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Il n'a plus pour lui que ceux qu'il rassasie, encore ne les a-t-il pas tous; car plusieurs, peut-être un grand nombre, sont avertis par la délicatesse de leur flair que bientôt la pitance leur viendra d'ailleurs, et ils se tournent secrètement de ce côté. Ce parti ne sait plus aujourd'hui sur qui compter. C'est qu'il n'a pas seulement, à cette heure, lassé la France catholique, il a fini par lasser la France honnête. « Laissez-les faire, disait, il y a une quinzaine d'années, le cardinal Guibert, en parlant de ces hommes qui se mettaient en devoir de se partager la France comme une curée, laissez-les faire : ils se déshonoreront. » On les a laissé faire, et ils se sont déshonorés, et aujourd'hui la France ne veut plus d'eux. Il s'est formé, non contre la république, mais contre eux, un parti qui est la résultante de tous les mécontentements de la nation; et comme ces mécontentements sont innombrables, ce parti a pris des proportions immenses. Un homme que la lassitude, le dégoût, l'indignation, l'exaspération même produite dans la France entière par nos jacobins modernes, ont rendu tout d'un coup populaire, s'est mis à la tête de ce mouvement, et le proscrit d'aujourd'hui pourrait bien être le dictateur de demain.

Ce parti apporte aux catholiques un puissant secours. Il est vrai qu'il leur offre en même temps un grand danger; mais il ne tient qu'aux catholiques d'accepter le secours et d'éviter le danger. Ce parti du mécontentement national ne manquera pas de solliciter leur alliance et leur appui. Leur devoir est tout tracé. C'est de répondre : nous catholiques, nous ne renversons pas simplement pour renverser, mais pour édifier. Vous voulez balayer de la scène politique les hommes qui nous oppriment; en cela nous sommes avec vous. Mais quels hommes mettrez-vous à leur

place? D'autres libres-penseurs, d'autres impies, d'autres athées, c'est-à-dire d'autres ambitieux qui nous flattent aujourd'hui et, qui, demain, se feraient à leur tour les persécuteurs de notre foi ? Dans ce cas nous sommes contre vous.

A tous ceux qui solliciteront leurs suffrages, que ce soit pour consolider la république, pour ramener l'empire, pour restaurer la monarchie, ou simplement pour délivrer la France de ses tyrans, les catholiques, tout en suivant leur préférences politiques, ne peuvent, en aucun cas, se dispenser de demander des garanties sous le rapport religieux, non des garanties quelconques, vagues, banales, mais des garanties sérieuses, précises et certaines, basées non sur des paroles, des promesses et des programmes, mais sur des actes connus et sur des antécédents sans reproche. C'est un devoir pour eux, un devoir de conscience très grave, de se former sur les candidats pour lesquels ils votent un jugement sûr, en évitant avec le plus grand soin d'ajouter foi à des témoignages suspects, intéressés, passionnés, et en s'éclairant par des informations prises auprès des hommes les plus dignes de leur confiance au point de vue de la morale et de la religion.

Voilà ce qu'il faudrait, par tous les moyens compatibles avec la prudence, faire parvenir aux oreilles de tous les électeurs catholiques, et faire entrer dans leur esprit.

Le salut de la France est là.

V

Pour nous, chrétiens, qui savons que Dieu tient dans ses mains les volontés des hommes, et qu'il dirige à son gré la marche des événements, l'action humaine ne saurait suffire. Nous devons, par d'humbles et instantes prières, appeler le secours d'en haut. Ce secours, Dieu le fait quelquefois longtemps attendre; mais à qui le demande avec persévérance, il ne le refuse jamais.

En 451, Attila avait mis le siège devant Orléans. Cette ville avait alors un de ces évêques qui ont fait la France catholique, et qui, à plusieurs reprises, l'ont sauvée. Dès la première nouvelle de l'approche du fléau de Dieu, saint Aignan avait couru à Arles demander le secours des aigles romaines. Mais déjà Attila était sous les murs d'Orléans, et ce secours, quoique promis, n'arrivait pas. Le saint fit monter sur les remparts tout ce qui pouvait combattre. Combattons, dit-il à tous, mais n'oublions pas d'implorer le secours de Dieu par la prière. Les Orléanais se mirent à prier ; mais, au bout de quelque temps, ils entendirent tout d'un coup leurs murailles qui s'écroulaient et les cris des Huns qui pénétraient dans la ville. En un moment la terreur fut à son comble. On raconte que saint Aignan, qui était alors lui-même sur les remparts avec les reliques des saints, fit monter un des siens au sommet de la tour la plus élevée. — Ne vois-tu rien venir ? lui cria-t-il. La sentinelle sonda tous les points de l'horizon et répondit : — Rien n'arrive. L'évêque se tourna vers le peuple tremblant et lui dit : Priez avec foi. — Ne vois-tu rien venir ? demanda-t-il de nouveau à la sentinelle. Et la sentinelle répondit encore : Rien n'arrive. Le saint dit au peuple : Priez avec foi. Interrogé une troisième fois, l'homme qui regardait du haut de la tour répondit : J'aperçois dans le lointain quelque chose qui ressemble à une nuée. — C'est le secours du Seigneur ! dit l'évêque. Aétius accourait à la tête d'une armée formidable, qui tailla en pièces celle d'Attila.

Depuis dix-neuf ans, la France est dans une situation qui ne rappelle que trop celle où se trouvait Orléans menacée puis assiégée par les Huns. Les hordes de la Révolution s'avancent et s'apprêtent à la saccager. Mais la France catholique a des Aignans qui la font prier. Qui sait si Aétius ne sortira pas pour elle du camp de ceux qui, jusqu'ici, lui ont fait la guerre ?

Mais prions avec foi.

P. Ragey,

Mariste.



L'ILE D'ARGUIN

Dans un travail intitulé *le Périple d'Hannon*, auquel la Revue *le Contemporain* et *la Controverse*, devenue aujourd'hui l'*Université catholique*, a bien voulu donner l'hospitalité (1), nous croyons avoir établi qu'on ne saurait plus mettre en doute que l'île de Cerné, où l'amiral carthaginois installa sa dernière colonie, et qui devint l'entrepôt du commerce de Carthage avec le Sahara occidental et les pays nègres, ne soit l'île d'Arguin (2), située au fond de la baie de ce nom, et à trente-cinq milles à l'est du cap Blanc, sur la côte du Sahara occidental. Sortant aujourd'hui du domaine de l'archéologie et de l'histoire ancienne, nous revenons, dans un autre ordre d'idées, à cette antique possession punique, avec l'attrait tout particulier que l'on éprouve à rattacher l'œuvre des générations passées aux besoins et aux entreprises des hommes de notre temps.

Nous disions (page 92) que l'île d'Arguin avait une histoire se divisant en deux phases : la première, qui avait pris fin avec la chute de Carthage; la seconde, toute moderne, embrassant les trois siècles écoulés de 1440, date de la découverte de l'île par les Portugais, à 1744, époque où la compagnie française des Indes abandonna cette position pour concentrer son action sur ses comptoirs de Sénégam-

(1) Tome XV. Livraison du 15 janvier 1888, page 66.

(2) L'île d'Arguin est située par 20° 35′ de latitude nord et 18° 47′ de longitude ouest.

bie. Une troisième phase est à la veille de s'ouvrir pour Arguin, c'est du moins notre espoir.

En un temps où les nations de l'Europe, obéissant aux voies secrètes de la Providence, font en quelque sorte le siège du continent africain, s'efforçant de s'y tailler de larges possessions, l'attention des hommes de progrès s'est reportée sur cette île oubliée depuis près de 150 ans, et dont l'abord est défendu par le banc d'Arguin, devenu un épouvantail pour les navigateurs, depuis le naufrage de la frégate la *Méduse*, en 1816. Dès 1840, M. Berthelot, consul général de France aux Canaries, signalait (1) les richesses ichtyologiques des parages situés au sud du cap Ghyr, et s'étendant jusqu'aux îles du cap Vert, et proposait de faire de l'île d'Arguin le centre d'entreprises de pêche avec sécheries devant donner, en quantité et en qualité, des produits supérieurs à ceux du banc de Terre-Neuve, et dans des conditions d'exploitation moins dangereuses et moins dures pour les équipages. A un autre point de vue, M. le colonel Faidherbe, gouverneur du Sénégal (2), proposait, en 1859, la réoccupation de l'île d'Arguin, pour y attirer les produits du Soudan, que les caravanes portent de Tombouk-tou au Maroc par la voie de Tichiit, de Ouadan, de Goulimin, et qui arrivent à Mogador grevés de frais énormes. C'est dans cette vue que fut faite, en octobre 1860, par M. le capitaine de frégate Aube (3), commandant de l'*Etoile*, la reconnaissance de la côte du cap Blanc au cap d'Arguin, et le résultat fut que « du cap Blanc au cap Sainte-Anne, et de celui-ci au cap d'Arguin, il existe un chenal accessible aux plus grands navires, d'une profondeur moyenne de neuf mètres et d'une navigation qui n'offre aucune difficulté, surtout en profitant des variations régulières de la brise et de celles des courants (4). » La reconnaissance s'étant

(1) *La Pêche sur la côte occidentale d'Afrique*, par M. Sabin Berthelot. 1 vol. in-8°. Bethune, éditeur, Paris.

(2) Aujourd'hui général de division, grand chancelier de la Légion d'honneur. *Moniteur universel*, 5 septembre 1859.

(3) Aujourd'hui vice-amiral.

(4) L'île d'Arguin et les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique,

arrêtée au cap d'Arguin, restait à retrouver les canaux conduisant au mouillage de l'île. Déjà le capitaine de la *Stella Maris* en avait fait, en 1881, l'objet d'un relevé, mais la mission de bien déterminer les passages fut donnée, en 1886, à M. le lieutenant de vaisseau Raffenel, capitaine de l'aviso *l'Ardent*, dont le travail a été publié, en 1888, par le ministère de la marine (carte n° 4264). — M. Raffenel a reconnu, à l'est et au nord-est de l'île, et à peu de distance de terre, d'excellents mouillages avec des fonds variant de 7 à 16 mètres, mais, pour les gagner, il faut suivre des chenaux rendus difficiles par de grandes variations de fond, et qui, pour donner toute sécurité, demandent à être balisés avec soin. Si, lors de l'occupation d'Arguin, de 1740 à 1744, des bâtiments à voiles, des escadres ne craignaient pas de s'engager dans ces chenaux, toute difficulté a disparu, au moins pendant les huit mois de la belle saison, pour des navires à vapeur, et c'est sur eux que devrait, au début, pour éviter tout mécompte, reposer le service des communications de la métropole avec les établissements à créer. Si à cela on ajoute que le commandant Mer affirme, de la manière la plus explicite, que la navigation sur le littoral du Maroc et au delà du cap Bojador, autrefois, et bien à tort, si redoutée, faite pendant l'été avec belle « mer et des vents du N.-E. venant de terre, n'offre ni difficulté ni danger (1) », la navigabilité de ces parages est bien établie, et il ne reste plus qu'à la mettre à profit.

La réoccupation de ce point maritime s'impose à bref délai, et nous y sommes poussés par les agissements des Anglais et des Espagnols. La couronne d'Espagne a, en décembre 1884, déclaré placé sous son protectorat tout le littoral compris entre le cap Bojador et le cap Blanc; et, dans le but de capter le mouvement commercial entretenu par les caravanes qui passent à quelques journées à l'est du bassin de Rio de Oro, elle y a établi une factorerie. Les An-

par le commandant Aube. *Annales maritimes et coloniales*. 1872. Page 470.

(1) *Le Périple d'Hannon*, par Auguste Mer, capitaine de vaisseau. 1 vol. in-8°, page 131. — Emile Perrin, 1885.

glais, dans le même but, se sont établis au cap Juby, plus au nord. Mais ces points, à la vérité d'un abord facile, n'offrent pas les avantages de l'île d'Aguin, car ils sont privés d'eau potable. Quel que soit l'avenir assez problématique réservé à ces établissements, ils ne font que mettre en relief la valeur de la position d'Arguin, qui n'est, d'après Charles Soller, qu'à sept journées de l'oasis d'Atar, point traversé par les caravanes qui portent de Tombouk-tou à Mogador les produits du Soudan occidental, et en rapportent les articles d'échange de l'industrie européenne qui alimentent ce trafic.

A l'île d'Arguin nous sommes chez nous : le traité de Nimègue en 1678, et plus tard celui conclu avec les Anglais le 3 septembre 1783, pour délimiter les possessions respectives des deux nations sur la côte occidentale d'Afrique, font partir du cap Blanc les droits de la France, et c'est peut-être pour raviver ces titres que MM. les lieutenants de vaisseau Clément et Blanc reçurent, en 1869, mission de faire l'hydrographie de la baie de Lévrier, située à l'ouest du cap Blanc, et que ce cap ferme au nord (carte n° 2866) (1).

Il est des questions qui, arrivées à leur maturité, ne peuvent rester sans solution : la reprise de l'île d'Arguin est de ce nombre. Les voix les plus autorisées se sont fait entendre : après M. Berthelot, le général Faidherbe (2), l'amiral Aube, MM. Albert Merle et Henri Duvivier, dans le bulletin de la Société de géographie (3), Sévin Place (4), Charles Bayle (5), Paul Vibert (6), et enfin le célèbre explorateur Charles Soller, tous déclarent le moment venu de

(1) Cette baie est d'un facile accès et offre d'excellents mouillages. C'est ce qu'avait déjà reconnu en 1860 M. le vice-amiral Aube. Les pêcheurs de morue canariens s'y abritent.

(2) *Moniteur universel* du 5 septembre 1859.

(3) *Bulletin de la Société de géographie*, 1884 et 1885.

(4) Compte rendu des séances de la Société de géographie, *Journal officiel* du 1er juillet 1889.

(5) Journal *la Géographie*, n° du 18 juillet 1889.

(6) *Revue maritime*, publiée sous la direction du capitaine de frégate Riondel, n° du 26 juillet 1889.

replanter le drapeau de la France sur son ancienne possession. Mais cette réoccupation doit être un acte gouvernemental, l'initiative privée serait impuissante à l'accomplir, elle reculera d'ailleurs. Et, d'abord, aucun navigateur ne s'engagera dans la baie sans avoir des instructions nautiques dont la rédaction incombe au ministère de la marine; secondement, l'île doit être occupée par une force militaire capable d'inspirer le respect aux Maures de terre ferme et d'assurer la sécurité des commerçants et des industriels qui répondront à son appel. Cette reprise de possession ne se fera pas sans quelque dépense, car tout, à Arguin, est à créer à nouveau. De l'ancien fort, il reste à peine des traces, et l'île a cessé d'être habitée par une population sédentaire; elle n'est guère plus visitée que par des nomades ou des pêcheurs. Mais l'essentiel existe, puisque Arguin a conservé l'inestimable privilège de posséder de l'eau potable. Lorsque, en 1860, le capitaine du génie Fulcrand visita l'île, il constata que les anciennes citernes, que nous n'avons pas hésité à attribuer aux Carthaginois, pouvaient, sans travail trop considérable, être remises en état de pourvoir, comme autrefois, aux besoins non seulement d'une garnison, mais aussi des caravanes et de la colonie qui viendrait s'établir sous la protection du pavillon national.

D'après la description qu'en a faite cet officier, l'île d'Arguin est, dans sa plus grande longueur, orientée nord et sud; celle-ci ne dépasse pas sept kilomètres et sa plus grande largeur n'atteint pas quatre kilomètres; son périmètre est d'environ dix-huit kilomètres. La partie nord, la plus large, est escarpée, et forme un plateau d'une hauteur de dix mètres au-dessus du niveau de la mer, hauteur qui s'abaisse graduellement vers le sud, dont les terres sont très basses. Dans le sud-ouest, existent des salines naturelles qui pourraient devenir le lieu d'une exploitation très productive. Le sol est pierreux, principalement dans la partie nord, formée de couches de grès stratifiées; il est parsemé inégalement, à des intervalles plus ou moins grands, de dunes, de coquillages fossiles. On n'y rencontre ni arbres, ni arbrisseaux, mais seulement les plantes fourragè-

res qui croissent et abondent sur le continent (1). Telle qu'elle est, et dans son état actuel de stérilité, l'île d'Arguin ne serait pas pour ses nouveaux habitants un lieu de plaisance ; mais si elle a pu être occupée par des Européens pendant trois siècles, et devenir un comptoir florissant spécialement eutre les mains des Hollandais, il sera possible, avec les ressources de la science et de l'industrie de notre temps, d'en faire un séjour aussi habitable que, par exemple, Obok, notre escale sur la mer Rouge. Les prodiges accomplis au désert au moyen des puits artésiens montrent ce que, selon toute probabilité, l'on pourrait obtenir à Arguin par les mêmes procédés : qui ne sait ce que les Maltais ont fait de leur rocher, en tant d'endroits si dépouillé de terre végétale ? Quelques parkensonies, bel arbrisseau qui se couvre de fleurs en toutes saisons, ont existé à Argüin, et montrent que le sol ne serait pas rebelle à toute culture. L'élève des volailles y serait possible comme en certaines parties aussi déshéritées du Sahara ; le poisson abonde dans la baie, les Maures de l'Adrar, riches en troupeaux, approvisionneraient l'île en viande fraîche ; tout le reste pourrait être tiré des Canaries (2) ou venir de la métropole, et cet ensemble de ressources diverses constituerait un bien-être supérieur à celui que les bâtiments en cours de campagne peuvent offrir à leurs équipages. Aucune objection ne pourrait non plus être tirée du climat. Il se rapproche plus de celui des tropiques que de celui du Maroc, où déjà les saisons sont moins marquées que dans l'Europe méridionale. Les fièvres pernicieuses du Sénégal, les affections paludéennes ne seraient pas à redouter sur le sol sec et sablonneux de l'île d'Arguin : le soleil y est brûlant pendant l'été, mais, dit le docteur Verrier, dans son livre sur les fièvres pernicieuses de l'Afrique, « l'action

(1) L'île d'Arguin, par le capitaine du génie Fulcrand. *Revue maritime et coloniale*. V. Ier, 1861, p. 498.

(2) L'île d'Arguin n'est qu'à 130 lieues de Las Palmas (Grande-Canarie), point de relâche de nombreux paquebots français et étrangers. Las Palmas est notamment relié à Marseille par un service bimensuel effectué par les navires de la Cie Paquet.

seule du soleil dans les déserts de sable n'engendre pas la fièvre ». On ne connaît d'autre maladie au désert, disent les Maures, que la faim. Une hygiène bien entendue, un régime alimentaire convenable mettront la garnison et les résidants européens en état de supporter les épreuves d'un climat chaud, mais qui n'est pas insalubre.

Notre patriotisme nous fait le devoir de joindre notre faible voix à celles qui déjà se sont fait entendre : que le Gouvernement, si désireux de trouver des débouchés à notre industrie, ne tarde pas davantage à reprendre possession de l'île d'Arguin ; l'effet, au point de vue de notre influence sur les Maures du Sahara, en sera considérable. Il s'agit de détourner à notre profit, et sans nuire à nos établissements du Sénégal, un courant commercial qui fera affluer à Arguin les produits du Sahara occidental et de la partie du Soudan qui y confine (1), c'est-à-dire : l'or, la cire, les gommes, l'ivoire, les aromates, la laine, les cuirs, les plumes d'autruche, articles que savaient en tirer les Carthaginois, et qui, pendant trois siècles, ont alimenté le marché d'Arguin. Les esclaves noirs, à la vérité, y figuraient en forte proportion, et constituent encore un élément important du trafic avec le Maroc, entretenu par les caravanes ; raison de plus pour faire d'Arguin le point terminus de ces caravanes, et de frapper par ce côté cet abominable trafic contre lequel l'apôtre de l'Afrique équatoriale, l'illustre cardinal Lavigerie, s'efforce de coaliser l'Europe.

Est-il nécessaire d'ajouter que l'île d'Arguin est une position maritime où il est facile de se rendre inexpugnable ? Ne différons donc pas davantage d'y faire flotter le drapeau de la France. Les Carthaginois, ces maîtres dans l'art de choisir une position commerciale, en s'établissant à Arguin, alors Cerné, nous ont laissé une leçon à laquelle la suite et la différence des temps n'ont pas enlevé son opportunité, sachons la mettre à profit.

Mais les Liby-Phéniciens, et leurs successeurs euro-

(1) Voyage dans le Sahara occidental, par le capitaine d'état-major Vincent. *Bulletin de la Société de géographie*, 1861.

péens au xv[e] siècle, n'avaient fait d'Arguin qu'une factorerie florissante ; un autre grand intérêt, maritime et commercial à la fois, nous y appelle ; nous l'avons mentionné en commençant, c'est la possibilité d'y créer de fructueuses pêcheries. Les gades, qui abondent sur ce littoral, sont de qualité supérieure à la morue rapportée d'Islande et du banc de Terre-Neuve ; le poisson pêché par quelques misérables pêcheurs arabes dépourvus le plus souvent d'embarcations, obtient, après avoir été séché, grande faveur chez les Maures qui parcourent le Sahara occidental, et forme un des articles des caravanes de retour. Nul doute que ce produit alimentaire bien préparé ne se répande jusque dans le Soudan, et ne devienne, pour les maisons qui oseront entrer dans cette voie, une source de bénéfices certains et considérables (1).

Nous le répétons en terminant, les conditions sont telles que rien ne se fera si le gouvernement n'entraîne les particuliers en les devançant sur ce littoral trop longtemps oublié. Qu'il revienne, s'il est nécessaire, et pour un temps limité, au système des compagnies privilégiées, ou encore qu'il accorde des subventions ; l'argent dépensé là ne sera pas une semence perdue. En avant donc ! la France, tout nous l'assure, fera une bonne affaire, et, c'est aussi notre espoir, l'œuvre de Dieu suivra.

Armand Trève,

Commissaire de la Marine, en retraite.

(1) Le travail de M. le lieutenant de vaisseau Servonnet sur les Pêcheries du golfe de Gabès fournit un autre indice très sérieux du débouché que le Soudan offrirait aux produits de la pêche française : tout le poisson qui n'est pas consommé en Tunisie est séché et expédié au Soudan par les caravanes qui mettent les deux contrées en relations commerciales. (*Revue maritime et coloniale*, avril 1889, page 158.)



LE CARDINAL GUIBERT

— 1802-1886 —

[*Suite* (1)].

IV

L'ÉVÊQUE DE VIVIERS

Le 10 août suivant, on lisait dans *l'Ami de la Religion :* « Le gouvernement vient de s'honorer par un choix excellent. M. l'abbé Guibert, vicaire général de Mgr Casanelli d'Istria, évêque d'Ajaccio, et supérieur du grand séminaire, est appelé à succéder à Mgr B., évêque démissionnaire de Viviers. Cet ecclésiastique a beaucoup fait pour le bien du diocèse d'Ajaccio, et Mgr Casanelli ne se sépare qu'avec un vif regret, d'un collaborateur si précieux. Mais le zèle de M. l'abbé Guibert s'exercera avec de nouveaux fruits dans le diocèse de Viviers. Nous espérons que la modestie de M. l'abbé Guibert ne déclinera pas le fardeau de l'épiscopat ; il ne saurait être porté par un prélat plus digne. »

L'auteur de l'article l'avait bien jugé, le saint religieux qui, à quelques jours de là, écrivait à un de ses frères de la congrégation :

(1) Voir le numéro précédent.

— Vous avez bien raison de penser que rien n'est changé en moi. Si je ne consultais que mes intérêts, mon repos, ma tranquillité, je resterais ce que je suis ; j'espère d'ailleurs, pendant l'exercice de mon ministère, ne pas trop m'écarter de la simplicité de ma première vocation : je veux être un évêque simple, pauvre, missionnaire, afin que mon genre de vie rappelle ce que j'ai été, ce que je n'ai cessé d'être, ce que je veux être au moment de ma mort.

Le jeune évêque, se souvenant de son premier ministère, traita d'abord le Vivarais en pays de mission, et, quand, après quinze ans d'un épiscopat réparateur, M. Guibert devra échanger son humble siège des montagnes illustrées pas saint François Régis, contre une grande métropole, il pourra écrire de ses anciens diocésains : « Ils ne doutent pas de mon attachement, et des regrets que je ressens à les quitter. Je les ai tous visités, jusque dans les plus petits hameaux ; j'ai foulé tous les sentiers des plus hautes montagnes : ces courses étaient pour moi pleines de charmes et de consolations ; je ne courais pas après les brebis égarées, car j'allais vers des ouailles toujours fidèles. »

Jusqu'alors peu connu de l'Eglise de France, l'évêque de Viviers s'y révéla tout à coup par des écrits où vivaient les belles traditions littéraires du grand siècle : c'est un familier de Bossuet qui a tracé ces pages qui composent les quatre volumes que les Mame obtiendront, à Tours, l'honneur et la gloire d'arracher à la modeste réserve de cet écrivain de race (1).

(1) Voici le contenu de ces quatre volumes, qui sont un monument de zèle apostolique et de littérature épiscopale :

Le premier contient les mandements, lettres pastorales et lettres circulaires de Mgr Guibert, durant son épiscopat à Viviers, de 1842 à 1857. Des communications intimes ont permis aux éditeurs d'ajouter, en forme d'appendice, plusieurs lettres inédites adressées au ministère des cultes, sur les affaires du moment ; par exemple, sur la *liberté d'enseignement*, sur *l'instruction secondaire*, sur les *écoles mixtes*, sur *l'inspection des petits séminaires*.

Le deuxième donne les œuvres publiées à Tours depuis 1857, jusqu'en 1866, y compris diverses lettres au ministre des cultes, relatives à la célèbre brochure *Le Pape et le Congrès*, à l'attitude du clergé dans la *Question Romaine*, à la *Réunion de la Savoie et de Nice à la*

Le dernier de ses secrétaires intimes, M. le chanoine Reulet, s'est attaché, dans une page fort agréable, à montrer comment le cardinal Guibert composait ses œuvres, dont la perfection lui valut promptement un si grand renom, et bientôt une si grande autorité morale. On la relira avec plaisir et profit :

« Contre l'habitude de la plupart des écrivains, le cardinal ne travaillait pas la plume à la main. La plume le gênait; elle était une entrave pour son esprit, qui avait besoin de se mouvoir en toute liberté ; il s'abstenait même, le plus souvent, de jeter sur le papier quelques notes sommaires.

« Quand il avait, pendant une promenade solitaire autour de son salon, médité son sujet, il appelait un de ses familiers, et commençait sous forme de conversation à lui énoncer les idées qui devaient entrer dans le cadre projeté; très intéressant, alors, d'entendre et de voir le cardinal fortement pénétré de son sujet : il oublie bientôt qu'il n'a qu'un auditeur, et s'exprime comme s'il parlait devant une assemblée. Il n'y manque ni l'énergie de la gesticulation, ni les accents de l'éloquence. Rendant les impressions intérieures, son œil s'illumine ou s'assombrit ; sa voix sefait tendre, ou courroucée, ou ironique, et, si sa parole est hésitante et semble se chercher, elle a déjà des mots trouvés, et laisse apercevoir, par échappées, des beautés saisissantes.

« Maintenant, l'œuvre est pensée et parlée ; il reste à l'écrire : C'est vous, mon cher abbé, qui allez me rendre

France, aux *Périls du Saint-Siége*, à une *Consultation signée par sept évêques et déférée au conseil d'Etat*, à la *Promulgation de l'encyclique de Pie IX*.

Le troisième renferme les œuvres et toutes les lettres publiées soit sur le siège de Tours, depuis 1866 jusqu'en 1871, soit sur les différents événements qui se sont succédé dans l'histoire, depuis le Concile, y compris la guerre franco-allemande, jusqu'à sa translation à l'archevêché de Paris.

Le quatrième, enfin, comprend ses écrits à Paris, dans cette période tourmentée qui va de 1871 à la fin de 1882. L'historique du Sacré-Cœur s'y trouve, ainsi que ses lettres contre les lois nouvelles. (Ress, *le cardinal Guibert*, p. 49.)

ce service. Mettez en forme notre entretien; j'attends pour demain votre travail. L'abbé se retire. Le lendemain sa rédaction est aux mains du cardinal, de laquelle, après une première inspection, Son Eminence se déclare très satisfaite, admirant la facilité du rédacteur et sa sûreté de mémoire. Avons-nous donc la forme définitive, et faut-il l'envoyer à l'impression? Pas encore.

« En possession des feuilles attendues, le cardinal s'enferme avec son secrétaire. Qui assisterait à ce tête-à-tête, prendrait une maîtresse leçon de style français. Le manuscrit est repris, alinéa par alinéa, phrase par phrase, et passé au crible d'une critique qui ne se contente pas du bien, là où elle entrevoit le mieux. — Tel passage est long et confus; ramené à la concision, il se revêt de clarté. — Tel autre, au contraire, est obscur, faute de développement; donnons-lui de l'ampleur. — Cette pensée est vague; elle mérite d'être mise en relief. — Paragraphe éloquent, mais violent; la violence affaiblit, mitigeons. Phrase élégante, trop élégante pour l'austérité de l'idée; plus de rudesse lui convient. — Voilà deux alinéas qui ont l'allure de jumeaux, la variété exige un changement de tournure..... Le cardinal a surtout le tourment du mot propre; il est persuadé que, pour chaque sentiment, pour chaque idée, pour chaque nuance, ce mot existe, et qu'il n'y en a qu'un. Tâchons de le trouver. Ami de la langue grave et limpide du XVII[e] siècle, s'il rencontre une expression trop moderne, trop voisine du néologisme, une métaphore moins exacte que hardie, un tour heurté, il fait de ces têtes de pavot un abatage impitoyable.

« Le travail se poursuit ainsi jusqu'au dernier paragraphe, et le secrétaire, en mettant au net le « corrigé », peut constater que la copie nouvelle diffère presque d'un bout à l'autre de la première copie, et que de cette revision l'œuvre est sortie, non pas amendée seulement, mais transformée; c'est bien maintenant l'œuvre du cardinal, elle porte le cachet de son caractère et de sa langue.

« Elle n'ira toutefois à l'impression qu'après une dernière halte. Monseigneur place sur son bureau le corrigé reco-

pié, et se ménage un intervalle, pendant lequel il porte son esprit ailleurs : à la récitation des heures, à la correspondance... Il estime qu'il en est de l'esprit comme de l'œil; persistez à regarder fixement le même point, votre œil se trouble et finit par ne plus voir. De même, appliquez intensivement votre esprit au même objet, sa pointe s'émousse, et perd la faculté de discernement; il faut donc le distraire, pour qu'il revienne ensuite au sujet avec son acuité renouvelée.

« C'est après cette « distraction », que le cardinal reprend le manuscrit, le relit encore, cette fois seul, et bientôt le remet pour l'impression, habituellement intact, quelquefois émaillé de légères retouches.

« Voilà par quelle filière de préparation et de revision passaient les écrits que Son Eminence destinait à la publicité. Mandements, lettres pastorales, lettres de protestation au chef du pouvoir ou aux ministres, adresses à l'épiscopat ou au Saint-Père; voilà par quelle méthode s'écrivaient ces documents célèbres, dont l'apparition provoque chaque fois tant de sympathies dans le monde religieux et tant de colères dans l'autre.

« Plus expéditive était sa méthode pour les écrits privés, plus expéditive, et par là même plus propre à nous révéler l'étendue et la forte trempe de ses facultés natives : le cardinal dictait ses lettres.

« Toute la préparation consistait habituellement à se recueillir quelques instants, ou, si c'était une réponse, à se faire relire le papier qui la demandait.

« La dictée commence, et se poursuit sans heurt et sans arrêt. Les mots coulent de source, assez lentement pour ne pas surmener la main qui écrit, assez rapidement pour ne pas permettre de repos dans la besogne. Quand on est à la conclusion, quand, au commandement « Relisez, » on revient sur ces pages, sans trouver à raturer ou à surcharger, — de sorte que la lettre n'a pas besoin de transcription pour être expédiée, — on est émerveillé de la puissance de cette intelligence lucide, autant que profonde, qui atteint, d'un premier jet, à l'expression parfaite de pensées improvisées.

« Ainsi, c'est à la dictée courante qu'avaient été écrites ces correspondances privées, qui, publiées en dehors de la volonté de l'auteur, ont fait le tour de la presse, et sont regardées comme des morceaux achevés, je pourrais dire comme de petits chefs-d'œuvre de langue française et d'esprit français. »

Le nouvel évêque avait pris, pour blason épiscopal, un lion d'or accosté d'un agneau d'argent sur champ d'azur, surmonté des armes de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, la croix du Calvaire avec les initiales O-M-I., et en exergue *Suaviter et fortiter*.

Il fit selon sa devise dès le jour de son arrivée, le 20 mars 1842, après avoir reçu, le 11 de ce même mois, dans l'église de Saint-Cannat, à Marseille, la consécration épiscopale des mains aimées de Mgr de Mazenod. Le jeune évêque de trente-neuf ans « était appelé à gouverner un diocèse éminemment chrétien, et où fleurissaient encore, presque partout, une foi antique et des mœurs patriarcales. Néanmoins une administration caduque et insuffisante avait mis en souffrance beaucoup de services et d'intérêts, de profondes et regrettables divisions s'étaient introduites dans les rangs du clergé, comme au temps où l'apôtre adressait de sévères remontrances à l'Eglise de Corinthe : « celui-ci « était pour Paul, et cet autre pour Apollo; un troisième « se déclarait en faveur de Céphas. »

L'éloquent panégyriste qui fait cette remarque, ajoute aussitôt : « Un péril plus grand encore menaçait non seulement le diocèse de Viviers, mais encore d'autres parties de l'Eglise de France. Des prêtres (les MM. Allignol frères), d'ailleurs respectables, et abusés sans doute par leurs intentions, s'étaient donné la mission de compléter ou de rectifier le pacte fondamental qui, depuis le commencement du siècle, régla chez nous les relations réciproques de l'Eglise et de l'Etat. Ils mettaient en avant les principes canoniques, dont le Saint-Siège n'avait pas jugé à propos de faire une application rigoureuse à toutes les clauses du concordat de 1801. En fait, on s'attaquait moins dans cette campagne à la puissance civile qu'à l'autorité de l'évêque,

dénoncée avec fracas comme un empiètement insupportable sur les droits du clergé de second ordre, et une tyrannie contre laquelle la lutte devenait le plus sacré de tous les devoirs. S'il est des maux que l'on guérit par la patience et au moyen de la temporisation, il en est d'autres, au contraire, qui s'enveniment et s'aggravent lorsque, dès le commencement, on ne les combat pas avec vigueur. C'est à la sagesse de discerner en quelles occasions il convient de se taire et d'attendre ; en quelles autres il est urgent de parler et d'agir. Après s'être donné tout le temps nécessaire pour se rendre compte de l'état des choses et des obligations qu'elles lui imposaient, l'évêque de Viviers prit nettement sa décision. Il vit juste, et s'il frappa fort, c'est que les rigueurs obligées d'un pouvoir décidé à se faire respecter et obéir, lui permettent de tempérer plus vite ses propres avantages, et de couronner sa victoire par une modération que personne ne sera tenté de confondre avec la faiblesse. Il ne fallut pas moins de quatre lettres pastorales, publiées coup sur coup dans la première moitié de 1845, pour abattre un parti fortement organisé, très tenace, et qui croyait plaire à Dieu en se soulevant contre l'autorité chargée par Dieu lui-même de régir les affaires ecclésiastiques.

« Aux avertissements généraux vinrent s'ajouter des censures infligées, dans l'entourage même du prélat, à des prêtres dont l'attitude était incompatible avec la subordination hiérarchique. Rome, consultée, désavoua les fauteurs de cette tentative insurrectionnelle : la promptitude et l'énergie de l'évêque de Viviers avaient épargné à la France l'humiliante et périlleuse épreuve d'une scission entre l'ordre presbytéral et les premiers pasteurs. Mais, quand une sévérité nécessaire eut rempli son office, la charité reprit ses droits. Aux coupables repentants l'évêque ouvrit ses bras et son cœur. La justice et la paix s'embrassèrent : tout fut pardonné et oublié ; le diocèse entier bénit Dieu d'avoir mis en son jeune évêque l'admirable union de la prudence qui inspire les sages conseils, de la force qui les réalise, et de la bonté qui guérit les blessures faites par la justice. » Vingt-deux évêques lui envoyèrent leur adhésion,

et le gouvernement, par l'organe de M. Martin (du Nord), lui écrivit pour le féliciter.

C'est pendant son fécond épiscopat de Viviers, au début, que furent inaugurées ces belles retraites organisées parmi les membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, qui offusquèrent d'abord le ministre, soupçonnant là-dessous une conspiration. Mgr Guibert répondit, en envoyant le programme des exercices.

— Si c'est ainsi, répondit l'Excellence rassurée, vous pouvez continuer.

Voici comment elles furent inaugurées. Les présidents des conférences de Valence et de Tournon, l'étant venus trouver à Viviers, lui dirent :

« Monseigneur, nos conférences marchent bien ; mais nous sentons le besoin de nous recueillir, de faire une retraite de trois ou quatre jours, afin de nous renouveler dans l'esprit de foi et de charité. »

Cette demande surprit un peu l'évêque, mais l'édifia beaucoup.

— Vous avez, continuèrent-ils, le plus grand séminaire qui soit en France ; prêtez-le-nous pour nous réunir.

En effet, ce séminaire, construit avant la Révolution par les Etats du Languedoc, est magnifique : il est plus grand que le séminaire de Saint-Sulpice. On peut y recevoir deux cent cinquante élèves, avec une cellule pour chacun.

Le prélat réfléchit un peu ; il lui semblait que cette pensée venait de Dieu, il crut devoir la favoriser.

— Mais, leur dit-il, êtes-vous sûrs d'avoir un nombre convenable de retraitants ? Puis les membres de vos conférences sont-ils assez avancés dans la vie spirituelle pour rester trois ou quatre jours renfermés ?

— Oui, oui, répondirent les visiteurs, nous avons consulté plusieurs de nos confrères, ils sont bien disposés.

Au jour fixé, il y eut cent cinquante retraitants, et l'évêque, qui avait craint d'abord qu'ils ne fussent pas assez nombreux, alla passer le temps de la retraite avec eux.

L'auteur des *Souvenirs sur le cardinal Guibert,* bien placé pour savoir toutes choses de Viviers et de Tours, a raconté,

avec autant d'autorité que de mérite littéraire, les impressions que le jeune évêque laissait de ses visites aux bonnes populations vivaraises.

—Celui-là est né prêtre, il est né évêque, dès les entrailles de sa mère, disait un jour devant l'auteur l'abbé Boullay, doyen du chapitre de Tours. C'était vrai ; peu de pontifes ont porté leur vocation avec un pareil sentiment des devoirs qu'elle impose, et peu se sont observés à ce point pour l'honorer et ne point la compromettre.

Ces premières visites n'étaient point sans rencontrer un certain nombre d'abus à corriger, et un certain nombre de torts à redresser. Le jeune et vaillant prélat le faisait avec une grande sagesse et une grande bonté, quelquefois aussi avec énergie et fermeté. On cite encore dans plusieurs paroisses les réponses qu'il fit à certains administrateurs qui n'étaient pas en bonne harmonie avec leurs curés : « Attendez, Monsieur le Maire, dit-il un jour à un officier municipal qui s'apprêtait à le complimenter; attendez, j'ai appris que vous n'étiez pas bien avec votre pasteur : or, quiconque n'aime pas son pasteur, ne doit pas complimenter son seigneur. » Et le maire dut replier sa harangue. Cette parole fit le tour du diocèse, et donna une grande idée du caractère de l'évêque. Outre son zèle apostolique, ce qu'on admirait aussi en lui, c'était son esprit de mortification et de sobriété; souffrant de l'estomac, comme il en a souffert durant toute sa vie, il mangeait peu et buvait moins encore : deux œufs, un peu de laitage, c'était souvent tout le menu de son repas. Cela désespérait les curés et surtout leurs cuisinières, qui s'étaient mis en grands frais pour le recevoir. Cela ne faisait pas non plus l'affaire des robustes montagnards qui étaient invités à la table du curé, et les malins disent que, en plus d'un endroit, on se remettait à table, et cette fois pour tout de bon, après le départ de l'évêque.

L'auteur des *Souvenirs* a recueilli quelques-uns des récits que l'ancien évêque de Viviers, devenu archevêque, aimait à refaire, soit à Tours, soit à Paris.

Il aimait particulièrement à citer l'histoire d'un tambour

de village qui, tapant de trop près derrière la mule que montait le grand vicaire qui l'accompagnait, ou quelque autre personne de sa suite, vit celle-ci lui lancer une ruade qui creva le tambour, et projeta du même coup le malheureux qui le battait dans le ruisseau voisin. On s'empressa de le repêcher, et heureusement il n'eut aucun mal. Une autre fois, les enfants et les assistants serrant de trop près l'évêque, qui n'avait plus sa liberté, le curé de la paroisse administra un petit soufflet à l'un des jeunes garçons le plus à sa portée. « Eh! mon bon curé, reprit l'évêque, regardez-moi bien, je suis trop jeune encore pour prendre un coadjuteur; laissez-moi le soin de donner la confirmation. »

Ailleurs, c'était un maire de village qui avait fait faire son compliment par le lettré de l'endroit : celui-ci avait mis dans la pièce que le prélat arrivant excitait les sentiments les plus sympathiques de la paroisse. Le brave maire, qui ne comprenait pas ce grand mot, trompé par l'euphonie, crut que le faiseur de compliments voulait détrôner saint Martin, patron de la paroisse, et craignant la colère des paroissiens s'il leur faisait cet affront, il offrit à l'évêque les sentiments de *sainte Pathique* et de saint Martin : c'était, en effet, le moyen de mettre tout le monde d'accord !

Un peu sévère, parce qu'il avait au plus haut degré le sentiment et le respect de l'autorité, sur la fin de sa vie, on le vit apprécier avec beaucoup plus d'indulgence les aspirations du clergé au retour sinon de la lettre, ou, du moins, à l'esprit du droit canonique en France. Il tenait cette sévérité de son éducation et des principes puisés à l'école de Mgr de Mazenod, le grand évêque de Marseille, qui eut à reformer cette antique Eglise sur des bases qui demandèrent l'énergie plus souvent que la tendresse qui faisait le fond de sa nature.

Somme toute, cependant, chacun lui rendait justice, et l'un de ceux qui l'avaient d'abord jugé le plus sévèrement, s'écriait, à son départ de Viviers :

— Quel dommage qu'on nous enlève cet homme, au moment où il avait fait parmi nous son expérience, et où il allait être parfait !



C'est que, comme on l'a observé encore avec beaucoup de justesse dans le trait, « dans ses luttes, comme dans son administration, Mgr Guibert se ressentait de l'esprit dans lequel il avait été élevé, comme à peu près tous les prélats de ce temps-là; très dévoué à Rome et à ses droits, au point qu'il répétait souvent qu'il était le premier en France, avec Mgr de Mazenod, à avoir introduit dans l'enseignement de leur commune congrégation, les ouvrages et les doctrines de saint Liguori, il tenait cependant pour les vieux usages et la vieille discipline française. Il aimait la liturgie viennoise, qui n'était autre chose que la liturgie parisienne, en usage dans son diocèse, et il ne se montrait pas pressé, autant que d'autres, à la quitter. Chose étrange, c'est lui qui pourtant introduisit la liturgie romaine dans les trois diocèses qu'il administra successivement. Son obéissance et son respect pour le Saint-Siège l'emportaient toujours, en définitive, sur toutes ses préférences personnelles. Il était attaché également aux vieux auteurs de nos séminaires. Il fit même des observations à Rome, qui furent vues avec quelque défaveur, quand il fut question de mettre la théologie de Bailly à l'index; mais, dès que l'autorité qui a reçu mission de confirmer les autres avait parlé, personne n'était plus docile et plus humblement soumis. »

Les pouvoirs publics, frappés de ses rares qualités épiscopales, voulurent le promouvoir à l'archevêché d'Aix. Il s'y refusa, parce qu'il crut ne pouvoir pas être prophète dans son pays natal, et aussi, dit Mgr Perraud, parce que, s'il avait accepté, il serait devenu le chef hiérarchique de Mgr de Mazenod, lequel, de son côté, on l'a vu plus tard, avait fait d'actives démarches pour avoir son cher disciple pour métropolitain.

Il fut ensuite question de le transférer à Paris. Mgr Léon Sibour l'avait demandé à l'empereur, qui, voulant avoir un cardinal pour grand aumônier, nomma le cardinal Morlot, et désigna Mgr Guibert pour remplacer ce dernier à Tours.

Ce fut le 4 mai 1857, dans la soirée, que l'ancien évêque de Viviers, accompagné de l'abbé Bonnaud, son vieil et intime ami, et de M. l'abbé Bourret, le futur évêque de

Rodez, que le prélat affectionnait de prédilection, se sentant revivre en ce jeune secrétaire, comme saint Paul en son disciple bien-aimé Timothée, partit de Paris pour se rendre à Tours.

« Là, dit l'auteur des *Souvenirs*, pendant qu'on le conduisait à son église, tout le monde s'exclamait sur cet air grave et respectable qu'il portait sur sa figure et sur cette tenue pleine de dignité qui était la sienne. Il est certain que, sous les habits pontificaux, Mgr Guibert avait le plus grand air. Ses traits allongés, maigres et coupés de hachures austères, lui donnaient la physionomie d'un de ces évêques saints, qu'on voit peints sur les vitraux des cathédrales : quelque chose de saint Gatien, de saint Germain ou de saint Martin. Cette remarque a été souvent faite et elle était pleinement justifiée. La pâleur de son visage était encore plus marquée ce jour-là que d'habitude, la cause en venait d'une sorte d'empoisonnement que lui et les autres convives avaient éprouvé, deux ou trois jours auparavant, chez le cardinal Morlot, dans un dîner que cette Eminence avait donné à plusieurs de ses collègues présents à Paris, et nouvellement promus avant leur départ pour leurs Eglises. Des glaces refroidies dans des vases de cuivre avaient été servies, et tout le monde fut indisposé. Le nouvel archevêque d'Aix, Mgr Chalandon, le fut particulièrement. L'archevêque de Tours, logé en ce moment à l'hôtel du Bon-La-Fontaine, le fut assez gravement pour ne pouvoir se lever, ni aller donner la confirmation dans une paroisse où le cardinal Morlot, indisposé lui-même, ne pouvait se rendre. Cet accident, qui n'eut pas de suites fâcheuses, avait cependant assez défait l'archevêque, pour que cette fois il ressemblât à saint Basile revenant du désert. »

V

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS

Tours et saint Martin sont si bien liés ensemble, que l'histoire et le nom même se confondent. En arrivant à Tours, Mgr Guibert vit surtout saint Martin.

— Nous avons à lui demander pour nous-même, disait-il, un peu de cette flamme sacrée dont il était dévoré pour étendre le royaume de Dieu sur les âmes ; une inépuisable charité pour les souffrances des pauvres ; sa prudence et sa fermeté apostolique dans les saints combats de la foi. Puissions-nous, le regard fixé sur ce parfait modèle, nous inspirer sans cesse de l'exemple de ses vertus et, dans tous les actes de notre ministère sacré, ne jamais rien faire qui soit indigne de la mémoire de cet incomparable pontife !

Le pieux archevêque ne fit rien jamais que de très digne de la mémoire de saint Martin, dans l'affaire de la reconstitution de son petit séminaire, pour le transfert du cimetière Tourangel qui passionnait l'opinion, à ses premières revendications en faveur des droits du Saint-Siège, lors de la découverte du tombeau de saint Martin : dans toutes les entreprises tendant à réveiller le culte du grand Thaumaturge des Gaules, on vit revivre la flamme, la charité, la prudence et la fermeté du grand modèle que le successeur de saint Martin s'était proposé en arrivant sur le siège métropolitain de Tours.

Tout cela est si connu, que nous pouvons passer vite, comme sur son attitude au concile du Vatican, où il suivit si ponctuellement à la lettre le mot qu'il aimait à rappeler de Mgr de Mazenod :

— Les évêques doivent exalter le Pape, en le portant sur leurs épaules ; mais pour cela il faut qu'ils soient debout !

Ce qui l'est moins, c'est la sollicitude pastorale du saint

archevêque, que son « ancien familier » a mise en un beau jour, racontant, par exemple, avec quel respect il voulait que fussent traitées les choses saintes.

« Il était si exigeant sur ce point, qu'un jour, dans une des principales villes des bords de la Loire, quelques jeunes filles qui devaient recevoir la confirmation s'étant présentées dans une tenue qui lui paraissait trop peu sévère, il témoigna la volonté de ne point les admettre à la cérémonie. Le curé, effrayé et craignant que cette résolution ne le mît mal avec les familles de ces enfants, fut trouver l'un des prêtres qui accompagnaient le prélat, et le pria d'intervenir pour qu'il adoucît un peu ses dispositions. Celui-ci, pour obliger son confrère, essaya timidement quelques observations, et plaida les circonstances atténuantes ; il fut mal reçu ; l'archevêque cependant confirma les enfants, mais non sans donner une bonne admonestation aux mères de famille qui les avaient habillées, leur disant ce qu'on a répété souvent avec ou après lui, qu'elles auraient besoin, pour se couvrir, de l'autre moitié du manteau de saint Martin. »

Mgr de Mazenod, heureux et fier de son illustre disciple, venait souvent le voir à Tours, pendant les sessions du Sénat, où l'influence de Mgr Guibert avait fort contribué à le faire arriver : le bon supérieur général des Oblats de Marie était chez lui, étant chez son fils spirituel. Il le tutoyait et semblait conserver toujours sur l'archevêque les droits de son ancienne supériorité. Mais au fond il avait pour lui un grand respect, et subissait toute son influence.

« On parlait beaucoup alors de Marseille et de la Provence. Cette ville et ses splendeurs desservaient la conversation. C'étaient les beaux jours de Mirès, et Marseille ne rêvait rien moins que de devenir Athènes et Tyr tout à fois. Son évêque épousait, plus que les autres, la cause de ses grandeurs et de ses espérances ; tellement qu'un soir, à dîner, un des familiers, ayant eu l'air de sourire, et ayant sans doute fait quelque allusion à la Cannebière, se vit relevé de la plus belle manière par le prélat marseillais, qui ne pouvait pas entendre dire le fameux mot que l'on sait, sans protester de toutes ses forces, et proclamer qu'il n'y

avait qu'un imbécile qui eût pu inventer cette niaiserie. »

Mgr Guibert aimait beaucoup la Provence, et il en parlait volontiers la langue harmonieuse, au milieu des raffinés de Touraine et de Paris. Quand un Provençal — M. Poujoulat le savait bien — voulait lui faire un grand plaisir, il glissait un mot du cher idiome natal dans l'entretien, et alors le visage grave s'épanouissait. Mgr Guibert, comme on l'a dit, non sans une pointe de malice un peu exagérée, était resté Provençal, mais seulement « pour l'amour de la *Bonne Mère* et l'accent ».

Du Provençal il avait la vivacité intime, bien que contenue par ses grandes vertus et ses habitudes réfléchies. « Nature nerveuse et impressionnable, a dit très justement un « familier » de Tours, à côté de l'émotion du combat, il savait garder une telle contenance, et un tel empire sur lui-même, qu'on eût dit qu'il ne sentait que peu les contrariétés qui lui survenaient : c'était une âme forte, et, à part certaines échappées passagères, une âme très maîtresse d'elle-même. »

« Au ministère on le redoutait. « Comment va *Fortiter ?* » disait familièrement le directeur des cultes du temps, jouant sur le dernier mot de la devise de son blason, lorsqu'il avait occasion de voir quelqu'un de sa maison. — Il vous donne quelquefois de ses nouvelles ; mais vous aimeriez bien autant, sans doute, qu'il allât un peu plus *Suaviter,* fit celui-ci, en reprenant le mot précédent de la même devise. — « C'est « un moine, répliquait le directeur, il y a du moine dans cet « homme-là ! » Il ne se trompait pas entièrement ; il y en avait beaucoup. »

Un jour vint cependant, où le ministère, ou plutôt le gouvernement lui-même, vint chez lui s'installer et faire ménage commun avec l'austère archevêque.

« Les repas se prenaient en commun : il était assez curieux de voir l'archevêque debout devant la table en face de M. Crémieux, disant le *benedicite,* appelant la bénédiction du ciel sur ces mets que des Israélites allaient partager ; puis, le repas terminé, le prélat récitait les grâces sans ostentation, mais dans un silence complet, en présence des convi-

ves réunis. Ceux-ci, en dehors des invités, se composaient, régulièrement, de l'archevêque, accompagné de son vicaire général et d'un secrétaire, de M. et Mme Crémieux, de M et Mme Peignet, des deux enfants de M. et Mme Cartier, au total onze personnes.

L'abstinence était rigoureusement observée par les catholiques; de leur côté, les Juifs s'abstenaient des viandes prohibées par la loi mosaïque. Une cordialité parfaite régnait d'ailleurs entre tous. La conversation suivait parfois un tour aimable et enjoué; plus souvent on parlait du malheur des temps, de cette guerre sans pitié, sans merci, que nous faisait l'Allemagne victorieuse. Il y avait alors unanimité de colère, comme un seul désespoir, celui de ne pouvoir sauver la patrie en donnant la victoire.

Il était question aussi du pays d'Aix, car ils appartenaient presque tous à cette Provence qui a vu naître tant d'hommes illustres. Ainsi la langue de Mistral devenait, à certaines heures, la seule qu'on parlât dans les salons de l'archevêché de Tours. Puis chacun quittait la table, ravi de la bienséance des commensaux.

Un jour pourtant, raconte M. Ress, de qui sont ces détails, passa sur les convives un nuage. C'était au commencement de novembre: les troupes garibaldiennes étaient à Tours. On avait annoncé la visite de Garibaldi à M. Crémieux. L'archevêque l'apprit. Aussitôt le prélat se rend dans le salon, s'approche du ministre.

« Vous ne recevrez pas chez moi, dit-il, l'ennemi du pape?

— Mais il est impossible que je lui ferme ma porte, reprit le délégué du gouvernement; le ministre de la guerre lui donne un commandement.

— Si vous le recevez, monsieur le ministre, je quitte avec éclat cette demeure dont l'ennemi de Pie IX aura violé l'hospitalité. »

Et Garibaldi ne vint pas à l'archevêché.

L'auteur des *Souvenirs* passe rapidement sur cet épisode de la vie de son cher archevêque à Tours, non toutefois sans avoir rappelé quels services il rendit alors à l'Eglise, et quels conseils il donna aux gouvernants de la délégation de Tours.



« Il nous est venu, ajoute-t-il, de Rome, copie d'une lettre des plus intimes, que lui écrivait confidentiellement Pie IX, pour le prier d'agir sur les membres du gouvernement qu'il pourrait voir, afin de les engager à accepter la médiation du Pape pour arriver à la paix ; des démarches dans le même sens devaient être faites auprès du roi de Prusse, qui semble, hélas ! les avoir reçues avec plus de considération que ne le firent nos gouvernants. Cette lettre devra désormais faire partie de notre histoire religieuse et nationale. Elle montrera une fois de plus, la sollicitude des Pontifes romains pour notre patrie, et leurs préoccupations paternelles, quand elle est dans le malheur.

« Nous ne nous attarderons pas à raconter ses rapports avec M. Crémieux ni avec M. Glais-Bizoin. On y est déjà revenu bien des fois. On pourrait y ajouter, en guise d'anecdotes, les exclamations du valet de chambre Marchand, et de la concierge, la mère Sauley, quand le bon archevêque accompagnait M[me] Crémieux à déjeuner, ou que M. Glais-Bizoin, qui paraissait affectionner particulièrement la loge du portier et ses environs, donnait là ses audiences et recevait son monde. Cela entrera quelque jour dans son histoire. »

Quand il l'eut quitté, M. Crémieux lui écrivit de Bordeaux pour le remercier de « l'hospitalité si douce et si dévouée » qu'il en avait reçue, et constater avec une joie reconnaissante « la paix profonde dont avaient joui ensemble », sous le même toit archiépiscopal, « l'ancien et le nouveau Testament. »

Provoqué sur ce terrain, le spirituel prélat se hâta de répondre :

— Vous me témoignez, monsieur le garde des sceaux, votre satisfaction du bon accord qui régnait, ici, entre l'ancien et le nouveau Testament; rien n'est plus simple, puisque les deux Testaments n'en font qu'un. Au milieu du scepticisme ignorant et stupide que l'on rencontre partout, j'étais édifié de me trouver en relations avec un homme qui croit à quelque chose. Aussi, je demande à Dieu, dans mon humble prière, que la lumière se fasse complète dans un esprit aussi distingué que le vôtre.

VI

L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

Nul n'a raconté avec plus de charme que Mgr l'évêque d'Autun, qui le tenait de la bouche même de M. Jules Simon, le détail édifiant des derniers pourparlers qui amenèrent la nomination de Mgr Guibert à l'archevêché de Paris.

C'est M. Thiers qui la fit. « Enfant d'Aix comme Mgr Guibert, il avait suivi à travers toutes les péripéties de sa carrière l'ancien supérieur du séminaire d'Ajaccio, il avait admiré comment, sous les régimes les plus divers, ce prélat avait su concilier ses devoirs envers l'Eglise avec ses obligations envers l'Etat; ne laisser jamais porter la moindre atteinte aux droits sacrés dont il était le défenseur, et entretenir, avec les représentants du pouvoir civil, des relations pleines de convenance et de bon vouloir. Il savait qu'il était resté toujours le pasteur selon l'esprit de l'Evangile, dominant les passions et les divisions de la politique, uniquement préoccupé des fonctions de son apostolat, invariablement fidèle à se faire tout à tous dans une surnaturelle impartialité. »

Fort de ces souvenirs et de ces convictions, M. Thiers « résolut de proposer à Mgr Guibert l'archevêché de Paris, et il fit partir pour Tours, l'homme qu'il estimait le plus capable de réussir dans une démarche difficile. Malgré toute la souplesse de son esprit, et les merveilleuses ressources de sa parole, M. Jules Simon faillit échouer. Mgr Guibert alléguait ses soixante-neuf ans et la nécessité de confier à un évêque plus jeune, la houlette pastorale tombée des mains ensanglantées de Mgr Darboy. D'autre part, ne devait-il pas à saint Martin de rester à Tours, et de lui élever le sanctuaire pour lequel, depuis quatorze ans, il n'avait pas cessé de provoquer et de recueillir les souscrip-

tions de la France ? L'habile négociateur ne manqua pas de mettre en avant le motif qu'il estimait le plus propre à résoudre ces objections. Que venait-il offrir à son interlocuteur, sinon la perspective, peut-être la probabilité d'avoir un jour, comme la victime du 24 mai, à gravir le sinistre calvaire qui s'appelle Mazas, ou la Roquette? L'archevêque était visiblement ému. Toutefois, avant de donner une réponse définitive, il demanda de consulter quelqu'un dont il prenait toujours conseil, dans les circonstances graves. Rien n'était plus juste. Mais le ministre devait repartir le lendemain. Combien de temps serait nécessaire pour prendre cet avis ou ce conseil ?

— Je n'ai pas besoin de plus d'une heure, répondit Mgr Guibert; puis, après un moment de silence, il ajouta :

— Pourquoi ne vous dirai-je pas le nom de celui que je vais consulter : c'est Jésus-Christ ! — Après une heure passée dans sa chapelle, devant le Saint-Sacrement, l'archevêque allait porter lui-même sa réponse à M. Jules Simon, et, tout en réservant la décision souveraine du Pape, il acceptait.

Ceci se passait au mois de juillet 1871.

La réponse du Pape ne tarda guère; elle fut ce qu'on l'attendait du cœur de Pie IX, si plein d'estime et de confiance pour le vénérable successeur du martyre de la Roquette, que la pourpre romaine ne devait pas tarder à suivre dans le siège laissé vacant par la mort de Mgr Darboy. En attendant, le grand pontife lui envoyait, en gage de son affection singulière, une belle crosse en or, qui fait aujourd'hui l'une des richesses du trésor de Notre-Dame.

Pour lui, il venait à Paris sans enthousiasme, mais sans peur aussi; il s'écriait dans un magnifique langage, en écrivant pour la première fois à ses nouveaux diocésains :

— O Paris, tu n'aurais pas eu la puissance de m'attirer vers toi dans les jours de ta gloire, alors que les rois et les peuples venaient admirer la magnificence de tes monuments, et toutes les merveilles de l'art enfermées dans tes murs. Nous aurions volontiers laissé à d'autres l'avantage de partager tes prospérités. Mais aujourd'hui que tu es

plongé dans le deuil, accablé sous le poids de l'infortune et de l'humiliation, la vue de tes souffrances nous touche vivement, et nous inspire un amour que Dieu seul connaît, parce que c'est lui qui le met dans notre cœur.

Cet amour, ceux qui ont pénétré dans l'intimité un peu solitaire du nouvel archevêque, l'ont mesuré à sa profondeur, comme les orphelins qu'il adopta, les malades et les pauvres dont il se fit le père avec une incroyable prodigalité, les prêtres qu'il appuyait et traitait avec une tendresse touchante sous une apparente réserve, les visiteurs qui ne parvenaient pas à l'impatienter malgré des importunités souvent fort douloureuses à un vieillard accablé d'affaires, les pasteurs des diocèses qui le considéraient comme un oracle, et tout ce cortège de vénération qui l'entoura dès lors jusqu'à la fin.

Mais comment taire cette grande pensée de son cœur, dont il a fait la plus pressante et à quelques égards l'unique préoccupation de son épiscopat parisien !

C'est de l'œuvre du vœu national au Sacré-Cœur de Jésus, on l'a compris, que nous voulons parler.

Quand il entamait ce chapitre, il était intarissable. Nous avons sous les yeux une série de lettres inédites qu'il répondait à un ecclésiastique, habitant une grande ville du Midi où ce prêtre recueillait des offrandes pour la future basilique de Montmartre. Rien ne révèle mieux la piété et le zèle affectueux du cardinal.

— Vous me dites, écrit-il à la date du 16 janvier 1879, que, à mesure que vous m'envoyez des offrandes, vous éprouvez comme une joie d'enfant; je vous assure que c'est tout à fait la même chose chez moi. Tous les bons chrétiens paraissent convaincus que, lorsque nous aurons accompli notre vœu envers le Sacré Cœur, Dieu aura pitié de notre nation, et je partage cette espérance. Il y a évidemment un caractère surnaturel dans cette œuvre. Il semble que, pendant l'année qui vient de s'écouler si inquiète, si tourmentée, si pleine de menaces, les souscripteurs auraient pu être un peu découragés; c'est tout le contraire, aucune des années précédentes n'a été aussi abondante...

L'année suivante, à la date du 10 août 1880, il écrit encore :

— Vous avez sans doute, mon cher abbé, lu dans les journaux radicaux les attaques indignes contre notre œuvre et les provocations qu'ils adressent aux passions impies. Il ne faut pas que cela vous effraie ni vous décourage : les œuvres de Dieu doivent subir des contradictions. Ce sont les coups de marteau que l'ouvrier donne pour consolider et polir les pierres de l'édifice. Les Chambres ne commettront jamais le scandale de rapporter la loi en vertu de laquelle s'élève la basilique. Notre entreprise a pris un caractère trop national pour qu'un acte aussi indigne soit possible. S'il avait lieu, il y a bien d'autres choses en France qui seraient démolies en même temps. Je saisirai le moment opportun pour adresser aux fidèles une lettre pastorale, afin de soutenir la confiance dans les saintes âmes.

Mais, au prix de quelles difficultés de tout genre l'œuvre de Montmartre, qui était si bien devenue l'œuvre du cardinal, se développa et s'affermit, sans compter les obstacles matériels offerts par la butte même où s'édifie la basilique triomphante !

— *Tu*, disait un jour Mgr de Mazenod à son cher disciple en cette belle langue provençale que tous deux affectionnaient tant, *siès un traouco mountagno !* Un perce-montagne, Mgr Guibert le fut à Ajaccio, au Laus, à Viviers, à Tours, mais surtout à Montmartre !

C'est là qu'il reposera un jour, jour que tous nos vœux appellent prochain, sous la garde de l'amour de ses diocésains et de la reconnaissance de la France entière, sous la protection du Sacré Cœur de Jésus, son unique amour et sa meilleure espérance.

Ant. Ricard,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.



LA RÉGALE

AUTREFOIS & AUJOURD'HUI (1).

(Suite).

Le R. P. Desjardins, qui croit que tous les rois, excepté Louis XIV, suivirent « la tradition vraiment catholique », et respectèrent le droit des églises qui ne devaient pas être soumises à la régale, croit aussi que les rois exercèrent la régale avec modération, surtout dans les premiers temps. Ce fut même, dit-il, à cause de cette modération que le concile de Lyon reconnut expressément la régale dans les églises où elle existait : « Une longue pratique et la modération avec laquelle les rois en avaient usé jusqu'alors l'avaient rendue tolérable. C'est pourquoi le concile la laissa subsister là où depuis un laps de temps considérable elle était en usage. »

Ce fut, au contraire, dans les premiers temps que les rois exercèrent la régale avec le moins de modération.

D'abord ils saisissent tout ce qu'ils peuvent saisir, sans se soucier ni de la coutume, ni du droit, ni de la plus vulgaire honnêteté. Ils emportent le mobilier, ils dépeuplent les garennes, ils négligent la culture des terres (2), ils tirent

(1) Voir les numéros précédents.

(2) Dans les chartes de régale, les évêques obligent le roi à reconnaître qu'il ne devra pas laisser les terres sans culture : « Et vacante sede, dum in manu nostra constabit episcopatus, labor carrucarum exercebitur. » Orléans, année 1157. *Gallia christ.*, VIII, *instr.* 513.



profit des animaux sans vouloir les nourrir (1), ils vident les étangs, ils abattent les bois, ils ruinent tout par violence ou par négligence. En 1190, Philippe-Auguste, à la prière de son oncle Guillaume, archevêque de Reims, veut bien consentir à ce que « désormais », pendant la vacance de Reims, il ne prendra plus ni le mobilier, ni la vaisselle, ni les ustensiles de ménage ; il veut bien consentir encore à ce que ni ses sergents, ni les sergents de ses successeurs, ne détruiront plus les bois, ni ne mettront plus les étangs à courir (2). En 1208, pendant la vacance de l'église d'Auxerre, ses commissaires se conduisent comme des brigands : ils coupent les bois, ils vident les étangs, ils s'emparent des vassaux, qu'à force de tourments ils obligent ensuite à se racheter, ils emmènent tous les animaux ; le blé, le vin, le foin, le bois, et même les pierres que l'évêque avait fait travailler pour construire une chapelle et d'autres édifices, ils emportent tout sans miséricorde ; ils enlèvent tout des maisons épiscopales, n'y laissant que la charpente et les murs ; les biens mêmes que l'évêque avait laissés à diverses églises et aux pauvres de divers lieux, le roi les confisque tous sans exception (3). En 1282, à Bourges, les commissaires des régales sont condamnés, sur la requête de l'archevêque, à rendre les brebis, les vaches et les bœufs qu'ils avaient pris dans les granges, ou à payer des dommages et

(1) *Olim*, II, 215, art. 39.

(2) « Ita quod servientes nostri vel successorum nostrorum in ea manus nullatenus extendant, nec extirpare nemora, nec rumpere vivaria præsumant. » *Gallia christ.*, X, *instr.* 51.

(3) « More prædonum debacchantes, ecclesiæ nemora passim fecere succidi, eadem venalia omnibus exponentes ; stagna quoque fecerunt dirui et penitus expiscari ; et ejusdem ecclesiæ hominibus captis, ipsos tormentis ad redemptionem miserabilem compulerunt, et abducentes animalia universa, frumentum, vinum, fœnum, ligna etiam et lapides expolitos, quos idem episcopus ad construendam capellam et alia ædificia præparaverat, nequiter asportarunt ; episcopalibus domibus suppellictili qualibet spoliatis, ita ut in eis præter tectum et parietes non fuerit aliquid derelictum, alia damna et gravamina in rebus episcopalibus nihilominus irrogantes. Præterea bona quæ præfatus episcopus ecclesiis et pauperibus diversorum locorum legarat..., idem Rex penitus confiscavit. » *Rec. des hist. des G.*, XIX, 488.

intérêts; à rendre une jument avec son poulain qu'ils avaient emmenés; à rendre 12 livres tournois qu'ils avaient prises sur des obligations; à payer 200 livres que l'archevêque réclamait pour le bois de Saint-Palladius, et des dommages et intérêts qu'il réclamait pour des vignes laissées sans culture (1).

Mais c'était surtout sur les bois et sur les étangs que les commissaires du roi exerçaient leurs rapines. En 1274, pendant la vacance de Tournay, Gérard de Keuresies, collecteur des régales, a coupé et vendu des arbres plantés auprès de la maison de Woisesmes et de la maison de Commes; il a vendu un bois situé auprès de la maison de Hovenaim, et il a vendu les poissons d'un fossé qui entoure l'une de ces maisons (2). En 1269, pendant la vacance de Troyes, les commissaires ont vendu des bois de l'évêché. Dans le parc même de l'évêque ils ont coupé des arbres. Ils ont mis un étang à courir, et ils en ont pris tout le poisson (3). En 1294, Guillaume le Maire, évêque d'Angers, signale au roi l'exploitation indigne des régales : « Les usurpations, dit-il, dont vos commissaires se rendent sans cesse coupables pendant la vacance des églises, on les a vues dernièrement encore à Tours et à Angers. Le gardien des régales a mis en vente d'immenses forêts qui n'avaient pas été vendues depuis un temps immémorial, puis il a couru de tous côtés à la recherche de charpentiers et de scieurs, à qui il donnait même deux deniers pour une obole, afin de pouvoir tout enlever avant l'élection. Bien plus, je crois que du bois d'Angers qu'il a mis en vente pendant la vacance, il n'a tiré aucun profit, qu'il a même plus dépensé pour l'abattre et pour l'exploiter qu'il n'a touché : causant ainsi un grave préjudice à l'église sans rien rapporter au roi. Toutes ces choses passent impunies dans le siècle présent; mais il n'en sera pas de même dans l'autre (4). »

(1) *Olim*, II, 183, art. 38.
(2) *Mém. du clergé*, XI, 897.
(3) *Olim*, I, 759, art. 19.
(4) *Documents inédits sur l'histoire de France, Mélanges histor.*, II, 324.

Cinq ans plus tard, le jour des Rameaux 1299, à Sens, l'évêque redouble ses plaintes : il remet au roi un mémoire détaillé qui semble avoir été rédigé dans une assemblée générale de la province ecclésiastique. Revenant sur les abus de la régale, il ajoute aux ventes des bois d'Angers et des bois de Tours la vente des bois du Mans : « Enfin, dit-il, pendant les vacances, vos commissaires vident les étangs, vendent le poisson, ou plutôt le perdent; ils prennent tous les lapins des garennes; en un mot, ils ravagent et détruisent tout ce qu'ils peuvent (1). » La même année, même gaspillage à Senlis (2).

Ces ventes de bois se faisaient en dépit de tous les privilèges. En 1259, pendant la vacance de Chartres, le gardien des régales acheva une vente qui avait été commencée du vivant de l'évêque Mathieu, puis en toucha le prix au nom du roi, bien qu'il eût été accordé à cette église par des chartes spéciales que le roi ne pourrait vendre, en temps de régale, les bois que l'évêque de Chartres possédait au temps où ces chartes avaient été accordées, quand même l'évêque aurait commencé à les vendre de son vivant (3). On voit même, en 1263, la cour du roi obligée de porter des arrêts aussi naturels que celui-ci : « Pour les bois, il a été déterminé que les héritiers de l'évêque défunt auront le bois qui était coupé à sa mort, et que le seigneur roi aura le bois coupé pendant la régale (4). »

Autre empiètement : les rois saisissent des revenus spirituels auxquels ils n'ont aucun droit. En 1161, Louis le Jeune donne, pour le remède de son âme, tout ce qu'il prenait, pendant la vacance, sur la chevecerie de l'église de Paris, sur les oblations et sur les revenus de l'autel, à l'abbaye d'Yerre, toutes les fois qu'il y aura vacance, et jusqu'à

(1) « Et breviter, quidquid possunt, eo tempore destruunt et devastant. » *Ibid.*, 358.

(2) *Olim*, II, 373, art. 11.

(3) *Olim*, I, 466, art. 13.

(4) « De boscis determinatum est quod executores episcopi mortui habebunt boscum coupatum tempore mortis sue; dominus Rex habebit boscum coupatum tempore regalium suorum. » *Ibid.*, 561, art. 10.

l'élection, à charge pour les religieuses de fournir le luminaire et toutes les choses reconnues nécessaires par la coutume de l'église (1). En 1212, Innocent III se plaint que Philippe-Auguste ait l'habitude de faire saisir les oblations et les dîmes, et tout ce qui lui tombe sous la main (2). En 1257, les commissaires ont perçu la dîme de l'évêché de Thérouanne (3); en 1282, ils ont perçu plusieurs dîmes de l'évêché de Coutances (4). En 1266, à Thérouanne, les commissaires veulent garder seuls les biens spirituels pendant la vacance: il faut une enquête, suivie d'un arrêt de la cour, pour permettre au chapitre d'avoir part à cette garde avec les commissaires (5). En 1290, à Clermont, les commissaires ont perçu les fruits de l'église paroissiale de Roffac, les droits synodaux et cathédratiques, et les gîtes dus à l'évêque pendant les visites pastorales (6).

Autre empiètement, qui est le plus grave de tous : les rois veulent s'emparer de la collation de toutes les prébendes. En 1208, à Troyes, pendant la vacance, Philippe-Auguste a conféré des archidiaconats et des prébendes ; l'évêque Hervé le force de reconnaître qu'il n'y avait aucun droit (7). En 1244, à Chartres, pendant la vacance, saint Louis veut conférer des prébendes. On fait une enquête, à la suite de laquelle il est convenu, par l'intermédiaire de deux abbés, choisis pour juger le différend, que des trois

(1) « Quidquid capiebamus in capiceria ecclesie Parisiensis, vacante sede et episcopatu existente in manu regia, conventui sororum de Hedera, cotiens vacaverit episcopatus, donavimus habendum... » *Gallia christ.*, VII, *instr.* 70.

(2) « Cum sedem episcopalem vacare contingit, tunc non solummodo domos, verum etiam decimas et oblationes, necnon et quæque alia quæ invenis, facis omnino saisiri... » *Rec. des histor. des G.*, XIX, 550.

(3) *Olim*, I, 18, art. 9.

(4) Chopin, *Monasticon*, lib. II, § 16, p. 304.

(5) *Olim*, I, 247, art. 8.

(6) « Fructus parrochialis ecclesie de Roffiac ; item synodaticum et cathedraticum, sive id quod in synodo solvitur, et procurationes minute que debentur episcopo visitanti... » *Olim*, II, 311, art. 32.

(7) « Se in ipsis nihil juris penitus habuisse. » *Gallia christ.*, XII, *instr.* 283.

prébendes en litige deux resteront à maître Pierre de Castra et au seigneur Ursion, l'un et l'autre pourvus par le roi, et la troisième, le vénérable père Henri, évêque de Chartres, la donnera à qui bon lui semblera. Quant aux prébendes qui viendront à vaquer plus tard pendant la vacance du siège, le roi et l'évêque de Chartres les donneront alternativement : le roi donnera la première, et l'évêque donnera la seconde, soit qu'elle se trouve dans la même vacance que la première, soit qu'elle se trouve dans une autre (1). Or, en 1286, le roi donne à la fois le décanat de Saint-André de Chartres et une prébende de l'église Saint-Maurice. L'évêque de Chartres réclame : il fait valoir la convention de 1244, d'après laquelle le roi ne pouvait donner qu'une prébende alternativement avec l'évêque. Mais la cour, considérant que le roi était en bonne et longue possession, décide qu'il devait y rester (2). C'est ainsi que s'établissait le droit.

En 1249 encore, à Soissons, pendant la vacance, la reine Blanche a distribué quatre prébendes. Au mois de mars 1251, le chapitre, réuni sur l'ordre de la reine, refuse de recevoir les nouveaux pourvus. Bien plus, la même année, dans l'octave de la Purification, le nouvel élu et plusieurs députés du chapitre se présentent à la cour pour protester contre la collation de ces prébendes : ils allèguent que le roi n'a pas le droit de les conférer, par la raison qu'il ne l'a jamais fait. La reine et ses conseillers répondent que « d'après la coutume du royaume de France, la collation des prébendes pendant la vacance du siège doit appartenir au roi ». Et force est aux chanoines de s'incliner (3).

En 1259 encore, au Puy-en-Velay, pendant la vacance, saint Louis veut conférer des prébendes. On fait une enquête, et l'enquête prouve que, pendant la vacance, le roi

(1) Martène, *Ampliss. collectio*, I, 1282.

(2) « Quia dominus Rex inventus est in bona et longa possessione conferendi hujusmodi beneficia, tempore regalium, pronunciatum fuit quod in hujusmodi saisina remanere debeat. » *Olim*, II, 257, art. 11.

(3) Baluze, *Miscell.*, IV, 495.

n'a jamais conféré aucune prébende dans cette église (1).

En 1272, à Bourges, pendant la vacance, le roi veut conférer une prébende dans une église collégiale. Le prieur s'y oppose, d'abord au nom de certains titres qu'il fait voir, ensuite au nom de la coutume, qui établit que ce sont bien les prieurs qui, pendant la vacance du siège, ont toujours conféré les prébendes : à ces causes, la cour prononce que le roi n'a pas le droit qu'il prétend avoir (2). A Bourges encore, en 1277, pendant la vacance, le roi a conféré des prébendes et des bénéfices : l'archevêque nommé prétend que le roi n'a pas ce droit ; le roi prétend qu'il a ce droit, parce que ses prédécesseurs, dit-il, l'ont toujours eu. On fait une enquête, à la suite de l'enquête, la cour prononce que le roi n'a aucun droit (3).

Enfin, sur les plaintes réitérées du clergé, et sans doute afin d'en obtenir de plus abondantes subsides, Philippe le Bel porte l'ordonnance du 23 mars 1302 (4). Cette loi, qui est la première loi générale sur l'exercice de la régale, n'arrête pas les excès. Deux ans plus tard, l'évêque de Beauvais se plaint que, pendant la vacance, les bois ont été coupés, que les vignes ont été laissées sans culture, et que l'argent de la chaussée de Beauvais a été touché sans qu'on se soit soucié d'entretenir la chaussée (5). Cinq ans plus tard (6), à Clermont, les gardiens des régales commettent tous les méfaits : ils distribuent cinq prébendes que l'évêque seul avait le droit de conférer ; ils perçoivent des dîmes qui n'étaient jamais tombées en régale ; ils saisissent des fruits qui n'avaient jamais fait partie de la mense épiscopale ; ils s'emparent des revenus synodaux et cathédratiques, des gîtes et des oblations, et même de certains cens payés à l'évêque par certaines villes du diocèse en reconnaissance

(1) *Olim*, I, 35, art. 9.
(2) Pronunciatum fuit dominum Regem jus super hoc non habere. » *Olim.*, I, 894, art. 37.
(3) *Mém. du clergé*, XI, 698.
(4) *Ordon.*, II, 450.
(5) *Mém. du clergé*, XI, 317.
(6) *Olim*, III, 449, art. 60.

de sa juridiction spirituelle; par contre, ils ne s'acquittent d'aucune des charges de l'évêque : l'évêque payait au sacristain de la cathédrale de Clermont dix sétiers de blé et trois mesures de vin, et à chacun des deux vicaires qui étaient de service dans la cathédrale vingt sétiers de blé, et ils n'ont rien payé à personne ; l'évêque devait à quatre vicaires de la cathédrale vingt sétiers de blé pris sur la dîme de Jauzac, qui avait été unie à la mense épiscopale à cet effet : ils ont touché la dîme de Jauzac qu'ils ne devaient point toucher, et ils n'ont rien payé ; puis, ils ont mis la main sur les droits de sceau du juge et de l'auditeur général de l'évêché; enfin, droits temporels, droits spirituels, ils n'ont rien respecté.

Quelques années plus tard, en 1334, Philippe de Valois porte sur la régale une célèbre ordonnance connue sous le nom de Philippine (1). Il n'exercera, dit-il, le droit de régale que dans les églises où il en a le droit, et il ne conférera les prébendes que d'après l'usage adopté « par ses devanciers Rois de France, et par les coutumes ». Or, le 23 juin 1337, le pape Benoît XII écrit que, pendant la vacance des sièges sujets à la régale, le roi de France se permet de conférer les bénéfices auxquels le pape, ou les collecteurs ordinaires, avaient pourvu avant la vacance, pour peu que les pourvus n'aient encore pu prendre possession ; qu'il s'empare, sans aucune sentence, du juge ecclésiastique, et des bénéfices dont les possesseurs sont accusés de crimes ou seulement de quelque démérite ; qu'il s'attribue la connaissance de toutes les contestations à ce sujet ; qu'il a étendu la régale à plusieurs églises qui n'y étaient point sujettes ; que, pendant la vacance, ses officiers dégradent, ruinent et détruisent les biens des églises ; que, maisons, viviers, étangs, bois, porcs, animaux domestiques ou non, moulins, biens de toutes sortes, ils perdent tout, et que tant de dommages ne pourront être de longtemps réparés ; qu'ils accablent les ecclésiastiques d'injures, qu'ils les maltraitent, qu'ils les dépouillent de leurs biens, de leurs droits, de leurs juridic-

(1) *Mém. du clergé*, XI, 249.

tions, enfin qu'il n'y a pas d'atteinte qu'ils ne portent à la liberté de l'Eglise, pendant que le roi s'applique à fermer les yeux (1).

Telle était « la modération » avec laquelle les rois exerçaient la régale dans les premiers temps.

Mais, dira le R. P. Desjardins, ce n'était pas du moins dans l'intérêt du fisc que se commettaient ces barbares abus. Les rois donnèrent les revenus des évêchés vacants d'abord à la Sainte-Chapelle, ensuite aux évêques successeurs :

« Disons à l'honneur de nos rois qu'ils ne faisaient pas entrer dans leur trésor les revenus des évêchés vacants. L'usage fut à peu près toujours de les consacrer à des œuvres pies ; longtemps ils furent appliqués au service de la Sainte-Chapelle de Paris, ou à entretenir les nouveaux convertis. Plus tard Louis XIV changea ces destinations et voulut qu'ils fussent réservés au futur évêque pour être par lui employés aux besoins de son église. Il se rapprochait ainsi en pratique des prescriptions canoniques qui ordonnent de réserver au futur évêque les revenus de l'évêché vacant (2). »

Le premier roi qui gratifia la Sainte-Chapelle des fruits de la régale fut « Charles VII, non à perpétuité, ains pour trois ans seulement, lesquels estant expirez, il les continua à autres trois ans par ses patentes du 1er mars 1452 (3) ». Jusqu'à Charles VII, la régale, à part quelques concessions particulières faites aux églises, fut une des branches du revenu royal, et non la moins productive. En 1202, la régale de Châlons produisit à Philippe-Auguste 2,047 livres monnaie de Provins, la régale de Laon 500 livres, celle de Troyes 100 livres, et celle de Reims 2,668 livres parisis, et 216 livres 11 sous monnaie de Provins ; ce qui fait un total de 5,531 livres : somme considérable alors, puisque

(1) « Dicto dissimulante rege. » Raynald., *Annal. eccles.*, an. 1337, n. 16, 17.

(2) *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, etc., décembre 1888, p. 483.

(3) E. Pasquier, *Les Recherches de la France*, liv. III, ch. x.



toutes les prévôtés de France ne produisaient que 32,000 livres. La recette de Reims se détaillait ainsi : 662 l. 15 s. 8 d., plus 33 l. 18 s. de Provins pour la recette de dix-huit semaines ; les tailles ont produit 1,574 l. 1/2 ; — les exploits 100 l. et 62 s. parisis, plus 48 l. moins 2 s. de Provins ; — la vente des matelas et des bestiaux, 55 l. 7 s. ; — la vente du bois et des foins, 8 l. 12 s. parisis et 33 l. de Provins moins 12 d. ; — les coffres de l'archevêque, 20 l. ; — 255 muids de vin, vendus 112 l. moins 5 s. ; — 28 muids de blé, moins cinq mines, et les volailles, plus 177 muids et 2 sétiers d'avoine, mesure de Reims, vendus 132 l. 12 s. 5 d. parisis, plus 100 l. 26 s. 1/2 monnaie de Provins. — Restait à vendre 49 muids 4 sétiers de blé, et 30 muids un sétier d'avoine, sur quoi il avait été dépensé 39 muids 12 sétiers de blé, et 5 muids 6 sétiers d'avoine : ce qui réduisait ladite quantité à 9 muids 1/2 de blé, et 15 muids d'avoine moins 5 sétiers (1).

Puisque la régale était un revenu, les rois en trafiquaient : ils la donnaient en fief (2), ils l'échangeaient (3), ils la recevaient eux-mêmes en payement. C'était, par exemple, l'archevêque de Lyon qui jouissait de la régale de l'évêché d'Autun : en 1320, l'archevêque et le chapitre cédèrent ce droit au roi Philippe le Long, en échange de la juridiction haute, moyenne et basse de la cité et ville de Lyon, que ce roi leur donna à tenir de lui en fief par l'archevêque, lequel en ferait, ainsi que le doyen au nom du chapitre, le serment de féauté et l'hommage-lige (4).

A partir de Charles VII jusqu'à Louis XIII, les rois donnèrent, il est vrai, les revenus de la régale à la Sainte-

(1) Brussel, *Usage des fiefs*, I, 413, 465 ; *Rec. des histor. des G.*, XXIV, p. XXVIII.

(2) *Rec. des hist. des G.*, XV, 507.

(3) Martène, *Ampliss. collectio*, I, 1189.

(4) Brussel, *Usage des fiefs*, I, 302, 304. — Disons en passant que rien n'était plus varié que la condition des églises au moyen âge : les unes étaient sous la dépendance du roi, les autres sous la dépendance des hauts barons, et celles-ci en tout, et celles-là en partie. La royauté essayait de toutes ses forces de mettre toutes les églises sous sa dépendance.

Chapelle; mais il faut bien remarquer que « ce don du roi n'était pas gratuit; il était une décharge et une liberté en faveur de Sa Majesté, laquelle était obligée, auparavant cette gratification, de fournir des deniers de son épargne pour la nécessité de la Sainte-Chapelle, ainsi qu'on peut le voir par le don qui leur en a été fait en 1532 par Henry II, lequel est rapporté tout au long par Probus, en son *Traité de la régale*, question 52, par où l'on voit que le roi appliquait à son profit le revenu des évêchés vacants, puisqu'il l'employait pour décharger son épargne d'une dette considérable (1). » Cette dette, que les rois devaient payer à la Sainte-Chapelle, était de vingt-cinq mille livres par an : « Le feu roi Charles IX (2) bailla ledit droit de régale auxdits trésoriers et chanoines, pour récompense de vingt-cinq mille francs de rente annuelle que les rois leur devaient sur le domaine pour l'entretenement de ladite Sainte-Chapelle, et autres charges ordinaires et extraordinaires (3). »

Louis XIII, il est vrai encore, considérant les grandes dépenses que les nouveaux pourvus des prélatures sont obligés de faire, soit pour l'expédition de leurs bulles, soit pour les autres frais indispensables, crut devoir les gratifier des fruits échus pendant la vacance. En conséquence, par ses lettres-patentes du mois de décembre 1641 (4), il révoqua, en faveur des nouveaux évêques, la cession faite à la Sainte-Chapelle, qui plus tard fut dédommagée par l'union de l'abbaye de Saint-Nicaise, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Reims (5). Mais ce don, loin de rapporter quelque chose aux évêques, leur était fort à charge.

L'administration de la régale, en effet, restait toujours entre les mains du roi. Les lettres-patentes de décembre 1641

(1) *Mém. du clergé*, XI, 937.

(2) Ce fut Charles IX qui, par son édit de Moulins du 20 février 1565, donna les fruits de la régale à la Sainte-Chapelle à perpétuité : Etienne Pasquier, *Les Recherches de la France*, liv. III, ch. X.

(3) *Mém. du clergé*, XI, 454.

(4) *Ibid.*, 279.

(5) Brevet du 24 décembre 1704. *Ibid.*, 286.

disaient : « Voulons et nous plaît que, vacation avenant desdits archevêchés et évêchés de notre Royaume, èsquels nous avons droit de régale, le revenu d'iceux soit mis en notredite main, pour être administré pendant l'ouverture de ladite régale, par personnes solvables, qui seront à cet effet commises, à la charge que, la régale étant close, le revenu qui sera provenu desdits archevêchés et évêchés sera remis par celui qui aura été commis pour l'administration ès mains des archevêques et évêques qui en auront été pourvus sur notre nomination. » Or, cette administration fut si mauvaise, que Louis XIV fut obligé de la changer. Le préambule de l'arrêt du 22 février 1724 dit : « Le roi ayant été informé de la mauvaise administration des économes établis dans chacun des diocèses du royaume pour faire la régie temporelle des bénéfices vacants, dont le soin ne devait être confié qu'à des personnes solvables et d'une probité reconnue, Sa Majesté aurait par l'édit de décembre 1691 » pris de nouvelles mesures.

Les nouvelles mesures ne valurent pas mieux que les anciennes. En 1691, Louis XIV, ayant besoin d'argent, créa des commissions d'économes-séquestres en titre d'offices perpétuels et héréditaires (1). Or, les gages et autres émoluments attribués aux économes-séquestres, et à leurs contrôleurs qui furent créés en 1703, emportaient au moins un tiers des revenus de l'économat. En effet, l'édit du mois de décembre 1691 porte que les économes emploieront au chapitre de dépenses de leurs comptes 2 sous pour livre de toute leur recette ; le même édit leur attribue, en outre, 500 livres pour gage ; l'édit du mois d'août 1707 leur attribue, outre les gages, 3 deniers pour livre de toute leur recette, 10 sous pour droit d'enregistrement des saisies et oppositions faites entre leurs mains, et le surplus des autres droits portés par l'édit de 1691 ; l'édit du mois de

(1) Voir *Rapport de l'agence du clergé*, année 1710, p. 173 et suiv. ; année 1725, p. 308 et suiv.; année 1775, p. 127, avec les pièces justificatives ; — Piales, avocat au parlement, *Traité des réparations et reconstructions des églises*, IV, *passim*, avec les pièces justificatives.

juillet 1708, outre les gages, leur attribue 4 sous pour livre sur les deniers de leur recette, plus 6 livres pour droit de signature des procès-verbaux de la levée des scellés, inventaire et vente des meubles; l'arrêt du 22 mars 1712 leur attribue, en outre, 18 deniers pour livre du prix des meubles qui seront vendus après le décès des bénéficiers. Voilà donc au moins un tiers qui disparaît du revenu.

Un autre tiers au moins était absorbé par les frais nécessaires pour soutenir des procès inévitables contre les débiteurs de la succession du dernier titulaire, ou contre les fermiers de l'évêché. Ces procès, dans lesquels les économes trouvaient toujours leurs intérêts, étaient si ruineux, que, par la déclaration du 20 février 1725, le roi défendit d'intenter aucune action nouvelle pendant les vacances, parce que « toute cette procédure consomme souvent en frais la plus grande partie des fruits desdites églises vacantes, et rend infructueux le don que nous avons coutume d'en faire aux successeurs par nous nommés ».

Il ne restait donc plus qu'un tiers à peine. Or, Louis XIV voulant pourvoir à la subsistance des protestants qui se convertissaient à la religion catholique, leur donna, par divers arrêts de son Conseil, le tiers de tous les fruits et revenus qui écherraient pendant les vacances des évêchés.

Cette administration ne rapportait donc aux évêques que des disputes sans nombre et sans fin, aux nouveaux convertis que des pertes sur le tiers qui leur était destiné : les économes seuls faisaient de gros bénéfices.

Le clergé en demanda la suppression : le roi la fit dès que les affaires de l'Etat le permirent, c'est-à-dire en novembre 1714 : « Ayant été averti que les droits attribués aux économes-séquestres, joints aux frais qui se font aux inventaires, procès-verbaux de visite et autres actes nécessaires pendant la vacance des bénéfices, sont fort à charge aux archevêques, évêques et autres bénéficiers, auxquels nous accordons le don des fruits, et diminuent considérablement le tiers par nous destiné aux pensions et subsistance des ministres et autres nouveaux convertis, Nous avons fait rechercher les moyens d'y apporter quelque

remède, et après l'examen qui en a été fait, Nous n'en avons point trouvé de plus convenable que celui de supprimer lesdits offices. »

Le roi remplaça les économes-séquestres par des commis ou préposés révocables à sa volonté. Mais il laissa subsister pour un temps les droits des économes-séquestres, afin d'en employer le revenu au remboursement partiel de la finance qu'ils avaient payée au roi pour l'acquisition de leurs offices. L'édit continue donc : « Nous n'avons point trouvé de remède plus convenable que celui de supprimer lesdits offices, et d'en commettre l'exercice et les fonctions à des personnes qui les remplissent sous une modique remise ; laissant néanmoins subsister les droits en entier, tels qu'ils ont été attribués par les édits et arrêts de notre conseil, avec leurs gages, sur le montant desquels déduisant la remise que nous accorderons auxdits préposés, il restera d'année en année de quoi pourvoir au remboursement desdits officiers, quoiqu'il y en ait plusieurs qui y ont fait des produits considérables par rapport à la modicité de la finance qu'ils ont payée ; après lequel remboursement nous ferons un état suivant nos intentions de rétablir en faveur du clergé les choses comme elles étaient avant la création desdits offices. »

En conséquence, depuis 1714, il y eut deux commis ou économes généraux nommés par arrêt du Conseil, avec pouvoir de désigner dans les différents diocèses des personnes pour faire la régie du temporel des bénéfices vacants. Ces économes généraux exerçaient leurs fonctions sous la direction de tel magistrat qu'il plaisait au roi de choisir : c'était ordinairement un conseiller d'Etat. Puis, pour examiner et décider toutes les affaires concernant les économats, le roi établit un bureau appelé le *bureau des économats*.

Or, ce que fut cette nouvelle administration, les cahiers de 1789 nous le disent :

« Economat, établissement perfide et meurtrier dont notre député demandera la suppression avec toute la vigueur et la fermeté dont il est capable. Ces bureaux dévo-

rants, connus sous le nom d'économat, furent colorés dans le principe du spécieux et louable prétexte de veiller à la conservation des bénéfices consistoriaux, et ils en sont devenus la ruine, ainsi que le fléau des titulaires qui les possèdent. Ce sont des gouffres où s'engloutit sans retour la succession de tous les bénéficiers, sans utilité pour les bénéfices, et qui finiront par dévorer aussi tous les biens ecclésiastiques.

« Les revenus dont jouissent les économats sont incalculables, puisqu'il dépend d'un seul homme, qui n'est comptable de ses opérations à personne et qui a pour l'heureux exercice de son pouvoir plus de 100.000 livres de rente, d'augmenter à volonté lesdits revenus des économats, en différant ou en faisant retarder le remplacement des titulaires.

« Que deviennent ces revenus immenses ? C'est un abîme qu'on craint même d'entrevoir.

« Mais que font les économats pour la conservation des bénéfices ? Aucun bien et beaucoup de mal. Le droit de saisie, dont ils ont le privilège après la mort du titulaire, et dont ils usent si bien, n'est qu'un embarras de plus pour le successeur. C'est une puissance nouvelle entre le mort et le vif, qui, pour défendre les droits de celui-ci, commence par s'en emparer, et les tient si bien qu'on se ruinerait en vain pour les lui arracher (1).

« Ainsi nous réclamons la suppression pure et simple des économats (2)... »

En tout cas, dira le R. P. Desjardins, les rois ne ruinaient pas le bien de l'Eglise — le bien des pauvres — par la vente des immeubles, comme l'on fait aujourd'hui :

(1) « Combien d'arrêts du Conseil n'a-t-il pas fallu pour forcer ces officiers à rendre leurs comptes, ou pour leur en prescrire la forme ! Combien de successions de bénéficiers depuis 50 et 60 ans dont tous les deniers sont restés entre les mains des économes, sans que les héritiers ni les successeurs aux bénéfices aient osé ou aient eu le crédit de s'en faire rendre compte ! » Piales, *Traité des réparations et reconstructions des églises*, IV, 32.

(2) Cahier du clergé de la sénéchaussée du Puy-en-Velay. Mavidal, *Archives parlem.*, V, 458.

« Voilà que, à la vacance du siège, l'Etat met la main sur la mense épiscopale et s'en adjuge les revenus, sans distinction de ceux qui étaient en faveur de la personne de l'évêque et de ceux qui servaient à entretenir ces bonnes œuvres. Et comme, par malheur, les vacances se succèdent trop souvent à de courts intervalles, et se prolongent des années, c'est la ruine totale de ces œuvres. Donc, en réalité, dans la pratique actuelle, la régale n'est que l'usurpation palliée du bien des pauvres. Y a-t-il au monde et peut-il y avoir une loi pour justifier de tels excès?

« .On a beau abriter cette odieuse pratique derrière les traditions de l'ancienne monarchie. Si nos anciens rois ont abusé de leur pouvoir, est-ce une raison de les imiter, surtout après une révolution violente qui eut pour prétexte l'extirpation des abus? Mais jamais nos rois ne se portèrent à de si honteuses énormités. Nous avons dit que, là même où le privilège de la régale leur était octroyé par la loi canonique, ils ne grossissaient pas leur trésor des revenus des dotations épiscopales, réservés qu'ils étaient pour le futur évêque. A plus forte raison ne spéculaient-ils pas sur les ressources des établissements de charité fondés à l'ombre du pouvoir épiscopal (1). »

Sans parler de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe, où l'on voit « trafiquer, vendre, engager et hypothéquer le domaine de Dieu..., vendre un évêché au grand Conseil et de cette vente acquitter les dettes du vendeur (2) », où l'on voit les dignités ecclésiastiques « vendues, trafiquées et brouillées.., des archevêchés et évêchés baillés par Messieurs du grand Conseil, en économats spirituels, à des enfants qui sont encore sous la verge (3) », et même dont « l'on ne sait pas encore s'ils seront mâles ou femelles et dont tout le monde sait qu'ils sont déjà chargés de

(1) *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, etc., mars, p. 419.

(2) *Remontr. et harang. du clergé*, 7, 8 et 9. Assemblée de Melun en 1579.

(3) *Ibid.*, 223. Assemblée de Paris en 1596.

mitres... (1) » : au temps même où les revenus de la régale étaient réservés à l'évêque successeur, au milieu du XVII[e] siècle, les rois, pendant les vacances prolongées à dessein, ruinaient les biens des églises par des pensions (2), qui n'étaient autre chose, semble-t-il, qu'une véritable aliénation du revenu.

« Le 6 mars (1655), l'assemblée ayant résolu d'entendre ce matin les plaintes des provinces, on a commencé par celle de Narbonne, et M. l'abbé de Bonsi ayant pris le bureau, représenta que plusieurs évêchés des plus considérables de la province, vacants depuis longtemps, auxquels on ne voyait pas qu'on se disposât à pourvoir, et connaissant que les longues vacances apportaient de si grands dommages au spirituel et au temporel des diocèses, que les mieux réglés tombaient en des désordres étranges, et que ceux qui venaient à en être pourvus, ne les pouvaient réparer qu'avec des soins et des dépenses extraordinaires, et que d'ailleurs on les chargeait de pensions si excessives qu'il leur était impossible de satisfaire aux charges auxquelles ils étaient obligés, d'où il arrivait que les pauvres demeuraient sans assistance, les peuples sans instruction, les églises sans ornement, et les bâtiments sans réparation.., l'assemblée provinciale de Narbonne avait chargé Mgrs les députés de la présente assemblée d'y faire toutes les instances possibles...

« La compagnie ayant considéré que cette plainte était générale et de grande importance pour le bien de l'Eglise, a résolu d'en faire une remontrance au Roi, sur les circonstances de laquelle elle a remis à délibérer, après que les plaintes de toutes les provinces auraient été entendues...

« Le 12 mai, M. l'abbé de Marmiesse représenta qu'il croyait que la compagnie devait représenter les grands maux qu'apporte à l'Eglise la longue vacance des arche-

(1) *Ibid.*, 424. Assemblée de Paris en 1617.

(2) C'est dans le cahier présenté au roi Charles IX, en 1574, qu'il est pour la première fois question de pensions. (*Remontr. et harang. du clergé*, 972.) Depuis lors presque toutes les assemblées du clergé protestèrent, mais toujours inutilement.



vêchés et évêchés, qui ruine toute la discipline ecclésiastique dans les diocèses, où la conscience de Sa Majesté est engagée, et la foi des concordats violée, puisqu'ils l'obligent d'y pourvoir dans six mois..., que la compagnie devait aussi poursuivre la décharge de toutes les pensions mises sur les archevêchés et évêchés, que les mémoires des provinces étaient chargés de plaintes contre cet abus, et les députés obligés par leurs procurations d'en poursuivre la réformation (1). »

En 1670, « Mgr de Lescar est chargé de 4.000 livres de pension, et il ne lui reste, ses décimes payés et ses autres charges acquittées, qu'environ 7.000 livres de rente, qui est très peu de chose dans un diocèse rempli d'hérétiques, où un évêque a tous les jours mille occasions de faire des dépenses extraordinaires et nécessaires pour la gloire de Dieu » (2).

En 1670, « Mgr d'Oléron n'a, de son évêché, que 9.000 livres de rente : sur quoi il est chargé de 4.000 livres de pension. Il a ses décimes à payer, et les autres charges de son évêché, et il ne lui reste pas plus de mille écus quittes » (3).

Toutes ces pensions allaient aux créatures du roi. Le 11 mars 1668, l'évêque de Mende écrit à Colbert (4) :

« Monsieur, l'approbation qu'il vous plaît donner aux petits services que je rends au roi dans les états, et l'honneur que vous me voulez faire de les lui représenter, me font avoir recours à votre puissante intercession, pour obtenir de Sa Majesté de nouvelles grâces. Vous savez, Monsieur, de quelle manière mon évêché est chargé de pensions, et le rôle que vous trouverez ci-joint vous en rafraîchira la mémoire. »

(1) *Procès-verbaux du clergé*, IV, 267-269.
(2) *Procès-verbaux du clergé*, V, 29.
(3) *Ibid.*
(4) Document cité par Gérin, *Recherches histor. sur l'assemblée de 1682*, p. 94.

RÔLE DES PENSIONNAIRES DE L'ÉVÊCHÉ DE MENDE

Mgr l'évêque de Saint-Flour.	1.000	livres.
M. le commandeur de la Mothe, son frère. .	1.500	—
M. l'abbé Tallemant.	1.500	—
Le P. Goth, de l'Oratoire, aumônier de la reine d'Angleterre.	1.000	—
M. Benserade.	2.300	—
M. Mérigot, secrétaire de M. le duc de Nevers.	1.500	—
M. de la Potterie, bibliothécaire de feu Mgr le cardinal.	1.200	—
M. Pellari, garde des meubles de mondit sieur le cardinal.	1.200	—

La liste devait s'allonger encore. En 1677, le comte de l'Isle, qui obtint une pension de 3.000 livres sur l'évêché d'Agen, en obtint une également de 3.000 livres sur le même évêché de Mende (1).

C'est ainsi que, les sièges vacants, les rois jetaient les revenus des évêchés en pâture aux parasites, pendant que les desservants manquaient du nécessaire. « C'est un abus, dit, en 1789, le cahier du bailliage de Montreuil-sur-Mer, de concéder sur les biens ecclésiastiques des pensions à des laïques, et d'en réunir une partie aux économats presque en pure perte, pendant que des ecclésiastiques languissent en supportant tout le poids du travail, et ne peuvent qu'essuyer les larmes des malheureux sans pouvoir les tarir, parce qu'ils sont eux-mêmes dans la misère (2). »

Cette odieuse pratique de la régale, qui ne fut qu'une suite d'empiètements, jusqu'au jour où les rois, devenus, d'abus en abus, maîtres de tout, n'eurent plus rien à empiéter, se terminait par une dure cérémonie : c'était le serment de fidélité, dont l'enregistrement à la Chambre des comptes fermait la vacance. Que ce serment, qui existait

(1) Richard, *Traité des pensions royales*, 98.
(2) Mavidal, *Archives parlem.*, IV, 61.

d'ailleurs avant l'établissement de la régale (1), fût une formalité pénible, compliquée, et plus d'une fois la source d'abus révoltants, le R. P. Desjardins ne semble pas s'en douter; il se contente d'affirmer, en passant, tant la chose lui paraît légère, que ce n'était rien, ou presque rien.

« Avant de passer, dit-il, à l'examen des fondements juridiques sur lesquels s'appuient les défenseurs de la régale, disons un mot sur le serment que prêtaient les évêques avant la prise de possession de leur siège.

« Il y a deux sortes de serments exigés des évêques par les rois de France, ainsi que le remarque très bien Pierre de Marca, l'hommage et le serment de fidélité. Le premier n'était pas exigé de tous les prélats, mais de ceux-là seulement qui tenaient des fiefs de la libéralité des rois. En vertu du droit féodal, ils devaient prêter le serment qu'on appelait hommage, par lequel le vassal se reconnaissait l'homme du roi, obligé à lui rendre les services dus par les feudataires. Les évêques prêtaient donc ce serment, non à cause de la dignité épiscopale, mais en raison du fief qu'ils recevaient. Il n'était prêté que par les évêques qui joignaient au domaine de l'Eglise celui des seigneuries appartenant aux princes, et devenaient, à ce titre, de véritables vassaux.

« Au contraire, les autres évêques ne faisaient pas hommage, mais prêtaient seulement un serment de fidélité en qualité de sujets du roi au temporel, sans prendre sur eux aucune obligation de vassalité. Peu à peu cependant, on cessa de conférer des biens de la couronne aux évêques; ils ne reçurent plus l'investiture du prince, et tout se borna au simple serment de fidélité. C'est donc bien à tort que les écrivains gallicans prétendent que, par ce serment prêté à la clôture de la régale, l'évêque reconnaissait tenir son évê-

(1) Au mois de décembre 877, les évêques jurent ainsi : « Ego ille ipse sic profiteor : De ista die et deinceps isti Seniori et Regi meo Ludovico, Caroli et Hermentrudis filio, secundum meum scire et posse et meum ministerium, auxilio et consilio fidelis et adjutor ero, sicut Episcopus recte Seniori suo debitor est, in mea fide et meo sacerdotio. » Du Chesne, *Histor. Franc. Script.*, III, 253.

ché du roi, et se regardait, même comme évêque, soumis à l'autorité royale (1). »

D'abord, l'hommage et le serment de fidélité, qui, en effet, étaient deux actes fort distincts, le premier emportant la vassalité, le second la sujétion, ne se confondirent ni sitôt ni si facilement. Dans la seconde moitié du XVe siècle, c'est-à-dire plus de trois siècles après l'établissement de la régale, l'on voit encore des évêques rendre hommage en raison des fiefs, et faire le serment de fidélité en raison du temporel de l'évêché, et même dans deux actes séparés. Le 11 mai 1454, Gui Bernard, évêque de Langres, rend au roi Charles VII l'hommage-lige du duché et pairie de Langres :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France, a nos amez et féaulx Gens de nos Comptes et Trésoriers à Paris, aux Baillis de Sens et de Chaumont ou à leurs lieutenants, à nos Procureurs et à nos Receveurs esdits bailliages, salut et dilection. Savoir vous faisons que notre ami et féal Conseiller, Guy Bernard, évesque-duc de Langres, per de France, nous a aujourd'hui fait les foy et hommaige-lige que tenu nous estoit de faire a cause de sondit duchié de Langres et parrie de France tenus nuement de Nous à cause de nostre couronne. Auxquels foy et hommage nous l'avons reçu, sauf nostre droit et l'autrui... »

Le même jour, 11 mai 1454, le même Gui Bernard, évêque de Langres, prête le serment de *féaulté,* à cause de la *temporalité* de son évêché, et Charles VII écrit à ses officiers de lui remettre sans délai les biens de l'église de Langres (2).

Lors même que les évêques ne devaient plus, et ne pouvaient plus, rendre les services du fief, lever des troupes, par exemple, comme autrefois, les envoyer ou les mener aux armées royales, suivant les conventions particulières, les rois ne laissaient pas de les inquiéter pour cet hommage.

(1) *Etudes religieuses, philosoph., histor. et littér.*, etc., janvier, p. 85.
(2) Brussel, *Usage des fiefs,* I, 29, 24.

En 1660, la Chambre des comptes ne veut point enregistrer le serment de fidélité de l'évêque d'Avranches, qu'il n'ait fait auparavant la foi et hommage pour les terres qu'il tient en fiefs. Elle fait saisir les fruits de l'évêché : l'évêque obtient un arrêt portant mainlevée de la saisie. Les huissiers de la Chambre des comptes renouvellent la saisie : l'évêque obtient un nouvel arrêt de mainlevée. Il est poursuivi de nouveau à la requête du procureur général : il obtient un nouvel arrêt. Il est poursuivi de nouveau par Formentin, huissier de la Chambre des comptes : il faut qu'il obtienne un nouvel arrêt définitif (1).

A l'assemblée de 1690, le 30 mai, « Mgr l'évêque de Tarbes a dit que Mgr l'évêque d'Oléron demandait la protection de l'assemblée dans une affaire qui lui est commune, non seulement avec les prélats de Béarn, mais avec tout le clergé de France, et que cette affaire regardait la foi et hommage que l'on demandait pour le roi; que le procureur général de la Chambre des comptes de Pau ayant fait saisir les revenus de l'évêché d'Oléron, faute par Mgr l'évêque d'avoir rendu au roi la foi et l'hommage des fiefs et biens nobles qui en relèvent, Mgr d'Oléron avait présenté sa requête pour obtenir la mainlevée, attendu qu'il avait prêté le serment de fidélité ; que le roi ayant ordonné que la requête dudit seigneur évêque serait communiquée audit sieur procureur général avec mainlevée de la saisie ; et Mgr d'Oléron ayant bien voulu dans la suite se soumettre de rendre foi et hommage, il aurait fait signifier audit procureur général un acte par lequel il demande qu'on lui fasse voir en quelle forme ses prédécesseurs et les autres prélats, tant de Paris que de Béarn et du reste du royaume, ont rendu ces hommages au roi. Que ledit procureur général, au lieu de demeurer d'accord d'une manière de rendre cet hommage, conforme à l'usage pratiqué dans le royaume par tous les évêques, et convenable à leur caractère et dignité, a présenté requête au Conseil où il expose qu'il y a plusieurs titres dans les archives de la Chambre des Comptes

(1) *Procès-verbaux du clergé*, IV, 742.

de Navarre, qui justifient que les évêques de ce royaume sont obligés de rendre la foi et l'hommage au roi, et qui prescrivent la manière en laquelle ils doivent la rendre: que Gérault, évêque d'Oléron, en 1428, et nouvellement Mgr de Lescar, en 1686, l'ont rendu tête nue, à genoux, sans épée, ceinture, ni manteau, ni gants, tenant les mains jointes sur les saints Evangiles, et conclut à ce que Mgr l'évêque d'Oléron soit tenu de la rendre dans la même forme, et que, faute de ce faire, il lui soit permis d'y contraindre ledit seigneur évêque par saisie féodale et autres voies ordinaires. Que sur cette requête étant intervenu arrêt, le 14 avril 1690, par lequel S. M. ordonne que ledit seigneur évêque rendra dans trois mois, du jour de la signification, la foi et hommage en la manière que l'ont rendue Gérault, son prédécesseur, et Mgr l'évêque de Lescar, Mgr l'évêque d'Oléron se croit obligé de représenter à l'assemblée que, cette manière de rendre la foi et hommage étant injurieuse au caractère et à la dignité épiscopale, il ne doutait point que la compagnie ne voulût bien lui donner les avis et secours nécessaires dans cette occasion (1). »

En 1710 encore, le cahier présenté au roi par le clergé assemblé à Paris réclame la suppression de l'hommage (2).

Ensuite le serment de fidélité n'était pas une formalité si insignifiante, qu'on puisse l'appeler « le simple serment de fidélité ». Il fallait que l'évêque prêtât ce serment lui-même, et non par procureur, au roi en personne, qu'il fît acte de sujétion, et qu'il payât. Le 18 avril 1291, Guillaume le Maire, régent de droit aux écoles d'Angers, chanoine et grand pénitencier, est élu évêque d'Angers. Le mardi 23 avril, il obtient ses lettres de confirmation du chapitre métropolitain de Tours, alors sans archevêque. Le mercredi 24, il adresse au roi, par deux chanoines, la demande en mainlevée des régales de son évêché (3), part de Tours,

(1) *Procès-verbaux du clergé*, v, 678.
(2) *Remontr. et harang. du clergé*, 1526.
(3) C'est que la charte de régale de l'église d'Angers, accordée en 1223 par Louis VIII, disait : « Nous avons reconnu que lorsque

s'en va coucher à Rillé, et, le jeudi 25, s'installe à l'abbaye de Mélinais pour y attendre la réponse du roi. Le vendredi 4 mai, il reçoit les lettres royaux datées du 28 avril, qui lui remettaient la libre disposition de son temporel. L'évêque les adresse dès le lendemain, par les mêmes commissaires, en leur adjoignant le curé de Bauné, son frère, au chapitre d'Angers, qui, dès la réception des députés, leur remet les sceaux. L'officier du roi, garde des régales, installé à l'évêché, dépose de même immédiatement tous ses pouvoirs, et fait publier les ordres du roi. Le lundi 7 mai, de l'abbaye de Mélinais, Guillaume le Maire se rend à l'abbaye du Perray-aux-Nonains. Il y trouve le garde de la régale, Jean de Dommartin, avec qui il traite divers points litigieux. Il va ensuite dîner et coucher en son manoir de Villevêque. Le soir, il entend et renvoie à des arbitres les prétentions de Robert de Chaufour sur le château d'Eventard ; et le lendemain matin 8, David de Sesmaison, bailli d'Anjou, de passage, allant au Mans, lui fait remettre, d'un commun accord, le château d'Eventard par les sergents du comte, chargés de la garde. Le mercredi 9, il se met en route de Villevêque pour aller prêter au roi le serment de fidélité. Il arrive en son manoir de Morannes, et il y couche. Il en repart le lendemain matin, jeudi 10 mai... Enfin, le vendredi 16 mai, il trouve le roi au bois de Vincennes. C'est là qu'il s'acquitte de son devoir, l'étole au cou, une main sur la poitrine, devant l'Evangile.

Au nom du roi, le chevalier Pierre de Chambéri lui dit : « Jurez-vous fidélité et loyauté au seigneur roi et à son fils, qui lui succédera, et que vous garderez son corps, ses membres, sa vie et ses droits et son honneur temporel, et

l'évêque élu d'Angers sera confirmé par le métropolitain, nous lui rendrons les régales par les messagers apportant les lettres-patentes de sa confirmation. Cependant l'élu sera tenu de venir nous trouver dans l'espace de 40 jours après la réception des régales, et de nous prêter le serment de fidélité. Et s'il ne venait pas nous trouver avant 40 jours, nous pourrions saisir ses régales et les retenir jusqu'à ce qu'il nous eût prêté ledit serment. » *Rec. des histor. des G.*, XIV, p. LVIII.

que, s'il vous demande conseil, vous le lui donnerez bon et fidèle? Jurez-vous ainsi? » L'évêque répondit qu'il jurait ainsi (1). A peine ce serment est-il prêté, qu'il requiert la réparation des torts faits à son église pendant la vacance. Le sergent du roi et les autres officiers qui lui délivrent l'expédition de l'acte authentique, lui réclament avec insistance un droit de 25 livres (2) : Guillaume le Maire refuse énergiquement, parce que, d'après la charte de son église (3), il ne devait rien payer (4), il fait maintenir son refus, et il est même assez heureux pour obtenir des lettres royaux qui renouvellent à son évêché la confirmation de ses privilèges (5).

Enfin les rois ont prétendu souvent, surtout pendant le moyen âge, qu'en raison de ce serment de fidélité, les évêques leur étaient soumis même « comme évêques ». Et, sous ce beau prétexte, combien de fois n'ont-ils pas saisi arbitrairement le temporel des évêchés! Saisie pour questions féodales (6), saisie pour questions politiques (7), sai-

(1) Les formules de serment ont varié avec les temps. V. Dupuy, *Preuves des Libertez de l'Eglise gallicane*, I, 651-656.

(2) Environ 3,000 francs de notre monnaie : 25×17, 97×7, 17. V. de Wailly, *Mém. de l'Académie des inscriptions*, XXI.

(3) La charte disait : « Nous entendons qu'à l'occasion de ce serment aucune charge ne soit imposée ni à l'évêque, ni à son église. » *Rec. des hist. des G.*, XIV, p. LVIII.

(4) Les évêques payaient. Lorsque Louis XIV étendit la régale aux évêchés du Midi, il se hâta de régler, par la déclaration du 27 juillet 1673, « les droits qui seront à payer à la Chambre des Comptes de Paris par les archevêques et évêques des provinces de Languedoc, Guyenne, Provence et Dauphiné, pour l'enregistrement des lettres de mainlevée, qui leur seront accordées en conséquence du serment de fidélité qu'ils prêteront à Sa Majesté. » Grasse et Vence, ne payaient que 200 livres, mais beaucoup d'évêchés payaient 600 l., d'autres 700 l., Toulouse et Auch payaient 800 l., Albi payait 1.000 l., et Narbonne 1.200 l. *Mém. du clergé*, XI, 1072.

(5) *Liber Guillelmi Majoris*, *Documents inédits sur l'histoire de France*, *Mélanges histor.*, II, 192-194, 236-239, 240-242, etc.

(6) Saisie du temporel de l'archevêché d'Auxerre et de l'évêché d'Orléans : *Rec. des histor. des G.*, XIX, 550.

(7) Ces saisies étaient le sujet d'un bouleversement souvent prolongé. Le jeune roi Louis IX, par exemple, obligé de lutter contre tous les seigneurs de son royaume pour la défense de son autorité royale, avait, de l'avis de ses barons, fait saisir le temporel de l'ar-

sie pour questions de décimes (1), saisie pour non-résidence (2), saisie pour sortie du royaume (3), saisie pour assistance aux conciles (4), saisie pour omission de visites pastorales (5), saisie pour affaires de juridictions : et quelles saisies! « En 1294, les sergents du comte d'Anjou ne respectaient ni les biens, ni les droits, ni les possessions, ni les vassaux de l'église d'Angers, qui était sous la garde du roi et faisait partie de ses régales ; ils prenaient, ils occupaient, ils envahissaient, ils bouleversaient tout. L'official de l'évêque d'Angers leur intenta des procès, et les traduisit devant la juridiction ecclésiastique, parce que ces causes avaient toujours relevé de cette juridiction, et d'après le droit, et par une coutume immémoriale. Or, tout à coup, sans forme de procès, sur la procuration du bailli d'Angers, un sergent du roi, nommé Pierre de Bonay, délégué du bailli de Tours, mit la main sur tous les biens de l'évêché, chassa l'évêque de ses maisons et de ses manoirs, et partout plaça pour gardiens des garçons

chevêché de Rouen pour quelques démêlés qu'il avait eus avec l'archevêque Thibaut. Thibaut étant mort avant d'avoir conclu la paix avec le roi, le roi maintint la saisie des biens temporels de l'archevêché de Rouen sous l'archevêque Maurice, successeur de Thibaut. Maurice, par représailles, jeta sur le diocèse un interdit, dont les circonstances se lisent dans cinq lettres qu'il écrivit à cette occasion. Il porta ses plaintes au pape Grégoire IX, qui intervint par son légat Romain. V. D'Achéry, *Spicileg.*, II, 520; Martène, *Ampliss. Collectio*, I, 1226; dom Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, IV, 336.

(1) Saisie du temporel de l'archevêché d'Albi, *Gallia christiana*, I, 12; de l'archevêché de Sens, *Olim*, III, 356; de l'archevêché de Tours, *Ecrit pour et contre les immunités du clergé de France*, I, 137; des archevêchés de Sens et d'Auxerre et de l'évêché d'Orléans, *Archives nationales*, J206, Meaux, n° 2; *Bibliothèque nationale*, ms. fr., 3903, p. 3.

(2) *Preuves des Libertez de l'Eglise gallicane*, I, 670. A ce sujet, il y a beaucoup d'ordonnances, et même des arrêts des parlements.

(3) *Ibid.*, 681.

(4) En 1302, saisie du temporel de l'évêché de Nîmes : « Ab eodem rege spoliatus est bonis et expulsus, Ricardusque suffectus administrator sedis Nemausensis, quem Bertrandus (l'évêque dépossédé) excommunicavit. » *Gallia christ.*, VI, 448.

(5) *Preuves des Libertez de l'Eglise gallicane*, I, 656-673.

mal famés et de mauvaise vie (1), qui pendant dix-huit semaines touchèrent tous les revenus et tous les fruits de l'évêché, et ne cessèrent d'accabler d'exactions et de mauvais traitements les malheureux vassaux. Ce qui surpasse tout le reste en horreur, c'est que le palais épiscopal qui est contigu à l'église d'Angers, si bien que de son palais l'évêque passe dans sa cathédrale pour y entendre messe, vêpres et matines, pour confirmer les abbés, et pour juger les causes spirituelles, ledit Pierre de Bonay le saisit au nom du roi, en chassa l'official et le chancelier qui y demeuraient, et là, comme ailleurs, mit un gardien. Un jour que l'évêque, venu à Angers pour y tenir un synode, était descendu chez un de ses diocésains, puisqu'il n'avait pas une demeure où reposer sa tête, son hôte reçut d'un sergent l'ordre de se rendre à la prison du château d'Angers : ce qui força l'évêque, qui ne voulait pas qu'un citoyen fût aussi injustement tourmenté par dévouement pour lui, à s'éloigner de sa ville épiscopale. De plus, ledit Pierre de Bonay et les gardiens qu'il avait placés partout, forcèrent l'évêque à enlever des maisons et des manoirs de l'évêché tout son mobilier, petit et grand, ainsi que le vin, le blé et tout le reste : ce qui, nécessitant beaucoup de voitures et de chariots, ne se fit pas sans fatigue ni dépenses. Enfin, lorsque le temporel de l'évêché fut rendu à l'évêque, ledit Pierre de Bonay retint une somme de 200 livres (2), qu'il avait touchée, lui et ses hommes, pendant la saisie, sur les revenus de l'évêché. L'évêque aurait été traître au royaume et au roi qu'on ne lui aurait pas causé plus de dommages ni fait plus d'outrages. On n'agit jamais ainsi avec les barons et les chevaliers. Lorsque leurs biens sont saisis par le roi, on ne leur défend d'approcher ni de leurs châteaux ni de leurs manoirs ; on ne les force pas à déloger leurs meubles, on ne place pas chez eux des gardes qui mangent tout ; de même, on ne saisit pas tous leurs biens

(1) « Quibusdam garcionibus male fame et deterioris vite per dictum Petrum custodibus appositis. »

(2) Environ 25.000 francs de notre monnaie.

à la fois, si ce n'est pour une cause extrêmement grave : on se contente de leur prendre une terre ou une maison. Mais les évêques, on les traite autrement : on saisit leurs biens pour un motif futile, souvent même sans motif, et on les saisit tous (1) ».

Dernier mot de la régale, le serment de fidélité en était le plus dur, car il pouvait se prêter à tous les caprices du pouvoir absolu. Aussi jamais le roi n'exemptait les églises de ce serment, lors même qu'il les exemptait de la régale (2) ; ou s'il les en exemptait, c'était pour une fois seulement, et avec la clause expresse, que cette exemption ne tirerait pas à conséquence (3).

Mais il faut conclure : « Arrêtons cette étude, dit le R. P. Desjardins (4), et concluons :

« La régale fut de tout temps une institution peu conforme à l'esprit de l'Eglise, un empiètement sur ses droits. » — Rappelons que la régale date du commencement du douzième siècle, et que, lorsqu'on se reporte à cette barbare époque, l'on trouve que la régale était une institution plus conforme à l'esprit de l'Eglise que les scandaleuses investitures, accompagnées de pillages horribles, qu'elle fut destinée à remplacer par un privilège accordé tacitement dans le concordat de Worms.

« Celle-ci crut cependant de sa sagesse de la tolérer dans certaines limites fixées par le concile de Lyon. » — Rap-

(1) *Liber Guillelmi Majoris, Documents inédits sur l'hist. de France, Mélanges histor.*, II, 354.

(2) Ainsi pour l'église d'Arras qui s'était rachetée au prix de mille livres : « Sed electum suum confirmatum nobis præsentabunt, ut fidelitatem nobis faciat. » Martène, *Amplis. Collectio*, I, 1042. De même pour l'église de Mâcon, qui avait été exemptée de la régale : « Electus vero quando confirmatus fuerit, ad nos venire debet, facta nobis fidelitate, de manu nostra regalia recepturus. » *Ibid.*, 1087. De même encore pour l'église de Nevers. *Ibid.*, 1080.

(3) En 1375, le roi, sur la prière du pape Grégoire XI (*Mém. du clergé*, XI, 237) donne mainlevée à l'archevêque de Rouen sans que le serment de fidélité ait été prêté : mais c'est sans tirer à conséquence. *Ordon.*, VI, 149.

(4) *Etudes religieuses, philosophiques, historiques et littéraires,* mars, p. 434.

pelons que les limites furent nettement déterminées, puisque le concile confirma l'usage de la régale là où il existait, et défendit de l'introduire là où il n'existait pas, et ajoutons qu'une cinquantaine d'années après le concile de Lyon, les églises où le roi pouvait exercer la régale étaient au nombre de vingt-neuf, savoir : Sens, Paris, Chartres, Orléans, Troyes, Reims, Châlons-sur-Marne, Tournai, Thérouanne, Soissons, Beauvais, Laon, Amiens, Noyon, Senlis, Bourges, Clermont, Chalon-sur-Saône, Autun, Tours, le Mans, Angers, Rouen, Avranches, Coutances, Lisieux, Bayeux, Séez, Evreux (1).

« Respectées pendant près de quatre siècles, l'arbitraire de Louis XIV les franchit, et s'arrogea contre tout droit les régales de toutes les églises du royaume. » — Rappelons que ce ne fut pas l'arbitraire de Louis XIV seul qui franchit les limites fixées par le concile de Lyon, mais que Louis XIV ne fit qu'achever l'œuvre de ses prédécesseurs.

« La monarchie française garda cependant jusque dans ses usurpations une certaine dignité. » — Rappelons que la monarchie française garda une « certaine dignité » dans les ordonnances, mais qu'elle en garda fort peu dans leur exécution, et que, pour la régale, comme pour toutes choses sous l'ancien régime, si la théorie était généralement bonne, la pratique était mauvaise.

« Elle ne s'enrichit pas des dépouilles d'évêchés, et ne chercha dans l'exercice de la régale qu'un moyen d'étendre son influence sur l'Eglise, et de soumettre à sa puissance toutes les institutions du royaume, sans en excepter la religion. » — Rappelons que dans la première époque, elle mettait souvent les évêchés au pillage, et que dans la dernière, alors que les fruits étaient censés être réservés aux évêques successeurs, elle enrichissait ses créatures du revenu : ce qui ne l'empêchait pas d'étendre son influence sur une

(1) Pasquier, *Les Recherches de la France*, liv. III, ch. xxxvii. — Nous avons vu que plusieurs églises avaient été exemptées de la régale pour une cause ou pour une autre.

grande partie du clergé par la collation des prébendes, ni de la maintenir sur les évêques par le serment de fidélité.

« Dans le présent, la régale a été rétablie sans la moindre apparence de droit, et elle est pratiquée sans pudeur aucune. Nous avons dit à quels excès se porte sous ce titre le gouvernement républicain. Nous n'oserions pourtant en rendre seule responsable la rapacité bien connue du fisc. Comment croire que l'unique désir d'ajouter quelques milliers de francs aux quatre milliards d'impôt qui pèsent sur les contribuables ait pu donner lieu à ces indignités? Il n'y a pas à s'y tromper. Les visées du pouvoir anticlérical portent plus haut. L'exercice de la régale rentre dans cette série de mesures iniques par lesquelles un gouvernement hypocrite cherche à cacher la persécution sous le voile de la légalité ; elle est un anneau de cette chaîne par laquelle il s'efforce d'entraver l'action de l'Eglise catholique. Mieux que personne il sait la destination pieuse et charitable des biens laissés aux menses épiscopales. N'ayant pas réussi à empêcher les œuvres catholiques par les mille formalités qu'imposent ses lois, il les poursuit dans les mains des évêques; il s'empare des revenus, il vend les immeubles, et décourage de plus en plus les charitables intentions des fidèles. » — Disons seulement que la destruction des œuvres n'est pas le plus grand mal, si grand qu'il soit, mais que la véritable iniquité est dans l'attaque à la propriété de l'Eglise : faire de l'Eglise une société qui soit inférieure à toutes les autres sociétés vis-à-vis la loi, vis-à-vis l'administration et vis-à-vis les institutions, puis former peu à peu, s'il est possible, l'opinion publique à cette idée impie, afin qu'un jour on puisse décréter, sans émouvoir la France, que premièrement l'Eglise est séparée de l'Etat, et que secondement l'Eglise est une association qui ne peut posséder, c'est-à-dire que l'Eglise est condamnée à mort, faute de ressources pour vivre et faute de logement pour s'abriter, tel est le but lentement poursuivi par tous ces attentats sur les menses épiscopales, de concert avec *la loi contre les biens de mainmorte*, avec *la loi contre les associations*, avec *la loi contre la liberté de réunion*, et, puisque la

violence appelle la violence, avec tant d'autres lois qui sont, les unes déjà votées, les autres à l'étude, les autres en projet, pendant que d'autres roulent encore dans les cerveaux rationalistes et positivistes, pour éclater, haineuses, implacables, après les élections.

« Mais la Providence veille sur son Eglise. Les ruses de l'irréligion, pas plus que ses violences, ne sauraient déjouer sa sagesse et prévaloir contre sa puissance, et parmi les réparations de l'avenir, nous aimons à compter l'abrogation de ces pratiques plus ou moins légales qui déshonorent la France catholique. » — Nous sommes heureux de partager, en terminant comme en commençant, les sentiments et les vœux du R. P. Desjardins.

L. Bourgain,

Professeur d'histoire à la Faculté catholique des lettres d'Angers.



MARIE JENNA

[*Suite* (1)].

Ailleurs elle disait à propos de ces malfaiteurs intellectuels :

> Peuvent-ils empêcher le malheureux de croire,
> Et le petit enfant de tomber à genoux ?
> Le pauvre de sourire à la céleste gloire,
> Dieu de venir à nous (2) ?

Hélas ! ils le peuvent trop souvent, sans doute ; mais c'est là cependant chez le malheureux, chez l'enfant, chez le pauvre, près de tous ceux qui pleurent, en un mot, qu'ils le peuvent le moins. Elle a si bien entendu descendre de la montagne le *Beati qui lugent*, qu'elle y revient sans cesse :

> O mystère infini, mystère de souffrance !
> Nous pouvons t'entrevoir enfin depuis ce jour
> Où tomba d'une croix la plus grande espérance
> Et le plus grand amour !
> Je te le jure, ami : la vie et tous ses charmes,
> Et les rêves dorés dont s'enivre le cœur,
> N'ont rien, rien de si doux que ces premières larmes
> Sur les pieds du Sauveur.
> . . . .

(1) Voir le numéro précédent.
(2) *Elévations poétiques et religieuses.* Consolation.



Mon Dieu ! qui n'a pas eu ces immenses détresses
Et cette heure ineffable où vous êtes venu ?
Qui n'a passé des pleurs aux saintes allégresses
Ne vous a pas connu.
Heureux les affligés ! dit la Vérité même
Heureux ! c'est vrai, mon Dieu ! quand vous avez parlé
Nous voulons bien souffrir, si le bonheur suprême
Est d'être consolé (1).

Ainsi disait-elle encore *à un affligé* (2) :

Si chaque heure a rendu ta coupe plus amère,
Si ton bonheur est tombé par lambeaux,
Si ton pied ne plus faire un pas en arrière
Sans se heurter à des tombeaux ;
Si l'avenir n'est plus que le morne silence
Et si ton cœur, pourtant, droit comme aux jours d'enfance,
N'a rien démérité des biens qu'il a perdus :
Oh ! n'accuse pas Dieu, qui te juge et qui t'aime,
Et qui pose à ton front l'auguste diadème
Que porta le front de Jésus.
Vois-tu ? l'homme souvent ne sait ce qu'il désire
Ceux qui t'aiment pour toi demandaient le bonheur,
Et ton âme, ô chrétien, fut, aux yeux du Seigneur,
Assez grande pour le martyre !

Mais quand la douleur n'apporte avec elle rien de ce qui fait le martyre, quand les larmes ne sont point celles que Jésus glorifiait, quand il s'agit du suprême malheur, quels autres accents ! Je veux citer presque entière la pièce intitulée *Mort sans Dieu* (3) :

Il est mort ! près d'ici son corps glacé repose,
Et puisque ton regard me demande autre chose...
(Va, mon cœur a du tien compris la question)...
Puisque la lèvre humaine est apprise à tout dire,
Et tout ce qui console, et tout ce qui déchire,
Frère, écoute..,. eh bien, non !

(1) *Nouvelles Elévations poétiques et religieuses.* **Beati qui lugent.**
(2) *Elévations poétiques et religieuses.*
(3) *Elévations poétiques et religieuses.*

La foi n'a pas jeté de rayons sur sa couche,
Le crucifix n'a pas reposé sur sa bouche;
De la coupe de mort il a bu tout le fiel.
Son œil voyait de loin la vie avec ses charmes,
Et de près l'agonie et ses amis en larmes,
Et n'a pas vu le ciel.
Un prêtre était venu..............

. . . .

Mais lui, comme saisi de haine et de frayeur,
De sa force épuisée amassant tout le reste,
Debout, il repoussa de la voix et du geste
L'envoyé du Seigneur.
La nuit vint... son front pâle exprimait la souffrance
De l'âme qui frémit devant le vide immense...
Puis son regard fixé tout à coup se troubla,
Semblable au matelot quand le navire sombre,
Sa main semblait chercher je ne sais quoi dans l'ombre...
Et Dieu n'était pas là !
Dès longtemps il souffrait d'une douleur étrange
Et son esprit lassé de la terrestre fange
Avidement scrutait la vie et le tombeau,
L'ignorance pesait à cette âme inquiète...
Je sais ce qu'il fallait d'orgueil pour que sa tête
En soutînt le fardeau.

. . . .

Ah ! maudits les docteurs de haine et de mensonge
Qui, l'esprit enivré de leur orgueilleux songe,
Où Dieu sema l'amour sèment le désespoir !
Maudits ceux dont le souffle éteint les saintes flammes,
Qui blessent en riant, et qui prennent des âmes
Que Dieu ne peut ravoir !
Lui, du moins, notre ami, n'a pas trompé les autres...
Seigneur, vos jugements sont différents des nôtres :
Nous voyons l'apparence et vous lisez le fond.
Non, nul de nous ne sait ce que l'homme peut dire
Alors que sur sa lèvre un dernier souffle expire,
Et ce que Dieu répond.
Mon frère, dis-le moi, puis-je espérer ?.. tu pleures !
Hélas ! que cette vie a de poignantes heures,
De douloureux tourments qui m'étaient inconnus.

O frère, un mot d'espoir, un rayon de lumière !..
Et puis, si tu veux bien, de notre vie entière
Nous n'en parlerons plus.

Plaçons en regard de ces strophes profondément amères, qu'un rayon tremblant d'espérance éclaire à peine, quelques-unes de celles que Marie Jeanna a intitulées : *la Mère du missionnaire* (1). L'accent n'en est pas moins grave, mais comme nous sommes loin de ce poignant : *Nous n'en parlerons plus !* quelle flamme, quelle espérance, quelle enthousiasme héroïque :

Va, sans que rien t'arrête, où le maître t'envoie.
Seigneur, c'est tout mon bien, c'est mon unique enfant ;
Il fut pendant trente ans mon orgueil et ma joie,
Mais vous le demandez... sa mère vous le rend.
Nul souffle n'a terni sa robe d'innocence ;
Le voilà devant vous, disciple obéissant
Et plus cher à vos yeux qu'aux jours de son enfance,
Il vous donnait son cœur, il vous offre son sang.
Il s'en va... sa présence aujourd'hui m'est ravie,
Mais il est tout à vous... je sais qu'il est heureux.
Pour vous le conserver j'aurais donné ma vie
Et son zèle d'apôtre a dépassé mes vœux.
. . . .
La fatigue et le froid t'accableront peut-être,
Tu souffriras, mon fils... et je n'y serai pas !
Mais celui que tu sers est un généreux maître,
Et lui-même à nous suivre a fatigué ses pas.
En leurs sombres cachots si la haine t'envoie,
S'ils dressent leurs bûchers, oh ! que mon souvenir
Ne mêle pas une ombre à ta céleste joie !
Si tu meurs pour la foi, si mon fils est martyr,
J'irai, fermant l'oreille aux paroles humaines,
Cacher dans le lieu saint mon trésor glorieux ;
Sans entendre plus rien du bruit des choses vaines,
J'irai, les pieds sur terre et le cœur dans les cieux.

(1) *Enfants et Mères.*

En ces pays lointains que ne puis-je te suivre,
Pour l'honneur de mon Dieu m'exiler avec toi !
Que m'importe à présent de mourir ou de vivre ?
Mais vois... l'heure s'avance... ô Dieu, soutenez-moi !
Qu'une minute encore en mes bras je te tienne !
Sens battre sur ton sein le cœur qui te chérit...
... Et maintenant laissez une femme chrétienne
Baiser vos pieds sacrés, prêtre de Jésus-Christ !

Victor de Laprade avait raison, cette muse n'est pas seulement religieuse et mystique, elle est absolument chrétienne, chrétienne, le dirai-je? orthodoxe, autant qu'un chapitre de catéchisme, ce qui ne l'empêche pas d'être harmonieuse et vibrante au point de pouvoir servir d'argument à la thèse que soutenait jadis l'auteur du *Génie du christianisme* et des *Martyrs*. Assurément le christianisme de Marie Jenna est beaucoup plus complet, beaucoup plus doctrinal, beaucoup plus formel que celui de Chateaubriand qui, lui, ne recourait guère aux enseignements exacts du catéchisme; mais une source de poésie coule chez l'un comme chez l'autre, une source à laquelle ni Ronsard ni Boileau ne s'abreuvaient (1). Nous avons entendu la chrétienne près du mort sans Dieu; la voici près du vivant qui s'éloigne de Dieu.

. . . .
Il ne vous connaît plus ! ô douleur, ô tristesse !
Le pauvre voyageur a perdu votre amour.
Je l'avais pressenti, même parmi l'ivresse
De son retour.
. . . .
Vous savez en quels vœux s'épanchait ma tendresse ;
Vous savez si mes yeux qui pleurent aujourd'hui,
Pouvaient sans s'éclairer d'un rayon d'allégresse.
Tomber sur lui.
Quoi ! nous ne l'avons plus ! le monde l'a ravie !
Le monde nous a pris cette âme de chrétien !

(1) Non, pas même Boileau dans l'épître sur *l'Amour de Dieu*, œuvre de controverse dont la forme est encore satirique.

Quoi! mes larmes n'ont donc, en tombant sur sa vie,
Servi de rien.

. . . .

En vos étroits sentiers parfois le pied se lasse.
Quand un souffle brûlant sur son âme a passé
Que pouvait-il donc faire, ô Dieu si votre grâce
L'a délaissé ?
O maître! qu'ai-je dit ? ma prière s'égare.
Le chagrin qui m'oppresse a-t-il troublé ma foi ?
C'est l'homme qui de vous le premier se sépare...
Pardonnez-moi !
La vérité peut-être en lui n'est qu'endormie,
Peut-être que demain elle s'éveillera ;
Peut-être qu'il hésite et qu'une voix amie
Le touchera.
Mais s'il n'est plus à vous, si votre sainte flamme
S'éteint et va mourir... si vous partez, Seigneur!
Dites, le sauverai-je en offrant pour son âme
Tout mon bonheur (1) ?

La voici ajoutant encore quelque chose à ce *sacrifice* (2), et immolant, pour la rédemption d'une âme, jusqu'au plus chaste amour :

Quoi! vous avez cherché la céleste lumière,
Et votre âme en priant n'a pas su la trouver !
Mais j'ai promis cette âme à l'amour d'une mère,
Et je vais la sauver.
Ici, j'étais heureuse et ma vie était belle...
Je vais en me donnant vous acheter à Dieu.
Je ne vous verrai plus qu'en la vie éternelle.
Je viens vous dire adieu.
Il faudra bien qu'à lui le Seigneur vous amène,
Lorsque, près d'un mourant prosternée à genoux,
Sous ma robe de bure et mon voile de laine
Je le prîrai pour vous.

. . . .

(1) Plainte à Dieu. *Elévations poétiques et religieuses.*
(2) Le mot *sacrifice* est justement le titre de la pièce elle-même. *Elévations poétiques et religieuses.*

J'aurais peut-être dû boire tout le calice,
Emporter mon secret, sourire en m'éloignant.
Vous n'auriez pas compris... ce premier sacrifice
Eût été le plus grand.
Oh ! que le Dieu clément, dont la grâce m'invite,
Pardonne si je suis faible encore aujourd'hui.
J'ai voulu vous revoir... maintenant je vous quitte
Et je suis toute à lui.

On le voit, la même inspiration amène le même rythme, la même coupe de vers, évidemment sans préméditation, la date et l'occasion de ces deux *Elévations* n'ayant nullement été les mêmes. Il y aurait là le sujet d'une étude sur les rapports du mètre et de la pensée. Mais une telle étude nous entraînerait trop loin et pourrait devenir une sorte de dissertation musicale. Je me contente d'appeler l'attention sur le fait lui-même, et d'observer que le vers et la strophe prennent plus d'ampleur, quand le poète ne parle pas dans l'acte et le moment même du sacrifice. Par exemple, quel souffle plus prolongé, dans ces accents d'une mère qui fait baiser le crucifix à son petit enfant :

Tu l'aimes ! c'est vers lui que tes deux petits bras
S'élèvent au matin... René, tu grandiras,
Et bien vite les ans mûriront ton jeune âge.
Il faudra détacher ta barque du rivage...
Hélas ! l'hymne joyeux dans mon âme s'est tu :
Quand tu seras un homme, enfant, l'aimeras-tu ?
. . . .
Le Seigneur à la fois père et maître, demande
A l'enfant des baisers, à l'homme des vertus.
L'aimer quand on est grand, mon René, ce n'est plus,
Au signe de la main, souriant et docile,
Epeler lentement les mots de l'Evangile.
C'est, d'un bras généreux, rejeter loin de soi
La coupe des plaisirs, et, du haut de la foi,
Les regarder passer comme l'eau qui s'écoule ;
C'est porter pur et fier au milieu de la foule,
Le front qu'on a le soir incliné devant Dieu ;
. . . . (1)

(1) L'aimeras-tu ? *Enfants et Mères*.

Mettons après cela en regard la mesure et le rythme de la pièce intitulée *l'Enfant à l'église* (1), pièce assurément très différente de ton et d'inspiration, où, après avoir en fait de prière,

Dit tout ce qu'il sait,

l'enfant distrait s'échappe, court dans l'église, revient, et

Regarde sa mère,
Sans savoir comment
L'on peut, à cet âge,
En restant si sage,
Ne pas s'ennuyer,
Et, dans le silence,
Sans impatience
Si longtemps prier.

Mais voici le poète sous le coup de l'émotion vive et spontanée que lui causent les premières larmes de l'enfant; nous revenons à la strophe quelque peu haletante de *Plainte à Dieu* et de *Sacrifice*, dont le quatrième vers tombe comme une larme ou comme un soupir :

Quoi ! tu le sais déjà, ce langage des larmes !
Et ton hochet qui brille et ton cygne argenté
Ne te consolent pas... Quoi ! déjà de leurs charmes
Es-tu désenchanté ?
. . . .
L'homme, en ce pauvre monde, ô justice divine,
Pleure avant que sa lèvre ait dit son premier mot.
A peine un cœur y bat, que sa frêle poitrine
Eclate en un sanglot.
Et l'on dit : « Ce n'est rien, c'est un enfant qui pleure... »
Oh ! ce n'est rien, mon Dieu ! C'est l'arrêt sans appel
Prononcé par vous-même et qui pèse à toute heure
Sur chaque front mortel.
C'est l'éloquent sanglot d'une reine captive,
C'est le timide essai d'un long gémissement,
C'est un cri d'exilé : de son hymne plaintive
C'est le commencement.

(1) *Enfants et Mères.*

« Ce n'est rien ! » c'est ainsi que l'homme, sur la terre,
A force d'en verser ne compte plus ses pleurs,
Et depuis six mille ans s'habitue au mystère
De ses longues douleurs (1).

Au contraire, pour nous raconter la simple et navrante histoire qui va suivre, c'est la strophe prolongée qui de nouveau se déroule, c'est même l'alexandrin, si favorable, non seulement à la narration, mais à l'émotion forte et contenue. Cela, avec une sorte de poignant refrain auquel deux mots suffisent :

Une enfant le guidait, pauvre petite fille !
Si légère à marcher, si frêle et si gentille !
A midi, quand sortaient les écoliers rieurs,
Distraite, elle écoutait leurs joyeuses clameurs.
De jouer à son tour elle avait bien envie,
Mais qu'elle aimait son père, et qu'elle était ravie
Lorsque l'aveugle, avant de rompre le pain noir,
Baisait ce petit front qu'il eût tant voulu voir !
Elle était vive et douce, on l'aimait au village.
La misère, le froid pâlissaient son visage
Et d'un cercle bleuâtreentouraient ses beaux yeux,
Ces yeux que le Seigneur avait faits pour eux deux !
Oh ! comme il eût voulu, son père, avoir pour elle
Du pain blanc, des jouets que chacun envîrait,
Un lit doux pour dormir, une robe plus belle...
Et l'aveugle chantait !
Un jour, il était seul... en sa pauvre chaumière,
La mort avait éteint son rayon de lumière.
Il n'avait pas vu, lui, ce signe menaçant,
Cette pâleur mortelle au front de son enfant.
Quand l'aveugle, mettant un baiser sur sa bouche,
N'entendit rien monter de la funèbre couche,
Il fallut bien y croire ! « O mère de douleurs,
Dit-il, ayez pitié ! » Puis il versa des pleurs,
Car les yeux sans regard ont des larmes encore.
Sur la couche il resta penché jusqu'à l'aurore...

(1) Les premières larmes. *Enfants et Mères.*

Depuis, au cimetière on le vit quelquefois,
Cherchant de ses deux mains une petite croix.
Il savait ces chemins : la tombe et la chapelle !
Puis, aux lieux où l'enfant naguère le guidait,
En demandant l'aumône il s'en allait sans elle,
Et l'aveugle chantait (1)...

Je ne veux pas insister davantage sur une observation dont le seul but est de mettre en lumière la spontanéité, le naturel, la vérité de cette inspiration poétique, dont la langue est si adéquate à la pensée, et dont le fond produit la forme. Plusieurs ont dit que Marie Jenna procédait de Lamartine, et cette parfaite sincérité de style, cette adéquation de la forme et du fond ne sont pas pour démentir une telle assertion. Victor Fournel avait raison, d'ailleurs, quand il écrivait : « Le vol poétique n'a pas la large envergure des *Méditations,* mais le vol de l'âme va plus haut. » Plus haut ! certes, qui pourrait le nier ?... Mgr Mermillod a dit avec vérité que les chants de notre poète sont un *Sursum corda*. Mais enfin, s'il y a du Lamartine chez Marie Jenna, il y a certainement en elle du Coppée quand elle aborde la poésie narrative. Cette histoire de l'aveugle — que je n'ai pas reproduite tout entière, mais qu'en réalité ces deux strophes contiennent — je crois bien que Coppée l'eût racontée ainsi. Et peut-être eût-il écrit des strophes comme celles de

QUAND JE SERAI GRAND (2)

Le front incliné sur ton livre d'heures,
Oh ! je le vois bien... ma mère, tu pleures !
Et tu sembles triste en me regardant.
Mais va ! j'ai huit ans !... mère, prends courage....
J'aurai pour nous deux du cœur à l'ouvrage
Quand je serai grand.

. . . .

(1) L'aveugle. *Enfants et Mères.*
(2) *Enfants et Mères.*

Hier un méchant t'a jeté l'injure...
Il te voyait seule avec un enfant.
Des cœurs sans pitié raillent ta misère;
Mais aucun d'entre eux ne l'osera, mère,
Quand je serai grand.
Ton châle est usé; ta robe de laine
Si vieille à présent, se soutient à peine.
Je t'habillerai d'un chaud vêtement,
Et pendant l'hiver, toute la journée,
Tu verras du feu dans la cheminée
Quand je serai grand.

. . . .

Et l'humble malade, un instant heureuse,
N'ose le serrer de sa main fiévreuse,
Et tout bas murmure en le contemplant:
« Enfant, sois béni !... mais ta pauvre mère
N'aura plus besoin que de ta prière
Quand tu seras grand (1). »

Une note bien rare, ou plutôt absente chez Marie Jenna, c'est l'ironie. Elle connaît bien l'indignation, elle manie même l'imprécation, elle hait le mal d'une *haine parfaite,* comme dit l'Ecriture; mais la moquerie n'est point au nombre des cordes de sa lyre; à peine si le sourire très doux qui parfois erre sur ses lèvres, ressemble à l'ombre de l'ironie, et encore n'est-il alors qu'une forme de la sympathie. J'en veux citer un exemple; il s'agit d'une mère que la mort de ses deux premiers enfants avait désespérée, et qui vient d'en avoir un troisième.

Celle qui, l'an passé, sanglotait à genoux,
Et qui voulait mourir.... Vous en souvenez-vous?
Sur le petit manteau va rattacher les franges.
Sa main, comme autrefois, entr'ouvre le rideau,
Et puis, elle sourit.... L'enfant dort et deux anges
Planent sur son berceau (2).

. . . . . .

(1) Aux enfants. *Enfants et Mères.*
(2) Le troisième enfant. *Enfants et Mères.*

Je crois que ces fragments suffisent pour révéler et vraiment faire connaître ce souple talent. Cependant je ne voudrais pas clore cette étude sur une phrase poétique qui contient tout ce qu'il y a de plus rare chez notre poète : un semblant d'ironie, noyée dans un flot de tendresse ou de bienveillance. Il vaut mieux terminer cette symphonie par un accord dans le ton, et qui contienne les notes les plus habituelles de ces compositions : Emotions religieuses, Voix et Hymnes de la nature, Larmes des mères, Espérances divines, Tristesses consolées par la foi, Prières chantées, Sourire d'Andromaque, la Mort, les Enfants, les Anges, l'Au-delà, tous les sujets de prédilection ; il me semble que le *cimetière d'Auray* (1) contient cela, et l'exprime dans la langue propre et personnelle de Marie Jenna :

Dix jours ! un mois ! cinq ans ! c'est le côté des anges...
Et j'avance, et toujours : un an, six ans, deux mois !
Des herbes et des fleurs, et des chants de louanges
Sur de petites croix.

Oh ! qui donc a creusé ces fosses peu profondes
Comme un sillon de grain que le Seigneur bénit ?
Oh ! qui donc a couché toutes ces têtes bondes,
Là, dans un même lit ?

Afin que le chrétien passant le saint portique
Pour méditer la mort et prier à genoux,
En foulant sous ses pieds cette terre angélique
Fasse un rêve plus doux ;

Pour que, loin des échos du cortège superbe,
Ce dernier bruit du luxe et de l'ambition,
Les petits chérubins puissent causer sous l'herbe
De résurrection.

Pour que, dans cet endroit, rien ne trouble et n'effraie,
Et pour qu'au dernier jour, l'ange de l'Éternel
Puisse moissonner là, sans démêler l'ivraie ;
Ses gerbes pour le ciel.

(1) *Elévations politiques et religieuses*, 3e édition.

Je voudrais être ici lorsque, ouvrant leur paupière
Après ce long sommeil, cet ange, leur ami,
En les baisant dira : Chers petits, sous la pierre
Avez-vous bien dormi ? ...

Je voudrais être ici quand, secouant leurs ailes,
Et d'un élan joyeux quittant ces froids berceaux,
Ensemble ils voleront aux fêtes éternelles
Comme un essaim d'oiseaux.

. . . .

Et la lune montait sur les pins solitaires ;
Nous marchions en silence, et nous quittions émus
Cette terre sacrée où vont pleurer les mères
Et chanter les élus.

Oui, c'est bien là cette poésie qui, d'ordinaire, habite les régions moyennes, quoiqu'elle sache s'élever plus haut et qu'elle puisse à l'occasion faire jaillir l'éclair et tomber la foudre. C'est bien là le milieu où cette muse très chaste et très modeste aime à vivre et à chanter, alors que rien ne provoque chez elle les ardents enthousiasmes, les saintes colères et les grandes afflictions. Et c'est là aussi le charme et la grâce qui l'enveloppent comme un vêtement, comme le voile pudique et vaporeux des âmes qui dansent leurs célestes rondes au paradis de Fra Angelico.

« J'ai découvert — écrivait-elle à un ami (1) — qu'il n'y a pas dans l'année de mois tout à fait triste... Novembre a son été de la Saint-Martin ; décembre est tout illuminé par la crèche de Bethléem ; janvier est le mois de l'amitié. En février, les premiers rayons du soleil et les petites marguerites.. Il y faut penser... Il faut se faire, comme les enfants, toute une provision de joies qu'on met les unes au bout des autres, de ces joies si pures et si intérieures, qu'elles soient permises même aux affligés. » Ceci encore peint au naturel cette âme transparente, naïve et pieuse, sereine enfin jusque dans la douleur.

(1) Lettre à M. Trébution.

J'ai fini. On connaît maintenant « le poète et la sainte », on connaît les deux colombes et le sacré calice dans lequel elles boivent. Je ne veux ajouter qu'une parole, sage, profonde, juste, une parole de Marie Jenna, qui peut expliquer et son courage et sa réserve en face de la publicité : « Ce qu'il y a de meilleur pour entretenir le feu sacré dans l'âme du poète et de l'artiste, c'est une demi-célébrité qui est faite surtout de sympathie, qui échauffe le cœur plus que l'imagination, qui soutient l'enthousiasme sans l'exalter dans l'orgueil, qui, tout en éclairant les œuvres, laisse à l'auteur un peu d'ombre et beaucoup de liberté. »

Elle avait dit d'Eugénie de Guérin :

Elle cachait sa lyre et filait son fuseau,
Du laurier, bien souvent, le glorieux rameau,
En éclairant le front jette une ombre sur l'âme,
Et Dieu, gardien jaloux de ce doux cœur de femme,
N'a couronné que son tombeau (1).

Pour elle-même, après avoir eu la demi-célébrité, faite de sympathie, que le *Contemporain* contribua jadis à entretenir, elle a aujourd'hui un tombeau auquel il tient à suspendre sa guirlande.

De Marcey.

(1) Au Cayla. Sur la tombe d'Eugénie de Guérin. *Nouvelles Elévations poétiques et religieuses.*



REVUE THÉOLOGIQUE (1)

TRAITÉ DE LA VRAIE RELIGION

(Suite).

II. La libre pensée pénètre partout. Il faut donc que les preuves de la religion soient vulgarisées par tous les moyens. La prédication doit y contribuer comme la presse. Mais, se demande-t-on, comment mettre à la portée du grand public, comment surtout revêtir d'une forme intéressante certaines parties plus ingrates de l'Apologétique chrétienne, celles, par exemple, qui traitent de la critique biblique ? M. l'abbé Frémont a eu la hardiesse d'aborder ce terrain dans la chaire de Saint-Philippe-du-Roule ; il ne s'est pas contenté de le parcourir d'un pied rapide ; il s'y est arrêté pendant deux années entières ; il l'a exploré, si je puis ainsi dire, à petites journées, dans trente-quatre conférences, et il a su, comme toujours, intéresser et émouvoir son immense auditoire. C'est bien du cœur de l'orateur que jaillit l'éloquence. Qu'elle s'épanche sur un désert aride : elle le fécondera et en tirera une végétation brillante et animée.

Mais cette végétation se desséchera, si la source qui l'a fait naître cesse de l'arroser. Ainsi passe la parole la plus

(1) Voir le numéro du 15 juillet.

éloquente, quand elle n'est point fixée par l'écriture. Aussi M. Frémont a-il publié ses conférences, pour aider ses auditeurs à garder le souvenir et les fruits de ses enseignements. M. Frémont a publié ces conférences en deux volumes qui ont pour titre : *Jésus-Christ attendu et prophétisé* (1). Il sentait bien que cette lettre morte ne serait qu'un pâle écho de sa voix émue et vibrante ; mais est-ce que l'apôtre s'inquiète de ces considérations humaines, quand il s'agit du salut des âmes ?

Si j'étudiais M. Frémont comme orateur, j'aurais à louer la richesse et le coloris de ses comparaisons, son entrain et sa vigueur. C'est un soldat qui marche à l'assaut, la tête haute et le sabre à la main, enivré des souvenirs de l'histoire contemporaine qui vient sans cesse lui fournir de nouvelles images. Cependant il se repose de temps en temps avec ses auditeurs. Ces derniers ne lui savent point mauvais gré sans doute qu'il s'arrête un moment à causer avec eux ou qu'il leur rappelle en passant les préoccupations du jour ; mais cela plaît moins au lecteur, qui préférerait être tout entier l'objet de la conférence.

Si je parlais du théologien, j'aurais à féliciter M. Frémont de l'horreur qu'il professe pour les thèses risquées et de son désir de rester, en ce qu'il avance, l'écho fidèle des enseignements de l'Eglise. Après ces déclarations, l'équité veut que l'on attribue un sens orthodoxe à quelques formules moins précises qui lui échappent dans le feu de l'action. Néanmoins, s'il veut le permettre à un ami, je lui conseillerai de s'en tenir moins exclusivement à sa manière de voir dans des questions aussi complexes que celles du péché originel et du nombre des élus. On ne peut se flatter de résoudre ces problèmes, si on ne les envisage que sous une face. Il est aussi un peu prompt à se mettre en campagne contre les théologiens de race, dont les affirmations lui

(1) *Jésus-Christ attendu et prophétisé*, par l'abbé G. FRÉMONT, vicaire à Saint-Philippe-du-Roule, chanoine d'Alger et de Carthage. 2 vol. in-12 de XVI-444 et XI-508 pages. Paris, Berche et Tralin ; 1888-1889.

déplaisent. Ces vieux docteurs ont pesé ce qu'ils avançaient et s'ils se sont trompés quelquefois, il serait souvent aisé de les venger des coups de M. Frémont, qui, d'ailleurs, témoigne une admiration sincère pour leur érudition, leur science et leur sagesse.

Mais ce n'est pas de l'orateur, ni du théologien, c'est de l'apologiste que je veux surtout m'occuper. Or deux choses m'ont frappé, en lisant ses conférences. Il a fait une étude véritable des sujets qu'il traite et il voit nettement où est le point faible des doctrines qu'il combat. Ce point reconnu, il y plante son drapeau, et de là balaye, à grands coups, mille menues objections qui, une fois détachées du centre autour duquel elles se groupaient, s'éparpillent et fuient dans toutes les directions, comme des soldats en déroute. Aussi est-il superbe, quand il attaque. Lorsqu'il expose ses preuves, il le fait en homme qui est maître du terrain : il instruit et convainc autant qu'il intéresse; mais, s'il s'agit de défendre une position attaquée par l'ennemi, il n'a plus le même entrain, ni la même supériorité ; parfois même on le trouve un peu faible. Aussi ses meilleurs morceaux sont-ils ceux qui mettent à nu la faiblesse, les inconséquences et les contradictions des théories aventurées de M. Renan et de son école.

Son premier volume traite des objections générales qui s'adressent à toute la Bible. Le rationalisme biblique est fondé tout entier sur la négation du miracle. Or, c'est souvent au nom du panthéisme que l'on rejette les miracles. M. Frémont commence donc par réfuter le panthéisme. Sa réfutation par l'idée d'infini et par la notion du bien emporte-t-elle pièce? Je ne le crois pas. Un disciple de M. Vacherot pourrait, si je ne me trompe, accepter toutes ses preuves, sans souscrire à sa conclusion. M. Frémont s'attaque ensuite au rationalisme proprement dit. Il établit très solidement, en invoquant le sens commun, que les miracles sont possibles, qu'ils se démontrent et enfin qu'il en existe, comme le prouve la résurrection de Jésus-Christ. Dans les deux conférences qui suivent, il explique qu'en revendiquant pour la Bible et le christianisme une perfection exa-

gérée, on donnerait pied aux difficultés de la critique biblique. Il étudie ensuite la nature, l'extension et l'existence de l'inspiration aussi bien que le développement de la Révélation dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Il prouve enfin d'une façon frappante que l'examen intrinsèque des textes est impuissant à nous en livrer tout le sens, et que l'interprétation de l'Eglise est nécessaire.

Le second volume traite des prophéties du Messie. La seconde et la troisième conférence mettent à néant diverses théories pseudo-scientifiques de l'idée messianique. La quatrième détruit la théorie de Strauss par une argumentation originale. Suivant le docteur allemand, on aurait harmonisé, après coup, l'histoire de Jésus-Christ et de ses apôtres avec les prophéties admises par la synagogue : ainsi s'expliquerait l'accord de l'Ancien et du Nouveau Testament. M. Frémont remarque d'abord qu'alors même qu'on nierait l'authenticité des livres prophétiques, il faut bien admettre qu'ils étaient aux mains des Juifs avant la naissance du christianisme ; puis il relève, d'une part, dans les prophéties et, d'autre part, dans les évangiles, deux traits essentiels, dont la concordance est absolument inexplicable par la théorie de Strauss. Les prophéties annoncent, en effet, la conversion du monde ; or il était impossible de prévoir cette conversion pendant le siècle qui a suivi la mort du Sauveur. En outre, poursuit l'éloquent apologiste, l'évangile déclare que Jésus-Christ était Dieu. Or ce titre qui caractérise le messie de l'évangile est à peine indiqué par les prophètes, et il ne s'accorde pas avec les idées de la synagogue.

La première de ces preuves me paraît digne d'attention, et c'est pourquoi je l'ai signalée ; pour la seconde, porte-t-elle contre les rationalistes ? Je ne le pense pas, car le titre de Dieu avait été attribué au messie dans l'Ancien Testament, et d'ailleurs nos adversaires soutiennent que la divinité de Jésus-Christ ne fut admise qu'assez longtemps après sa mort. Il aurait fallu à tout le moins réfuter cette erreur avant de faire l'argument présenté par M. Frémont. Il est, du reste, incontestable qu'en plusieurs points, la vie

et le caractère de Notre-Seigneur ont été en désaccord avec les préjugés que les Juifs de son temps s'étaient formés au sujet du messie.

Après ces considérations générales sur les prophéties et les figures, l'orateur de Saint-Philippe-du-Roule les étudie en détail. Le péché originel et le protévangile; le protévangile et le culte de la sainte Vierge; bénédiction de Sem et de Japhet; promesses de Dieu au patriarche Abraham; authenticité du Pentateuque; Moïse libérateur de son peuple, figure de Jésus-Christ; Moïse législateur, figure de Jésus-Christ; David et Jésus-Christ; prophétie de la Vierge mère dans Isaïe; plan de Dieu dans le monde, au double point de vue du salut des peuples et des individus; prophétie de Balaam; prophétie de Daniel: tels sont les sujets qu'il traite successivement. Les prophéties qui regardent la vie de Jésus-Christ n'ont pas encore été abordées.

La dernière partie de l'œuvre de M. Frémont ressemble, à bien des égards, aux homélies des saints Pères. L'orateur étudie comme eux les textes sacrés; seulement il y cherche surtout des preuves qui fortifient la foi, pendant que les saints Pères en tiraient des enseignements dogmatiques et moraux.

III. M. l'abbé de Broglie, professeur à l'Institut catholique de Paris, est un penseur original. Il a examiné à fond les théories que l'on oppose à la religion chrétienne, au nom de la philosophie et de l'histoire des religions. L'étude de ces objections a même exercé une influence marquée sur son apologétique. Aussi s'est-il engagé dans des voies nouvelles. Il a composé, sous le titre de *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions*, un traité de la *vraie religion*, où la plupart des preuves traditionnelles de la divinité du christianisme sont rajeunies et assises sur des bases plus larges (1). Il vient, en outre, de publier la leçon d'ouverture de son cours de 1888-1889, où

(1) *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions*; 2e édition; in-12 de xxx et 428 pages. Paris, Cretté; 1886.



il propose de renverser complètement la marche adoptée jusqu'ici par tous les apologistes.

Parlons d'abord de son *Histoire des religions.* C'est un résumé exact et précis des données de cette science ; c'est une réfutation nette et sommaire des objections qu'elle fournit ; c'est surtout une démonstration de la vérité de notre foi, par la comparaison du christianisme avec les faux cultes. Je ne m'occuperai que de cette démonstration. Je serai d'autant plus heureux d'en faire ressortir le mérite, que j'aurai ensuite le regret de combattre les vues proposées par l'auteur dans la leçon d'ouverture dont je viens de parler.

Dans les religions qui se sont partagé l'humanité, il y a des côtés par où elles se ressemblent, et il y en a d'autres par où elles diffèrent ; personne ne l'ignore. Or ce sont ces ressemblances et ces différences qui fournissent à M. de Broglie de nouveaux arguments de la divinité de l'évangile.

Les rationalistes prétendent que pour rendre raison des ressemblances, il faut avouer que le christianisme est une religion qui n'est pas plus divine que les autres, que c'est une copie des religions antérieures et un produit naturel de l'esprit humain.

Vous vous trompez, leur répond le savant professeur, car la conservation des traditions primitives communes à tous les peuples et l'influence que la véritable religion a exercée dans le cours des âges sur plusieurs fausses religions, donnent la clef d'une partie de ces ressemblances. Cette observation a été faite depuis longtemps déjà.

Mais M. de Broglie signale une autre cause de ces ressemblances, à laquelle les apologistes n'ont accordé jusqu'ici presque aucune attention. Cette cause, c'est l'analogie de la fin poursuivie par toutes les religions. Tous les peuples se proposent, en effet, dans leur culte, une fin semblable ; car ils veulent tous honorer la divinité. Or, il est naturel que, poursuivant le même but, ils se rencontrent plus d'une fois sur le choix des moyens qui y mènent. En un mot, la similitude des moyens doit s'expliquer par la similitude des fins.

Cependant, poursuit M. de Broglie, si nous comparons entre eux ces éléments analogues, tels qu'ils se présentent dans la religion chrétienne et tels qu'ils se rencontrent dans les autres cultes, nous serons frappés de la manière fort différente dont ils s'y groupent et s'y développent. Nous remarquerons même quatre caractères saisissants qui distinguent absolument la religion de Jésus-Christ de toutes les autres et lui donnent sur elles une supériorité qui ne peut venir que de Dieu.

Laissons le savant apologiste nous expliquer sa pensée. « Admettons, dit-il (p. 286), que Jésus-Christ, fondateur de l'Eglise chrétienne, est vraiment le fils et l'envoyé de Dieu. Supposons, en outre, qu'il ait pour dessein de créer une religion qui satisfasse parfaitement aux instincts religieux de l'humanité. Supposons qu'il ait voulu faire, avec une puissance et une sagesse divines, ce qu'ont fait avec leurs lumières et leurs forces humaines, les fondateurs de cultes, Zoroastre, Çakia-Mouni, Mahomet. Ne pouvons-nous pas prévoir d'avance les traits principaux de cette œuvre divine? — En premier lieu, créée par l'Être qui connaît mieux que tout autre le cœur humain, cette religion devra satisfaire aux instincts religieux d'une manière plus universelle et plus profonde ; elle devra par là même contenir dans son sein tous les éléments des autres religions ; elle devra posséder une sorte de catholicité de doctrine, de rites et d'institutions, reproduisant en elle-même tout ce qui est bon et vrai ailleurs, et n'excluant que ce qui est contraire à la vérité, à la morale, à la perfection de l'idéal religieux. — En second lieu, œuvre de l'intelligence suprême et infinie, elle devra ne contenir en elle-même aucune contradiction véritable. Les éléments communs aux différents cultes qui se trouveront en elle devront être unis d'une manière rationnelle et harmonique, être en accord les uns avec les autres, et, s'ils sont opposés par certains côtés, se modérer et se limiter mutuellement. — En troisième lieu, œuvre du Tout-Puissant, source de toute vie, la religion divine devra être une institution vivante à la manière des êtres organiques, et satisfaire aux divers ins-

tincts de l'humanité, non par des croyances ou des rites étrangers et artificiellement assemblés, mais par un développement interne produisant les éléments religieux, comme l'être vivant produit ses organes. — En quatrième lieu, qui dit vie dit développement et progrès. Si donc la religion divine est une œuvre vivante, elle devra croître et se développer. Et si cette religion est définitive et destinée à l'humanité entière, son développement doit durer autant que le genre humain ; elle ne doit connaître ni décadence, ni mort ; elle doit être perpétuellement jeune, et toujours prête à se relever, lorsqu'elle a reçu quelque atteinte du dehors, ou lorsque le relâchement et la corruption d'une partie de ses fidèles ont terni son éclat et sa gloire. »

Or, ces quatre caractères : universalité, harmonie, vie, et développement progressif, M. de Broglie démontre qu'on les trouve d'une façon éclatante dans le christianisme, tel du moins que l'Eglise catholique le professe, pendant que toutes les autres doctrines religieuses sont, au contraire, incomplètes, incohérentes et contradictoires, incapables, par suite, de se développer sans tomber en ruines.

Après cela, que deviennent les attaques qu'on dirige contre le christianisme, sous prétexte qu'il ressemble aux autres religions ? « N'est-il pas évident, remarque encore le judicieux auteur, que cette institution vivante, animée par une forme interne spéciale, est par elle-même une institution tout à fait originale, quelle que soit la ressemblance extérieure et partielle que la religion ainsi formée puisse avoir avec les autres ? N'est-il pas vrai que les ressemblances se tournent en preuves et que leur harmonie devient une marque de la transcendance de cette religion sublime qui rassemble tout en elle, et un signe incontestable de l'action d'une cause supérieure, qui ne peut être que la puissance divine elle-même ? »

Il existe néanmoins une autre démonstration, que M. de Broglie estime à bon droit plus claire, plus simple, plus accessible à tous les esprits. C'est celle qui résulte des différences précises et distinctes qui existent, sur un grand nombre de points, entre la religion de l'Evangile et toutes

les autres. Le savant professeur s'arrête à cinq caractères principaux qui sont exclusivement propres au christianisme et prouvent sa divinité. « Préparation prophétique par le judaïsme, accord des deux Testaments, doctrine et morale supérieure, vie idéale du fondateur, miracles clairement attestés, conversion miraculeuse de l'empire romain; tous ces caractères de la vraie religion, dit-il (p. 363), n'ont pas leur pareil dans les autres cultes, et les analogies éloignées que l'on rencontre ne servent qu'à faire ressortir par leur contraste la supériorité de l'œuvre divine. » Inutile d'insister sur ces chefs de preuve qui sont bien connus du lecteur.

« Ressemblances et différences s'unissent donc, conclut M. de Broglie (p. 367), pour prouver une même vérité, et pour nous faire trouver dans la religion de Jésus-Christ la réponse seule réelle, seule complète, seule suffisante et seule certaine, à ces grands problèmes dont l'humanité religieuse, depuis l'origine du monde, poursuit, sans se lasser, la solution. »

Toutes les recherches sur les fausses religions, entreprises souvent dans des vues hostiles au christianisme, viennent donc apporter des appoints nouveaux à nos thèses du traité de la *Révélation*. Il était, en effet, difficile de livrer bataille à la religion chrétienne sur un terrain qui lui fût plus avantageux. Ce sont ses défenseurs qui auraient dû porter la lutte sur ces questions. Ne regrettons pas que nos adversaires les aient soulevées.

Quoi qu'il en soit, la démonstration de la vraie religion que M. de Broglie a esquissée, me semble aussi solide qu'elle est neuve et intéressante. Nous n'avons guère, il est vrai, que la charpente de l'édifice, et chaque thèse du docte professeur pourrait fournir, à elle seule, la matière d'un long volume. Mais c'est beaucoup que cette charpente soit déjà ajustée, et elle suffit à ceux qui n'ont point le loisir ou la patience d'étudier en détail l'histoire et la doctrine des fausses religions.

A mon sens il y aurait lieu pourtant de modifier les proportions de quelques parties de cette belle construction. Si

je ne me trompe, la part y a été faite trop large aux instincts de l'humanité dans la formation des cultes païens. Explorez une mythologie. Vous y trouverez un amas de matériaux disparates qui s'y sont accumulés dans le courant des siècles. On pourrait la comparer à un terrain d'alluvion. Ce terrain se compose de détritus de toute nature, arrachés par le fleuve qui le forme à tous les pays qu'il parcourt, depuis sa source jusqu'à son embouchure. Ainsi en est-il des éléments constitutifs des mythologies. Les instincts de chaque race ont contribué assurément au choix de ces détritus divers, enlevés à la religion primitive de l'humanité ou aux religions particulières des races voisines, mais c'est à des causes indépendantes de cet instinct, c'est à des circonstances fortuites que l'on doit ordinairement attribuer la migration de telle fable ou de telle croyance, de la région où elle était née dans une autre région où elle prend racine. La preuve en est dans l'incohérence de tous ces mythes et de toutes ces traditions, incohérence si bien remarquée par M. de Broglie. Nous en avons une autre preuve dans ce que nous savons de la marche de quelques fables dont il a été possible de reconstituer l'odyssée. Il suffit, par exemple, de lire, dans les *Essais de mythologie comparée* de Max Muller ou du P. Van den Gheyn, l'histoire de la fable de Perrette et du pot au lait, du mythe de Cerbère ou du personnage d'Arlequin, pour se convaincre que, dans la formation des diverses pièces qui constituent une mythologie, le hasard et la tradition ont une place bien plus grande que l'instinct des races et l'invention personnelle des fondateurs de religions ou des poètes qui ont chanté les dieux.

Il en résulte, je crois, que les causes de la ressemblance des religions sont plutôt historiques que philosophiques. Mais les arguments que M. de Broglie tire de ces ressemblances en faveur de la divinité du christianisme ont une valeur qui est indépendante de cette question.

Le savant professeur a été, je crois, moins bien inspiré dans la leçon d'ouverture où il nous propose un nouveau plan d'apologétique. Elle a été publiée dans les *Annales de philosophie chrétienne* (janvier et février 1889), puis tirée à

part (1). Se fondant sur diverses considérations et ne tenant compte que des religions existantes, il détermine trois conditions que doit remplir la véritable religion : 1° il faut que les enseignements de cette religion ne soient point le résultat naturel de la raison humaine, mais qu'ils nous viennent d'une source suprasensible; 2° il faut que ces enseignements soient sans mélange d'erreur; 3° il faut que la vérité de ces enseignements soit garantie par l'autorité infaillible de la source d'où ils émanent. Cette troisième condition fournit à l'auteur le point de départ de tous les développements qui suivent. « C'est, dit-il, au nom et en vertu de ce principe spécial de certitude inhérent à sa nature, que la vraie religion exclut toutes les autres et les enveloppe dans une commune condamnation. C'est parce qu'elle possède ce principe qu'elle peut se nommer la *vérité* et donner le nom *d'erreur* à tout ce qui la contredit en un point quelconque de la doctrine qu'elle enseigne. » Mais cette infaillibilité ne peut s'obtenir que dans une religion qui admet le Dieu unique et créateur, c'est-à-dire dans une religion monothéiste. Le polythéisme ne saurait, en effet, réclamer une confiance absolue. « Les dieux multiples que les païens adorent pourraient sans doute enseigner aux hommes certaines vérités, mais il n'y a rien dans leur nature qui oblige ou même qui autorise à se fier à leur parole et à admettre comme vrai leur enseignement. Le panthéisme uni au polythéisme ne donne pas à ceux qui chercheraient à appuyer sur cette conception la certitude religieuse une base plus assurée. Le principe immanent du monde n'est nullement par nature un principe véridique. Source de tout ce qui existe, du mal comme du bien, du crime comme de la vertu, cette substance unique, indifférente peut également engendrer le mensonge et la vérité. »

L'histoire confirme l'exactitude de ces observations. Le polythéisme romain s'accommodait de tous les cultes. Aussi ce qui choquait surtout les païens dans le christianisme,

(1) De Broglie, *La Vraie Religion*, sa définition, les conditions de son existence et ses caractères distinctifs. In-8 de 50 pages. Paris, Putois-Cretté. 1889.

c'était sa prétention au titre de religion exclusivement vraie. « Cette notion était nouvelle, étrangère, inintelligible aux philosophes aussi bien qu'aux politiques. Ignorant ou rejetant tous la conception monothéiste de l'univers, ils ne pouvaient comprendre au nom de quel principe la conscience des chrétiens se refusait à sacrifier devant les aigles romaines et à adorer l'image de l'empereur. Ce qui nous paraît une obligation de conscience infiniment respectable leur paraissait, faute de la notion de la religion vraie, un fanatisme absurde et dangereux qu'ils se croyaient le droit de réprimer par les supplices. Un autre fait qui s'explique par la même cause, c'est l'état d'esprit des habitants de l'Inde à notre époque. Le peuple indou associe sans scrupule le culte des dieux les plus opposés en apparence. On peut amener assez facilement les Indous à adorer Jésus-Christ ; il semble presque impossible, au contraire, de leur faire comprendre qu'il faut cesser d'adorer Civa et Vichnou. »

Pour qu'une religion soit infailliblement vraie dans tous ses enseignements, elle doit donc être monothéiste. Il faut, en outre, qu'elle présente des preuves authentiques de son origine divine. Ces preuves seront des miracles, des prophéties, la constance de ses martyrs, la manière dont cette religion s'est propagée et conservée, l'excellence de sa doctrine et de ses institutions, enfin tous les caractères placés par les théologiens parmi les notes de la Révélation.

Toutes les religions se glorifient, il est vrai, de posséder plus ou moins ces caractères ; mais ils doivent briller dans celle qui a vraiment Dieu pour auteur avec une supériorité qui défiera les contrefaçons, parce qu'elle sera inexplicable par les lois qui régissent les phénomènes naturels. M. de Broglie désigne cette supériorité sous le nom de *transcendance*.

« Nous pouvons donc conclure, poursuit le savant professeur, qu'il existe deux conditions objectives de la possibilité d'une vraie religion : une condition philosophique, la vérité du monothéisme, et une condition historique, la transcendance de l'une des religions de l'univers par rap-

port à toutes les autres... et la démonstration de la vérité absolue du christianisme doit évidemment comprendre, comme thèses fondamentales et préliminaires, ces deux conditions essentielles de l'existence d'une vraie religion. »

« Ces deux thèses, observe encore M. de Broglie, sont d'espèces différentes : l'une est une thèse d'histoire religieuse, l'autre une thèse de métaphysique. Elles peuvent donc être établies indépendamment l'une de l'autre. Néanmoins, il y a grand avantage à faire passer la thèse d'histoire religieuse la première. Cet ordre, qui est nouveau et qui étonnera certains esprits, est, selon moi, le véritable ordre logique. Remarquons, en effet, que ce que nous appelons la transcendance historique du christianisme, ne doit pas être confondu avec le caractère divin de cette religion. Pour démontrer qu'une religion est divine, qu'une révélation est la parole authentique de Dieu, il faut évidemment déjà posséder la notion de Dieu et de ses attributs. Mais pour prouver simplement qu'une religion est un fait historique exceptionnel, unique de son espèce, supérieur à tous les autres, non pas seulement en degré mais en nature, inexplicable par les lois qui régissent les autres phénomènes, il n'est nullement nécessaire d'avoir recours à la notion du Dieu créateur. Ce serait à tort qu'on ferait intervenir cette notion dans une démonstration purement historique. »

Mais pourquoi M. de Broglie préfère-t-il cette méthode nouvelle? Le voici. Les principaux et même les seuls adversaires sérieux du christianisme sont, à son avis, les panthéistes évolutionnistes qui prétendent expliquer naturellement la formation de tous les éléments constitutifs du christianisme par les lois de l'évolution. Or, la marche que propose le savant professeur est, selon lui, la meilleure, soit pour les réfuter, soit pour rétablir directement la vérité du monothéisme.

C'est la meilleure marche à suivre pour les réfuter. Qu'on leur démontre, en effet, que le christianisme est un fait naturellement inexplicable, en prouvant sa transcendance historique, et leur thèse fondamentale se trouvera

démolie. Le terrain sera ainsi déblayé et rien ne mettra plus obstacle aux démonstrations métaphysiques de la théodicée.

M. de Broglie regarde aussi le plan qu'il a adopté comme beaucoup plus avantageux pour établir directement la vérité du monothéisme, ce qui est à ses yeux la partie non seulement la plus importante, mais encore la plus difficile de l'Apologétique; car, s'il est facile de démontrer que le monde est l'œuvre d'une cause intelligente, il n'est pas aisé, à ce qu'il pense, de prouver que cette cause est revêtue des attributs que le christianisme lui assigne. Le docte apologiste va jusqu'à dire que, « dans notre siècle et dans l'état présent des esprits, il est presque plus difficile de croire au Dieu des chrétiens que de croire aux mystères du christianisme. » Or, les faits transcendants de la vraie religion sont plus propres à démontrer les attributs de Dieu que les autres ouvrages de ses mains, parce que ces faits sont plus spécialement des œuvres de sa liberté et de sa bonté. La thèse de la transcendance du christianisme, en d'autres termes celle qui est développée dans nos traités de la *Vraie Religion*, doit donc être établie, selon le savant auteur, avant d'aborder les thèses de la théodicée.

Ces thèses historiques et ces thèses métaphysiques une fois prouvées, il restera à comparer tous les résultats obtenus pour conclure que le christianisme est l'œuvre de Dieu et qu'il est la véritable religion.

M. de Broglie résume sa pensée en ces termes : « L'apologétique contient trois grandes démonstrations. La première est historique : c'est celle de la transcendance du christianisme. La seconde est philosophique, tout en s'appuyant en partie sur des faits religieux : c'est la démonstration de l'existence et des attributs du Dieu créateur. La troisième, plus vaste que les deux autres, consiste à mettre en regard les caractères distinctifs et transcendants du christianisme et les attributs du Dieu créateur pour aboutir à la conclusion que la doctrine de l'Evangile s'appuie sur le témoignage même de Dieu et que le christianisme est l'unique vraie religion. »

J'ai exposé la pensée de M. de Broglie aussi fidèlement que je l'ai pu; reste à savoir s'il convient d'adopter le plan qu'il propose.

Que les philosophes panthéistes, que les peuples polythéistes soient remplis de préjugés contre le monothéisme, il n'y a pas à le contester. Qu'il soit utile de leur parler de l'œuvre de Jésus-Christ avant d'aborder avec eux la discussion des preuves métaphysiques des attributs du Dieu créateur, je le crois volontiers aussi, et c'est sans doute une méthode qui a été souvent employée par les missionnaires pour convertir les idolâtres.

Il est encore vrai que les œuvres surnaturelles de Dieu manifestent ses infinies perfections aussi bien et mieux que ses autres ouvrages. Aussi, la plupart des chrétiens qui connaissent ces perfections, les ont-ils probablement apprises en réfléchissant à la vie et aux bienfaits de Jésus-Christ plutôt qu'en considérant le spectacle de la création.

Mais la démonstration des attributs de Dieu offre-t-elle, par elle-même, autant de difficulté que M. de Broglie nous le dit? Je ne le pense pas. Les esprits élevés dans le polythéisme ou prévenus en faveur de l'évolutionnisme peuvent éprouver sans doute une certaine répugnance à accepter les thèses du monothéisme, c'est le résultat naturel des préjugés; mais il n'en est point de même des hommes qui n'ont aucune idée fausse sur le sujet, et à plus forte raison des chrétiens qui ont été élevés dans la croyance au dogme de la création. Je ne vois pas, en vérité, que le panthéisme et le polythéisme s'appuyent sur des arguments si spécieux, et les preuves que nous opposons à ces théories me paraissent d'une grande simplicité. Il est facile de comprendre, en effet, qu'il faut au monde une cause distincte de lui, qu'il faut un juge suprême du bien et de la vertu, infiniment saint et véridique.

Que ces matières soulèvent des problèmes qui embarrassent les philosophes, je n'en disconviens pas; il n'est pas de question sur les premiers principes qui ne soit pleine de mystères; mais ces problèmes laissent subsister nos preuves dans toute leur force. Aussi est-ce un fait d'expé-

rience, que la grande masse des hommes sans préjugés n'éprouvent aucune difficulté à reconnaître l'existence d'un Dieu qui a créé le monde, qui le gouverne, qui récompense la vertu et châtie le péché. Si M. de Broglie n'était pas préoccupé exclusivement de quelques savants nourris de préjugés depuis leur enfance, il n'aurait probablement point affirmé qu'il est si difficile de croire au dieu des chrétiens.

Il n'est donc point nécessaire de renvoyer la démonstration des attributs de Dieu après l'étude historique de la véritable religion, par le motif que cette démonstration n'est pas assez persuasive lorsqu'on la réduit aux preuves de l'ordre naturel.

La marche que le professeur de l'Institut catholique de Paris essaye d'introduire dans l'apologétique offre, du reste, de graves inconvénients. Je n'en indiquerai que deux. Cette marche est tout à la fois moins logique et moins simple que l'ancienne.

Elle est moins logique. La religion surnaturelle présuppose, en effet, les principes de la religion naturelle. Pour que Dieu fasse une révélation et qu'il l'appuie par des miracles, il faut qu'il existe. La logique demande donc que, dans une apologie scientifique de la foi, on étudie la théodicée avant la théologie fondamentale.

Ce plan est aussi le plus simple et celui qui mène le plus vite au but. J'ai déjà dit qu'il est aisé de se démontrer l'existence et les principaux attributs de Dieu, si l'on étudie les arguments de la théodicée sans préjugés. Or, cette démonstration une fois fois faite, chaque thèse du traité de la religion prouve, à elle seule, la divinité du christianisme. Il suffit même de quelques miracles ou de quelques prophéties pour établir le fait de la révélation, puisque toute intervention de Dieu en faveur d'une doctrine en garantit la vérité. Ainsi, même avec un entendement assez borné, il est facile de savoir d'une façon certaine quelle est la véritable religion, parce qu'il n'est pas besoin pour cela d'un long examen; aussi le concile du Vatican a-t-il pu affirmer que les miracles et les prophéties sont des signes

auxquels les plus humbles intelligences reconnaissent la parole de Dieu. *Signa sunt certissima et omnium intelligentiæ accommodata.*

Mais si l'on adopte la méthode de M. de Broglie, tout cela change, et le chemin se trouve aussi long et aussi compliqué qu'il était court et simple. Il faut commencer, en effet, par établir historiquement la *transcendance* de la vraie religion. Suffira-t-il pour cette première démonstration de quelques miracles ? Non, il faudra une étude complète de l'histoire et de la doctrine du christianisme, il faudra une étude comparée de toutes les fausses religions. Cette vaste enquête terminée, serons-nous en mesure de tirer nos conclusions ? — Pas encore. Nous n'aurons fait que débarrasser le terrain des objections de l'évolutionnisme. Il nous restera à faire deux autres démonstrations non moins longues et non moins difficiles. Ce n'est qu'après ces trois démonstrations, qui exigent une science encyclopédique, que nous aurons la preuve certaine et complète de la divinité de l'Evangile. Si l'apologétique entrait dans cette voie nouvelle, qu'on aurait raison de dire, avec le vicaire savoyard de Rousseau : « Considérez, mon ami, dans quelle horrible discussion me voilà engagé, de quelle érudition j'ai besoin pour remonter dans les plus hautes antiquités, pour examiner, peser, confronter les prophéties, les révélations, lès faits, tous les monuments de foi proposés dans tous les pays du monde » ! Je disais tout à l'heure que la méthode de M. de Broglie n'est pas conforme à la logique, il faut ajouter qu'elle n'est pas praticable.

IV. Plusieurs traités de la *vraie Religion* ont paru pendant ces derniers mois.

Je ne m'arrêterai pas au cours de théologie de M. Valentin Casajonna (1), dont le premier volume traite de la révélation, de l'Eglise, de la sainte Ecriture et de la tradition,

(1) VALENTINO CASAJONNA. *Disquisitiones scholastico-dogmaticæ.* Vol. I, *de Fundamentalibus*, 1 vol. in-8, de XXIII-375 p. Barcelone, Subirana, 1888.

ni à l'*Apologie du christianisme* publiée en allemand par M. Schanz, professeur de théologie catholique à l'université de Tubingue (1). Je dirai seulement que ce dernier ouvrage comprend trois parties, qui ont pour titre et pour objet : la première *Dieu et la nature*, la seconde *Dieu et la révélation*, la troisième *le Christ et l'Eglise*.

Une autre apologie de la vraie religion, également écrite en allemand, renferme des vues qui doivent être signalées à cause de leur originalité et de leur valeur. C'est l'*Apologie du Christianisme au point de vue des mœurs et de la civilisation* (2), qui a pour auteur le P. Weiss, un dominicain de Vienne en Autriche. Elle forme cinq forts volumes, dont le dernier vient d'être donné au public.

Etablir que les mœurs sont viciées partout où les individus et les sociétés ont été abandonnés à leurs seules ressources, et qu'elles se sont relevées partout où s'est fait sentir l'influence de la révélation chrétienne, tel est l'objet de l'ouvrage. L'auteur interroge tour à tour toutes les manifestations de la vie morale de l'humanité à travers les âges : les fausses religions, la mythologie, les légendes populaires, la théologie, la philosophie, la littérature, les arts, la science sociale, les règles suivies pour l'éducation et l'instruction, l'état politique des diverses races, la vie au foyer domestique, etc. Il trace donc l'histoire complète du vice et de la vertu. Il semble qu'un seul homme ne pouvait suffire à l'exploration d'un monde aussi vaste et aussi accidenté ; cependant le P. Weiss ne s'est pas contenté de réunir ces informations, il a mis en relief les traits caractéristiques de chaque civilisation et fait toucher du doigt la supériorité de la morale chrétienne. Ainsi ce n'est point

(1) P. Schanz, *Apologie des Christenthums*, tom. I, *Gott und die Natur ;* tom. II, *Gott und die Offenbarung ;* tom. III, *Christus und die Kirche.* Fribourg, Herder, 1887-89.

(2) Fr. Albert Maria Weiss, o. p. *Apologie des Christenthums vom Standpuncte der Sitte und Cultur :* 1 Band, *der ganze Mensch*, zweite Auflage ; 2 B., *Humanitat und Humanismus ;* 3 et 4 B., *Natur und Uebernatur ;* 5 B., *die Volkommenheit.* 5 vol. in-8, de XVI-844, XVI-882, XIII-926, XII-1040 et XVI-777 pages, Fribourg, Herder, 1889.

seulement une histoire de la civilisation qu'il nous présente, c'est encore une philosophie de l'histoire de la civilisation. Cette œuvre, si personnelle qu'elle soit, n'est pas néanmoins une de ces constructions artificielles où l'on n'admet que les matériaux qui cadrent avec un plan préconçu : les tableaux mis sous les yeux du lecteur sont au contraire d'une vérité frappante ; ce sont, en effet, les documents mêmes de chaque époque qui en fournissent le plus souvent les couleurs. Le P. Weiss reconstruit l'histoire morale des races éteintes à l'aide des monuments qu'elles ont laissés, comme l'on reconstruit l'histoire des races sans écriture par l'étude des restes de leur industrie. Or, plus les données se multiplient et plus on voit clairement que c'est la révélation qui civilise l'homme. Le vrai point de vue de la philosophie de l'histoire de la civilisation est donc bien celui auquel le savant dominicain s'est placé.

Dans le premier volume, le P. Weiss compare la morale purement naturelle avec la morale chrétienne ; il examine, dans le second, si l'homme livré à ses seules ressources a su garder des mœurs conformes à la loi naturelle ; dans le troisième et le quatrième, il prend l'homme tel que l'a pu faire la raison : c'est le philosophe grec, c'est l'homme d'Etat romain, c'est le guerrier germain qui sort de ses forêts pour passer le Rhin, et il met cet homme en présence du chrétien instruit de la révélation, fortifié par la grâce et formé aux vertus surnaturelles. Pour que l'homme soit ce qu'un homme doit être, il a besoin de la religion de Jésus-Christ, voilà ce qui ressort de ce parallèle intéressant. Le cinquième et dernier volume nous montre l'humanité transfigurée par la perfection chrétienne, telle que les saints l'ont pratiquée.

On comprend qne cette apologie du christianisme ne parle pas seulement à l'esprit ; elle élève l'âme, elle remplit le cœur d'admiration et de reconnaissance pour Dieu.

Le *Cours d'apologétique* (1) du docteur Constantin Gu-

(1) Dr Constantin GUTHERLET, *Lehrbuch der Apologetik*. 2 vol. in-8 de VIII-256 et V-323 pages. Munster, Theissing, 1888.

therlet, professeur de théologie au séminaire de Fulda, a aussi son cachet propre. Sans négliger les matières traitées habituellement, l'auteur insiste sur l'histoire et la philosophie des vérités religieuses. Aussi consacre-t-il de longs chapitres, soit à l'examen des fausses religions et à la défense des principes de la religion naturelle contre les erreurs contemporaines, soit à l'étude des rapports de la raison et de la foi.

La *Bibliothèque théologique du* XIX[e] *siècle*, en cours de publication chez Palmé, s'est enrichie d'un volume qui mérite de prendre place dans cette belle collection. C'est la première partie de la *Théologie fondamentale* ou *Apologétique* du docteur Hettinger, traduite de l'allemand par l'abbé Bélet (1). Cette théologie fondamentale est une œuvre bien distincte de *l'Apologie du christianisme* du même auteur,

Son apologie du christianisme a été écrite pour le grand public, dans le but de réfuter les attaques dont la religion est aujourd'hui l'objet ; tandis que sa théologie fondamentale ou apologétique est destinée aux théologiens, et leur offre un exposé scientifique des raisons qui établissent la mission de Jésus-Christ et la divinité de l'Eglise catholique. En effet, suivant le savant professeur de Wurtzbourg (p. 39), « apologétique signifie proprement *science de l'apologie*, de même que dogmatique signifie science des dogmes. L'apologétique est donc la défense savante du christianisme par l'exposé des raisons qui l'appuient..... Une apologie est une défense opposée à une attaque... L'apologétique, comme branche distincte de la théologie, est d'origine récente, mais non l'apologie, qui est aussi ancienne que le christianisme. »

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler cette distinction. On se plaint parfois que nos cours d'apologétique, autrement dit nos traités de la Religion et de l'Eglise, ne répon-

(1) Bibliothèque théologique du XIX[e] siècle, rédigée par les principaux docteurs des universités catholiques. Traduction de l'abbé P. Bélet. *Théologie fondamentale ou Apologétique*, par le D[r] HETTINGER, professeur à l'université de Wurtzbourg. Tome I, in-8 de 599 pages. Paris, Palmé, 1888.

dent pas à toutes les objections de l'heure présente. On oublie que l'apologétique doit avoir des bases scientifiques et un caractère durable, ce qui serait impossible si l'on y tenait trop grand compte d'une foule d'objections sans valeur qui ne peuvent ébranler les vieilles thèses de la théologie et qui, après s'être produites avec plus ou moins de fracas, tombent dans un complet oubli.

La science de l'apologétique s'élèvera donc comme un arbre antique et majestueux dont la sève doit donner naissance, suivant les diverses époques, à des apologies particulières. Cet arbre grandira, à mesure que des apologies en sortiront comme autant de rameaux; mais il ne se surchargera pas des réfutations de théories éphémères: ces réfutations doivent disparaître avec les attaques, comme les feuilles qui naissent au printemps et qui tombent à l'automne. Il faut surtout qu'en étendant ses branches de tous côtés cet arbre reste appuyé sur les racines profondes qui le nourrissent.

Aussi l'Apologétique du docteur Hettinger se développe-t-elle dans le cadre habituel de nos traités de la Religion et de l'Eglise. La partie qui correspond au traité de la Religion, la seule qui soit traduite en ce moment, se partage en trois livres. Le premier est consacré aux questions générales relatives à la religion, à la révélation, aux miracles et aux prophéties. Le second renferme les preuves de la divinité du christianisme. On établit d'abord la vérité de l'histoire du Sauveur, par le triple témoignage de l'Eglise, du Nouveau Testament et des sources non chrétiennes; ensuite on démontre, par les prophéties, par les miracles et par les caractères de la personne et de l'œuvre de Jésus-Christ, qu'il est vraiment l'envoyé et le Fils de Dieu. Le troisième livre donne quelques renseignements sur les fausses religions.

Signaler toutes les questions soulevées et résolues dans ces trois livres, particulièrement dans le premier, serait impossible. Je disais tout à l'heure qu'une apologétique ressemble à un arbre qui étend ses rameaux de tous côtés. Celle du docteur Hettinger est un arbre extrêmement touffu: touffu d'idées, touffu de citations, touffu de références. Les

assertions et leurs preuves sont données sommairement et distinguées les unes des autres par des numéros d'ordre ; les autorités invoquées sont si nombreuses, que les citations en latin et en grec n'occupent pas moins d'espace que le texte français qui les encadre ; enfin chaque article s'ouvre par une liste fort riche d'auteurs à consulter. Malheureusement cette liste s'arrête à 1878, date de l'apparition de l'ouvrage. Il est regrettable que M. Bélet n'ait pas eu en main la nouvelle édition (1) qui a été publiée en 1888, par le docteur Hettinger ; il pourra du moins la mettre à contribution pour la seconde partie de son travail. Ajoutons qu'on n'est pas surpris que les références à des ouvrages allemands soient plus nombreuses que les autres dans l'œuvre du savant professeur de Vartzbourg, mais qu'on s'étonne de l'omission de quelques ouvrages français de première valeur. Ainsi, le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet n'est mentionné ni dans l'histoire de l'apologétique de l'introduction, ni à l'article 35, qui a pour objet la préparation providentelle du monde à la venue de Jésus-Christ.

Si l'Apologétique du docteur Hettinger est un arbre à rameaux touffus, il est néanmoins facile de reconnaître que toutes ses branches sortent du même tronc, j'entends le tronc de la théologie. C'est même là, je crois, le caractère qui frappera le plus dans ce savant ouvrage, si on le compare aux publications similaires qui ont vu le jour en France, et en particulier à nos traités de la *Révélation*.

C'est dans leur côté extérieur, accessible à la raison, c'est-à-dire dans leur côté philosophique ou historique, que ces traités envisagent la religion et ses preuves. Sans négliger cet aspect, qui est à proprement parler celui de l'Apologétique, le professeur de Wurtzbourg accorde une large part à la théologie dans l'étude des mêmes questions. Pour n'en citer que deux exemples, on remarquera qu'il cherche à concilier l'évidence des motifs de crédibilité avec l'ensei-

(1) HETTINGER, *Lehrbuch der Fundamentaltheologie oder Apologetik*, 2te vermehrte und verbesserte Auflage, in-8° de xv-926 p. Fribourg, Herder, 1888.

gnement des scolastiques sur la liberté de la foi et la non-évidence du fait de la révélation ; on remarquera encore qu'il s'arrête à discuter les difficultés théologiques que soulève la nécessité morale de la révélation pour nous manifester les vérités de la religion naturelle. On sera également frappé de son profond respect pour la tradition. Il s'en tient toujours à la doctrine la plus commune, c'est-à-dire aux conclusions proposées par saint Thomas et par Suarez.

Si l'Apologétique du docteur Hettinger n'est pas un livre d'une lecture facile, c'est une mine de saine doctrine, de science et d'érudition.

J.-M.-A. Vacant,

Professeur au grand séminaire de Nancy.



LES PÉRIODIQUES

DE LANGUE ÉTRANGÈRE

La Civiltà cattolica. — (Luglio e Agosto 1889). *Les Hyksôs ou Rois Pasteurs de l'Egypte.* — Nous ignorons à peu près complètement les événements qui signalèrent la longue domination des Hyksôs en Egypte, et l'auteur de l'article en donne quelques raisons. Sur le soulèvement national qui amena la destruction du pouvoir des Pasteurs, nous sommes mieux renseignés, et il extrait des papyrus et des inscriptions quelques indications sur les péripéties de la guerre séculaire entre les Rois Pasteurs et les princes thébains. L'auteur recherche ensuite l'emplacement d'Avaris, la cité sous les murs de laquelle se termina la guerre ; il cite les principales opinions des égyptologues sur la situation topographique et sur l'étymologie de ce nom. Pour lui Avaris et Pelusium sont philologiquement deux noms identiques ; il le prouve. Donc les deux villes n'en font qu'une.

Le Champ maudit. — Ce n'est plus *Campo dei Fiori* qu'il faudra nommer la place sur laquelle a été élevée la statue de Giordano Bruno, mais *il Campo maladetto.* Aux yeux des francs-maçons et des libres-penseurs, l'érection d'une statue au moine apostat n'a pas été seulement une protestation contre l'Eglise catholique et l'autorité spirituelle du Pape, mais aussi contre le christianisme en général et même contre toute religion quelle qu'elle soit. Cette statue doit être le symbole de la pensée libre, de la science, un hommage à *la Dea Ragione*, qui eut, a dit le syndic de Nola, en Giordano Bruno son plus haut représentant. C'est le premier pas dans une voie nouvelle. Quel sera le second ?

il n'y a pas lieu de prendre peur : *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* Mais il est triste de voir l'Italie devenue la proie des athées et des apostats.

Les écoles italiennes en Orient. — Le 11 février 1889, Francesco Crispi, ministre intérimaire des affaires étrangères, présenta à la Chambre des députés un volumineux rapport de 242 pages intitulé : *Riordinamento delle scuole italiane all'estero*, à seule fin d'expliquer et d'appuyer une loi de finances augmentant de 629.000 lires la subvention accordée aux écoles italiennes à l'étranger. Le crédit était porté à 1.033.000 lires.

L'honorable ministre s'est attaché à prouver deux points : 1° Les écoles tenues par des religieux et en particulier par les Franciscains non seulement ne servent pas à l'influence italienne en Orient, mais même elles lui nuisent. Elles ne peuvent rien pour l'extension de la culture italienne. Les religieux sont accusés « d'insinuer dans l'esprit encore vierge des jeunes gens les préjugés les plus vulgaires, la haine contre les peuples de race différente, l'intolérance religieuse, le mépris du gouvernement italien ». Dans une école on a osé enseigner que Rome n'était pas la capitale de l'Italie. Dans une composition d'élève on a trouvé des épithètes injurieuses aux libres-penseurs et aux francs-maçons et même des qualifications malsonnantes appliquées à l'honorable Crispi. Il y a donc lieu d'enlever à ces écoles toute subvention du gouvernemnet.

2° Le seul moyen de répandre la civilisation italienne, c'est d'encourager les écoles sans religion, laïques, en leur accordant la totalité des subsides votés. On veut avoir des écoles antichrétiennes et surtout antifrançaises.

L'écrivain de la *Civiltà* fait remarquer combien est puérile et ridicule cette prétention de M. Crispi de vouloir lutter en Orient contre l'influence française par l'emploi de moyens aussi contraires à l'esprit et aux habitudes de la population. En Orient, personne ne l'ignore, la question religieuse est au premier plan. Celui qui voudrait se poser en champion de la libre-pensée et professerait l'indifférence en matière de religion ne serait pas compris et resterait isolé. Le gouvernement français n'a pas commis la même faute. Il a été plus pratique, et tout antichrétien qu'il est, il subventionne dans ces pays les religieux qu'en France il expulse de leurs couvents.

Et M. Francesco Crispi voudrait, avec quelques instituteurs laïques, nouvellement débarqués et disséminés çà et là, lutter

contre les collèges et les écoles tenus par les Jésuites, les Lazaristes, les Frères de la Doctrine chrétienne, avec les orphelinats et les pensionnats dirigés par les Sœurs enseignantes ou hospitalières, les uns et les autres subventionnés et payés par la France.

Dans un article intitulé *Pie IX, Victor-Emmanuel II et Napoléon III*, on étudie les événements qui signalèrent les années 1859, 1860, et on fait ressortir la situation qui était faite au Pape par Napoléon III et Victor Emmanuel. Les lettres adressées à Pie IX par ce dernier prouvent qu'il n'avait pas perdu la foi catholique, et qu'il n'aurait pas agi comme il l'a fait, s'il n'avait pas été poussé par Napoléon III, le pire ennemi du Pape sous des apparences de loyal dévouement au Saint-Siège.

Signalons un travail très intéressant sur les eaux fluentes de la ville de Rome et en particulier sur les eaux souterraines et les aqueducs. Au-dessous de la surface du sol existent non seulement des sources nombreuses, mais même de véritables cours d'eau. Le Tibre était pour toutes ces eaux un déversoir naturel. Il est à craindre que les murs construits tout dernièrement le long du Tibre pour confiner ce fleuve dans son lit, ne gênent ou même n'arrêtent l'écoulement de ces eaux souterraines. Retenues dans le sous-sol, elles inonderont les caves, mineront les fondements des maisons et des édifices, et pourront même être pour Rome une cause d'insalubrité par les miasmes qu'engendreront ces eaux stagnantes.

Stimmen aus Maria Laach (V[es] und VII[es] Heft). *Les vérités fondamentales du christianisme à la lumière des idées modernes.* — Certains écrivains ou philosophes allemands voudraient garder le nom de chrétien tout en repoussant les enseignements du christianisme ou en les défigurant au point de les rendre méconnaissables. Le Père Langhorst fait bonne justice de cette prétention. C'est à l'ouvrage de Moritz Carrière, *Jésus-Christ et la science moderne*, qu'il s'attaque principalement. Dans ce livre, qui a fait grand bruit en Allemagne, l'auteur cherche la conciliation des dogmes catholiques et des idées rationalistes modernes dans un curieux mélange de déisme et de panthéisme. Avec les déistes il garde un Dieu personnel, mais avec les panthéistes il ne voit en ce Dieu qu'une force de la nature, et avec Spinosa une source de vie douée de simplicité et d'étendue,

infinie et finie, esprit et matière tout à la fois. Hegel, on le voit, a laissé des disciples qui, pas plus que lui, ne redoutent les contradictions.

L'étude principale porte sur Jésus-Christ envisagé au point de vue rationaliste le plus radical. Le péché originel c'est l'égoïsme qui sera racheté par l'amour pour le prochain, ressortant de l'idée même de Dieu. Jésus-Christ par sa vie et surtout par sa mort a été l'initiateur qui a ouvert la voie, a posé le principe et nous a montré le but à atteindre. Mais la personnalité de Jésus-Christ reste indécise ou même disparaît en un être panthéistique, souvent comparé au Bouddha hindou. Sa doctrine est belle mais humaine; ses miracles s'expliquent les uns par des névroses, les autres par l'imagination de ses disciples.

Qui pourrait, en face d'une telle méconnaissance des faits historiques et d'un tel dédain de la logique, ne pas conclure que seule la foi dans ces questions surnaturelles peut être le guide et le flambeau ?

Art oratoire et orateur. — A propos du réveil de l'éloquence provoqué en Allemagne par les luttes politiques et religieuses, le Père Racke examine la nature de cet art et conclut que, s'il y faut faire la part des dons naturels, il ne s'élèvera à son plus haut degré que par l'art et la méthode.

L'auteur passe ensuite en revue les moyens que doit posséder un orateur, et nous en présente un modèle dans la personne de Hermann de Mallinckrodt, qui fut éloquent parce qu'il fut croyant et enfant fidèle de cette Eglise qu'il défendit. La conclusion pratique est qu'aucun catholique ne doit dédaigner cette arme de l'éloquence, qui peut lui être nécessaire pour défendre ou ses droits foulés aux pieds, ou sa foi injustement opprimée.

Les articles du Père Wasmann sur les *mœurs des fourmis* mériteraient d'être analysés en détail ; il serait même à désirer qu'une revue française en donnât une traduction, tant ils sont intéressants. Le manque d'espace nous oblige à n'indiquer que d'un mot les sujets traités : rapports entre les fourmis de même espèce ou entre les fourmis d'espèce différente, leur organisation sociale pour la paix et pour la guerre, leurs conquêtes et leurs esclaves, leurs chasses dans les autres classes d'animaux, le petit bétail destiné à leur secréter un liquide sucré qu'elles recherchent, les dangers qui les menacent de la part des parasites ou des oiseaux, qui atténuent les empiètements de leur multiplication, services rendus à certaines plantations ravagées par des

congénères ou par d'autres insectes, possibilité de s'en servir pour arrêter les ravages des termites, aperçu sur la fourmi fossile, avertissement sur les inconvénients pour l'homme de la *Formica Pharaonis* de Linnée. Tel est le schéma de ce travail où se trouvent résumées et les observations de l'auteur et celles de ses devanciers.

Les autres articles, quoique fort intéressants, ne nous paraissent pas contenir des idées bien nouvelles. Le Père Lehmkuhl prouve, dans un travail sur la *Révolution de 1789 et la liberté chrétienne*, que par ses attaques contre la liberté religieuse, par ses lois oppressives, la Révolution française a failli à toutes ses promesses de liberté. Le Père de Hœnsbrœch suit le *développement des Etats de l'Eglise depuis son origine,* qu'il trouve avant Constantin dans la possession de quelques biens-fonds, jusqu'à son établissement définitif par les donations de Pépin le Bref et de Charlemagne.

La colombe a toujours été dans l'Eglise le symbole du Saint-Esprit et de l'âme pure ; c'est ce que démontre le Père Beissel dans un article sur le symbolisme de la colombe ; il en explique la raison d'être et le développement.

The Dublin Review (July 1889). *Saint François de Sales, son pays et ses œuvres.* — Le chanoine Mackey raconte le pèlerinage qu'il a fait à la châsse de saint François de Sales. Ce qui l'attire et le retient surtout, ce sont les souvenirs que le Saint a laissés, les reliques ou les autographes qu'on possède de lui dans les villes qu'il visite, mais il ne laisse pas de nous dire en quelques mots ses impressions de voyage. Il a ainsi suivi les traces de saint François de Sales à Paris, à Orléans, à Dijon, à Lyon, en Savoie, à Rome. Annecy, le but de son voyage, est fouillée à fond. L'auteur prépare une nouvelle édition des œuvres de saint François de Sales : elle est devenue nécessaire pour trois raisons principales :

1° Depuis la dernière édition qui a été faite des œuvres complètes, on a découvert des lettres autographes de saint François, des mémoires, des notes, des brouillons offrant des variantes, enfin des traités dont on ne possède pas les autographes, mais des copies authentiques.

2° Il y a lieu de reviser ce qui a été publié, surtout les œuvres qui n'ont pas paru durant la vie du Saint. Les sermons doivent être soumis à la critique la plus sévère, en très grande partie

n'ayant pas été écrits par saint François de Sales, mais par ses auditeurs. Les lettres altérées par les éditeurs précédents devront être publiées à nouveau d'après les originaux que l'on possède encore. Certains petits écrits que l'on attribue à saint François de Sales devront être étudiés avec soin au point de vue de leur authenticité, et plus d'un sera à rejeter.

3° On aura à ajouter aux grands traités, tels que *l'Introduction à la vie dévote*, *l'Amour de Dieu*, des notes inédites qui ont été écrites pour la plupart après la dernière édition publiée du vivant du Saint.

Le but de cette nouvelle édition sera donc de fixer le texte des œuvres de saint François de Sales. Nous ne possédions jusqu'à présent, pour quelques-unes de ses œuvres, qu'un texte flottant au gré des éditeurs.

Les écoles bouddhiques. — Les savants qui ont étudié le bouddhisme l'ont pour la plupart décrit comme une religion possédant des principes uniformes et concordants. La vérité est que le bouddhisme est une collection d'écoles, enseignant les doctrines les plus diverses. Toutes reproduisent la doctrine primitive de Çâkyamuni sur la misère de l'homme et les moyens de s'en délivrer, mais en outre les unes enseignent le naturalisme, d'autres le déisme ou le monothéisme, d'autres l'athéisme, le polythéisme, le panthéisme, le nihilisme. Toutes les doctrines religieuses sont représentées.

Il serait intéressant de suivre Mgr de Harlez dans sa revue des principales écoles bouddhiques et des sectes qui en dérivent. Il résume d'abord le développement et les transformations du bouddhisme, puis il étudie les principes philosophiques et les préceptes moraux de quelques-unes des dix-huit écoles bouddhiques. Il s'attache surtout à faire ressortir ce qui les différencie de leur commune origine. Ce travail, œuvre d'un savant compétent, mérite d'être lu avec attention.

La foi et la raison. — Dans un précédent article M. Samuel Vaughan avait répondu à ceux qui rejettent le Christianisme sous prétexte qu'ils ne peuvent croire ce qui est incompréhensible ; dans le présent travail il s'occupe de ceux qui prétendent que les preuves en faveur du Christianisme sont insuffisantes pour produire la conviction. Il est plus d'une question sur laquelle il est impossible d'arriver à une certitude scientifique, le critérium d'autorité est suffisant pour convaincre un homme de bonne foi de la vérité du Christianisme.

On lira encore avec intérêt dans ce numéro le travail de M. Baynard Klein sur *l'Evolution mentale dans l'homme* à propos des théories de M. Romanes, et celui de Miss Clerke sur la *Révolution française.*

Nous aurons à revenir sur l'article de M. Ryder à propos de l'ouvrage de M. Harnack : *de Aleatoribus.*

Signalons encore quelques bons travaux dans diverses revues anglaises. Dans *l'Edinburgh Review* (July), à lire l'étude sur le duc d'Enghien, où l'on raconte sa vie, de son enfance à sa fin tragique, et où l'auteur précise quelle a été la part de Bonaparte dans cet assassinat juridique. Le travail sur la Révolution française fait ressortir les causes et surtout les résultats de la Révolution sur le caractère politique et social du peuple français.

Dans *the Nineteenth Century* (August) M. F. Harrison passe en revue les opinions politiques des diverses classes de la société française.

Dans la *Contemporary Review* (August) un anonyme étudie la position du Pape en face des grandes puissances, relate les divers incidents qui ont marqué la visite de Mgr Persico en Irlande, et conclut que si le Pape veut continuer à être le chef de l'Eglise catholique, il doit transporter sa résidence sur les bords de la Tamise.

Le critique militaire de la *Fortnightly Review* (August) décrit les nouvelles fortifications de Paris. Elles forment trois camps retranchés donnant à Paris un périmètre militaire de 150 kilomètres. Pour les défendre il faudra 180.000 hommes et pour l'attaque plus de 600.000 hommes seront nécessaires. Il décrit l'aspect extérieur des forts, car, comme bien l'on pense, on ne lui a pas permis de pénétrer à l'intérieur. Ces travaux stupéfiants *(stupendous)* rendraient Paris imprenable si, au nord, entre les forts de Stains et de Vaujours, n'existait un point vulnérable qui, malgré les travaux de défense qu'on pourra y exécuter, restera le côté faible de Paris.

Petermann's Mitteilungen (VII[es] und VIII[es] Heft). — Les *Petermann's Mitteilungen* offrent, comme à l'ordinaire, des articles qui intéresseront les spécialistes, mais rien en somme qui puisse frapper vivement le grand public.

Le docteur Roller passe en revue les découvertes archéologiques qui ont été faites dans la province transcaspienne. Le conseiller d'Etat Heyfelder publie une monographie du kha-

nat de Boukara, où il étudie au point de vue anthropologique et ethnographique la population, de race très mélangée, qui habite le pays : Ousbeks, Tadjiks, Arabes, Perses, Juifs, Hindous, Afghans. Il fait remarquer combien ces races se propagent sans se mélanger entre elles, et la facilité qu'on a à les distinguer.

M. Nikolaus Latkin donne des détails sur l'exploitation de l'or dans le territoire de l'Amour : en 1886, c'est-à-dire dix ans après le commencement de l'exploitation, on avait déjà obtenu 3.113 pouds d'or, près de 18.000.000 de francs.

Le docteur Supan discute la question du méridien international dont, si l'on en croyait M. Tondini de Quarenghi, le point initial serait Jérusalem; il y voit plusieurs difficultés, mais la plus importante est que la position astronomique de Jérusalem n'est pas scientifiquement fixée.

Espérons que M. Nielsen-Lund racontera bientôt, en détail, le voyage qu'il a fait dans la partie méridionale de Madagascar. Nous apprenons seulement que cette contrée jusque-là à peu près inconnue n'est pas, comme on l'avait cru, une plaine ondulée, mais au contraire un pays de montagne, avec des pics de 1.200 mètres.

La monnaie en Afrique. — Quoique l'Afrique soit un pays producteur d'or, on ne l'y a jamais utilisé, en dehors des parties civilisées, comme monnaie ; c'est un objet de commerce, mais non un moyen d'échange. Dans toute l'Afrique, aussi bien au nord qu'au sud, à l'est qu'à l'ouest et au centre, la monnaie de compte la plus élevée est le thaler d'argent de Marie-Thérèse, dont la valeur est de 5 fr. 12. A Zanzibar, les petites monnaies sont anglaises. Dans le reste de l'Afrique on utilise la *Cypræa moneta* sous le nom de kauri; sa valeur varie suivant la distance où l'on est des lieux où s'en fait le marché. On estime le thaler quatre à cinq mille kauris. Comme monnaie courante on a encore la cotonnade, le fer, le sel. Ces trois derniers jouent tout à la fois le rôle de moyen d'échange et d'objet de consommation. M. Rohlfs aurait pu parler encore de plusieurs autres moyens d'échange, tels que les fils de cuivre, la verroterie, les couteaux, la poudre, les fusils, etc.

E. J.



MÉLANGES

COURS DE PHILOSOPHIE DU R. P. LAHOUSSE (1)

Le cours de philosophie que publie le Révérend Père Lahousse ne s'adresse exclusivement à aucune classe spéciale de lecteurs, il est fait pour tous ceux qui sont désireux d'approfondir les éternels problèmes que soulèvent les manifestations et l'évolution du monde corporel (vol. I. Cosmologia) ; la nature, l'origine et la destinée de l'homme (vol. II. Psychologia) ; l'existence, l'essence et l'œuvre de Dieu (vol. III. Theologia naturalis). Ce n'est pas un simple « résumé », à l'usage de ceux qui préparent un examen de baccalauréat, ce n'est pas non plus un ouvrage à la manière de Suarez, où toutes les questions sont débattues avec des développements qui absorberaient une vie d'homme ; c'est un traité de philosophie complet mais accessible à tous, élèves et professeurs, hommes de science et philosophes de profession. Grâce au discernement avec lequel l'auteur a fait le triage des questions essentielles et des questions accessoires, l'ouvrage embrasse, dans un ordre parfait, tous les problèmes qui méritent l'attention de l'homme d'étude. Les premières questions font l'objet d'autant de thèses à démontrer, les autres sont reléguées plus loin dans des notes ou des « scholies ».

Le Père Lahousse a l'esprit méthodique ; chacun de ses trois volumes est partagé en chapitres, en articles et en paragraphes, qui permettent de s'y retrouver sans effort ; chaque question

(1) *Prælectiones Metaphysicæ specialis*, quas in Collegio Maximo Lovaniensi S. J. habebat G. Lahousse, E. S. Vol. I, pp. xvi, 306 ; vol. II, pp. xxv, 635 ; vol. III, pp. viii, 416. Lovanii, typ. Car. Peeters, 1887-1888.

spéciale est énoncée d'abord d'une façon précise en forme de thèse, exposée ensuite avec les développements qu'elle comporte, démontrée par une ou plusieurs preuves, et enfin défendue contre les objections de ceux qui l'attaquent ou contre d'autres que l'auteur lui-même tient à rencontrer pour mettre sa pensée dans tout son jour. Il nous semble que c'est souvent dans la réponse aux objections que l'auteur fait le mieux saisir la portée des points de doctrine qu'il examine : c'est qu'une de ses principales préoccupations a été de former ses élèves à la discussion et de les habituer à manier le syllogisme ; c'est aussi là l'explication de la forme sévère de raisonnement à laquelle il a donné ses préférences. « *Ad modum scribendi quod attinet,* dit-il, *visum est in expositione argumentorum et difficultatum a severa forma dialectica non esse deflectendum. Quod dicendi genus, minus fortassis amœnum harum rerum peritis librum strictim attingentibus, majoris profecto utilitatis esse tyronibus primo subtilia meditantibus, experientia comprobavit.* »

Le R. P. Lahousse se rattache à la grande école de la philosophie traditionnelle d'Aristote et de saint Thomas ; il tient à honneur, dit-il, de prendre le Docteur Angélique pour maître, et d'être fidèle à la direction que Léon XIII a cherché à imprimer à la science et à la philosophie.

Le lecteur nous saura gré de lui mettre sous les yeux quelques thèses fondamentales du savant professeur ; ce simple énoncé montrera mieux que les commentaires auxquels je pourrais me livrer, l'importance et l'ampleur des sujets qu'il aborde, la précision avec laquelle il les énonce et le sens des théories ou des opinions auxquelles il souscrit. Voici quelques thèses extraites de la Cosmologie :

Thesis 2. — Merito rejicitur dogma quod atomismi puri proprium est, extensionem nempe esse essentiam sive moleculæ, sive atomi, sive corpusculorum atomum constituentium ; ad hanc essentiam tamquam proprietates consequi mobilitatem et impenetrabilitatem, ita ut omnis vis agendi accidentaliter et ab extrinseco substantiæ corporeæ superveniat.

3. — Molecula chemica non est agregatum elementorum in esse suo proprio et formali permanentium, sed est substantia proprie et vere una.

5. — Materia prima, secundum propriam sui rationem considerata, non est actus absolutus secundum quid intrinsecam involvens habitudinem ad formam substantialem ; verum, uti divo Thomæ placuit est pura potentia.

10. — Effectus formalis primarius quantitatis reponi nequit in compositione ex partibus; neque in ordine partium inter se; neque in extensione actuali locali; neque in divisibilitate; neque in ratione mensuræ; neque in impenetrabilitate, sed probabilius reponendus est in extensione locali aptitudinali.

17. — Qualitates propriæ corporum non sunt dumtaxat motus vibratorii; sed sunt imprimis veræ et intrinsecæ corporum modificationes. Quare admitti non potest sententia physicorum modernorum.

21. — Ad permanentiam specierum, et statum æquilibrii explicanda, non sufficit motus mechanicus substantiæ corporeæ, sed requiritur finalitas intrinseca. Hæc tamen non consistit in apprehensione et appetitu, neque in ullo actu vitali.

En voici d'autres qui feront connaître les vues principales de l'auteur en Psychologie et en Théodicée :

Thesis 2. — Probabilius naturæ creatæ sunt activæ radicaliter quidem et remote per formam substantialem, proxime vero per potentias accidentales a substantia realiter distinctas.

6. — In plantis agnoscendum est principium vitale, quod a viribus physicis, chemicis et mechanicis realiter sit distinctum, et has vires elevet in efformationem typi cuique speciei præfixi.

22. — Si quæratur de origine varietatis specierum, tanquam inane commentum rejiciendum est systema evolutionismi, secundum quod omnes animalium species originem repeterent ab uno prototypo, his tantum insignito, quæ omnibus speciebus sunt communia.

52. — Ut vera sit voluntatis libertas, requiritur ne electio voluntatis a judicio practico necessariam determinationem accipiat. Ceterum arbitramur haud opus esse judicium practicum, at satis profecto esse speculativo-practicum; licet tamen plerumque judicium practicum voluntatis electionem antecedat.

66. — Identitas personalis non est sita in extensione conscientiæ, sed in eo quod anima, simplex cum sit, constanter remanet identica; constanterque corpori unitur substantialiter, ita quidem ut ea retineatur corporis identitas, quæ vegetatibus est propria.

Thesis 2. — Existentia Dei demonstrari nequit argumento quod *a simultaneo* dici solet, quocumque demum modo proponatur.

10. — Ex characteribus possibilium imbelle petitur argumentum ad probandam Dei existentiam.

12. — Essentia quasi metaphysica Dei, seu id quod nostro concipiendi modo tamquam primum Dei constitutivum est habendum, merito reponitur in actu puro essendi.

34. — Intellectus divinus ab æterno non cognoscit futura libera, sive absolute, sive conditionate, ratione decretorum prædeterminantium, sed ratione τοῦ esse absolute vel hypothetice futuri horum

actuum, quod secundum ordinem naturæ ad scientiam divinam præsupponitur tamquam ejus conditio extrinseca.

46. — Concursus immediatus Dei generatim non est prædeterminans nec præmovens ; sed simultaneus et indifferens.

Ce simple énoncé dit assez combien l'ouvrage du P. Lahousse doit offrir de l'intérêt ; le lecteur voudra examiner lui-même sur les différentes questions que nous ne pouvons qu'indiquer la pensée et les démonstrations du savant professeur. Nous tenons à signaler d'une façon toute spéciale à l'attention du lecteur les développements de l'article 3e du 1er chapitre de la Cosmologie sur la nature de la matière première et sur la production des formes subtantielles. On a fait à l'auteur, à ce sujet, des reproches qui, selon nous, ne sont pas fondés.

Le *Philosophisches Jahrbuch* du Dr Gutberlet a critiqué aussi le jugement porté par le R. P. Lahousse sur certaines preuves courantes de l'existence de Dieu, notamment sur celle que bon nombre d'auteurs, même scolastiques, croient pouvoir tirer des caractères des possibles. Pour notre part, nous nous rallions au jugement du R. P. Lahousse.

La considération qui paraît décisive à son critique, c'est que le monde intelligible exerce sur l'intelligence une influence dominatrice ; les principes métaphysiques s'imposent irrésistiblement, fait-il observer, à tout esprit qui les connaît. Or, dans l'ordre des existences, les principes sont un pur néant. Donc l'influence qu'ils exercent sur nous ne vient pas d'eux, mais d'une puissance réelle placée derrière eux et se servant de leur intermédiaire pour agir (also muss hinter ihr eine reale Macht stehen, welche durch sie die Geister und die Dinge beherrscht) ; et cette puissance doit être éternelle, nécessaire, immuable, infinie.

Mais le R. P. Lahousse nous paraît avoir répondu d'avance à cette objection de son savant contradicteur, en marquant bien la différence entre la nécessité des possibles qui est une nécessité conditionnelle, affectant des rapports entre des essences, et la nécessité absolue de l'existence qu'il s'agit de démontrer et d'attribuer à Dieu.

Si sincères que soient les éloges que méritent les leçons de Métaphysique du R. P. Lahousse, ou mieux, pour prouver que nos éloges sont sincères, nous voulons nous arrêter un instant à l'examen et à la discussion de deux questions sur lesquelles nous ne sommes pas absolument de l'opinion de l'auteur ; la première est celle de la possibilité d'un monde éternel (Cosmolo-

gia, thesis 35[a]) ; la seconde, celle de l'origine des espèces (Psychologia, thesis 22[a]).

Le R. P. Lahousse estime, contrairement à saint Thomas, qu'il est contradictoire d'admettre un monde créé *ab æterno ;* la contradiction n'est inhérente; il le reconnaît, ni à l'acte créateur ni à la contingence de la créature, mais elle gît, dit-il, dans une conséquence de la création éternelle : c'est que des effets créés *ab æterno* devraient avoir une durée successive sans avoir cependant de commencement.

Il nous paraît que si la création éternelle conduit logiquement à des conséquences qui impliquent contradiction, c'est qu'elle-même en implique une et que dès lors il faut, de toute nécessité, la chercher avec saint Thomas soit du côté du Créateur, soit du côté de sa créature.

Mais quoi qu'il en soit du moyen de démonstration, examinons en eux-mêmes les arguments invoqués par l'auteur ; il en apporte trois :

Le premier consiste à dire que si Dieu avait pu créer de toute éternité des êtres dont la vie ou l'activité seraient soumises à la loi de la succession, nous nous trouverions aujourd'hui en présence d'une multitude infinie réalisée dans la nature. Or une multitude infinie implique contradiction : car, supposé que nous retranchions de cette multitude quelques unités, de deux choses l'une : ou le reste est fini ou il est infini ; si le reste est fini, il s'en suit que deux quantités finies donnent ensemble l'infini ; si le reste est infini, voilà donc deux infinis, l'un plus grand que l'autre. Dans les deux hypothèses, conclut-on, on se heurte à des conséquences impossibles.

L'auteur n'ignore pas que cette argumentation n'est pas sans réplique : en effet, l'infini dont il s'agit quand on parle de multitude infinie ne désigne pas une multitude à laquelle il serait impossible de rien ajouter, mais une multitude inépuisable, quelles que soient les quantités finies que l'on en retranche, et dès lors rien n'empêche qu'une multitude infinie ne soit plus grande que l'autre ; elles n'en restent pas moins toutes deux infinies dans ce sens que les deux sont inépuisables.

Le Père Lahousse n'admet pas cette réplique : L'infini, dit-il, est, par définition, ce au-dessus de quoi il n'y a rien de plus grand dans un ordre donné, « *id quo majus haberi nequit in eodem ordine* ».

A notre avis, il y a là une confusion : sans doute une *perfec-*

tion infinie exclut par définition une perfection supérieure ; mais nous ne voyons pas pourquoi deux *collections*, fussent-elles susceptibles d'accroissement, ne pourraient pas s'appeler infinies, supposé qu'il fût impossible de jamais les réduire à zéro, par des soustractions indéfiniment réitérées. *Le deuxième argument* est emprunté à Suarez, il est tiré de l'impossibilité d'une série de causes essentiellement subordonnées les unes aux autres dans l'exercice de leur activité, « *ex impossibilitate seriei successivæ actu infinitæ causarum per se subordinatarum* ».

On a depuis longtemps relevé plus d'un point faible dans cette argumentation ; nous n'y insisterons pas ; nous nous contenterons de dire que, dans la supposition même où chaque série de causes essentiellement subordonnées devrait avoir un premier terme, l'opinion de saint Thomas pourrait néanmoins rester debout ; l'esprit conçoit en effet la possibilité d'une *infinité* de pareilles séries dans un monde dont la création serait éternelle.

Enfin, le troisième argument est fondé sur la loi de diminution progressive de l'énergie potentielle dans l'univers au profit de l'énergie actuelle qui va croissant sans cesse ; si le monde actuel existait depuis toujours, il n'y aurait plus d'énergie utilisable, et l'univers aurait fatalement atteint la phase d'immobilité complète ou plutôt d'uniformité générale vers laquelle nous savons qu'il tend.

Fort bien : mais qui nous dit que la transformation d'énergie potentielle en énergie actuelle à laquelle nous assistons n'est pas un simple anneau d'une chaîne qui se perd dans l'infini ? L'argument prouve que si le monde est éternel, il y a eu un moment dans le passé où il n'y avait plus d'énergie potentielle disponible, et où par conséquent une cause extrinsèque au monde a dû intervenir pour provoquer les échanges d'activité dont nous voyons aujourd'hui encore se dérouler la série, mais il ne prouve que cela, et laisse entière la question de savoir si cette série est la première ou si elle a été précédée d'une infinité d'autres ; tant que cette dernière hypothèse n'est pas écartée, on n'a pas montré que la conception d'un monde *ab æterno* renferme une contradiction.

Les extraits que nous avons donnés ci-dessus prouvent assez combien le R. P. Lahousse est soucieux de se tenir au courant de la marche des sciences et d'en tirer parti pour la métaphy-

sique ; c'est à nos yeux un des grands mérites de l'ouvrage que nous analysons d'aborder courageusement et de discuter loyalement les problèmes les plus épineux que soulève la science contemporaine ; çà et là, cependant, il semble que l'auteur envisage certaines questions sous un aspect trop exclusif et qu'il ne discerne pas assez entre une théorie et les tendances de ceux qui la patronnent. Je ne puis m'expliquer autrement le jugement sévère que porte le savant métaphysicien sur l'évolutionnisme qu'il appelle purement et simplement une vaine fiction, « *inane commentum* ». Tout au moins il eût fallu distinguer, nous paraît-il, entre évolutionnisme et évolutionnisme : car enfin, sans vouloir entrer ici dans le fond de la question de l'origine des espèces (1), le seul fait que la presque unanimité des savants se rallie aujourd'hui à la théorie de la descendance, nous commande de la traiter avec égard, et ce serait faire œuvre sage, selon nous, que de rechercher si l'hypothèse darwinienne n'est pas susceptible d'une interprétation en harmonie avec les doctrines certaines de la philosophie spiritualiste. On ne peut nier que saint Augustin et même saint Thomas ne soient, dans un certain sens et dans certaines limites, favorables aux idées évolutionnistes, et il ne nous paraît pas douteux que s'ils eussent connu l'appoint que la paléontologie et l'embryogénie apportent à la théorie de la déviation des types spécifiques, ils ne se fussent préoccupés de préciser leurs vues générales et de les soumettre au contrôle définitif de l'observation.

Au moment où nous terminons ces lignes, nous recevons le 4e volume du *Cours de Philosophie* du R. P. Lahousse ; il traite de la Logique et de l'Ontologie. Il a la même ampleur, la même clarté que les précédents. Comme les précédents aussi, il se termine par une table détaillée, qui peut servir en même temps de vocabulaire à l'usage de ceux qui sont moins familiers avec la terminologie scolastique.

D. MERCIER.

(1) La question de la possibilité ou du plus ou moins de probabilité de l'évolutionnisme est en grande partie une question de temps : le R. P. Lahousse cite l'auteur d'un excellent traité de thermo-dynamique, Jouffret, lequel croit pouvoir déduire des calculs de Thomson que le temps depuis lequel la vie est possible sur notre globe ne va pas au delà de dix millions d'années. Or, voyez combien ces chiffres sont incertains : le célèbre mathématicien Héval (*Physique mathématique*, a. 1884, p. 157), estime qu'il a pu s'écouler quatre cent quatorze millions de siècles depuis la période houillère jusqu'à nos jours.





BIBLIOGRAPHIE

Les Epîtres de saint Paul; traduction nouvelle avec texte en regard et notes, suivie d'une étude sur le grand Apôtre : saint Paul écrivain, saint Paul prédicateur de J.-C., par M. l'abbé Mérit. Paris, Berche et Tralin, 1889. In-12 de x-388 pages.

C'est une tâche ardue que de faire passer dans notre langue le texte souvent intraduisible du grand Apôtre. L'auteur n'a pas reculé devant cette difficulté, et nous croyons pouvoir affirmer qu'il l'a heureusement surmontée sur plus d'un point. S'attachant au sens adopté par les meilleurs commentateurs, il s'est efforcé de le rendre « nettement, sans mots vagues et tours de phrases se prêtant à diverses acceptions ». Il y a joint quelques notes, brèves, claires et dégagées de toute discussion qui ne tendrait pas directement à faire mieux saisir la pensée de saint Paul. Nous ne pouvons, on le comprendra aisément, entrer ici dans le détail des exemples qui justifieraient une appréciation élogieuse de ce volume, publié avec l'*imprimatur* de Mgr Freppel; mais le patronage de l'éminent évêque d'Angers vaut, à lui seul, les meilleures recommandations. Ceux de nos lecteurs qui aiment les études bibliques sont assurés de trouver en M. l'abbé Mérit un initiateur exercé, un auxiliaire fort utile pour l'intelligence des épîtres pauliniennes.

Y***.

Storia dei cardinali di santa romana Chiesa, *dal secolo* v, *all' anno del Signore 1888.* — Compilata dal conte Francesco Cristofori, patrizio Viterbese, cav. di giust. del sacro et sovrano militare ordine Gerosolimitano, cameriere segreto sopran. di spada e cappa di S. S. — Petit in-folio oblong. — Rome, typographie de la Propagande, 1888.

Le comte F. Cristofori, neveu de S. Em. le cardinal préfet de la S. Congrég. des Indulgences, continue à nous donner de

véritables travaux de bénédictin. Chercheur infatigable, il passe tout son temps dans les riches bibliothèques de Rome, dont il nous fait ensuite connaître les trésors, non seulement dans une *Miscellanea* qu'il publie tous les mois, et dans de nombreux articles dont s'enrichissent toutes les revues de la Péninsule, mais encore dans des ouvrages d'une étonnante érudition, comme cette ***Histoire des cardinaux de la sainte Eglise romaine***, dont nous allons rendre compte.

Le manuscrit en a été remis par l'auteur entre les mains de Sa Sainteté Léon XIII, qui l'a gardé plusieurs jours dans son cabinet, et a donné l'ordre, après l'avoir parcouru attentivement, de l'imprimer à ses frais, à l'imprimerie de la Propagande, à cinq cents exemplaires seulement. Le peu d'exemplaires qui restent, soit à la Propagande, soit chez l'auteur, 66 via Giulia à Rome, après les munificences pontificales, est mis en vente au prix élevé de 50 fr. Ces quelques détails montrent qu'il ne s'agit pas ici d'une œuvre ordinaire, destinée à être répandue dans le public. C'est plutôt un de ces ouvrages formant le fond des grandes bibliothèques, source inépuisable de renseignements historiques, immense arsenal de matériaux disposés dans un ordre parfait, indispensable désormais à ceux qui auront souci d'écrire d'une manière sérieuse sur les princes de l'Eglise.

L'auteur a mis cinq ans pour achever cette compilation. Il cite 275 ouvrages, imprimés ou manuscrits, dans le corps du volume, et 36 dans l'appendice. Bien qu'il se serve de la langue italienne, ce n'est pas un obstacle pour les savants des autres pays, car tout le travail du comte Cristofori est distribué en tableaux synoptiques, où il est extrêmement facile de saisir dans diverses colonnes, à côté de chaque nom, les indications, dates et citations d'auteurs qui s'y rapportent.

Après une dédicace à Sa Sainteté Léon XIII, en beau style épigraphique, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, et une préface où l'auteur annonce un second volume qui donnera les noms des cardinaux depuis le v[e] siècle, distribués par nationalités, familles, ordres religieux, âge, durée de leur charge, etc., arrive la première table chronologique, celle des papes. Elle donne le jour exact de leur élection, leur origine, la date de leur mort ou de leur martyre, le lieu de leur sépulture, celui de leur translation, quand il le faut, avec sa date, et enfin l'indication des auteurs contemporains, ou les sources d'où sont tirés tous ces renseignements.

La deuxième table nous fait connaître, à travers les siècles, les époques précises de la création, suppression, translation, union des sièges suburbicaires, titres cardinalices et diaconies.

Vient ensuite la chronologie des cardinaux, depuis le ve siècle jusqu'à nos jours. C'est la partie principale de l'ouvrage. A côté de chaque nom, on trouve la date de la création, de la mort, de la démission ou option du cardinal. Ceux qui ont été élevés au souverain pontificat sont désignés par une petite tiare. Les noms sont divisés naturellement par sièges suburbicaires, titres et diaconies. Chaque division est précédée d'une dédicace au cardinal titulaire actuel; celle de la diaconie des Saints-Vite-et-Modeste, dont le savant légiste, le cardinal Cristofori, oncle de l'auteur, est aujourd'hui titulaire, se fait remarquer entre toutes par son élégance et sa beauté. Rome est encore la ville du monde qui a le mieux conservé le secret du grand style épigraphique, qui sait dire beaucoup en peu de termes magnifiques, et fournit des indications si précieuses pour l'histoire.

La série des cardinaux du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, extraite de l'ouvrage, a été gravée sur une immense plaque de marbre, que l'on trouve aujourd'hui en entrant, à gauche, dans la basilique.

A la suite de la chronologie générale des cardinaux, on trouve la série des cardinaux prêtres qui n'ont pas eu de titres, ou dont les titres ne sont pas connus; les noms des princes ou premiers de l'ordre des prêtres, depuis le ve siècle ; les cardinaux diacres sans diaconie ; les princes de l'ordre des diacres; les translations des cardinaux d'un ordre inférieur à un supérieur ; les créations de sièges suburbicaires, titres et diaconies, depuis le XIIe siècle, rangées par règnes de papes ; les options faites par les cardinaux d'un titre à un autre, depuis le XVe siècle, compilées sur les actes consistoriaux et sur les journaux des cérémoniaires ; les modifications apportées aux sièges suburbicaires, titres et diaconies, depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours, et tout cela avec les indications précises des dates, sources historiques, etc. Enfin, des notes et additions, le tableau des titres cardinalices vacants au 7 août 1888, les errata et variantes, un épilogue et l'index général terminent tout l'ouvrage.

Dans l'épilogue, l'auteur nous fait connaître son désir d'entreprendre, en douze volumes petit in-folio, dont celui-ci ne serait que le premier, l'histoire complète des cardinaux et du cardinalat. Le second volume donnerait, comme nous l'avons vu

dans la préface, la statistique historique des cardinaux; le troisième, leur dictionnaire biographique ; le quatrième, des mémoires historiques sur les titres et les diaconies; le cinquième, les inscriptions se rapportant aux cardinaux; le sixième, la continuation des mémoires de Cardella, de 1758 à 1888; le septième, les mémoires historiques du sacré Collège; le huitième, le regeste des cardinaux; le neuvième, leur bibliographie générale; le dixième, l'héraldique cardinalice ; le onzième, la Rome sacrée, sur le modèle de l'Italie sacrée d'Ughelli ; le douzième, les tables. Il y a de quoi remplir la vie de plusieurs bénédictins. Le comte Cristofori a été élevé par eux ; il est jeune, doué tout à la fois d'une remarquable facilité de travail et d'un grand amour, ou, pour mieux dire, de la passion de l'étude. Si Dieu lui accorde la santé, ce que tous les savants du monde sont intéressés à lui souhaiter, il peut très bien réaliser son programme, et d'autres encore. En tout cas, c'est déjà beaucoup d'avoir conçu un aussi vaste plan, et d'avoir recueilli une grande partie des matériaux nécessaires à son exécution.

Risposta *di don Atto Paganelli, benedettino Vallombrosano, alle osservazioni ed appunti della* Civiltà cattolica, *sulla* Cronologia rivendicata. — Prato, 1889.

Les études bibliques viennent de donner lieu, en Italie, à d'intéressantes discussions, que nous devons au moins connaître sommairement en France. Le R. P. don Atto Paganelli, bénédictin de Vallombreuse, a publié récemment un atlas chronologique de la Vulgate, intitulé *la Cronologia rivendicata.* — Rome, chez l'auteur, via santa Prassede, 9, et chez les principaux libraires. Prix : 50 francs. — Cet atlas se compose d'un texte et de 143 tables de grande dimension, qui donnent, en plusieurs colonnes, les dates de la Vulgate, depuis la création d'Adam jusqu'à la mort de l'empereur Tibère, avec les synchronismes de l'histoire profane. D'un seul coup d'œil, on peut trouver ainsi les coïncidences, grouper ensemble les événements contemporains, reconnaître la distance qui sépare les uns des autres à travers les âges. C'est, pour l'étude, une économie de temps, et une précieuse clarté apportée au milieu du dédale des divers systèmes chronologiques anciens, dont les ères ont des points de départ si différents. Néanmoins, le travail du R. P. Paganelli a été jugé sévèrement par la *Civiltà cattolica* des Pères jésuites de Rome, qui est certainement la revue catholique la plus savante et la plus

appréciée dans la Péninsule. Elle lui reproche de ne pas être assez scientifique; d'accepter, comme appui de sa chronologie, des passages de la Vulgate que la critique moderne, même catholique, considère comme altérés par les copistes ; de négliger les découvertes contemporaines faites en Egypte et en Assyrie, qui jettent tant de lumière sur la chronologie ancienne; d'être très incomplet dans les synchronismes de l'histoire profane, en omettant de signaler de nombreux rois, étrangers, il est vrai, au peuple hébreux, mais dont les règnes nous sont parfaitement connus ; enfin, de s'éloigner à la légère des dates et des supputations de chronologistes estimés, comme Usser et le P. Petau, sans apporter, au moins, pour les corriger, des documents nouveaux et inattaquables.

La réponse du Rév. père Paganelli ne s'est pas fait attendre. C'est la broccure in-12 de 127 pages dont nous venons de donner le titre. Il y suit pas à pas les objections de la *Civiltà cattolica*, et y répond avec cette chaleur que donnent les convictions profondes, et qui plaît toujours au lecteur. Le Rév. P. Paganelli se pose en défenseur absolu de toute la Vulgate, telle que nous l'avons. Il n'admet pas qu'elle ait besoin de corrections, même dans les passages chronologiques admis généralement comme altérés. Souvent, dit-il, les découvertes modernes sont venues donner un démenti formel aux correcteurs audacieux du texte sacré, et un chrétien ne devrait pas accueillir contre son authenticité le témoignage d'auteurs profanes, comme par exemple Flavius Josèphe, « ennemi mortel du catholicisme », p. 86. Le but du R. P. a été de faire la chronologie de la Vulgate d'après la Vulgate, qui lui offre tous les éléments nécessaires pour cela. S'il ne s'est pas servi des précieuses indications des auteurs profanes et des découvertes archéologiques modernes, ce n'est pas qu'il les méprise ou qu'il les ignore, mais elles ne lui étaient d'aucune utilité pour remplir son programme. Un chrétien ne doit pas avoir besoin des secours païens pour comprendre la parole de Dieu, et pour reconnaître l'ordre des événements qui y sont mentionnés. Les lacunes reprochées par la *Civiltà cattolica* dans les synchronismes de l'histoire profane, n'ont pas d'autre cause. Tous les rois dont parle la Vulgate sont indiqués, les autres ne sont pas nommés. Non pas que l'on doute de leur existence, mais parce que, la Vulgate n'en disant rien, ils n'ont rien à faire dans une chronologie de la Vulgate, et deviennent peu intéressants pour le lecteur chrétien du texte sacré. Le Rév.

P. Paganelli reste fidèle à ses principes. Il se trouve suffisamment scientifique avec la Vulgate, et si Usser ou le P. Petau, dans leurs supputations, se trouvent en désaccord avec elle, il n'hésite pas à refuser de les suivre, et à rejeter les conclusions de leurs savants travaux, faits en dehors des éléments fournis par le texte sacré.

Comme on le voit, le dissentiment entre les rédacteurs de la *Civiltà cattolica* et le zélé défenseur de la Vulgate provient de ce qu'ils se placent à un point de vue tout différent. L'un, dans la question qui les occupe, ne veut être qu'un savant strictement chrétien ; les autres demandent que la science catholique soit plus éclectique et qu'elle fasse servir au profit de la parole de Dieu, pour la corroborer et la dégager des altérations de détail qu'elle doit à l'infirmité humaine, les travaux des profanes, et jusqu'aux témoignages inconscients de ses ennemis. N'est-ce pas le cas de répéter, avec saint Augustin : *in dubiis libertas, in omnibus caritas?*

Alix Le Clerc, *dite en religion Marie-Thérèse de Jésus, fondatrice de la congrégation de Notre-Dame, de l'ordre de saint Augustin.* 2 vol. in-8. Liège, chez Dessaint.

L'humble religieuse de la congrégation de Notre-Dame, auteur de cet ouvrage, en écrivant la vie de sa vénérable mère, les premières épreuves et les progrès de son ordre, ne se doutait probablement pas qu'elle faisait un petit chef-d'œuvre, destiné à réconforter bien des âmes. C'est une fleur éclose dans le cloître, et qui nous en apporte les délicieux parfums ; mais c'est en même temps un travail de solide érudition historique, empreint d'une profonde connaissance de la vie ascétique, bien pensé et parfaitement écrit. Il vient de plus tout à fait à son heure, comme le fait remarquer Mgr l'évêque de Liège dans sa lettre d'approbation. La Mère Alix, en effet, a été pour son siècle une des grandes personnifications du réveil de l'éducation chrétienne. Or, de nos jours, bien que pour des causes différentes, l'éducation chrétienne des enfants du peuple se trouve aussi compromise. Le remède nous est montré dans l'existence de la vénérable fondatrice. Que les instituteurs de la jeunesse, auxquels le zèle généralement ne manque pas, se pénètrent de plus en plus de l'esprit de leur vocation religieuse, et se rapprochent de plus en plus du modèle qui leur est offert dans la vie de leurs

saints fondateurs; que les chrétiens formant la classe dirigeante les secondent de leur influence, de leurs ressources, et ne négligent aucune occasion de bien convaincre les gens du peuple de la nécessité d'une éducation chrétienne pour leurs enfants; et nous n'aurons plus à redouter les efforts des ennemis de l'Eglise pour accaparer la formation de la génération nouvelle.

L'ouvrage se présente au lecteur revêtu des plus flatteuses approbations de Mgr de Briey, évêque de Saint-Dié, enlevé trop tôt à son diocèse et à l'épiscopat français, dont il était la gloire; de Mgr de Nancy, de l'évêque de Liège, et du savant M. Grandclaude, vicaire général et supérieur du séminaire de Saint-Dié.

Dans la préface, l'auteur, en nous indiquant les sources historiques où elle a puisé, donne la bibliographie complète de la mère Alix Le Clerc. C'est d'abord *la relation*, écrite par elle-même, sorte de compte rendu de sa conscience, qu'elle faisait par ordre de son confesseur. La mère Milly, une des premières religieuses de la congrégation, ajouta à la *relation* de précieuses notes sous le titre d'*éclaircissements*. L'édition de 1666, devenue presque introuvable, a été réimprimée, en 1880, par les soins du comte Gandelet. Le chanoine Petitmangin, de l'église de Remiremont, pays de la sainte fondatrice, a écrit *sa vie* au commencement du XVIIIe siècle. Le manuscrit, qui n'a pas encore été publié, se trouve à la bibliothèque de Nancy. En 1773, un carme déchaussé de la province de Lorraine fit paraître une autre *Vie de mère Alix*, imprimée à Liège. Le R. P. d'Hangest, dans la première moitié du XVIIIe siècle, en écrivant la *Vie du B. Pierre Fourier*, s'étend aussi sur celle de sa fille spirituelle. Divers opuscules et quelques documents manuscrits, rares, il est vrai, dans les bibliothèques publiques, plus nombreux dans les archives des monastères de la congrégation, parmi lesquels il faut signaler des lettres autographes du B. Pierre Fourier, ont fourni encore de précieux renseignements à l'auteur. Depuis le commencement du siècle, les plus importants travaux sur la mère Alix, en dehors de celui qui nous occupe, sont une *vie* d'elle par le comte de Lambel, et un volume entier, qui lui est consacré, dans la grande *Histoire du B. Pierre Fourier* par l'abbé Chapia. Les progrès de l'œuvre de la sainte fondatrice se trouvent consignés dans cette même histoire de l'abbé Chapia, dans un ouvrage du XVIIIe siècle intitulé : *la Conduite de la Providence*, et, pour la ville de Nancy, dans l'*Histoire de Nancy*, de Lionnois, publiée en 1788.

La vie de la mère Alix, que Mgr de Briey appelait « une des plus suaves créations de la grâce », est on ne peut plus attachante. Depuis sa naissance, qui eut lieu à Remiremont, le 2 février 1576, jusqu'à sa mort, arrivée à Nancy, le 9 janvier 1622, elle fut une âme privilégiée, prévenue et comme poursuivie par la grâce, à laquelle elle répondit toujours avec la plus grande fidélité, sauf peut-être pendant quelques années de sa jeunesse. Mais que de luttes terribles, que d'épreuves intérieures et extérieures ! La parole de saint Paul, commentaire de celle du Maître, restera éternellement vraie : *et omnes qui volunt pie vivere persecutionem patientur*. Cependant, malgré tous les obstacles, la sainte fondatrice poursuivit son œuvre, et resta constamment fidèle à sa vocation d'institutrice. Ce courage, cette ténacité que rien ne put détourner du but assigné par la Providence, nous sont donnés fort à propos comme exemple à l'heure actuelle, si nous étions jamais tentés de nous décourager. Avec la même persévérance dans cette même question de l'enseignement, nous arriverons aux mêmes consolants résultats que la mère Alix. Que de milliers d'enfants lui ont dû et lui doivent encore l'éducation chrétienne !

Son ordre attira dès le commencement l'attention et les bénédictions des souverains Pontifes. Il a été solennellement approuvé par plusieurs bulles, dont la dernière, de Paul V, date de 1640. En cette même année, la congrégation comptait déjà 32 monastères, 57 en 1656, et plus de 80 en 1718. De nos jours, elle est encore très florissante, et s'est relevée vigoureusement des ruines amoncelées par la grande révolution. Trois tiers ordres sont venus se greffer sur elle : les pauvres sœurs des écoles de Notre-Dame, en 1633, répandues en Allemagne et en Amérique ; le tiers ordre de la Congrégation de Notre-Dame, de Moulins, fondé, en 1853, par Mgr de Dreux-Brézé ; et la congrégation des pauvres sœurs de Notre-Dame de Bohême, fondée aussi en 1853.

Le nom de M. le comte Gandelet, camérier secret de cape et d'épée de S. S., revient souvent dans l'ouvrage, surtout à la fin, lorsqu'il s'agit du procès de canonisation de la mère Alix, et il est toujours entouré de la plus affectueuse reconnaissance. Rien n'est plus juste, du reste. M. le comte Gandelet est un de ces rares chrétiens de la race des chevaliers d'autrefois, qui consacrent leur temps, leur fortune, leur jeunesse, leur courageuse activité au service de l'Eglise et des nobles causes. Il s'est épris

de la grande et sainte figure de la mère Alix, et c'est grâce à lui que le procès de sa canonisation est aujourd'hui en si bonne voie. Ami de Mgr de Briey, très connu et très apprécié à la cour pontificale, il a été le promoteur en Lorraine, et l'introducteur tout naturel à Rome, de cette cause, devenue en peu de temps sympathique à toute la chrétienté. Déjà plus de 100 évêques, et l'empereur d'Autriche, héritier des traditions et des religieux sentiments de la maison de Lorraine, ont répondu à son appel en adressant au saint-siège des lettres postulatoires à ce sujet. Aussi a-t-il été chargé officiellement, l'année dernière, par les évêques de Saint-Dié et de Nancy, de porter à la sacrée congrégation des Rites le procès des premières informations, à la suite duquel le Saint-Père a nommé le cardinal ponent et le postulateur de la cause. C'est encore lui qui a recherché et réuni les documents historiques et bibliographiques nécessaires pour écrire cette dernière *Vie*, la plus complète, de la mère Alix, et enfin il a fondé, et il dirige, en gardant pour lui la plus grosse part du travail, une revue mensuelle : *les Fleurs de Notre-Dame*, fort appréciée des personnes pieuses, et consacrée à faire mieux connaître les âmes d'élite que Dieu s'est plu à cultiver dans ce parterre choisi qui s'appelle la congrégation de Notre-Dame.

Concluons, pour notre consolation au milieu des épreuves présentes, que l'Eglise est loin d'être aussi défaillante que le disent ses adversaires. Tant qu'elle produira des saints et de courageux chrétiens marchant sur leurs traces, nous n'avons pas à craindre pour elle. C'est par là surtout que, jusqu'à la fin des temps, elle se montrera vivifiée par le souffle de l'esprit divin, contre lequel les efforts de l'enfer seront à tout jamais impuissants.

HUGUES DE RAGNAU,
Prélat domestique de S. S., Référendaire.

L'Ecole neutre en face de la théologie. — Cas de conscience, par deux prêtres, docteurs en théologie, in-8 de 140 pages. — Paris, Retaux-Bray.

Dans un court avant-propos, les savants auteurs de cet opuscule rappellent le mal actuel dont la France peut mourir, *l'école sans Dieu*, et ils ajoutent avec raison : « Nous croyons fermement que le mal vient surtout du défaut d'entente et d'énergie dans la résistance... Encore quelques années et *nous serons morts d'opportunisme et d'inertie*, à moins qu'une réaction ne s'opère. »

Il faut donc réagir et combattre. Or voici les devoirs particuliers qui nous incombent; voici les principes et les règles qui doivent diriger les consciences dans cette lutte à mort de la France chrétienne contre l'incrédulité; car il n'est pas douteux que les auteurs de la loi scolaire du 28 mars 1882 ont pour but de déchristianiser la France et que cette loi suffit pleinement à atteindre ce but. C'est ce que les auteurs nous montrent, trop facilement hélas! dans la première partie.

Dans la deuxième, ils insistent vivement sur la nécessité et les moyens de « la résistance ». Ces moyens se résument dans la surveillance de l'école laïque, — la fondation d'écoles libres, soit paroissiales, soit centrales, — la prière, la parole et l'action incessante du prêtre, — les sympathies et les aumônes des fidèles, — le concours des parents. Nul ne s'aveuglera désormais sur ses devoirs, après avoir lu ces pages inspirées par le zèle le plus éclairé; nul ne couvrira plus sa lâcheté ou son inertie de vains prétextes. Enfin, dans la troisième partie, les auteurs donnent la solution des principaux cas de conscience.

Transcrivons ici quelques passages, auxquels nous souscrivons pleinement et que nous voudrions mettre sous les yeux de tous les prêtres et de tous les catholiques qui peuvent contribuer au salut de la France par l'enseignement : « L'obligation de fonder des écoles libres, quand c'est rigoureusement possible, est une obligatlon grave, de justice et de charité (p. 31)... Nulle barrière n'est efficace hors l'école chrétienne. Celle-ci *doit* donc être fondée (p. 32)... Dans les paroisses dévastées ou même simplement menacées par l'enseignement laïc, c'est à l'école chrétienne que le prêtre doit consacrer tout d'abord les ressources de son zèle (p. 42)... Les parents sont tenus, sous peine de péché mortel, d'éloigner leurs enfants d'un pareil foyer de corruption (l'école positivement irréligieuse), au risque de perdre leur emploi, d'être condamnés à l'amende et à la prison (p. 89)... La présence de l'aumônier dans les lycées est une garantie absolument insuffisante (p. 106)... Les parents doivent, sous peine de faute grave, préférer l'école chrétienne à l'école neutre (réellement neutre), sauf raisons vraiment sérieuses, dont l'application appartient à l'évêque ou aux confesseurs délégués à cet effet (p. 108)... Partout et toujours, en face d'une école neutre comme en face d'une école positivement impie, le devoir de fonder une école chrétienne s'impose et subsiste » (p. 116).

Nous ne pouvions mieux faire connaître cet ouvrage que par les citations qui en expriment tout l'esprit. Qu'il nous suffise d'ajouter une remarque, à laquelle souscriront les savants auteurs. Les mêmes devoirs rigoureux qui s'imposent aux parents, au clergé et à tous les fidèles en face de l'enseignement primaire et secondaire, s'imposent à eux vis-à-vis de l'enseignement supérieur. Il était indispensable de fonder des universités catholiques et c'est un devoir de premier ordre pour tous de les soutenir et de les développer par tous les moyens qui sont en leur pouvoir : sympathies, dons, prières, dévouement.

On trouvera dans un appendice plusieurs documents qu'il est utile d'avoir sous la main. Les lecteurs qui ne la connaîtraient pas encore liront avec émotion l'admirable prière que récitaient à la messe du prône les fidèles belges, avant leur victoire sur l'athéisme officiel. Les évêques de Belgique l'avaient publiée dans un mandement collectif du 31 janvier 1879 : « Il est donc vrai, ô mon Dieu! que les ennemis de votre nom et les nôtres ont juré la perte de nos âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ... Ah! Seigneur, ne permettez pas que les impies déracinent la foi du sol de la patrie!... Seigneur, sauvez votre peuple, sauvez les âmes qui vous sont chères ! Sauvez la Belgique qui vous aime et veut garder la foi de ses pères! *Notre Père qui êtes aux cieux... Je vous salue, Marie...* Des écoles sans Dieu et des maîtres sans foi, préservez-nous, Seigneur! Ainsi soit-il. » C'est par l'esprit de foi et le zèle ardent qui a inspiré cette prière que l'Eglise de Belgique a reconquis ses libertés chrétiennes. Puissions-nous l'imiter!

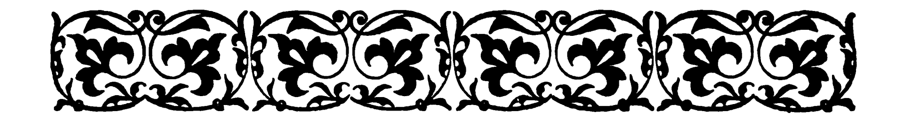
Elie Blanc.

Lumen in cœlo, par le Père Ragey, mariste. Vitte et Perrussel. 1 fr. 25.

Les lecteurs de l'*Université* connaissent déjà cette étude. Elle a paru dans les numéros de juin et de juillet. Aussi nous bornons-nous à leur annoncer que l'auteur a réuni ces deux articles en brochure, et qu'il a reçu les félicitations de plusieurs prélats, et en particulier de Mgr Perraud, évêque d'Autun, et, ce qui est plus significatif, de M. Edouard Drumont lui-même, dont il combat les idées.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Typographie et stéréotypie Vitte et Perrussel, imprimeurs de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



LES QUESTIONS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT LA RÉVOLUTION

— 1789-1800 —

SOMMAIRE

I. — Situation actuelle des questions de l'enseignement. — Le centenaire de 1789 et les vœux des catholiques. — La mission et le rôle de l'Eglise avant la Révolution. — La théorie nouvelle de l'Etat enseignant. — Ses conséquences. — Affaiblissement graduel et disparition de l'enseignement chrétien. — Les écoles sans Dieu. — L'athéisme légal. — Les efforts de l'Eglise et des catholiques depuis près d'un siècle. — Nécessité de remonter aux origines du mal.

II. — Les questions de l'enseignement pendant la Révolution. — Mirabeau, le *Lycée national,* le suffrage universel dirigeant. — Talleyrand, l'*Institut national,* l'Etat seul maître de l'enseignement. — Condorcet, la *Société nationale,* exclusion de l'Etat, corporation dirigeante. — La Convention, son aversion pour les corporations et les philosophes. — Projet de Michel Lepelletier, Sparte et Lycurgue. — Essai de réaction de Robespierre contre l'athéisme. — Les écoles spéciales, l'école polytechnique. — La Constitution de l'an III, liberté illimitée de l'enseignement. — Le Directoire, lassitude des esprits, rapport de Daunou, compromis entre les divers systèmes. — Rapports de Roger Martin et de Briot du Doubs. — Impuissance radicale de l'œuvre révolutionnaire.

I

Les questions d'enseignement occupent aujourd'hui l'un des premiers rangs parmi celles qui intéressent l'ordre social tout entier, et auxquelles il devient de plus en plus



urgent de trouver une solution. Tout le monde est d'accord sur ce point, abstraction faite des croyances ou des opinions, des tendances politiques ou des théories sociales. Pour en juger, il suffit de considérer avec quelle ardeur et quelle persévérance chaque parti poursuit la solution qui répond le mieux à ses aspirations ou à ses intérêts ; avec quelle prodigalité chacun accumule les ressources, ou multiplie les sacrifices, afin d'obtenir un résultat plus décisif.

Rien de plus naturel, du reste ; pour les uns et pour les autres, il s'agit de préparer l'avenir de la société ; la jeune génération est là, sous nos yeux ; et il est logique que, dans l'état de dispersion et de désarroi où se trouve le pays, tous ceux qui, à tort ou à raison, se croient appelés à la mission de réformateurs, tiennent à posséder, à leur profit, l'instrument nécessaire de la rénovation. La grande question est donc de savoir qui possédera la génération naissante, et, avec elle, l'âme de la France.

D'un autre côté, le vaste problème de l'enseignement se décompose lui-même en deux autres très distincts : l'éducation et l'instruction ; l'éducation qui a pour objet essentiel d'élever les âmes et de former les caractères ; l'instruction dont le but particulier est de cultiver les intelligences, et de mettre à la portée de tout citoyen les connaissances spéciales dont il aura besoin plus tard. On est encore généralement d'accord pour accepter en principe ces deux aspects du problème, et pour en reconnaître toute l'importance. L'accord se maintiendra même assez facilement sur la plupart des questions qui touchent à l'instruction ; mais il n'en est malheureusement plus de même en ce qui concerne l'éducation. C'est ici que les divergences commencent ; et il suffit de prêter l'oreille, ou de porter les regards autour de soi, pour constater combien elles sont nombreuses, ardentes, âpres, irréductibles. Là est évidemment le nœud du problème, là est le centre de la bataille, et, au milieu de tant de solutions contradictoires, de luttes souvent acharnées, il est impossible de s'orienter, si l'on ne commence par se rendre compte des principes qui inspirent les solutions, ou qui mettent aux prises les adversaires.

Dans le courant du mois de mai dernier, à l'occasion du centenaire de 1789, les catholiques français étaient réunis en assemblées provinciales, à l'exemple de leurs ancêtres, pour rédiger aussi leurs cahiers et formuler leurs vœux. Partout les questions relatives à l'enseignement ont été l'objet des plus sérieuses études, et les considérations qui précèdent sont précisément celles qui ont inspiré et guidé les comités chargés de la préparation des travaux.

Ces questions, en effet, ne sont pas seulement de l'ordre le plus élevé; mais, quand on les examine de près, elles présentent des aspects extrêmement délicats, et soulèvent, dans la pratique, des difficultés nombreuses, notamment en ce qui concerne le rôle de l'Etat. Ces difficultés tiennent surtout à notre époque et aux temps troublés que nous traversons ; elles seraient promptement aplanies, s'il était possible de mettre d'accord les diverses volontés qui doivent nécessairement concourir à la solution du problème.

Lorsque le moment sera venu, les mesures pratiques s'imposeront d'elles-mêmes, et seront l'œuvre du législateur ; mais, en attendant, il a paru que le plus pressé était de remonter aux principes, et de proclamer, sans diminution comme sans exagération, des vérités fondamentales, trop souvent oubliées, et qui cependant s'imposent forcément à toute conscience catholique. Aujourd'hui les attaques portent surtout contre l'Eglise ; c'est pourquoi il convient de rappeler et de caractériser brièvement sa mission et son rôle dans l'enseignement, afin de mettre mieux en évidence l'objet précis de ses revendications.

L'Eglise a créé la civilisation dont le monde vit depuis près de deux mille ans. Pendant de longs siècles, elle a été à peu près la seule éducatrice des nations, de notre France en particulier ; et, jusqu'à la fin du siècle dernier, notre sol était couvert d'établissements de tout genre : Ecoles, Académies, Universités, fondés par elles. Il y a bientôt cent ans, une tempête terrible a tout renversé et tout détruit ; et l'on a vu apparaître tout à coup un nouvel éducateur, inconnu aux âges précédents : l'Etat.

De nos jours, en effet, c'est la théorie de l'Etat enseignant,

et donnant, à la fois, l'instruction et l'éducation, qui tend à prévaloir. Et quelles ont été les conséquences, au point de vue chrétien ? L'Etat moderne, n'ayant point par lui-même de doctrines, et faisant, au contraire, profession de se désintéresser des croyances religieuses, les a peu à peu écartées de ses établissements. Sous cette influence, l'indifférence a d'abord succédé à la foi ; puis, on a vu naître, sous le prétexte d'une prétendue neutralité, une hostilité à peine déguisée qui devait logiquement aboutir à la disparition de toute croyance. Dans l'école, on commence par supprimer, avec le crucifix, tout symbole chrétien ; avec le catéchisme, tout enseignement religieux. Puis, on introduit la science en grand appareil, et l'on inaugure un enseignement nouveau, exclusivement composé de notions dites positives. Quant à la religion et à l'antique morale, on la remplacera par une sorte d'enseignement civique, fondé sur les principes d'une morale nouvelle appelée indépendante ; surtout indépendante de Dieu ; c'est-à-dire sur des principes entièrement livrés à l'arbitraire de la raison individuelle.

Mais il était réservé à notre époque d'assister à une entreprise encore plus extraordinaire, sur laquelle il convient d'insister.

Le philosophe Plutarque avait jadis exprimé cette pensée qu'il serait plus facile de bâtir une ville dans les airs que d'organiser une société sans religion et sans Dieu. Cette vérité concernerait-elle uniquement l'antiquité, et nos sociétés modernes pourraient-elles s'en affranchir impunément ? Telle paraîtrait être la pensée de plusieurs de nos réformateurs contemporains ; et, chose non moins étonnante, encouragés et séduits par le brillant aspect des constructions qu'ils ont esquissées dans les nuages, ils se flattent de pouvoir bientôt habiter leur fantastique cité.

Les écoles sans Dieu et, malgré tout ce que le terme a de dur, des écoles athées : voilà donc le dernier mot du système ; et ce qu'il y a de plus grave, c'est que tout cela se fait légalement ; il s'agit, en effet, d'un plan bien arrêté, d'un système consacré par une loi formelle, solennellement votée

par les représentants de la nation. A la Chambre des députés, la loi passe sans difficulté ; au Sénat, une certaine résistance se fait sentir ; mais elle n'a pas d'autre résultat que de mieux préciser les faits, de lever tous les voiles, et de constater, sans ambiguïté, qu'on a effectivement voulu voter l'athéisme dans l'éducation.

Un sénateur, M. Jules Simon, demande qu'il soit inscrit dans la loi que « les maîtres enseigneront aux élèves leurs devoirs envers Dieu et envers la Patrie ». L'amendement est repoussé par 167 voix contre 123.

Un autre sénateur propose des mesures disciplinaires contre les instituteurs qui feraient publiquement profession d'athéisme. Le président de la commission s'y oppose en ces termes : « J'ai une raison personnelle de voter contre cet amendement ; c'est que je suis athée. »

En présence de tels excès, l'Eglise et, avec elle, les catholiques, pouvaient-ils demeurer indifférents ou inactifs ? Personne assurément ne le prétendra. Aussi que d'efforts énergiques et persévérants depuis près d'un siècle ! Dès que la tourmente révolutionnaire est un peu apaisée, l'Eglise reprend son œuvre sociale, au milieu de difficultés inouïes et de contradictions incessantes ; d'ailleurs son moyen d'action est toujours le même : l'école à tous les degrés ; et elle ne réclame qu'un seul privilège : la liberté du dévouement et du sacrifice. Des résultats considérables ont déjà été réalisés, et, lorsqu'on écrira l'histoire définitive de ce siècle, le récit des luttes mémorables de l'Eglise pour la liberté d'enseignement en sera un des plus beaux chapitres.

Trois dates principales caractérisent ce mouvement réparateur : la loi de l'enseignement primaire en 1833 ; celle de l'enseignement secondaire en 1850 ; enfin, un quart de siècle plus tard, celle de l'enseignement supérieur en 1875. Avec quelle parcimonie, avec quelles restrictions, avec quels assujettissements la liberté a été accordée ! Il y avait de quoi faire fléchir les plus fermes courages ; et cependant les catholiques, intimement unis à leurs évêques, n'ont pas hésité à accepter la lutte ; aussitôt ils se sont mis à l'œuvre, et ils continuent de remplir leur mission avec un zèle et

une ardeur qu'on pourrait parfois taxer d'imprudence et de témérité, si l'on se plaçait simplement au point de vue humain. Déjà les institutions établies au milieu des plus grandes difficultés ont donné des preuves sérieuses de vitalité, en même temps qu'elles permettent de concevoir les meilleures espérances pour l'avenir; mais c'est à une condition. Il faut d'abord que les catholiques ne laissent pas péricliter entre leurs mains les libertés précieuses dont le dépôt leur a été confié; d'un autre côté, il faut que ces libertés, conquises au prix de tant d'efforts et de sacrifices, ne leur soient pas enlevées. Or, ne voit-on pas, par des signes non équivoques, par des faits certains, par des tentatives multipliées, que ces libertés, cependant si restreintes et si diminuées, sont sans cesse menacées, et que nos adversaires n'attendent qu'une occasion favorable pour revenir sur le passé, et pour ressaisir, s'il est possible, des concessions qui leur ont été en quelque sorte arrachées?

Comment des changements si étranges ont-ils pu se produire dans notre pays? Comment la France de Charlemagne et de saint Louis est-elle devenue la France de Voltaire et de Rousseau? Comment les anciennes écoles, les fameuses universités d'autrefois ont-elles disparu pour faire place à un enseignement d'Etat qui non seulement n'a plus rien de chrétien, mais qui tend directement à l'athéisme pur et simple? Il y a là un sujet de méditations et de recherches bien dignes de fixer l'attention de tous ceux qui sont appelés, de nos jours, à travailler à la restauration des études chrétiennes.

C'est à ce point de vue que je me suis placé; je me propose de présenter un résumé historique des principales phases par lesquelles ont passé les grandes questions de l'instruction et de l'enseignement pendant la période révolutionnaire : sous la Constituante, la Législative, la Convention et le Directoire, jusqu'à la réorganisation sous le régime impérial. En remontant ainsi à la source du mal, il sera plus facile de se rendre compte de sa nature, de ses causes et des remèdes qu'il est nécessaire d'y apporter.

Parmi les études historiques les plus complètes sur cette

période critique, il convient de citer le volume publié, il y a un an, sous ce titre : « L'Enseignement supérieur en France, 1789-1889. » L'auteur du livre, M. Louis Liard, est précisément le directeur de cet enseignement en France; nul n'était donc mieux en mesure de traiter la question avec compétence et autorité; il fait preuve d'ailleurs d'une grande liberté d'appréciation concernant les systèmes, les personnes et les faits ; j'aurai plus d'une fois l'occasion de recourir à son témoignage; et celui-ci ne saurait être suspect, car l'auteur se place complètement en dehors de l'idée religieuse et chrétienne ; et, tout en faisant certaines réserves, il finit par conclure avec Condorcet et les autres philosophes du XVIIIe siècle.

Sans entrer dans tout le détail des événements et des faits, j'essaierai d'analyser et de résumer les nombreux systèmes et les interminables projets qui furent successivement élaborés, discutés et finalement rejetés sans aboutir à une organisation sérieuse. Ils peuvent se ramener à trois principaux qui sont caractérisés par les noms de Mirabeau, Talleyrand et Condorcet ; les autres législateurs, tels que Lakanal, Bancal, Romme, Daunou, etc., ne furent guère que des auxiliaires, à titre, par exemple, d'orateurs dans les assemblées, ou de rapporteurs dans les commissions. Je me bornerai, du reste, à exposer les faits essentiels, sans discussion ni commentaire ; les conclusions s'imposeront d'elles-mêmes au lecteur.

II

Le premier nom qui se présente à nous est celui de Mirabeau. Son plan est d'une simplicité extrême, et affecte en même temps des proportions grandioses ; on y retrouve, à la fois, les qualités et les défauts du fougueux tribun. Ce plan se réduit en effet à l'idée de fonder, sous le titre de *Lycée national*, une Ecole unique, mais colossale; une sorte d'Académie universelle, chargée de donner un ensei-

gnement encyclopédique, embrassant l'infinie variété des connaissances humaines : les sciences, les lettres, la philosophie, les beaux-arts, les arts utiles, les langues modernes, les langues orientales, etc., etc. Non moins encyclopédiques devaient être les collections, les richesses et les ressources de tout genre mises à la disposition des maîtres et des élèves. Pour en avoir une idée, il faut se représenter d'immenses galeries où seront accumulés les types et les échantillons de tous les produits de la nature ; de magnifiques musées où se donneront rendez-vous les plus belles productions du génie dans les arts et les sciences. En faisant appel « aux incorruptibles suffrages de l'opinion publique », on constituera une sorte de sénat comprenant les hommes les plus éminents : savants, littérateurs, artistes. D'un autre côté, par une habile sélection, on choisira, parmi l'élite de la jeunesse française, une centaine d'élèves ; quelque chose comme une centaine de génies en germe, dont on développera, par une culture savante, les facultés natives. Il s'agira, du reste, bien moins d'enseigner à ces élèves les résultats acquis, et de leur faire, comme on dirait aujourd'hui, des *leçons de choses*, que de leur apprendre à apprendre, et de les préparer à devenir, à leur tour, des maîtres et des inventeurs. Mirabeau a surtout en vue l'art de diriger l'intelligence dans la recherche de la vérité, ou de l'appliquer aux divers objets de nos études. En conséquence, la première chaire de son Lycée national sera une chaire de *méthode*.

A cette époque de révolution, où les esprits étaient en ébullition, et où chacun rêvait de *faire grand*, de telles idées pouvaient paraître séduisantes ; on en fera même un peu plus tard l'essai dans la première Ecole normale ; mais, hélas ! les plus enthousiastes seront bientôt obligés d'y renoncer.

Et puis comment recruter cette phalange d'élèves d'élite ? Comment les former, ou plutôt comment former, instruire et élever les milliers d'enfants composant la génération au sein de laquelle ils se trouvent sans doute, mais à l'état latent, et d'où il faudra les dégager avec des précautions et

des soins extrêmes ? Mirabeau ne s'en inquiète pas autrement, et ces objections l'auraient peut-être fort étonné. Est-ce que le génie ne se manifeste pas de lui-même par une sorte de génération spontanée? Est-ce qu'il ne s'impose pas à tous les regards comme l'éclat du soleil? Après tout, ce sont des détails secondaires qui ne le regardent pas; chacun se tirera d'affaire comme il pourra; il lui suffira d'avoir allumé, sur les sommets les plus élevés de l'intelligence humaine, un phare gigantesque dont les rayons puissants iront au loin confondre les préjugés de l'ignorance et dissiper les ténèbres de l'obscurantisme.

L'idée fondamentale de Mirabeau se retrouve dans le système de Talleyrand, dont elle constitue même le point culminant; il n'y a guère que le mot de changé. Ce que Mirabeau avait appelé *Lycée national*, Talleyrand l'appelle *Institut national ;* ce sera un corps unique et tout-puissant, qui aura le dépôt des sciences, qui veillera à leur perfectionnement, et qui en procurera partout la propagation par l'enseignement. Il semble même que, dans l'Institut, l'idée du Lycée se trouve singulièrement agrandie; là où Mirabeau, conformément à la nature de son tempérament, s'était borné à pratiquer une forte poussée, Talleyrand s'arrête avec complaisance; il étudie à fond, et jusque dans les moindres détails, toutes les parties de son projet; il s'anime peu à peu, et finit par être saisi d'un véritable enthousiasme. Cet homme extraordinaire qui, par l'ensemble de sa vie, se présente à l'histoire comme un esprit fin et sceptique, froid et railleur, a été pénétré, au moins une fois dans le cours de son existence, par une grande idée et en a été possédé tout entier ; il est vrai que Talleyrand n'avait alors que 37 ans, et qu'il subissait forcément l'influence de la fièvre révolutionnaire.

On jugera du reste de ses sentiments par la description qu'il donne de son Institut national « où se trouve, dit-il, tout ce que la raison comprend, tout ce que l'imagination sait embellir, tout ce que le génie peut atteindre; qui puisse être considéré comme un tribunal où le bon goût préside, soit comme un foyer où les vérités se rassemblent;

qui lie, par des rapports utiles, les départements à la capitale, et la capitale aux départements ; qui, par un commerce non interrompu d'essais et de recherches, donne et reçoive, répande et recueille toujours ; qui, fort du concert de tant de volontés, riche de tant de découvertes et d'applications nouvelles, offre à toutes les parties des sciences et des lettres, de l'économie et des arts, des perfectionnements journaliers ; qui, réunissant tous les hommes d'un talent supérieur en une seule et respectée famille, par des correspondances multipliées, par des dépendances bien entendues, rattache tous les laboratoires, toutes les bibliothèques publiques, toutes les collections, soit des merveilles de la nature, soit des monuments de l'histoire, à un point central ; et qui, de tant de matériaux épars, de tant d'édifices isolés, forme un ensemble imposant, unique, propre à faire connaître au monde, et ce que la philosophie peut pour la liberté, et ce que la liberté reconnaissante rend d'hommages à la philosophie. »

Toutefois, si Talleyrand, jeune encore, a pu se montrer capable d'enthousiasme, il est facile de retrouver, dès lors, dans le reste de son projet, l'homme pratique, le politique, et déjà le diplomate. Les principes sont les suivants : dans une société bien organisée, les choses doivent être établies de manière que chacun des membres puisse recevoir une instruction proportionnée à ses besoins ; personne sans doute ne peut arriver à tout savoir, et cependant il convient qu'il soit possible de tout apprendre. En conséquence, trois ordres d'enseignement seront institués : le primaire, le secondaire ou moyen, et le supérieur. Ce sont les anciennes classifications, et il n'y a rien de bien nouveau à en dire, sinon que, à défaut de l'enseignement chrétien et du catéchisme, qui va bientôt disparaître, on apprendra et on expliquera la Déclaration des droits de l'homme dans les cours de grammaire, et la Constitution républicaine dans les cours d'humanité ; c'était là, sans doute, un tribut payé aux idées du jour ; plus tard, sous l'Empire, Talleyrand n'y insistera guère.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, l'auteur

du nouveau projet se préoccupe spécialement du point de vue professionnel. Dans les écoles des deux premiers degrés, les élèves ont reçu une éducation commune et générale; il s'agit maintenant de les préparer à des carrières déterminées. A cet effet, il sera établi, suivant les besoins, un certain nombre d'écoles spéciales, pour le droit, pour la médecine, pour les arts militaires, etc. ; la théologie elle-même n'est pas oubliée; déjà le clergé est soumis au régime de la Constitution civile, mais les églises ne sont pas encore fermées. Chacune de ces écoles aura sa vie propre, cependant il faudrait bien se garder de les considérer comme indépendantes ; elles sont, comme tout le reste, intimement rattachées au premier moteur, à l'Institut national.

Voilà, il faut en convenir, un système fortement conçu et un mécanisme puissamment organisé. Mais cet Institut national, cet organe central qui fait tout mouvoir, qui dirige tout. où prendra-t-il sa vie et sa raison d'être et d'agir ? Sera-t-il réellement indépendant et autonome, ou recevra-t-il lui-même d'ailleurs son impulsion et sa direction ? Et alors quel sera en définitive le premier moteur ?

C'est ici que nous allons voir se dessiner l'idée mère du système. Talleyrand a bien pu s'oublier un instant et s'exalter comme le premier novateur venu ; mais la nature reprend bientôt le dessus, et l'homme de gouvernement reparaît promptement avec les traits essentiels de son caractère.

Donner l'enseignement à une grande nation, et faire en même temps son éducation : il y a là, à tous les points de vue, un intérêt de premier ordre. Peut-on laisser cet intérêt livré aux hasards de la discussion et aux expériences des systèmes ? Est-il même prudent de le confier exclusivement aux mains d'un corps composé de gens instruits, intelligents, savants, autant qu'on le voudra, sur toutes les branches des connaissances humaines, mais qui, en fait d'éducation, seront trop souvent incompétents, et se trouveront, à chaque instant, en divergence d'idées et de principes ? Autrefois le problème était facilement résolu par l'accord de l'Eglise et de l'Etat ; habituellement l'Eglise enseignait, l'Etat protégeait ; mais un moment vient où l'on

ne veut plus de l'Eglise, et l'Etat reste seul. La conclusion est logique : c'est l'Etat qui doit recueillir la mission de l'Eglise ; c'est lui qui donnera désormais l'instruction et l'éducation ; c'est lui qui restera maître suprême de la direction des intelligences et des âmes.

Telle est, en effet, la conclusion qui s'impose à Talleyrand. En conséquence il demande l'établissement, à Paris, d'un comité directeur, sous le nom de Commission de l'Instruction publique. Il sera composé de six membres, assistés chacun d'un inspecteur, et chargés, sous leur responsabilité, de veiller à l'exécution des lois ; ils seront nommés par le chef de l'Etat, et ils ne pourront être révoqués que par le Pouvoir législatif.

On reconnaît ici la première idée de ce monopole despotique dont il était réservé au commencement de notre XIXe siècle de voir le complet épanouissement. Napoléon viendra bientôt, et il fondera son Université impériale, qui sera la confiscation, au profit de l'Etat, de l'enseignement public. Le glorieux conquérant y laissera, à la vérité, rentrer l'Eglise, mais seulement dans la mesure qu'il jugera utile à sa politique, et ce sera encore pour la confisquer, autant du moins qu'il dépendra de lui. Talleyrand sera témoin de cette entreprise ; et, en qualité de conseiller et de confident du souverain, peut-être n'aura-t-il pas été étranger à l'établissement du nouveau régime, dans lequel il pouvait reconnaître les traits essentiels de son ancien système. L'enseignement de la Déclaration des droits de l'homme et de la Constitution disparaîtra à son tour, et sera remplacé par celui du catéchisme, mais d'un catéchisme où l'on s'appliquera surtout à mettre en relief les devoirs de tout Français à l'égard de l'empereur. C'était là, du reste, pour Talleyrand, un simple changement de détail, et qui rentrait précisément dans son idée fondamentale, c'est-à-dire l'assujettissement de l'enseignement à l'Etat.

Mais, en 1791, sous la Constituante, le moment n'était pas encore venu ; les idées d'égalité et de liberté illimitée avaient seules cours ; aussi rien ne répugnait plus que de voir un instrument d'une telle puissance remis aux mains

du pouvoir royal, qui représentait alors l'Etat, et qui était l'objet de toutes les suspicions; on ne voulait à aucun prix confier l'enseignement au gouvernement. Tel est, en définitive, le motif qui fit écarter purement et simplement le plan de Talleyrand, sans qu'on prît seulement la peine de l'examiner dans son ensemble, encore moins dans les détails.

La Législative succède à la Constituante; Condorcet succède à Talleyrand, reprend son œuvre, et élabore un nouveau projet, qui, au premier abord, ne semble pas présenter des différences bien sensibles. A la vérité, on y trouve cinq degrés d'enseignement, au lieu de trois, mais, en réalité, le programme est le même, et il s'agit plutôt d'une question de classification ou de répartition. Au sommet, on retrouve toujours un grand comité directeur, analogue au Lycée de Mirabeau et à l'Institut de Talleyrand; on l'appellera *Société nationale* des sciences et des arts; il semble donc qu'il n'y ait que le nom de changé. Au fond, il y a une différence radicale, qui repose sur la conception de l'idée fondamentale relative au pouvoir dirigeant. Dans chaque système, c'est là l'écueil, et le point délicat du problème à résoudre. Révolutionnaire et tribun, Mirabeau cherche la solution dans les inspirations du suffrage universel; homme de gouvernement, Talleyrand pousse droit à l'Etat; philosophe du XVIIIe siècle, Condorcet va chercher, dans le milieu où il est habitué à vivre, les éléments d'une solution nouvelle et inattendue.

A ne consulter que les apparences, on pourrait croire que son système repose sur le principe de la liberté totale, poussée même jusqu'à la licence. D'après lui, en effet, la liberté de penser doit être entière; toute vérité a le droit absolu de se produire; aucun pouvoir n'a le droit de s'opposer à ce qu'elle soit librement enseignée; tant pis si elle vient contrarier ses vues ou déranger ses intérêts; tout doit céder à la vérité; le pouvoir qui essaierait de l'entraver serait prévaricateur au premier chef, et attenterait au plus sacré des droits de l'homme.

Il semble donc que les libres penseurs vont être désormais fort à l'aise; mais qu'ils ne se rassurent pas trop; ils

vont avoir à compter avec la Société nationale, avec son organisation compliquée et ses privilèges redoutables. Elle n'a pas seulement pour mission d'encourager et de protéger la science et les savants ; elle a, de plus, pour fonction principale de les administrer, de les gouverner, de décider en dernier ressort, et en dehors de toute autorité, même celle de l'Etat, de tout ce qui les concerne et les intéresse.

La Société nationale a son siège à Paris, mais ses huit cents membres, investis des prérogatives de la magistrature intellectuelle, sont répartis également entre Paris et la province, et enveloppent la France tout entière dans un vaste réseau aux mailles serrées. Chacun des ordres de l'enseignement est administré par un directoire élu par l'ordre supérieur; seule la Société nationale se recrute par elle-même ; puis elle nomme le directoire des lycées; les lycées, à leur tour, nomment le directoire des instituts; enfin ceux-ci, le directoire des écoles inférieures.

Condorcet critiquait avec raison le système de Mirabeau ; « les incorruptibles suffrages de l'opinion publique » ne lui inspiraient qu'une très médiocre confiance. Le peuple est changeant, ses représentants le sont à son image ; du reste, ils sont fréquemment renouvelés, et puis ils subissent tous les contre-coups des passions politiques ; ils peuvent avoir des intérêts opposés à la manifestation de telle ou telle vérité, et ils seront tentés, à l'occasion, de l'étouffer ou de l'asservir ; ce qui serait un crime irrémissible. Comment remédier à de si graves inconvénients ? Condorcet est philosophe et, de plus, encyclopédiste ; il le sera comme le légendaire M. Josse était orfèvre ; il chargera tout simplement ses confrères en encyclopédie d'administrer l'enseignement et de gouverner l'esprit public. On sait à quel degré était déjà parvenue leur influence, à la fin du siècle dernier ; on sait aussi avec quelle intensité ils pratiquaient la célèbre maxime : « Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis. » Ils agissaient alors comme de simples particuliers; désormais ils vont être investis de la magistrature suprême : quel magnifique triomphe !

Mais ce fut là précisément la raison déterminante de l'in-

succès; les libres-penseurs s'aperçurent bien vite du piège qu'on leur tendait; les disciples, alors si nombreux, de J.-J. Rousseau protestèrent énergiquement contre le projet, et le firent échouer sommairement. Le plan de Condorcet eut donc le même sort que celui de Talleyrand : il ne fut pas même discuté; on se borna à demander, entre deux lectures, à combien s'élèverait la dépense; c'était un détail que l'auteur, absorbé par d'autres préoccupations, n'avait pas pris le temps d'étudier.

« Est-il téméraire de penser, dit à ce sujet M. Liard (1), que l'Assemblée nationale goûta peu cette indépendance absolue des corps savants et enseignants? Dans tous les cas, ce sera, sous l'Assemblée suivante, le gros grief contre le système; tous les adversaires le reproduiront. « En établissant des corporations, dit Bancal, on ramènerait en « peu de temps l'aristocratie politique avec celle des lu- « mières. » « Avec ce système, dira de même Fourcroy, « on aura toujours à craindre l'élévation d'une espèce de « sacerdoce plus redoutable peut-être que celui que la raison « du peuple vient de renverser. » De même encore Daunou reprochera à Condorcet, « l'ennemi des corporations », d'avoir voulu en consacrer une d'une autre espèce, en constituant une sorte « d'église académique », sans contrepoids, « isolée du régime commun d'administration « publique ». Le projet de Talleyrand n'avait pas eu de suite, pour avoir voulu remettre la direction de l'enseignement au pouvoir exécutif; celui de Condorcet sera suspect pour avoir voulu l'indépendance absolue de l'enseignement. »

Avec la Convention, les questions d'enseignement entraient dans une voie tout opposée. Dans les projets précédents, l'enseignement supérieur était à la tête des deux autres, mais il en était en même temps le directeur et l'administrateur; avec Sieyès et Daunou, l'enseignement supérieur est supprimé; l'enseignement secondaire le suit dans cette déroute; il ne restera plus qu'un enseignement

(1) *L'Enseignement supérieur en France,* t. Ier, p. 164.

primaire réduit à sa plus simple expression ; on se bornera à ouvrir des écoles où les enfants recevront l'instruction élémentaire, strictement nécessaire ; l'égalité l'exige ainsi ; la République paie une dette qui s'impose, mais elle n'ira pas au delà.

Et les lettres, et les sciences, et toutes ces productions du génie qui font la gloire des grandes nations ? — La liberté y pourvoira ; on a supprimé les anciens privilèges, il ne faut pas en créer de nouveaux ; que la pensée et la parole soient libres, et l'on verra naître spontanément les lettrés et les savants, les académies et les instituts.

Il ne faut pas oublier que, pour un bon nombre de membres de la Convention, toute supériorité, même intellectuelle, constituait une infraction grave aux principes d'égalité absolue dont ils étaient imbus ; à leurs yeux, en définitive, un savant n'était qu'un aristocrate, c'est-à-dire un des pires ennemis de la République. « On ne se faisait pas faute d'ailleurs, dit M. Liard (1), d'exciter ces sentiments et d'y faire appel. « Nous nous sommes bornés, disait « Lakanal, à faire payer par la bourse commune l'instruction « commune à tous. » On dénonçait dans le projet de Condorcet et de Romme le dessein de créer « une corporation « qui dicterait la pensée publique et administrerait l'opi- « nion ». « Quand vous aurez créé ce corps, disait Daunou, « vous aurez scellé et paraphé les idées publiques. » D'autres renchérissaient : « La République n'est pas obligée de faire « des savants ; de quel droit demanderait-elle pour eux un « privilège ? Leur privilège, c'est leur génie. » On descendait jusqu'à dire : « Ce n'est pas des savants qu'il nous faut, ce « sont des hommes libres... La liberté n'est pas le fruit des « sciences et des arts... Ce ne sont pas les savants qui l'ont « conquise... Les sans-culottes ne sont pas des savants, et « les savants ne sont pas des républicains. »

Ces dernières paroles sont de Nicolas Hentz, qui concluait ainsi : « L'instruction se borne aux connaissances et aux exercices nécessaires pour remplir les devoirs de la

(1) *L'Enseignement supérieur en France*, t. Ier, p. 174.

société et exercer toute fonction publique. Il n'y a plus ni universités ni académies des sciences et des arts. Il n'est tracé ni marche ni borne au génie ; il s'élève de lui-même aux arts et aux sciences par la route et les moyens qu'il se choisit. »

Une fois lancé dans cette voie, on devait aboutir à Sparte et à Lycurgue ; on y arrive avec Michel Lepelletier. Son plan d'éducation nationale, développé en premier lieu devant la société des Jacobins, est présenté par Robespierre à la Convention qui en adopte aussitôt les principes. Et quels sont ces principes ? On en jugera par quelques aphorismes qui les résument : Les enfants appartiennent à l'Etat, et non à la famille ; dès le bas âge, l'Etat met la main sur eux et s'en empare pour les façonner et les élever suivant les principes républicains. Tous les enfants de cinq à seize ans, garçons et filles, sans distinction et sans exception, seront élevés en commun dans des maisons communes, aux frais de la nation : même nourriture et mêmes vêtements, même éducation et même instruction ; point de superflu ; ils seront couchés durement et vêtus grossièrement ; tous travailleront de leurs mains ; on leur apprendra à lire, à écrire et à calculer ; on leur enseignera l'histoire des peuples libres ; enfin, comme couronnement de leur éducation, on leur inculquera avec soin les règles de la morale républicaine et les principes de la Constitution. C'est ainsi seulement qu'on parviendra « à régénérer la société et à créer un nouveau peuple ».

Dans cette course effrénée à travers les utopies égalitaires, Lepelletier lui-même est bientôt dépassé. Lui, du moins, au moyen de sélections successives, avait pourvu, dans une certaine mesure, au recrutement et à la conservation des sciences, des lettres et des arts ; dans son système, un petit nombre de jeunes gens choisis devaient achever leur éducation aux frais de l'Etat et étaient ainsi appelés à recevoir un véritable enseignement supérieur. Cette tentative de retour à l'aristocratie excite au plus haut degré l'indignation du représentant Thibaudeau. « Depuis Périgord jusqu'à Pelletier, s'écrie-t-il, il semble qu'on n'ait eu en vue que de

former des docteurs. L'instruction a été classée en degrés scientifiques, ce qui ne présente au fond qu'une copie enluminée des collèges. On a détruit toutes les corporations, et on veut en créer une autre de la plus dangereuse espèce; on veut créer des plénipotentiaires des goûts, des usages, des mœurs, sans se demander ce que pourra bien devenir leur influence. On affecte de craindre que la République ne tombe dans la barbarie; mais les Grecs n'étaient pas des barbares, et pourtant ils n'avaient pas de professeurs salariés. »

Parmi tous ces faiseurs de systèmes, on serait bien étonné de ne pas rencontrer le nom de Robespierre; nous le trouvons en effet, et dans des conditions qui méritent d'être signalées.

Dans les divers projets soumis aux assemblées républicaines, il y a une lacune persistante : l'absence de l'idée religieuse à tous les degrés. On entassera pêle-mêle dans l'esprit et dans la mémoire des élèves les connaissances humaines, surtout celles de l'ordre scientifique; mais nulle part il n'est question, non seulement de religion, mais même de Dieu. Et cependant est-il possible de comprendre une éducation sans Dieu ? Robespierre ne le pense pas et, parmi les législateurs contemporains, il paraît être le seul qui s'en soit préoccupé, et qui ait formulé sérieusement un projet pour remédier à une telle lacune. Le vrai Dieu lui manquait; il essaya d'y suppléer par un Etre suprême, dont il entreprenait alors d'établir le culte, mais hélas! l'insuffisance du remède était par trop manifeste, et d'ailleurs cet Etre suprême qui, dans la personne de son prophète, rappelait de très près l'idole sanguinaire de Moloch, ne fit, en définitive, qu'allumer davantage la fureur de ses adversaires politiques.

« C'était l'instant, dit à ce sujet M. Liard (1), où Robespierre préparait sa dictature, et, par sa dictature, son pontificat; où, rompant en visière à l'athéisme et aux passions antireligieuses, il venait d'apparaître, dans une incarnation

(1) *L'Enseignement supérieur en France*, t. Ier, p. 197.

imprévue, comme le défenseur des « vieux autels » et des prêtres. Le comité d'instruction publique avait maintenu intégralement cette disposition de la loi de brumaire qui interdisait à « tous ecclésiastiques et ministres des cultes « d'être élus instituteurs nationaux ». Robespierre voulait-il, sous le couvert d'une liberté plus large, ouverte à tous, leur laisser place dans l'enseignement sans leur concéder même l'apparence d'un privilège ? On l'a dit et il n'est pas impossible qu'il ait caché cette pensée dans un des replis de son âme obscure. Mais il nous semble que l'attitude des Jacobins avait des causes plus profondes et plus générales. Ils ne vont pas, en effet, réclamer seulement la liberté pour tous, mais, avec une âpreté sans précédents, ils vont jeter, au nom de la Révolution, l'anathème aux sciences et à la philosophie. A ce moment de l'histoire de la Révolution, les Jacobins ne sont plus seulement la secte sévère, sentimentale, autoritaire, soupçonneuse, policière et meurtrière qu'ils ont été jusqu'ici ; la secte est devenue une église ; elle a un dieu, le dieu de Rousseau ; un évangile, la *profession de foi du vicaire savoyard*, et un pontife énigmatique et infaillible, Robespierre. Elle confond dans une même horreur l'athéisme et le philosophisme; elle brise le buste d'Helvétius, un philosophe athée; elle accueille Durand-Maillane, un catholique de la droite, qui se sépare des impies et tonne contre la philosophie ; elle applaudira à la dénonciation portée à la tribune par Robespierre contre les encyclopédistes ; elle voit dans l'athéisme un péril social ; dans la science et la philosophie, les sources de l'athéisme ; par suite, elle condamne la science et la philosophie comme un danger public. Le projet de frimaire, les discours de germinal sont, au fond, la revanche de l'esprit religieux contre le dix-huitième siècle, de Rousseau contre Voltaire et l'Encyclopédie. »

Cependant les événements se précipitent et les dangers surgissent de tous côtés. A l'intérieur, l'anarchie et la guerre civile ; à l'extérieur, l'Europe coalisée contre la France et l'invasion imminente ; on proclame la patrie en danger ; on décrète la levée en masse, mais il n'y a ni poudre, ni

canons, ni ingénieurs; tout a été détruit, il faut tout créer à nouveau. Dans cette extrémité, la Convention va au plus pressé; elle charge Monge, Berthollet et les autres savants de lui procurer du salpêtre et de la poudre, et de lui fondre des canons; elle met en réquisition le peu qui reste d'ingénieurs, de médecins et de chirurgiens; en même temps elle décide d'urgence la fondation d'une école centrale des travaux publics, qui entre en fonction en octobre 1794, presque au lendemain des événements de thermidor, et qui deviendra bientôt célèbre sous le nom d'Ecole polytechnique. D'autres Ecoles spéciales sont successivement fondées. Déjà, en juin 1793, l'ancien Jardin du Roi avait été réorganisé sous le nom de Muséum d'histoire naturelle; en septembre 1794, on crée un Conservatoire des Arts et Métiers; en octobre, la première Ecole normale supérieure; en décembre 1794, les Ecoles de santé de Paris, Montpellier et Strasbourg; en mars 1795, les cours de Langues orientales à la Bibliothèque nationale; en juin 1795, le Bureau des Longitudes.

Les auteurs des premiers projets s'étaient surtout préoccupés de l'enseignement supérieur, envisagé au point de vue théorique, et dans la coordination et la subordination de ses diverses parties, de manière à en faire un tout bien compact et bien homogène; dans ces projets, les écoles spéciales n'occupaient qu'une place très secondaire. C'est au contraire de ce côté que se portent presque exclusivement les efforts de la Convention. Les membres de la terrible Assemblée, fatigués et harcelés par tous ces plans et ces systèmes qui présentaient, à leurs yeux, l'inconvénient irrémissible de rétablir, sous des formes nouvelles, les privilèges du passé, en constituant une aristocratie intellectuelle essentiellement contraire à leurs principes d'égalité à outrance, avaient fini par regimber contre les avocats, les rhéteurs et les philosophes. On leur réclame l'enseignement comme une fonction publique; on leur impose comme un devoir de procurer l'instruction de la nation; eh bien! soit; ils ne méconnaissent pas la créance; ils paieront strictement leur dette, mais rien au delà. Il sera établi des écoles pri-

maires où seront enseignées les connaissances les plus élémentaires, mais du reste l'enseignement sera libre; tout citoyen pourra ouvrir une école ; savants, lettrés, artistes pourront se réunir pour organiser à leur fantaisie des sociétés et des académies ; ils jouiront d'une liberté entière ; et afin de mieux assurer cette liberté, on leur imposera la condition de rester indépendants les uns des autres, et surtout de ne jamais constituer de société qui ressemble à une congrégation ou une corporation.

Aujourd'hui, avec nos habitudes et nos mœurs, tout est à la centralisation et on donne tout à l'Etat; dans l'enseignement en particulier, nous avons un véritable arsenal de lois, d'arrêtés, de décrets qui règlent jusqu'aux moindres détails de cette matière; aussi ce n'est pas sans une certaine surprise qu'on se trouve en présence du Titre X de la Constitution de l'an III qui définit l'organisation de l'Instruction publique, et dont voici le texte :

« Titre X. — Instruction publique.

Art. 296. — Il y a, dans la République, des écoles primaires où les élèves apprennent à lire, à écrire, les éléments du calcul et ceux de la morale. La République pourvoit aux frais de logement des instituteurs préposés à ces écoles.

Art. 297. — Il y a, dans les diverses parties de la République, des écoles supérieures aux écoles primaires, et dont le nombre sera tel qu'il y en ait au moins une pour deux départements.

Art. 298. — Il y a, pour toute la République, un institut national chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les arts et les sciences.

Art. 299. — Les divers établissements d'instruction publique n'ont entre eux aucun rapport de subordination ni de correspondance administrative.

Art. 300. — Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts. »

Ce dernier plan eut le sort des précédents; il resta lettre morte. Le Directoire succède à la Convention ; de nouvelles commissions élaborent des combinaisons nouvelles, et l'on arrive, en procédant par éclectisme, à une sorte de compromis où l'on retrouve pêle-mêle, sans unité et sans cohésion, les diverses idées des systèmes précédents. On peut en juger par le rapport présenté au Conseil des Cinq-Cents, le 25 prairial an V. L'auteur de ce rapport, Daunou, avait commencé, sous la Constituante, par préconiser le système des écoles spéciales ; sous la Convention, avec Sieyès, il se fait le défenseur des Ecoles libres ; devant les Cinq-Cents, il revient aux idées de concentration de Condorcet, qu'il s'efforce d'accommoder tant bien que mal avec celles de ses adversaires ; de là résulte un système mixte comprenant à la fois les écoles spéciales de la Convention et les Lycées de Condorcet, et dans lequel, en définitive, chacun des législateurs évincés peut reconnaître quelques-uns des traits de son propre système.

L'impression générale qui se dégage de la lecture du rapport de Daunou est celle de la lassitude ; après tant de tentatives contradictoires et infructueuses, on sent que tout le monde est fatigué ; aussi on laisse les principes de côté, et l'on est pressé d'en finir, coûte que coûte. Ce sentiment de lassitude se fait jour dans le langage du rapporteur, et lui arrache, à plusieurs reprises, des aveux significatifs. « La première loi, dit-il, que la Commission s'est imposée, a été de ne détruire aucun établissement déjà existant. Citoyens législateurs, il est si difficile de créer ; comment se résoudre à défaire ? Serait-on pardonnable de ne pas sentir, après huit ans de révolution, combien c'est une chose précieuse qu'une chose qui existe ? Peut-on être tenté de renverser ce qui n'a besoin que de modifications légères, pour élever ensuite, avec de pénibles et peut-être d'infructueux efforts, un édifice nouveau, dont il est plus facile de tracer le plan que de trouver la matière ? S'il arrivait que le travail qui vous est offert aujourd'hui par la Commission ne produisît point tous les effets qu'elle en espère, il sera du moins consolant pour elle de n'avoir à s'imputer aucune ruine. »

Quant à l'organisation administrative, elle sera des plus compliquées, et reposera en entier sur le système de l'élection. A cet effet, une série interminable de jurys superposés, opérant ensemble ou séparément, procèdent à la désignation et à la présentation des candidats. Le rôle du Directoire est des plus effacés ; il se borne à confirmer les élections, ou à révoquer les fonctionnaires sur la demande des administrations départementales. C'est encore, comme on le voit, un système mixte où l'on s'ingénie à contenter tout le monde, ce qui a toujours été bien difficile. Les adversaires du monopole et des privilèges, à ce qu'il semble, doivent être satisfaits, puisque l'Etat se désintéresse dans les nominations, et se borne à contre signer les élections ; d'un autre côté, les partisans de la liberté ne la verront pas sans inquiétude engagée dans un dédale de règlements où elle pourrait bien finir par se fourvoyer.

Avons-nous enfin achevé le cycle des projets destinés à exercer la sagacité et la patience des législateurs, et allons-nous assister à la mise à exécution d'un plan quelconque, bon ou mauvais, ou simplement médiocre ? Nous en sommes encore bien loin. Deux ans se passent; rien n'est fait, et nous sommes en présence d'un nouveau plan, élaboré par Roger Martin, et compliqué de deux rapports : l'un de Bonnaire, sur les Ecoles centrales, l'autre de Briot du Doubs sur les Lycées. (27 brumaire, an VII.)

Roger Martin a surtout en vue l'enseignement supérieur ; il gémit sur l'état de décadence des hautes études, si indispensables cependant à la durée et à la prospérité des empires ; il établit amplement la nécessité de réagir contre cette humiliante situation en organisant des établissements majestueux, dotés de toutes les ressources imaginables, et où l'on donnera tous les genres d'enseignement.

L'attention de Briot du Doubs se porte surtout vers les Lycées, qu'il préfère aux écoles spéciales, et il explique, à son tour, comment il entend les organiser.

Mais c'est en vain; les systèmes succèdent aux systèmes, les rapports aux rapports ; et les législateurs auraient pu ainsi continuer indéfiniment leur course infructueuse à la

recherche de la meilleure organisation de l'Instruction publique, si le coup d'Etat du 18 brumaire, éclatant comme un tonnerre au sein des éléments en désordre, n'était venu brusquement réduire au silence et disperser tous les assembleurs de nuages.

« Ironie et fatalité des événements ! s'écrie M. Liard lui-même, en constatant l'impuissance radicale de l'œuvre révolutionnaire. Ce que la révolution avait rêvé, annoncé et voulu, c'était un système d'enseignement supérieur aussi large que les sciences, et coordonné comme elles ; elle se trouvait aboutir à une œuvre sans cohésion interne, faite de compromis, inférieure et certainement contraire à son idéal. »

(1) *L'Enseignement supérieur en France.* T. Ier, p. 253.

C.-A. Valson,

Doyen de la Faculté catholique des Sciences de Lyon.



LES SYNCHRONISMES HISTORIQUES
DE
L'ÉVANGILE DE SAINT LUC

Suite (1).

III

Reste la difficulté la plus grave, celle du rôle de Quirinius dans le recensement rapporté par saint Luc. « Le troisième évangéliste, dit Strauss (2), dont nous abrégeons et condensons l'objection, le troisième évangéliste a antidaté cet événement de dix ans, attendu que Quirinius n'est devenu gouverneur de Syrie que plusieurs années après la mort d'Hérode, et qu'il ne l'avait jamais été auparavant. » M. Reuss le répète à son tour : « Quirinus n'a pas été proconsul de la Syrie du temps d'Hérode (3). »

Eh bien ! c'est là même où les adversaires de saint Luc se croyaient le plus sûrs de leur victoire que la vérité triomphe avec le plus d'éclat. L'évangéliste n'a commis ni erreur ni anachronisme. Quirinius avait été réellement deux fois légat de Syrie, comme seul, parmi les auteurs anciens, nous l'avait appris saint Luc. C'est ce qu'il n'est plus aujourd'hui possible de révoquer en doute, et ce qu'admettent même les critiques qui ne veulent pas croire encore à la réalité du recensement opéré pendant cette première magistrature de Quirinius en Syrie (4).

(1) Voir le numéro de septembre.

(2) Cf. D. Strauss, *Nouvelle Vie de Jésus,* trad. Nefftzer et Dollfus, 2 in-8°, Paris (1864) t. II, p. 20-26.

(3) Ed. Reuss, *Histoire évangélique*, p. 144. Remarquons en passant que Quirinius (non Quirinus) n'eut pas le titre de *proconsul*, mais celui de légat de Syrie.

(4) Ainsi Mommsen : « Quem (Quirinium) Lucas recte appellat lega-

Publius Sulpicius Quirinius est un des personnages de l'époque d'Auguste qui nous sont le mieux connus. En dehors du passage de saint Luc que nous venons de citer, il est mentionné dans Tacite, Dion Cassius, Suétone, Strabon, Josèphe et quelques monuments épigraphiques. Des témoignages divers des auteurs classiques, il résulte qu'il était de basse extraction (1), originaire de Lanuvium, et n'ayant aucun lien de parenté avec l'ancienne *gens Sulpicia*. Malgré sa naissance obscure, ses talents militaires et son mérite le firent parvenir aux plus hautes dignités. Sous le règne d'Auguste, l'an 12 avant notre ère (742 de Rome), il fut consul avec M. Valerius Messalla. Quelque temps auparavant, il avait soumis, comme nous l'apprend Florus (2), les Marmarides et les Garamantes. Il fit cette guerre, comme l'a établi M. Mommsen (3), en qualité de propréteur de la province sénatoriale de Crète et de Cyrénaïque. Après son consulat, à une époque non déterminée par les auteurs anciens, il fut envoyé en Asie, et il réduisit une peuplade belliqueuse, celle des Homonades, qui habitait les montagnes du Taurus (4). Sa campagne eut tant de succès, qu'à son retour à Rome, il reçut les honneurs du triomphe. En 759, an 6 de notre ère, il fut, de l'aveu de tous, légat d'Auguste, propréteur en Syrie. Il mourut en 774, c'est-à-dire l'an 21 de notre ère. Des auteurs anciens, Josèphe, comme nous l'avons déjà remarqué, est le seul qui parle du recensement de Quirinius en l'an 6 de notre ère ; saint Luc est le seul qui parle du recensement sous Hérode. Il importe cependant de remarquer que l'évangéliste connaissait le recensement opéré en Judée après la déposition d'Archélaüs,

tum Syriæ... At inde minime sequitur bis censam esse Judæam a Quirinio... sed hoc sequitur Lucam in rerum memoria tradenda vera falsis miscuisse. » *Res gestæ divi Augusti*, 1re édit., p. 124-125 ; cf. 2e édit., p. 175-196. Ce que dit Mommsen contre saint Luc a été spécialement réfuté par le P. Patrizi, *Della descrizione universale mentovata da San Luca*, in-8°, Rome, 1876. Voir le résumé *Civiltà cattolica*, octobre 1876, p. 198-208.

(1) Tacite, *Ann.*, III, 48.

(2) Florus, II, 31.

(3) Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, 2e édit., p. 170.

(4) Tacite, *ibid.;* Strabon, XII, VI, 105, p. 487-488.

car il mentionne dans les Actes des Apôtres les troubles qui en furent la suite (1). De plus, en qualifiant expressément de « premier », comme il le fait, le dénombrement qui eut lieu avant la mort d'Hérode, il suppose par là même qu'il y en eut un second exécuté dans la suite. Son témoignage est par conséquent clair, formel et positif.

Sur quoi s'appuient donc les adversaires de saint Luc pour rejeter son récit? Sur l'autorité de Josèphe. Ils admettent d'abord que, cet auteur ni aucun autre auteur ancien n'ayant mentionné la double légation de Quirinius en Syrie, Quirinius n'a été qu'une fois légat de cette province, et à une époque postérieure à celle indiquée par l'évangéliste. C'est à cette époque postérieure qu'il fit le recensement de la Judée, d'après les données très explicites de l'historien juif. En effet, d'après le récit circonstancié que nous lisons dans les *Antiquités judaïques* (2), le dénombrement n'eut lieu qu'après la déposition d'Archélaüs, par conséquent dix ans après la mort d'Hérode et par conséquent dix ans au moins après la naissance de J.-C., l'an 759 de Rome, l'an 6 de notre ère.

Cet argumentation est si spécieuse que même la plupart des apologistes catholiques, tout en admettant que le dénombrement sous Hérode était un fait incontestable, avaient accordé cependant jusqu'à nos jours que Quirinius n'était devenu en effet, pour la première fois, légat de Syrie que plusieurs années après le recensement dont parle saint Luc. Afin de concilier le langage du troisième évangile avec cette opinion généralement reçue, on avait imaginé deux explications principales. La première consistait à dire que l'évangéliste n'avait pas voulu désigner un gouverneur proprement dit de la province de Syrie, mais un simple envoyé extraordinaire, chargé par l'empereur de faire le recensement de la Judée (3). L'expression employée par saint

(1) Act., v. 37.
(2) *Ant. jud.*, XVIII, I, I, éd. Didot, t. I, p. 692-693. Cf. XVII, XIII, 5; XVIII, II, I.
(3) Cette explication a été donnée par le cardinal H. Noris, *Cenotaphia Pisana*, diss. II, cap. XVI, § XII, dans P. Burmann, *Thesaurus antiquitatum Italiæ*, édit. de Liège, 1723, t. VIII, part. III, p. 295 :



Luc ne doit pas se traduire dans un sens rigoureux, c'est-à-dire dans le sens de légat, mais dans le sens large d'officier de César, chargé de présider au cens (1).

Cette première manière de répondre à la difficulté suppose que Quirinius a joué un rôle effectif dans le dénombrement de la Judée; mais comme, en dehors des Évangiles, nous n'avons pas de preuve de cette hypothèse, d'autres savants ont recouru à une seconde interprétation du texte, d'après laquelle celui qui exécuta au nom de Rome le recensement de la Judée, en l'an 6 de notre ère, n'intervint en aucune façon dans le recensement fait à la naissance de J.-C.

Suivant ces critiques, saint Luc n'a point voulu dire dans son récit que le recensement de la fin du règne d'Hérode avait été fait par Quirinius ; c'est là une traduction fautive; le sens de sa phrase est que le recensement eut lieu « avant que Quirinius fût légat de Syrie ». Telle est leur version.

Cette solution, proposée d'abord par Herwart (2), a été adoptée depuis par Olshausen, Tholuck (3), Lange, Krabbe,

« Plures eruditi viri dicunt Quirinium cum imperio extraordinario in Syriam missum ad censum peragendum. Nam cum eo anno pax toto romano imperio floreret, Augustus decrevit universorum, qui vel subditi vel socii essent populi romani, numerum ac facultates noscere. » *Cenotaphia Pisana Caii et Lucii Cæsarum* diss. II, cap. XVI, § XII, in-f°, Venise, 1681, p. 320-321. H. Sanclemente a longuement défendu cette explication, *De vulgaris æræ emendatione*, l. IV, cap. III-VI, in-f°, Rome, 1793, p. 413-448. Elle a été adoptée par Ideler dans son *Handbuch der Chronologie*, t. II, p. 395; E. Egger, *Examen critique des historiens d'Auguste*, in-8°, Paris, 1844, p. 51 ; P. Schegg, *Sechs Bücher des Lebens Jesu*, 2 in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1874, t. I, p. 49 ; Huschke la combat, *Ueber den zur Zeit der Geburt Jesu Christi gehaltenen Census*, p. 64 et suiv., de même que K. Wieseler, *Chronologische Synopsis*, p. 113.

(1) L'expression de saint Luc peut très bien se justifier dans cette hypothèse, car il y avait en effet des fonctionnaires spécialement délégués pour le recensement, et ils portaient le titre de *legatus censuum accipiendorum* ou de *censitor*. Marquardt et Mommsen, *Handbuch der rœmischen Alterthümer*, t. V, 1876, p. 208.

(2) J.-G. Herwart, *Novæ, veræ et ad calculum astronomicum revocatæ chronologiæ capita præcipua*, in-4°, Munich, 1612, cap. CCXLI p. 182-201. B. N. G. 930.

(3) Tholuck, *Essai sur la crédibilité de l'histoire évangélique*, trad. H. de Valroger, in-8°, Paris, 1847, p. 194.

Lichtenstein, Wieseler, Ewald, M. Wallon et bien d'autres (1).

Elle repose sur un idiotisme de la langue grecque. Le mot *prôtos*, *premier*, en grec, particulièrement dans le dialecte attique, peut avoir le sens du comparatif et s'employer pour *proteros*, *antérieur, avant que* (2). C'est dans ce sens que l'a employé saint Luc ; il a donc voulu dire que le dénombrement fait avant la mort d'Hérode avait eu lieu avant celui que fit plus tard Quirinius, et non qu'il avait été accompli sous la présidence de Quirinius. Comme celui qui fut exécuté après l'union de la Judée à l'empire était plus célèbre et plus connu, saint Luc a jugé à propos de faire remarquer expressément qu'il ne fallait pas le confondre avec celui qui avait amené Joseph et Marie à Bethléem.

Cette interprétation du texte de l'Évangile, quoi qu'il en soit de sa valeur philologique, paraît en tout cas forcée. Personne n'hésitera évidemment à prendre les paroles de saint Luc dans leur sens obvie et naturel, si l'on peut établir que Quirinius avait été réellement deux fois légat de Syrie. Or ce point capital est aujourd'hui certain. Depuis Sanclemente, en 1793, divers savants avaient affirmé que Quirinius avait été à deux reprises à la tête de la province de Syrie, mais ce n'est que dans ces dernières années qu'on l'a solidement prouvé.

Quelques anciens critiques citaient en faveur de leur opinion l'inscription suivante :

(1) (Garrucci), *Nuovi studii cronologici*, dans la *Civiltà cattolica*, janvier 1881, p. 222-223 ; *L'iscrizione di Q. Emilio Secondo*, *ibid.*, mars 1881, p. 726.

(2) L.-Ph. d'Orville, *Charitonis de Chærea et Callirhoe*, in-8°, éd. de Leipzig, 1783, p. 478, note 6 de la p. 114; Fr. Viger, *De præcipuis græcæ dictionis idiotismis*, éd. Hermann, 2e éd. in-8°, Leipzig, 1813, p. 67 ; Schleusner, *Thesaurus philologico-criticus*, 1820, t. IV, p. 518. Il y a plusieurs exemples incontestables de cet emploi de πρωτὸς dans le Nouveau Testament : Joa., I, 30 : ὅτι πρῶτός μου ἦν ; et XV, 18, ὅτι ἐμὲ πρῶτον ὑμῶν μεμίσηκε. Heb., VIII, 7, εἰ γὰρ ἡ (λειτουργία) πρώτη ἐκείνη ἦν ἄμεμπτος. La Vulgate a traduit : *quia prior me erat; (si mundus vos odit) scitote quia me priorem vobis odio habuit ; nam si illud (ministerium) prius culpa vacasset.*

Q. AEMILIVS. Q. F
PAL. SECUNDUS
[in] C A STRIS. DIVI. AVG [usti]
[sub] P. SVLPICIO. QVRINIO. LE [g. Aug.]
CAESARIS. SYRIAE. HONORI
BVS. DECORATVS. PRAEFECT [us]
COHORT[is] AVG[ustæ]. I. PRAEFECT [us]
COHORT[is] II. CLASSICAE. IDEM
IVSSV. QVIRINI CENSVM EGI
APAM ENAE. CIVITATIS MIL
LI·VM. HOMIN. CIVIVM. CXVII
IDEM. MISSV. QVIRINI. AD. VERSVS
ITVRAEOS. IN. LIBANO. MONTE
CASTELLVM. EORVM. CEPI. ET. ANTE
MILITIEM. PRAEFECT. FABRVM.
DELATVS. A. DVOBVS. COS. AD. AE
RARIVM ET. IN. COLONIA.
QVAESTOR AEDIL. II. DVVMVIR. II.
PONTIFEXS
IBI. POSITI. SVNT. Q. AEMILIVS. Q. F. PA
SECVNDVS. F. ET. AEMILIA. CHIA. LIB
H. M. AMPLIVS. H. N. S.

On a beaucoup discuté sur cette inscription. Comme l'original en avait été perdu, elle était généralement considérée comme l'œuvre d'un faussaire (1). Cependant la pierre a été retrouvée en 1880 à Venise, et son authenticité n'est plus contestable (2), mais son contenu est pour nous sans grande importance.

Quintus Æmilius Q. F. Palatinus Secundus fut, d'après cette inscription, un des officiers du légat P. Sulpicius

(1) Voir Henzen, *Inscriptionum latinarum collectio, collectionis Orellaniæ supplementa,* note sur le n° 623, t. III, p. 58.

(2) Voir (Garrucci), *L'iscrizione di Q. Emilio Secundo*, dans la *Civilta cattolicà*, 19 mars 1881, p. 715-716. — Th. Mommsen admet aujourd'hui son authenticité, comme le P. Garrucci, *Res gestæ divi Augusti*, 2e éd., p. 166; *Titulus Venetus revendicatus*, dans *Ephemeris epigraphica*, I, 1880, p. 537 et suiv. Cette inscription a été publiée d'abord par Muratori, *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, t. II, in-f°, Milan, 1740, p. DCLXX, n° 1; elle a été longuement étudiée par Sanclemente, *De vulgaris æræ emendatione*, p. 426-434.

Quirinius en Syrie. Ce monument est la pierre tumulaire de Palatinus et de sa femme Chia. Il vient de Béryte ou Beyrouth et l'on ignore par quel hasard il a été transporté à Venise (1). Palatinus, sous les ordres de Quirinius, fit le cens d'Apamée. Ce cens n'a pas de rapport direct avec celui de la Judée, mais il a un rapport indirect, parce qu'il fut fait dans la même province de Syrie, sous le même légat.

Cette inscription fournit une nouvelle preuve que Quirinius a été légat de Syrie et que le cens de cette province a été exécuté pendant son gouvernement. Ces faits étaient déjà connus par Josèphe, et ils n'étaient contestés par personne. L'inscription ne nous dit rien sur une double légation de Quirinius, et c'est là la seule chose que nous devions chercher à établir. Heureusement une autre pierre, dont l'authenticité ne peut non plus être révoquée en doute et dont le sens peut être regardé désormais comme assuré, nous apprend ce que nous avons si grand intérêt à savoir.

Elle a été trouvée en 1764 à Tivoli, l'antique Tibur, hors de la porte romaine, entre la villa d'Hadrien et la via Tiburtina. Elle est conservée maintenant au musée de Latran.

Le nom du personnage auquel était consacré ce monument lapidaire a disparu par suite de la fracture de la partie supérieure, qui n'a pas été retrouvée; de là vient que les épigraphistes ont rapporté d'abord l'inscription à divers légats de Syrie (2); mais Sanclemente avait reconnu de prime abord, avec une grande perspicacité, qu'elle ne pouvait s'appliquer qu'à Publius Sulpicius Quirinius (3), et M. Th. Mommsen a prouvé d'une manière concluante, contre tous les adversaires de cette interprétation, qu'elle

(1) D'après M. Mommsen, les derniers mots *Hoc Monumentum* AMPLIVS *Hæredem Non Sequetur* n'ont pas de sens dans cette inscription, mais ils ont été mis par habitude.

(2) Voir J. Henzen, *Inscriptionum latinarum collectio, supplementa*, t. III, in-8; Zurich, 1856, p. 58-59 et 496.

(3) H. Sanclemente, *De vulgaris æræ emendatione*, p. 414-426. Il dit p. 416 : « Beavit me ultimus versus ex quo mirifice confirmatur lectio textus divi Lucæ de duplici descriptione ab eodem Quirino in Judæa peracta. »

était la seule admissible (1). Voici cette inscription avec les parties si ingénieusement suppléées par le savant allemand :

p. sulpicius. f. quirinius cos.
. . . .
pr. pro consul cretam et cyrenas provinciam optinuit
. . . .
legatus pr. pro. divi augusti syriam et phoenicen optinens bellum gessit cum gente homonadensium quæ interfecerat amyntam
r EGEM. QVA. REDACTA. IN POT*estatem imp. Caesaris*
AVGVSTI. POPVLIQVE. ROMANI. SENATV*s dis immortalibus*
SVPPLICATIONES. BINAS. OB. RES. PROSP*ere gestas et*
IPSI. ORNAMENTA. TRIVMPH*alia decrevit*
PRO. CONSVL. ASIAM. PROVINCIAM. OP*tinuit legatus pr. pr.*
D*I*V*I*. AVGVSTI *i*TERVM. SYRIAM. ET. PHO*enicen optinuit* (2).

P. Sulpicius Quirinius, fils de Publius, consul...

(Ici étaient énumérées les magistratures inférieures exercées par Quirinius et qui sont inconnues.)

préteur. Il obtint comme proconsul la province de Crète et [de Cyrénaïque...

(Ici étaient indiquées les fonctions prétoriennes).

légat propréteur du divin Auguste de la province de Syrie [et de Phénicie,
il fit la guerre contre la nation des Homonades
qui avait tué Amyntas,
son **roi. Cette nation ayant été réduite sous le pou-** *[voir et la puissance du divin*
Auguste et du peuple romain, le Sénat *décréta aux [dieux immortels*
deux supplications pour les succès *qu'il avait obte- [nus et lui décerna*

(1) Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, in-8, Berlin, 1865, p. 111-126 ; 2e édit., p. 161-178.

(2) Les lettres capitales sont celles qui restent encore de l'inscription ; les lignes et les lettres en italiques sont suppléées d'après Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti ex monumentis Ancyrano et Apollinensi*, in-8, Berlin, 1885, p. 126 ; 2e édit., p. 177 ; et d'après le *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIV, 1887, n° 3613, p. 397.

à lui-même les ornements du triomphe. *Il obtint* [*comme*
proconsul la province d'Asie *et comme légat propréteur*
du divin Auguste, pour la seconde fois, la province [**de Syrie et de Ph***énicie.*

Le point le plus important à noter dans ce monument épigraphique, c'est que le personnage auquel il avait été consacré avait été deux fois légat de Syrie, *iterum* (1) *Syriam (obtinuit)*, sous le règne de l'empereur Auguste. Le nom du personnage manque, il est vrai, sur la pierre, mais ce qui est conservé suffit pour le reconnaître d'une manière certaine et ce personnage n'est pas autre que Quirinius, comme il est facile de le démontrer.

L'histoire et la chronologie des légats romains en Syrie sont encore imparfaitement connues, malgré toutes les recherches dont elles ont été l'objet (2). On peut cependant dresser la liste suivante qui rendra plus facile l'intelligence de ce qui va suivre.

	An de Rome.	Av. J.-C.
1. Marcus Tullius Cicéron, fils de l'orateur....................	724 ou 727	30 ou 27
2. Varron......................	729 à 731	25 à 23
3. M. Titius....................	746	8
4. C. Sextius Saturninus (3).....	746 à 448	8 à 6
5. P. Quintilius Varus..........	748 à 750	6 à 4
6.		
7. Caius César, *præpositus Orientis*........................	753? à 757	1 av. 4 ap. J.-C.

(1) *Iterum* ne peut pas avoir d'autre sens ; il signifie toujours dans les inscriptions : « pour la seconde fois ».

(2) Tous les savants qui s'en sont occupés sont en désaccord entre eux sur un grand nombre de points, quelques-uns assez graves. Bien mieux, M. Th. Mommsen, dans la seconde édition de ses *Res gestæ divi Augusti*, change en partie ce qu'il avait soutenu dans la première et est dans l'impossibilité de résoudre plusieurs questions importantes.

(3) On n'a aucune preuve directe que Suturninus succéda immédiatement à Titius.

		Ap. J.-C.
8. L. Volusius Saturninus.......	757 à 758	4 à 5
9. P. Sulpicius Quirinius........	759 à 763	6 à 10
10. Q. Cæcilius Metellus Creticus Silanus (1)..................	763 à 770	10 à 17

Les dates antérieures au gouvernement de Sextius Saturninus sont incertaines; heureusement elles sont sans importance dans la question qui nous occupe (2). Sextius Saturninus fut légat de Syrie à partir de l'an 9 avant J.-C. (3). Il eut pour successeur Quinctilius Varus (4), l'an 6 avant J.-C. Celui-ci gouvernait la Syrie à la mort d'Hérode et pendant les premiers mois qui suivirent, an 750 de Rome, 4 avant notre ère (5). A partir de cette date, il n'est plus question de lui; depuis l'an 4 avant J.-C. jusqu'au commencement de notre ère, les renseignements nous font défaut (6) et il y a une lacune dans la liste des

(1) Pour la justification de cette liste, voir Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, 1re éd., p. 113-116; 2e éd., p. 166-165; W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 27-71; E. Schürer, *Lehrbuch der neutestamentlichen Zeitgeschichte*, in-8, Leipzig, 1874, p. 157-166; Kellner, *Die roemischen Statthalter von Syrien und Judæa zur Zeit Christi*, dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*, Heft III, 1888, p. 468-480; W. Liebenam, *Forschungen zur Verwaltungsgeschichte der roemischen Kaisserreichs*, in-8, Leipzig, 1888, t. I, p. 359-369.

(2) M. Agrippa, gendre d'Auguste, avait eu pouvoir sur tout l'Orient de 731 à 741 (23-13 avant J.-C.), avant Titius, mais il était plus que légat, il était *præfectus Orientis*. Auguste lui-même séjourna en Orient de 733 à 735 de Rome, 21 à 19 avant J.-C.

(3) Josèphe, *Ant. jud.*, XVI, IX, 1; X, 8; XI, 3; XVII, I, 1; II, 1; III, 2; W. Zumpt, *Commentationes epigraphicæ*, t. II, p. 84.

(4) Parent de l'empereur par sa femme Claudia Pulchra, riche, paresseux, débauché. Velleius Paterc., c. 2, 117 sq.; Dion Cassius, 56, 18 sq. Proconsul d'Afrique, 747-848. L. Müller, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, Copenhague, 1860, II, 44 sq.

(5) Sa légation est établie par les médailles de 748 à 750, et par Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, V, 22; pour les premiers mois qui suivirent la mort d'Hérode, par Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, IX, 5; X, 1; Tacite, *Hist.*, V, 9.

(6) Nous ne possédons qu'une seule histoire du gouvernement d'Auguste, c'est celle de Dion Cassius, mais de son histoire, il ne s'est conservé que des fragments incomplets pour une période de dix ans; de l'an 6 avant J.-C. à l'an 4 après J.-C. M. Zumpt signale aussi

légats de Syrie (1). Pendant quatre ans, nous ne savons rien de la manière dont Rome fit administrer la Syrie. L'an 1 avant notre ère, Caius César, fils de M. Agrippa et petit-fils d'Auguste, qui l'avait adopté pour fils, fut envoyé en Asie, à l'âge d'environ vingt ans, pour gouverner ce pays. Mais à cause de sa jeunesse, il eut pour conseillers M. Lollius, et puis P. Sulpicius Quirinius (2). En allant prendre possession de l'Arménie, le fils adoptif de l'empereur fut blessé devant Artagire et il mourut des suites de sa blessure le 21 février, an 4 de notre ère, à Lymira, en Lycie.

Pendant que C. César gouvernait ainsi l'Asie, il y a tout lieu de penser que la Syrie n'avait pas de légats particuliers (3). L'année où mourut C. César, c'est-à-dire l'an 4, ou bien l'an 5, par suite sans doute de cette mort, L. Volusius Saturninus, parent de la famille impériale, était devenu légat de Syrie, comme nous l'apptennent les monnaies d'Antioche (4). Il garda probablement cette dignité jusqu'à l'an 6, où il fut remplacé par P. Sulpicius Quirinius, de l'an 6 à l'an 10, où Quirinius eut lui-même pour successeur Metellus Creticus Silanus.

une lacune analogue dans l'historien Josèphe. W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 25-27. Josèphe ne parle pas de Volusius Saturninus, dont la légation est constatée par les médailles. Eckhel, III, 275.

(1) M. Kellner, *Die roemischen Statthalter von Syrien und Judæa zur Zeit Christi*, dans la *Zeitschrift für katholische Theologie*, Heft III, 1888, p. 473, nie à tort cette lacune et fait gouverner Varus de 748 à 753 de Rome (an 6 à 1 avant J.-C.), mais il n'apporte aucune preuve en faveur de son opinion. Varus dut cesser d'être légat de Syrie au retour d'Archélaüs en Judée, avant la fin de 750. Voir Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 28.

(2) De 755 à 757. M. Kellner, dans la *Zeitschrift fui kath. Theol.*, 1888, p. 474.

(3) C'est l'opinion très vraisemblable de M. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, 1re éd., p. 115; cf. 2e éd., p. 174; de M. Kellner, *loc. cit.*, p. 475. M. Zumpt est d'un autre avis, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 32, 71. La solution de ce différend n'a d'ailleurs aucune importance réelle dans la question qui nous occupe.

(4) Les monnaies de Volusius Saturninus sont datées de l'an 55 de l'ère de cette ville. L'an 35 commença à l'automne de l'an 4. Eckel, *Doctrina nummorum veterum*, t. III, p. 276.

Le légat de Syrie dont le nom était inscrit sur la pierre de Tibur, doit être nécessairement un de ceux dont nous venons de donner la liste, puisqu'elle renferme, sauf la lacune de l'an 750 à l'an 753 de Rome, l'énumération de tous ceux qui ont obtenu cette dignité jusqu'après la mort d'Auguste, laquelle eut lieu en l'an 13 de notre ère. Aucun des noms contenus dans la liste n'étant répété deux fois, mais le sixième légat étant inconnu, il s'ensuit rigoureusement que le Romain à qui était dédiée l'inscription, aujourd'hui mutilée, et qui avait été deux fois légat de Syrie, est l'un des personnages dont le nom nous est connu. Est-il possible de le découvrir avec certitude ? — Oui, en voici la preuve.

Le second, Varron, le cinquième, Varus (1), et le septième, C. César, moururent avant Auguste. Or, le monument de Tivoli n'a été érigé qu'après la mort de cet empereur ; en effet, il y est appelé « le divin Auguste », *divi Augusti*, et ce titre de *divus* ne se donnait jamais à un empereur qu'après sa mort. De plus, Agrippa ne fut jamais proconsul d'Asie.

Le premier, M. Tullius Cicéron, fils de l'orateur romain, ne peut pas avoir été légat de Syrie de 750 à 753 de Rome, parce qu'il n'obtint jamais les honneurs du triomphe qui furent décernés au personnage du monument de Tibur. Il ne fit aucune guerre, et de plus, il était trop vieux pour avoir survécu à Auguste.

Le troisième, M. Titius, fut consul en 723 de Rome (31 ans avant notre ère). Il avait donc alors au moins 30 ans et il en aurait eu environ 70 à l'époque de la naissance de Notre-Seigneur. A cet âge, il ne pouvait plus exercer les fonctions de légat. Si le quatrième, Sextius Saturninus, n'était pas mort avant Auguste, on ne s'expliquerait pas que Tacite, dont les Annales commencent à l'avènement de

(1) Varus périt en Germanie en 762 de Rome, l'an 9 de notre ère, dans la célèbre défaite que subirent les Romains en ce pays. Une statue de Varus, qui lui avait été élevée par la ville de Pergame, est maintenant au musée de Berlin. Th. Mommsen, *Rœmische Geschichte*, t. V, 1885, p. 40.

Tibère, n'eût pas dit un seul mot d'un homme qui avait joué un si grand rôle. Quant à Volusius Saturninus, le huitième, il avait été proconsul de la province d'Afrique, tandis que le légat de Syrie de notre inscription avait été proconsul d'Asie. Enfin, le dixième, Cæcilius Metellus, étant demeuré légat de Syrie après la mort d'Auguste, si le monument épigraphique de Tibur lui avait été destiné, nous y lirions : « légat propréteur du divin Auguste et de Tibère) César Auguste ». Ce n'est donc pas à sa mémoire qu'avait été dédiée la pierre commémorative.

Ainsi, par ce procédé d'élimination, nous arrivons à constater que le nom à inscrire sur le monument est celui de Quirinius.

Tout lui convient, en effet, dans les débris qui sont parvenus jusqu'à nous. Tacite nous apprend qu'il obtint les « ornements du triomphe » pour s'être emparé des forteresses des Homonades en Cilicie (1). Strabon ajoute que ces derniers avaient tué leur « roi » Amyntas (2). Il avait obtenu « deux supplications » (3) ; il avait aussi été proconsul d'Asie (4). Enfin il mourut l'an 771 de Rome (21 de notre ère), par conséquent huit ans après Auguste. A lui, et à lui seul, conviennent donc tous les détails qui sont conservés dans le monument de Tibur, et il résulte de là que c'est Quirinius qui a été le sixième légat de Syrie, comme il en a été le neuvième ; en un mot, Quirinius a été deux fois légat de Syrie, comme l'indique le texte de saint Luc.

Les faits que nous venons de rappeler sont si certains, que la double légation de Quirinius en Syrie est admise aujourd'hui par MM. de Rossi (5), Bergmann, Henzen, Gerlach, Aberle, comme par MM. Mommsen, Dessau et Liebenam (6). L'exactitude du texte de saint Luc relative-

(1) Tacite, *Ann.*, III, 48.
(2) Strabon, XII, 6, 5.
(3) Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, 2e édit., p. 169.
(4) Th. Mommsen, *Res gestæ divi Augusti*, 2e édit., p. 170-171.
(5) G. B. de Rossi, *Bollettino di archeologia cristiana*, 1877, p. 6-7.
(6) Dessau, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIV, p. 397. W.

ment à la double légation de Quirinius en Syrie est donc aujourd'hui au-dessus de toute contestation.

Cette première mission du fonctionnaire romain en Syrie, nous explique parfaitement pourquoi il fut choisi afin de remplir la seconde. Quand la Judée fut incorporée à l'empire romain, comme ses conquérants connaissaient le caractère remuant et peu souple de leurs nouveaux sujets, l'empereur, prévoyant la difficulté qu'il y aurait à établir les impôts, jugea, avec raison, que l'homme le plus capable de faire avec succès le second recensement et de ménager le mieux les esprits, était celui-là même qui était déjà connu d'eux et qui avait présidé une première fois à une opération analogue. C'est pour le même motif que Quirinius avait été donné comme conseil à C. César, lorsque le fils adoptif d'Auguste avait été envoyé en Asie. L'expérience de l'ancien légat devait suppléer à ce qui manquait encore au jeune *præpositus Orientis*.

Il reste cependant une dernière difficulté que nous devons résoudre avant de terminer cette étude critique. Malgré les innombrables travaux publiés jusqu'ici sur la date précise de la naissance de Notre-Seigneur, cette date, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, n'est pas encore fixée d'une manière absolument certaine. Les uns la font re-

Liebenam, *Forschungen zur Verwaltungsgeschichte*, p. 365, 367. Borghesi avait défendu l'opinion de Sanclemente, dans ses lettres à M. Henzen, *Œuvres*, t. VIII, p. 126. 493. Voir Sanclemente, *De vulgaris æræ emendatione*, p. 414-416. Orelli-Henzen, *Inscriptiones selectæ*, t. III, nº 5, § 66. Aberle, dans le *Theologische Quartalschrift*, 1865, p. 125-148. Cavedoni, dans les *Opuscoli di Modena*, novembre 1865, p. 353, 354; Fr. Sav. Patrizi, *Della descrizione universale mentovata da san Luca e dell' anno in che venne eseguita nella Giudea*, in-8º, Rome, 1876. — A.-W. Zumpt, quoiqu'il attribue à Sextius Saturninus le monument de Tivoli, admet néanmoins une double légation de Quirinius en Syrie. Il pense qu'il fit sa campagne contre les Homonades en qualité de légat de Syrie, *De Syria Romanorum provincia*, dans ses *Commentationes epigraphicæ ad antiquitates romanas pertinentes*, 2 in-4º, Berlin, 1850-1854, t. II, p. 88-98; *Das Geburtsjahr Christi*, p. 44. — E. Schürer l'admet aussi, en se fondant sur des raisons diverses, *Handbuch der neutestamentlichen Zeitgeschichte*, in-8, Leipzig, 1874, p. 161-163.

monter jusqu'à l'an 7 avant notre ère (1), d'autres, et c'est aujourd'hui le plus grand nombre, la placent à l'an 6 ou à l'an 5 avant Jésus-Christ (2). On ne peut guère la rapprocher davantage de nous, parce qu'il est démontré que Denys le Petit, en calculant l'ère vulgaire, a commis une erreur : il l'a fait commencer à la fin de l'an 754 de Rome, c'est-à-dire au moins quatre ans trop tard, puisque Hérode, sous le règne duquel est né Notre-Seigneur Jésus-Christ, est mort dès le mois d'avril de l'an de Rome 750, an 4 avant notre ère (3).

On voit la difficulté que soulève ce calcul contre le récit de saint Luc. Le recensement qui a conduit saint Joseph à Bethléem, a eu lieu avant la mort d'Hérode, par conséquent au plus tard l'an 750 de Rome. Or, Quirinius n'est devenu légat de Syrie pour la première fois qu'en 751 ou, au plus tôt, à la fin de 750. Des médailles frappées à Antioche, au nom de Varus, son prédécesseur, sont de l'an 750 de Rome (4). Josèphe nous apprend d'ailleurs formellement que la légation de Varus se continua encore après la mort d'Hérode (5). Quirinius n'était donc pas encore légat de Syrie à l'époque de la naissance de Notre-Seigneur.

On a répondu à l'objection tirée des monnaies d'Antioche, que les habitants de cette ville avaient pu continuer à frapper des médailles au nom de Varus pendant quelque temps après son remplacement par Quirinius, et cette explication ne manque pas de vraisemblance, mais le témoignage de Josèphe est trop formel et trop circonstancié pour

(1) H. Wallon, *De la croyance due à l'Évangile*, 2e édit., p. 387 ; A.-W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, in-8, Leipzig, 1869, p. 303.

(2) Voir J. Brockmann, *System der Chronologie*, in-8, Stuttgart, 1883, p. 101-104 ; V. Many, *Quand a commencé l'ère chrétienne*, in-8. Montréal, 1888, p. 565, dans le *Canada français*.

(3) L. Ideler, *Handbuch der Chronologie*, 1883, t. I, p. 390-393 ; J. Brockmann, *System der Chronologie*, p. 99-100.

(4) Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, Vienne, 1794, t. III, p. 275. Voir à ce sujet Dr Aberle, *Ueber den Statthalter Quirinius*, dans le *Theologische Quartalschrift*, 1865, p. 126 ; Borghesi, *Œuvres*, t. I, p. 310 ; H. Waddington, *Mélanges de numismatique*, 2 in-8, Paris, 1861-1867. t. II, p. 153-155.

(5) Josèphe, *Ant. jud.*, XVII, v, 2 ; ix, 3 ; x, 1, 9 ; xi, 1.

être contredit (1). Ce qui est le plus probable, c'est que le recensement se fit avec une certaine lenteur, et qu'après avoir été commencé par les prédécesseurs immédiats de Quirinius (2), il fut terminé seulement sous son gouvernement; c'est pour ce motif qu'il lui fut attribué et qu'il porta chez les Juifs le nom de « premier recensement » de Quirinius (3). Nos connaissances actuelles ne permettent pas de trancher ce point de détail; mais si nous ne pouvons pas élucider pleinement et d'une manière absolue ce dernier problème, les travaux épigraphiques de ces dernières années ont justifié trop complètement ce que suppose saint Luc sur la double légation de Quirinius en Syrie, pour qu'on nous refuse le droit de considérer son récit comme parfaitement historique.

Quoi qu'il en soit du moment précis où Varus cessa d'être officiellement légat de Syrie, il est certain que saint Luc, malgré tous les démentis des incrédules, ne s'est pas trompé en attribuant à Quirinius une double légation, et

(1) Le Dr Aberle a cru trouver une preuve que Quirinius ne prit pas immédiatement possession de son gouvernement, et que Varus continua à administrer la province de Syrie jusqu'à l'arrivée de son successeur, dans le fait que Sabinus tient tête à Varus, au lieu de se soumettre à lui, ce qu'il explique en considérant Sabinus comme procurateur de Quirinius. Aberle, dans le *Theologische Quartalschrift*, 1865, p. 132-135; cf. E. Desjardins, dans la *Revue des Questions historiques*, 1867, t. II, p. 45-48.

(2) Tertullien attribue formellement le cens à Sextius Saturninus : « Sed et census constat actos sub Augusto nunc in Judæa per Sextium Saturninum, apud quos genus ejus inquirere potuissent. » *Adv. Marcionem*, IV, 19. Tertullien ne nous donne pas le prénom de Sextius Saturninus, et il serait à la rigueur possible que celui dont il parle ne fût pas le légat de Syrie. Il ne lui donne pas ce titre. Nous savons que le légat de ce nom avait trois de ses fils en Syrie (Josèphe, *Ant. jud.*, XVI, XI, 3), et aussi un de ses frères (*ibid.*, XVIII, I, 1). Celui dont parle Tertullien pouvait être employé seulement au recensement. Kellner, *loc. cit.*, p. 472.

(3) Nous avons remarqué que le texte grec de saint Luc ne dit pas que le recensement avait été fait *par* Quirinius, mais *pendant* la légation de Quirinius, ce qui peut s'entendre de l'achèvement du recensement. Voir W. Zumpt, *Das Geburtsjahr Christi*, p. 207-224; C. Fouard, *La Vie de Jésus-Christ*, 2e édit., 1882, t. I, p. 56; P. Schanz, *Commentar über das Evangelium des heiligen Lucas*, in-8°, Tubingen, 1883, p. 121.

que l'histoire mieux connue le venge des accusations dont il a été trop longtemps l'objet. Quant au rôle précis que joua Quirinius dans le recensement de la Judée, à la part directe ou indirecte qu'il y prit lui-même, on ne saurait encore le déterminer rigoureusement, mais ce n'est là qu'un point accessoire, un problème d'interprétation qui n'atteint pas le fond du récit lui-même. L'injustice des incrédules envers saint Luc est désormais bien prouvée. « Si nous rencontrions dans Zonaras, dans Malalas ou dans quelque autre compilateur des Histoires byzantines un renseignement analogue à celui que nous fournit ici le troisième évangile, dit avec raison le D[r] Aberle, nous le regarderions comme une bonne fortune pour la science historique, comme un complément des sources anciennes, si souvent incomplètes. Pourquoi donc saint Luc serait-il moins bien traité ? » C'est un auteur contemporain, digne de toute créance, et la Providence nous met en mains des preuves nouvelles de sa véracité, à mesure qu'augmentent les attaques contre la révélation.

II. Lysanias, tétrarque d'Abilène.

Saint Luc, pour dater la mission de saint Jean et le commencement de la vie publique de Notre-Seigneur, nous dit, entre autres choses, qu'à cette époque « Lysanias était tétrarque d'Abilène » (1). Strauss a osé écrire à ce sujet : « Luc fait régner, trente ans après la naissance du Christ, un Lysanias qui avait certainement été tué trente ans avant cette naissance : c'est une petite erreur de soixante ans (2). »

Afin de prendre l'évangéliste en défaut, Strauss confond grossièrement deux Lysanias, qui n'ont vécu ni dans le même temps ni dans le même lieu. Josèphe parle d'un

(1) Luc, III, 1.
(2) D. Strauss, *Nouvelle Vie de Jésus*, trad. Nefftzer et Dollfus, t. II, p. 20-21.

Lysanias qui vivait, en effet, soixante ans avant l'époque où saint Jean prêchait sur les bords du Jourdain ; mais il n'était pas « tétrarque d'Abilène », il était « tyran de Chalcis, au pied du mont Liban » (1).

C'est néanmoins ce personnage que Strauss a voulu identifier avec celui dont parle saint Luc. Pour attaquer l'écrivain sacré, il en appelle à l'historien juif. Or, comme l'a remarqué très justement M. Wallon : « Josèphe a été allégué, à grand renfort d'érudition, contre les évangiles ; et voici qu'en l'examinant de près, on voit que lui-même n'a d'autre justification contre des contradictions apparantes que le texte attaqué de saint Luc (2). » C'est ce que nous allons montrer en racontant brièvement l'histoire de la dynastie des Lysanias d'Abilène, telle qu'elle est connue maintenant par les médailles et les inscriptions, qui éclaircissent et complètent les renseignements épars à ce sujet dans les auteurs anciens. Ce simple exposé sera une justification éclatante de la véracité de l'évangéliste.

Le premier roi connu de la dynastie des Lysanias, celui qui paraît en avoir été le fondateur, est un certain Ptolémée, fils de Mennée. Ptolémée était un scheickk d'Arabes nomades, des environs de Damas, vivant de pillages et de razzias. Nous le voyons apparaître pour la première fois vers l'an 85 avant notre ère (3). Vers l'an 76, Alexandra, veuve d'Alexandre Jannée, roi des Juifs, envoya contre lui son fils Aristobule, afin de mettre Damas à l'abri de ses rapines, mais ce fut sans succès (4).

Lorsque Pompée entra en Syrie, en 63, Ptolémée était déjà maître de Chalcis (5), aujourd'hui Andjar, près de la route actuelle de Damas à Beyrouth, à un quart d'heure environ de la station de Masna ou des Citernes. Il en reste

(1) Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, VII. 4.

(2) H. Wallon, *L'autorité de l'Evangile*, 3e édit., 1887, p. 415 ; M. Kneucker fait la même remarque, dans Schenkel's *Bibel-Lexicon*, t. I, 1869, p. 28.

(3) Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, XV, 2 ; *Bel. jud.*, I, IV, 8.

(4) Josèphe, *Ant. jud.*, XIII, XVI, 3.

(5) Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, XII. Cf. Strabon, XVI, II, 10.

encore une enceinte rectangulaire, avec quelques tours, des débris de colonnes et des monceaux de décombres (1).

Pompée ravagea les terres de Ptolémée, mais il le laissa en possession de son petit royaume, après lui avoir fait payer une forte somme (2). Les dernières années du dynaste (3) de Chalcis furent souillées par toute sorte de crimes (4). Il mourut vers l'an 39 ou 40 avant J.-C., et il eut pour successeur son fils Lysanias (5), celui que, selon Strauss, saint Luc aurait pris pour un contemporain de saint Jean-Baptiste. Josèphe appelle ce Lysanias « dynaste » (6), comme son père, et non « tétrarque » ; l'historien juif n'emploie qu'après la mort du fils de Ptolémée l'expression « tétrarchie de Lysanias », comme désignation géographique (7).

Lysanias ne jouit pas longtemps du pouvoir. Cléopâtre, reine d'Égypte, qui aspirait à régner sur la Syrie, le fit mettre à mort par Antoine, l'an 34 avant notre ère, et elle obtint ainsi une partie de ses domaines (8), environ 60 ans avant le baptême de Notre-Seigneur.

Lysanias avait eu sous sa dépendance non seulement Chalcis, mais aussi Abila de l'Anti-Liban. Ptolémée, dans sa *Géographie* (9), appelle cette ville « Abila de Lysanias »,

(1) Ed. Robinson, *Later Biblical Researches in Palestine*, in-8°, Londres, 1856, p. 495-498 ; K. Bædeker, *Palestine et Syrie*, 1882, p. 471 ; G. Chauvet et E. Isambert, *Syrie*, *Palestine*, 1882, p. 631. Cf. J. Marquardt, *Ræmische Staatsverwaltung*, t. I, 1873, p. 242-243.

(2) Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, III, 2.

(3) C'est le titre que lui donne Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, VII, 4.

(4) Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, VII, 4 ; *Bel. jud.*, I, IX, 2.

(5) Josèphe, *Ant. jud.*, XIV, XIII, 3 ; *Bel. jud.*, I, XIII, 1. Il nous reste des monnaies de Ptolémée, Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, t. III, partie I, t. III, p. 263-264. Ce prince y porte le titre de tétrarque ; Frd. Münter, *De rebus Ituræorum*, p. 37-38.

(6) Josèphe, *Ant. jud.*, XV, IV, 1.

(7) L'an 37 de notre ère, par conséquent 71 ans après la mort de Lysanias Ier. Josèphe, *Ant. jud.* XVIII, VI, 10. Josèphe, *ibid.*, XX, VII, 1, emploie Abila comme synonyme de tétrarchie de Lysanias, justifiant ainsi l'expression d'Abilène dont se sert saint Luc, III, 1.

(8) Josèphe, *Ant. jud.*, XV, IV, 1 ; Porphyre (qui parle certainement de Lysanias, non de Lysimaque), dans les *Historicorum græcorum Fragmenta*, édit. Didot, t. III, p. 724 ; Dion Cassius, XLIX, 32.

(9) Ptolémée, V, 14. Josèphe lui donne aussi le même nom, *Ant.*

probablement du nom de ce dynaste, afin de la distinguer, selon toute vraisemblance, d'une autre ville de ce nom, qui n'en était pas fort éloignée, dans la Décapole. C'est aussi de cette ville que vient le nom d'Abilène, employé par saint Luc. Les ruines de cette petite capitale ont été retrouvées et identifiées de nos jours avec certitude, surtout à l'aide des monuments épigraphiques, sur la route de Balbek à Damas, dans l'un des plus beaux sites du Liban, au défilé où le Nahr Barada, quittant la vallée de Zebdani, s'enfonce dans une gorge étroite pour apporter à la grande cité arabe les eaux abondantes qui en font la richesse et la beauté.

L'antique Abila porte aujourd'hui le nom de Souq-ouadi-Barada, « foire de l'ouadi Barada ». Elle est à onze heures de marche environ de Balbek, à six heures de Damas. Le village actuel, entouré de vergers, est bâti en terrasses superposées au-dessus des profondeurs où mugit le Barada, dans une étroite vallée dominée par de hautes murailles de rochers qui ne laissent apercevoir aucune issue. Les principales ruines de la vieille Abila et de nombreuses grottes sépulcrales se trouvent sur la rive opposée (1), et elles ont conservé le souvenir de leur nom primitif, car elles s'appellent Nebi-Abel (2).

Outre Chalcis et Abila, Lysanias, fils de Ptolémée, avait possédé Balbek (Héliopolis), Panéas (Césarée de Philippe) et la plaine qui avoisine le lac Mérom (Bahr-el-Houlé) (3).

jud., XIX, v, 1, pour la distinguer des autres Abila. *Abila* signifie vallée et était un nom de lieu assez commun.

(1) Ed. Robinson, *Later Biblical Researches in Palestine*, in-8°, Londres, 1856, p. 478-484 ; A. Chauvet et E. Isambert, *Syrie, Palestine*, p. 627 ; K. Bædeker, *Palestine* et *Syrie*, p. 515 ; E. Renan, *Mémoire sur la dynastie des Lysanias d'Abilène*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1867, t. XXVI, part. II, p. 49 ; J. Marquardt, *Rœmische Staatsverwaltung*, t. I, p. 243-245.

(2) Une fausse interprétation du mot Abel a fait supposer que c'était là le tombeau du prophète Abel, fils d'Adam. Abel est ici Abila. Voir Ed. Robinson, *Later Biblical Researches*, p. 481-482.

(3) Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, XV, x, 1 ; XVII, xi, 4 ; XVIII, vi, 10 ; XX, vii, 1 ; *Bell. jud.*, II, xi, 5 ; xii, 8.

Il existe des monnaies portant le nom de Lysanias. On y voit, au droit, une tête diadémée; au revers on lit :

ΛΥΣΑΝΙΟΥ ΤΕΤΡΑΡΧΟΥ ΚΑΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ

Pallas y est représentée debout (1). Elles ne sont pas datées. D'après les uns, cette monnaie est du Lysanias qui était tétrarque la quinzième année du règne de Tibère et dont parle saint Luc (2) ; d'après les autres, elle est de Lysanias, fils de Ptolémée (3).

Cléopâtre, reine d'Égypte, ne joüit pas longtemps des dépouilles du prince qu'elle avait fait périr par les mains d'Antoine. Deux ans après la mort de Lysanias (en 32 avant Jésus-Christ), son fils Zénodore entrait en possession de la Batanée, de la Trachonitide et du Hauran (4). Ses monnaies lui donnent le titre de tétrarque et portent au revers la tête de l'empereur.

En 23 avant notre ère, Zénodore perdit la Batanée, la Trachonitide et le Hauran, qui furent donnés à Hérode le Grand par l'empereur Auguste (5), mais il conserva pro-

(1) D. Sestini, *Lettere e dissert. numismatiche,* continuazione, t. VI, Florence, 1819; pl. II, fig. 8, 9; Frd. Münter, *De rebus Ituræorum*, in-4°, Hafniæ, 1824, p. 38; T.-E. Mionnet, *Description des médailles antiques, grecques et romaines. Supplément*, t. VIII, 1837, p. 119-120; Ch. Lenormant, *Trésor de numismatique de glyptique et de numismatique des rois grecs*, in-f°, Paris, 1849, p. 116-117, et pl. LVI, n°s 15 et 16.

(2) J.-L. Hug, *Gutachten über das Leben Jesu von Strauss,* in-8°, Fribourg-en-Brisgau, 1840, p. 121-123; Kneucker, dans Schenkel's *Bibel-Lexicon,* art. *Abilene*, t. I, p. 28; K. Wieseler, dans Herzog's *Real-Encyklopædie*, t. I, 1877, p. 89.

(3) E. Renan, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1867, part. II, p. 64. — Les anciens ne distinguaient pas comme nous par un nombre ordinal les princes de même nom. Cf. Tacite, *Ann.*, II, 42, et VI, 42, où il parle de deux Archélaüs différents de Cappadoce sans les distinguer, comme le font les évangélistes pour les Hérode. Voir Tholuck, *Essai sur la crédibilité de l'histoire évangélique*, p. 218-219.

(4) Josèphe, *Ant. jud.*, XV, X, 1, 2 ; *Bel. jud.*, II, VI, 3.

(5) Josèphe, *Ant. jud.*, XV, X, 1, 2. *Bell. jud.*, I, XX, 4. Cf. Strabon, XVI, II, 20; Dion Cassius, LIV, 9.

bablement Chalcis, Abila et Balbek (1). On connaît depuis longtemps plusieurs médailles de Zénodore, dans lesquelles il porte le titre de tétrarque. Elles sont datées de l'an 280, 282 et 287 de l'ère des Séleacides, 32, 30 et 26 avant notre ère (2).

Zénodore mourut à Antioche l'an 19 avant Jésus-Christ (3). Auguste donna à Hérode la ville de Panéas et le pays du lac Mérom, mais il laissa aux descendants de Lysanias Ier et de Zénodore l'antique patrimoine de leurs pères, Chalcis, Abila et Balbek.

A partir de Zénodore, les auteurs anciens, sauf le synchronisme de saint Luc, ne nous apprennent plus rien sur la dynastie des Lysanias, mais l'épigraphie vient heureusement suppléer à cette lacune.

En 1737, le célèbre voyageur anglais Richard Pococke (4) découvrit dans les ruines mêmes d'Abila une inscription (5), maintenant disparue, qui faisait partie d'un petit temple dorique situé sur la hauteur et aujourd'hui presque complètement détruit. La voici, telle qu'elle est donnée dans le *Corpus inscriptionum græcarum* (6), avec les restitutions certaines pour tous les points importants :

Ὑπὲρ [τ]ῆ[ς] τῶν κυρίων Σε[βαστῶν]
σωτερίας καὶ τοῦ σύμ[παντος]
αὐτῶν οἴκου, Νυμφαῖος.......
Λυσανίου τετράρχου ἀπελε[ύθερος],

(1) Josèphe, *Ant. jud.*, XV, x, 3; *Bell. jud.*, I, xx, 4.

(2) Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, t. III, p. 496-497; Münter, *De rebus Ituræorum*, p. 38-39; l'abbé Belley, *Observations sur les médailles du tétrarque Zénodore*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1761, t. XXVIII, p. 545-556; E. Renan, *ibid.*, 1867, t. XXVI, p. 63.

(3) Josèphe, *Ant. jud.*, XV, x, 2, 3.

(4) R. Pococke, *Description of the East*, 3 in-f°, Londres, 1743-1745, t. II, part. 1, p. 115-116; pl. xxii, A, vis-à-vis la p. 136.

(5) R. Pococke publia cette inscription dans ses *Inscriptiones antiquæ, græcæ et latinæ*, in-f°. Londres, 1752, n° 2, p. 1.

(6) Boeckh et Franz, *Corpus inscriptionum græcarum*, t. III, Berlin, 1853, n° 4521, p. 240, et *Addenda*, p. 1274; Cf. E. Renan, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1867, partie II, p. 67.

τὴν ὁδὸν κτίσας ἄστ[ρωτον οὖσαι καὶ]
τὸν ναόν οἰκο[δομ]ή[σας, τὰς περὶ αὐτὸν]
φυτείας πάσας ἐφύ[τευσεν]
[ἐκ τ]ῶν ἰδίων ἀναλ[ωμάτων].
Κρόνῳ κυρίῳ κα[ὶ....... σὺν]
Εὐσεβίᾳ γυ[ναικὶ]

Cette inscription est décisive en faveur de saint Luc. Elle établit, comme nous allons le voir, qu'il a existé sous le règne de Tibère un Lysanias tétrarque d'Abilène. Ce monument épigraphique porte le nom de « Nymphée, affranchi de Lysanias, tétrarque ». Comme il s'est trouvé à Abila même, le tétrarque dont il s'agit est incontestablement un tétrarque d'Abilène. De plus, ce tétrarque est celui dont parle le troisième évangile, non le fils de Ptolémée, mort soixante ans avant le baptême de Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste. La preuve en est dans la première ligne de l'inscription, où nous lisons : « Pour le salut des seigneurs Augustes. » Ces « Augustes » sont Tibère et Livie. Il est certain, dit M. Renan lui-même, qu'on ne peut songer à descendre à l'époque de Marc-Aurèle et de Vérus, époque (où l'on pourrait retrouver la même formule, mais) où tout souvenir d'un tétrarque Lysanias avait disparu. D'un autre côté,... la formule τῶν κυρίων Σεβαστῶν (des seigneurs Augustes), ne peut être antérieure au règne de Tibère; car, avant l'avénement de ce dernier, il n'y eut jamais deux personnes de la famille impériale portant le nom d'Auguste. Livie ne porta pas ce nom du vivant de son mari ; ce ne fut qu'après sa mort qu'elle prit à la fois le nom de Julia et le titre d'Augusta. L'inscription a donc été tracée de l'an 14, date de la mort d'Auguste, à l'an 29, date de la mort de Livie », c'est-à-dire pendant la période à laquelle se rapporte le passage de saint Luc. Il est donc certain, par ce précieux monument épigraphique, que la dynastie des Lysanias ne disparut pas avec Zénodore, mais qu'il y eut encore au moins un tétrarque du nom de Lysanias, celui dont parle saint Luc, vivant sous le règne de Tibère.

Ces conclusions sont confirmées par une autre inscrip-

tion qui a été retrouvée par fragments à Balbek à diverses époques, mais qui est malheureusement encore incomplète. Deux morceaux furent découverts par Pococke au milieu du siècle dernier. Brocchi, en 1823, retrouva un troisième morceau qu'il copia (1), mais sans se douter qu'il appartenait à la même inscription que les deux fragments de Pococke. Ces copies étaient d'ailleurs défectueuses. Elles furent relevées exactement pour la première fois par le P. Ryllo en 1837 et publiées par le P. Patrizi dans son commentaire des Evangiles (2). Ce ne fut cependant qu'en 1851 que M. de Saulcy reconnut le premier l'importance de cette inscription, que personne n'avait soupçonnée jusque-là. En étudiant l'inscription à Balbek même, il retrouva un quatrième fragment et il se convainquit qu'il y était question de Zénodore et de Lysanias (3). Depuis M. de Saulcy, elle a été l'objet de nouveaux travaux de la part de M. John Hogg (4) et de M. Renan (5). L'inscription se composait de deux lignes. Voici ce qui en a été conservé, avec la restitution des parties qu'il est possible de suppléer avec vraisemblance :

..... θυγάτηρ Ζηνοδώρῳ Λυσ[ανίου τ]ετράρχου καὶ Λυσ[ανίᾳ.,...
..... [καὶ τοῖ]ς υἱοῖς μ[νήμη]ς χάριν [εὐσεβῶς] ἀνέθηκεν.

.. Fille, à Zénodore, [fils de] Lys[anias, le t[étrarque, et à Lys[anias..
[et à ses] fils, a dédié [pieusement ce monument] comme mémorial.

Le sens de cette inscription est qu'une femme, dont le nom est perdu, laquelle était fille d'un personnage dont le

(1) Brocchi, *Giornale delle osservazioni fatte ne' viaggi in Egitto, nella Siria e nella Nubia*. Bassano, 1842, t. III, p. 173.

(2) Fr. Patrizi, *De Evangeliis*, 3 in-4°, Fribourg en Brisgau, 1853, t. III, p. 435.

(3) F. de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, 2 in-8°, Paris, 1853, t. II, p. 613-615, et pl. LIII.

(4) J. Hogg, *On the supposed scriptural names of Baalbek, or the Syrian Heliopolis, and on the chief Heliopolitan inscriptions*, dans les *Transactions of the R. Society of Literature*, 2 série, 1863, t. VII, p. 274-278.

(5) E. Renan, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1867, part. II, p. 70-79.

nom manque, « élève un monument : 1° à Zénodore, fils de Lysanias, le tétrarque ; 2° à un second personnage, dont le nom commençait par *Lys* et était très probablement Lysanias, et à ses enfants ; 3° à un troisième personnage, qui pouvait aussi s'appeler Lysanias et à ses enfants » (1). Le nom de Lysanias est par malheur toujours incomplet, mais la restitution de ce nom dans les deux premiers cas peut être considérée comme certaine. Il résulte donc de là qu'après Zénodore, il y eut encore des Lysanias d'Abilène, ce que nous savons d'une manière sûre par la première inscription que nous avons rapportée ; celle-ci en est une confirmation. Elle était probablement placée sur le tombeau de famille des Lysanias et elle doit mentionner le Lysanias de saint Luc, puisque la tétrarchie à laquelle ce prince avait donné son nom n'existait déjà plus avant la fin du règne de Tibère (2) et que les Lysanias dont il est question viennent immédiatement après Zénodore.

De tout cela nous pouvons conclure, avec M. Renan lui-même : « En admettant cette prolongation de la famille des Lysanias, fils de Ptolémée, on comprend mieux l'expression *tétrarchie ou royaume de Lysanias* dont se sert Josèphe. Lysanias, fils de Ptolémée, n'aurait régné que cinq ou six ans. Il est singulier que, jusqu'à l'an 52, c'est-à-dire quatre-vingt-six ans après sa mort, son nom fût resté la dénomination d'un pays, si sa famille ne s'y fût pas continué après lui. En outre, comme l'a fait remarquer... M. Wallon (3), Abila n'était pas la partie essentielle du domaine de Lysanias, fils de Ptolémée. Pour qu'Abila soit devenu pour Josèphe synonyme de tétrarchie de Lysanias, il faut que cette ville ait été la partie principale et la capitale d'une tétrarchie d'un Lysanias (4). Enfin, l'assertion

(1) E. Renan dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1867, part. II, p. 78. L'inscription est défectueuse dans le *Corpus inscriptionum græcarum*, t. III, n° 4523, p. 240.

(2) L'an 37 après Jésus-Christ, Caligula, à son avènement au trône, donna la tétrarchie de Lysanias à Hérode Agrippa Ier. Josèphe, *Ant. jud.*, XVIII, VI, 13 ; cf. XIX, V, 1 ; *Bell. jud.*, II, X, 15.

(3) « *De la croyance due à l'Evangile*, p. 401 et suiv. »

(4) Voir Kneucker, dans Schenkel's *Bibel-Lexicon*, t. I, p. 28 ;

de saint Luc sur l'existence d'un tétrarque Lysanias possédant Abila, mais non l'Iturée ni la Trachonitide, l'an 28 de notre ère, se trouve ainsi justifiée (1). »

Ainsi se trouve définitivement élucidé le problème des deux Lysanias, de celui qui était fils de Ptolémée, dont parle Josèphe, et de celui qui était tétrarque d'Abilène du temps de Tibère, et dont parle saint Luc. Jusqu'à ces derniers temps, les apologistes chrétiens eux-mêmes n'avaient pu résoudre la difficulté qu'au moyen d'hypothèses plus ou moins vraisemblables. Désormais, grâce aux progrès de l'épigraphie, la difficulté n'existe plus.

F. VIGOUROUX.

K. Wieseler, dans Herzog's *Real-Encyklopædie*, 2e édit., t. I, 1877, p. 88.

(1) E. Renan, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1867, part. II, p. 80.



L'ENCYCLIQUE

QUANQUAM PLURIES

L'encyclique *Quanquam pluries* est un monument splendide élevé en l'honneur de saint Joseph par le grand pape qu'on a appelé le pape du saint Rosaire et qu'on pourra également appeler désormais le pape de la prière à saint Joseph. Ce n'est pas la première fois que les souverains pontifes travaillent à promouvoir le culte de ce saint patriarche. Peu à peu, et suivant l'inspiration que Dieu leur en donnait, ils ont dirigé vers lui la vénération et les prières des fidèles. Pie IX a fait plus que tous ses prédécesseurs en le proclamant patron de l'Eglise universelle. Léon XIII veut à son tour confirmer le peuple chrétien dans la dévotion envers saint Joseph par sa parole et son autorité. *Volumus populum christianum voce imprimis atque auctoritate nostra moveri.*

Or, à la grande joie des amis de saint Joseph, et non sans un dessein particulier de la divine Providence, il se trouve qu'à l'autorité inhérente à la chaire de Pierre s'ajoute, pour donner à cet acte solennel plus de force et d'éclat, la supériorité d'esprit universellement reconnue du pontife éminent qui l'occupe à cette heure. On rencontre dans l'encyclique *Quanquam pluries* cette élévation de pensées qui, dans Léon XIII, fait particulièrement admirer le docteur. Cette exhortation à prier saint Joseph s'appuie sur des raisons. Ces raisons, ce sont la grandeur



et le pouvoir de ce saint, brièvement mais solidement et magnifiquement démontrés.

Le fondement de cette grandeur et de ce pouvoir du saint, c'est qu'il fut l'époux de l'auguste Mère du Sauveur. Léon XIII s'est particulièrement appliqué à mettre cette vérité dans tout son jour. Il déclare de la manière la plus formelle que Joseph fut non seulement le fiancé, mais l'époux de la sainte Vierge : *Is vir fuit Mariæ*, et qu'il lui fut uni par le lien conjugal : *Intercessit Josepho cum Virgine beatissimâ maritale vinclum.* « De là, dit-il, ont découlé sa dignité, sa faveur, sa sainteté, sa gloire. Assurément la dignité de Mère de Dieu est si élevée qu'il ne saurait être créé rien de plus grand. Néanmoins, comme Joseph fut uni à la bienheureuse Vierge par le lien conjugal, il n'est pas douteux qu'il ait approché plus que tout autre de la dignité suréminente par laquelle la mère de Dieu s'élève à de si grandes hauteurs au-dessus de toutes les natures créées. Le mariage est, en effet, la société et l'union de toutes la plus intime, qui entraîne de sa nature la communauté des biens entre l'un et l'autre conjoint. »

C'est de ce mariage, très virginal mais très réel, que découlait pour saint Joseph le pouvoir extraordinaire, unique, et qui dut jeter dans la stupéfaction les anges eux-mêmes, de gouverner Jésus et Marie : il était en toute vérité le chef légitime de la famille.

Ce mariage à la fois réel et virginal fait reparaître dans le monde le mariage à la fois réel et virginal qui unissait Adam et Ève dans l'état d'innocence, et il est la figure du mariage sublime entre Notre-Seigneur et son Eglise.

Le serpent avait trompé criminellement la première Ève; grâce à ce mariage virginal, la seconde Ève trompe saintement le démon en lui laissant croire que le fruit béni de ses entrailles vient de la terre et non des cieux.

Ce mariage réel, et qui n'offrait rien d'extraordinaire aux yeux des hommes, a été le voile mystérieux sous lequel Dieu a caché quelque temps l'incomparable beauté et la surhumaine grandeur de la figure de Marie, dont le monde n'aurait pu tout d'abord soutenir l'éclat. Il a été également le

voile sous lequel il a dérobé à ce monde grossier et incrédule la radieuse figure de saint Joseph.

Ce n'est que peu à peu que Marie est sortie de ces ombres ; mais depuis longtemps elle est entrée, aux yeux du peuple chrétien, dans une pleine lumière. Son saint Epoux est venu après elle, la suivant de loin, lentement et pour ainsi dire timidement.

Mais, plutôt, ce n'est pas dans saint Joseph que cette timidité s'est rencontrée ; c'est dans l'esprit des chrétiens, au moins d'un certain nombre. A mesure qu'ils voyaient se révéler dans tout son éclat la virginité presque divine de Marie, ils sentaient se former en eux des répugnances et des hésitations à reconnaître et à proclamer qu'un homme avait été uni avec cette créature plus qu'angélique par un mariage très pur sans doute, mais enfin par un vrai et réel mariage, en d'autres termes, qu'un homme comme les autres s'était marié avec elle. On trouve des traces de ces répugnances et de ces hésitations dans les œuvres de plusieurs Pères de l'Eglise. L'Evangile dit bien que Joseph fut l'époux de Marie : *Joseph virum Mariæ* (1), *Joseph vir ejus* (2); la tradition, par ses voix les plus autorisées, le dit plus clairement encore. Saint Augustin au IVe siècle, et saint Thomas au XIIIe, pour ne citer que les deux plus grands docteurs de l'Eglise, l'enseignent de la manière la plus expresse. Mais au milieu de ces splendeurs de l'Ecriture et de la tradition il y avait des ombres.

Les précautions et les atténuations de langage dont certains Pères se croyaient obligés d'user quand ils parlaient des rapports de Joseph et de Marie, pour éviter de faire naître dans des imaginations grossières et vives des idées qui eussent porté atteinte à la pureté virginale de la bienheureuse Mère de Dieu, allaient sinon jusqu'à nier la vérité, du moins jusqu'à l'obscurcir.

Tous ceux qui récitent le bréviaire connaissent l'homélie de saint Bernard dont l'Eglise a adopté un passage pour

(1) Matth., I, 16.
(2) Ib., 19.

en faire les leçons du second nocturne de l'office votif de saint Joseph. « Marie, dit le saint docteur, fut fiancée à Joseph ou plutôt, comme dit l'Evangile, *à un homme nommé Joseph*. L'Evangile l'appelle un homme, non pour indiquer qu'il fût mari, mais pour attester qu'il était vertueux. *Virum nominat non quia maritus, sed quòd homo virtutis erat*. D'après un autre évangéliste, il n'était pas seulement un homme, *mais son homme, vir ejus*. C'est qu'on l'appelle à juste titre ce qu'on le croyait être (1). »

Or, ce que l'on croyait de saint Joseph c'est qu'il était dans les conditions ordinaires du mariage. Saint Bernard craignait de le laisser croire à ses auditeurs si, pour exprimer les rapports de ce saint patriarche avec la Mère de Dieu, il eût dit sans atténuation qu'il était *son homme, vir ejus*.

Saint Bernard prêchait en latin, et ce mot latin *vir* a contre lui d'avoir été pris plus d'une fois dans une acception grossière.

Vir gregis ipse caper,

dit Virgile dans sa septième églogue. Ovide dit également dans ses métamorphoses :

De grege nunc tibi vir et de grege natus habendus.

Il est probable que ce mot *vir* ne présentait pas, au gré du saint docteur de Marie, qui fut surtout le prédicateur de sa virginité, une idée assez pure. Dans tous les cas il semble bien qu'il y eût danger qu'il ne fût entendu dans un sens charnel par ses auditeurs.

En y regardant de près, ne trouverions-nous pas dans notre langue des nuances analogues à celles que saint Bernard trouvait ou croyait trouver dans la langue latine, et tout à fait de nature à nous expliquer sinon à justifier sa délicatesse et ses atténuations? Tandis que le mot d'*époux*, du mot latin *sponsus*, promis, fiancé, n'indique guère que l'union des cœurs, l'égalité des droits et la réciprocité

(1) Homil. Ia, *super Missus est.*

des devoirs, le mot *mari*, du latin *mas*, *maris*, éveille dans l'esprit l'idée d'une union qui ne s'opère pas uniquement dans la région des sentiments et des droits. C'est ce qui a fait dire à Bossuet : « La femme n'a pas le pouvoir de son corps, ce pouvoir appartient au *mari* », et à Jean-Jacques Rousseau : « Sophie n'avait plus ce goût décidé pour la vie privée et pour la retraite.... Moi-même je n'étais plus son Emile, je n'étais que son *mari*. »

Rien ne prouve que saint Bernard ait refusé d'admettre que saint Joseph fût véritablement l'*époux* de la sainte Vierge. Ce qu'il ne voulait et ne devait point croire lui-même et ce qu'il détournait ses auditeurs de penser, c'est qu'il eût été son *mari*.

Si, dans cette même homélie, le saint dit encore que la sainte Vierge n'était que fiancée, *desponsata*, et qu'elle ne se maria point dans la suite, *non nuptura*, c'est que, dans sa pensée, ou du moins dans celle de ses auditeurs, l'expression *nubere* eût indiqué plus qu'un simple contrat, plus qu'un mariage réel, et tout autre chose qu'un mariage virginal. Là encore n'y a-t-il pas dans notre langue des nuances et des délicatesses propres à nous faire comprendre la réserve du langage de saint Bernard ? Montaigne n'a-t-il pas dit que « c'est trahison de se *marier* sans *s'épouser* » ? Si l'on eût pressé saint Bernard, il eût volontiers convenu que saint Joseph avait *épousé* la sainte Vierge, mais on n'eût jamais pu l'amener à reconnaître — et en cela il avait raison — qu'il s'était *marié* avec elle dans le sens où l'entendait Montaigne, lequel sens était, selon toute apparence, celui dans lequel les auditeurs du saint abbé de Clairvaux entendaient le mot *nubere*. C'est ainsi qu'il convient d'expliquer ces appellations de Marie, si fréquentes chez les Pères, *Mater innupta*, *Genitrix innupta*, *Innuba Virgo*.

Après cela, si l'on prétendait que le dévot docteur de Marie s'est laissé entraîner au delà des bornes de la stricte vérité par le zèle saintement passionné avec lequel il exaltait sa virginité, nous n'y contredirions pas. Dans cette homélie, en effet, ce n'est pas précisément le théologien qui

parle, c'est l'orateur. Ce n'est pas une thèse qu'il démontre, c'est une figure qu'il peint. Cette ravissante et sublime figure de la Vierge, le saint semble, avant de la montrer à ses auditeurs, l'avoir contemplée plutôt telle qu'elle est dans le ciel que telle qu'elle était sur la terre, plutôt dans les saints transports d'une extase qu'à travers les pages de l'Evangile et des saints Pères.

Le saint prédicateur prétend suivre simplement la voie tracée par les Pères. *Dicam quod mihi, imò quod ante me Patribus visum est.* Il est vrai que parmi les Pères plusieurs avaient avant lui parlé sur ce sujet en orateurs plutôt qu'en théologiens, et lui avaient donné l'exemple d'une réserve excessive dans le choix de leurs expressions relativement au mariage de la sainte Vierge et de saint Joseph. Mais la plupart de ces expressions sont, comme celles de saint Bernard lui-même, susceptibles d'explications qui atténuent ce qu'au premier abord elles semblent présenter d'inexact (1). Au fond, ce qu'on peut surtout relever dans ces Pères et dans saint Bernard, ce sont moins des inexactitudes que des obscurités.

Ces ombres qui planaient sur l'Evangile, sur la tradition, et jusque sur l'office liturgique par lequel l'Eglise nous fait célébrer les louanges de saint Joseph, la parole lumineuse de Léon XIII les dissipe. Désormais, ceux qui ne voyaient pas verront, les théologiens qui hésitaient seront fixés, et les fidèles n'auront plus la douleur d'entendre des prédicateurs enlever à saint Joseph son plus beau titre de gloire en leur disant qu'il n'était point uni à la sainte Vierge par les liens du mariage. Ils auront la consolation de croire tranquillement que décidément l'évangéliste saint Matthieu, quand il donnait à saint Joseph le titre d'époux de Marie, et l'ange, quand il appelait Marie

(1) On trouve ces explications dans *Maria effigies revelatioque Trinitatis et attributorum Dei, auctore de Lazerda benedictino. In fol. Lugduni 1672.* Nous renvoyons ceux qui voudraient étudier cette question à ce savant ouvrage : *Academia XXIV.* Sectio I. Sedulo discutitur quid senserint Patres erga veritatem conjugii inter Mariam et Joseph, eâ industriâ ut *nuptias* innuant, thalamum abnuant.

son épouse, *noli timere accipere Mariam conjugem tuam*, savaient ce qu'ils disaient.

Dans l'encyclique *Quanquam pluries* la richesse est à côté de la lumière. C'est un texte qu'il suffirait de commenter en se servant des données de la théologie et des pensées des saints Pères, fécondées par une méditation sérieuse, pour en tirer un cours d'instructions complet sur saint Joseph. Le dogme et la morale y sont également représentés. La grandeur et la puissance de saint Joseph prédites et figurées dans l'Ancien Testament, cette grandeur et cette puissance solidement appuyées sur l'Evangile qui le déclare époux de Marie, les raisons pour lesquelles ce saint mérite d'être proclamé le patron de l'Eglise universelle, les motifs spéciaux « pour que les hommes de toutes conditions et de tous pays se recommandent et se confient à sa garde », le modèle qu'il offre aux chrétiens dans tous les rangs et dans toutes les positions de la vie, les grandes leçons qu'il donne à tous, et surtout aux ouvriers, la manière dont le peuple doit apprendre de lui à ne point se laisser séduire par les promesses trompeuses des hommes de désordre, la ferveur et la confiance avec lesquelles tous les chrétiens doivent l'invoquer, les exercices même par lesquels il convient de l'honorer, tout se trouve dans ce magistral document.

L'encyclique *Quanquam pluries* apporte au monde catholique un nouveau et puissant motif d'espérance. Depuis sainte Thérèse qui l'a mise en circulation, une opinion s'est répandue parmi les catholiques à la faveur de l'expérience d'un grand nombre, et accréditée par des grâces, des faveurs, des miracles même chaque jour renouvelés : c'est qu'on ne demande rien à saint Joseph avec droiture, avec confiance et persévérance, sans l'obtenir. Faudra-t-il faire une exception pour la grande faveur, et même, si on le veut, pour le grand miracle du triomphe de l'Eglise ? Faut-il faire cette exception précisément quand les catholiques du monde entier se réunissent, à la voix du Vicaire de Jésus-Christ, dans une commune et ardente supplication pour toucher le cœur de saint Joseph ?

Enfin, en faisant ressortir les avantages de la dévotion à saint Joseph avec sa haute raison, Léon XIII imprime à cette dévotion un cachet de grandeur qui lui frayera le chemin de toutes les âmes chrétiennes. A certains chrétiens sincères mais dont l'esprit est plus ouvert aux affaires d'ici-bas qu'aux choses d'en haut, cette dévotion pouvait jusque-là paraître petite, un peu étroite, ou tout au moins trop mystique. Ils pouvaient être tentés de la laisser aux religieux, aux prêtres, aux âmes qui s'adonnent plus spécialement à la piété. Mais, maintenant, qui donc oserait trouver petite une dévotion à laquelle un pontife de la valeur de Léon XIII attache une si grande importance, et qu'il regarde comme extrêmement utile de propager parmi le peuple chrétien : *Magnopere hoc arbitramur expedire;* une dévotion dont il nous donne lui-même l'exemple et qu'il tient à appuyer entre toutes, devant le monde catholique tout entier, de sa parole et de son autorité? Ce n'est pas aux religieux, ce n'est pas au clergé, ce n'est pas à quelques âmes d'élite que Léon XIII conseille, inculque, recommande, commande presque cette dévotion, c'est à tout le peuple chrétien. Ce qu'il veut et ce qu'il juge ***extrêmement utile*** c'est ***que le peuple chrétien s'habitue à invoquer avec une piété toute particulière et une grande confiance, en même temps que la Vierge Mère de Dieu, son très chaste époux, le bienheureux Joseph. Magnopere hoc arbitramur expedire ut una cum Virgine Deipara castissimum ejus sponsum, beatum Josephum, implorare populus christianus præcipua pietate et fidenti animo insuescat.***

Il en sera ainsi. L'encyclique *Quanquam pluries* fournit aux catholiques, ils le comprendront, un nouveau et puissant motif de recourir à saint Joseph avec un redoublement de confiance. En effet, saint Thomas nous enseigne que l'intercession des saints, même les moins élevés dans la gloire, peut avoir pendant un certain temps une efficacité plus grande que l'intercession des saints placés au-dessus d'eux, *parce que Dieu veut faire connaître leur sainteté* (1).

(1) Summa Th. 2ª 2æ qu. LXXXIII art. XI ad 4um.

D'après ce principe, que n'avons-nous pas à attendre de l'intercession d'un saint comme saint Joseph, le plus près de Dieu après la sainte Vierge, alors qu'il est manifeste qu'il entre dans les desseins d'en haut de faire éclater d'une manière particulière et plus que jamais, aux regards du monde entier, sa sainteté, sa grandeur et son pouvoir ? Il est manifeste que tels sont les desseins de Dieu, puisqu'il a inspiré au successeur de Pierre la pensée de dissiper les derniers nuages qui pouvaient encore obscurcir la gloire de saint Joseph, et de mettre toute l'Eglise à ses pieds. Cette solennelle exhortation du vicaire de Jésus-Christ, c'est le grand Pharaon des cieux disant aux hommes, par l'organe de celui qui tient sa place ici-bas, ce que le Pharaon d'Egypte disait jadis à ses sujets : *Allez à Joseph : Ite ad Joseph.* Or, comment supposer que Dieu envoie les hommes à Joseph et qu'il ne lui accorde pas le pouvoir d'exaucer leurs prières, ou, pour parler plus exactement, qu'il ne soit pas disposé à exaucer lui-même les prières adressées à ce saint patriarche ?

Allons donc à Joseph !

P. Ragey,
Mariste.



SAINT ENNODIUS

ET LA SUPRÉMATIE PONTIFICALE

AU VIe SIÈCLE

— 499-503 —

Hæc... aureis notanda signis.
A écrire en lettres d'or.
(Baron. ad ann. 500, T. VI, p. 538.)

La suprématie pontificale n'est point un dogme nouveau.

A l'occasion des Noces d'or de Sa Sainteté Léon XIII, en témoignage de notre foi et de notre filial dévouement au Vicaire de Jésus-Christ, nous avons entrepris ce modeste travail. On y verra qu'au commencement du vie siècle, le dogme de la suprématie absolue du pontife romain était tenu de tradition et faisait loi dans tout l'Occident (1).

L'objet principal de cette étude est l'Apologie que saint Ennodius, plus tard évêque de Pavie, écrivit en faveur du IVe concile tenu à Rome sous le pape saint Symmaque (LIBELLUS APOLOGETICUS PRO SYNODO) (2).

(1) Cette étude n'est qu'un chapitre détaché du grand travail que poursuit l'auteur sur « *Saint Ennodius, évêque de Pavie, sa vie et ses œuvres.* »

(2) Les œuvres d'Ennodius (Magni Felicis Ennodii) furent éditées pour la première fois à Bâle, dans les *Monumenta S. Patrum Ortho-*

Magnus Felix Ennodius, né à Arles en 473, d'une noble famille gallo-romaine, perdit fort jeune ses parents et fut recueilli à Milan par une riche tante qui lui fit donner une brillante éducation littéraire. Doué d'un génie merveilleux, passionné pour l'éloquence et la poésie, le jeune étudiant ne tarda pas à être recherché de ce qu'il y avait de plus distingué dans l'aristocratie ligurienne.

Il avait seize ans lorsque, par suite de la mort de sa tante et de l'invasion en Italie de Théodoric (489), il se trouva presque réduit à la misère. Mais une noble héritière qu'il épousa, lui apporta une fortune considérable.

Saint Epiphane, alors évêque de Pavie, distingua le jeune Ennodius, gagna son affection, se l'attacha, et l'emmena en qualité de secrétaire dans le voyage qu'il fit en Gaule, par ordre de Théodoric, pour racheter les captifs de Ligurie tombés aux mains des Burgondes.

Cependant Ennodius, quoique très vertueux, menait le train de vie d'un grand seigneur, consacrant ses loisirs au culte des muses; une très grave maladie, dont il guérit miraculeusement par l'intercession de saint Victor, fut pour lui l'occasion de quitter le monde. Du plein consentement de sa sainte épouse qui, de son côté, prit le voile

doxographa (in-fol., 1569, p. 269-480) de Jean-Jacques Grynæus, édition très imparfaite; puis en 1611, à Tournai, par le jésuite André Schott, in-8°, et à Paris par le P. Sirmond, également in-8°. Cette dernière édition, très estimée comme texte et à cause des notes précieuses dont elle est enrichie, resta comme définitive et fut réimprimée dans le premier volume des œuvres de Sirmond, in-fol., Paris, 1696, et Venise, 1728; elle fut insérée successivement dans la *Biblioth. Patrum*, Paris, 1639, t. XV (suppl., t. I); — Lyon, 1677, t. IX; dans la *Biblioth. Patr.* de Galland, Venise, 1781, t. XI; dans la *Patr. Lat.* de Migne, t. LXIII. Mais, en ces dernières années, deux nouvelles éditions des œuvres d'Ennodius ont été publiées avec tout le luxe de la critique moderne: la première par Guillaume Hartel, à Vienne, 1882, in-8° de XCII-722 p., vol. VI du CORPUS SCRIPTORUM ECCLESIASTICORUM; la deuxième par Frédéric Vogel, à Berlin, 1885, in-4° de LXIV-418 p., t. VII des MONUMENTA GERMANIÆ HISTORICA. Cf. Vogel, p. XLIX et s. Hartel a conservé l'ordre logique établi par Sirmond; Vogel a cru devoir rétablir l'ordre ou plutôt la confusion des anciens manuscrits et de l'édition *princeps*; voir les motifs qu'il en donne p. LIII.

des veuves consacrées à Dieu, il se laissa ordonner diacre. Il resta dans cet ordre, servant l'Eglise et les pauvres tantôt de sa plume comme écrivain, tantôt de sa parole comme avocat, jusqu'en 511 qu'il fut élevé sur le siège épiscopal de Pavie.

Le pape saint Hormisdas, son ami, l'envoya par deux fois, en qualité de légat (515 et 517), auprès de l'empereur Anastase, avec mission de rétablir la paix et la communion entre les Orientaux et l'Eglise romaine. Ces légations n'eurent d'autre résultat que d'ajouter à la gloire littéraire d'Ennodius, celle de confesseur de la foi. L'empereur, après avoir vainement essayé de le tromper et de le corrompre par argent, le renvoya sur un vaisseau tout fracassé, avec défense d'aborder à aucun port de la Grèce et d'entrer dans aucune ville. Toutefois, il arriva heureusement à Pavie; il y mourut le 17 juillet 521, âgé de quarante-huit ans.

I. L'Apologie.

De bonne heure, Ennodius avait mis au service de l'Eglise et de ses pontifes, ses talents d'écrivain aussi bien que ses trésors. De tous ses ouvrages, l'Apologie du IVe concile de Rome est de beaucoup le plus intéressant, et par les circonstances qui en marquèrent la composition, et par la doctrine que le saint y expose avec autant d'art que de précision sur la suprématie pontificale, et par la lumière dont ce précieux document éclaire l'histoire de l'Eglise romaine, si troublée durant les premières années du pontificat de saint Symmaque. En un mot, on comprendra la valeur de cet écrit, lorsque l'on saura qu'il a mérité les plus amères critiques du coryphée de l'école gallicane au XVIIe siècle (1). Ellies Dupin et ses disciples

(1) Ellies Dupin, *Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques* VIe s., Ennodius.

plus ou moins avoués, n'ont jamais pardonné à saint Ennodius d'avoir affirmé et démontré, au début du VI[e] siècle, les séculaires prérogatives du Pontife romain; d'avoir proclamé comme règle absolue qu'il n'appartient à personne, pas même à un concile, de juger le pape. « L'audacieux critique », selon l'expression des Bollandistes, a mis tout en œuvre pour ruiner l'autorité de cet opuscule, où les doctrines gallicanes se trouvent catégoriquement condamnées. Nous examinerons jusqu'à quel point Dupin a été fidèle dans l'analyse de l'*Apologie*, et si, sur des articles essentiels, il n'a pas modifié sensiblement le sens de l'auteur, pour se donner le droit de dénoncer au crédule public les conclusions d'Ennodius, comme tirées de raisonnements faux et dictées par une basse flatterie.

Au reste, Dupin déguise mal les sentiments dont s'inspire sa critique; il suffit de le lire pour sentir qu'il fait œuvre de parti et s'attache à écraser un adversaire dangereux. C'est peu de ne lui accorder aucun mérite littéraire, de mettre en doute sa logique, il faut en faire un hérétique et lui attribuer les erreurs des semi-pélagiens. De fait, nous retrouvons les appréciations de Dupin rééditées de confiance par des auteurs dont les bonnes intentions ne sauraient justifier la trop grande crédulité. Il appartenait aux Bollandistes de venger cette grande mémoire. Nous marcherons sur leurs traces, et, s'il est possible, nous compléterons leur œuvre.

II. Le schisme de l'antipape Laurent.

Le pape saint Anastase II était mort le 16 novembre 498. Le 22 du même mois on élut, pour lui succéder, le diacre Symmaque, fils de Fortunat, natif de Sardaigne suivant certains manuscrits, de Rome selon d'autres.

« Il siégea, dit le *Liber pontificalis*, quinze ans, huit mois et vingt-six jours, au temps du roi Théodoric et de l'empereur Anastase, depuis le x des calendes de décembre (22 no-

vembre) 498, jusqu'au XIV des calendes d'août (19 juillet) 514.

« Le jour où il fut élu dans la basilique Constantinienne, on procédait dans celle de Sainte-Marie à l'élection rivale de Laurent. Le clergé et le sénat se divisèrent en deux factions, l'une tenant le parti de Symmaque, l'autre celui de Laurent. Après une longue discussion, les partis convinrent que les deux pontifes iraient à Ravenne soumettre leur cause au jugement du roi Théodoric. Le principe équitable posé par le roi fut celui-ci : Le siège apostolique doit appartenir à celui qui fut ordonné le premier ou qui obtint le plus grand nombre de suffrages. On dut céder à l'évidence, et convenir que c'était Symmaque. Il prit possession de la chaire de Saint-Pierre (1)... »

Le schisme dont le *Liber pontificalis* résume ainsi l'histoire, fut un essai d'implantation à Rome de l'eutychianisme. Le sénateur Festus, envoyé par Théodoric à Constantinople, avait obtenu pour ce prince, de l'empereur d'Orient, l'investiture officielle du gouvernement d'Italie. Mais, en retour, il avait promis secrètement à l'empereur d'amener le pontife romain à souscrire l'Hénotique de Zénon.

A son arrivée à Rome, Festus trouva le pape Anastase mort. Il se mit aussitôt à l'œuvre afin d'être en mesure de tenir la promesse faite à l'empereur. « Il corrompit à prix d'argent, dit Nicéphore, un certain nombre de clercs qui donnèrent leurs suffrages à Laurent, prêtre romain. Ainsi deux furent ordonnés : le diacre Symmaque, élu par le plus grand nombre; Laurent, élu par les autres (2). »

Festus, pour se donner du crédit et réussir à se constituer un parti, avait habilement fait entendre qu'il revenait de Constantinople, chargé par l'empereur Anastase de rétablir la paix entre les deux Eglises. Toutes les difficultés avaient été, disait-il, aplanies avec le défunt pape, et du choix du successeur dépendait la fin du schisme.

(1) Anast. Biblioth., *Lib. pontif.*, Migne, Patr. lat., t. CXXVIII, col. 431.
(2) Niceph. apud Baron. ad ann. 498, t. VI, p. 527.

Les esprits s'échauffèrent à ce point que non seulement le clergé, mais le sénat même, se partagea en deux factions. L'une soutenait le parti de Laurent et marchait aux ordres de Festus et Probinus, sénateurs des plus influents. A la tête de l'autre, qui soutenait Symmaque, était le consulaire Faustus, l'illustre ami de notre saint, appuyé des sénateurs favorables au pape légitime. « On en vint plusieurs fois aux mains, dit Dupin, et l'on voyait tous les jours *des batteries* et des meurtres : il y eut plusieurs ecclésiastiques assommés, des vierges dépouillées et chassées de leur maison, plusieurs laïques blessés ou tués ; de sorte que non seulement l'Eglise, mais aussi la ville de Rome souffrait beaucoup de ce schisme (1). » Dupin néglige de marquer les responsabilités, et semble attribuer également ces excès aux partisans du pape légitime et à ceux de l'antipape.

Le parti de l'antipape se trouva extraordinairement fortifié de l'appui du bienheureux Paschase, diacre de la sainte Eglise romaine, personnage vénérable que sa profonde science des choses divines et son éminente sainteté avaient établi en grand renom parmi le peuple. Il donna sa voix à l'antipape Laurent, et s'attacha à le soutenir avec une ardeur telle que, les débats terminés, et lorsque Laurent eut été condamné par le jugement solennel et canonique de tous les évêques, il lui resta fidèle et ne cessa de le considérer comme le légitime pontife. Il mourut dans ces sentiments.

Les deux partis convinrent enfin de s'en rapporter au jugement du roi Théodoric. Nous avons vu quelle fut sa sentence; on ne saurait trop y applaudir. Du reste, à cette époque, Théodoric, quoique arien, donnait toute sa confiance aux catholiques Cassiodore et Symmaque, et, s'inspirant des conseils de ces grands ministres, méritait, par sa sagesse et son amour de la justice, l'admiration du monde entier (2).

(1) Dupin, *Nouv. Bibl.*, v[e] s., in-8°, p. 2; Le pape Symmaque.
(2) Ce n'est pas l'opinion de Frédéric Vogel, auteur de la récente

Toutefois, remarque Baronius, seule la nécessité réduisit les catholiques à remettre leur cause aux mains d'un arien. Il fallait un prompt remède à un mal immense : la ville entière en proie aux horreurs de la guerre civile, on ne pouvait suivre les voies canoniques, et prendre le temps de réunir un concile. D'ailleurs, Théodoric n'étant pas catholique, les deux partis avaient lieu d'attendre de lui une sentence désintéressée.

Cette affaire, qui paraissait terminée par la prudente décision de Théodoric, resta pendante l'espace de quatre ans, et nécessita cinq conciles successivement tenus à Rome (498-503).

Avant de nous engager dans la suite de cette histoire, nous devons dire comment ces longs démêlés firent éclater le dévouement du jeune Ennodius au siège apostolique.

édition berlinoise des œuvres d'Ennodius *(Monum. German. historica*, T. VII, MAGNI FELICIS ENNODI OPERA, Berolini, 1885, in-4° de LXI-418 p.). Cet auteur ne craint pas d'affirmer que Théodoric se déclara en faveur de Symmaque par des vues politiques. « ... Hæc certamina ecclesiastica Theodorico regi magnæ curæ fuerunt et magnopere displicuerunt. Quamquam enim ei id potissimum propositum erat ut ordinem et pacem servaret et ab ecclesiasticis rebus abstineret, tamen quod adversarius Symmachi Laurentius fuit, qui illud Zenonis henoticon probaverat et cum imperio orientali conspiraturus esse videbatur, hanc ipsam ob causam Symmacho propitius esse debuit » (p. XVI). Ainsi ce ne fut pas l'amour de la justice qui dicta cette première sentence de Théodoric, mais son intérêt; et comme l'intérêt change, Théodoric, d'après Vogel, changea aussi : autant il avait d'abord favorisé Symmaque, autant, dans la suite (après 502), il inclina en faveur de Laurent, pour se retourner encore, et finalement, vers Symmaque. C'est pousser loin l'art de lire entre les lignes. Pour nous, le fait qui ressort le plus clairement de toute l'histoire de ce schisme, c'est la ferme volonté de Théodoric de pacifier les esprits par le triomphe de la justice. Il ne se déclare ni pour Symmaque, ni pour Laurent; du commencement à la fin, il se déclare pour la justice. Lorsque les évêques lui demandent une décision, il refuse d'agir d'autorité, et veut que cette décision émane de l'unique tribunal compétent, qui est le concile. S'il paraît, en plusieurs circonstances, favoriser Symmaque, ce n'est qu'après qu'il a été reconnu comme le pape légitime. L'hypothèse de Vogel est donc une injure absolument gratuite à la mémoire de Théodoric.

III. Dévouement du jeune Ennodius au siège apostolique.

Le premier soin de l'antipape et de sa faction fut de mettre la main sur tous les revenus de l'Eglise romaine; le pape Symmaque se trouva sans ressources. Il dut au dévouement du jeune Ennodius de réunir les sommes nécessaires pour sortir d'une aussi critique situation.

A peine âgé de vingt-cinq ans, Ennodius, par les immenses richesses que lui avait apportées son épouse, était à la tête de l'aristocratie ligurienne. Il n'hésita pas à couvrir de son crédit le pape en détresse, et se porta caution des sommes que le siège apostolique emprunterait durant les affaires du schisme. Sous cette caution, Laurent de Milan, son évêque, avança des fonds considérables. Nous en trouvons le détail dans les lettres qu'Ennodius écrivit plus tard à Luminosus et aux diacres Hormisdas et Dioscore, pour en obtenir le remboursement.

A son ami d'enfance Luminosus, alors en situation auprès du pape Symmaque, il écrit : « ..... Vous savez, excellent ami, ce que, par moi et de sa propre bouche, votre père vénéré, notre seigneur évêque (Laurent de Milan) vous a demandé; je veux dire le remboursement des sommes dépensées à Ravenne pour subvenir aux nécessités du seigneur pape. Ces sommes s'élèvent à plus de quatre cents *solidi* d'or, distribués à divers personnages influents dont il n'est pas prudent de mentionner les noms (1). Or, ces sommes furent avancées par mon évêque sous ma caution. Je ne

(1) C'était alors une nécessité, même pour le bon droit, d'acheter la justice. Dans sa carrière d'avocat, Ennodius, qui n'accepta jamais de plaider que des causes justes (Liv. VIII, Ep. XXIII), dut, plus d'une fois, appuyer ses plaidoyers de puissantes recommandations pour avoir raison de la vénalité bien connue des juges (III, Ep. IV), et l'on peut dire, aussi bien du règne de Théodoric que de celui d'Odoacre, que « l'improbité des magistrats fut le grand vice de cette administration sortie d'une guerre civile... » (Am. Thierry, *Récits d'histoire romaine au* V[e] *siècle,* p. 298.)

puis avoir le front de paraître librement devant lui que je n'aie obtenu par votre entremise, comme j'en ai la confiance, l'entière exécution des promesses. » ..... « Cependant, si vous ne jugez pas nos revendications assez respectueuses, notez-le-moi, et JE REMBOURSERAI DE MON PROPRE FONDS tout ce que le vénérable évêque a avancé sous ma garantie ; car j'ai en main les lettres du saint pape par lesquelles il a donné ordre de faire sous mon cautionnement toutes les dépenses nécessaires. Je laisse à votre prudence de juger si je mérite de supporter cette charge. » (III, Ep. x.)

Plus loin (IV, Ep. xi), nouvelle lettre à Luminosus sur le même objet : « ..... Je reviens à l'affaire : les rentes *(reditus)* dues à l'illustre personnage Laurent, et que l'Eglise romaine, par une convention avec le chargé d'affaires de l'évêque, a promis de payer, lui sont, assure-t-il, refusées par le seigneur pape sous je ne sais quel motif. Il implore par moi la faveur de votre appui, en sorte que vous paraissiez accorder à l'amitié ce que vous devez aux lois, céder à l'affection ce qu'exige l'équité !... »

Les caisses du Siège apostolique se trouvaient-elles vides? toujours est-il qu'Ennodius dut retourner à la charge. Dans une nouvelle lettre (VI, Ep. xvi), de date assez postérieure, car on y retrouve l'exposé de l'affaire, il écrit à Luminosus: « .... Votre Grandeur se souvient de l'entretien qu'elle eut avec mon évêque au sujet des avances faites par lui à Ravenne au profit du Siège apostolique, sous ma garantie d'être remboursé. Vous promîtes alors que ce remboursement se ferait à bref délai, mais, en punition de mes fautes, je ne sais quel destin y a mis obstacle. Or l'évêque se retourne vers moi avec une instance telle, qu'il me laisse à peine le temps de dépêcher à la ville sainte. Maintenant, après Dieu, l'affaire est en vos mains..... » Et, comme la première fois, Ennodius envoie un porteur fidèle auquel pourra être confiée la somme réclamée.

Malgré tout le dévouement de Luminosus à son ami, le porteur ne rapporta rien. Ennodius, de plus en plus pressé par l'évêque créancier, écrivit directement aux deux diacres de l'Eglise romaine, Hormisdas et Dioscore.

Saint Hormisdas était alors le bras droit du pape saint Symmaque auquel, selon la prédiction d'Ennodius (VIII, Ep. XXIII), il devait succéder. C'est à lui que furent adressées les lettres des évêques d'Afrique bannis en Sardaigne, auxquels Ennodius fut chargé de répondre au nom du pape (II, Ep. XIV). La correspondance d'Ennodius nous montre le diacre de Ligurie et celui de Rome unis par les liens d'une intime amitié.

Après de brefs compliments, Ennodius écrit, sans chercher à déguiser le moins du monde son anxiété : « ... Votre fraternité garde la mémoire de la promesse faite par le seigneur pape de rembourser les sommes que mon évêque avança pour son compte à Ravenne sous ma caution. Or voici que ce prélat m'accorde à peine le temps de vous envoyer un exprès, et prétend que satisfaction lui soit faite de mes propres deniers. Puisque la somme exigée n'est pas grande, et que, d'autre part, ce sera m'obliger infiniment que de me soustraire à une disgrâce, en apparence fort juste, obtenez ce remboursement... » (VI, Ep. XXXIII.)

On nous saura gré d'avoir cité, longuement peut-être, ces lettres qui nous offrent une vivante peinture des mœurs du temps : un pape qui, plus tard, nourrira deux cent vingt évêques africains exilés en Sardaigne, maintenant réduit à emprunter les sommes nécessaires pour soutenir un procès devant un prince arien ; un évêque n'avançant au pape cet argent que sous caution ; enfin le jeune Ennodius jouissant dans toute l'Italie d'un crédit tel que, sous sa garantie, le pape trouve tout l'argent dont il a besoin.

On pourrait ici se demander : les prêts dont il vient d'être parlé étaient-ils intéressés ? Une des lettres à Luminosus le donnerait à entendre : il y est question de *rentes* ou *revenus* promis par contrat (1) ; mais, partout ailleurs, il ne s'agit que d'un simple remboursement. Il n'en faudrait pas conclure que le prêt à un juste intérêt fût, à cette époque, tenu

(1) « Sublimis vir Laurentius *reditus* sibi debitos, quos Ecclesia Romana facta cum auctore ejus est pactione pollicita, a domno Papa asserit sub nescio qua oppositione denegari. » (IV, Ep. XI.)

à Rome pour illégitime. Une lettre d'Ennodius à ce même pape saint Symmaque, nous fournit la preuve du contraire. Un certain Marius avait prêté de l'argent au Saint-Siège. Sur les instances que fit Ennodius durant son séjour à Rome, la Sainte Eglise le remboursa. Mais les héritiers de Marius se plaignent de se voir frustrés des fruits de plusieurs années qui leur sont dus. Ennodius s'est chargé de faire parvenir au pape leur demande. Il connaît Symmaque, et a la confiance que celui-là ne ravira pas le bien d'autrui qui se plaît à répandre ses libéralités. Il l'a promis aux plaignants, c'est maintenant au pape de tenir cette promesse. (IV, Ep. VIII.)

Quelle que fût, d'ailleurs, la nature des fonds revendiqués par Marius et ses héritiers, et le titre en vertu duquel ils en sollicitaient le remboursement, un fait certain se dégage de la lettre d'Ennodius. Les héritiers de Marius réclament, au nom de la justice, les fruits de ces fonds pour les années durant lesquelles ils en ont été frustrés. Ils prétendent que ces fruits leur sont dus (1) : Ennodius, de son côté, n'appuie leurs revendications que parce qu'il les tient pour légitimes (2). Il s'agit à ses yeux non d'une libéralité, mais de la restitution du bien d'autrui.

On tenait donc, au temps d'Ennodius, pour légitime d'exiger, en outre du capital, un juste intérêt, sans autre titre que la compensation des fruits dont le prêteur se trouvait frustré.

On vient d'admirer le dévouement de notre jeune seigneur ligurien au Siège apostolique, et cependant nous n'en avons pas encore donné une idée complète. Une lettre au diacre Hormisdas nous révèle que, non content de se porter caution des emprunts pontificaux, Ennodius épuisa ses trésors et aliéna, en faveur du pape, jusqu'à ses équipages. « ..... Il y a quelque temps, alors que nous étions sous le coup d'une pareille anxiété, incertains de la clé-

(1) ... debitos sibi fructus deflent fuisse subtractos... (IV, Ep. VIII.)
(2) Cui mos est pia jugiter facere, *justa* non despiciet, et qui largitur proprium *aliena* non subtrahet. (Ibid.)

mence de notre pieux roi (Théodoric), et du jugement qu'il porterait sur les accusations dont le pape était chargé, j'abandonnai à Votre Révérence mes nombreux chameaux pour être donnés au seigneur pape, avec cette condition que, si les animaux mêmes n'étaient pas nécessaires *(et qu'il y eût lieu de les aliéner),* il me serait rendu à leur place un juste prix. D'ailleurs Votre Sainteté sait fort bien que, *selon notre pouvoir, nous avons, à votre demande, subvenu aux nécessités de la sainte Eglise romaine.* En retour, rendez-moi maintenant le service de rappeler au pape la vérité sur cette affaire. Je vous demande aussi, après vous avoir salué, de me faire connaître le résultat de vos délibérations. J'ai la confiance, en effet, que ni le Pontife du Siège apostolique, ni vous, qui remplissez l'office d'intermédiaire, ne méditez rien que de conforme à nos conventions et à la justice. » (V, Ep. VIII.)

Ne serait-on pas tenté de bénir la négligence de la maison du pape Symmaque à payer ses dettes, qui nous a valu ces lettres d'Ennodius, impérissable monument du dévouement des catholiques au successeur de Pierre, dans les premières années du VI[e] siècle ?

Saint Ennodius nous apprend que par son mariage, « de pauvre il devint roi (1) ». La présence de nombreux chameaux dans ses étables suppose, en effet, tout un train de maison princière, telle qu'il nous dépeint la sienne durant la brillante période qui s'écoula de son mariage à son ordination. « A cette époque, écrit Magani, le chameau était encore fort employé dans les voyages, surtout par les ecclésiastiques (2). » Ceux d'Ennodius étaient sans doute destinés à transporter la cour pontificale durant son séjour à Ravenne et à Rimini, où se plaidait l'affaire de l'élection.

(1) Ex mendico in regem mutatus... Opusc. V.
(2) P. F. Magani, *Ennodio ;* Pavia, 1886, in 4°, T. II, p. 76.

IV. Premier concile de Rome sous le pape saint Symmaque (mars 499).

Bien que l'on fût encore au cœur de l'hiver, à peine la sentence de Théodoric eut permis au pape Symmaque de respirer et procuré un moment de calme, que ce pontife en profita pour écrire aux évêques d'Italie et les convoquer à Rome. Le concile se réunit dans la basilique de Saint-Pierre (1er mars 499), sous la présidence du pape. On y comptait soixante-douze évêques, soixante-sept prêtres et cinq diacres. Le pape y fut salué par de vives acclamations, puis, prenant la parole, il exposa aux pères l'objet de leur réunion : pourvoir au salut de l'Eglise en empêchant le retour des brigues, des troubles et de l'agitation populaire qui avaient marqué le début de son pontificat, et en établissant selon quelles règles devaient se faire désormais l'élection et l'ordination du Pontife romain.

Par l'organe du notaire du concile, Emilianus, le pape proposa les décrets suivants que les pères confirmèrent par des acclamations répétées : « ... Le saint concile déclare que tout prêtre, diacre ou clerc, convaincu d'avoir, du vivant du Pontife romain et à son insu, promis son suffrage de vive voix, par écrit ou par serment, participé à des réunions où l'on a délibéré sur le choix à faire, sera déposé de sa dignité et privé de la communion... Les mêmes peines seront infligées à quiconque sera convaincu d'avoir, du vivant du pape, par quelque moyen que ce puisse être, brigué le pontificat.

« ... Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le pape meurt inopinément, sans avoir donné son avis sur le choix de son successeur, ou bien tous les suffrages du clergé se porteront sur le même, et dans ce cas l'élu sera consacré évêque ; ou bien, comme il arrive d'ordinaire, les voix seront partagées, et alors le choix du plus grand nombre l'emportera. Toutefois, le clerc convaincu d'avoir voté par faveur et

non selon sa conscience, sera déposé du sacerdoce (1)... »

De ce que, d'ordinaire, le pape avant de mourir donnait son avis sur le choix de son successeur, on ne doit pas conclure que les Pontifes romains aient jamais été dans l'usage de se subroger leurs successeurs. Depuis saint Pierre, on n'a point d'exemple d'une pareille tentative; mais, par honneur pour le Pontife régnant, on croyait devoir lui demander son avis sur le choix de son successeur; choix qui serait ensuite soumis au clergé de l'Eglise romaine pour être ratifié ou non (2).

Enfin, le concile promet une digne récompense et plénière amnistie à quiconque aura porté à la connaissance de l'Eglise, avec de sérieuses preuves, les manœuvres de ceux qui brigueraient le pontificat.

Le pape signa le premier en ces termes: « Moi, Cœlius Symmaque, évêque de la sainte Eglise catholique romaine, j'ai souscrit ces décrets synodaux, approuvés et confirmés par mon autorité. »

En tête des signatures des prêtres se lit celle de l'antipape, ainsi formulée : « Moi, Cœlius Laurent, archiprêtre du titre de Sainte-Praxède, j'ai souscrit de mon plein consentement ces actes synodaux : je jure d'y rester fidèle (3). »

Espérant cimenter la paix par la clémence, le pape, en plein concile, nomma Laurent à l'évêché de Nuceria (Nocera).

V. Calomnies des schismatiques.

Le succès du concile paraissait complet et le schisme définitivement éteint; mais la division ne tarda pas à éclater de nouveau plus ardente que jamais. La validité de l'élection de Symmaque ne pouvait plus être contestée; les schismatiques changèrent de plan : s'armant de la calom-

(1) Labbe, *Conc.*, IV., col. 1313 et suiv.
(2) Baronius, *Annal.* ad an. 499, t. VI, p. 530.
(3) Labbe, *Conc.*, ibid.

nie, ils accusèrent ce saint pape des crimes les plus énormes, et recoururent à Théodoric pour le faire déposer comme indigne. Le *Liber pontificalis* résume ainsi les faits : « ... Quatre ans s'écoulèrent. Sur ces entrefaites, quelques clercs intrigants et quelques sénateurs ayant à leur tête Festus et Probinus, ourdirent contre Symmaque une accusation en forme, et subornèrent de faux témoins qu'ils envoyèrent à Ravenne déposer devant Théodoric contre le bienheureux pape ; et tandis qu'en secret ils rappelaient Laurent, ils publiaient à Rome un libelle contre Symmaque. Le schisme divisa de nouveau le clergé : les uns embrassèrent la communion de Symmaque, les autres celle de Laurent. Les sénateurs Festus et Probinus adressèrent un rapport au roi et s'employèrent à obtenir de lui qu'il donnât un visiteur au Siège apostolique. Le roi désigna Pierre, évêque d'Altinum ; c'était une mesure contraire aux canons (1)... »

Anastase le Bibliothécaire manque ici d'exactitude en ce qu'il paraît mettre un intervalle de quatre ans entre le premier concile où l'élection de Symmaque fut confirmée, et les nouvelles intrigues qui aboutirent à ce fait inouï de soumettre le Siège apostolique à l'enquête d'un visiteur désigné par le roi Théodoric. Or cet espace de quatre ans comprend la durée totale du schisme. L'auteur du manuscrit de Vérone, dont on parlera plus bas, marque expressément que « Laurent tint l'Église romaine environ quatre années ».

Au reste, la date des nouvelles intrigues des schismatiques à Ravenne se trouve précisée par celle du voyage postérieur de Théodoric à Rome, qui eut lieu sous les consuls Patricius et Hypatibus, c'est-à-dire au mois de septembre de l'an 500 (2).

C'est donc avant cette date qu'il faut placer la diffusion dans Rome de libelles remplis des plus horribles calomnies contre Symmaque, le rappel de l'antipape Laurent par

(1) Anast. Bibliot., Migne, *Patr. lat.;* T. CXXVIII, p. 451.
(2) Cassiod., *Chronic.*

les schismatiques, l'envoi à Ravenne de faux témoins chargés d'accuser le pape, l'institution du visiteur, et enfin le second concile tenu après les fêtes de Pâque de cette année.

Il est singulier que, dans les actes des trois conciles où l'on s'occupa des calomnies colportées contre Symmaque, et des accusations juridiquement formulées contre lui à Ravenne, on n'en trouve pas la moindre mention. Il faut conclure que les pères de ces conciles voulurent prudemment ensevelir dans le silence et, s'il était possible, dans un éternel oubli, les infamies dont les schismatiques s'étaient efforcés de charger le pape, de crainte que, s'il en restait trace dans les actes publics, la postérité n'y vît quelque jour une tache à la mémoire du suprême Pontife de l'Eglise.

Toutefois, même d'après les documents authentiques, il est assez facile de préciser quelles furent ces accusations.

Nous trouvons parmi les écrits d'Ennodius une ordonnance épiscopale rédigée au nom de son évêque Laurent de Milan, par laquelle ce prélat, se conformant aux prescriptions du pape, enjoignait à tous les prêtres et diacres d'avoir un compagnon qui vécût auprès d'eux, sous le même toit, et fût le témoin de leur conduite (1). Comme motif d'une telle mesure, l'ordonnance invoque « les calomnies auxquelles a été récemment en butte le Pontife du Siège apostolique, et le triste scandale qui en a résulté... Il faut tenir compte des faibles, aux yeux desquels le mal est suffisamment prouvé dès lors qu'il est reconnu possible... Celui dont les moyens ne suffiraient pas à la dépense d'un compagnon, devra se joindre à un autre pour habiter ensemble... Celui qui prend des témoins veut mériter des éloges... Que nul n'ait avec soi des femmes étrangères, hormis les personnes désignées par les canons, de crainte, s'il en était autrement, que même la réputation de l'innocent ne fût compromise. »

(1) Cet écrit porte en titre : « Præceptum quando jussi sunt omnes episcopi cellulanos habere ». Ennod., opus VII.



Cette remarquable ordonnance, qui ne fait pas moins d'honneur à la vigilance épiscopale de Laurent qu'au talent littéraire d'Ennodius, ne laisserait pas subsister de doute sur la nature des calomnies formulées contre Symmaque : évidemment le pape était accusé du crime d'adultère.

D'autre part, malgré son extrême discrétion sur ce point, il était presque impossible que, dans l'*Apologie*, Ennodius ne visât d'une manière plus ou moins directe ce chef d'accusation. En trois passages l'allusion est évidente.

Tout le monde comprenait à Rome lorsqu'ils furent écrits : « Vous affirmez qu'une foule de femmes de mise mondaine accompagnèrent Symmaque devant ses juges, et par cette perfide insinuation vous mettez en cause le sexe qui devait témoigner au Pontife plus de dévouement. » — « Autre chose est calomnier, autre chose accuser (1), » répond Ennodius avec Cicéron ; et avec Isaïe : « *Cette iniquité retombera sur vous comme une muraille ébranlée* (xxx, 13)... *Approchez, race d'adultère et de fornication : de qui vous êtes-vous joués ? sur qui avez-vous ouvert la bouche et lancé vos langues ? N'êtes-vous pas vous-mêmes des enfants du crime et des rejetons bâtards ?* (Isa., LVII, 3, 4) » (2).

Le texte si habilement tiré de Cicéron par le savant avocat devenu apologiste, jette sur la question un jour tout particulier. L'orateur romain prononça ces paroles, restées comme un axiome du droit, pour réfuter les accusations formulées sans preuves contre les mœurs de M. Cœlius. Le pape était donc en butte à de semblables calomnies.

Le second passage appartient à la virulente apostrophe qu'Ennodius met, sur la fin de son apologie, dans la bouche de saint Paul : « *Vous accusez de perversité, vous remplis d'injustice, de fornication, d'avarice, de malice, d'envie; chargés de meurtres; toujours prêts à condamner, fourbes et jaloux !* (Rom., I, 29.).... ; vous enseignez que nul ne doit communiquer avec les fornicateurs, et l'on vous voit assidus à suivre ou précéder l'adultère Laurent ;

(1) Cic., *pro Cœl.*, 6.
(2) Ennod., *Libel. pro synodo ;* MIGNE, Patr. lat., t. LXIII, col. 195

iniques instruments dont il se sert pour répandre ses poisons, ou se procurer ceux qu'il répand lui-même. Et lorsque vous portez au front la tache de ce honteux commerce, lorsque vous paraissez souillés de cette peste abominable au monde entier, vous faites un crime aux prêtres du Seigneur de rester attachés à l'ancienne communion : vous les jugez coupables, pour avoir communiqué avec un pontife que nul témoin n'a convaincu des crimes dont vous l'accusez, et vous restez attachés à un homme que frappe en plein le glaive des saintes écritures. Ce qui est permis n'est pas permis et ce qui n'est pas permis est permis (1). »

Enfin Ennodius fait dire à saint Pierre que, parmi les objections qui restent encore et dont il ne parlera pas, il est des abominations qu'il faut ensevelir dans l'oubli; car les incriminations des schismatiques contiennent des choses si infectes qu'il serait indigne de les rapporter.

Nous n'avons encore que des présomptions, mais, grâce à la précieuse découverte que fit au dernier siècle un savant de Vérone, ces présomptions deviennent des certitudes. Autant les notaires des conciles et les historiens catholiques prirent soin de faire silence sur ces infâmes calomnies, autant les schismatiques durent s'appliquer à les consigner dans l'histoire. Au commencement du siècle dernier, le savant Bianchini (2) découvrit dans la bibliothèque du chapitre de Vérone, un fragment de manuscrit fort ancien, où l'on trouve la version schismatique de toute cette histoire. Bien qu'il fût l'œuvre d'un habile écrivain

(1) Ennod., ibid., col. 205.

(2) François Bianchini (1662-1729), né à Vérone, élève des Jésuites de Bologne et du savant Montanari à Padoue, s'établit à Rome, où il devint l'ami des papes. Ordonné diacre en 1669, jamais il ne consentit à devenir prêtre. Très versé dans la physique, les mathématiques et l'astronomie, il consacrait le jour à l'étude des antiquités et la nuit à observer les astres. De ses nombreux ouvrages, mentionnons seulement l'édition de *l'Histoire des papes* d'Anastase le Bibliothécaire, 3 vol. in-fol. (MIGNE, Pat. lat., t. CXXVII et seq.) parus successivement en 1718, 1723, 1728. Bianchini mourut l'année suivante. Son neveu, Joseph Bianchini, prêtre de l'Oratoire de Rome, compléta l'œuvre par un 4[e] vol.; in-fol. Rome, 1735. Cf. *Biogr. univ.* Michaud; Fontenelle, *Eloges;* MORÉRI, *Suppl.*, 1735.

schismatique, dont peut-être le patrice Festus ou quelque autre puissant du parti avait emprunté la plume, ce document restait précieux pour un catholique jaloux de venger la mémoire outragée et de sauvegarder les prérogatives du Pontife romain. Il fut, à cet effet, utilement réuni, par quelque ami de l'histoire ecclésiastique, aux lettres des papes Simplice, Félix et Anastase à Acace, accompagnées des réponses de ce dernier, et le tout recueilli en un même volume. Cette pièce a sa place ici, en parallèle avec l'*Apologie* d'Ennodius et l'histoire des cinq conciles tenus à Rome au sujet du schisme. Elle éclairera ces documents, comblera leurs lacunes et permettra de comprendre comment les anciens collecteurs purent insérer dans les chroniques, et en particulier dans le *Liber pontificalis*, certaines inculpations contre les papes absolument fausses, et qu'ils acceptèrent pour n'avoir pas su en discerner l'origine.

Après avoir raconté la double élection de Laurent et de Symmaque, et avancé que ce dernier n'obtint gain de cause auprès de Théodoric qu'à prix d'argent, l'auteur continue :

« Quelques années après, de nombreux crimes firent accuser Symmaque auprès du roi. Il s'agissait en particulier des fêtes pascales, que le pape n'avait pas célébrées en même temps que l'universalité des fidèles. Le roi le manda à la cour pour y rendre raison de cette divergence, et l'obligea, pour ce motif, de séjourner quelque temps à Rimini avec ses clercs. Or, une après-midi, comme il se promenait au bord de la mer, il vit passer des femmes que l'on accusait d'être ses complices. Elles se rendaient au palais par ordre du roi. Dissimulant ce qu'il avait remarqué, le pape attend la nuit et, lorsque tout le monde est plongé dans le sommeil, il prend la fuite, accompagné d'un seul confident, revient à Rome et se renferme dans les murs de Saint-Pierre. Les prêtres, les diacres et les autres clercs qui l'avaient suivi à Rimini, se rendent près du roi et protestent que Symmaque a fui à leur insu. Le roi leur donna pour le sénat et le clergé le mandat de faire procéder en quelque manière à la condamnation du pontife.

« On l'accusait encore, dans tout le clergé de Rome, d'avoir, contrairement aux décrets gardés par ses prédécesseurs, dilapidé les biens de l'Eglise, et d'être tombé par là sous le coup de l'anathème.

« Quant à la question des fêtes pascales, tout le monde était unanime à demander au roi de députer comme *visiteur* de l'Eglise romaine le vénérable Pierre, évêque d'Altinum ; et la sainte solennité passée, sur l'ordre du roi, conforme à la volonté du sénat et du clergé, un concile se réunit à Rome, pour examiner les excès imputés au pape et prononcer un jugement. Quelques évêques et sénateurs intriguèrent pour y mettre obstacle. On les entendait proclamer hautement que nul ne peut connaître des accusations portées contre le Pontife romain, quand même ces accusations seraient fondées sur des faits réels. Mais *l'élite* d'entre les prélats *(c'est-à-dire un très petit nombre)*, tant pour le bien de la religion que pour ne pas désobéir au roi, pensaient qu'après l'éclat donné à cette grosse affaire, il n'était plus possible de renoncer à l'examiner. Cette divergence de sentiments dans le concile ne fit qu'augmenter les foments de discorde entre les partis. Enfin on décida que le mémoire présenté par les accusateurs de Symmaque serait reçu, et que l'assemblée en prendrait officiellement connaissance. Des évêques furent députés à Symmaque pour le citer à comparaître. Les clercs de son entourage refusèrent aux délégués tout accès auprès du Pontife. Une seconde et une troieième fois, selon les règles, les évêques l'invitent à se présenter devant le concile ; il ne daigne pas même répondre.

« Quelques évêques, voyant que l'affaire n'avançait pas à leur gré, firent à deux reprises un appel au clergé séparé de Symmaque pour que, sans plus ample examen, on revînt à lui. Il leur fut répondu que c'était impossible tant que le Pontife, accusé de si grands crimes, ne serait pas soumis à un jugement canonique. Il fallait ou bien qu'il fût absous si son innocence était prouvée, ou bien, s'il était reconnu coupable, qu'on le déposât du sacerdoce. Tous ces délais envenimaient les divisions. Les évêques, pour en finir... prirent en faveur de la personne de Symmaque les dispo-

sitions qui leur parurent utiles, et laissèrent la ville dans la plus complète confusion.

« Cependant l'élite du clergé et du sénat, qui avait évité de communiquer avec Symmaque, adresse au roi une pétition en faveur de Laurent, alors en résidence à Ravenne. Ils y rendent compte des violences et persécutions de Symmaque, et demandent que Laurent soit réintégré sur le siège de l'Eglise romaine où, peu de temps auparavant, il avait été ordonné souverain pontife. Les canons, en effet, prescrivent que tout évêque reste attaché à l'Eglise où il fut d'abord sacré, et si, sous quelque prétexte, il en a été éloigné, on doit tout mettre en œuvre pour l'y rappeler.

« Laurent revint ainsi dans la ville éternelle, et gouverna l'Eglise romaine près de quatre ans. Ce n'est pas ici le lieu de raconter les guerres civiles et les meurtres dont fut marquée cette période. Les partis ennemis s'attaquaient avec fureur et tour à tour invoquaient l'appui du roi. Enfin Symmaque adressa au prince, par le diacre Dioscore d'Alexandrie, une supplique où il affirmait souffrir de grands dommages, principalement sur les *titres* des églises que Laurent occupait dans Rome (1). Ces insinuations font fléchir le roi. Il intime au patrice F... l'ordre de rétablir toutes les églises sous la dépendance de Symmaque, et de ne souffrir à Rome qu'un seul Pontife.

(1) Il y avait primitivement deux sortes d'églises dans les villes; les unes étaient comme les paroisses d'aujourd'hui, et se nommaient *Titres*; les autres étaient des hôpitaux pour les pauvres, que l'on appelait *diaconies*. Les *titres* ou paroisses étaient desservies par des prêtres, les *diaconies* étaient gouvernées par des diacres. S'il y avait quelques autres chapelles dans les villes, on leur donnait le nom d'oratoires, et l'on y célébrait seulement la messe sans y administrer les sacrements. Les chapelains de ces oratoires étaient nommés *prêtres locaux*, c'est-à-dire, *prêtres d'un lieu particulier*. Pour mettre une plus grande différence entre ces églises, on nomma les paroisses *cardinales* ou *titres cardinaux*; et les prêtres qui y faisaient l'office divin, et y administraient les sacrements, furent aussi appelés *cardinaux*. Cette distinction fut principalement en usage à Rome, où ces cardinaux accompagnaient le pape pendant la célébration de la messe et dans les processions. — Dans le concile tenu à Rome l'an 853, les diacres qui gouvernaient les diaconies, eurent le titre de *cardinaux*, ou parce qu'ils étaient les principaux des diacres, ou parce qu'ils

« Sitôt que Laurent fut informé de ces dispositions, il ne voulut pas laisser plus longtemps la ville en proie aux déchirements de la guerre civile et, de son propre mouvement, il se retira dans un bien de campagne de ce même patrice Festus. Il y passa le reste de ses jours dans une admirable abstinence.

« Symmaque resta vainqueur, mais, par la suite, la voix publique fit tomber le masque de sa réputation. Les motifs ne manquaient pas : le principal fut cette Conditaria, comme on l'appelait par la ville; et aussi les saints ordres qu'il vendait ouvertement à prix d'argent. Et c'est ainsi que, jusqu'à la mort de ce pontife, l'Eglise romaine fut dans le schisme.... (1) »

D'après ce précieux fragment, écrit avec un talent digne d'une meilleure cause, les griefs colportés dans le public contre Symmaque se réduisaient donc à trois principaux chefs : le premier, de n'avoir obtenu qu'à prix d'argent gain de cause contre Laurent, et de faire ouvertement trafic des saints ordres; le deuxième, d'avoir, au mépris des canons, dilapidé les biens de l'Eglise; le troisième, enfin, de mener publiquement une vie scandaleuse. Le prétendu historien va jusqu'à rappeler le nom d'une misérable qui avait probablement prêté sa triste renommée au jeu des schismati-

assistaient avec les prêtres cardinaux lorsque le pape célébrait. — Dans la suite des temps, le nom de cardinal, qui était commun à tous les prêtres titulaires ou curés, fut seulement attribué à ceux de Rome, et puis à sept évêques des environs de cette ville.

Cf. Moréri, 1732. art. Cardinal; Du Cange, *Glossar.;* Jacques Laderchi, de l'Oratoire, continuateur de Baronius, mort à Rome en 1738, *De sacris basilicis SS. Martyrum Petri et Marcellini dissertatio historica*, Rome, 1705, In-4°. L'une de ces basiliques, située dans l'enceinte de la ville, fut érigée en titre ou paroisse, sous le pontificat de saint Grégoire le Grand. L'auteur saisit cette occasion pour traiter des titres donnés d'abord à de simples prêtres, et réservés ensuite aux cardinaux, ainsi nommés du mot *incardinatio*, parce qu'ils sont attachés au gouvernement d'une église particulière. On lit à l'office du pape S. Marcel : « Viginti quinque titulos in urbe instituit, quasi diœceses quasdam, et ad baptismum pœnitentiamque eorum qui ex infidelibus christianam religionem susciperent, et ad Martyrum sepulturam.... » liturg. 16 janv.

(1) Migne, *Patr. lat.*, t. CXXVIII, col. 1423 et seq.

ques. On aura remarqué avec quelle habileté toutes les responsabilités sont mises au compte des partisans de Symmaque, même celle du sang versé; mais la discrétion de l'auteur sur ce point et le voile qu'il jette sur ce côté du tableau, laissent assez comprendre ce que l'on en pensait dans le public.

(A suivre.) Stanislas Léglise.



RACINE

ET LES MODERNES

Le temps est à jamais passé où l'on jugeait une œuvre littéraire en disant, comme au dix-septième siècle : c'est beau ! c'est sublime ! et Mme de Sévigné, qui résumait ses impressions au sortir d'une *première* par ces mots : « C'est une pièce charmante ; on y pleure ; on y est dans une continuelle admiration », ne serait pas admise à faire la *Semaine dramatique* dans l'un des grands journaux parisiens. C'est que nous sommes à une époque de chercheurs inassouvis, de raisonneurs intarissables. Les opinions de ceux qui nous ont précédés sont trop simples, naïves et souvent puériles, leurs arrêts dépourvus de considérants ; il nous faut des motifs plus approfondis, des explications plus compliquées.

La science nouvelle a donc fait évoluer devant elle tout le passé pour le soumettre à une revision minutieuse. Les plus grands génies eux-mêmes, Homère, Sophocle, Virgile, qui dormaient leur béat sommeil dans le respect des siècles, ont dû se lever pour comparaître à la barre des justiciers modernes ; ils ont été renvoyés absous et glorifiés. D'autres, plus rapprochés de nous, les maîtres du dix-septième siècle, y sont venus également, et si quelques-uns, comme Bossuet, La Fontaine et Molière, ont pu faire constater sur-le-champ leurs mérites, il en est trois, Boileau, Corneille et Racine, qui ont été plus vivement discutés.

Vers 1830, Corneille était en haute considération, mais

les *romantiques* appréciaient moins son véritable génie que sa qualité de révolté contre les règles de Boileau. Racine, par contre, se trouvait être très bas dans leur estime, si encore estime il y avait. Victor Hugo, en l'accablant d'éloges, niait qu'il fût un auteur dramatique. Il appelait *Esther* « une ravissante élégie » et *Athalie* « une magnifique épopée ». Plus tard, regrettant presque ses premières louanges, il disait : « Racine fourmille de fautes de français et d'images fausses... C'est un poète *bourgeois*. Il répond à un besoin : le besoin de la poésie bourgeoise. Il a un certain talent de composition et surtout d'analyse psychologique : ses pièces sont assez bien faites comme pièces, la trame en est ourdie doctement, et sa métaphysique des passions ne manque pas d'un certain intérêt ; c'est un auteur estimable, du deuxième ou du troisième ordre ; mais ce n'est ni un écrivain ni un poète de premier rang. »

Le discrédit de Racine a duré ce que dura la gloire romantique. Même ne fut-il pas complet, car Alfred de Musset, bien qu'il allât, avec tous les habitués du « Cénacle », faire l'ascension des tours de Notre-Dame pour voir se coucher « Phœbus le blond », garda pour Racine un culte fervent.

A mesure que s'accentua la banqueroute de l'école romantique, Racine reprit faveur dans l'opinion des lettrés, et aujourd'hui, à en juger seulement par le nombre des études qu'il provoque, on peut dire que son crédit est assez grand pour être jalousé par ceux qui lui ont prodigué tant de dédains. Dans cinquante ans, parlera-t-on autrement que pour mémoire des drames de Victor Hugo, et même, sans reculer le terme ni présumer les appréciations de la postérité, ne sont-ils pas déjà presque oubliés ? ne paraissent-ils pas étrangement surannés, *vieux jeu ?* Si l'on discute Victor Hugo, auteur dramatique, ce n'est qu'accidentellement et, le plus souvent, pour mettre en complète lumière le poète lyrique, qui est seul assuré du suffrage des siècles, tandis que l'auteur de *Phèdre*, de *Britannicus*, est intéressant comme tel. « Vous en connaissez, dit M. Brunetière, qui le discutent comme un contemporain ; c'est la

preuve qu'il est vivant toujours et bien vivant. Grands dieux ! préservez ceux que nous aimons de la paix du silence. »

Il ne faudrait pas croire que cette discussion des œuvres de Racine se résolve chez tous en admiration pure ; les éloges que leur donnent beaucoup de critiques ne vont pas sans quelques restrictions, mais ces restrictions sont faites sans parti pris, et par des savants qui se prononcent après de nombreuses comparaisons, en pleine connaissance de cause. Les louanges qu'ils donnent sont d'autant plus précieuses.

Par contre, en lisant dans les auteurs du dix-huitième siècle les longs panégyriques qui établissent la supériorité de Corneille et de Racine sur les dramaturges de tous les pays, ceux de la Grèce exceptés, on se dit que Shakespeare ne leur était guère connu et que Schiller était encore à venir. Lorsque, au cours de nos années d'études de collège, nous entendions nos professeurs entonner des hymnes pédantesques sur ce thème : le dix-septième siècle seul est grand, lorsqu'ils affirmaient que Racine était sans défaut, qu'ils invectivaient contre le dix-neuvième siècle sans en rien admettre, qu'ils pleuraient l'irrémédiable déchéance de l'art, nous ne manquions pas de nous faire très secrètement la réflexion que leur jugement, pour être clair et net, n'était pas basé; ne connaissant que les seuls classiques, ils les établissaient maîtres du terrain en ne leur donnant pas de rivaux.

Les représentants actuels de la grande critique nous inspirent autrement confiance. Ils savent à fond leurs vieux auteurs en même temps qu'ils embrassent les littératures étrangères et qu'ils ne restent étrangers à aucune des manifestations de l'esprit à notre époque. Ils établissent surabondamment les mérites de nos contemporains; ils sont même suspects de les avoir en trop haute considération, témoin Jules Lemaître qui, jeune professeur, consacrait le dernier quart d'heure de sa leçon à faire admirer à ses élèves les *Contemplations*, la *Légende des siècles*, des pages de George Sand, d'Alphonse Daudet, et même quelques bribes de Zola.

Sollicités par l'actualité, ils rendent néanmoins entière justice aux belles œuvres du passé; elles leur doivent une partie de leur gloire posthume, car, il ne faut pas l'oublier, les critiques consacrent les talents et sont les régulateurs de l'opinion. A leur tour, ils subissent l'influence lointaine ou immédiate de l'un d'entre eux, qui les courbe sous sa forte empreinte et les asservit inconscients à sa direction. Aujourd'hui, sans qu'ils l'avouent, c'est à Taine que la plupart obéissent. Or, Taine, dans sa *Philosophie de l'art*, a donné, pour juger les productions de l'esprit, des formules neuves, ingénieuses à coup sûr, fort discutables parfois, et qui ont totalement changé certains points de vue. Puis, comme il arrive toujours, les disciples ont renchéri sur le maître et, tout en prenant grand souci de paraître originaux, ils ont, par les mêmes procédés d'investigation, rajeuni les classiques momifiés dans les admirations conventionnelles. Racine, plus que tout autre, a ainsi pris des aspects nouveaux qu'il est intéressant de noter.

Mais combien il serait étonné en constatant que ce qui lui a nui davantage auprès de ses contemporains est à peu près le plus sûr élément de son succès parmi nous! Malgré les suffrages du puissant Arnaud, qui croyait trouver dans *Phèdre* la justification de ses absurdes théories sur la grâce, cette pièce tomba, moins devant l'énergique cabale organisée en faveur de la *Phèdre* de Pradon que devant la répulsion d'une société galante ne supportant pas la peinture de passions aussi désordonnées. Au contraire, c'est cet affolement, cette exaspération qui plaisent à notre génération déséquilibrée et maladive. Nous touchons donc ici à l'une des causes secrètes de la complaisance actuelle pour Racine.

M. Caro, qui a consacré l'un de ses derniers livres à parler de George Sand, remarque trois éléments fondamentaux dans les œuvres d'imagination de cette femme : l'amour, la passion de l'humanité, le sentiment de la nature. Il n'a pas fait là une complète trouvaille; mais les subtiles dissertations auxquelles il se livre font oublier la banalité de la

découverte. Il établit fort judicieusement que l'humanitarisme a été pour George Sand une pauvre muse, qui a apporté à ses livres des principes de faiblesse, tandis qu'il n'insiste pas assez sur la vie intense que *Jacques*, *Indiana, Lélia* tirent de la première de ces trois sources d'inspiration.

L'exemple de George Sand en est un entre mille, car, en mettant à part les classiques grecs, il faut dire qu'une infinité d'œuvres doivent à la passion de l'amour d'avoir passé à la postérité. On peut à juste titre le regretter, mais on doit reconnaître que la passion tient une large place dans le monde, et que les artistes, en lui demandant d'animer leurs créations, s'adressent à l'un des sentiments les plus forts et les plus généraux de l'humanité. Sous toutes ses formes, depuis les plus simples jusqu'aux plus monstrueuses, elle remplit, hélas ! toute la littérature actuelle, à tel point que l'on se demande si les cerveaux des poètes et des romanciers ne sont pas noyés dans une immense folie érotique. Or, Racine est le premier qui ait choisi la passion comme unique ressort de la plupart de ses pièces, et personne n'en a tiré des effets plus dramatiques que lui.

Corneille la reléguait toujours au second plan : « J'ai cru, disait-il, que l'amour était chargé de trop de faiblesse pour être dominant dans une pièce héroïque. J'aime qu'il y serve d'ornement et non pas de corps, et que les grandes âmes ne le laissent agir qu'autant qu'il est compatible avec de plus nobles impressions. » Il sacrifie ce sentiment au devoir : à l'honneur chevaleresque dans le *Cid*, à l'amour de la patrie dans *Horace*. Le petit dieu qui s'empare du cœur de ses jeunes héros ne marche pas comme celui de la Fable avec un bandeau sur les yeux ; Cinna peut bien dire à Emilie :

Je vous aime, Emilie ; et le ciel me foudroie
Si cette passion ne fait toute ma joie,
Et si je ne vous aime avec toute l'ardeur
Que peut un digne objet attendre d'un grand cœur.

Son affection reste bien chancelante puisqu'il ajoute aussitôt :

Mais voyez à quel prix vous me donnez votre âme;
En me rendant heureux vous me rendez infâme.

Emilie comprend assez que l'amour de Cinna est subordonné à la reconnaissance qu'il a pour Auguste; elle le lui reproche avec énergie :

Il suffit, je t'entends,
Je vois ton repentir et tes vœux inconstants;
Les faveurs du tyran emportent tes promesses;
Tes feux et tes serments cèdent à ses caresses;
Et ton esprit crédule ose s'imaginer
Qu'Auguste pouvant tout, peut aussi me donner;
Tu me veux de sa main plutôt que de la mienne.

Les personnages de Racine, au contraire, saisis par la passion, ne s'appartiennent plus et lorsqu'on les croit revenus à des sentiments moins excessifs, lorsque même on les entend condamner leurs premiers entraînements, un terrible éclat vient presque aussitôt dissiper cette illusion. Qu'on se rappelle la belle scène où Hermione commande à Oreste d'assassiner Pyrrhus qui lui préfère Andromaque :

Quoi! de mes ennemis couronnant l'insolence,
J'irais attendre ailleurs une lente vengeance?
Et je m'en remettrais au destins des combats,
Qui peut-être à la fin ne me vengerait pas?
Je veux qu'à mon départ toute l'Epire pleure.
Mais si vous me vengez, vengez-moi dans une heure.
Tous vos retardements sont pour moi des refus.
Courez au temple. Il faut immoler......
Revenez tout couvert du sang de l'infidèle :
Allez : en cet état soyez sûr de mon cœur.

Oreste, trop heureux d'obtenir Hermione, même au prix d'un crime, exécute sa mission et retourne donner le récit complaisant de son forfait à celle dont il espère maintenant la main. Hermione ignore les ordres qu'elle a donnés. « Vous seule avez poussé les coups, » lui dit Oreste. A ce mot, Hermione se déchaîne :

Tais-toi, perfide,
Et n'impute qu'à toi ton lâche parricide,
Va faire chez tes Grecs admirer ta fureur,
Va ; je te désavoue et tu me fais horreur,
Barbare, qu'as-tu fait ? Avec quelle furie
As-tu tranché le cours d'une si belle vie ?

. . . .

Ah ! fallait-il en croire une amante insensée !
Ne devais-tu pas lire au fond de ma pensée ?
Et ne voyais-tu pas dans mes emportements
Que mon cœur démentait ma bouche à tous moments ?

Puisque Corneille répudiait l'amour « comme chargé de trop de faiblesse », il serait injuste de prolonger ce parallèle. Il faut donc demander à un autre siècle ou à une autre littérature quelqu'un à opposer au glorieux rival de l'auteur du *Cid*. Le dix-neuvième siècle proposera peut-être Victor Hugo; mais, vraiment, Victor Hugo ne soutient pas la comparaison avec bonheur. Les scènes d'amour qu'il décrit sont gracieuses, charmantes, poétiques ; celles de Racine sont profondément troublantes et humaines; les vers qui traduisent les tendresses de Hernani et de Dona Sol, les soupirs de Ruy Blas, ont des harmonies qui chantent longtemps dans la mémoire ; pourtant, ce ne sont que des phrases de jeunes premiers qui roucoulent des déclarations ; elles paraissent vaines et superficielles si on les rapproche des accents emportés de Phèdre et d'Hermione.

Mais Shakespeare n'a-t-il pas fait parler Othello, Roméo et Juliette d'une façon plus vivante encore ? Ces trois enamourés ne sont-ils pas trois types que ne remplaceront pas les créations raciniennes dans l'imagination populaire ? Oui, Shakespeare est plus saisissant, mais il n'est pas plus vrai que Racine. D'où vient cette apparente contradiction ? Un critique de beaucoup de sens, M. Paul Stapfer, va nous le dire : « Si nous *voyons* Othello, Roméo et Juliette, tandis qu'Hermione et Phèdre demeurent dans nos esprits à l'état d'idées pures, c'est tout bonnement parce qu'Othello est un Africain au sang de feu, aux membres athlétiques et à la peau bronzée ; c'est parce que Roméo et Juliette échan-

gent leurs adieux à la pointe du jour, entre la dernière chanson du rossignol et le premier cri de l'alouette, et parce qu'ils ont pour lit nuptial un tombeau. Une particularité physique bien frappante, des circonstances heureusement choisies et disposées pour entourer les figures centrales d'un cadre poétique, voilà ce qui rend les créations des poètes toujours vives et présentes dans l'imagination des hommes; ce n'est point l'exactitude ni même la richesse de la peinture morale. Qu'y a-t-il de plus populaire que la Mignon de Gœthe, et qu'y a-t-il de plus insignifiant ? Cette petite fille ne tient aucune place, ne joue aucun rôle dans le roman ; elle n'a ni individualité distincte, ni raison d'être, ni lien avec l'action ; c'est une figure purement épisodique. Mais quoi ! elle chante d'une voix si douce ! elle regrette *le pays où les citronniers fleurissent, où, dans la feuillée sombre, rougissent les oranges d'or.* Et puis, elle a pour l'accompagner, pour faire opposition et tableau, un vieux joueur de harpe : il n'en faut pas davantage pour ériger Mignon en sujet de pendule, pour multiplier son image sur tous les murs des salons bourgeois. Racine nous fait l'honneur de nous traiter comme des esprits ; il nous offre un régal digne des intelligences célestes. »

Cette explication est d'une grande justesse ; pourquoi M. Paul Stapfer en atténue-t-il l'effet par sa dernière phrase et pourquoi ne résiste-t-il pas à la vaine satisfaction d'une raillerie qui met le lecteur en garde contre les excellentes raisons précédemment apportées ? Les pièces de Racine « un régal digne des intelligences célestes », M. Ferdinand Brunetière est loin d'être de cet avis, lui qui veut leur prêter un réalisme qu'elles ne peuvent avoir, et, par une substitution de noms, en faire des histoires vulgaires : « Quand vous voudrez bien comprendre Racine, ouvrez tout simplement les yeux, et, sans y chercher d'autres mystères, promenez autour de vous vos regards. Bérénice habite la mansarde, hier encore joyeuse, aujourd'hui désolée, d'où Titus est parti, muni de son diplôme, pour aller faire un beau mariage ; Hermione est là, derrière cette porte, sur le même palier que vous, méditant comment elle rompra

l'union de Pyrrhus avec Andromaque; Phèdre se jettera demain dans la Seine; et quant à Roxane, ce rassemblement, ce tumulte, ces clameurs sous vos fenêtres, c'est elle que l'on arrête, pour avoir, au tournant de la rue, frappé le Bazajet qui la trompait avec l'Atalide d'en face. » Non, c'est un tort d'attribuer aux héros raciniens tant de naturalisme, et il serait plus vrai de dire que chez eux la passion reste *intellectuelle*.

En diminuant ainsi sa culpabilité, lui enlevons-nous son intérêt? Point du tout, puisque nous laissons se poursuivre la lutte contre la loi morale et que nous abandonnons aux remords libre carrière, pour porter l'émotion à son point culminant. Le spectacle d'une âme qui agonise entre les entraînements du cœur et les reproches de la conscience n'a pas son pareil en émotion véritable; Racine, en nous le donnant, usait d'une ressource forcément ignorée par les auteurs païens, qui ne pouvaient armer que le Destin pour opprimer leurs héros.

Lors donc qu'on jette un regard d'ensemble sur les œuvres de Racine, on arrive à trouver souverainement injustes les critiques prétendant qu'il n'a pas exprimé la passion véritable et n'a jamais mis en scène que la galanterie. Comment il n'a pas évité cette épithète de poète galant, nous le dirons plus loin; gardons-nous toutefois d'envisager comme essentiel le défaut qui apparaît à la surface seulement. L'erreur commune, à ce sujet, a été d'englober Racine avec les dramaturges de son siècle, et surtout avec les dramaturges postérieurs, Voltaire entre autres, qui voulait être son disciple. Nous avons rappelé à quel point Racine différait de Corneille; de plus, nous l'avons dit aussi, dans le caractère de la passion dramatique il alla tellement à l'encontre des idées reçues, qu'il scandalisa ses contemporains, et que ses pièces échouèrent à peu près devant l'effarouchement général. Voilà ce que l'on oublie trop lorsqu'on parle du goût littéraire du grand siècle; à part quelques rares esprits, les lettrés de ce temps préféraient Pradon et Quinault à l'auteur de *Phèdre* et d'*Athalie*.

Le dix-huitième siècle prônait Racine, faisait profession

de l'imiter ; il en était à cent lieues. Voltaire, Crébillon, Laharpe et Marmontel pastichaient Corneille ; Voltaire était visiblement inspiré de Cinna lorsqu'il débattait dans ses tragédies de pénibles questions politiques ; il a dérobé à Racine la finesse de l'expression, mais de passion profonde pas trace chez lui. Il faut donc sauter à pieds joints par-dessus le siècle, tari d'inspiration, nommé le siècle des philosophes, et venir demander à nos modernes s'ils croient surpasser les traditions raciniennes dans l'art d'épouvanter les consciences.

Les romantiques s'en faisaient gloire. Hélas ! c'était vaine gloire. Quelques auteurs y sont presque parvenus plus tard, et l'on a pu dire que telle pièce d'Alexandre Dumas, *Térésa*, n'est guère autre chose que Phèdre en habits bourgeois. Inutile d'ajouter que, dans les drames de Dumas et de ses congénères, il ne s'agit plus de la passion intellectuelle de Racine : les contemporains font appel aux sens, et les triomphes qu'ils rencontrent ne peuvent que nous faire apprécier mieux le talent de celui qui sut produire des œuvres chastes et passionnées, qui sut émouvoir les spectateurs sans les énerver.

La science de Racine dans l'exposition des drames intérieurs a fait de lui le plus habile peintre de caractères féminins qui se puisse rencontrer, et c'est encore une des raisons pour lesquelles on lui reconnaît aujourd'hui une supériorité si marquante.

La société moderne a pour les femmes d'étranges complaisances, et pour peu qu'elle écoute certains rêveurs, elle en fera des citoyennes ; il se pourrait donc que nous assistions un jour à la déclaration des droits de la femme.

Les romanciers, les auteurs dramatiques contribuent pour la plus grande part à développer ce culte du sexe faible en train de devenir le sexe fort; Paul Bourget s'applique, dans ses livres, à débrouiller les problèmes compliqués qui s'agitent dans les cœurs féminins ; Dumas, Sardou, au théâtre, donnent à la femme le premier rôle ; mais leurs héroïnes, qu'elles s'appellent *Madame Moraines*, *Francillon* ou *Théodora*, sont des êtres perdus de dépravation et affamés

de cabotinisme, fleurs du mal de notre civilisation de Bas-Empire. Ces écrivains nous donnent la femme à un moment particulier de l'histoire ; lecteurs et spectateurs s'attachent à ces créations malsaines comme à des choses très vécues, qui ont le grand intérêt de l'actualité ; en promenant leurs regards sur les ménages qui les entourent, en se rappelant les scandales que l'atroce médisance a apportés à leurs oreilles, ils peuvent dire : Bourget, Dumas, Sardou, vous avez vu très juste, nous pourrions remplacer par des noms vrais et connus les noms fictifs de vos personnages ; merci du spectacle que vous nous donnez.

Eh bien, cette copie servile qui fait le grand succès de nos auteurs est précisément l'élément le plus sûr de la caducité de leurs œuvres. Quelle sera la civilisation dans cent ans ? Comme quelques-uns le prétendent, serons-nous Russes ? les paysans des steppes viendront-ils nous infuser leur vie végétative ? Les Chinois, après nous avoir envoyé toute leur porcelaine, finiront-ils par arriver pour nous apprendre à manger le riz avec des baguettes ? Ce qui est absolument certain, c'est qu'en tout état de choses, les idées et les mœurs se seront modifiées. Les pièces de théâtre et les romans qui encadrent d'une façon si ingénieuse les potins du jour, et qui ne sont que la glose des faits divers parisiens, paraîtront alors d'affreux rébus, et contiendront des obscurités telles que personne ne s'avisera d'y déchiffrer l'éternel féminin.

Cette expérience que nous annonçons pour l'avenir peut dores et déjà se faire par rapport à la question de lieu. Dans n'importe quel pays du monde ayant échappé jusqu'à présent à la pernicieuse influence du goût moderne, des créatures comme *Sapho* d'Alphonse Daudet ou *Colette* de Paul Bourget seraient regardées comme des monstres, n'ayant rien de commun avec la manière d'être de la femme. A Racine le mérite d'avoir donné à la femme des traits plus généraux, et de lui avoir prêté des sentiments qui sont de toutes les époques, tout en analysant son cœur avec assez d'habileté pour n'omettre jamais rien de ce qui la caractérise essentiellement ; il n'est pas loin d'être le seul

qui l'ait comprise avec autant de sûreté. Un critique à la louange duquel on peut se fier, parce qu'elle n'est pas son fort, a prononcé ce verdict : « Les femmes de Caldéron sont des héros, celles de Shakespeare sont des enfants, celles de Racine sont des femmes. »

Elles nous apparaissent avec toutes les auréoles qui les font chérir. C'est Andromaque, la personnification de l'amour conjugal et de l'amour maternel, qui porte dans son cœur de païenne les sentiments du plus pur christianisme, et qui rappelle ces ravissantes figures de veuves dont on a vu, dans les siècles de foi, la sainteté s'épanouir à l'ombre des trônes, au milieu des corruptions princières; c'est Bérénice, à qui son amour donne le courage de s'immoler, montrant que, lorsque l'affection saisit une âme de femme, elle la fait monter jusqu'aux beaux sommets de l'héroïsme; c'est Monime, la douce Monime, qui a toutes les grâces voilées et toutes les pudeurs exquises de son sexe; c'est Iphigénie, Junie, Esther, blanches âmes de vierges qui mènent la vie cachée de l'obéissance. Puis voici l'essaim désordonné des coupables : Clytemnestre, l'infidèle ; Athalie et Agrippine, les ambitieuses ; Œnone, la perfide ; Hermione, la jalouse ; Roxane, la sultane cruelle, tuant froidement, pour n'avoir pu apaiser sa soif d'honneurs et d'amour ; c'est Phèdre, la malheureuse, subissant des tourments de damnée, possédée par un démon de luxure :

« C'est Vénus tout entière à sa proie attachée. »

Mais le poète l'a faite en même temps si misérable par son propre crime, que nous la plaignons, et il lui a donné des attitudes si réservées, que nous remarquons moins la profondeur de l'abîme où elle est descendue ; comme une impure vestale, avec son long vêtement immaculé, elle dissimule la coupable passion qui la dévore.

« Les caractères d'homme, dans le théâtre de Racine, sont inférieurs, pour la plupart, aux caractères de femme. » C'est M. Désiré Nisard qui a écrit cette phrase et, quand, chez un classique, il trouve que tout n'est pas également beau, on peut l'en croire. Les femmes forment la partie la

plus vivante de l'œuvre de Racine, et pourtant les contemporains du poète, qui lui reprochaient d'apporter sur la scène trop de terreur, se scandalisaient surtout du langage et des allures des principaux rôles féminins, tandis que les autres personnages, ceux qu'aujourd'hui on aime le moins, trouvaient presque toujours grâce à leurs yeux.

D'où vient que l'admiration s'est ainsi déplacée ; que, tout en restant très réelle, elle a cependant changé d'objet ? Et, en général, lorsque notre siècle loue ce que le siècle de Louis XIV blâmait, ou *vice versa*, lequel des deux a raison, le dix-septième ou le dix-neuvième ? Tous les deux, peut-on répondre.

Les Français de Louis XIV applaudissaient Racine lorsqu'il exprimait en langage choisi, parfois légèrement précieux, les sentiments qui étaient les leurs, comme l'auditoire du *Roi s'amuse* acclame les phrases démagogiques et les propos niveleurs de Victor Hugo ; il faut bien être de son temps, quitte à ne pas faire plus tard une moisson aussi opulente, puisque l'on a voulu partiellement récolter en herbe. Racine ne pouvait échapper à l'influence des idées ambiantes et, comme Shakespeare ne laisse pas de nous faire connaître les Anglais du seizième siècle, Racine, outre la vérité humaine, qui foisonne dans ses vers, nous sert une part de vérité contemporaine, c'est-à-dire que dans ses tragédies se reflète le siècle de Louis XIV.

La marque distinctive de la société française à l'époque du grand roi, c'était la mesure dans les sentiments ; la cour la plus polie de l'Europe avait horreur de tout ce qui était excessif et violent dans les émotions : non pas qu'on ne sentît alors au fond du cœur sourdre la colère, la jalousie et la haine, et que, dans la solitude, la férocité ne reprît ses droits, mais, en public, il eût été inconvenant d'en rien faire paraître et de se présenter sans masque. De cette servitude mondaine était né le beau langage, créé naturellement pour déguiser sa pensée ; et, lorsque Racine aurait tenté de s'affranchir de cette contrainte, l'étonnement des spectateurs l'aurait averti aussitôt de la borne qu'il ne de-

vait jamais dépasser. Soit donc qu'il ne voulût point choquer l'esthétique de son auditoire, soit qu'il n'entrevît pas la possibilité d'agir autrement, il façonna ses personnages antiques d'après les mœurs et les bienséances de la cour, leur apprit à raisonner leurs propres égarements, et les plia à toutes les formules du bien dire. Oreste, outré dans son dépit d'amour, Néron, rempli de haine, discourent longuement, avec des habiletés de diplomates; Achille, que l'Iliade nous montre inhumainement féroce, ne tourne point mal le compliment, et s'exprime avec une galanterie impeccable:

> C'est trop, belle princesse, il ne faut que nous suivre :
> Venez, qu'aux yeux des Grecs Achille vous délivre,
> Et que ce doux moment de ma félicité
> Soit le moment heureux de votre liberté.

Phèdre, au milieu des visions funèbres de l'agonie, a la présence d'esprit d'étudier une dernière belle phrase et de dire :

> La mort, à mes yeux dérobant la clarté,
> Rend au jour qu'ils souillaient toute sa pureté.

Agamemnon, qui a l'orgueil de sa race comme tous les grands seigneurs français, au moment où il envoie sa fille au supplice, prononce ces étranges paroles :

> Allez, et que les Grecs qui vont vous immoler
> Reconnaissent mon sang en le voyant couler.

Des exemples analogues, où Racine se montre trop de son époque, sont assez fréquents pour que M. Mesnard, le dévot commentateur de ses œuvres, soit obligé, très à contre-cœur, de faire l'aveu qui suit : « Reconnaissons que dans toutes les pièces de théâtre de Racine, à un sens historique très juste et très profond il se mêle quelque chose de moins vrai, une complaisance excessive pour des sentiments tout français. C'en est le côté faible quoique charmant. »

M. Emile Deschanel a voulu accuser encore la ressemblance entre la cour de Louis XIV et les personnages de

Racine, en mettant sous les noms de ces derniers les noms du roi, des princes, des grandes dames et des courtisans. Pour établir sa thèse, il trouve des raisons ingénieuses, trop ingénieuses même et par conséquent suspectes. Ce qui nous avertit de l'excès de ces rapprochements, c'est que les spectateurs de l'époque, si fins, si prompts à saisir les sous-entendus, capables de lire entre les lignes ce qui n'y était pas, n'y ont point du tout songé. Le dix-septième siècle nous a légué, dans les *Lettres* de Mme de Sévigné, les précieuses archives où se trouvent consignés les *potins* du jour, et il est impossible que cette exquise bavarde se soit abstenue de nous signaler les allusions des pièces de Racine lorsqu'elle découvrait avec tant de joie féminine celles que les prédicateurs de la cour plaçaient avec circonspection dans les replis savants de leurs périodes. Puis, le plaisir même que nous avons à parcourir les arguments de M. Deschanel doit nous mettre en défiance, et nous faire soupçonner qu'ils n'étaient pas tout trouvés.

M. Taine est le père de cette critique qui, dans tous les personnages de Racine, veut voir les figures connues du dix-septième siècle. Parlant d'*Athalie,* il avance que Joad a plusieurs traits de Bossuet. « Pour admirer cette pièce avec sympathie, il faut, dit-il, se pénétrer des passions éteintes depuis deux siècles, relire la correspondance des évêques et des intendants, les procès-verbaux des assemblées du clergé, les demandes universelles et perpétuelles de persécution, les louanges dont Bossuet comble le chancelier qui scelle la salutaire mesure. » Voilà donc Joad devenu le porte-étendard de l'intolérance ; un peu plus, M. Taine l'accuserait d'avoir fait révoquer l'édit de Nantes. Cette manière d'expliquer Racine peut nous induire à penser que M. Taine ne l'estime que médiocrement. Erreur ! Il a relevé ses brillantes qualités avec un talent plein de nouveauté scientifique ; mais il fallait qu'il trouvât en Racine la démonstration de son système, et il peut se flatter d'être arrivé à son but ; un homme d'esprit trouve toujours tout ce qu'il veut, et à défaut de bonnes raisons, il lui reste la ressource des paradoxes.

M. Taine a exposé sa méthode dans son *Introduction à l'histoire de la littérature anglaise*, dans la préface de ses *Essais de critique et d'histoire* et dans sa *Philosophie de l'art.* A l'un de ces endroits il dit :

« La question posée en ce moment est celle-ci : étant donnés une littérature, une philosophie, une société, un art, telle classe d'arts, quel est l'état moral qui les produit? et quelles sont les conditions de race, de moment et de milieu les plus propres à produire cet état moral? Il y a un état moral distinct pour chacune de ces formations et pour chacune de leurs branches ; il y en a un pour l'art en général et pour chaque sorte d'art ; pour l'architecture, pour la peinture, pour la sculpture, pour la musique, pour la poésie ; chacune a sa loi, et c'est en vertu de cette loi qu'on la voit se lever au hasard, à ce qu'il semble, et toute seule parmi les avortements de ses voisines, comme la peinture en Flandre et en Hollande au XVII[e] siècle, comme la poésie en Angleterre au XVI[e], comme la musique en Allemagne au XVIII[e] siècle. A ce moment et dans ces pays, les conditions se sont trouvées remplies pour un art et non pour les autres, et une seule branche a bourgeonné dans la stérilité générale. Ce sont ces règles de la végétation humaine que l'histoire à présent doit chercher ; c'est cette psychologie spéciale de chaque formation qu'il faut faire ; c'est le tableau complet de ces conditions propres qu'il faut travailler à recomposer. »

Dégagés de ses formules touffues, cette méthode n'est autre que celle inaugurée par Sainte-Beuve et Villemain, mais systématisée plus rigoureusement. Un disciple littéraire de M. Taine, M. Edouard Rod, le jeune et savant professeur, successeur de Marc Monnier à l'Université de Genève, dans sa première leçon, disait avec clarté comment était née la critique nouvelle et quel était son domaine :

« Le développement des études historiques, en favorisant la connaissance des milieux et la comparaison entre les époques, attira bientôt l'attention sur le phénomène longtemps négligé des variations du goût : on remarqua qu'un siècle ne ratifie pas toujours les jugements du siècle

précédent; que telle tragédie portée aux nues à son apparition peut cependant tomber dans un oubli définitif; que des gloires illustres entre toutes s'éclipsent pendant des périodes entières et ne reparaissent ensuite dans leur état que sous l'influence de circonstances qu'il est possible de déterminer; que les poètes d'une nation demeurent souvent incompris par la nation voisine. Et l'œuvre littéraire ou l'œuvre d'art cessa d'apparaître comme le produit spontané d'un homme de génie, renfermant en soi toutes ses causes, mesurable avec une règle commune. On la reconnut dépendante de toutes les circonstances qui gouvernent son auteur : du milieu, du pays, du climat, du moment, de la race. »

C'est donc que pour juger un auteur il ne faut point rapporter ce qu'il a écrit à des lois immuables, formulées d'après les qualités communes que l'on a cru découvrir dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et latine, mais se contenter d'examiner les influences qu'il a subies, de noter à quel point il exprime les sentiments généraux de son époque, et pour en revenir à Racine et pour lui appliquer cette théorie artistique, on devra le louer d'être en littérature, pour ainsi dire, la résultante du siècle de Louis XIV. Voilà déjà bien quelque chose ; mais ce n'est pas assez, et l'on comprend que M. Taine, en le célébrant si fort d'avoir reflété un siècle avec tant de perfection et en paraissant l'honorer comme l'un des grands génies de l'humanité, ne lui distribue, tout compte fait, que de minces éloges.

Vrai est-il que l'on peut regretter que Racine, en laissant envahir la scène par les hommes et les idées de son temps et en exprimant ainsi une trop grande part de vérité contemporaine, ait nui quelque peu à la vérité humaine, qui seule empêche les œuvres de vieillir. Cependant, ce qu'il y a d'éternel dans le cœur humain, les grandes passions qui ne changent pas, ce qui est à la fois d'hier, d'aujourd'hui et de demain, il l'a rencontré toujours et rendu dans une langue qui ne périra point.

De l'encombrement de la vérité contemporaine la vérité humaine a moins souffert que la vérité historique,

ou, en d'autres termes plus simples, — car le langage scientifique, gagné à la mauvaise fréquentation de M. Deschanel, allait nous rendre obscur, — Racine a commis de nombreux anachronismes.

Oui ; mais d'abord peut-on écrire sur le passé sans en commettre ? Peut-on s'abstraire des idées de son temps jusqu'à revivre tout à fait par l'intelligence les siècles antérieurs ? Si cela eût été possible, les classiques grecs et latins l'eussent tous réalisé, et Euripide, par exemple, dans *Phèdre*, n'aurait pas consigné ses femmes dans leurs appartements comme des Athéniennes du ve siècle ; il leur aurait donné cette liberté sauvage que devaient avoir les contemporaines du roi Thésée. Une remarque analogue est faisable au sujet de Sophocle, dont plusieurs détails de mœurs ne sont pas fidèles ; de Virgile, chez les Latins, qui prête à Didon des manières d'aimer qui sont surtout d'une Romaine. On observera toutefois que les anachronismes des anciens ne se présentent pas en foule, qu'il faut même de la subtilité pour en distinguer quelques-uns, tandis que ceux de Racine sont nombreux et apparents.

« Mes personnages, écrivait-il dans sa préface d'*Andromaque*, sont si fameux dans l'antiquité que, pour peu qu'on la connaisse, on verra fort bien que je les ai rendus tels que les anciens poètes nous les ont donnés. Aussi, n'ai-je pas pensé qu'il me fût permis de rien changer à leurs mœurs. » Un mauvais sort a voulu que la pièce d'*Andromaque* contînt la démonstration la plus nette des vaines prétentions de Racine. Boileau remarquait déjà que *Pyrrhus* était un personnage à la Scudéry. Songe-t-on, en effet, en l'entendant parler, au sauvage fils d'Achille, dont chaque action devait assurément porter la vivante empreinte des férocités de l'atavisme ? *Andromaque* elle-même, de l'aveu de M. Désiré Nisard, « n'est pas l'Andromaque d'Homère, qui donne de ses belles mains le pur froment aux chevaux d'Hector et qui tisse la pourpre pour son époux ; encore moins celle d'Euripide, devenue la veuve de Pyrrhus et la mère de Molossus ». Que dire de La Harpe, qui dans son *Cours de littérature* s'écriait avec une conviction ineffable :

« Quel modèle que ce rôle d'Andromaque ! Comme il est grec ! Comme il est antique ! »

Aucun critique n'oserait aujourd'hui affirmer que *Agamemnon, Ulysse, Achille, Thésée, Hippolyte, Oreste, Pyrrhus,* sont des personnages des temps héroïques ; *Bajazet, Acomat,* de bons Turcs ; *Xipharès, Mithridate,* d'authentiques barbares ; *Assuérus, Aman, Mardochée,* de véritables Orientaux ; *Néron, Britannicus, Titus,* des Romains parfaitement réussis; mais de la constatation du contraire faut-il, comme l'allemand Schlegel, conclure à l'infériorité de Racine ? Nous ne le pensons pas, car cette exactitude à recomposer les vivants d'autrefois n'est pas la première qualité d'une bonne pièce. Néanmoins, il faut convenir que nous éprouvons un singulier plaisir à la reconstruction des sociétés disparues, et que cette satisfaction, offerte d'abord aux savants, n'est pas une condition gênante pour les lecteurs non cultivés.

Une autre exigence formulée par notre siècle, qui se rapporte, non plus à l'époque où l'auteur place ses personnages, mais au cadre, à la nature extérieure qui les entoure, se nomme la couleur locale. Il est bien vrai qu'elle est surtout l'affaire du directeur de théâtre, et que Racine n'y a pu faillir qu'accidentellement ; mais la manière dont on la comprenait sous Louis XIV, le peu de souci que l'on avait de résoudre, au moins approximativement, la question de lieu, serviront à nous faire excuser Racine d'avoir commis quelques erreurs dans la question de temps.

Actuellement, les décors, les costumes, tous les accessoires scéniques font l'objet d'une étude scrupuleuse, et donnent aux spectateurs l'illusion presque complète du pays où la pièce reporte. Pour prendre un exemples remarquable et récent, on représentait, il y a deux ans, à l'Odéon, la *Marchande de sourires*, drame japonais, par Mme Judith Gautier. Si la *Marchande de sourires*, que l'on vient de reprendre avec grand succès, a fait de grosses recettes, c'est, nous semble-t-il, parce que les Parisiens ont pu, au prix modique d'une dizaine de francs, parcourir le Japon en quelques heures. Jamais, sur aucun théâtre, prétendent les

soiristes, on n'a atteint pareille perfection dans l'art de mettre en scène. Un peintre de là-bas avait été chargé de dessiner les costumes modèles ; les acteurs, qui avaient pris des leçons de gestes japonais, et qui s'étaient composé des physionomies à l'avenant, arrivaient sur des palanquins en bois laqué entourés de lanternes multicolores. Le rideau d'avant-scène figurait un éventail renversé où, sur un fond noir, coulait un gai ruisseau, paré de nénuphars, et dans lequel se miraient d'immenses cormorans aux ailes étendues, pendant que des oiseaux étranges voltigeaient à travers les feuillages exotiques. A l'un des actes, le public se trouvait transporté au bord d'un lac enchanté où croissaient les lotus mystérieux, les chrysanthèmes emblématiques et les pêchers qui secouent leurs fleurs roses sur les idylles printanières. Quel dommage que, pour compléter le paysage, les machinistes ne soient pas parvenus à faire voler des cigognes empaillées au-dessus de la tête des spectateurs ! Un autre acte permettait d'apercevoir la grande place d'Yeddo avec ses pagodes où grimacent les boudhas, avec ses maisons de thé et ses troupes de *mousmés* qui trottinent sous d'étonnants parasols. Nous allions oublier que, pour le lever du rideau, les trois coups traditionnels étaient remplacés par trois coups de gong.

Que l'on compare ces scrupules de l'exact avec la façon dont on traitait autrefois la question de la mise en scène et l'on sera plus que surpris de la belle indifférence professée jadis à l'égard de tout ce qui était décors, non seulement au XVII[e] siècle et en France, mais à toutes les époques avant la nôtre et dans tous les pays. Quels artistes, à part nos contemporains, se sont jamais souciés de la vérité des accessoires ?

Le moyen âge habillait les personnages bibliques de ses *mystères* en échevins, en prévôts des marchands, en membres des différentes corporations. Les tableaux de la Renaissance qui interprètent des sujets du Nouveau Testament nous présentent les riches costumes de brocart. Salvator Rosa plaçait de l'artillerie pour protéger la tente d'Holopherne. Shakespeare s'abstenait de pareilles erreurs

sans que ses décors fussent plus heureux, puisqu'à leur place il fixait des poteaux avec les indications : ceci représente un palais, ceci un camp, ceci une forêt. En France, sous Richelieu, on jouait Corneille en habits de cour, et pour prouver combien alors l'anachronisme importait peu, rappelons l'incident plein de gaieté que mentionne M. Deschanel dans son *Romantisme des classiques :* Un jour, dans *Horace*, Camille, poursuivie par son frère furieux, et s'enfuyant dans la coulisse, se prend les pieds dans sa robe à queue et fait un faux pas; Horace, en galant chevalier, ôte son chapeau à plumes, met son gant, et lui présente la main pour la relever; puis il recule de quelques pas, reprend sa fureur et elle sa fuite. Voltaire raconte aussi plaisamment que, dans *Cinna*, « on voyait arriver Auguste avec la démarche d'un matamore, coiffé d'une perruque carrée qui descendait par devant jusqu'à la ceinture; cette perruque était farcie de feuilles de laurier et surmontée d'un large chapeau avec deux rangs de plumes rouges. Auguste se plaçait sur un énorme fauteuil à deux gradins, et Maxime et Cinna sur deux petits tabourets. »

Un progrès s'accomplit sous Louis XIV, mais insuffisant, car Achille, dans *Iphigénie*, portait un petit chapeau surmonté d'une aigrette blanche, des gants et des bas blancs. Quant au lieu de la scène, c'était toujours une salle de palais qui servait indistinctement et sans aucune modification pour toutes les pièces. A supposer donc que Racine eût voulu s'astreindre à respecter en tout point la vérité historique dans ses tragédies et à ne pas du tout franciser ses personnages, il est plus que probable qu'il aurait échoué, parce que ses héros antiques se seraient trouvés complètement dépaysés dans des décors versaillais, et n'auraient pas eu la liberté de leurs mouvements avec des guêtres de soie brodée, des hauts-de-chausses à bouts de dentelles et des cravates à nœud de satin. On peut d'autant moins lui reprocher ses anachronismes qu'il manquait, pour s'en préserver, du résultat des investigations consciencieuses faites depuis dans le domaine de l'antiquité; les données qu'il avait sur la vie et les mœurs des peuples anciens,

quoique très complètes pour son temps, étaient encore trop vagues pour fournir la fidèle reconstitution du passé. Cuvier, il est vrai, avec quelques os, imaginait la structure des gigantesques représentants de la faune antédiluvienne; mais, à son avantage, il avait pour point de départ un document matériel, et il suivait des lois physiologiques certaines.

Puis, pour ne pas jeter la pierre à Racine, nos modernes ont l'expérience de quelques graves fautes commises par leurs auteurs préférés. Victor Hugo garde à son passif quelques lourds anachronismes que nous avons déjà indirectement signalés en rappelant qu'il faisait parler les serviteurs des grands seigneurs avec l'insolence démocratique de notre siècle. Scribe, le spirituel Scribe, si prompt à saisir tous les ridicules, a allongé sans mesure la liste de ses propres lapsus; il accomplissait des maladresses assez grandes, puisqu'il plaçait dans la bouche d'un homme du XIe siècle des métaphores anticipées d'au moins six cents ans :

. . . . « Par l'honneur et les dames
Qui des preux chevaliers *électrisent* les âmes ! »

Sans tomber dans des pièges aussi grossiers, les auteurs dramatiques actuels peuvent-ils espérer que leurs petits-neveux ne feront pas dans leurs œuvres d'accablantes découvertes ? Et aujourd'hui même qui est-ce qui nous prouvera que la couleur locale, leur *dada*, est dans leurs pièces aussi intensive qu'ils le prétendent ? Il serait piquant, au sujet de leur dernier triomphe, la *Marchande de sourires*, d'interroger des Japonais *japonisants*, et il se pourrait que le sultan Bajazet de Racine se trouvât être meilleur Turc que le prince *Maeda* n'est bon Japonais.

D'ailleurs, une part d'anachronisme s'impose à l'auteur, puisqu'il fait s'exprimer en langue vivante des hommes qui parlaient une langue morte depuis plusieurs centaines d'années. La violation de la couleur locale est également souvent commandée par l'espace restreint de la scène, et ceux qui montent une pièce, si jaloux qu'ils soient d'être

fidèles à la nature, sont forcés de recourir à une multitude d'artifices et de conventions qui sont les lieux communs des machinistes. Les motifs ne manquent donc pas pour excuser Racine d'avoir commis des anachronismes et d'avoir négligé la couleur locale. Mais cette seule pensée que l'on doive plaider les circonstances atténuantes en faveur de son poète favori, bouleverse l'âme fervente de M. Désiré Nisard. Il ne veut pas qu'on ait à trouver Racine coupable, et dans ce but il supprime au moins cette servitude de *temps* à laquelle on prétendait plier son génie : « On supporte qu'Andromaque parle en vers français, s'écrie-t-il, et on ne veut pas qu'elle sente comme une Française du XVIIe siècle ! Pour moi, je ne souffrirais pas sur la scène un rôle de femme qui ne réunirait pas tout ce que l'esprit chrétien et l'esprit français cultivés par les siècles ont donné de profondeur à la sensibilité des femmes, de force et de grâce à leur raison. » Pour réaliser cette condition, Racine n'avait qu'à choisir des sujets chrétiens et nationaux ; il aurait doté la littérature de chefs-d'œuvres incomparables. Il a préféré nous servir de l'antiquité païenne, c'était son droit ; c'est le nôtre de désirer une antiquité plus vraie que la sienne.

Nous aurions aimé aussi qu'il eût fait parler à chaque auteur le langage de son rôle, tandis qu'il n'a tenu aucun compte des différences sociales : dans ses pièces les serviteurs s'expriment comme leurs maîtres, dans les mêmes termes suprêmement distingués ; de là une grande uniformité de ton qui, pour être très belle, n'en est pas moins quelque peu fatigante. Les personnages secondaires de Shakespeare réussissent à attirer l'attention et même à introduire dans le drame des éléments de vie ; ceux de Racine font doucement bâiller. Que faut-il donc ? Employer des expressions triviales ? Non ; les *naturalistes* modernes, Zola et les siens, usent de ce procédé et n'arrivent qu'à dégoûter les spectateurs. Shakespeare est tombé lui-même quelquefois dans ce travers, et ses drames ont souffert de ces imperfections. Il suffit de donner aux quelques subalternes que les pièces comportent, des conditions bien déterminées,

de leur attribuer une part d'action dans la marche des événements, de mettre dans leur bouche le parler simple des gens de leur état, de ne pas les introduire dans un monde de sentiments subtils et raffinés, de ne pas les sortir de leur ignorance, et de ne pas les rendre trop habiles à débrouiller de savantes complications.

Au lieu de cela, les subalternes, dans les pièces du XVII[e] siècle, n'ont pas d'attribution bien définie ; ils s'appellent des confidents ; ce sont en réalité « des hybrides qui tiennent du serviteur et de l'ami ». Ils sont mis au courant de tout, pénètrent avec une intuition merveilleuse les arcanes du sentiment, ne donnent pourtant que fort peu de conseils et n'influent jamais sur une détermination ; ils ne sont sur la scène que pour fournir aux interlocuteurs le motif d'une tirade et le prétexte d'une explication. Quels êtres désagréables que ces effacés et combien nous leur en voulons d'amoindrir Racine !

Sont-ils toutefois aussi faux qu'ils le paraissent ? Assurément non, puisque le poète les a faits à la parfaite image de la société qu'il avait sous les yeux et que — ceci va sembler paradoxal — son seul tort est d'avoir été trop réaliste, c'est-à-dire d'avoir copié trop servilement les manières des domestiques et des intendants que souvent il observait. Voici comment M. Taine nous peint le serviteur et sa situation vis-à-vis du maître, Louis XIV, dans le cas présent :

« Son mérite est de n'être point un homme, mais un écho ; plus il a de l'esprit, plus il s'efface. Car, à la cour, il n'y a qu'une pensée digne d'être écoutée, celle du prince : toutes les autres ont pour devoir de la mettre eu relief ; il n'y a qu'un intérêt digne qu'on s'en occupe, celui du prince ; tous les autres ont pour devoir de le servir. Ses confidents sont à lui comme sa main ou sa perruque ; il est devenu tout à la fois leur dieu et leur père ; toutes leurs affections se sont ramassées sur lui, avec toute la force de l'habitude, de l'intérêt et du devoir. On ne doit point s'apercevoir qu'ils sont bons, méchants, sots, spirituels ; ces traits ont disparu sous le niveau des convenances qu'ils observent et de l'emploi qu'ils remplissent. » Puis, passant de ce portrait au

théâtre de Racine lui-même, M. Taine ajoute : « Pylade, qui était l'ami d'Oreste, est devenu son menin; Œnone, qui était la nourrice de Phèdre, est devenue sa suivante. Ils disent vous à leurs maîtres, qui les tutoient. Ils sont dans la chambre du prince pour aider à ses monologues; ils mettent des transitions entre ses idées; ils lui fournissent des sujets de développement; ils l'avertissent et le contredisent juste autant qu'il faut pour donner carrière à ses raisonnements et à ses passions; ils arrangent et époussètent son esprit comme sa garde-robe; leur office est de mettre en ordre ses pensées comme ses habits. »

Ce n'est pas sans arrière-pensée que M. Taine insiste sur ces types de servilité, Pylade, Œnone et leurs semblables, car, on s'en souvient, il a une thèse à établir : L'œuvre de Racine est la parfaite synthèse des idées et des mœurs du XVII[e] siècle; il est donc irréprochable. Nous nous associons à cette proposition élogieuse, mais nous en rejetons la conclusion et nous regrettons sincèrement que le poète n'ait pas conversé plus intimement avec l'âme de l'humanité, qu'il ne nous ait peint que « les grands de la terre », qu'il ait ignoré ceux qui les entouraient au point de nous faire songer que dans leurs poitrines ne battaient pas des cœurs humains. Pour lui, le peuple n'était pas, et ce fut la malchance de ce génie d'avoir vécu à un moment précis de l'histoire où l'éblouissement d'une grandeur factice l'empêchait d'apercevoir ce qu'il y a souvent de vraiment beau dans la vie banale des humbles.

L'influence de son siècle, le milieu dans lequel il se trouvait l'ont privé d'une autre ressource encore plus grande, qui aurait communiqué à ses œuvres un élément de puissante vitalité et leur aurait ouvert un accès plus large à la sympathie universelle : la poésie de la nature.

Elle existe chez les Grecs, nos modèles, sobre mais parfaitement harmonisée. Antigone conduit son vieux père très las à l'ombre du bois sacré où habitent les Euménides, et le fait asseoir sur la roche nue, protégée par des frondaisons de laurier; dans l'obscurité des feuillages, ignorants des fatalités qui pèsent sur l'homme, les oiseaux moqueurs

disent leurs chansons, et dans des lointains de brume se dessinent vaguement les tours d'une ville. Elle existe dans les drames de Shakespeare, si vibrants d'émotions : tantôt l'auteur, pour ajouter encore au mystère des choses, peuple la nature de fantômes, tantôt il la fait apparaître calme, souriante, reposée, pleine de lumière et d'arômes, bercée par des symphonies heureuses.

Excepté chez Fénelon, qui à bien des égards est un moderne, la poésie de la nature se rencontre rarement chez les auteurs du xvii[e] siècle. La Fontaine lui-même n'en a que quelques intuitions, et quant aux chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, que l'on représente quelquefois comme des morceaux d'un lyrisme parfait, pleins de charmantes pastorales, nous croyons qu'à ce point de vue, ils ne sont pour Racine qu'une gloire douteuse dont de maladroits admirateurs ont tort de vouloir nous éblouir. Prenez les chœurs d'*Esther* :

Ma vie à peine a commencé d'éclore ;
Je tomberai comme une fleur
Qui n'a vu qu'une aurore.

O Dieu que la gloire couronne,
Dieu que la lumière environne,
Qui voles sur l'aile des vents,
Et dont le trône est porté par les anges !

Sauf deux ou trois emprunts faits à l'Ecriture sainte, ce sont là les seules inspirations que le poète demande à la nature.

Les chœurs d'*Athalie* sont-ils plus riches ? Oui ; ils contiennent les fameux passages que chacun sait :

Tout l'univers est plein de sa magnificence.
. . . .
Il donne aux fleurs leur aimable peinture.
Il fait naître et mûrir les fruits,
Il leur dispense avec mesure
Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits.
. . . .
Il commande au soleil d'animer la nature.
. . . .

Le deuxième chœur d'*Athalie* nous offre une comparaison quelque peu fade, mais au moins complètement tirée du monde extérieur :

Tel en un secret vallon
Sur le bord d'une onde pure,
Croît à l'abri de l'aquilon
Un jeune lys, l'amour de la nature,
Loin du monde élevé ; de tous les dons des cieux
Il est orné dès sa naissance ;
Et du méchant l'abord contagieux
N'altère point son innocence.

Voilà pourtant ce que Racine a de plus fort en impressions de la nature. Mieux vaut avouer franchement que les cordes de cette lyre lui ont presque complètement fait défaut. Son siècle a été celui de l'éloquence et de la vie de salon. L'éloquence exige le raisonnement, qui est aux antipodes de la sensibilité et de l'imagination, les deux aliments féconds de la poésie ; la vie de salon est à son tour incompatible avec les émotions que procurent ordinairement les grands spectacles de la nature, et celui qui s'y livre ferme son cœur à la douce rêverie des paysages.

On peut sans doute justifier Racine d'avoir négligé les œuvres de la création matérielle, en disant que le drame comporte moins bien cette source d'inspiration. C'est, en effet, de tous les genres celui à peu près qui peut s'en passer le plus aisément ; et, à la façon dont ses tragédies étaient conçues, il eût été difficile à Racine de tirer un grand parti de la poésie des choses. Mais, s'il avait aimé la nature, s'il en avait compris l'harmonieux langage, il lui aurait donné place dans la conception de ses pièces, ainsi que l'ont fait Shakespeare et Schiller, dont les plus beaux passages, ceux que l'on cite, tirent précisément leur succès de la réaction des êtres inconscients qui nous entourent sur nos sentiments personnels. Il y a entre la nature et nous un courant mystérieux, et si l'on analyse cette sympathie qui nous unit à elle, on trouvera peut-être qu'elle naît par un besoin de confidence. Pour compenser l'égoïsme que nous rencon-

trons chez nos semblables, Dieu a fait ceux qui ne pensent pas si compatissants de nos douleurs et si joyeux de nos plaisirs ! Lorsque nous sommes tristes, la nature met un voile de mélancolie, ses créatures nous jettent les notes mineures d'une lassitude de vivre ; lorsque notre âme est pacifiée, les fleurs nous font des sourires, et les oiseaux des feuillages ne chantent que pour nous plaire.

La nature associée à l'homme, l'homme associé à la nature, voilà un fond de littérature très large dont notre siècle, enclin au panthéisme, a plus que tout autre profité, puisqu'une foule de prosateurs et de poètes, à commencer par Chateaubriand et Lamartine, et à finir par Pierre Loti, doivent la plus grande part de leur mérite à cet art d'interpréter la nature en lui prêtant les émotions de leur cœur. Le romantisme a vécu de cette manne champêtre. Aujourd'hui qu'il n'est plus, et que nous avons dû nous déshabituer de sa muse, lorsqu'un poète fait courir ses rythmes à travers les bois et les sentiers, ou lorsqu'un impressionniste, dans un cadre plus agrandi, raconte ses visions funèbres dans les mers polaires, ses enchantements dans les pays de lumière, sous un ciel infiniment bleu, ses doux revoirs en mai dans les landes roses de Bretagne, ils sont l'un et l'autre sûrs de réveiller le goût des lecteurs les plus blasés ; preuve donc que la nature est une grande inspiratrice. Mais elle a ses moments de vogue, et actuellement elle paraît un peu délaissée. L'influence de Paul Bourget a, depuis quelque temps, intéressé la littérature à la psychologie. Or, dit-il en plusieurs endroits dans le *Disciple*, son dernier mauvais livre, la psychologie, la dissection du Moi, l'analyse absorbante des sensations et des sentiments éprouvés rend inattentif aux phénomènes du monde extérieur.

Celui qui profite de ce retour offensif de la psychologie en littérature, — retour dont il faudrait se réjouir si Paul Bourget et d'autres n'en étaient les directeurs, — c'est le grand psychologue Racine. Il est tout à fait à l'ordre du jour ; il a provoqué des études nombreuses et fera encore prochainement l'objet d'un livre de M. Anatole France, le

fantaisiste critique, si plein d'imprévu. Cette faveur exceptionnelle, dût-elle ne durer qu'un temps, le temps que les piteux philosophes à la Paul Bourget mettront à disparaître, Racine restera, chéri par les intellectuels pour sa belle science de l'âme, et galvanisé dans l'admiration des lettrés pour la grâce accomplie de son langage.

L'abbé Jean QUARTENOUD.



REVUE SCIENTIFIQUE

La période glaciaire. A. Falsan. Paris, 1889. — *Cosmos*, revue des sciences *passim*. — *La Nature*. Revue des sciences. — *La préhistorique en Europe*. G. Cotteau. Paris, Baillière, 1889. — *L'Homme tertiaire*. A. Arcelin. Paris, 1889. — Les crânes de Canstadt, de Neanderthol et de l'Olmo d'Acy. Paris, 1889.

M. Falsan vient de rééditer dans la bibliothèque internationale, et tout à la fois d'abréger, en retranchant une grande partie des pièces justificatives, et de compléter par l'addition de chapitres importants, son beau travail sur le glacier du Rhône.

Parmi ces derniers, un des plus remarquables est celui qui a trait au creusement des lacs, question des plus intéressantes et des plus controversées de la géologie moderne.

Quelle force a creusé les lacs? Les uns sont d'anciens cratères; d'autres ont été produits par un barrage à la suite d'un épanchement de lave; d'autres, par des éboulements de montagnes : nous n'avons pas à nous en occuper.

Le plus grand nombre des lacs ont-ils été creusés par des effondrements ou des plissements de la croûte terrestre? Sont-ce les glaces, au contraire, qui ont rongé et excavé la roche? ou, simplement, les cavités dues au mouvement de l'écorce terrestre et remplies ensuite par des alluvions n'ont-elles point été affouillées par les glaciers? Telles sont les trois hypothèses ou plutôt les trois problèmes qui se présentent à notre esprit.

Il est certain qu'un grand nombre de lacs ont eu pour cause un mouvement de l'écorce terrestre, plissement ou



fracture ; mais comme les massifs montagneux renferment en général plus de lacs que les pays de plaine, et que dans le domaine des anciens glaciers, ils sont très multipliés, beaucoup de géologues ont été amenés à croire que leur nombre dépendait de l'activité des glaciers quaternaires.

Desor et Escher de la Linth, suivis en cela par A. Favre, Studer, Heim, Ch. Martins, et beaucoup d'autres naturalistes, ont pensé que la persistance et la conservation des lacs, créés d'abord par des mouvements orogéniques, étaient dues à l'extension des anciens glaciers, dont l'action s'était bornée à les combler de glace et à leur conserver une intégrité suffisante pour permettre à l'eau de prendre la place de la glace, quand celle-ci a été fondue.

D'après Ramsay et ses principaux partisans parmi lesquels nous citerons Geikie, Penek et Dana, la glace aurait agi directement sur les rochers en place, pour créer sur certains points des lacs de toute dimension et de toute profondeur.

Enfin M. de Mortillet et Gastaldi ont prétendu que la glace avait simplement affouillé ou déblayé les bassins lacustres préexistants.

Il est un quatrième mode de formation des lacs qui ne saurait être contesté, c'est celui du barrage des vallées par les moraines frontales des glaciers. Toutefois il est souvent difficile de déterminer d'une manière bien précise la part d'influence qui revient à tel ou tel agent dans la formation d'un lac, et il faut souvent faire intervenir tour à tour les mouvements orographiques, les érosions glaciaires, les affouillements et les barrages de moraines.

D'après la théorie de Desor, les précipitations aqueuses très peu considérables dans les montagnes où se formaient les anciens glaciers n'avaient pu entraîner au bord du lac de Genève, par exemple, qu'une quantité relativement peu considérable d'alluvions; arriva le glacier qui combla d'un culot de glace la profondeur du lac, les alluvions subséquentes et les moraines passèrent sur la glace pour se répandre au delà du lac dans la vallée du Rhône. Ce que nous disons du lac de Genève peut s'appliquer à un grand

nombre de lacs, tels que le lac du Bourget, celui d'Annecy et la plupart des grands lacs de la Suisse et de la Lombardie, qui doivent, ainsi que l'attestent les géologues, leur origine à des mouvements de l'écorce du globe.

Tyndall s'empara de la théorie de Ramsay et l'exagéra. Il en vint à prétendre que c'était uniquement aux glaciers quaternaires qu'il convenait d'attribuer l'ouverture des vallées et le creusement des lacs. A la vérité, quelques lacs de Bavière et surtout des lacs du Wurm et de l'Ammer ont été creusés par affouillement dans un ancien terrain glaciaire par les grands glaciers postérieurs, mais on ne peut appliquer cette règle à tous les lacs.

Il est difficile de comprendre qu'un glacier dont Tyndall a pu comparer la marche à celle d'un fleuve, sous le rapport de la mobilité de ses molécules et des différences de leur vitesse, suivant leur éloignement de la surface, puisse conserver assez de solidarité avec les particules les plus inférieures pour éroder fortement des roches sous-jacentes situées à plusieurs centaines de mètres au-dessous de sa surface.

Le glacier ne peut pas plus creuser les vallées qu'il ne peut creuser les lacs. Autrement, comment pourrait-on expliquer que le glacier du Rhône, doué d'une assez grande force pour creuser le lac de Genève, n'ait pu élargir le défilé de Saint-Maurice?

Sans doute, il a pu arriver souvent, surtout dans les hautes montagnes, que le glacier, rencontrant une roche tendre, l'a excavée, et a préparé ainsi le bassin d'un futur lac, mais on ne peut généraliser la théorie.

On peut dire la même chose des lacs morainiques, c'est-à-dire situés au milieu d'anciennes moraines. Dans ces circonstances il y a lieu d'invoquer l'affouillement. Mais ce qui est applicable à certains lacs n'est pas applicable à tons. Il faut, pour ainsi dire, faire l'histoire de chaque lac et voir quelles sont les causes qui ont présidé à sa création.

Ce que nous venons de dire des lacs peut s'appliquer aux calanques du midi de la France et aux fiords de la Norwège.

L'érosion glaciaire a certainement contribué pour une large part à donner leur forme actuelle à ces étranges défilés, elle les a préservés par des culots de glace de l'ensablement qui a atteint les parties voisines, et conservé ainsi leur profondeur, mais elle n'a fait qu'élargir et modifier des fissures et des crevasses produites antérieurement par les mouvements du sol.

Lorsque M. Falsan a publié son livre, il avait étudié les travaux des glaciéristes qui prétendent établir plusieurs périodes glaciaires.

Nous avons recherché avec une curiosité légitime ce qu'il pensait relativement à cette importante question.

M. Falsan tient pour l'unité de l'époque glaciaire, au moins pour le glacier du Rhône, qu'il a étudié spécialement. Il a rencontré des oscillations en Suisse, à Usnach, à la Dranse, au bois de la Bâtie, mais rien, dit-il, ne lui a prouvé que les glaciers aient disparu des plaines des Dombes et du bas Dauphiné, pour les envahir de nouveau et s'étendre plusieurs fois de suite jusqu'à Lyon ou dans sa direction.

Il n'admet, avec MM. A. Favre, de Saporta, Lory, de Mortillet, Desor, de Lapparent, Lortet, Chantre, Benoît, Fontannes, Desperet et bien d'autres, qu'une seule époque glaciaire. Il est arrivé souvent que la superposition de deux terrains erratiques a fait croire à deux périodes glaciaires, mais ce fait, qui pourrait être attribué à une oscillation, n'a eu pour cause que de simples glissements.

En dehors du glacier du Rhône, il croit que les recurrences de terrains erratiques observées, peuvent s'expliquer parfaitement par des oscillations du sol sans recourir à plusieurs périodes glaciaires. C'est aussi notre humble avis.

— Le phénomène de la pluie de sable, amenée des déserts de l'Afrique par la violence des bourrasques, en Italie et même au delà des Alpes, s'est renouvelé cette année, au mois de mai, sur divers points de la Péninsule. « Le mouvement orageux venu de l'Afrique, écrit P.-F. Denza, de

l'observatoire de Moncalieri, a eu un premier maximum d'intensité du 8 au 10 mai, la pluie mêlée de sable est tombée en Sicile et en Piémont du 9 au 10 et en certains endroits les feuilles des arbres en ont été couvertes. »

Quelques jours de trêve ont suivi ce temps orageux; mais le 12 mai une nouvelle tempête de sable annoncée par les dépêches de Biskra s'est déchaînée sur les déserts africains, et se dirigeant vers nos contrées s'est abattue pendant la nuit du 14 au 15 sur l'Apennin central et septentrional, et une nouvelle pluie de sable est tombée en Toscane, en Piémont et en Lombardie, de manière à couvrir non seulement les feuilles des arbres, mais encore la toiture des maisons, les terrasses et les monuments comme à Turin et à Milan.

Telle est parfois la violence du vent qu'il ne se borne pas à soulever et à porter au loin les sables meubles du désert: il arrive à éroder les roches elles-mêmes.

M. Contejean raconte que, dans un voyage qu'il a fait en Grèce, il a vu près de Corinthe une caverne largement béante, creusée dans un grès sableux friable, par l'extrême violence des vents du nord. Toute la falaise, formée de ce même grès que surmonte un banc de calcaire compact, est rongée à sa partie inférieure, tandis que le banc calcaire, en surplomb, vient couvrir de ses débris amoncelés le pied de l'escarpement. Les mêmes phénomènes se produisent au pied des collines qui bordent sur une vaste étendue le rivage de l'Achaïe.

— M. Hertz a démontré l'identité longtemps soupçonnée des ondulations électriques et lumineuses. A l'aide d'une bobine d'induction de Ruhmkorff dont le circuit secondaire, de haute tension, est muni de dispositifs qui donnent à la décharge un caractère oscillatoire rapide, il produit des ondulations dont les longueurs d'onde ne dépassent pas un mètre par exemple.

L'étincelle éclate entre deux petites sphères en laiton poli, reliées par des tiges de cuivre à des sphères plus grandes et de même métal. On peut faire varier la période

de décharge entre certaines limites, en faisant glisser les grosses sphères sur les tiges de cuivre.

Dans ces conditions, le milieu environnant est le siège de mouvements électriques complexes, participant à la fois des actions électro-statiques et electro-magnétiques.

M. Hertz met ces ondulations en évidence à l'aide d'un résonnateur électrique faisant voir ces ondulations, de la même manière qu'un résonnateur acoustique amplifie certains sons particuliers et permet ainsi de les entendre. Le résonnateur ou explorateur est constitué, soit par un circuit carré ou circulaire presque fermé, et terminé par deux petites boules de laiton qu'on peut régler et mesurer à l'aide d'une vis micrométrique, soit par deux tiges de cuivre, dans le prolongement l'une de l'autre, terminées par de petites boules dont on peut faire varier la distance à volonté. Lorsqu'il se trouve dans le champ électrique de la bobine Ruhmkorff, il se produit entre les boules du résonnateur des étincelles visibles même à 20 et 25 mètres de la bobine.

Les ondulations ne sont arrêtées ni par un mur ni par une cloison en briques. En disposant de grands miroirs en zinc sur le trajet des radiations électriques, on peut les réfléchir et répéter toutes les expériences classiques faites sur les rayons lumineux. Comme ceux-ci, les rayons électriques peuvent être polarisés, diffusés, réfléchis régulièrement et réfractés avec un indice de réfraction électrique de même valeur que l'indice de réfraction optique. M. Hertz considère les radiations électriques comme des radiations lumineuses d'une grande longueur d'onde et se croit autorisé à conclure à l'identité de la lumière, de la chaleur rayonnante et des mouvements électro-dynamiques.

— Le mode de reproduction de l'anguille n'a été jusqu'ici que très imparfaitement connu. Tous les faits qui s'y rattachent méritent donc une attention particulière. Ce n'est que tout récemment que Ch. Robin a fait connaître l'anguille mâle, d'une taille moins grande que l'anguille femelle, dont l'ovaire, en forme de ruban plissé, contient une

immense quantité d'œufs. Vers la fin de l'hiver, l'anguille qui s'apprête à frayer descend des eaux douces vers la mer, et se tient au voisinage des côtes, où elle est pêchée quelquefois. Sa chair alors est, paraît-il, exquise et très appréciée des gourmets.

Quand, où et comment l'anguille fraye-t-elle? Est-elle ovipare? ou ovovivipare comme l'ont prétendu certains pêcheurs trompés peut-être par la présence d'animaux vermiformes trouvés dans l'intérieur du poisson? Ces divers points ne sont guère éclaircis.

Quoi qu'il en soit, dans un nombre assez restreint de localités, situées sur nos côtes océaniques, là où se trouvent des cours d'eau d'une certaine importance, et dans la zone où la marée arrive chaque jour, on voit apparaître de décembre à février, selon la latitude, des embryons anguilliformes qui ne sont autres, ainsi que l'a démontré Eudes Deslongchamps, que de futures anguilles. Ils se présentent sous forme de bancs considérables et prennent le nom de *civelle*, de *pibale*, de *montée*, etc. Lorsqu'elle arrive à l'embouchure des fleuves et jusqu'à une certaine distance en amont, la *civelle* est à l'état transparent et gélatineux. On n'aperçoit au milieu du liquide que deux points noirs répondant aux yeux et une tache colorée rougeâtre qui forme le cœur et les branchies. Dans cet état, elle est l'objet d'une pêche active, à l'aide de tamis, à la nuit tombante. Elle est très recherchée comme aliment et se consomme sur place, car elle ne peut vivre hors de l'eau et ne peut être transportée. Cette pêche toutefois n'est guère pratiquée que jusqu'à une certaine distance de l'embouchure.

A mesure qu'elle remonte le fleuve et prolonge son séjour dans les eaux douces, la jeune anguille voit rapidement sa peau s'épaissir et se charger d'un pigment noir qui colore toutes les parties supérieures, tandis que les parties inférieures deviennent d'un blanc argenté. Sortie de l'eau, elle résiste très bien à l'asphyxie pourvu qu'on la maintienne dans un milieu humide, mais alors sa chair est indigeste et de mauvais goût, ce qui provient sans doute de ce qu'après avoir épuisé sa réserve embryonnaire pour former ses tis-

sus définitifs, elle n'a pu encore se nourrir suffisamment; elle est très maigre et n'offre aucune des qualités alimentaires recherchées.

— Il a été publié un dénombrement général des plantes du globe, d'après le traité botanique de Von Tieghem.

Le nombre des plantes actuellement connues est de 96.715, sans compter les cryptogames et non compris les espèces fossiles.

Voici le chiffre des principales familles :

Parmi les gymnospermes, les cycadées, qui comptent plus de 250 espèces fossiles, sont réduites au chiffre modeste de 90 espèces vivantes. Les conifères, dont fait partie le *sequoia gigantea*, qui s'élève à 150 mètres de hauteur, sont au nombre de 300.

Dans les *angiospermes monocotylédones* sont compris : les graminées, au nombre dequèlles le bambou, 3,200 espèces; les cyperacées, 2,200 ; les palmiers, 1,100; les liliacées, 2,110; les orchidées, 5.000.

En résumé, les monocotylédones sont représentées par 18.737 espèces.

Parmi les dicotylédones, on compte 300 espèces de chênes, sur le nombre des 400 cupulifères.

Les crucifères sont au nombre de 1.200 espèces, les papavéracées de 160, les légumineuses de 6,500, les rosacées de 1.000, les borraginées de 1,200, les gentianées de 520, les labiées de 2,600, les cucurbitacées de 500. Le nombre exact des dicotylédones est de 77,978 espèces.

Nous sommes bien loin des 600 végétaux recueillis par Dioscoride, et même des 18.000 espèces citées par le botaniste anglais Ray en 1686, sans compter le grand nombre des plantes qui nous restent inconnues soit dans le centre de l'Afrique, soit dans l'Asie centrale, soit au Brésil: *Quam mirabilia sunt opera tua, Domine!*

— Sous ce titre : *Le Préhistorique en Europe*, M. Cotteau a eu l'heureuse idée de réunir en un volume les principaux faits préhistoriques présentés et discutés dans les divers



congrès internationaux qui de 1865 à 1880 ont eu lieu successivement dans les principales capitales de l'Europe.

C'est du choc des idées que jaillit la lumière. Les congrès ont été d'une grande utilité au point de vue scientifique, en offrant aux savants des points de comparaison très précieux, en réunissant les connaissances et par conséquent en accumulant les lumières, en stimulant le zèle des chercheurs et surtout en propageant le goût d'une science présentée, dans ces diverses réunions, d'une manière si attrayante.

C'est au congrès de Neuchâtel, présidé par Desor, que fut magistralement traitée la question des palafittes. C'est à Paris que l'abbé Bourgeois présenta pour la première fois ses fameux silex tertiaires; que Lartet et Desnoyers, que Garrigou, Pruner Bey, Broca, Nilson, firent à tour de rôle d'importantes communications, sur les habitants des cavernes, sur l'anthropologie préhistorique, sur les caractères anatomiques des premiers hommes, sur l'origine du bronze en Scandinavie; c'est à Norwich que fut discuté l'âge du fameux monument mégalithique de Stonehenge, que la division des races humaines d'Huxley fut contestée par Broca et Charles Vogt, que John Evans lut son mémoire sur la fabrication des instruments de pierre dans les temps préhistoriques.

A Copenhague, le roi, la reine, la famille royale, les hauts fonctionnaires, le corps diplomatique en costume assistaient à la séance d'inauguration. Des fêtes splendides furent offertes aux membres du congrès venus de tous les pays de l'Europe, dans les grands jardins publics, au Tivoli et à l'Alhambra.

Berzelius fit connaître ses remarquables études touchant les oscillations du sol sur le sol de la Scanie. Nilson traita de l'affaissement et de l'exhaussement de la péninsule scandinave. Hildebrand appela l'attention des savants sur les sculptures qui couvrent en Suède les rochers de la Westrogothie. Mais, s'il m'est permis d'employer cette expression vulgaire, *le clou* du congrès fut l'examen sur place, avec les savantes explications de Steenstrupp et Worsaöe,

de ces immenses amas de débris de cuisine, nommés *Kiækkenmœddings*, composés en grande partie de coquilles auquelles sont mêlés des ossements d'oiseaux et de mammifères, et abandonnés par de pauvres pêcheurs de l'âge de la pierre polie sur les rivages du Seeland.

M. Cotteau assista à un magnifique lever de soleil sur le Sund : « Le temps était magnifique; le soleil, comme un large disque de feu, semblait émerger du sein des eaux; ses rayons se reflétaient au loin sur les flots, illuminant les bâtiments, qui, poussés par un vent favorable, se dirigeaient vers le Sund; à droite, l'île de Moën se dessinait nettement, avec ses hautes et pittoresques falaises de craie blanche. »

A Bologne, le congrès s'occupa des rapports qui peuvent exister entre l'homme et les phénomènes géologiques dans l'Italie centrale. L'homme apparaît au commencement de l'époque quaternaire vivant avec l'éléphant, le rhinocéros, le cerf, le cheval, l'hippopotame. On trouve des traces de son existence dans le tuf de la campagne romaine, contemporain de l'époque glaciaire.

MM. Desor et Worsaöe developpèrent leurs idées sur la liaison des temps préhistoriques avec ceux de l'antiquité classique, en s'appuyant sur l'examen des formes et des dessins recueillts dans les sépultures de Villanova, de Marzabotto et de la Certosa, sépultures qui semblent marquer les trois étapes de la civilisation de l'âge du fer. Le congrès visita les terramares de Montale près de Modène, les puits funéraires et les sépultures quadrangulaires de Marzabotto.

La question des silex tertiaires de Thenay fut portée de nouveau devant le congrès de Bruxelles. Les silex de Thenay sont-ils taillés? Une commission fut nommée. Quelques membres refusèrent de se prononcer, les avis exprimés furent partagés et la question resta indécise. Mais, dès lors, l'existence de l'homme tertiaire perdit du terrain, et depuis ce temps, loin de s'affirmer, elle est devenue de plus en plus problématique.

C'est à Stokholm que le congrès tint ses séances en 1876.

Plusieurs questions importantes furent étudiées et discutées. Ces questions avaient trait : à l'existence de l'homme en Suède d'après les traces les plus anciennes qui s'y rencontrent, lesquelles, d'après Desor, ne remontent pas à l'époque glaciaire, ni même jusqu'à l'époque paléolithique ; au commerce de l'ambre jaune ; au développement de l'âge du bronze et de l'âge du fer en Suède ; à l'existence des animaux domestiques dans les temps préhistoriques ; enfin à l'existence d'une lacune entre l'âge du renne et l'époque néolithique. Cette dernière question fut résolue par M. Cazalès de Fondouce dans un sens négatif.

« A Stockholm, comme dans tous les pays du Nord, le ciel est presque toujours d'un blanc mat et la ville, même dans les plus belles journées, semble noyée dans un léger nuage de vapeur ; mais le soir lorsque le soleil s'abaisse à l'horizon, le ciel prend des teintes transparentes et rosées, les objets les plus éloignés se dessinent nettement, et la ville éclairée et dorée par les derniers rayons du soleil couchant forme alors un panorama d'une beauté indescriptible. »

Le congrès de Budapesth s'ouvrit le 4 septembre 1876. Broca traita de la trépanation préhistorique. Le savant professeur distingua deux trépanations : la trépanation chirugicale pratiquée sur des enfants pendant la vie et la trépanation posthume.

Broca attachait à cette opération un sens mystique. Cette singulière coutume s'est rencontrée chez les Gaulois ; elle persiste chez quelques sauvages actuels. M. de Pulsky exposa ses idées sur l'existence d'un âge de cuivre et M. Bataillard présenta son remarquable mémoire sur l'origine des Tziganes.

Enfin ce fut à Lisbonne que presque tous les membres du congrès reconnurent que les silex d'Otta signalés par Ribeyro comme tertiaires étaient en réalité de l'époque quaternaire.

Les documents nous manquent pour rendre compte du congrès tenu à Paris au mois d'août de cette année ; mais cette question même du congrès nous amène naturellement à parler du congrès international des catholiques

ouvert l'année dernière dans la capitale, sous la présidence d'honneur de Mgr Richard, archevêque de Paris, et la présidence effective de Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française. Les plus importantes questions ont été présentées et sérieusement discutées. Religion, philosophie, science du droit, histoire, sciences mathématiques, physiques et naturelles, anthropologie, ont trouvé place dans le programme, et chaque savant est venu apporter sa contribution à l'œuvre commune et sa part de lumière.

Parmi les nombreux et très remarquables mémoires que renferme le compte rendu du congrès, nous signalerons ceux de MM. Arcelin et d'Acy, qui se rapportent plus directement à nos études habituelles et tendent, avec les forces réunies du raisonnement et des faits, à renverser la théorie, si chère aux matérialistes modernes, de la prodigieuse antiquité de l'homme.

Il ne semble guère admissible que l'homme ait vécu à une époque où les différents ordres de mammifères étaient à peine ébauchés, et il y aurait un véritable anachronisme à transporter le type *homo* à l'époque éocène et même miocène. Les faits sont-ils d'accord avec le raisonnement ? M. Arcelin examine trois ordres de faits : découverte d'ossements humains, découvertes d'os incisés, découverte de silex taillés dans des gisements tertiaires.

Le fait d'un squelette humain, trouvé en 1851 à Savone dans une marne pliocène, avec des ossements de mammifères fossiles à l'état isolé, tandis que ceux du squelette avaient conservé leur ordre de juxtaposition, prouve que ces ossements ne sont point de la même époque, et que le cadavre avait été enseveli postérieurement.

Il faut également attribuer à des sépultures les ossements humains découverts à Castelnedolo, en 1860 d'abord, puis en 1879 et en 1880, dans deux couches différentes de pliocène marin. Il faudrait, pour établir l'hypothèse contraire, prouver que l'homme de cette époque était navigateur, et qu'il avait fait naufrage, non seulement une fois, mais deux fois, dans le même lieu, puisque les squelettes

gisent dans deux couches différentes. De plus, l'un des squelettes est entier, tandis que ses diverses parties auraient dû, dans l'hypothèse d'un naufrage, être dispersées par le mouvement des vagues; les autres, il est vrai, ne sont point complets, mais ils peuvent être plus anciens et moins conservés; leur dispersion est d'ailleurs facile à expliquer dans un terrain argileux, mobile et sujet à des déplacements. Le peu de profondeur des ossements, la parfaite conservation de l'un des squelettes, le gisement de ces restes humains à des niveaux différents, la réunion de quatre corps dans un espace peu étendu, la difficulté d'admettre l'art de la navigation à l'époque pliocène, le peu de différence des caractères anthropologiques de l'homme de Castelnedolo avec l'homme actuel, tout milite en faveur d'un ensevelissement.

Le crâne trouvé à Calaveras dans le comté de Calamine, en Californie, par M. Withney, comme les ossements recueillis par M. Ameghino sur le territoire de la république argentine, non loin de l'embouchure de la Plata, ne suffisent point à établir l'existence de l'homme tertiaire. Outre que le crâne de Calaveras est d'une authenticité très douteuse, l'âge des gisements est très contesté.

Quant aux ossements fossiles, rayés, impressionnés, incisés, taillés, cassés ou percés, découverts dans divers terrains tertiaires, il résulte des discussions contradictoires auxquelles a donné lieu leur découverte, que ces divers états sont dus à des causes naturelles.

L'autorité de M. de Quatrefages, qui regarde comme l'œuvre de la main de l'homme des incisions remarquées sur des os de balœnotus provenant des fouilles de M. Capellini, près de Monte Aperto, dans la province de Sienne, a laissé planer quelques doutes sur ce fait particulier; mais comme il est absolument impossible que de telles incisions puissent être produites par un instrument de pierre et que le gisement de Monte Aperto n'est point un dépôt côtier accessible à l'homme des temps tertiaires, il faut recourir encore à des causes naturelles, comme la dent d'un squale par exemple.

Les silex ont-ils été taillés par l'homme à l'époque tertiaire? Il y a trois procédés usités pour la taille du silex : l'éclatement par le feu, la percussion et la pression. Or, ces trois modes de taille peuvent être dus à des causes purement naturelles. L'éclatement et le craquelage, par des incendies de forêts, occasionnés soit par la foudre, soit par la concentration des rayons solaires sur des matières inflammables; soit encore par des variations de température, comme de nombreux faits l'attestent; la taille par percussion, par la chute des silex d'un abrupt sur le sol, et dans ce cas, le cône de percussion qui a été regardé comme une marque de taille intentionnelle peut se produire très naturellement; enfin la pression peut donner lieu à des éclatements ou à des apparences de retouche. C'est ainsi que nous avons recueilli, M. Arcelin et moi, à Saint-Sorlin, dans une paroi verticale de l'argile à silex, à huit mètres de la surface du sol, des *nuclei*, auxquels étaient encore jointes les lames détachées par la pression.

M. d'Acy, pour répondre à cette question du programme : Quelle est la date géologique des plus anciens fossiles humains? s'est borné à émettre des observations relatives aux crânes de Canstadt, de Neanderthal et de l'Olmo, les deux premiers considérés généralement comme appartenant à la plus vieille des races humaines et remontant au plus ancien des âges quaternaires, le troisième rangé dans la même race que celui de Canstadt et attribué également au quaternaire inférieur.

Après avoir énuméré la faune à laquelle le crâne de Canstadt est associé, M. D'Acy prouve que, d'après cette faune, il ne devrait point être rapporté à l'époque chelléenne, mais bien à l'époque moustiérienne, mais de plus qu'on n'est pas en droit de lui accorder cette date, car il ne provient point des fouilles exécutées en 1700 par ordre du duc de Wurtemberg.

Le docteur Reisel, qui avait assisté aux fouilles, énumérant les os des animaux trouvés, dit formellement qu'aucun de ces ossements ne peut être comparé à des ossements humains. Le catalogue manuscrit des fossiles de Can-

stadt rédigé de 1720 à 1730 ne fait aucune mention du crâne.

En 1749 et en 1753 paraissent deux mémoires du docteur Albrecht Gessner sur les trouvailles de Canstadt. Il dit expressément qu'on n'a pas trouvé d'ossements pouvant être comparés à des débris humains.

Ce n'est qu'en 1835 que Jæger découvrit ce crâne auprès des vases romains recueillis à la partie supérieure du sol, lorsqu'on commença les fouilles en 1700, et l'adjoignit aux fossiles rencontrés beaucoup plus bas dans le lehm. Quelle autorité peut avoir Jæger, qui ne connaissait pas seulement l'emplacement des fouilles, qu'il place sur le Seelberg, tandis qu'elles ont été faites près de l'église d'Uff ?

On connaît la provenance du crâne de Neanderthal; mais la date fait défaut. On a trouvé, il est vrai, une canine d'ours, dans une cavité latérale de la caverne d'où il a été extrait; mais l'espèce à laquelle appartient ce débris n'a pas été déterminée. M. Mortillet le date par comparaison avec des ossements d'animaux quaternaires gisant à 130 pas de lui, dans une grotte contenant un lehm semblable, ossements ayant, pour une partie au moins, un degré de conservation identique à celui du crâne et des os humains.

Or, le lehm est la dernière des formations quaternaires et, d'autre part, les savantes recherches de MM. Fremy et Delesse ont montré que le degré de conservation des os ne peut en aucune façon servir d'indice d'ancienneté soit absolue, soit relative.

Il n'existe donc aucune preuve, ni paléontologique ni stratigraphique, de l'extrême antiquité du crâne humain de Neanderthal.

Quant au crâne de l'Olmo, les mollusques recueillis dans l'argile lacustre de la plaine d'Arezzo et de la Chiana, espèces qui vivent encore aujourd'hui dans la région, ainsi que la présence dans cette formation du *cervus megaceros* et de l'*equus caballus*, prouvent que l'argile bleue est post-pliocène, et que le crâne humain n'est point tertiaire, mais quaternaire.

La dent d'*elephas meridionalis* trouvée à peu de distance du crâne, ne peut servir à fixer une date, car il y a entre l'endroit où cette dent a été trouvée et le lieu de gisement

du crâne une distance considérable et une différence de niveau d'une vingtaine de mètres. De l'examen du gisement M. d'Acy conclut que cette argile lacustre s'est déposée dans un moment de calme, pendant la période qui a précédé la dernière extension des glaciers.

Ainsi s'évanouissent peu à peu, l'une après l'autre, les affirmations audacieuses des jongleurs scientifiques.

— La note gaie nous est fournie par M. Brown-Sequard, membre de l'Institut, professeur de physiologie générale au Collège de France, membre de l'Académie de médecine et président de la Société de biologie.

La science actuelle semble avoir ravi *au grand roi* sa devise : *Quo non ascendam?* Elle ne se contente plus de chercher dans la présence de microbes la cause de la plupart des maladies infectieuses et d'en assurer la prophylaxie, elle prétend avoir en sa possession la source même de la vie et arriver bientôt à distribuer des brevets d'immortalité.

M. Brown-Sequard, par l'injection d'un liquide emprunté aux glandes génératrices d'animaux vivants, cobayes, lapins, jeunes chiens, etc., augmente les forces affaiblies et prolonge indéfiniment la vie. C'est du moins ce qu'il affirme avoir expérimenté sur lui-même. Cette découverte a été saluée d'un immense éclat de rire par les savants sérieux, qui n'ont vu dans les affirmations de M. Brown-Sequard que la conception délirante d'un homme de science dont les facultés vont en décroissant.

A. Ducrost.





CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Les élections. — Les partis et les catholiques. — La loi militaire. — Le boulangisme. — Le czar. — L'Allemagne. — Les catholiques en Europe. — La grève de Londres et le cardinal Manning. — L'Irlande. — La Hollande. — Les universités de Washington et de Fribourg. — Noces d'argent de Mgr Mermillod. — L'Italie. — Le départ du Pape.

Les élections du 22 septembre et du 6 octobre ont donné lieu aux luttes les plus vives et n'ont tourné à la satisfaction complète d'aucun parti : chacun d'eux compte des succès et des défaites. Il fallait s'y attendre. Ce n'est pas que la nouvelle Chambre doive continuer exactement l'ancienne. La moitié des élus sont des hommes nouveaux. Des chefs les plus en vue, plusieurs ont été reniés par leurs électeurs : ainsi MM. Ferry et Goblet. Bien que la majorité soit républicaine, elle l'est à des titres fort divers : elle peut donc se trouver rompue à la première occasion.

Il n'est pas nécessaire d'avoir pris part à la lutte électorale pour avoir constaté la pression inouïe que le cabinet a exercée sur les fonctionnaires et sur tout le corps électoral. Nos lecteurs ont encore présente à l'esprit la circulaire impertinente adressée par M. Thévenet à nos vénérés évêques et les réponses si dignes, si justes, si modérées qu'elle a provoquées. Malgré tant d'achats de consciences, de menaces et de coactions, malgré même tant de fraudes et de mensonges, la capitale échappe au gouvernement, et, en somme, sa politique athée et persécutrice se trouve désavouée.

Ce qui importe ici, ce n'est pas tant le succès de candidats



qu'on range plus ou moins justement dans tel parti politique, que le succès d'hommes épris de vraie liberté et résolus à mettre un terme aux entreprises tyranniques des sectaires qui n'ont que trop gouverné jusqu'ici. C'est sur ce terrain de la défense religieuse, et par conséquent de toutes les libertés les plus légitimes et les plus saintes, que les catholiques sont le plus forts. On l'a très bien compris à Reims, où les catholiques se sont organisés. D'ailleurs, rien n'empêche chacun d'eux de conserver ses opinions politiques et ses préférences, de n'être pas ingrat envers le régime qu'il a servi, et d'être fidèle à toutes ses traditions de famille. Mais il y a un point sur lequel toute transaction doit être refusée : c'est celui de la liberté chrétienne. Il faut que la liberté de l'enseignement à tous ses degrés soit sincèrement et sérieusement accordée; il faut que les fonctionnaires catholiques ne soient pas des suspects, ni surtout des victimes; il faut que les immunités ecclésiastiques les plus indispensables soient respectées.

Comme l'écrit M. Woeste, membre de la Chambre des représentants de Belgique (1), « ce n'est pas que les prêtres refusent de suivre l'armée sur le champ de bataille pour y remplir les devoirs variés de la charité. Partout où il y a des âmes à sauver, des plaies à guérir ou à soulager, ils accourent; on les a vus dans toutes les guerres, au poste du danger; eux, comme les catholiques laïques, ont toujours préconisé l'institution d'une aumônerie sérieuse; qu'on les réclame comme infirmiers ou comme ministres du culte, ils sont prêts à répondre à l'appel. Mais, autre chose est de remplir cet apostolat, autre chose est de le faire dépendre d'une loi qui porte en même temps atteinte aux intérêts permanents de l'Eglise. »

Le jour où, comme en Belgique et en Allemagne, un groupe compact de députés catholiques prendra la défense de tous les droits essentiels de l'Eglise, nos adversaires compteront avec lui, et il obtiendra, sinon justice complète,

(1) *La Revue générale*, Les exemptions ecclésiastiques en France (septembre).

du moins le respect et autre chose que des ménagements momentanés et des tolérances dérisoires, qui préparent toujours un asservissement plus étroit.

Plusieurs ont cru voir dans le résultats des élections la défaite irrémédiable du boulangisme. Malgré l'énergie peu commune ou, si l'on veut, la passion de ses partisans, malgré la lettre du général qui promettait de ne pas faire défaut devant un conseil de guerre ou le tribunal ordinaire, la prétendue Haute Cour de justice lui aurait porté un coup fatal. Mais si l'on songe que le boulangisme est encore le maître à Paris, et que la Chambre nouvelle n'est pas incapable de continuer la détestable politique de la précédente, qui a fait naître le boulangisme, les partisans de celui-ci peuvent encore nourrir quelque espoir.

Les élections, avec la crise intérieure dont elles sont une forme très apparente, ont tellement absorbé l'attention publique, que la France paraît perdre le sentiment des dangers qui ne cessent de la menacer du dehors. La triple alliance est plus offensive que défensive ; c'est moins un rempart qu'on nous oppose qu'un vaste ouvrage de circonvallation ; c'est un blocus, en attendant le siège et l'assaut.

Après de longues hésitations, le czar se décide à faire une visite à Berlin ; mais il ne sera pas accompagné de M. de Giers. Cette démarche paraît être toute de courtoisie et rester étrangère à la politique. La Russie garde son indépendance, qui, avec les bons rapports personnels des deux empereurs, est peut-être la meilleure garantie de la paix européenne, toujours menacée, mais, Dieu merci ! toujours prolongée.

Cette paix paraît médiocrement désirée par le jeune empereur d'Allemagne, qui ne cesse de grossir ses armées, de multiplier les revues et qui naguère faisait un voyage assez belliqueux à Strasbourg et à Metz, où il a posé la première pierre du monument élevé à la mémoire de son grand-père. Ajoutons que son gouvernement a paru chercher des prétextes de violer la neutralité suisse, afin de nous menacer sur toutes nos frontières, et que, en attendant, des banquiers allemands sont parvenus à mettre la

main sur les chemins de fer de la Confédération. Evidemment le jeune souverain et ses hommes d'Etat, en supposant qu'ils renoncent à l'esprit de conquête, sont incapables de vouloir comprendre, et avant longtemps, que l'affranchissement de l'Alsace et de la Lorraine est un acte de haute justice, auquel devraient se résigner les heureux vainqueurs de 1870. Ils s'honoreraient par là plus que par leurs victoires ; ils garantiraient la paix et témoigneraient éloquemment du désir de la procurer.

L'entente et le mouvement admirables des catholiques en Allemagne et dans les autres parties de l'Europe nous rassurent un peu, en face de ce déploiement sans fin des forces militaires chez toutes les puissances. Le congrès des catholiques bavarois a dépassé toutes les espérances ; les catholiques du grand duché de Bade n'ont pas montré moins de zèle : c'est sur tous les points de la chrétienté que semble renaître cet esprit d'association et de fraternité.

En Angleterre, la grève formidable qui a suspendu pendant plus d'un mois le commerce de la métropole a pris fin, grâce à l'heureuse entremise du cardinal Manning. Le Saint-Père a daigné féliciter le cardinal de cette patriotique et charitable médiation.

Le parlement anglais a été prorogé au 16 novembre ; mais, avant la clôture, promesse a été faite aux Irlandais de fonder une Université catholique, qui sera subventionnée, par l'Etat. C'est ainsi que le ministère tory, malgré ses répugnances et mille injustices partielles, est amené peu à peu à faire aux catholiques de précieuses concessions.

Signalons, en Hollande, le succès remporté par les catholiques, d'accord en cela avec les protestants les plus religieux, sur le terrain de l'enseignement. La neutralité scolaire, dans laquelle s'attardent chez nous des ignorants, qui font le jeu des impies, est jugée et condamnée : désormais l'Etat allouera des subsides aux écoles libres et professionnelles.

En Amérique, le 13 novembre, sera inaugurée avec la plus grande solennité l'Université catholique de Washington. En même temps seront célébrées des fêtes en mémoire

de l'institution, à Baltimore, de la hiérarchie catholique. Après un siècle d'existence, l'Eglise des Etats-Unis compte de 8 à 9 millions de catholiques ardents, qui ont déjà assuré par des largesses dignes de leur fortune l'avenir de leur Université.

L'enseignement chrétien et intégral peut seul réparer le passé et préserver ce qui nous reste. C'est ce que le Saint-Père rappelait, il y a quelques jours, dans un bref adressé aux fondateurs de l'Université de Fribourg. La Suisse catholique, elle aussi, a voulu créer un établissement d'enseignement supérieur; les Facultés de droit et la Faculté des lettres seront ouvertes les premières, grâce aux ressources généreusement offertes par l'Etat catholique de Fribourg; nous espérons qu'une Faculté de théologie, fondée sous la direction des évêques, ne tardera pas d'achever cette œuvre et de lui donner sa consécration indispensable. La théologie est le sel de toutes les connaissances; elle a besoin de leur richesse, mais elles ne peuvent se passer de ses lumières et de son appui, et l'on ne peut concevoir des Facultés catholiques qui ne soient groupées autour d'une Faculté de théologie. Espérons donc que les évêques de Suisse et, entre tous, Mgr Mermillod, l'illustre évêque du Lausanne et Genève, auront la joie d'édifier et d'achever, avec le concours de leurs diocésains, la grande œuvre bénie par Sa Sainteté.

Nous saisissons cette occasion pour exprimer à Mgr Mermillod, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale, l'hommage de notre admiration religieuse et nos vœux les plus ardents. Que Dieu le conserve longtemps encore à ses fils spirituels et à l'Eglise tout entière! *Renovabitur ut aquilæ juventus tua.*

En Italie, malgré toutes sortes de vexations, les catholiques réfléchis ne se lassent pas, eux aussi, de combattre pour la foi, comme en témoigne notamment le congrès catéchistique tenu à Plaisance vers la fin de septembre. Ils ne se laissent pas éblouir par l'éclat du rôle politique que les pires ennemis de l'Eglise leur promettent en échange de l'apostasie; mais ils comprennent toujours que la prospérité

véritable de leur patrie est liée à celle de l'Eglise et à l'avenir de la papauté. C'est ce que ne veulent pas voir les patriotes faux ou égarés qui cherchent à édifier leur empire sur les ruines de la souveraineté pontificale. Quoi qu'ils fassent, l'usurpation ne saurait prescrire et, à défaut des catholiques italiens opprimés, ceux du monde entier continueront à élever la voix dans les deux mondes, avec leurs évêques les plus écoutés et leurs hommes d'Etat les plus éminents.

A plusieurs reprises on a fait courir le bruit du prochain départ du pape. Une guerre, où l'Italie serait forcément entraînée, rendrait ce départ nécessaire ; il n'a pu être différé jusqu'ici, après tant d'outrages, que par la longanimité du Saint-Père. En attendant, tous le redoutent, particulièrement ceux qui le provoquent par leur ingratitude ou l'abandon inqualifiable où ils laissent le souverain Pontife. C'est en prévision, sans doute, de ce grave événement et de toutes les épreuves qu'il suppose ou qu'il entraînerait que Léon XIII a invité naguère le peuple catholique, par son encyclique *Quanquam pluries* du 15 août, à redoubler ses prières pendant ce mois du Rosaire. Dieu veuille assister son Vicaire ! Elie BLANC.



LES PÉRIODIQUES
DE LANGUE FRANÇAISE

Revue des Deux Mondes. — Dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 août, M. Renan fait tout haut son examen de conscience philosophique. « Examen de conscience ! » Le titre est bien sérieux ; mais le ton que prend l'auteur l'est bien peu : c'est celui qu'il affecte toutes les fois qu'il touche aux questions philosophiques et religieuses les plus graves, les plus propres à dissiper même le sourire sur les lèvres du sage. Elles n'ont point cet effet chez M. Renan, bien qu'elles paraissent hanter obstinément son esprit, qu'il n'a pas réussi à « séculariser ». Entrons un instant dans cette « cathédrale désaffectée », où l'orchestre a remplacé l'orgue, et où la scène s'étale dans le sanctuaire désormais sans autel. S'il faut nous résigner à entendre plus d'une parole odieuse, du moins nous recueillerons des aveux instructifs, qui sont la condamnation de cette philosophie sceptique et corruptrice, l'une des plaies de notre temps.

M. Renan débute par une profession d'impartialité philosophique ; mais c'est pour affirmer aussitôt, comme « une chose absolument hors de doute », que, « dans l'univers accessible à notre expérience, on n'observe et on n'a jamais observé aucun fait passager provenant d'une volonté ni de volontés supérieures à celle de l'homme ». C'est-à-dire que, d'après lui, on n'a jamais rien constaté de surnaturel : miracle, prophétie ou révélation, ni même rien de vraiment merveilleux, qui attestât l'intervention de quelque esprit supérieur au nôtre. Le verdict impartial de M. Renan est même plus sévère encore. Cet univers, d'ailleurs si merveilleusement construit, ne manifesterait point l'existence d'une intelligence suprême et ordonnatrice ; d'où cette

conclusion fort bien tirée d'une majeure absurde : « l'athéisme y est logique et fatal. »

M. Renan est donc athée ; mais, en vrai sceptique, il déclare aussitôt que « l'athéisme n'est qu'un doute », et que, par conséquent, le plus intrépide athée ne peut, s'il est sincère et impartial, prononcer qu'il n'y a pas de Dieu. Cet aveu est bon à retenir : la négation de Dieu peut être sur les lèvres et sous la plume, mais elle ne peut être dans l'esprit. Il faut que l'athée convienne, avec M. Renan, que « tout est possible, même Dieu... Il y a peut-être un paradis », et par conséquent un enfer. Et pour continuer cette pensée, que l'auteur se garde de développer : le Dieu de la révélation et du christianisme est possible, et l'Evangile est peut-être la vérité ; peut-être que Dieu s'est incarné, qu'il a souffert pour nous, et qu'il viendra juger les vivants et les morts ; l'idéal de sainteté que Jésus a proposé à l'homme est peut-être le but suprême en dehors duquel il n'y a pas de salut, et l'histoire tout entière n'est alors que celle de la rédemption et de la sanctification des âmes. Oui, tout cela est possible, M. Renan en convient, et la claire vue de cette possibilité ne le plonge pas dans la stupeur, sinon dans l'admiration ; elle ne lui arrache ni un soupir, ni une larme ; il ne descend pas de son cerveau dans son cœur comme un frisson de crainte ou d'amour. Il élève pourtant l'amour au niveau de la religion ; mais alors de quel amour parle-t-il ?

Si M. Renan n'avait pas émoussé en lui certains sentiments, il serait comme écrasé par ce « peut-être » formidable qui n'enveloppe rien moins que l'existence de Dieu, la divinité de Jésus-Christ, l'immortalité de l'âme, toutes les vérités morales et religieuses dont vit l'humanité. Que dirait-on d'un homme qui disserterait en badinant sur la possibilité de la mort de son père ou du meilleur de ses bienfaiteurs ?

C'est en vain qu'il essaie de changer son doute en certitude : « Rien n'a jamais été révélé, » dit-il. — Mais qu'en savez-vous, puisque vous n'êtes qu'une unité imperceptible et éphémère dans le genre humain, et que vous refusez d'ajouter foi au témoignage d'autrui ? Convenez du moins, avec Rousseau, de la possibilité de la révélation, puisque vous convenez de la possibilité de l'existence de Dieu. Que dirait-on de la cellule cachée au centre de l'arbre, et qui nierait l'existence du soleil, parce qu'elle est obscure elle-même, et ne reçoit directement aucun rayon de lumière de l'astre éclatant qui la fait vivre avec l'arbre tout entier ?

M. Renan se complaît dans ces sortes de comparaisons; car volontiers il anime toute la nature, jusqu'à l'atome: c'est là sa poésie et sa religion. Il se joue avec les hypothèses des infiniment petits et des infiniment grands; mais il n'y a rien là qui puisse en imposer à un esprit sérieux. Sait-on ce que cache la molécule? Il est possible qu'elle cache un monde; mais il est possible aussi qu'elle ne cache rien, et que l'atome marque précisément la limite de l'être. Au-dessus et au-dessous de nous, nous ne savons où finit l'univers; mais notre ignorance ici n'est rien en comparaison de notre certitude. D'un bond, notre esprit s'élève jusqu'à l'Etre infini, devant lequel toute créature, quelque immense qu'elle paraisse, est comme si elle n'était pas.

Sans suivre donc M. Renan lorsque, par l'imagination, il essaie de grandir les mondes, autant que par son esprit il essaie de diminuer leur Auteur, nous terminerons par ces derniers aveux. « Il faut agir, dit-il, comme si Dieu et l'âme existaient. » — Hélas! n'a-t-il pas trop vécu et trop écrit lui-même comme si Dieu n'existait pas? — « Il faut, dit-il encore, que ceux qui n'y croient pas (au paradis) surpassent en bonté, en abnégation, ceux qui y croient. » — Mais alors que ne nous prêche-t-on d'exemple! Que M. Renan envoie ses lectrices habituelles aux chevets des moribonds et des pestiférés. — « Agir pour Dieu, agir en présence de Dieu, dit-il encore, sont des conceptions nécessaires de la vie vertueuse. » — Alors comment concilier cette morale avec la métaphysique de l'athéisme? La plume tombe des mains et se refuse à réfuter ces incohérences, qui s'étalent cependant en tête de la *Revue des Deux Mondes*, et devant lesquelles nous avons peut-être trop arrêté nos lecteurs.

La Nouvelle Revue. — La *Nouvelle Revue* est plus scrupuleuse que la *Revue des Deux Mondes*. Voici la note dont elle fait précéder l'article qu'elle publie sous ce titre : *La doctrine chrétienne en France sous la République*, *Essai de philosophie religieuse* (1er octobre). « La *Nouvelle Revue*, dit-elle, ne publie cet article d'un Russe orthodoxe que pour tenir une promesse faite à un ami éprouvé de la France ; mais, tout en affirmant sa très grande et très haute sympathie au noble esprit qui se cache sous le nom d'Ulrich, la direction n'accepte ni la responsabilité ni la solidarité de ses opinions. »

On ne s'explique que trop facilement cette réserve, en parcourant les pages suivantes. Evidemment l'auteur ne connaît pas

l'Eglise, ni son dogme, ni sa morale, ni surtout son esprit; il n'a retenu des Evangiles que quelques textes généraux, dont il abuse étrangement en s'affranchissant de toute interprétation traditionnelle. Comment un sujet du czar peut-il bien parler de « despotisme papal », surtout à l'heure présente, où le Saint-Père, dépouillé odieusement de ses Etats et victime lui-même de tous les despotismes, ne vit que par les offrandes volontaires de ses enfants? Il est mal venu à prêter à l'Eglise catholique une « haine perverse » pour les schismatiques, alors que les catholiques polonais ont été écrasés par un pouvoir schismatique et que cependant l'Eglise, malgré tant de persécutions odieuses, ne cesse d'ouvrir ses deux bras à ses enfants séparés. Un autre Russe, M. Soloviev, dont plusieurs articles sur ces grandes questions religieuses qui nous divisent ont été publiés ici même, a mieux vu la vérité et l'a démontrée d'une manière irréfutable. Pour les « orthodoxes » éclairés et sincères, assez heureux pour se dépouiller des préjugés nationaux, une conclusion s'impose: le retour à l'Eglise catholique.

Nous ne pouvons donc que regretter ces attaques violentes contre l'Eglise et ses divins privilèges. Et cependant on trouvera dans ces pages quelques paroles aussi justes que sincères, telles que les suivantes :

« Tout ennemi acharné du cléricalisme qu'il puisse être, un républicain ne saurait, sans se rendre coupable d'une partialité inique et d'un préjugé respirant le fanatisme, déverser sa haine sur les croyants hors de suspicion, les fidèles pratiquants de tout rite et les vrais chrétiens, vertueux et humbles, eux surtout. C'est aux préceptes chrétiens qu'on doit la civilisation moderne... C'est non seulement par le sentiment d'une certaine reconnaissance qu'il faut avoir des égards tout particuliers pour ceux qui professent les idées auxquelles on doit le perfectionnement moral de l'humanité, mais c'est encore en les considérant comme les adversaires les plus logiques et les plus doux dans la lutte, aptes même à la fusion, si l'on se plaçait à quelque point de vue élevé, facile à accepter pour les deux parties. »

La croisade anti-esclavagiste (15 sept. 1889). Dans un article consacré à « la campagne anti-esclavagiste », l'auteur, M. Sevin-Desplaces, distingue avec raison entre l'*esclavage* et le *trafic* des esclaves. Le meilleur moyen d'abolir le premier, c'est de supprimer le second. Le trafic, avec la traite, qui est sa première forme, est absolument odieux et intolérable, et il est possible de

l'empêcher *manu militari.* Mais on a dû plus d'une fois se borner à adoucir et à tolérer pour un temps l'esclavage, qui a pu devenir momentanément utile et même nécessaire. Mieux vaut civiliser l'esclave par une sorte de domesticité très étroite que de le laisser retomber au-dessous de l'humanité. Il est incontestable que l'esclave d'un maître humain et civilisé vaut mieux qu'une brute à figure humaine errant dans les forêts. Cependant nous n'oserions pas pour cela dire avec l'auteur que « l'Arabe a été un progressiste et joue encore un rôle incontestablement civilisateur, en ce sens qu'il a introduit le travail par l'esclave dans des régions où régnaient la paresse et la dégradation qui en résulte ». Ce qui est moins douteux, c'est que la traite, cette violence abominable dont vit l'esclavagisme, ne pourra guère être empêchée complètement que par une ou plusieurs puissances agissant de concert ; le zèle, d'ailleurs si admirable, des missionnaires n'y suffira pas.

Voilà pourquoi on ne saurait trop désirer, dans les entreprises coloniales, comme pour la vie sociale et intérieure des peuples, l'union de l'Église et de l'Etat, et s'il s'agit d'entreprises internationales, l'union de l'Eglise et des puissances. Le jour où un accord sincère existerait en vue de l'abolition de l'esclavage, nous assisterions au commencement d'une véritable croisade ; et il nous semble que c'est précisément celle dont le cardinal Lavigerie est l'apôtre. Dieu veuille que les Etats le comprennent !

Revue française de l'étranger et des colonies (1er septembre 1889). *L'île d'Arguin.* — Une bonne nouvelle nous est apprise par le même auteur, qui suit, avec un patriotisme aussi éclairé qu'ardent, tout ce qui intéresse la prospérité de nos colonies africaines. L'île d'Arguin, dont l'*Université catholique* a naguère entretenu ses lecteurs, vient d'être occupée, pour la France, par un jeune voyageur français. « La société de géographie commerciale de Paris, celle de Lille et autres ont raconté au monde savant les péripéties de cette conquête discrète et patriotique de Charles Soller. Le drapeau français flotte aujourd'hui à Arguin, sur l'ile de ce nom, en face la côte où vinrent jadis camper de nombreuses caravanes qui, faute, depuis soixante-quinze ans, de pouvoir se débarrasser de leurs marchandises de ce côté, ont repris la route du Nord, celle du Maroc, où les esclaves se vendent bien, mais où les autres produits du Soudan paient deux et trois fois des droits exorbi-

tants, de telle sorte que le commerce européen n'y trouve plus qu'un profit dérisoire. Et cela est tellement vrai qu'à deux reprises, dans ces dernières années, les Anglais et les Espagnols ont essayé de créer des débouchés sur la côte marocaine, au cap Juby et à la pointe de Rio de Oro, pour y attirer les caravanes et traiter directement avec elles. Mais le malheur est que ces essais de comptoirs sont inabordables. La côte marocaine, du Sahara occidental jusqu'au cap Blanc, n'est pour ainsi dire pas accessible. Un seul point offre des eaux profondes, propres au mouillage des navires de commerce. Ce point est Arguin ! Et nous l'avons, grâce au voyageur français Charles Soller. »

Le Journal des Savants (avril, mai, août 1889). — A propos d'un ouvrage récent de M. Romanes : *La Sélection physiologique*, M. de Quatrefages discute de nouveau la théorie du transformisme. On sait que, parmi les savants catholiques, un bon nombre déclarent qu'il faut décidément s'accommoder des théories darwiniennes, dans tout ce qu'elles ne renferment pas d'incompatible avec la foi. Ils liront avec fruit cette nouvelle étude de M. de Quatrefages, qui, sans s'appuyer sur aucune considération métaphysique, a cru devoir toujours s'opposer à la théorie de la transformation des espèces. Cette sage réserve se trouve de plus en plus justifiée. « On répète, dit M. de Quatrefages, que la théorie de Darwin, rattachant presque uniquement l'origine des espèces animales ou végétales à la lutte pour l'existence et à la sélection naturelle, est désormais au-dessus de toute atteinte et universellement acceptée. Je voudrais montrer par quelques exemples que ces assertions ne sont rien moins que justifiées. En réalité, c'est le contraire qui se passe. » Puis, exposant les idées de M. Romanes, disciple favori et commensal de Darwin, il montre comment le disciple a été amené à se séparer du maître sur des points de la plus haute importance. On sait, par exemple, quelle part décisive Darwin accordait, dans sa théorie, à la sélection naturelle. Or, écrit M. Romanes, aujourd'hui il serait impossible de trouver, au moins en Angleterre, un seul naturaliste travailleur qui pense que la survivance des individus les mieux adaptés suffit pour expliquer tous les phénomènes de la formation des espèces.

Bref, comme le montre très bien M. de Quatrefages, le disciple de Darwin, tout en restant évolutionniste et en essayant de substituer la sélection physiologique à la sélection naturelle,

sape dans sa base même l'édifice élevé par le maître. Après un succès bruyant et populaire, dont « les causes n'ont rien à voir avec la science », le darwinisme ira donc rejoindre tant de théories démodées qui n'ont plus de place que dans l'histoire.

Dans le numéro d'août, M. de Quatrefages signale un autre disciple de Darwin, M. Carl Vogt, qui, sans aller aussi loin que M. Romanes, a rejeté cependant plusieurs conséquences essentielles du système. Tous ces dissentiments entre les plus autorisés et les plus sincères transformistes montrent bien que le système est caduc et que peut-être il sera plus éphémère que beaucoup d'autres.

La Revue générale (de Belgique). — On ne peut lire qu'avec un vif intérêt *l'Essai d'apologétique mathématique* contenu dans le numéro de septembre. L'auteur demande bien peu à ses adversaires pour les persuader ou les confondre : il lui suffit que la Bible et les prophéties soient antérieures à la version des Septante, et que les évangélistes aient été sincères. Voici, en deux mots, tout son argument. Il y a au moins mille à parier contre un que telle ou telle prophétie très précise concernant Jésus-Christ ne s'est pas réalisée par l'effet du hasard. Mais, étant donné que le hasard ait pu s'accorder une première fois avec le prophète, il y a mille à parier contre un qu'il ne s'accordera pas une seconde fois (soit 1000 × 1000). Il y a donc un million à parier contre un que deux prophéties ne se réaliseront point par l'effet du hasard. Or, il y a un grand nombre de prophéties très précises concernant Jésus-Christ, l'époque de sa naissance, les circonstances de sa passion, etc., qui toutes se sont réalisées admirablement. Il faut donc multiplier un grand nombre de fois mille par lui-même et arriver à un chiffre qui dépasse toute imagination. Bref, il n'y a aucune probabilité que les prophéties se sont réalisées par l'effet du hasard. Elles sont donc la manifestation d'une Providence divine, qui déclarait ainsi la divinité de Jésus-Christ. Ajoutons à cela que les prophéties concernent non seulement Jésus-Christ, mais encore son Eglise, et qu'elles continuent à s'accomplir chaque jour sous nos yeux, ajoutant des lumières nouvelles à la lumière merveilleuse qui éclairait le berceau de l'Enfant-Dieu.

L'auteur conclut avec Pascal : « La plus grande des preuves de Jésus-Christ, ce sont les prophéties... Quand un seul homme aurait fait un livre des prédictions de Jésus-Christ pour le

temps et pour la manière, et que Jésus-Christ serait venu conformément à ces prophéties, ce serait une force infinie. Mais il y a bien plus ici, etc. »

« Ah ! que n'a-t-il pu, ce grand génie, poursuit notre auteur, réaliser le plan qu'il avait conçu d'une apologie du christianisme ! Quelle force il eût donnée aux arguments que je n'ai fait ici qu'indiquer, et sur lesquels Dieu me fera, je l'espère, la grâce de pouvoir revenir un jour avec plus de détails et de vigueur ! »

E. B.



BIBLIOGRAPHIE

Droit coutumier français. La condition des biens. Les contrats, par Henri Beaune. — Paris, Delhomme et Briguet, Larose et Forcel ; Lyon, Delhomme et Briguet, 1886-1889, 2 vol. in-8° de 636 p. chacun.

M. Colmet de Santerre, membre de l'Institut et doyen de la Faculté de droit de Paris, a présenté à l'Académie des sciences morales et politiques le rapport suivant sur ces volumes, auxquels l'Institut a décerné le prix Kœnigswarter :

« M. Beaune, ancien procureur général à la cour d'appel de Lyon, a entrepris, il y a bientôt dix ans, un grand ouvrage sur le droit coutumier français. Il a publié quatre volumes. L'Académie connaît les deux premiers, dont l'un, sous le titre d'*Introduction à l'étude historique du droit coutumier*, contient une histoire sommaire du droit coutumier jusqu'au xvie siècle, et dont l'autre est un traité de la *condition des personnes*. Ils ont été trop bien appréciés dans un rapport de M. Glasson, en 1883, pour qu'il y ait lieu d'y revenir. M. Glasson terminait en disant :



le deuxième volume demande un complément sur le régime des biens. M. Beaune a suivi le bon conseil qui lui était donné en votre nom : il présente cette année au concours Kœnigswarter un volume sur la *condition des biens* (1886) et un autre sur les *contrats* (1889). M. Beaune a dépassé vos désirs; vous n'avez pas à vous en plaindre, ni lui non plus.

« La condition des biens dans l'ancienne France est étudiée, comme l'a été la condition des personnes, dans la période qui s'étend depuis la rédaction des coutumes jusqu'à la Révolution. Le plan est le même. Une riche énumération des biens de toute nature; puis un exposé de la condition des biens dans la famille, dont ils assurent l'avenir par la transmission successorale, par les conventions matrimoniales et par la sanction qu'ils donnent à la puissance paternelle lorsqu'elle récompense les bons et punit les méchants en usant du droit de faire des libéralités. Voilà comment M. Beaune conçoit un traité des biens, et comment, au lieu d'écrire une aride énumération de règles de droit, il nous peint un tableau d'un puissant intérêt philosophique et politique.

« Dirai-je que, dans sa première partie, il n'oublie pas une classe de biens, les meubles, les immeubles, les *cateux*, et que, les envisageant dans ceux qui les possèdent, il n'omet aucune des personnes civiles qui avaient autrefois de si riches patrimoines; qu'il étudie les modes d'acquérir la propriété et les droits réels si nombreux et si intéressants dans l'ancienne France? Dans quelques pages substantielles il résume la théorie de l'*alleu*, nous montrant, avec une concision pleine d'idées, les grandes lignes du sujet.

« Parmi les institutions relatives aux biens qui se rattachent aux droits de famille, l'ancien droit consacrait le *douaire;* c'était, comme dit très bien M. Beaune, l'ensemble des ressources destinées à préserver la femme d'une déchéance matérielle et morale à la rupture du mariage; l'absence de dispositions relatives au douaire dans le Code civil est profondément regrettable au point de vue de la dignité du mariage; le résumé très clair des règles anciennes sur ce sujet est une des parties les plus intéressantes et utiles du livre de M. Beaune.

« Le volume que M. Beaune a intitulé *les Contrats* présente un intérêt particulier, parce que l'auteur se trouve en face d'une difficulté spéciale à la matière : il n'est pas soutenu par les textes; les coutumes sont presque muettes sur les contrats en général

et sur les obligations qui en découlent. Il faut donc chercher la théorie coutumière dans les livres de pratique et dans la jurisprudence. On est aidé, il est vrai, à faire cette recherche par les textes du droit romain, dont les doctrines se sont peu à peu infiltrées dans le droit français. M. Beaune explique ingénieusement cette pénétration intime de notre droit par celui de Rome, en constatant que les parlements, qui rendirent longtemps leurs arrêts en latin, ont été conduits, par le rapport mystérieux qui existe entre les mots et les idées, à penser à la romaine. Mais cette raison n'est pas la seule ; l'auteur ajoute que la théorie des contrats n'a pas cessé, depuis la période franque, de se faire imitatrice et de se rapprocher d'un modèle unique, le droit romain. L'Eglise y aida, et les Francs, sans abandonner les usages qui leur rappelaient leur berceau, prirent tout ce qu'ils purent aux Gallo-Romains.

« C'est à nous montrer cette lente fusion que M. Beaune s'est efforcé, en étudiant en quelque sorte un à un les principaux contrats dans les *formules*, dans les écrits des jurisconsultes et dans la jurisprudence des tribunaux, sans négliger les ordonnances des rois. Les notions qu'il donne sont très nombreuses et intéressantes, et, bien que sur quelques points ses opinions puissent être discutées, sa doctrine n'en est pas moins exacte dans son ensemble.

« Ce volume, comme le précédent, est d'une lecture facile, parce que les idées s'enchaînent dans un ordre logique et naturel, que le style est très clair et généralement simple.

« On peut dire que M. Beaune a bien mérité de la science en menant à bonne fin une œuvre d'utile et saine vulgarisation, celle qui, pour profiter à ceux qui apprennent, ne laisse pas néanmoins de plaire à ceux qui savent.

« L'Académie a déjà compris, je l'espère, les conclusions de la section : les ouvrages de M. Beaune, par l'importance des matières, par l'habileté de la main-d'œuvre, par leur grande utilité pratique, ont un titre au premier rang. »

E. Colmet de Santerre.

Abrégé de l'histoire de la Civilisation, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par Ch. Seignobos, docteur ès-lettres. Paris, G. Masson, in-18 de 11-236 p., fig.

I. L'histoire de la civilisation a fait son entrée dans les programmes officiels de l'enseignement des jeunes filles et de l'en-

seignement secondaire spécial. L'auteur du livre dont nous venons de reproduire le titre, se propose d'étendre aux enfants des écoles primaires le bénéfice de cette étude, et c'est à eux qu'il offre son ouvrage.

L'idée est louable. Les batailles, les relations avec les peuples voisins, les grands faits qui remplissent la vie des personnages célèbres, ne constituent qu'une part, et non la meilleure, de l'histoire d'un pays. L'attrait est plus vif et l'intérêt plus considérable à connaître les éléments dont s'est composée la société où nous vivons, les mœurs de nos pères, le développement des idées que nous avons héritées d'eux, et même les progrès qui se sont produits dans l'ordre matériel.

Mais n'y a-t-il pas un grave inconvénient à séparer ces deux études qui s'expliquent l'une l'autre ? Pourquoi éparpiller l'attention des enfants sur des objets qui ne demandent qu'à être réunis et qu'on disjoint artificiellement ? Le mieux serait de reprendre en sous-œuvre nos manuels d'histoire, et d'y introduire dans une large mesure ces données relatives à la civilisation.

Quoi qu'il en soit, prenons tel quel le livre de M. Seignobos, et disons quelque chose des qualités qui le distinguent, comme aussi des imperfections qui le déparent.

C'est un livre qui témoigne d'un vrai savoir. L'auteur ne pouvait apporter sur les nombreuses questions qu'il soulève des idées originales ; mais il a eu le mérite de puiser aux bonnes sources, et son abrégé est au courant de la science actuelle. Telles pages, celles, par exemple, qui traitent de l'Egypte, condensent, en peu d'espace, tout ce que les découvertes contemporaines nous ont appris. Clair, exact, sauf restrictions importantes, à peu près complet dans sa brièveté voulue, ce petit ouvrage est enrichi de nombreuses et assez bonnes gravures qui ajoutent à sa valeur.

Tels sont ses principaux mérites : relevons, parmi les plus importants, quelques-uns de ses défauts.

II. Dans le premier chapitre, il est question des Egyptiens, des Assyriens, des Babyloniens, des Perses et des Phéniciens. Comment s'expliquer, dans cette revue des peuples de l'Orient, l'absence du peuple Juif ? Sa civilisation n'est pas indigne de faire figure parmi les civilisations antiques ; d'autre part, elle nous est parfaitement connue. Puisque « l'histoire ne commence vraiment qu'au moment où il y a des récits authentiques » (p. 3), les récits qui retracent l'histoire des Juifs, seraient-ils légendai-

res, inauthentiques, controuvés ? Pas le moins du monde. Les objections qu'on a entassées contre eux n'ont pu tenir debout, et ce sont précisément les sciences orientales, c'est l'égyptologie, c'est l'assyriologie, qui ont achevé de les ébranler. Pourquoi donc une exclusion que rien ne justifie ? Ne serait-ce que pour nous chrétiens que les livres de l'Ancien Testament sont inspirés en même temps qu'historiques, et M. Seignobos n'appartiendrait-il pas à cette école d'écrivains, doctes parfois, intelligents, actifs, mais sceptiques, sinon impies, qui perdent pied et font fausse route dès qu'ils abordent une question religieuse, parce qu'ils abandonnent leur manière habituelle de raisonner ?

Tournons quelques feuillets, et le doute, hélas ! ne sera pas possible.

III. Parler de la civilisation, c'est nommer l'Eglise : entre elles il y a le même rapport qu'entre la cause et l'effet. Au fur et à mesure que celle-ci s'est emparée des âmes, celle-là s'est implantée dans le monde ; leur développement a été constamment parallèle. « A notre insu, dit M. Renan, c'est souvent à ces formules rebutées que nous devons les restes de notre vertu. Nous vivons d'une ombre, d'un parfum d'un vase brisé ; après nous on vivra de l'ombre d'une ombre. » Eh bien ! non, les peuples ne vivent pas d'une ombre ; mais il est vrai que ce que nous avons de vertu, d'honneur, de civilisation est dû au christianisme, à ces formules que tous, Dieu merci, ne rebutent pas.

C'est ce que M. Seignobos n'a pas compris. Pour lui, les religions, la religion chrétienne comme les autres, sont un pur accident plus ou moins heureux, dans l'existence des nations. Il ne le dit pas en propres termes, mais il n'est pas malaisé de le conclure de son langage. A cet égard, la manière dont il raconte les origines de l'Eglise est caractéristique. On se croirait en présence d'un entomologiste qui classe des papillons : l'un d'eux est remarquable, ses ailes sont plus richement diaprées, c'est une trouvaille précieuse pour la collection. Plus joli, tant qu'on voudra, mais papillon toujours ! De même, au sortir du paganisme, on ne peut s'empêcher de reconnaître à l'Eglise une certaine supériorité. L'auteur n'exprime pas cette idée, mais elle se dégage de son livre, quelque soin qu'il prenne d'amoindrir les vices du monde païen et les beautés de l'idée chrétienne. Seulement, cette supériorité est fortuite et relative ; elle ne prouve rien.

IV. Ayant méconnu le rôle de l'Eglise, M. Seignobos devait

être injuste pour le moyen âge : il l'a été. Le procédé demeure le même. Pas d'attaques directes, ni des expressions violentes, ni des affirmations mensongères ; cette méthode convient aux esprits grossiers. Les délicats s'y prennent avec plus d'art, et, pour atteindre leur but, ils n'ont qu'à passer sous silence ou à mettre en relief les faits au mieux de leurs intérêts.

V. Le moyen âge a eu ses travers. Il avait presque tout à refaire : ce n'était pas l'œuvre d'un jour et l'on s'explique qu'il y ait en des tâtonnements et des mécomptes. Rien ne se fait qu'avec le temps, et quand l'entreprise est colossale, on conçoit qu'il faille beaucoup de temps. Le moyen âge n'a pu arriver du premier coup à la perfection. M. Seignobos relève ses écarts, ses inégalités, ses injustices, ses abus avec un luxe de détails que nous ne retrouvons pas quand il s'agit de ses bienfaits. Pourtant il y avait beaucoup à dire là-dessus.

« Au moment de la décadence romaine, il y avait ici-bas des cent milliers, des millions d'esclaves, pas un hôpital encore, pas une école, pas une institution de secours pour les faibles et les petits. » Quand le moyen âge finit, « il n'y avait plus d'esclaves, l'esclave était devenu le serf et le serf était devenu le paysan » (L. Gautier, introduction à *Sainte Elisabeth* de Montalembert, éd. illustrée). Pour le dire en passant, c'est l'Eglise qui, non contente de faire disparaître l'esclavage de l'Europe, l'a combattu en Amérique où elle vient, cette année même, d'achever de le détruire; et c'est encore elle qui, à cette heure, l'attaque sur la terre d'Afrique. Quand le moyen âge finit, de nombreuses écoles s'étaient ouvertes un peu partout. L'esprit de foi avait créé de tous côtés des maisons-Dieu, admirables asiles destinés à venir au secours de toutes les catégories de malheureux. D'après le calcul de Mathieu Paris, le XIIIe siècle, pour nous en tenir à cet exemple, ne comptait pas moins de dix-neuf cents léproseries. Ce qui vaut mieux encore, le moyen âge, peu à peu, avait mis l'esprit de sacrifice au plus profond des cœurs, et il produisit de merveilleux dévouements. Voilà, choisis entre mille, quelques traits qui ne seraient pas déplacés dans le tableau de la civilisation que nous présente M. Seignobos, et qu'on y cherche en vain.

VI. Il nous reste à formuler une dernière critique. L'auteur donne une grande place à la civilisation matérielle au détriment de la civilisation morale : c'est lâcher la proie pour l'ombre.

Ainsi, il nous apprend, à sa façon, comment « au contact des

Orientaux les Occidentaux se civilisèrent » (p. 112). Les Orientaux ce sont les musulmans. Les croisés rapportèrent de chez eux des comestibles, la plupart de nos industries de luxe, et même, si on le veut, un peu d'algèbre et de trigonométrie, soit : mais nous sommes d'avis que le plus petit verset de l'Evangile a plus contribué au progrès de l'humanité que l'algèbre, les damas de toile et l'asperge réunis, et qui ne sait que le Coran n'est pas précisément l'Evangile, et que les mœurs musulmanes n'ont jamais été et ne sont pas encore un modèle à proposer au monde ?

M. Seignobos énumère longuement les découvertes qui se sont multipliées au XIXe siècle. Personne ne les admire plus que nous, mais il sera permis de dire qu'elles ne sont pas tout. Si nous ne craignions de paraître légèrement irrévérencieux, volontiers nous dirions, comme l'auteur d'un charmant et nouveau petit livre, M. Vessiot, inspecteur général de l'enseignement primaire : « Toutes vos inventions, toutes vos découvertes, vapeur, électricité, télégraphes, télégrammes, téléphones, tous les télé que vous voudrez, tout cela est bon, excellent, admirable, mais à une condition, c'est qu'on en fera bon usage. » Et quelques lignes plus loin : « Il y a trop de gredins par le monde, il y a trop de gredins, on ferait bien d'y songer. » (*Pour nos enfants*, fin.) Décidément nos machines valent mieux de jour en jour ; mais nous, valons-nous mieux ? Car la conscience humaine est autrement intéressante qu'une machine. En quoi nous sommes-nous améliorés ? Quels sont les points faibles ? Par quels moyens diminuer le nombre des « gredins » ? Autant de questions dont M. Seignobos n'a cure, et qu'il n'effleure pas. En dépit de la promesse de l'éditeur (p. 11), il se préoccupe de la civilisation matérielle, et fort peu de la civilisation morale, qui est la vraie.

C'est là ce qui manque à son livre, et celui-là manque aussi auprès duquel la société moderne trouvera la solution de ces problèmes, Dieu.

Félix VERNET.

Essays on the work entitled Supernatural Religion, by J. B. LIGHTFOOT, *bishop of Durham.* — In-8°, 324 pages. — Londres, Macmillan, 1889.

Lorsque en 1874 un auteur anonyme publia l'ouvrage intitulé : *The Supernatural Religion*, l'émoi fut grand en Angleterre. C'était une charge à fond contre tout surnaturel et contre

le miracle en particulier, qui en est une manifestation extérieure. Après avoir nié la possibilité du miracle, comme doit le faire tout rationaliste conséquent, et prétendu que sa force probante était nulle en faveur de quelque doctrine que ce soit, qu'il n'y avait de miracles que pour ceux qui y croyaient déjà, l'auteur s'attaque aux documents qu'il regarde comme le plus sûr appui du surnaturel en Angleterre, c'est-à-dire aux livres du Nouveau Testament. Le protestant anglais ne croit peut-être plus aux miracles actuels, mais sa foi aux miracles évangéliques est encore entière. L'auteur porte alors la question sur le terrain de l'authenticité des livres du Nouveau Testament et de l'évangile de saint Jean en particulier. Il discute tous les témoignages que nous ont laissés de ces écrits les auteurs des deux premiers siècles de l'Eglise, en affaiblit la portée ou les rejette entièrement.

On ne peut nier le succès qu'obtint ce livre en Angleterre ; en moins de cinq ans il en fut publié cinq éditions. Comme bien l'on pense, l'ouvrage ne resta pas sans réponse. Le docteur J.-B. Lightfoot, actuellement évêque de Durham, suivit l'auteur de la *Supernatural Religion* sur le terrain qu'il avait choisi. Passant en revue les écrivains des deux premiers siècles, saint Ignace, saint Polycarpe, Papias d'Hiérapolis, Meliton, Claudius Apollinaris, Polycrates, saint Irénée, il recueille les témoignages qu'ils nous ont laissés de l'existence et de l'autorité des livres du Nouveau Testament, les discute, en précise la véritable signification, et en établit la valeur et la portée. Ces textes réunis forment un ensemble imposant en faveur de l'authenticité du Nouveau Testament.

Ces répliques, publiées de 1874 à 1877 dans la *Contemporary Review*, viennent de paraître en volume. Quoique nécessairement fragmentaires, elles se relient assez bien et par l'unité de la méthode suivie et par celle du but à atteindre. Indiquons quelques études qui, tout en concourant à l'ensemble, diffèrent un peu des autres, soit par leur contenu, soit par les conclusions qu'on en peut tirer.

C'est en très grande partie à Eusèbe de Césarée que nous sommes redevables de ce que nous savons et même de ce que nous possédons des écrits perdus des premiers auteurs chrétiens. C'est lui qui nous rapporte ce que chaque écrivain pensait des livres du Nouveau Testament, ce qu'il en a dit, l'usage qu'il en a fait. Or, il est plusieurs auteurs desquels Eusèbe ne mentionne pas qu'ils aient parlé de tel ou tel livre du Nouveau Testament.

L'anonyme en conclut que ces écrivains ne les avaient pas connus. Le docteur Lightfoot lui prouve qu'il s'est trompé sur la méthode que suit Eusèbe. Cet écrivain ne cite l'opinion d'un auteur que lorsque celui-ci s'est servi des antilégomènes, ou en a admis l'authenticité. Quant aux livres déjà reconnus par toute l'Eglise comme canoniques, Eusèbe ne mentionne l'emploi qui en est fait, que lorsque l'écrivain rapporte sur eux quelque particularité, mais non lorsqu'il s'est contenté de les citer.

L'étude sur les épîtres ignatiennes aurait plus de force probante, si le docteur Lightfoot avait cru pouvoir se prononcer franchement, comme il l'a fait plus tard, sur l'authenticité de la collection Vossienne de ces épîtres. A cette époque (1875), il tenait encore pour la collection Curetonienne. Depuis ce temps, il a changé d'opinion et, en 1885, dans son grand ouvrage : *Apostolic Fathers, S. Ignatius, S. Polycarp*, il admet et défend l'authenticité des sept épîtres grecques de saint Ignace.

Le docteur Lightfoot a joint à ces articles un appendice où il fait ressortir de nouveau la véracité des Actes des Apôtres, par les découvertes faites récemment dans l'île de Chypre et à Ephèse. Les exégètes pourront y glaner quelques bons renseignements. Une de ces découvertes nous a rappelé une réflexion qui nous vient quelquefois à l'esprit.

Les Actes des Apôtres qualifient Sergius Paulus de proconsul. (XIII, 7). A l'époque des Actes, l'île de Chypre était province sénatoriale. Or, un passage de Strabon (XVII) nous apprend que seules les provinces sénatoriales d'Asie et d'Afrique avaient un proconsul pour gouverneur ; pour les autres c'était un propréteur. Donc l'auteur des Actes, disaient les rationalistes, n'était pas contemporain des événements et écrivait à l'époque où Chypre était province impériale. Les exégètes catholiques étaient autrefois assez embarrassés pour répondre. Dans ces dernières années, on faisait remarquer qu'il ressortait d'un passage de Dion Cassius que Chypre était gouvernée par un proconsul; on trouve des inscriptions où les gouverneurs de Chypre sont ainsi appelés. Il en est même une, où il est question d'un Παῦλος. M. Vigouroux, dans ses *Mélanges bibliques*, 1re édition, page 406, a développé ces considérations. De plus il est prouvé aujourd'hui que les provinces sénatoriales étaient en effet gouvernése par des propréteurs, mais que ceux-ci recevaient officiellement le titre de proconsuls. (*Becker und Marquardt. — Rœmische Alterthümer*. III B., 1, p. 294.)

De ce fait et de quelques autres semblables, on peut tirer une règle de conduite. Nos Livres Saints sont quelquefois en désaccord apparent avec les renseignements que nous transmettent les monuments et les historiens. Au lieu de chercher des faux-fuyants ou d'essayer une explication dont les éléments nous font défaut, réclamons d'abord le droit pour la Bible à être traitée comme une histoire authentique, et exigeons qu'à ce titre on lui accorde une valeur égale à celle des documents qu'on lui oppose ; puis attendons que plus de lumière se fasse.

Nous ferions l'éloge du travail que nous venons de présenter, si l'auteur devait encore être loué. Mais tous ceux qui s'occupent d'Ecriture Sainte ou de Patrologie connaissent les ouvrages du savant évêque de Durham, et en apprécient la haute valeur scientifique. Nous ne pouvons donc que constater le mérite et l'utilité du présent ouvrage et en remercier l'auteur.

E. JACQUIER.

Cultus SS. Cordis Jesu, *sacerdotibus præcipue et theologiæ studiosis propositus, cum additamento de cultu purissimi Cordis B. V. Mariæ ;* scripsit HERMANNUS JOS. NIX. S. J. — In-12, VIII et 167 p. — Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1889. — Paris, V. Lecoffre.

De nombreux écrits ont paru déjà sur le culte du Sacré Cœur de Jésus, et les théologiens modernes lui consacrent dans leurs ouvrages un chapitre spécial. Mais ce culte a fait de tels progrès, surtout depuis un siècle, qu'une étude théologique plus complète que les précédentes, et pour ainsi dire définitive, était devenue nécessaire. Le P. Nix l'a entreprise, et vient de la publier. Il répond parfaitement au désir des prêtres et des étudiants en théologie; car il leur offre, dans ces quelques pages, un traité remarquable, par sa précision et par sa clarté, sur la dévotion au Sacré Cœur de Jésus. Après avoir fait rapidement l'histoire de ce culte depuis son origine jusqu'à nos jours, l'auteur en indique la nature, c'est-à-dire les différents objets, développant longuement le double objet matériel, qui consiste dans le cœur physique de Jésus et dans son amour pour les hommes, et résolvant avec lucidité toutes les objections soulevées contre cette pratique pieuse. Il montre ensuite la fin sublime de ce culte, qui est d'accroître notre amour envers Notre-Seigneur et de réparer les injures qui lui sont faites ; puis les diverses manières d'honorer le Sacré Cœur de Jesus, et les fruits merveilleux que

cette dévotion peut produire dans les âmes, au sein de la famille et dans la société. Il termine son ouvrage par un chapitre sur le culte du Cœur très pur de Marie.

Le P. Nix s'appuie constamment sur des témoignages nombreux, tirés non seulement de la sainte Ecriture et des saints Pères, mais encore des principaux théologiens, des auteurs qui ont écrit avec le plus de compétence sur le Sacré Cœur de Jésus, des souverains Pontifes, des conciles, et des suppliques diverses adressées à Rome par les évêques. Les prêtres trouveront donc dans cette étude une doctrine sûre et des documents précieux pour prêcher avec fruit sur les Cœurs de Jésus et de Marie.

L. D.

La Révérende Mère de la Fare, supérieure du Saint-Sacrement de Bollène et fondatrice des maisons d'Avignon et de Carpentras (1750-1828), par l'abbé L. Bouyac, du clergé d'Avignon. In-8, de XLI-364 p. Paris-Lille. Société de Saint-Augustin, 1888.

M. l'abbé Bouyac entre du premier coup en très bonne place dans les rangs des nombreux biographes de notre temps. Son volume, beau comme tous ceux qui sortent des presses de la société de Saint-Augustin, de Lille, intéressera un grand nombre de lecteurs.

La vie de la Mère de la Fare s'adresse particulièrement aux religieuses. Elle leur offre un excellent modèle des vertus de leur état, soit qu'elles obéissent, soit qu'elles aient à commander. L'auteur y a largement, un peu trop peut-être, rappelé les principes de la vie ascétique, empruntés aux meilleures sources. Il n'a pas craint de descendre dans les détails intimes des pratiques religieuses. C'est un mérite à nos yeux ; car, si l'on ne doit pas jeter des perles d'humilité et de simplicité au vulgaire qui ne perçoit rien des choses de Dieu, il est bon de les montrer aux âmes chrétiennes, nobles et élevées, qui comprennent mieux que rien n'est petit de ce qui part d'un grand cœur. L'admirable intrépidité avec laquelle les filles de la Mère de la Fare marchèrent à l'échafaud, dressé par la Révolution à Orange, montre bien que les âmes fidèles dans les petites choses sont magnifiques en face des suprêmes dangers.

C'est un spectacle utile à tous et en tout temps, particulièrement à cette heure, où l'égoïsme étouffe les caractères.

Treize sœurs du Saint-Sacrement préférèrent la mort violente

à l'apostasie. Pas une ne fit de défection honteuse, pendant cette période lamentable.

Dieu conserva la Mère de la Fare pour relever les ruines qu'elle n'avait pu empêcher. Par ses soins, le Saint-Sacrement a revécu à Bollène, et s'est étendu à Avignon, Carpentras et Marseille. Il ne cesse pas d'y fleurir.

Si la vie de la vénérable servante de Dieu est édifiante pour les religieuses, elle est pour tous une belle page de l'histoire de l'Eglise dans notre Provence. On y voit le couvent dans les temps qui précédèrent la Révolution, et dans ceux qui la suivirent. L'œuvre néfaste de la Révolution y apparaît avec le caractère satanique qu'elle a de nos jours. Il y manque présentement la violence sanglante. Qui nous dit, hélas ! qu'elle ne viendra pas ?

Ajoutons que le livre de M. l'abbé Bouyac est plein d'intérêt pour tous ceux qui aiment à retrouver dans leurs lectures les noms de nos meilleures familles de la Provence et du Comtat, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci.

Les de la Fare étaient « nobles d'extraction », c'est-à-dire de temps immémorial. Leur plus haute noblesse et leur gloire la plus durable seront dans leurs vertus. C'est à ce titre que la révérende Mère de la Fare est la meilleure part de leur histoire.

En nous donnant cette intéressante biographie, M. l'abbé Bouyac s'est mis en bonne place, à la suite du suave auteur des *Paillettes d'or*, parmi les écrivains ecclésiastiques qui sont déjà l'honneur du clergé d'Avignon.

Lucien Chosson.

Sursum corda ou **le Salut de la France par la prière**, par le R. P. Joseph Petit, S. J., broch. de 61 p. — Paris, Lethielleux.

Retracer à grands traits le tableau du triste état de la France sans Dieu ; montrer la profondeur du mal qui atteint les sources vitales de notre pauvre société ; faire voir à ces chrétiens et à ces patriotes à courte vue que « boiter » entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, selon la parole du prophète, ce n'est pas le moyen de marcher droit et ferme, et qu'il n'y a de salut que dans le retour aux pratiques de la foi chrétienne : tel est le but de cet opuscule, dont toutes les lignes sont à méditer.

Oui, répétons-le avec le Révérend Père, sans Dieu la France périra ; avec lui elle vivra et reverra des jours de paix et de

bonheur. Sans doute le mal est profond et notre société est secouée jusque dans ses bases ; mais le céleste médecin, le Christ, aime toujours ses Francs ! Fussions-nous dans le tombeau, il saurait bien nous en tirer comme il en tira Lazare. A nous de travailler au salut de notre patrie, à nous de faire monter vers Dieu le cri de notre foi et de notre amour, avec le cri de notre repentir et de nos larmes. Oui, prions et concluons avec l'auteur : Confiance et courage ! Dieu sauvera la France !

H. M.

Au peuple, par HARISPE. In-12, 136 p. Paris-Auteuil, imprimerie des apprentis-orphelins.

Voici un petit livre qui sort de l'âme d'un enfant du peuple et qui s'adresse au peuple. Nous ne résistons pas au plaisir d'en citer la préface : elle donne une idée exacte des pages suivantes, inspirées par un égal amour du peuple et du Sauveur, que le peuple méconnaît et crucifie, égaré qu'il est par les pires des sophistes. Ces pages nous rappellent celles de Lamennais, dans les *Paroles d'un croyant*, moins les exagérations et les funestes erreurs :

« C'est pour le peuple que j'écris ce livre : c'est sa plainte que je porte à la connaissance de mes concitoyens. Homme du peuple moi-même, j'ai connu ses blessures, j'ai senti ses souffrances, j'ai passé par sa misère. Les malheurs de mon temps m'ont fait entrer plus avant dans les tribulations de mon pays, et mes malheurs personnels m'ont fait connaître ceux du peuple. J'ai appris jeune à souffrir ; la souffrance a été le seul héritage que mon père m'ait laissé en quittant cette terre. Souvent j'ai demandé qu'on voulût écouter ma plainte, parce que je pensais qu'elle aurait un écho dans les cœurs amis, et ceux qui se disaient mes amis ont été sourds à ma voix, et leur cœur n'a pas compris le mien, parce que j'étais pauvre, et que je ne pouvais rien pour eux. Tant que je n'avais pas besoin de leur secours, ils étaient empressés à me faire des promesses ; ils composaient, en ma présence, des airs de pitié, mais sitôt que je leur tendais la main, ils retiraient la leur et ils me regardaient froidement. Alors je me suis détourné des hommes pour m'adresser à Dieu. Et j'ai regardé autour de moi, et j'ai vu qu'il en était ainsi du peuple. J'ai vu qu'on abusait de lui par de vaines promesses, et que, lorsqu'il s'agissait de réaliser les choses promises, on le laissait se nourrir du pain de ses larmes, et de sa misère. J'ai vu

qu'on cherchait à le séduire et à le perdre en faisant retentir à ses oreilles des mots qui lui mettent l'enthousiasme au cœur, des théories vides de sens, qui l'arrachent à Dieu, à l'Eglise et à la famille : seules réalités qui peuvent consoler et soutenir le peuple ici-bas. Et j'ai été indigné, et j'ai poussé vers le peuple le cri de l'avertissement et de l'amour. Que Dieu bénisse mon œuvre et que le peuple soit sauvé ! »

Citons encore quelques lignes :

« N'écoutez pas ceux qui vous veulent séparer de l'Eglise et de la croix, car vous retourneriez à l'oppression. N'écoutez pas ceux qui vous disent que la croix est un joug pesant sous lequel on vous conduit. La croix est l'étendard le plus beau qui puisse flotter sur l'humanité ; étendard qui a été planté sur les ruines du despotisme et de l'esclavage, et sur les collines de la liberté. Ne repoussez pas la croix qui vous soutient et vous protège tout le long de votre vie. Elle couvre votre berceau comme d'un voile maternel et défend votre tombe, cet autre berceau, contre les mépris du passant. »

Nous tournons le feuillet, et nous trouvons un tableau saisissant, celui d'une mère, folle de douleur, qui vient de recueillir, sur les lèvres de son enfant, le dernier soupir avec le dernier sourire. Le prêtre survient et la console. L'auteur poursuit :

« Et l'Eglise, qui aime tous ses enfants, nous envoie des prêtres, messagers sacrés de nos espérances immortelles. Mais l'impie, qui n'aime personne, souffle le blasphème, et son souffle dessèche l'espérance, et les cœurs déchirés succombent sous le poids intolérable d'une vie sans espoir. » — Partout, en lisant ces pages, on entend la voix d'un cœur qui a été meurtri et qui, plein d'indignation contre les méchants et de sympathie pour les malheureux, s'exerce à pratiquer l'art divin de la consolation.

E. B.

Etude sur l'hypnotisme, par F. Claverie, professeur de théologie dogmatique, broch. in-8° de 125 p. Dehez, imprimeur, Aire-sur-Adour. 1 fr. 25.

Nous sommes heureux de signaler l'étude de M. Claverie sur l'hypnotisme. Malgré des hésitations que nous ne saurions partager, l'auteur conclut, en somme, comme nous l'avons fait ici même. A mesure que cette question est mieux étudiée, les

esprits reviennent de leur surprise. Il en sera de l'hypnotisme comme de tant d'autres retours offensifs et plus ou moins dissimulés de la superstition : magnétisme, spiritisme, tables tournantes. Il y a 40 ans, nombre de chrétiens fervents et même de prêtres (nos lecteurs pourraient en témoigner), assistaient sans scrupule ou même prenaient part à des expériences de tables tournantes : nul d'entre eux aujourd'hui ne consentirait à recommencer. C'est que la lumière est faite. Ainsi en sera-t-il de l'hypnotisme. Nous parlons, bien entendu, de l'hypnotisme sérieux, de celui qui n'est pas une simple jonglerie, et dont on attend des effets de quelque importance. Voici, d'ailleurs, les conclusions de l'auteur :

« *Le sommeil hypnotique est-il d'origine naturelle ?*

« Rép. — Plusieurs prétendent que l'état nerveux particulier de la personne hypnotisée est la cause anormale sans doute, mais physique et réelle du sommeil hypnotique. Mais les raisons qu'ils apportent n'étant pas absolument décisives, pareille affirmation nous semble téméraire.

« Les caractères spécifiques de ce sommeil sont, en effet, tellement singuliers, qu'ils ne paraissent pas pouvoir tous relever d'un agent purement naturel. Et s'il est vrai qu'on doive, en vertu des lois de la corrélation, juger de la nature d'une cause ou d'un état particulier par la nature des effets obtenus, répondre d'une manière affirmative et absolue à la question posée, serait encore plus hasardé. Les forces naturelles n'expliquent pas tous les divers phénomènes de l'hypnose ; il y a donc lieu de craindre que l'intervention diabolique ne soit pas étrangère à la provocation du sommeil hypnotique. Ne sait-on pas que la grande habileté du démon consiste à mêler son action à l'action des causes naturelles, afin de nous tromper ainsi plus sûrement ?

« *Est-il licite d'hypnotiser quelqu'un ou de se laisser hypnotiser soi-même ?*

« Rép. — Non, du moment qu'on n'est pas certain que la cause efficiente est d'origine purement naturelle. Bien plus, quand il n'y aurait aucun doute sur ce point, la chose ne serait pas encore licite à cause des graves dangers qui résultent, pour le corps et pour l'âme, des expériences hypnotiques ; dangers auxquels il ne serait pas permis de s'exposer sans garanties préalables et sans nécessité.

« *Quelles seraient, dans la seconde hypothèse, les garanties préalables ?*

« Rép. — Ce seraient, par exemple, la prudence, l'habileté et la moralité bien reconnues de l'expérimentateur, la certitude qu'il emploiera des procédés de tout point convenables, qu'il ne tentera pas des épreuves extra-naturelles et n'abusera pas de l'état inconscient du sujet pour lui suggérer quelque chose d'injuste ou d'immoral; en un mot, la parfaite assurance qu'il n'en résultera aucun danger pour le corps et pour l'âme.

« *Est-il des cas où l'hypnotisme pourrait être pratiqué comme utile ou nécessaire ?*

« Rép. — Ceux qui croient à l'origine purement naturelle du sommeil hypnotique, l'autoriseraient peut-être dans les trois cas suivants : 1° comme ressource médicale pour tâcher de guérir par la voie suggestive un malade imaginaire... 2° dans une maladie sérieuse, à défaut de tout autre moyen efficace... 3° dans les Facultés de médecine..., mais sous la condition toujours expresse qu'on ne tenterait pas des expériences inexplicables par les seules forces naturelles.

« *Pour notre part*, ajoute l'auteur, et nous soulignons ces paroles, *nous n'oserions pas l'autoriser, même en ces circonstances, à cause du doute très fondé qui plane sur la provenance ou l'origine de l'hypnose. Le parti le plus sûr serait de consulter l'Eglise pour chacun de ces cas.* »

« *L'hypnotisme peut-il être employé comme un agent pédagogique, afin de corriger de leurs défauts, par suggestion, certains enfants d'ailleurs incorrigibles ?*

« Rép. — Non, cette pratique constituerait une véritable aberration du sens moral, et le bien relatif qu'on pourrait obtenir ne compenserait pas tous ses inconvénients. »

Il ne manque peut-être qu'une seule chose à cette excellente étude, c'est que l'auteur montre que la suggestion hypnotique est intrinsèquement mauvaise, et que, par conséquent, il ne faut jamais, sous aucun prétexte, se la permettre, même pour un bien. Ou sinon, de quel droit interdire absolument la suggestion « pédagogique » ?



ACTES RÉCENTS DU SAINT-SIÈGE

Sommaire. — I. Les nouvelles Facultés de Théologie de Paris et de Toulouse. — II. Cause de béatification de la vénérable mère Barat. — III. Funérailles des enfants. — IV. Indult relatif à la célébration des messes de mort. — V. Communion des prêtres et des diacres. — VI. Pouvoirs concernant les chapelles et oratoires. — VII. Le nom de l'évêque à la messe. — VIII. Les Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie. — Statues de N.-D. du Sacré-Cœur. — X. Le nom de saint Joseph dans l'oraison *A cunctis*. — XI. Décisions relatives à l'exposition du Saint-Sacrement. — XII. Récitation du *Confiteor* avant la Communion.

I. — Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, a pu annoncer, à la séance solennelle de fin d'année, que, par une décision récente du Saint-Siège, l'école supérieure de théologie avait reçu l'institution canonique.

Nous apprenons avec joie que la même faveur vient d'être accordée à l'école supérieure de théologie de Toulouse.

Nous présentons nos fraternelles félicitations aux deux nouvelles Facultés de Théologie. Ce témoignage si précieux et si important de la bienveillance pontificale sera pour elles, comme il a été pour notre Faculté de Théologie de Lyon, à la fois un honneur et une force.

II. — Le 9 mai dernier, le souverain Pontife Léon XIII a daigné confirmer le décret de la S. Congrégation des Rites, qui approuvait le procès fait à Paris, par autorité apostolique, touchant la réputation de sainteté, les vertus et les miracles en général, de la vénérable mère Madeleine-Sophie Barat, fondatrice des religieuses du Sacré-Cœur de Jésus.

III. — Aux funérailles des enfants, peut-on conserver la coutume en usage dans plusieurs diocèses, et en particulier à Paris?

On célèbre la messe ou les vêpres, suivant que les funérailles ont lieu le matin ou le soir. La messe se dit de la fête ou votive, conformément aux rubriques; les vêpres se chantent du jour ou du petit office de la sainte Vierge. A la fin de la messe ou des vêpres, on dit, auprès du cercueil, l'antienne *Hic accipiet*, et le reste comme au Missel romain.



Le 8 février 1879, la S. Congrégation des Rites répondit affirmativement au cardinal Guibert; mais, ajouta-t-elle, la messe votive doit être des Saints Anges.

IV. — Mgr Turinaz, alors évêque de Tarentaise, demanda à Rome une réponse aux doutes suivants, relativement à l'indult apostolique, qui permettait, dans son diocèse comme dans plusieurs autres de France, de chanter la messe de *Requiem* trois fois par semaine, les jours de fête de rit double, à l'exclusion des doubles de 1re et de 2e classe, des fêtes de précepte, ainsi que des féries, vigiles et octaves privilégiées :

1° Est-il permis de chanter la messe de *Requiem* trois jours de rit double, bien qu'il se trouve dans la semaine des fêtes d'un rit inférieur ?

2° Peut-on le même jour, de rit double, chanter plusieurs messes de *Requiem* dans la même église?

La S. Congrégation des Rites répondit affirmativement aux deux questions, le 18 décembre 1878.

V. — Une décision de la S. Congrégation des Rites, du 1er juillet 1879, a fixé les points suivants :

D'après le Rituel Romain, les prêtres doivent avoir l'étole pour communier. Or, cette étole doit être de la même couleur que l'ornement du célébrant.

Les diacres doivent faire la sainte communion avec l'étole transversale.

VI. — Mgr Lelong, évêque de Nevers, a proposé à la S. Congrégation des Rites les doutes suivants, sollicitant très humblement une solution ou une déclaration opportune :

I. L'évêque peut-il, *jure ordinario*, permettre de célébrer chaque jour, même plusieurs messes :

1° Dans les chapelles ou oratoires publics des communautés. même non cloîtrées;

2° Dans les chapelles ou oratoires de communautés qui, bien que n'ayant pas accès sur la voie publique, servent néanmoins aux exercices quotidiens de toute la communauté ;

3° Dans les chapelles ou oratoires appartenant à des particuliers, mais néanmoins publics ou semi-publics, en ce sens qu'ils ont accès sur la voie publique ou près de la voie publique, en sorte que l'entrée en soit libre à toute personne ?

II. L'évêque peut-il, outre la chapelle ou l'oratoire principal,

ériger d'autres oratoires dans les communautés, soit à raison du nombre des prêtres y demeurant, soit en faveur des infirmes qui ne peuvent se rendre à la chapelle ou oratoire principal ?

III. L'évêque peut-il, *jure proprio*, accorder la permission de conserver le Saint-Sacrement :

1° Dans les églises ou chapelles publiques qui, sans avoir le titre paroissial, servent cependant aux usages de la paroisse ;

2° Dans les chapelles publiques des communautés, à savoir celles dont la porte donne sur la voie publique, ou sur une cour communiquant avec la voie publique, et qui sont ouvertes à tous les habitants ;

3° Dans les chapelles ou oratoires intérieurs des communautés, quand celles-ci n'ont pas de chapelle ou oratoire public, dans le sens ci-dessus exposé, comme il en est, par exemple, pour les séminaires ?

La S. Congrégation, le 8 mars 1879, a fait les réponses suivantes :

Au 1er point : Que l'évêque use de son droit, dans tous les cas exposés.

Au 2e point : Si les conditions de la communauté nécessitent l'érection d'un autre oratoire pour l'utilité des malades, on devra solliciter la permission du Saint-Siège.

Au 3e point : On doit demander au Saint-Siège un indult pour tous les cas exposés.

VII. — Ce n'est pas dès que l'on apprend la préconisation d'un évêque au consistoire, mais à partir seulement du jour où il prend possession de son siège personnellement ou par procureur, que l'on doit dire le nom de l'évêque au canon de la messe et dans les autres oraisons liturgiques. — Rescrit de la S. Congrégation des Rites, du 4 juin 1879.

VIII. — Un professeur de théologie du séminaire de Montréal a proposé le doute suivant :

Peut-on approuver, ou du moins tolérer, une image assez répandue qui offre aux regards deux cœurs de la même grandeur, et placés pour ainsi dire sur la même ligne, représentant, l'un, le cœur sacré de Jésus, couronné d'épines et surmonté d'une croix qui sort du milieu des flammes ; et l'autre, le cœur immaculé de Marie, entouré d'une couronne de roses et percé d'un glaive ? — Les deux cœurs sont entourés d'une même auréole, dont les rayons partent d'un centre unique.

La S. Congrégation des Rites répondit, le 5 avril 1879 : Ces emblèmes peuvent être permis pour la dévotion des particuliers, pourvu qu'on ne les mette pas sur les autels.

IX. — Un évêque d'Italie demandant s'il pouvait reproduire une statue de N.-D. du Sacré-Cœur, conforme à celle qui est vénérée à Issoudun, la S. Congrégation des Rites répondit que la nouvelle statue devait être conforme au type approuvé par le décret de l'Inquisition du 29 avril 1875 (29 novembre 1878).

L'ancien modèle représentait Notre-Seigneur debout devant la sainte Vierge.

X. — Dans l'oraison *A cunctis*, peut-on dire : *cum beato Joseph ejus sponso*, ou bien faut-il dire simplement : *cum beato Joseph?*

Le 18 août 1879, la S. Congrégation des Rites a répondu : négativement à la première partie, et affirmativement à la seconde.

XI. — En réponse à des questions posées par le Procureur général des prêtres du T.-S. Sacrement, la S. Congrégation des Rites a donné les décisions suivantes, le 8 février 1879 :

Pendant l'exposition du Saint-Sacrement, on ne peut ni chanter ni même réciter au chœur l'office des morts.

Pendant le temps de Pâques, il n'est pas nécessaire d'allumer le cierge pascal chaque fois que la bénédiction du Saint-Sacrement est donnée avec l'ostensoir.

XII. — D'une décision de la S. Congrégation des Rites, du 31 mars 1879, il résulte que ce n'est qu'à défaut d'un servant convenable que le prêtre peut réciter lui-même le *Confiteor*, quand la sainte communion est distribuée aux fidèles en dehors de la messe.

C. Chambost.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Typographie et stéréotypie Vitte et Perrussel, Imprimeurs de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



LA

PRÉPONDÉRANCE JUIVE

A QUI S'ADRESSE L'HOMMAGE DE CE LIVRE (1)

Nous ne venons pas appeler l'attention sur la prépondérance juive, ce qui n'est plus nécessaire ; encore moins la préconiser, ce qui serait un mal, mais nous venons l'expliquer.

On sait vaguement qu'elle est issue de la Révolution française, mais on ignore les circonstances et les péripéties de sa genèse. Ce livre les raconte.

C'est un acte de naissance que nous nous permettons de faire passer sous les yeux de M. Sadi Carnot, président actuel de la République française, sous les yeux de l'Assemblée nationale récemment sortie des comices de septembre 1889, et sous les yeux de MM. les membres de ces loyales assemblées provinciales, qui, d'un bout de la France

(1) Nous sommes heureux d'offrir, comme une primeur, à nos lecteurs l'introduction et un chapitre détaché du nouvel ouvrage de M. Joseph Lémann, *la Prépondérance juive* (Paris, Lecoffre ; Lyon, Vitte). Ce livre contient des documents extrêmement graves et complètement inédits sur la *Question juive*, qui continue à préoccuper si justement les esprits et devient même une question capitale pour tous les Etats.

à l'autre, ont rapproché dans une belle synthèse patriotique les choses anciennes et les choses nouvelles.

L'hommage s'adresse d'abord à M. Sadi Carnot, parce que le père de Monsieur le Président de la République a écrit la vie de celui qui fut le principal agent de l'émancipation juive auprès de la Constituante, du prêtre-député Grégoire (1). Le biographe s'est tenu dans le voisinage de la vérité plutôt que dans la vérité elle-même. Mieux renseigné par ces pages qui sollicitent l'honneur d'être lues, le chef de l'Etat jugera peut-être opportun de préserver le palais de l'Elysée de l'influence hébraïque que lui a léguée la maison de son père (2).

Nous nommons ensuite, dans notre hommage, l'Assemblée nationale sortie des comices de septembre 1889, parce qu'elle se trouve rappeler, et pour le nom et pour les dates, la première assemblée française à qui incomba le fardeau de s'occuper pour la première fois de la question juive.

(1) *Henri Grégoire*, par Hippolyte Carnot (librairie centrale des publications populaires).

(2) Ce fut M. Carnot père qui, dans la séance du 28 mai 1841, porta à la tribune de la Chambre des députés la question de l'émancipation des israélites à obtenir dans les autres pays de l'Europe, par les soins de la France. M. Guizot était alors ministre des affaires étrangères. Deux grands noms de France, deux membres de la Chambre des députés, s'associèrent à la proposition de M. Carnot : MM. de Beaumont et de La Rochefoucauld-Liancourt. Voici quelques extraits du discours de M. Carnot : « *L'émancipation des juifs est une question toute française : c'est un prêtre catholique français, dont le nom sera éternellement en honneur auprès des amis de la liberté, c'est le pieux et vénérable Grégoire, qui a fait réaliser cette pensée par l'Assemblée constituante ; nous manquerions à nos devoirs si son généreux héritage demeurait stérile entre nos mains... L'espoir de faire reviser la législation des autres pays concernant les juifs serait tout à fait de nature à nous encourager, et ce n'est pas là, j'aime à le croire, ce que notre gouvernement appellerait une intervention illégitime... La France a commencé par donner l'exemple ; il lui est bien permis aujourd'hui de rappeler à l'Allemagne que, si l'humanité tout entière doit des réparations au peuple de Moïse pour tant de siècles d'humiliations et de barbarie, l'Allemagne particulièrement s'est inscrite dans sa propre histoire parmi ses principaux débiteurs.* » La reconnaissance des israélites pour la famille Carnot date de cette époque. (Voir pour plus de développements le *Moniteur* du 28 mai 1841, et les *Archives israelites*, année 1841, p. 345-361.)

L'expression ne semblera pas trop forte, quand on aura pris connaissance de cet ouvrage. De 1789 à 1791, l'Assemblée nationale, devenue la Constituante, eut le cauchemar de cette question. Dans l'hypothèse où l'Assemblée nationale de 1889 viendrait à en être saisie de nouveau durant sa législature qui commence (ce qui ne serait nullement impossible), il reste à savoir si elle se résignerait aux hésitations et aux perplexités de sa devancière, et si, en fin de compte, elle capitulerait, comme elle, devant les juifs.

Aurions-nous pu oublier, dans notre hommage, Messieurs les membres des assemblée provinciales de ce centenaire? En reprenant, avec une largeur de vues et une précision admirables, toutes les questions contenues dans les cahiers de 1789, ils n'ont délibéré sur la question israélite qu'avec une extrême réserve, uniquement à propos de l'accaparement et de l'agiotage (1). Les documents authentiques leur manquaient pour juger, sur les autres points, l'israélitisme contemporain. Qu'ils veuillent bien nous permettre de leur présenter ces documents : ils pourront leur être utiles, si les rênes du pouvoir reviennent entre leurs mains. Les termes pleins de noblesse et de mesure qu'ils ont employés à l'égard des israélites, dans leur récente et trop courte délibération (2), prouvent qu'ils

(1) Vœu de l'assemblée générale des délégués de province tenue à Paris : 1° Que l'agiotage, les spéculations immorales et les coalitions tendant à amener la hausse ou la baisse fictive des produits de toute nature, mais surtout des denrées alimentaires, soient sévèrement châtiés par la loi ;

2° Que le pouvoir, s'inspirant uniquement de l'intérêt national, s'efforce d'enlever aux *banques juives* toute influence sur les opérations financières, emprunts et marchés de l'Etat.

(2) Voici, en effet, le langage tenu par M. le comte de Nicolay dans l'assemblée générale des délégués de province à Paris :

« La commission a reconnu que, respectable par elle-même — car au sein de l'indifférence universelle la nation juive a su conserver sa foi, ses mœurs, et l'espérance invincible du relèvement de ses autels, — elle n'en est pas moins redoutable pour la société chrétienne, parce que, campée plutôt qu'établie au sein des nations, elle y professe et y pratique à notre détriment des principes économiques qu'elle regarde elle-même comme tellement condamnables que, tout en cherchant à en bénéficier dans ses rapports avec les nations

sauraient combattre et conjurer le péril sémitique en ne lésant pas ces deux choses saintes : les gloires de l'ancien peuple de Dieu, et le mouvement des conversions vers le catholicisme.

C'est un acte de naissance, avons-nous dit, que nous plaçons sous des yeux capables de l'apprécier.

L'acte de naissance, en effet, peut se rédiger ainsi qu'il suit :

LA PRÉPONDÉRANCE JUIVE

Est née des Droits de l'homme et de la France déchristianisée, dans le local de l'Assemblée nationale : du 14 août 1789 au 27 septembre 1791, durée de cet enfantement laborieux.

Mise au jour, cette prépondérance va grandir. Ses développements seront l'objet d'études subséquentes. Signalons tout de suite l'auxiliaire de sa prodigieuse croissance, par un apologue greffé sur un mot historique :

« *La Révolution fera le tour du monde* », annonce un jour Mirabeau. Tenant parole au tribun qui s'engageait ainsi pour elle, la Révolution se met en marche ;

Dès le début de sa gigantesque tournée, elle est abordée par un singulier compagnon : le juif-errant. Ils se regardent et se disent : unissons-nous.

« Je commence le tour du monde, ajoute, avec un empressement juvénile, la Révolution.

chrétiennes, elle se garde bien d'en faire chez elle l'application.

« En conséquence, la commission estime qu'aussi longtemps que Jésus-Christ n'aura pas éclairé de sa lumière divine ces intelligences, si bien faites cependant pour le connaître et pour travailler à répandre la gloire de son nom, il est nécessaire que tous les hommes soucieux de notre antique renom d'honneur et de probité française répudient hautement les principes économiques désastreux et les pratiques financières regrettables qu'a répandus parmi nous la nation juive, et évitent ces compromissions étranges et ces rapports trop fréquents dont des catastrophes trop récentes nous ont surabondamment montré le danger. »

« — Il y a dix-huit siècles que je l'accomplis, répond le juif-errant ; je te guiderai !... »

Depuis lors, tous les continents et tous les peuples les ont vus passer ensemble.

Cet apologue suffit à faire comprendre la rapidité d'accroissement qui s'est manifestée dans la prépondérance juive.

Evidemment, les juifs avaient tout à gagner dans la compagnie de la Révolution. Ils n'ont plus besoin de discuter, comme jadis, pour leur mode d'existence, auprès des gouvernements : la Révolution discute en leur faveur. Ils ne batailleront plus comme au temps du moyen âge, elle bataille pour eux. Ils n'ont qu'à laisser faire leur jeune et sauvage alliée, qu'à l'exciter seulement quand elle n'avance pas assez vite à leurs côtés : marche, marche !

A l'heure où nous traçons cette préface, la prépondérance juive (pour ne parler que de son développement en France) se trouve énergiquement décrite dans ces réflexions du journal l'*Univers*, à propos de la circulaire du grand rabbin de Paris sur le centenaire de 1789 (1) :

« En France, les Juifs ne sont-ils pas chez eux ? Ils n'y sont que depuis cent ans, et déjà ils l'ont à moitié conquise. Bientôt elle sera à eux tout entière. Ne possèdent-ils pas aujourd'hui la terre, l'argent, l'influence ? Ne disposent-ils pas du gouvernement et de la presse ? A l'heure actuelle, M. de Rothschild et ses coreligionnaires sont plus maîtres en France que le Président de la République et ses ministres. Ils règnent à la bourse, et ce palais-là, c'est le vrai centre du pouvoir et de l'action (2). »

Quel chemin parcouru, grand Dieu ! de l'acte de naissance présenté plus haut, à cette main-mise sur le gouvernement de la France !

Mais les fils d'Israël ont dressé eux-mêmes le barrage

(1) Dans cette circulaire adressée à ses coreligionnaires, en date du 3 mai, M. Zadoc Kahn, grand rabbin de Paris, annonce qu'un service public d'actions de grâces sera célébré dans toutes les synagogues françaises à l'occasion des fêtes du Centenaire de 1789.

(2) Journal l'*Univers*, 11 mai 1889.



de bois qui subjugue et humilie toute prépondérance : la Croix!

Elle seule peut être, contre eux, le salut de la société moderne, et leur salut, à eux, dans la société moderne.

DANS QUELLES CIRCONSTANCES LA QUESTION JUIVE FUT INTRODUITE DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Août à décembre 1789.)

I. Des considérations présentées au lecteur dans le chapitre précédent, on passe au détail des faits. — II. Ouverture des Etats généraux : une députation juive, venue d'Alsace, de Lorraine et des Trois-Evêchés, en instance auprès de l'Assemblée nationale. Première tentative, mais qui ne réussit pas, pour introduire la question juive devant l'Assemblée au moment le plus laborieux et le plus critique de l'année 1789. Le curé Grégoire mène l'entreprise. — III. Impatience, chez un certain nombre de juifs, d'être reconnus comme citoyens. Motifs de cette impatience : 1° les colères amoncelées de l'Alsace ; 2° la poche au fiel chez les juifs non moins que chez les roturiers et les vilains. — IV. Nouveau plan : les juifs de Paris prennent l'initiative. S'appuyant sur la déclaration des droits de l'homme, ils réclament le titre de citoyens, comme étant hommes, irréprochables, et les juifs d'Alsace, pour l'obtenir également, promettent aux Alsaciens de ressembler aux juifs de Paris. Ce plan ne réussit pas. — V. La députation juive, après avoir langui plusieurs mois, est introduite à la barre de l'Assemblée pour présenter sa requête, le 14 août (avant-dernière séance de l'Assemblée à Versailles). Il est accordé que l'affaire des juifs sera examinée dans le cours de la session. — VI. Introduction officielle de la question de l'affranchissement du peuple juif, la veille de Noël de l'année 1789. On demande à la fois les droits civils pour les juifs, les protestants, les comédiens, le bourreau. Réflexions sur la rencontre singulière, à la barre de l'Assemblée, des juifs et du bourreau. La croix et la guillotine. — VII. Robespierre appuie la réhabilitation proposée des juifs et du bourreau. Les historiens israélites, dans leurs récits de cette séance, ont tous omis la funèbre coïncidence. Motif probable de cette omission. L'Assemblée nationale réhabilite l'exécuteur des hautes-œuvres, mais pas les juifs ; l'examen de leur sort est ajourné. Colère du journal le *Courrier de Paris.*

I

Au temps d'Isaïe, les gens de Séir venaient interroger le Voyant, le prophète, et lui disaient : « *Veilleur, qu'apercevez-vous dans la nuit des événements? veilleur, dites-nous*

ce que vous apercevez (1). » Nous aussi, interrogeant, sans aucun parti pris, l'esprit de justice et de vérité qui ne cesse de planer, même aux jours les plus sombres, sur la société qu'il préserve et dirige, nous lui avons demandé : Veilleur incorruptible, qu'apercevez-vous dans ce préambule de la Révolution que tant de gens ont pris pour une aurore et qui nous semble recéler des ténèbres et des dangers ? veilleur, dites-nous ce que vous apercevez. Et l'esprit de justice et de vérité nous a fait cette réponse :

On aperçoit dans ce préambule : le Christ qui est éliminé de la Constitution française et les juifs qui y sont cantonnés comme dans une machine de guerre...

Ces considérations générales étaient indispensables. Ne fallait-il pas dénoncer la couleur hébraïque qui se dissimule parmi les couleurs de caméléon dont jouit la *Déclaration des droits* de 1789 ?

Un état de choses où l'appauvrissement, la mise hors la loi, les continuelles alarmes vont passer du côté des chrétiens, et au contraire, l'amoncellement des richesses, les faveurs du pouvoir, la sécurité, du côté des juifs, n'est plus un état normal. Il accuse non pas seulement un déplacement d'influences, mais un renversement des anciennes données religieuses et sociales. Le Voyant, cité plus haut, a dit encore : *Comme un homme qui a faim songe qu'il mange pendant la nuit, mais, lorsqu'il est éveillé, il se trouve vide; et comme celui qui a soif songe qu'il boit, et après que son sommeil est passé, il se lève encore fatigué et altéré, et il est vide : ainsi se trouvera toute la multitude de ces nations* (2)... Et, en effet, depuis qu'elles ont rejeté l'obéissance au Christ pour se régir d'après les droits de l'homme, les malheureuses nations songent, chaque nuit, qu'elles mangent, et elles se réveillent fatiguées et altérées; le vide, un vide toujours plus effrayant, a répondu à leur Déclaration des droits !

(1) La petite tribu de Séir, située dans l'Idumée, était venue interroger le prophète Isaïe sur les événements. — ISAÏE, chap. XXI, 11, 12.
(2) ISAÏE, XXIX, 8.



Il n'y a que les enfants de Jacob qui ne se plaignent point, parce que l'abondance vient à eux !

Cela seul suffirait pour faire juger une œuvre qui a interverti l'ordre des choses, et livré les sources de la vie...

De ces considérations générales, nous passons maintenant au détail des faits. Dans quelles circonstances la question juive a-t-elle été introduite devant l'Assemblée nationale ? Quels en furent et les auxiliaires et les adversaires ? Par quelles péripéties passa-t-elle ? A quels moyens les hébreux eurent-ils recours pour la faire aboutir, et arracher à l'Assemblée le décret d'une émancipation complète ? Tels sont les faits très peu connus, tronqués ou mutilés, que nous allons rétablir et mettre en parfaite évidence, les appuyant de documents inattaquables. C'est un morceau d'histoire palpitant.

II

L'initiative de l'entente qui allait s'établir entre les juifs et la Révolution, appartient au curé d'Emberménil ; c'est lui qui les a unis. Lauréat, comme nous l'avons vu, au concours de Metz, il avait trouvé une veine dans la question des juifs. Flatté de leurs éloges et de leurs marques de confiance, il voulut faire, de leur affranchissement, son affaire. Un peu avant l'ouverture des Etats généraux, il avait écrit, en ces termes, à l'un des plus influents d'entre eux, Isaïe *Bing*, de Metz :

Emberménil, 23 février 1789.

« *Dites-moi donc, mon cher Bing, à la veille des Etats généraux, ne devriez-vous pas vous concerter avec d'autres membres de votre nation, pour réclamer les droits et les avantages des citoyens ? plus que jamais, voici le moment...*

« *Aimez toujours votre* inviolable *ami.*

GRÉGOIRE,
curé d'Emberménil (1).

(1) *Archives israélites*, année 1844, p. 416.

Son conseil fut suivi, et, au printemps de cette année 1789, six juifs s'acheminaient vers Paris.

Les Etats généraux ayant été convoqués par Louis XVI, de tous les points de la France, divisée en sénéchaussées et en bailliages, étaient partis, pour la capitale, et les députés nommés et les cahiers remis aux députés. Ces cahiers renfermaient les doléances et les vœux des populations; le pays s'y exprimait librement sur les réformes qu'il croyait utiles. Les juifs d'Alsace, de Lorraine et des Trois-Evêchés, ne jouissant pas des droits de citoyens, n'avaient pu participer à ce grand mouvement de vie nationale. Néanmoins, au mois de mai 1789, « des lettres du garde des sceaux, remises par les intendants, avaient autorisé les juifs à s'assembler par-devant leurs syndics, en la manière accoutumée, pour nommer chacun deux députés dans leurs provinces respectives, et apporter les cahiers de leurs doléances, qui devaient être fondus en un seul lors de leur réunion dans la capitale, et remis ensuite au garde des sceaux, pour en référer au roi (1) ». Ce qui s'était fait, et les six juifs, en route vers la capitale, étaient ces députés (2). »

Les voici arrivés à Paris, puis à Versailles, où l'Assemblée siège. Ils ont trouvé un centre assez singulier : le logis du curé Grégoire, député de la Lorraine, qui est devenu leur homme. C'est à lui, du reste, que le garde des sceaux a renvoyé les cahiers des juifs, pour en faire usage à l'Assemblée nationale (3). Ensemble, protégés et protecteurs suivent les séances qui se tiennent à Versailles. Les fils d'Israël, en gens intéressés et habiles, ne perdent pas de vue un seul des mouvements de l'Assemblée, et le naïf et libéral Grégoire, flatté d'avoir l'Ancien Testament sous ses ailes, se donne des airs de Moïse cherchant un gué

(1) *Motion en faveur des juifs*, par Grégoire, p. 5.

(2) Les députés d'Alsace étaient : D. Sintzheim et S. Seligman Wittersheim; les députés de Lorraine : Mayer-Marx et Berr-Isaac-Berr; les députés de Metz et des Trois-Evêchés : Goudchaux, Mayer Cahn et Louis Wolf.

(3) « M. le Garde des sceaux actuel m'a renvoyé les pièces pour en faire usage à l'Assemblée nationale. » *Motion*, etc., p. 5.

pour introduire ses clients dans la terre de la liberté!

Le premier essai ne fut pas heureux. Il fut tenté le lundi 3 août. L'Assemblée se trouvait dans un état de surexcitation facile à comprendre. On venait d'apprendre, par des lettres venues des provinces, que les propriétés étaient la proie du plus coupable brigandage, que les châteaux étaient brûlés, les couvents détruits, et les fermes abandonnées au pillage. Dans la séance qui avait précédé (samedi 1er août), on avait fiévreusement commencé la discussion sur la Constitution par cette question : *Mettra-t-on ou ne mettra-t-on pas une Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en tête de la Constitution?* Cinquante-six orateurs s'étaient fait inscrire. Enfin, dans la séance qui allait suivre (mardi 4 août), devait avoir lieu cette superbe explosion de dépouillement volontaire où clergé et noblesse rivaliseraient de désintéressement, pour abandonner leurs privilèges. L'heure était donc à la surexcitation. C'est cependant cette heure que choisit notre Grégoire. Entre la séance qui inaugure la grande discussion des droits de l'homme, et celle qui verra l'enthousiaste entrain de la noblesse et du clergé dans le dépouillement volontaire, il vient poser : les juifs! Il apparaît à la tribune, des lettres anonymes à la main. Il veut les lire. Un *non* général retentit dans la salle. Mais Grégoire est opiniâtre; ce n'est pas pour rien qu'il s'est frotté aux gens de l'Ancien Testament; il insiste. L'assemblée tout entière, jugeant, sans doute, indiscrète et déplacée, la communication dont il l'assiège, crie avec force : *Au feu, au feu, les lettres anonymes!* Si bien accueilli dans la matinée, Grégoire reparaissait le soir même à la tribune, et, à propos du pillage des couvents, des châteaux et des fermes, il intercalait le pillage des juifs en Alsace. Il s'écrie : « *Ministre d'une religion qui regarde tous les hommes comme frères, je réclame en cette circonstance l'intervention du pouvoir de l'Assemblée en faveur de ce peuple proscrit et malheureux* (1). » Il aurait voulu enlever un vote

(1) *Moniteur*, 1789, n° 33. *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. II, p. 209, 212.

favorable, et, puisqu'on commençait la discussion des droits de l'homme, en faire diriger la première application sur ses protégés.

L'Assemblée resta froide.

Quelques heures après, avons-nous dit, se tenait la séance légendaire de la nuit du 4 août. Quel sujet de réflexions que celui de ces deux séances consécutives : les juifs se présentant pour tâcher d'entrer en possession des droits de l'homme, et la noblesse française, avec le clergé, se dépossédant, trop vite peut-être, de leurs droits féodaux et antiques privilèges ! M. Thiers a dépeint ainsi ce transport :

« La royauté avait fait le sacrifice empressé de toutes ses prérogatives ; mais on était devant la masse des privilégiés, et tout le monde alors avait ses privilèges : la noblesse, le clergé, le tiers état, les provinces, les villes ; et, en face d'une pareille masse d'adversaires, on éprouvait cette espèce d'anxiété que ressent une armée lorsque va retentir le premier coup de canon d'une grande bataille.

« Tout à coup la noblesse française, héroïque dans cette occasion comme elle l'était à Fontenoy, lorsqu'elle s'élançait au galop sur les lignes anglaises, pour ne pas laisser à l'infanterie l'honneur de braver seule ces lignes redoutables, la noblesse française s'élance à la tribune, et vient la première sacrifier ses privilèges : tous ses membres accourent sans exception. Le clergé, saisi du même enthousiasme, imite son exemple, et vient immoler ses privilèges, la dîme, les bénéfices. Le tiers état suit à son tour le même enthousiasme ; et, lorsqu'on a tout sacrifié, on cherche encore dans sa mémoire s'il n'y aurait pas quelque privilège oublié que l'on puisse déposer sur cet autel qui, ce jour-là, était bien l'autel de la patrie (1). »

Et ainsi, des Français et des juifs, les uns se dépouillaient, les autres se présentaient pour acquérir : ce n'était pas tout à fait la même chose !

(1) Discours sur les libertés politiques, prononcé par M. Thiers au Corps législatif, dans la séance du 28 mars 1865.



Grégoire n'a pas réussi. Mais, avec la ténacité qui le caractérise, et, du reste, soutenu et relancé par ses clients, il se dispose à de nouvelles tentatives : Moïse n'a-t-il pas frappé, par deux fois, le rocher ? L'adoption de la Déclaration des droits de l'homme, après des débats de plusieurs mois, eut lieu vers la fin d'août. Le curé d'Emberménil ne perd pas de temps ; dès le lendemain, il préparait une motion en faveur de ses protégés ; elle commençait ainsi : « Messieurs les députés, vous avez consacré les droits de l'homme et du citoyen, permettez qu'un curé catholique élève la voix en faveur de cinquante mille juifs épars dans le royaume, qui, *étant hommes, réclament les droits de citoyens* (1). » La péroraison n'était pas moins pressante : « Arbitres de leur sort, vous bornerez-vous, Messieurs, à une stérile compassion ? N'auront-ils conçu des espérances que pour voir doubler leurs chaînes et river leurs fers, et par qui ?... par vous, les représentants généreux d'un peuple dont vous avez cimenté la liberté en abolissant l'esclavage féodal. Vous avez proclamé le roi *Restaurateur de la Liberté ;* il serait humilié de régner sur des hommes qui n'en jouiraient pas : cinquante mille Français se sont levés esclaves, il dépend de vous qu'ils se couchent libres (2) ! » Ainsi qu'on le voit, Grégoire allait vite en besogne ; les juifs sont hommes, donc ils doivent être citoyens. Et puis, quelle ruse dans cette dernière phrase : « Cinquante mille Français se sont levés esclaves, il dépend de vous qu'ils se couchent libres. » Mais non, Monsieur le curé, ce ne sont pas cinquante mille *Français*, ce sont cinquante mille *juifs* qui se lèvent et se couchent : vous présumez la conclusion !

L'Assemblée nationale ne crut pas devoir entendre la lecture de la motion. Alors Grégoire la fait imprimer et l'adresse au public. « Puisse ma motion, qui n'a pu être prononcée à l'Assemblée nationale, disposer le public en faveur des juifs. Quand leur affaire sera discutée, je redou-

(1) *Motion*, etc., p. 1.
(2) *Ibid.*, p. 45.

blerai mes efforts (1). » Les allées et les venues de ce singulier pasteur pour faire obtenir aux juifs les droits civils, ne rappellent-elles pas la célèbre fable : *le Coche et la Mouche ?*

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche.
Femmes, moines, vieillards, tout était descendu.
L'attelage suait, soufflait, était rendu.
Une mouche survient, et des chevaux s'approche,
Prétend les animer par son bourdonnement,
Pique l'un, pique l'autre, et pense à tout moment
Qu'elle fait aller la machine.
S'assied sur le timon, sur le nez du cocher ;
Va, vient, fait l'empressée.....
Après bien du travail, le coche arrive au haut.

Dans cette exquise et fine description du bon La Fontaine, il y a, hélas ! toute l'histoire des efforts de l'Assemblée nationale autour de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Qu'on en juge : ce chemin montant, sablonneux, malaisé, comme il exprime bien la nouvelle Constitution, raide et abrupte dans son philosophisme, qu'on est en train de gravir depuis que les Etats généraux sont réunis ;

Le long de cette Constitution, on voit péniblement monter la Déclaration des droits, vrai coche, tant elle est lourde et peu gracieuse !

Il y a un assemblage bizarre dans la salle et les tribunes de cette Assemblée nationale, comme autour du coche : femmes, moines, vieillards !

L'attelage suait, soufflait, était rendu ; et aussi l'Assemblée ! Qu'on lise les comptes rendus des séances consacrées à la marche pénible de la Déclaration depuis mai jusqu'à la fin d'août, et l'on verra si l'Assemblée a sué...

Et la mouche survient... Est-ce Grégoire, curé d'Embermênil ? ou bien est-ce la question juive ? Car si Grégoire

(1) Page 15 de la *Notice historique* qui précède *la Motion*.

fait l'empressé, la question juive est pressée d'aboutir. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que pareille mouche à l'Assemblée nationale, et en l'année 1789, n'était pas complètement inoffensive !

Après bien du travail, le coche arrive au haut : la Déclaration ! Et Grégoire en est enchanté pour ses ouailles de Judée.

III

Les fils d'Israël qui gravitent autour de Grégoire sont de plusieurs sortes. Il y a d'abord les six juifs qui sont venus officiellement de l'Alsace, de la Lorraine, de Metz et des Trois-Evêchés. Derrière ces envoyés, attendent et font des vœux la plupart des juifs de ces provinces. Il y a ensuite le fameux Cerfberr, qui est en lutte et en procès avec la ville de Strasbourg : celui-là est une vraie puissance par son or, son crédit, et ses relations avec les grands et les philosophes. Il y a, enfin, les juifs de Paris, peu nombreux encore à cette époque ; on n'en compte guère que 500 dans la capitale, mais leurs idées sont très avancées. Ces divers clans d'hébreux sont unanimes à presser la question, à hâter le dénouement. Les juifs des pays limitrophes, à plus forte raison ceux des différentes parties du monde, ignorent complètement la tentative qui se fait en leur faveur, à savoir les droits civils que l'on sollicite pour eux ; ils dorment, assoupis qu'ils sont, depuis des siècles, autour du sépulcre de leur liberté. Mais on ne doute pas de leur adhésion, dès la grande secousse qui les réveillera ; car on trouvera moyen de leur prouver que vont se renouveler, pour eux, les anciennes merveilles de l'entrée d'Israël dans la Terre promise, alors que les émissaires envoyés pour l'explorer, revenaient avec des fruits d'une grosseur extraordinaire, et une grappe de raisin portée par deux hommes sur leurs épaules (1). Cette perspective de gros bénéfices enflammera leurs descendants, les meneurs n'en doutent pas !

(1) *Livre des Nombres*, chap. XIII, 24-28.

Qu'est-ce donc qui déterminait les juifs d'Alsace, de Paris, et surtout des personnalités comme Cerfberr, à mettre immédiatement à profit la Déclaration des droits, à ne pas perdre de temps, au point que le dernier article de la Déclaration était voté le 26 août, et que, ce 26 août même, les juifs résidant à Paris présentaient à l'Assemblée nationale une adresse pour obtenir les droits civils ; qu'est-ce donc qui les excitait à faire ainsi diligence ?

Deux choses : l'orage qui se préparait en Alsace contre les juifs de cette contrée; et aussi l'impatience qui provenait de cœurs aigris par les outrages et le malheur. Expliquons cette hâte :

En Alsace, la position des familles juives n'était plus tenable. Nous avons raconté ailleurs l'épisode inouï des fausses quittances : comment les paysans du Sundgau en Alsace avaient été entraînés par des boute-feux à fabriquer des fausses quittances pour se libérer de leurs dettes envers les juifs usuriers ; mais comment, aussi, le gouvernement de Louis XVI, justement honteux d'un pareil procédé de la part de chrétiens et non moins justement alarmé de la conduite usuraire et oppressive des juifs, s'était hâté d'intervenir soit pour réparer l'injustice des uns, soit pour circonscrire l'usure des autres (1). Le conseil souverain de Colmar avait été saisi de l'affaire. Un grand procès avait eu lieu. Vérification faite, les créances des juifs sur les chrétiens se montaient à 10,757,161 francs, dont il fallait déduire les effets véreux, les créances caduques et leurs dettes passives. Le 28 août 1787, la cour de Colmar avait rendu un arrêt qui fixait les termes et conditions auxquels les juifs créanciers des chrétiens pourraient exiger le remboursement partiel de leurs créances dont les titres auraient été reconnus en justice. On croyait donc cette lamentable affaire terminée. Il n'en était rien. La fabrication des fausses quittances avait continué. Mais ce qui était plus grave, au mois d'août 1789, à l'heure même où les châteaux étaient

(1) Voir l'*Entrée des Israélites dans la société française*, livre II, chap. II.



brûlés et les fermes pillées sur divers points de la France, l'Alsace avait été le théâtre de scènes de délire et de frénésie. Dans plus de vingt villages, les paysans s'étaient rués sur les juifs : « Leurs maisons ont été saccagées ; leur argent, leurs effets, pillés ; ils ont pris la fuite à demi nus, se sont réfugiés par centaines à Bâle, où ils ont été reçus et traités charitablement. On a violé les greffes, pour y anéantir tous les titres de leurs créances sur les chrétiens (1). » — « Les juifs chassés sont rentrés avant la fin de septembre dans leurs habitations, où ils sont plus campés que logés. Ils doivent rendre grâces à Dieu de la douce température de cet hiver, sans laquelle plusieurs d'entre eux auraient péri de froid, n'ayant trouvé dans leurs maisons ni portes, ni fenêtres, ni fourneaux. Les chrétiens les ont partout assez bien accueillis ; ils paraissent honteux des violences qu'ils ont commises (2). » Dans un village cependant, à Uffholz, les juifs avaient continué à subir de tels sévices, qu'on avait eu besoin de faire appel, pour leur sûreté, à la protection des baïonnettes : un détachement de troupes y était en permanence (3). Les choses en étaient là. Mais, avec leur sens pratique, nos hébreux ont bien vite compris que nulle protection ne vaudrait pour eux celle de la Déclaration des droits de l'homme qui s'élaborait auprès de l'Assemblée nationale, et que, s'ils étaient reconnus comme citoyens, ils seraient couverts d'une façon plus efficace et plus durable. Voilà pourquoi le bon curé Grégoire, d'accord avec eux, pressait de son aiguillon de mouche ou de sa houlette de pasteur, l'achèvement de la législature tutélaire ; et voilà pourquoi, aussi, le dernier article de la Déclaration des droits n'était pas encore voté que déjà nos juifs, impatients d'être protégés, en réclamaient pour eux la première application.

Une autre cause activait encore leur impatience ; ils

(1) *Rapport lu à l'assemblée de la Société des amis de la Constitution à Strasbourg*, le 27 février 1790, sur la question de l'état civil des juifs, p. 9.

(2) *Rapport lu*, etc., p. 10.

(3) *Ibid.*, p. 11, 12.

étaient las d'avoir été des souffre-douleurs ; la poche au fiel, chez eux, avait crevé.

Chez les peuples, comme chez les individus, il y a une poche au fiel qui s'emplit, et quand elle se rompt, il en résulte les orages du cœur : ce sont les plus terribles ! Entre toutes les causes qui amenèrent la Révolution française, celle-là fut peut-être la plus réelle. Ce n'étaient ni les impôts ni les abus de l'autorité, ni les vexations des intendants, ni les longueurs ruineuses de la justice qui avaient le plus irrité la nation, mais bien le mépris dont les roturiers avaient été l'objet de la part des grands. Aussi, quand les idées de réforme et d'égalité furent mises en circulation par les livres de Rousseau, le petit peuple s'y jeta avec plus d'avidité que qui que ce soit (1). Dans son étude sur l'*Ancien Régime*, M. Taine a fortement présenté cette irritation des classes moyenne et inférieure, et il l'a appuyée d'anecdotes qui serviront à faire comprendre ce que nous avons à dire des orages du cœur chez les juifs :

« Au théâtre de Grenoble, Barnave enfant était avec sa mère dans une loge que le duc de Tonnerre, gouverneur de la province, destinait à l'un de ses complaisants. Le directeur du théâtre, puis l'officier de garde, viennent prier madame Barnave de se retirer ; elle refuse ; par ordre du gouverneur, quatre fusiliers arrivent pour l'y contraindre. Déjà le parterre prenait parti et l'on pouvait craindre des violences, lorsque M. Barnave, averti de l'affront, vint emmener sa femme et dit tout haut : « *Je sors par ordre du* « *gouverneur.* » Le public, toute la bourgeoisie indignée, s'engagea à ne revenir au spectacle qu'après satisfaction, et, en effet, le théâtre resta vide pendant plusieurs mois, jusqu'à ce que madame Barnave eût consenti à y reparaître.

(1) Au commencement du règne de Louis XVI, un voyageur qui renl trait après quelques années d'absence, et à qui l'on demandait quechangement il remarquait dans la nation, répondit : « *Rien autre chose, sinon que ce qui se disait dans les salons se répète dans les rues.* » Et ce qu'on répète dans les rues, c'est la doctrine de Rousseau, le *Discours sur l'inégalité*, le *Contrat social* simplifié, vulgarisé et répété par les disciples sur tous les tons et sous toutes les formes.

Le futur député se souvint, plus tard, de l'outrage, et dès lors, se jura « de relever la caste à laquelle il appartenait, de l'humiliation à laquelle elle semblait condamnée ».

« Pareillement Lacroix, le futur conventionnel, poussé, à la sortie du théâtre, par un gentilhomme qui donne le bras à une jolie femme, se plaint tout haut. — « *Qui êtes-vous ?* » Lui, encore provincial, a la bonhomie de défiler, tout au long, ses nom, prénoms et qualités. — « *Eh bien*, dit l'autre, « *c'est très bien fait à vous d'être tout cela ; moi, je suis le* « *comte de Chabannes, et je suis très pressé.* » Sur quoi, « riant « démesurément, » il remonte en voiture. « *Ah ! Monsieur,* « disait Lacroix, encore tout chaud de sa mésaventure, *l'af-* « *freuse distance que l'orgueil et les préjugés mettent entre* « *les hommes !* »

« Soyez sûr que chez Marat, chirurgien aux écuries du comte d'Artois, chez Robespierre, protégé de l'évêque d'Arras, chez Danton, petit avocat à Mery-sur-Seine, chez tous les autres, en vingt rencontres, l'amour propre avait saigné de même. Grâce à Rousseau, la vanité, si naturelle chez l'homme, si sensible chez un Français, est devenue plus sensible. La moindre nuance, un ton de voix, semblent une marque de dédain. Un jour que l'on parlait devant le ministre de la guerre, d'un officier général parvenu à ce grade par son mérite : « *Ah! oui*, dit le ministre, *officier général* « *de fortune !* » Ce mot fut répété, commenté, et fit bien du mal.

« Chez le duc de Penthièvre, les nobles mangent avec le maître de la maison, les roturiers dînent chez son premier gentilhomme et ne viennent au salon que pour le café. Là, ils trouvent « en force et le ton haut » les autres qui ont l'honneur de manger avec Son Altesse et qui ne manquent pas de saluer les arrivants avec une complaisance pleine de protection. Cela suffit ; le duc a beau pousser les attentions jusqu'à la recherche ; Beugnot, si pliant, n'a nulle envie de revenir. On leur garde rancune, non seulement des saluts trop courts qu'ils font, mais encore des révérences trop grandes qu'on leur fait.

« Quand le cœur est révolté, tout est pour lui sujet de

ressentiment. Le tiers état, à l'exemple de Rousseau, sait aux nobles mauvais gré de tout ce qu'ils font, bien mieux de tout ce qu'ils sont, de leur luxe, de leur élégance, de leur badinage, de leurs façons fines et brillantes. Leur froideur comme leur familiarité, leurs attentions et leurs inattentions sont des offenses, et, sous ces millions de coups d'épingles, réels ou imaginaires, la poche au fiel s'emplit. « En 1789, elle est pleine et va crever (1). »

Eh bien, pareil phénomène moral se produit chez le peuple juif, au moment même où les classes roturières de France lui en donnent l'exemple. Après avoir été souffre-douleurs durant près de deux mille années, est-il étonnant que, lorsque des annonces de liberté et d'égalité pénètrent jusque dans les juiveries, son orgueil souffrant se redresse, et que son vieux sang qui a frémi au Sinaï et animé les Machabées, retrouve des bouillonnements ? Chez lui aussi, la poche au fiel s'est emplie, et se rompt.

Ils sont las des termes de mépris que les lois autorisent contre eux, dans les procédures. Les cahiers des juifs d'Alsace, remis au curé d'Emberménil par le garde des sceaux, contiennent cette doléance et cette demande : « Qu'il soit défendu à tout homme public d'user d'épithètes flétrissantes, envers les juifs, dans les plaidoyers, actes, significations (2) », etc.

Ils sont las d'être une source de richesses pour les seigneurs. « Ces malheureux ne peuvent s'établir nulle part, sans la permission du seigneur, qui la vend au prix qu'il veut. Ils lui paient un droit annuel de protection. Et le jeune juif, lorsqu'il se marie, est encore obligé de payer la taxe que le seigneur lui impose, pour avoir la permission de *s'établir dans le village où il est né* (3) ! »

Cerfberr, si endurant, est las de l'interminable opposition que les magistrats de Strasbourg font au droit que lui a

(1) TAINE, *l'Ancien Régime*, p. 417-20.
(2) GRÉGOIRE, *Motion en faveur des juifs*, notice historique, p. 6-7.
(3) *Rapport lu à Strasbourg à l'assemblée de la Société des Amis de la Constitution* (1790), p. 4.



conféré Louis XVI, en récompense de ses services, de résider dans Strasbourg en homme libre (1). Sa dernière supplique à Sa Majesté décèle une irritation profonde : « Ainsi donc, les magistrats de Strasbourg refusent à Votre Majesté le droit de récompenser le suppliant dans le lieu où il a l'honneur de servir Votre Majesté. Quoi ! l'autorité royale, qui a tant de pouvoir pour la punition du crime, n'en aurait point pour la récompense des services ! N'est-il pas singulier de voir un juif stipuler les intérêts de l'Etat ! Et pourquoi non ? puisque le gouvernement les a stipulés avec lui, ces intérêts (2) !... »

Les juifs de Strasbourg sont las de se voir éconduits et congédiés, tous les soirs, de la cité, au son de la trompe, et d'être obligés d'aller coucher dans les villages d'alentour (3). Cette trompe dont les sons veulent dire : A la porte, les juifs ! leur donne sur les nerfs. Quel épanchement de fiel dans ces lignes : « Nous espérons que la nouvelle municipalité de Strasbourg ne laissera plus se renouveler chaque jour une occasion d'effrayer les enfants, de leur conter d'impertinentes fables, de jeter dans leur cœur des germes de haine, qui se développent par l'éducation, s'enracinent et deviennent indestructibles : je veux parler de cette odieuse corne, dont le son lugubre se répand tous les soirs à l'entrée de la nuit, du haut de la cathédrale, et porte la terreur dans l'âme de tous ceux dont les oreilles n'y sont pas habituées. Les préjugés dont le peuple de Strasbourg est imbu, sa haine aveugle contre les juifs, doivent en grande partie leur origine à l'impression qu'a faite sur les enfants le son de cette corne, aux ridicules histoires qu'on leur a racontées, et dont la tradition se conserve religieusement (4). »

Et ainsi, que d'orages du cœur longtemps contenus, à propos de ces termes de mépris employés dans les procédures, de ces lourds impôts à payer aux seigneurs, de ces péages honteux, de ces expulsions quotidiennes, de cette

(1) Voir l'*Entrée des Israélites*, première partie, chap. VII.
(2) Archives nationales, o¹610, p. 18.
(3) Voir l'*Entrée des Israélites*, etc., première partie, chap. VI.
(4) *Rapport lu à Strasbourg*, etc., p. 26-7.

odieuse corne ! Longtemps contenus, ils éclatent, en même temps que semblables orages dans le cœur des roturiers, à la date de 1789 : et c'est ce qui explique pourquoi, dès que la discussion sur les droits de l'homme semble toucher à sa fin, nos juifs sont déjà là, à la porte de l'Assemblée, dans l'oreille de Grégoire, pour murmurer : Pressez, pressez le dénouement !

IV

Pour réussir, quel plan d'opération a-t-on adopté ? Le suivant ; — ce n'est pas à dire que nous l'ayons trouvé tracé au net dans aucun document, mais il ressort avec clarté des pièces que l'on va lire :

Première ligne d'opération. — Comme les juifs d'Alsace sont très mal notés dans l'opinion publique à cause de leurs usures multipliées qui ont amené la ruine de tant de malheureux cultivateurs, ce sont les *juifs de Paris* qui ont rédigé, et qui présentent à l'Assemblée nationale la requête par laquelle ils demandent à être admis au nombre des citoyens.

Le raisonnement de leur requête est très simple : Ils sont hommes, ils sont, par leur conduite, irréprochables, dignes d'un autre sort : donc ils doivent être citoyens.

Le ton d'assurance avec lequel leur adresse aux députés est rédigée, ne donnerait-il pas à supposer qu'ils ont été au courant du point de départ et du point d'arrivée de cette fameuse Déclaration des droits ? Qu'on en juge : « Sans doute, et nous aimons à le penser, votre justice ne demandait point à être sollicitée, ni prévenue par nos vœux. En restituant à l'homme sa dignité première, en le rétablissant dans la jouissance de ses droits, vous n'avez entendu faire aucune distinction entre un homme et un autre homme ; ce titre nous appartient comme à tous les autres membres de la société ; les droits qui en dérivent nous appartiennent donc également. Voilà la conséquence, rassurante pour nous, qui résulte des principes fondamentaux que vous

venez d'établir. Aussi nous sommes *certains* désormais d'avoir une existence différente de celle à laquelle nous avions été voués jusqu'ici. Le titre d'homme nous garantit celui de citoyen; et le titre de citoyen nous donnera tous les droits de cité, toutes les facultés civiles, dont nous voyons jouir, à côté de nous, les membres d'une société dont nous faisons partie (1). » Une pareille assurance de langage ne suppose-t-elle pas une connaissance préalable, approfondie, de ce qui se préparait? Des hommes tenus à l'écart de la société, s'ils n'avaient été au courant (dans les coulisses) de la rédaction, du but et de la portée de la Déclaration des droits, auraient-ils présenté des conclusions si assurées, le 26 août, le soir même du vote de la Déclaration? L'ignorance n'est-elle pas accompagnée de plus de timidité et de réserve, surtout dans les premières démarches?

Les juifs de Paris, en réclamant leur admission au nombre des citoyens, fondée, d'une part, sur les droits de l'homme, d'autre part, sur « leur soumission aux lois dont ils avaient donné un si constant exemple, leur ardent amour pour le monarque, leur caractère pacifique (2) », en un mot, sur leur conduite irréprochable, avaient oublié, sans doute, les récriminations et les reproches dont ils avaient été l'objet sous le règne précédent. Une requête des six corps des marchands de Paris, adressée à Sa Majesté le roi Louis XV, représente que l'admission des juifs serait directement contraire aux vues de Sa Majesté de rendre le commerce de plus en plus florissant; elle renferme ces aménités : « Non seulement ils sont incapables de lui apporter le moindre avantage, mais ils ne sauraient que le désoler et le ruiner... L'admission de cette espèce d'hommes dans une société politique ne peut être que très dangereuse. On peut les comparer à des guêpes qui ne s'introduisent dans les ruches que pour tuer les abeilles, leur ouvrir le ventre et en tirer

(1) *Adresse présentée à l'Assemblée nationale le 26 août 1789, par les juifs résidant à Paris*, p. 2-3. — Elle est signée par J. Goldschmidt, président, Abraham Lopès Lagouna, vice-président, Weil, Benjamin, Fernandès, Mardoché Lévi, etc.

(2) Expressions contenues dans l'Adresse, p. 4.

le miel... Permettre le commerce à un seul juif dans une ville, c'est l'y permettre à tous, et opposer à chaque négociant les forces d'une nation entière : ce sont des particules de vif-argent qui courent, qui s'égarent, et qui à la moindre pente se réunissent en un bloc principal (1). » Les juifs de Paris, ivres de la Révolution qui venait recommencer l'humanité, oubliaient, sans doute, ce passé. Tant il est vrai que le désir de paraître transformé produit souvent, chez le pécheur qui s'amende, l'illusion que sa transformation est déjà réalisée !

Voilà donc la première ligne d'opération ; parmi les juifs, ce sont ceux de Paris qui présentent à l'Assemblée nationale une adresse pour obtenir d'être reconnus comme citoyens.

Deuxième ligne d'opération. — Les juifs d'Alsace promettent aux Alsaciens de ressembler à leurs coreligionnaires de Paris.

En effet, tandis que leurs coreligionnaires travaillaient à réussir auprès de l'Assemblée nationale, les juifs d'Alsace, de leur côté, tentaient d'adoucir et de se concilier le peuple alsacien. En pendant de l'Adresse des premiers à l'Assemblée nationale, apparaissait une *Adresse des Juifs alsaciens au peuple d'Alsace*. A coup sûr, on dut se frotter les yeux à Strasbourg, à Colmar, et surtout dans le Sungau, en lisant ce qui suit :

a) Début :

« Citoyens, nous attendons de l'Assemblée nationale un décret favorable à nos espérances ; mais nous désirons auparavant vous rassurer sur les inquiétudes et les craintes qu'il pourrait faire naître dans vos esprits. Ne croyez pas que nous en abusions jamais. Si vous jugiez de ce que nous serons un jour par tout ce que nous avons pu être jusqu'à présent, votre erreur serait bien grande, et vous êtes trop sages pour l'adopter. Soyez persuadés, au contraire, que les hommes ne sont, en général, que ce qu'on

(1) Archives nationales, ADI^B xxvii, n° 26, Requête des marchands et négociants de Paris contre l'admission des juifs, p. 19, 245, 28.

veut qu'ils soient, et qu'on nous a forcés d'avoir les défauts et les torts qu'on reproche à quelques-uns de nous (1). »

b) Promesse de ressembler aux juifs de Paris :

« La capitale du royaume, dans ce moment, fait une démarche solennelle auprès de l'Assemblée nationale, pour lui porter un témoignage authentique en faveur des juifs établis dans son enceinte, et pour lui exprimer en même temps le désir que tous ceux de l'Etat participent au même bienfait... Encore une fois, ne désespérez pas de voir une révolution salutaire s'opérer dans nos mœurs, lorsque l'exemple des juifs de Paris, *auxquels on ne fait aucun reproche*, est un sûr garant de la vérité des promesses que nous osons vous faire (2). »

c) Mais ils ne lâchent pas leurs créances :

« Citoyens ! lorsque nous aurons obtenu de l'Assemblée nationale le décret que nous attendons de sa sagesse, daignez donc y applaudir.

« Nous avons des créances sur vous ; ces créances sont considérables, mais des termes très éloignés vous sont accordés par un arrêt du conseil souverain de Colmar, de l'année 1787, pour vous liquider envers nous.

« Serait-ce à raison de ces créances que vous pourriez voir avec déplaisir notre admission au titre de citoyens ? En seriez-vous moins débiteurs ? et l'époque du paiement en arriverait-elle plus tard, si nous n'obtenions pas l'acte de justice que l'Assemblée nationale *ne peut nous refuser* (3) ? »

Il faut avouer que pour des gens qui avaient vu les combles de leurs maisons arrachés et qui avaient été houspillés, comme nous l'avons dit, dans plus de vingt villages, il n'y avait pas peu d'outrecuidance et de témérité à parler de la sorte aux Alsaciens. Aussi le plan combiné entre hébreux de Paris et hébreux d'Alsace, ne réussit guère. L'Assemblée nationale n'eut pas l'air de s'apercevoir, à plus forte raison de s'émouvoir, de l'adresse des premiers ;

(1) *Adresse des Juifs alsaciens au peuple d'Alsace*, p. 1-2.
(2) *Ibid.*, p. 4.
(3) *Ibid.*, p. 5-6.

et l'Alsace, à la lecture de l'adresse des seconds, n'en éprouva que plus d'exaspération. Quant aux six députés juifs, qui étaient venus à Versailles et entouraient Grégoire, ils continuaient à se morfondre, depuis plusieurs mois, sur le seuil de l'Assemblée, sans avoir pu pénétrer une seule fois dans son enceinte (1).

V

Grégoire, cependant, n'a pas tout à fait perdu sa peine. Depuis l'horrible journée du 6 octobre à Versailles (2), l'Assemblée est humiliée, atterrée, découragée : cent vingt membres ont déserté ses bancs. C'est dans ces circonstances néfastes, et à l'avant-dernière séance qui se tient à Versailles, que Grégoire obtient que la députation juive de Lorraine, d'Alsace et des Trois-Evêchés soit enfin introduite pour présenter sa requête. C'est le 14 octobre. A la séance du soir, les six juifs qui composent cette députation sont admis à la barre de l'Assemblée. Plus avisés que leurs coreligionnaires de Paris et de l'Alsace, dont les adresses ont blessé par leurs réclamations hautaines, ils s'avancent avec une requête dont la rédaction ne laisse rien à désirer. Leur président, Berr-Isaac-Berr, parle en ces termes :

Messeigneurs,

« C'est au nom de l'Eternel, auteur de toute justice et de toute vérité, au nom de ce Dieu qui, en donnant à chacun les mêmes droits, a prescrit à tous les mêmes devoirs; c'est au nom de l'humanité outragée depuis tant de siècles par les traitements ignominieux qu'ont subis, dans presque

(1) *Motion en faveur des juifs*, par Grégoire, notice historique, p. 12.

(2) Une foule ignoble s'était portée de Paris à Versailles. L'Assemblée, en séance, avait été insultée, puis souillée par des gens qui y passèrent la nuit. A l'aube, le château avait été envahi, les appartements où dormait la reine, assiégés par une bande féroce, deux gardes du corps tués, et leurs têtes placées en tête de l'immonde cortège qui emmena le roi et la reine de Versailles à Paris.

toutes les contrées de la terre, les malheureux descendants du plus ancien de tous les peuples, que nous venons, aujourd'hui, vous conjurer de vouloir bien prendre en considération leur destinée déplorable.

« Partout persécutés, partout avilis, et cependant toujours soumis, jamais rebelles, objet chez tous les peuples d'indignation et de mépris, quand ils n'auraient dû l'être que de tolérance et de pitié, les juifs, que nous représentons à vos pieds, se sont permis d'espérer qu'au milieu des travaux importants auxquels vous vous livrez, vous ne dédaignerez pas leurs plaintes, vous écouterez avec quelque intérêt les timides réclamations qu'ils osent former au sein de l'humiliation profonde dans laquelle ils sont ensevelis.

« Nous n'abuserons pas de vos moments, Messeigneurs, pour vous entretenir de la nature et de la justice de nos demandes ; elles sont consignées dans les mémoires que nous avons l'honneur de mettre sous vos yeux. Puissions-nous vous devoir une existence moins douloureuse que celle à laquelle nous sommes condamnés ! Puisse le voile d'opprobre qui nous couvre depuis si longtemps, se déchirer enfin sur nos têtes ! Que les hommes nous regardent comme leurs frères ! Que cette charité divine qui vous est si particulièrement recommandée, s'étende aussi sur nous ! Qu'une réforme absolue s'opère dans les institutions si ignominieuses auxquelles nous sommes asservis, et que cette réforme, jusqu'ici trop inutilement souhaitée, que nous sollicitons les larmes aux yeux, soit votre bienfait et votre ouvrage ! »

Ce langage, humble et suppliant, ne pouvait qu'émouvoir. Aussi M. de Fréteau, président de quinzaine, répond :

« Les grands motifs que vous faites valoir à l'appui de vos demandes ne permettent pas à l'Assemblée nationale de les entendre sans intérêt ; elle prendra votre requête en considération et se trouvera heureuse de rappeler vos frères à la tranquillité et au bonheur, et provisoirement vous pouvez en informer vos commettants (1). »

(1) *Moniteur*, du 13 au 15 octobre 1789.

La réponse était vague dans sa bienveillance. Mais Grégoire était là, qui avait appris à bonne école ce que c'est que le positif. Sur-le-champ il se lève et dit :

« Attendu qu'on ne peut ajourner à terme fixe l'affaire des juifs, je demande qu'on leur promette, au moins, de la traiter dans le cours de la session présente (1). »

La demande fut accordée par l'Assemblée, « malgré les réclamations de quelques personnes, que je suis fort aise de ne pas connaître », écrit Grégoire (2).

VI

L'Assemblée s'est installée à Paris, salle du Manège ; elle y tient ses séances depuis deux mois. Dans les séances du 21, du 23 et du 24 décembre, l'affaire des juifs est officiellement appelée. C'était la veille de Noël !

L'anniversaire de la venue en ce monde du Libérateur était ainsi choisi par la divine Providence pour introduire devant les peuples la cause de l'affranchissement ou de la libération de l'ancien peuple de Dieu. La Chambre française n'y fit nulle attention, de même qu'elle ne se souvenait plus, selon toutes les apparences, de l'outrage à la Divinité, que, peu auparavant, le *Moniteur* avait enregistré dans ses colonnes, en comparant la nuit du 4 août à la nuit sacrée du Rédempteur du monde. Nous l'avons rapporté plus haut. Il est utile de rappeler ici les traits les plus poignants :

« En une nuit, la face de la France a changé ;

« En une nuit, l'arbre fameux de la féodalité, dont l'ombre couvrait toute la France, a été déraciné ;

« En une nuit, l'homme a repris la place que lui marquaient la nature et la raison ;

« En une nuit, les longues entreprises de la cour de Rome, ses abus, son avidité ont trouvé un terme et une

(1) Grégoire, *Motion*, etc. Notice historique, p. xv.

(2) *Ibid.*, p. 15.



barrière insurmontable que viennent de poser pour une éternité la sagesse et la raison humaine;

« En une nuit, la France a été *sauvée*, *régénérée* (1). »

C'était peut-être pour punir ce contraste sacrilège que la divine Providence faisait, à son tour, appeler la question d'affranchissement de son ancien peuple la veille de Noël. Il n'y a encore qu'un point lumineux presque imperceptible, mais qui grandira!

Aussi bien, tout est indécis et complexe dans le retour de ce peuple, c'est un crépuscule; on y distingue les combats de la miséricorde et de la justice. Tandis que sa cause était appelée, la veille de Noël, d'autre part, un personnage funèbre surgissait à ses côtés, réclamant comme lui les droits civils, et dans la même séance : l'exécuteur des hautes-œuvres !

Dans l'ancienne société, la privation des droits civils atteignait maintes catégories de personnes, entre autres : les juifs, les protestants, les comédiens, le bourreau ; les juifs et les protestants, parce que leurs croyances étaient en opposition avec les lois fondamentales et les coutumes du pays ; les comédiens et le bourreau, parce qu'ils exerçaient des métiers réputés *infâmes*.

Dans les séances du 21, du 23 et du 24 décembre, ces quatre catégories d'incapables se présentaient ensemble et sur la même ligne devant l'Assemblée nationale, pour réclamer les droit civils.

Comment cet assemblage des juifs et du bourreau ne fixerait-il pas notre pensée? Les historiens israélites en ont fait mystère dans leurs mémoires !

L'exécuteur des hautes-œuvres se présentait donc, lui aussi, pour obtenir sa réhabilitation. Quelques jours auparavant, en ce même mois de décembre, les instruments de supplice qui forment son domaine, avaient été transformés, perfectionnés; il venait demander à se transformer lui-même. Voici, d'après les documents de l'époque, comment fut proposée et adoptée cette double funèbre transfor-

(1) *Moniteur*, 1789, n° 38.

mation, celle des instruments, celle de l'exécuteur ; nous y joignons, à l'adresse de nos anciens coreligionnaires, quelques réflexions, toujours soumises avec respect, surtout en pareille matière !

Transformation des instruments de supplice. — « Dans la séance du 1er décembre 1789, M. le docteur *Guillotin* vint lire un long discours sur le réformation du code pénal, dont le *Moniteur* n'a pas jugé à propos de conserver un seul mot. C'est dans ce discours qu'il proposa de décréter qu'il n'y aurait plus qu'un seul genre de supplice pour les crimes capitaux ; de substituer au bras du bourreau l'action d'une machine, de cette machine qu'on appelle aujourd'hui *guillotine*. « *Avec ma machine*, dit M. Guillotin, *je vous fais sauter la tête d'un clin d'œil, et vous ne souffrez point.* » L'Assemblée se mit à rire. Elle écouta cependant le reste du rapport avec attention, il fut terminé par les propositions suivantes :

Art. I. — Les délits du même genre seront punis par le même genre de peine, quels que soient le rang et l'état du coupable.

Art. II. — Dans tous les cas où la loi prononcera la peine de mort contre un accusé, le supplice sera le même ; le criminel sera *décapité*. Il le sera par l'effet d'un simple mécanisme (1).

Le docteur Guillotin, député de Paris, était un habile médecin et le plus doux des hommes. Ce fut par un sentiment d'humanité qu'il proposa la décapitation à la place du gibet, de la roue et du bûcher ; et ainsi « le nom d'un homme de bien fut donné à cet instrument de mort d'une si exécrable célébrité (2) ».

(1) *Histoire parlementaire de la Révolution française*, par BUCHEZ et ROUX, t. III, p. 447-8.

(2) POUJOULAT, *Histoire de la Révolution française*, chap. VIII. — Guillotin, qui n'avait été guidé que par l'amour de l'humanité, comprit bientôt le mal qu'il avait fait involontairement et maudit son œuvre. Il se prononça avec énergie contre les excès de la Terreur, fut emprisonné, et, sans le 9 thermidor, il eût été exécuté. Il passa le reste de ses jours dans la retraite. C'est lui qui eut l'idée de l'association médicale qui est devenue l'Académie de médecine.



Que nos anciens coreligionnaires veuillent bien maintenant réfléchir sur le rapprochement qui suit :

Le monde chrétien, il y a bientôt deux mille ans, et le monde révolutionnaire, il y a un siècle, se sont ouverts par deux transformations fameuses, qui écrasent la pensée : la croix et la guillotine.

Dans l'antiquité, la croix était réputée un bois infâme à Rome et presque partout, on ne suppliciait par la croix que les esclaves et les plus vils malfaiteurs. Tout à coup, cet instrument de supplice se transforme : les pierres précieuses l'ornent à l'envi, tous les bijoux lui cèdent le premier rang ; il monte jusque dans le diadème des rois ! Et non seulement cet instrument de supplice se transfigure, mais, ce qui est plus extraordinaire, il transfigure le monde. Les vertus anciennes viennent se réfugier sous son ombre, où elles refleurissent, et de nouvelles y éclosent, d'une beauté merveilleuse, l'humilité, la chasteté, la charité, l'héroïsme du martyre ! Le rayonnement de cette croix devient tellement superbe, qu'il dépasse celui du soleil : l'astre du jour, dans sa course, n'éclaire qu'un seul hémisphère à la fois, les rayons de la croix enveloppent tous les mondes ! Quand on dira d'un hardi navigateur qu'il est allé planter la croix sur des rivages étrangers, tout le monde comprendra par là que, sur ces rivages, il est allé introduire et commencer la civilisation. Auprès de tous les royaumes civilisés, elle devient le signe de l'honneur et des récompenses nationales. Et enfin, quand Bossuet voudra faire l'éloge, devant la plus magnifique cour de l'univers, du genre de vie qui prime tous les autres, il dira d'une princesse : *Maintenant elle a préféré la croix au trône.*

Telle est la transformation qui a marqué la genèse du monde chrétien.

Le monde révolutionnaire, en s'ouvrant, a voulu avoir aussi la sienne, inhérente également à un instrument de supplice, la guillotine.

A quoi n'a-t-on pas eu recours pour célébrer l'invention de cette mécanique sépulcrale, de ces *bois de justice*, ainsi qu'on les dénomme aujourd'hui ? C'est au nom de la patrie

en danger qu'ils furent dressés sur la place de la Révolution. Le couteau tombait au cri de *Vive la Nation!* Dans son ambition impie et sauvage de singer la popularité et la diffusion de la croix, l'ivresse révolutionnaire alla jusqu'à faire fabriquer des multitudes de petites guillotines, jouets pour les enfants, ornements pour les foyers (1). Des personnes, touchées des bons services de la guillotine, faisaient présent de sommes d'argent pour son entretien (2)!... D'autre part, les scènes les plus attendrissantes se sont passées au pied de cet instrument de supplice : la jeune fille et la jeune femme devenaient tout à coup grandes comme le dévouement, sublimes comme le martyre; le vieillard regrettait de n'avoir à donner qu'un reste de vie, en témoignant de sa foi ; ils montaient, presque tous, les degrés de l'échafaud en se montrant le ciel et en pardonnant à leurs bourreaux. « Il y avait une heure d'angoisse, l'heure du soir, où le messager de la justice révolutionnaire arrivait pour désigner les prisonniers qui, le lendemain, devaient paraître devant le tribunal; les parents et les amis se prenaient par la main, et, par instinct de conservation, s'appuyaient les uns contre les autres. Le cœur se déchirait aux adieux (3). » Mais en présence de l'échafaud, la résignation, le calme, l'espérance avaient vite retrouvé leur empire, et de l'autel du sacrifice des légions d'anges montaient au ciel (4)!

(1) « Les enfants avaient pour jouets de petites guillotines à oiseaux. » CHATEAUBRIAND, *Essai sur la littérature anglaise*, IVe partie.

(2) *Moniteur*, n° 198.

(3) POUJOULAT, *Histoire de la Révolution française*.

(4) Quelques exemples entre mille. Seize carmélites de Royal-Lieu, près Compiègne, se sont acheminées vers le bourreau, chantant le *Salve Regina*. Combien leurs voix devaient être touchantes lorsqu'elles disaient : *Eia ergo, advocata nostra!* L'angélique concert continua jusqu'au pied de l'échafaud, et ne cessa tout à fait qu'au dernier coup de hache... Vingt paysannes du Poitou s'avançaient vers la mort; l'une d'elles allaitait son enfant; elle aurait voulu lui donner toute la vie qu'elle allait perdre ; lorsqu'elle arriva au pied de l'échafaud, on lui arracha son enfant du sein !... D'anciens serviteurs de la royauté, des femmes qui avaient connu les fêtes de Versailles, furent placées dans la charrette de Madame Elisabeth. La pieuse et irrépro-

D'où vient donc, cependant, que, nonobstant ces scènes attendrissantes, et à l'encontre des hommes de la Révolution, la guillotine est devenue un objet d'exécration, alors que la croix continuait son rayonnement pur et lumineux ?

D'où vient que devant l'instrument de supplice de la plate-forme du Golgotha, les générations ont passé et passent en s'inclinant d'admiration et d'amour, tandis que devant l'instrument de supplice de la place de la Révolution, elles ont baissé la tête avec effroi et horreur ?

Des deux instruments de supplice, l'un était réputé plus infâme, et c'était la croix!... En effet, par respect pour son titre de citoyen romain, saint Paul ne fut que décapité, tandis que saint Pierre fut crucifié.

D'où vient qu'on n'a jamais trouvé étrange le cri d'admiration et d'empressement poussé par saint André vers l'instrument de son supplice ? Dès qu'il l'aperçoit, il s'écrie : « *O croix, ô bonne croix, qui êtes devenue si belle, vous après laquelle j'ai si longtemps soupiré, vous que j'ai si ardemment aimée, vous que j'ai si persévéramment recherchée, et que mon impatience trouve enfin préparée, recevez-moi, prenez-moi du milieu des hommes pour me rendre à mon divin Maître, afin que par vous me reçoive Celui qui par vous m'a racheté* (1). » Qui a jamais songé à pousser vers la guillotine un cri semblable ? Et d'où vient même que pour savoir mourir sous le couteau de la guillotine, tout condamné, innocent ou coupable, a besoin, au pied de l'échafaud, de baiser la croix (2) ?

chable princesse remplaçait le prêtre auprès de ses compagnons de supplice, elle fut l'ange de leur dernière heure. Ses compagnes eurent la consolation de l'embrasser ; chaque condamné, descendu de la charrette, salua respectueusement la princesse avant de monter à l'échafaud. Nous ne connaissons pas de scène d'une grandeur plus attendrissante. Madame Elisabeth périt la dernière. Elle avait alors trente ans. » POUJOULAT, *Histoire de la Révolution.*

(1) *Bréviaire romain.*

(2) Voici un des plus hauts spectacles de la terre : aux deux coins de cet échafaud, les deux justices sont en présence, la justice humaine et la justice divine : l'une, implacable et appuyée sur un glaive, est accompagnée du désespoir ; l'autre, tenant une croix trempée de pleurs, se montre entre la pitié et l'espérance ; l'une a pour ministre

Saint Jean Chrysostome disait au peuple de Constantinople : « Qui de vous voudrait toucher aux instruments funestes de la mort des criminels ? Qui n'en a pas horreur, au contraire ? et qui ne se croirait pas déshonoré, si on l'obligeait à conserver quelque partie du gibet où ils ont été suspendus (1) ? » Qui de nous voudrait conserver à son foyer et montrer à ses visiteurs un des bois où aurait été suspendu le couteau de la guillotine ? D'où vient, au contraire, qu'on éprouve un sentiment de joie à posséder, et un mouvement d'honneur à montrer, un morceau du bois de la vraie croix ?

D'où viennent ces différences profondes ? D'où viennent ces oppositions saisissantes ? Elles ont tourmenté ma pensée ; elles causeront pareil tourment chez quiconque voudra bien réfléchir. Elles ne s'expliquent pas sans une raison majeure. Que tes plus savants rabbins se lèvent, ô Israël, et te donnent cette explication ! Je les adjure de parler. Pour ma part, j'ai ouvert notre vieille Bible à l'endroit de ces paroles d'Isaïe : *Nous l'avons regardé, il était* L'HOMME DE DOULEURS, *il a porté l'iniquité de nous tous... Il sera exposé comme un étendard devant tous les peuples, les nations viendront lui offrir leurs prières, et son sépulcre sera glorieux* (2) » ; puis, satisfait de ce trait de lumière et fermant la Bible, je me suis dit : voici la raison des sentiments si profondément dissemblables qu'excitent, chez tous les peuples du monde, la croix et la guillotine :

Sous la guillotine, les victimes, si saintes et innocentes fussent-elles, n'ont été que des créatures ;

Sur la croix, la victime était le Fils de Dieu !

Voilà pourquoi la croix est recherchée, multipliée à l'infini, glorifiée, adorée ; Dieu a régné par le bois ; *regnavit a ligno Deus* (3) !

un homme de sang, l'autre un homme de paix ; l'une condamne, l'autre absout ; innocente ou coupable, la première dit à la victime : « Meurs ! » La seconde lui crie : « Fils de l'innocence ou du repentir, montez au ciel ». CHATEAUBRIAND, *Génie du Christianisme.*

(1) SAINT CHRYSOST., lib. *Quod Christus sit Deus*, c. IX.

(2) ISAIE, chap. LIII et XI.

(3) Hymne liturgique.

VII

Dans le même mois de décembre de l'année 1789, se groupaient donc ces différentes coïncidences : le docteur Guillotin faisait accepter son invention; l'exécuteur des hautes œuvres, après avoir vu transformer les instruments de supplice, venait, à son tour, solliciter sa propre transformation par la demande des droits civils; enfin, les juifs se rencontraient à la barre de l'Assemblée avec lui, pour le même objet.

Les historiens israélites qui rapportent cette séance, font mention de la demande de réhabilitation pour les comédiens, pour les protestants, pour les juifs, mais tous se taisent sur la participation du bourreau à la même requête. Elle est inscrite, cependant, tout au long, avec les trois autres, au *Moniteur*, et l'on éprouve même un frisson en apercevant, dans le compte rendu officiel, parmi les députés qui montent à la tribune pour plaider la cause tant du bourreau que des juifs, qui ? Robespierre. Robespierre intercédant en faveur du bourreau et des juifs, quelle singulière intercession ! Voici une partie de sa motion :

Pour le bourreau : « On ne dira jamais avec succès, dans cette assemblée, qu'une fonction nécessaire de la loi puisse être flétrie par la loi. Il faut changer cette loi, et le préjugé n'ayant plus de base, disparaîtra. »

Pour les juifs : « On vous a dit sur les juifs des choses infiniment exagérées et souvent contraires à l'histoire. Les vices des juifs naissent de l'avilissement dans lequel vous les avez plongés ; ils seront bons quand ils pourront trouver quelque avantage à l'être... Je pense donc qu'on ne peut les priver des droits sacrés que leur donne le titre d'homme (1). »

Telles sont les paroles et tels sont les faits. — Pourquoi donc les historiens israélites ont-ils jugé à propos de taire

(1) *Moniteur*, 1789, décembre, p. 503-4.

le nom du bourreau et de le retrancher du groupe qui se présenta à la réhabilitation ? Pourquoi ?... Ah ! c'est que la coïncidence était par trop frappante, trop instructive, trop éloquente, trop écrasante. Les juifs apparaissant sur la scène avec le bourreau, quel rappel du passé, quels souvenirs !... Tout enfant d'Israël, en lisant ces lignes, n'éprouvera-t-il pas un trouble et un malaise que les historiens ont voulu lui épargner (1) ?

Eh bien, voici quel fut le dénouement :

La demande collective de réhabilitation avait donc été introduite devant l'Assemblée le 21 décembre ; elle fut discutée le 23 et le 24, et le résultat fut celui-ci :

Le bourreau fut réhabilité, mais pas les juifs, l'examen de leur sort fut ajourné (2). Oui, cet être « dont les autres habitations fuient la demeure... qui vit dans une espèce de vide avec sa femelle et ses petits (3) », cet être, le voilà qui a désormais sa place dans la société ; il aura la dernière, mais il en a une, et le peuple d'Israël n'en a pas encore !... Ce serait toutefois se méprendre que d'attribuer aux législateurs de 1789 une pensée préméditée, une pensée de christianisme, quand ils firent passer le bourreau avant les juifs dans l'admission aux droits de citoyen. Aucun motif religieux ne guida leur conduite, lorsque, le 24 décembre 1789, ils réhabilitèrent l'exécuteur et ajournèrent la réhabilitation des juifs. Mais la Providence permit que, puisque la Révolution voulait systématiquement exclure Jésus-

(1) Les historiens israélites Bédarride (*les Juifs en France*), Halévy (*Histoire des Juifs*), et autres, ont tous gardé le silence sur cette funèbre rencontre.

(2) Voici le décret de l'Assemblée nationale (24 décembre).

1° (Pour les protestants), *Que les non catholiques sont capables de tous les emplois civils et militaires comme les autres citoyens.*

2° (Pour les comédiens et le bourreau). *Qu'il ne pourra être opposé à l'éligibilité d'aucun citoyen d'autres motifs d'exclusion que ceux qui résultent des décrets constitutionnels.*

Et l'Assemblée ajoute : *Qu'elle n'entend rien innover relativement aux juifs, sur l'état desquels elle se réserve de prononcer.* (*Moniteur*, 24 décembre 1789.)

(3) De Maistre.

Christ et oublier la tache de sang sur le front des juifs dans leur procès de réhabilitation, la tache de sang reparût brusquement, par la présence fortuite du bourreau à côté des juifs, et par le contraste de la réhabilitation de l'un avec l'ajournement des autres. Bien des députés durent faire tout bas cette réflexion.

Pour nous, qui avons déterré ce détail jusqu'ici soigneusement recouvert d'ombre et de silence, et qui croyons devoir le mettre en relief après un siècle d'oubli, nous l'accompagnerons de cet aveu que l'impartiale vérité nous commande : La journée du 24 décembre fut profondément humiliante pour notre race, mais elle fut d'une justice sublime! Oui, le bourreau méritait d'être réhabilité avant nous; car le bourreau ne fait mourir que les hommes, des coupables, et nous, nous avions fait mourir le Fils de Dieu, l'innocent! *C'est une bonne chose, Seigneur, que vous nous ayez humiliés* (1)!... Oh! puisse cette pensée pénitente, que nous avons tracée à l'encontre de l'orgueil israélite, toucher votre miséricorde, ô Père de Jésus-Christ, et compter pour la conversion de nos frères en Israël!

Les israélites d'abord furent, eux, profondément blessés. La preuve écrite en est également restée. Quelques jours après l'ajournement, une des feuilles les plus lues de Paris et dévouée aux juifs, contenait ces paroles, véritable explosion de colère et de dégoût : « Dans un moment où les droits de l'homme sont reconnus; dans le moment où le plus vil des êtres, couvert en tout temps de la boue de l'infamie, a eu l'audace de faire entendre sa voix sinistre dans les tribunaux (le bourreau), comment est-il possible que les juifs, ce peuple antique que le préjugé seul s'est efforcé d'avilir, ait encore besoin de défenseurs? Pourquoi le peuple de Dieu, pourquoi ce peuple, dégradé à force d'injures humiliantes, est-il forcé de descendre aux prières pour obtenir la qualité d'homme : qualité d'homme qu'on ne refuse pas à l'une de ces créatures infâmes dont on ne pardonne l'exis-

(1) Psaume de David.

tence que parce qu'une nature marâtre a permis qu'il y eût des crimes et des crapauds (1). »

Quel langage!

Tel fut l'épisode de la rencontre du bourreau et des juifs à la barre de l'Assemblée.

Joseph LÉMANN.

(1) Le *Courrier de Paris*, dans les provinces et des provinces à Paris, n° xxv (2 février 1790), p. 389-90.



VICTOR HUGO

LE POÈTE ÉPIQUE

En terminant notre étude sur le poète lyrique en Victor Hugo, nous disions : Après la Bible, Homère. *Waterloo*, en effet, n'est-ce pas une page d'épopée (1) ?

A partir de la *Légende des siècles*, le style épique n'est plus çà et là dans l'œuvre du poète, il est l'œuvre elle-même.

Les deux chefs de chœur de notre poésie contemporaine, Lamartine et Victor Hugo, avaient fait le rêve d'écrire en vers une épopée immense qui eût été comparable aux plus beaux cycles de l'Inde. « L'épopée, disait Lamartine, n'est plus nationale ni héroïque ; elle est bien plus, elle est humanitaire (2). » Il disait encore : « Le sujet épique approprié à l'époque, aux mœurs, à l'avenir..., c'est l'humanité, c'est la destinée de l'homme, ce sont les phases que l'esprit humain doit parcourir pour arriver à ses fins par les voies de Dieu (3). » Et le grand poète se mit à l'œuvre. Plusieurs parties de son rêve furent exécutées. Mécontent de quelques-unes, il les jeta au feu. Deux épisodes seulement ont

(1) Voir nos *Etudes littéraires sur le dix-neuvième siècle*. Vitte et Perrussel.

(2) *Jocelyn*. Avertissement de la première édition, 15 janvier 1836.

(3) *Ibid.*

vu le jour : *Jocelyn* et la *Chute d'un ange*. Nous les avons étudiés. Lamartine, d'ailleurs, prévenait le public qu'il ne faisait point serment de réaliser en son entier le beau songe de sa jeunesse. « On ne doit donner, disait-il dédaigneusement, à ces œuvres de complaisance de l'imagination que les heures laissées libres par les devoirs de la famille, de la patrie et du temps : ce sont les voluptés de la pensée, il ne faut pas en faire le pain quotidien d'une vie d'homme (1). »

L'ambition de Victor Hugo était plus démesurée encore. Ouvrez en effet l'*Avertissement* (2) qui précède *la Légende des siècles*. « L'auteur, dit-il expressément, ne voit aucune difficulté à faire entrevoir dès à présent qu'il a esquissé dans la solitude une sorte de poème d'une certaine étendue où se réverbère le problème unique, l'Etre sous sa triple face : l'Humanité, le Mal, l'Infini ; le progressif, le relatif, l'absolu ; ce qu'on pourrait appeler en trois chants : *La Légende des siècles, la Fin de Satan, Dieu.* » L'homme, on le voit, n'était, pour ainsi parler, qu'un panneau dans le triptyque colossal du poète. *Dieu* commençait l'œuvre. *La Légende des siècles* en était le centre, *la Fin de Satan* le couronnement. Mais Victor Hugo, pas plus que Lamartine, ne répondait de terminer l'ébauche. Il lui fallait, tout demiurge qu'il fût, le consentement de Dieu, « maître des existences humaines ».

Les deux poètes sont morts sans avoir achevé leur dessein, disions-nous, il y a quelque temps, ici même (3). Ils n'ont réussi, l'un et l'autre, qu'à encombrer le chemin des âmes d'une ruine de plus. Quelques esprits curieux ou rêveurs, en traversant la route, s'arrêteront peut-être un moment à considérer cet écroulement gigantesque, cette manière de Babel sublime tout à la fois et monstrueuse. Ils écouteront chanter les oiseaux ; ils cueilleront quelques-unes de ces fleurs charmantes qui croissent dans la blessure des

(1) *Ibid.*
(2) Il est daté de Guernesey, Hauteville-House, septembre 1859.
(3) Article sur *la Fin de Satan.*

murailles ; mais nul ne se reposera dans le monument, car les vents froids y soufflent de toutes parts et les venimeux reptiles y rampent.

Que d'aveugles, en les premières années de notre dix-neuvième siècle, se sont cru des Homères ! Luce de Lancival « chante » *Achille à Scyros*; on dirait qu'il a fait la gageure de parodier l'antique. Parseval de Grandmaison met vingt ans à un poème sur *Philippe-Auguste*; il avait déjà commis les *Amours épiques*. Creuzé de Lesser n'a pas aligné moins de cinquante mille vers sur la *Table ronde*; tous ne sont pas mauvais. Lucien Bonaparte s'en est mêlé, et il a perpétré la *Cyrnéide* ou la *Corse sauvée*, sans préjudice d'un *Charlemagne*. Avant lui, le vicomte d'Arlincourt, qui se croyait original et qui n'est que grotesque, a semé de calembours les alexandrins de sa *Caroléide*. Il s'en faut que nous ayons exhumé tous les morts... Seuls, Népomucène Lemercier et Alexandre Soumet ne sont pas sans valeur. Qui paraît s'en douter ? En ce temps-là, au temps du premier empire, Népomucène Lemercier fut une des gloires littéraires les plus éclatantes. On accolait à son nom le mot de génie. Comment expliquer l'indifférence ou plutôt l'oubli dans lequel il est enseveli depuis de longues années ? Qui a raison, l'époque de Lemercier ou la nôtre ? « Il est né trop tôt, répond un bon juge, c'est un homme du dix-neuvième siècle égaré à la fin du dix-huitième. Son imagination, ses conceptions, sa nature d'esprit, sont d'une époque : son style est d'une autre (1). » Que voulez-vous faire avec une langue rhétoricienne et un art de convention ? Sans doute, s'il avait eu le génie de la forme, il eût, comme Victor Hugo et avant lui, brisé le moule de ce style, comme il avait brisé le moule de ces idées, et se serait créé la langue; mais il n'avait pas le génie de l'invention. Les scènes saisissantes, les traits sublimes eux-mêmes peuvent abonder dans la *Panypocrisiade*, et, pour passer de l'épopée au drame

(1) Ernest Legouvé. *Soixante ans de souvenirs*. T. I. Népomucène Lemercier. Paris, Hetzel, 1886.

(une fois n'est pas coutume), le troisième acte d'*Agamennon* peut être digne d'Eschyle; la mise en regard, dans *Frédégonde et Brunehaut*, de ces deux haines, la servante et la reine, n'est certes pas d'un esprit commun; mais, partout ou presque partout, le versificateur est rare, non par le ridicule, mais par la faiblesse. Que n'a-t-il au moins, ce pauvre poète épique, rimé un sonnet, comme Arvers, ou seulement la *Pauvre Fille*, comme Soumet.

A coup sûr, *la Divine Epopée* n'a rien de *la Divine Comédie*, et ce n'est pas parce qu'il écrivait avec une plume d'aigle que Soumet peut être comparé à Dante. Toutefois, et sans être panégyriste, on peut admirer — non pas la conception du poème : la rédemption de l'enfer par une nouvelle effusion de sang divin sur un nouveau Calvaire, elle est hérétique —, mais l'ordonnance et souvent même l'exécution. Quel dommage que « tant de gracieuses descriptions, tant de majestueuses pensées, tant d'or pur, tant de fines pierreries » (1) n'aient pas été fixées sur un tissu plus solide. Personne ou presque personne ne lit l'*Epopée* de Soumet pas plus que sa *Jeanne d'Arc*, et le moindre écolier sait par cœur l'humble idylle de 1814. « Vous louez douze vers pour en tuer douze mille », ne put s'empêcher de dire un jour le poète blessé à quelqu'un qui revenait devant lui sur cette touchante complainte (2). Il n'en est pas moins vrai que ceci a tué cela, tout comme *la Légende des siècles* a tué les productions épiques écloses avant elle. L'Epopée française, la voilà.

I

Certes, la conception de *la Légende des siècles* est grandiose, le plan est magnifique et souvent, l'exécution en est

(1) L. Vitet. Discours de réception à l'Académie française.

(2) Rapporté par Sainte-Beuve au t. III, p. 419, de ses *Portraits littéraires*. Nouvelle édition. Paris, Garnier, 1864.

superbe. Le poète ne se proposait rien moins que de parcourir tous les âges, toutes les régions, toutes les civilisations, toutes les barbaries, tous les cultes, et de raconter en poèmes ardents les annales du genre humain. Ce livre immense rappelait, en effet, dans la pensée de l'auteur, les œuvres cycliques des chanteurs de l'Inde. Il s'ouvrait avant l'Eden et ne devait se fermer qu'après le jugement. Hugo était de taille à l'écrire.

Lorsque parut, en 1859, la première série des « Petites Epopées », ce fut dans la France lettrée un cri d'enthousiasme. Ecoutons un témoin de ce temps-là, tout en faisant, aussi large qu'on le voudra, la part de l'hyperbole : « Ce fut un étonnement et un éblouissement. Toutes les formes usitées étaient refondues, tous les cadres connus étaient remaniés. Les siècles personnifiés allaient et venaient, se mouvant dans leur atmosphère retrouvée, rentrant dans leur vie et dans leur milieu. L'esprit d'un peuple tenait dans trois pages; le génie d'une race était enfermé dans le contour d'un quatrain, comme celui de Salomon dans le chaton d'un anneau... On voyait des villes sombrées émerger, des donjons rasés ressortir de terre. Des figures sans date, marquées d'un nom mystérieux qui valait une incantation, entraient brusquement dans l'histoire, et s'y installaient avec une autorité hautaine et terrible. Les spectres se faisaient chair, les revenants revivaient. Pour évoquer le monde exhumé, le poète s'était fait un style nouveau, une langue à cent cordes, biblique et dantesque, féodale et populaire, altière et sincère, éclatante de tons, chargée de reliefs, entrecoupée des couleurs de la vie et des pénombres du songe, aussi propre à peindre une rose effeuillée entre les doigts d'un enfant, qu'une orgie de brutes attablées sur une litière de cadavres, à chanter un *De profundis* de Sphinx, qu'une barcarolle d'aventuriers errant sur la mer. Depuis Dante et Shakespeare, aucune littérature n'avait rien produit de pareil (1). »

(1) Paul de Saint-Victor. *Victor Hugo*, p. 209-210. Paris, Lévy, 1885.

Prise en bloc, cette première *Légende* n'est pas un chef-d'œuvre; mais, combien de pages, absolument nouvelles dans notre histoire littéraire, et dont le vent qui dépouille les chênes, ne ternira jamais l'immortelle beauté! Feuilletons ces volumes.

Le poème s'ouvre par des tableaux bibliques qui vont « d'Eve à Jésus ». C'est d'abord une sorte d'hymne intitulé le *Sacre de la Femme.* S'il m'était permis de faire une transposition d'art, je dirais de cette orchestration brillante, bruyante et confuse : c'est du Wagner.

Au sortir de l'Eden, le crime et son châtiment. Caïn le Fratricide fuit devant Jéhovah.

Comme le soir tombait, l'homme sombre arriva
Au bas d'une montagne en une grande plaine ;
La femme fatiguée et ses fils hors d'haleine
Lui dirent : « Couchons-nous sur la terre et dormons. »
Caïn, ne dormant pas, songeait au pied des monts.
Ayant levé la tête, au fond des cieux funèbres
Il vit un œil tout grand ouvert dans les ténèbres,
Et qui le regardait dans l'ombre fixement.
« Je suis trop près », dit-il avec un tremblement.
Il réveilla ses fils dormant, sa femme lasse,
Et se remit à fuir, sinistre, dans l'espace.
Il marcha trente jours, il marcha trente nuits.
Il allait, muet, pâle, et frémissant aux bruits,
Furtif, sans regarder derrière lui, sans trêve,
Sans repos, sans sommeil ; il atteignit la grève
Des mers dans le pays qui fut depuis Assur.
« Arrêtons-nous, dit-il, car cet asile est sûr.
Restons-y. Nous avons du monde atteint les bornes. »
Et, comme il s'asseyait, il vit dans les cieux mornes
L'œil à la même place au fond de l'horizon.
Alors il tressaillit en proie au noir frisson.
« Cachez-moi ! » cria-t-il ; et, le doigt sur la bouche,
Tous ses fils regardaient trembler l'aïeul farouche.
Caïn dit à Jubal, père de ceux qui vont
Sous des tentes de poil dans le désert profond :
« Etends de ce côté la toile de la tente. »

Et l'on développa la muraille flottante ;
Et, quand on l'eut fixée avec des poids de plomb,
« Vous ne voyez plus rien ? » dit Tsilla, l'enfant blond,
La fille de ses fils, douce comme l'aurore ;
Et Caïn répondit : « Je vois cet œil encore ! »
Jubal, père de ceux qui passent dans les bourgs
Soufflant dans des clairons et frappant des tambours,
Cria : « Je saurai bien construire une barrière. »
Il fit un mur de bronze et mit Caïn derrière.
Et Caïn dit : « Cet œil me regarde toujours ! »
Hénoch dit : « Il faut faire une enceinte de tours
Si terrible, que rien ne puisse approcher d'elle.
Bâtissons une ville avec sa citadelle ;
Bâtissons une ville, et nous la fermerons. »

Alors Tubalcaïn, le père des forgerons, bâtit une ville de granit.

On lia chaque bloc avec des nœuds de fer,
Et la ville semblait une ville d'enfer ;
L'ombre des tours faisait la nuit dans les campagnes :
Ils donnèrent aux murs l'épaisseur des montagnes ;
Sur la porte on grava : « Défense à Dieu d'entrer. »
Quand ils eurent fini de clore et de murer,
On mit l'aïeul au centre en une tour de pierre ;
Et lui restait lugubre et hagard. « O mon père !
L'œil a-t-il disparu ? » dit en tremblant Tsilla.
Et Caïn répondit : « Non, il est toujours là. »
Alors il dit : « Je veux habiter sous la terre
Comme dans son sépulcre un homme solitaire ;
Rien ne me verra plus, je ne verrai plus rien. »
On fit donc une fosse, et Caïn dit : « C'est bien ! »
Puis il descendit seul sous cette voûte sombre ;
Quand il se fût assis sur sa chaise dans l'ombre
Et qu'on eût sur son front fermé le souterrain,
L'œil était dans la tombe et regardait Caïn.

Quelle effroyable peinture du remords ! Chaque vers semble imprégné d'horreur biblique. Cette fiction rappelle non pas seulement les Furies qui poursuivaient Oreste, le

fouet et la torche à la main, jusqu'à l'autel où il tombait haletant et fou, non pas seulement le fantôme de Juvénal, agrandi, dans l'horreur de la nuit profonde, par l'épouvante, ni l'ombre de Banquo que Shakespeare fait asseoir à côté de Macbeth, mais encore et surtout peut-être cette admirable apostrophe de saint Jean Chrysostome : « Caïn, tu croyais, en frappant Abel, t'affranchir de la présence d'un frère exécré. Tout égorgé qu'il est, il vit toujours pour moi ; il vit, plus fatal que jamais et désormais impérissable ; il vit dans ton remords, et partout où tu vas, tu portes avec toi ce frère que ton crime t'a donné et que tu ne peux détruire. — Suis-je donc le gardien de mon frère ? disais-tu à Dieu. Oui, maintenant tu es le gardien de ton frère ; oui, maintenant il sera toujours avec toi ; car tu ne mourras pas, partout tu porteras écrite sur ton front meurtrier la loi qui défend le meurtre ; et malheur ! sept fois malheur à qui osera porter la main sur toi pour te délivrer de la vie ! »

Victor Hugo se plaît à donner aux choses de l'âme une forme quasi matérielle ; il aime à transformer les faits de la conscience en terreurs fantastiques. La légende du *Parricide* n'est pas moins saisissante que la page que nous venons de lire.

Le roi Kanut,

...... à l'heure où l'assoupissement
Ferme partout les yeux sous l'obscur firmament,
Ayant pour seul témoin la nuit, l'aveugle immense,
Vit son père Swéno, vieillard presque en démence,
Qui dormait, sans un garde à ses pieds, sans un chien ;
Il le tua, disant : Lui-même n'en sait rien.
Puis il fut un grand roi.

Il règne dans la justice, il fait de son peuple un peuple puissant, et lorsqu'il meurt, il avait lui-même oublié son crime. L'évêque d'Aarhus prononce son oraison funèbre, ou, mieux, son panégyrique. Mais, le soir venu, quand les

prêtres se sont retirés, le roi mort sort de sa tombe, va droit au mont Sado, se taille avec son épée un manteau de neige, et, « dans la grande nuit », il cherche Dieu.

« Si vous voulez savoir ce que c'est qu'un grand poète, lisez ce récit du voyage de Kanut à la recherche de Dieu. Certes, la forme n'est point irréprochable, et les bizarreries abondent : *l'informe se mouvant dans le noir*, *l'ombre hydre dont les nuits sont les vertèbres*, *l'immensité fantôme*, etc.; oui, mais le souffle du maître anime ces expressions monstrueuses et donne la vie à ces non-sens. On serait fort embarrassé peut-être de détacher un seul vers, mais l'ensemble compose un tableau qui épouvante (1). »

Et le front haut, tout blanc dans son linceul de neige,
Il entra, par delà l'Islande et la Norwège,
Seul, dans le grand silence et dans la grande nuit;
Derrière lui le monde obscur s'évanouit;
Il se trouva, lui, spectre, âme, roi sans royaume,
Nu, face à face avec l'immensité fantôme;
Il vit l'infini, porche horrible et reculant,
Où l'éclair quand il entre expire triste et lent,
L'ombre, hydre dont les nuits sont les pâles vertèbres,
L'informe se mouvant dans le noir, les ténèbres;
Là, pas d'astre, et pourtant on ne sait quel regard
Tombe de ce chaos immobile et hagard;
Pour tout bruit, le frisson lugubre que fait l'onde
De l'obscurité, sourde, effarée et profonde.
Il avança, disant : — C'est la tombe ; au delà
C'est Dieu. — Quand il eut fait trois pas, il appela;
Mais la nuit est muette ainsi que l'ossuaire,
Et rien ne répondit ; pas un pli du suaire
Ne s'émut, et Kanut avança ; la blancheur
Du linceul rassura le sépulcral marcheur ;
Il allait. Tout à coup sous son livide voile
Il vit poindre et grandir comme une noire étoile;
L'étoile s'élargit lentement, et Kanut,
La tâtant de sa main de spectre, reconnut
Qu'une goutte de sang était sur lui tombée.

(1) Emile Montégut, *Mélanges critiques*, p. 23. Paris, Hachette, 1887.

Sa tête, que la peur n'avait jamais courbée,
Se redressa ; terrible, il regarda la nuit,
Et ne vit rien ; l'espace était noir, pas un bruit.
— En avant ! dit Kanut levant sa tête fière.
Une seconde tache auprès de la première
Tomba, puis s'élargit ; et le chef cimbrien
Regarda l'ombre épaisse et vague, et ne vit rien.
Comme un limier à suivre une piste s'attache,
Morne, il reprit sa route ; une troisième tache
Tomba sur le linceul. Il n'avait jamais fui ;
Kanut pourtant cessa de marcher devant lui,
Et tourna du côté du bras qui tient le glaive ;
Une goutte de sang, comme à travers un rêve,
Tomba sur le suaire et lui rougit la main ;
Pour la seconde fois il changea de chemin,
Comme en lisant on tourne un feuillet d'un registre,
Et se mit à marcher vers la gauche sinistre ;
Une goutte de sang tomba sur le linceul ;
Et Kanut recula, frémissant d'être seul,
Et voulut regagner sa couche mortuaire ;
Une goutte de sang tomba sur le suaire.
Alors il s'arrêta, livide, et ce guerrier,
Blême, baissa la tête et tâcha de prier ;
Une goutte de sang tomba sur lui. Farouche,
La prière, effrayée, expira dans sa bouche.
Il se remit en marche, et, lugubre, hésitant,
Hideux, ce spectre blanc passait ; et, par instant,
Une goutte de sang se détachait de l'ombre,
Implacable, et tombait sur cette blancheur sombre...

Le sentiment de l'inexpiable, a-t-on dit, anime toute cette poésie (1). La conscience de Kanut a dormi pendant sa vie, tandis que celle de Caïn, en proie au remords inexorable et vengeur, veillait. La conscience du roi parricide s'éveillera après sa mort : Dieu l'attend. Kanut fuira éternellement, au delà du tombeau, cette pluie de sang qui l'atteindra partout, qui l'atteindra toujours, comme, pendant sa vie,

(1) Alfred Nettement. *Poètes et artistes contemporains*, p. 225. Paris, Lecoffre, 1862.

Caïn restait sous le regard « tout grand ouvert dans les ténèbres », et qui le regardait fixement.

Il marchait, il marchait ; de l'insondable voûte
Le sang continuait à pleuvoir, goutte à goutte,
Toujours, sans fin, sans bruit, et comme s'il tombait
De ces pieds noirs qu'on voit, la nuit, pendre au gibet.
Hélas ! qui donc pleurait ces larmes formidables ?
L'infini. Vers les cieux, pour le juste abordables,
Dans l'océan de nuit sans flux et sans reflux,
Kanut s'avançait pâle, et ne regardant plus.
Enfin, marchant toujours comme en une fumée,
Il arriva devant une porte fermée
Sous laquelle passait un jour mystérieux ;
Alors sur son linceul il abaissa les yeux ;
C'était l'endroit sacré, c'était l'endroit terrible ;
On ne sait quel rayon de Dieu semblait visible ;
De derrière la porte on entend l'hosanna...

Le linceul était rouge et Kanut frissonna..

Et c'est pourquoi Kanut, fuyant devant l'aurore
Et reculant, n'a pas osé paraître encore
Devant le juge au front duquel le soleil luit ;
C'est pourquoi ce roi sombre est resté dans la nuit,
Et, sans pouvoir rentrer dans sa blancheur première,
Sentant, à chaque pas qu'il fait vers la lumière,
Une goutte de sang sur sa tête pleuvoir,
Rôde éternellement sous l'énorme ciel noir.

Ou bien il n'y a pas de merveilleux épique, ou le voilà dans son incommensurable grandeur.

Cette idée, si profondément chrétienne, de la perpétuité de la conscience, du remords qui ne meurt pas (*vermis eorum non moritur*) (1), de l'enfer en d'autres termes, elle se retrouve dans plus d'une page de *la Légende des siècles*, notamment dans cette strophe puissante :

La conscience humaine est engloutie au fond
D'un océan de honte où tout rampe et se fond,
Mer sombre et sans route frayée.

(1) *Marc.* IX, 43.

Ce gouffre écume et roule, et l'on voit, par moment,
Reparaître au milieu des flots, confusément,
Le cadavre de la noyée (1).

L'idée chrétienne, biblique ou évangélique, à l'insu peut-être du poète, remplit *la Légende des siècles.* Lisez *Puissance égale bonté, les Lions, Booz endormi, Dieu invisible au philosophe,* qui semblent un commentaire de cette parole : Dieu se cache aux superbes, se révèle aux humbles, *la Première Rencontre du Christ avec le tombeau,* d'un trait si ferme et si pur; surtout *les Pauvres Gens :*

Il est nuit. La cabane est pauvre, mais bien close.
Le logis est plein d'ombre, et l'on sent quelque chose
Qui rayonne à travers ce crépuscule obscur.
Des filets de pêcheur sont accrochés au mur.
Au fond, dans l'encoignure où quelque humble vaisselle
Aux planches d'un bahut vaguement étincelle,
On distingue un grand lit aux longs rideaux tombants.
Tout près, un matelas s'étend sur de vieux bancs,
Et cinq petits enfants, nid d'âmes, y sommeillent.
La haute cheminée où quelques flammes veillent
Rougit le plafond sombre, et, le front sur le lit,
Une femme à genoux prie, et songe, et pâlit.
C'est la mère. Elle est seule. Et dehors, blanc d'écume,
Au ciel, aux vents, aux rocs, à la nuit, à la brume,
Le sinistre Océan jette son noir sanglot.

L'homme est en mer. Depuis l'enfance matelot,
Il livre au hasard sombre une rude bataille.
Pluie ou bourrasque, il faut qu'il sorte, il faut qu'il aille,
Car les petits enfants ont faim. Il part le soir
Quand l'eau profonde monte aux marches du musoir.
Il gouverne à lui seul sa barque à quatre voiles.
La femme est au logis, cousant les vieilles toiles,
Remmaillant les filets, préparant l'hameçon,
Surveillant l'âtre où bout la soupe de poisson,
Puis priant Dieu sitôt que les cinq enfants dorment.

(1) Le Cercle des tyrans.

Lui, seul, battu des flots qui toujours se reforment,
Il s'en va dans l'abîme, il s'en va dans la nuit.
Dur labeur ! Tout est noir, tout est froid ; rien ne luit.
Dans les brisants, parmi les lames en démence,
L'endroit bon à la pêche, et, sur la mer immense,
Le lieu mobile, obscur, capricieux, changeant,
Où se plaît le poisson aux nageoires d'argent,
Ce n'est qu'un point ; c'est grand deux fois comme la chambre.
Or, la nuit, dans l'ondée et la brume, en décembre,
Pour rencontrer ce point sur le désert mouvant,
Comme il faut calculer la marée et le vent !
Comme il faut combiner sûrement les manœuvres !
Les flots le long du bord glissent, vertes couleuvres;
Le gouffre roule et tord ses plis démesurés,
Et fait râler d'horreur ses agrès effarés.
Lui, songe à sa Jeannie au sein des mers glacées,
Et Jeannie en pleurant l'appelle ; et leurs pensées
Se croisent dans la nuit, divins oiseaux du cœur.

Cependant, la pauvre femme tremble dans sa chaumière par cette nuit de tempête et pleure. « Son homme » est seul à la pêche.

Seul dans cette âpre nuit ! Seul sous ce noir linceul !
Pas d'aide. Les enfants sont trop petits. — O mère !
Tu dis: S'ils étaient grands ! leur père est seul ! — Chimère !
Plus tard, quand ils seront près du père et partis,
Tu diras en pleurant : Oh ! s'ils étaient petits !

Elle prend sa lanterne, sa cape, et va voir s'il revient. Elle rencontre une masure.

— Tiens, je ne pensais plus à cette pauvre veuve,
Dit-elle ; mon mari, l'autre jour, la trouva
Malade et seule ; il faut voir comment elle va.

Elle frappe à la porte, elle écoute ; personne
Ne répond. Et Jeannie au vent de mer frissonne.
— Malade ! Et ses enfants ! comme c'est mal nourri !
Elle n'en a que deux, mais elle est sans mari.
Puis, elle frappe encore. Hé ! voisine ! Elle appelle.
Et la maison se tait toujours. — Ah ! Dieu ! dit-elle,
Comme elle dort, qu'il faut l'appeler si longtemps !

La porte cette fois s'ouvrit comme d'elle-même, et Jeannie aperçut, sur une misérable paillasse, un cadavre,

Le spectre échevelé de la misère morte ;
Ce qui reste du pauvre après un long combat...

la mère...

Elle laissait, parmi la paille du grabat,
Son bras livide et froid et sa main déjà verte
Pendre, et l'horreur sortait de cette bouche ouverte,
D'où l'âme en s'enfuyant, sinistre, avait jeté
Ce grand cri de la mort qu'entend l'éternité !

Près du lit, dans le même berceau, deux petits enfants endormis. La mère, qui se sentait mourir, leur avait mis sa mante sur les pieds et sur le corps sa robe.

Comme ils dorment tous deux dans le berceau qui tremble !
Leur haleine est paisible et leur front calme. Il semble
Que rien n'éveillerait ces orphelins dormant,
Pas même le clairon du dernier jugement,
Car, étant innocents, ils n'ont pas peur du juge.

Jeannie s'en va.

Qu'est-ce donc que Jeannie a fait chez cette morte ?
Sous sa cape aux longs plis qu'est-ce donc qu'elle emporte ?...
. . . Qu'est-ce donc qu'elle cache avec un air troublé
Dans l'ombre, sur son lit ? Qu'a-t-elle donc volé ?

Quand elle fut rentrée au logis, la falaise
Blanchissait ; près du lit elle prit une chaise
Et s'assit toute pâle ; on eût dit qu'elle avait
Un remords, et son front tomba sur le chevet,
Et, par instants, à mots entrecoupés, sa bouche
Parlait pendant qu'au loin grondait la mer farouche.

— Mon pauvre homme ! ah ! mon Dieu ! que va-t-il dire ? Il a
Déjà tant de souci ! Qu'est-ce que j'ai fait là !
Cinq enfants sur les bras ! le père qui travaille !



Il n'avait pas assez de peine ; il faut que j'aille
Lui donner celle-là de plus. — C'est lui ? — Non. Rien.
— J'ai mal fait. — S'il me bat, je dirai : Tu fais bien.
— Est-ce lui ? — Non. — Tant mieux. — La porte bouge comme
Si l'on entrait. — Mais non. — Voilà-t-il pas, pauvre homme,
Que j'ai peur de le voir rentrer, moi, maintenant !
Puis elle demeura pensive et frissonnant,
S'enfonçant par degrés dans son angoisse intime,
Perdue en son souci comme dans un abîme,
N'entendant même plus les bruits extérieurs,
Les cormorans qui vont comme de noirs crieurs,
Et l'onde et la marée et le vent en colère.

La porte tout à coup s'ouvrit bruyante et claire,
Et fit dans la cabane entrer un rayon blanc ;
Et le pêcheur, traînant son filet ruisselant,
Joyeux, parut au seuil, et dit : C'est la marine !

— C'est toi ! cria Jeannie, puis elle embrassa son mari.

— Je suis volé, dit-il ; la mer, c'est la forêt.
— Quel temps a-t-il fait ? — Dur. — Et la pêche ? — Mauvaise.
Mais, vois-tu, je t'embrasse et me voilà bien aise.
Je n'ai rien pris du tout. J'ai troué mon filet.
Le diable était caché dans le vent qui soufflait.
J'ai cru que le bateau se couchait, et l'amarre
A cassé. Qu'as-tu fait, toi, pendant ce temps-là ?
Jeannie eut un frisson dans l'ombre et se troubla.
— Moi ? dit-elle. Ah ! mon Dieu ! rien, comme à l'ordinaire.
J'ai cousu. J'écoutais la mer comme un tonnerre,
J'avais peur. — Oui, l'hiver est dur, mais c'est égal.
Alors, tremblante ainsi que ceux qui font le mal,
Elle dit : — A propos, notre voisine est morte.
C'est hier qu'elle a dû mourir, enfin, n'importe,
Dans la soirée, après que vous fûtes partis.
Elle laisse ses deux enfants qui sont petits.
L'un s'appelle Guillaume et l'autre Madeleine ;
L'un qui ne marche pas, l'autre qui parle à peine.
La pauvre bonne femme était dans le besoin.

L'homme prend un air grave :

— Diable ! diable ! dit-il, en se grattant la tête,
Nous avions cinq enfants, cela va faire sept !
Déjà, dans la saison mauvaise, on se passait
De souper quelquefois. Comment allons-nous faire ?
Bah ! tant pis ! ce n'est pas ma faute. C'est l'affaire
Du bon Dieu. Ce sont là des accidents profonds.
Pourquoi donc a-t-il pris leur mère à ces chiffons ?
C'est gros comme le poing. Ces choses-là sont rudes.
Il faut, pour le comprendre, avoir fait ses études.
Si petits ! on ne peut leur dire : Travaillez.
Femme, va les chercher. S'ils se sont réveillés,
Ils doivent avoir peur tout seuls avec la morte.
C'est la mère, vois-tu, qui frappe à notre porte ;
Ouvrons aux deux enfants. Nous les mêlerons tous,
Cela nous grimpera, le soir, sur les genoux.
Ils vivront, ils seront frère et sœur des cinq autres.
Quand il verra qu'il faut nourrir avec les nôtres
Cette petite fille et ce petit garçon,
Le bon Dieu nous fera prendre plus de poisson.
Moi je boirai de l'eau, je ferai double tâche,
C'est dit : Va les chercher. Mais qu'as-tu ? Ça te fâche ?
D'ordinaire, tu cours plus vite que cela.

— Tiens, dit-elle en ouvrant les rideaux, les voilà !

N'est-ce pas charmant ? n'est-ce pas chrétien ? Ces *Pauvres gens*, ce pêcheur et sa femme, feront longtemps verser de bien douces larmes. « Que de fois, a écrit M. Léon Gautier (1), ne m'est-il pas arrivé, devant de nobles auditoires qu'honoraient de leur présence plusieurs prêtres de Jésus-Christ, de saisir d'une main quelque peu frémissante cette *Légende des siècles* et d'y lire, d'une voix fiévreuse, la *Conscience*, *la Première Rencontre du Christ avec le tombeau*, et surtout *les Pauvres Gens*, cette épopée si éminemment, si chaudement chrétienne. Or, il se trouvait, presque toujours, qu'aucun de mes auditeurs ne connaissait encore ces merveilles ; et, presque toujours aussi, il arrivait qu'ils se prenaient pour elles d'une admiration soudaine et qui dure

(1) *Vingt nouveaux Portraits*, p. 267. Paris, Palmé, 1880.

encore. J'ai gardé et garderai à jamais le souvenir de ces enthousiasmes charmants et sincères. J'ai gardé surtout mon propre enthousiasme, et j'espère que rien ne le refroidira. » Oui, Victor Hugo aurait dû et il aurait pu être, parmi nous, le poète chrétien par excellence.

Au demeurant, il y a dans son œuvre immense, et surtout dans la *Légende des siècles,* cent pages que les catholiques ne devraient pas ignorer.

Qui donc a mieux célébré le chevalerie que Victor Hugo? Lisez le *Cycle héroïque chrétien*, auquel nous avons déjà emprunté le *Parricide,* et qui renferme les *Chevaliers errants.* Pour rencontrer de semblables inspirations, il faut sauter à pieds joints par-dessus le dix-huitième siècle et la *Henriade,* par-dessus le grand siècle lui-même, ou plutôt reculer à tire-d'aile jusqu'aux âges triomphants des cathédrales gothiques et des Chansons de geste. Il faut ouvrir le *Roland.*

« Nous ne sommes pas de ceux qui calomnient le moyen âge, disait, il y a quelques années, un jeune critique de haute valeur (1). Son histoire est une grande histoire. Son idéal a cessé d'être le nôtre; mais, il ne nous coûte nullement de convenir que, sous la discipline de l'Eglise, jamais peut-être de plus rares dévouements, de plus glorieux sacrifices, de plus glorieuses folies n'ont honoré l'homme que dans ces mêmes siècles qu'encore aujourd'hui cependant quelques historiens et quelques publicistes voudraient nous représenter comme les âges triomphants de la sottise et de la barbarie. Il n'est pas vrai que la nuit se soit faite subitement dans le monde quand s'effondra l'énorme édifice de l'empire romain. Les hommes du XVIIIe siècle, qui faisaient arme de tout, ont inventé cette légende : ce ne sera pas le moindre honneur de l'érudition contemporaine et l'un de ses moindres titres à la reconnaissance de l'histoire impartiale que d'avoir mis la légende en morceaux. Il n'est pas vrai que l'homme, après avoir passé près de mille ans dans

(1) *Etudes critiques sur l'histoire de la littérature française,* par Ferdinand BRUNETIÈRE. Paris, Hachette, 1880.



les ténèbres à se chercher, comme à tâtons, sans réussir à se retrouver, n'ait enfin revu la lumière du jour qu'avec le lever de cette grande aurore de la renaissance italienne. Allons plus loin : homme pour homme, les plus illustres de l'antiquité païenne, ces politiques subtils et raffinés de la Grèce classique, ou ces durs héros de l'insensibilité romaine, sont petits quand on les compare à ces rois, à ces chevaliers, à ces moines du moyen âge, que soulève au-dessus de terre la folie de la croix. Et nous surtout, nous sommes petits en face de tant d'exemples d'abnégation simplement, naïvement donnés par tant de saints héroïques, tant de saintes adorables, par les rois sur leur trône, comme par les pauvres écoliers dans leur taudis de la montagne Sainte-Geneviève, ou par tant de milliers encore de nos humbles ancêtres sur les chemins poudreux qui menaient vers Jérusalem. Et nous ne craignons pas de répéter avec Michelet, le Michelet d'avant 1840, celui que l'on rencontrait partout où il y avait à exprimer une idée neuve et vraie sur le moyen âge : « Nous pouvons nous enorgueillir à bon « droit de tant de progrès accomplis, et cependant le cœur « se serre quand on voit que, dans ce progrès de toutes « choses, la force morale n'a point augmenté. »

Cette concession, ou plutôt cette juste part une fois faite à la vérité, cette hauteur et cette beauté morale de l'idéal du moyen âge une fois signalées et mises en relief, nous sommes à l'aise pour dire en peu de mots notre pensée sur la valeur littéraire du *Roland*.

Prenons garde et n'exagérons pas. Nous accordons au lecteur tout ce qu'il voudra pour le fond de l'inspiration du poème. Il y a des détails charmants ; il y en a de naïfs, de farouches, de grandioses. Les caractères se détachent. C'est bien de toute la tête que Charlemagne, « l'empereur à la barbe florie », dépasse tous ses preux :

N'iert mais tels hum desques à l'Deu juïse.

« L'homme le plus grand que l'on verra d'ici au jugement. » Roland, c'est le chevalier bouillant, généreux,

chaste et fort. Olivier, s'il a plus de sang-froid, n'a pas moins de courage. L'épée va mieux que la crosse aux mains de Turpin, l'archevêque. « Félon » répond en rime sonore au nom de Ganelon. Mais clamer que la *Chanson de Roland* l'emporte sur les chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes, c'est manquer de goût et dépasser la mesure. A quoi bon enfler la voix ? Les lettrés ouvrent leur Homère ou leur Virgile, et vous laissent entasser vos épithètes. Vous avez même tort de traiter Boileau avec si peu d'égards, parce que, dans un passage connu de son *Art poétique*, il a osé ne faire dater que de Villon les premières origines de la poésie française. Sans doute,

> Quoique grand parmi les poètes,

il lui a manqué quelque chose,

> *Car* Nicolas n'a point pleuré (1).

Mais n'oublions-nous pas trop facilement qu'il est mis à part, comme un rare écrivain, un critique de génie et un modèle de probité littéraire ! Tel parmi nos érudits va même jusqu'à écrire que la tragédie, au XVII[e] siècle, n'est autre chose « qu'un exercice de rhétorique, une amplification plus ou moins ingénieuse »... Ainsi, c'est chose jugée et condamnée : *Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Andromaque* et *Phèdre*, « un exercice de rhétorique » !... « Amplification plus ou moins ingénieuse, » cette « ravissante élégie » qui s'appelle *Esther*, cette « magnifique épopée » qui s'appelle *Athalie !* (2) Vraiment, vous nous forcez d'être de l'avis de Paul-Louis Courier : Gardez Gonesse, gardez Pontoise ; mais Tivoli, mais Albano, n'y touchez pas !

C'est avec le cœur, dit fort bien M. Nisard, qu'il faut lire le *Roland*. « Celui-là en serait le meilleur juge qui pourrait se donner la simplicité de cœur des paysans de l'ancienne France se délectant, le dimanche, à la veillée, de la lecture

(1) Louis Veuillot. *Les Couleuvres*.
(2) V. Hugo. Préface de *Cromwell*.

de la *Bibliothèque bleue* (1). » Nous admettons volontiers avec le maître critique qu'il y a dans ces pages « des premiers crayons épiques admirables », plusieurs épisodes d'un souffle héroïque et d'une beauté farouche. Volontiers nous disons avec un autre juge non moins délicat, M. Vitet : « Devant ces admirables scènes, un seul mot vient à l'esprit, le mot : sublime (2) ». A propos de la mort du héros il nous plaît même de souscrire à ces ardentes paroles du savant auteur des *Epopées*, notre illustre maître et ami, M. Léon Gautier : « Qui n'admire pas une telle page n'a pas une goutte de sang chrétien ni de sang français dans les veines (3). » Dans aucune littérature peut-être, nous sommes heureux de le proclamer, on ne trouvera cette chevaleresque glorification du vaincu. Mais, ne dites pas qu'il ne manque à ce poème que d'être écrit en grec ou en latin, car c'est nous avertir qu'il y manque ce qui fait vivre les ouvrages de l'esprit, la consécration souveraine, la langue. Souvenez-vous du mot de Bossuet : « On ne confie rien d'immortel à des langues toujours incertaines et toujours changeantes (4) ». Je cherche en vain non pas de ces vers qui s'exhalent comme des sons ou des parfums, mais de ces beaux mots si chers aux poètes, ces mots qu'ils aiment à sertir dans leurs vers comme on ferait dans l'or fin une pierre précieuse, ces mots liquides et coulants qui sortent de l'âme « chauds de son souffle ou humides de son haleine (5) ». Inutilement je cherche « ces assemblages de sons, tantôt pleins et sonores, tantôt mourants et presque étouffés, qui sont comme une caresse ou comme une volupté pour l'oreille (6) ». Nulle part je n'y trouve ce délicieux ramage que fait la langue française quand elle est bien parlée ou bien chantée. « Des coups d'épée, rien de plus ; pas une échappée sur la nature ni sur l'âme humaine. Ce sont des

(1) *Histoire de la Littér. fr.*, 7e édit., p. 156.
(2) *Etudes littéraires.* La Chanson de Roland.
(3) *Etudes historiques pour la défense de l'Eglise*, p. 268.
(4) *Discours de réception à l'Académie française.*
(5) Joubert. *Pensées.* De la poésie, titre XXI.
(6) Brunetière. *Op. laud.*, p. 17.

temps durs et des hommes durs, dépeints dans une langue dure par un dur anonyme (1). » C'est l'enfance de l'art, une enfance herculéenne, si vous voulez, qui, d'un bond, atteint au sublime, mais l'enfance. « La sublimité naturelle, ajouterons-nous avec M. Paul de Saint-Victor, ne suffit pas aux créations du génie humain : il y faut la clarté de la parole, la main et le travail de l'art. Les murs cyclopéens de la Grèce attestent par leur masse la vigueur d'une race athlétique : le voyageur les regarde à peine et court admirer Phidias dans le Parthénon (2). » Phidias, c'est Racine, c'est Virgile. « Dans ce défectueux et merveilleux poème, — l'*Enéide* — me disait encore cet esprit délicat que je citais tout à l'heure, qui sent comme Lamartine et écrit comme Joubert, — ce qui m'intéresse, c'est la nature, c'est l'âme, c'est aussi le style. La nature y vit ; l'âme humaine y pleure ; le style y a la blancheur du marbre et l'éclat d'une belle journée (3). » Notre conscience nous oblige à ajouter que le christianisme des *Chansons de Geste* laisse beaucoup et souvent à désirer. La doctrine catholique qui reconnaît le droit de l'Eglise sur les âmes qui lui appartiennent par le baptême, ne reconnaît pas au prince, fût-ce à *Carles*, le droit de convertir par la force les infidèles. Or, lisez les vers 3667-3674 du *Roland*, c'est de la pure barbarie! M. Léon Gautier a eu soin de corriger, par une note, dans l'édition classique, les brutales prétentions de son cher poème, dont, après tout, nous l'avons dit assez, nous ne méconnaissons pas les grandes et mâles beautés, surtout lorsque nous comparons les poèmes du moyen âge aux productions misérables du commencement de notre siècle.

Victor Hugo, plus d'une fois, s'est inspiré des *Chansons de Geste*, et nous devons à cette inspiration les meilleures peut-être de ses *Petites Epopées* et les plus chrétiennes.

L'héroïsme chrétien, dans la *Légende des siècles*, est personnifié dans ces chevaliers qui n'ont la lance au poing

(1) Le P. Augustin Largent, professeur à l'Université catholique de Paris, dans une lettre particulière.

(2) *Hommes et Dieux*, 4e édit., p. 404.

(3) Le R. P. Largent.

que pour défendre les faibles, les pauvres, les opprimés.

Ils étaient, dans des temps d'oppression, de deuil,
De honte, où l'infamie étalait son orgueil,
Les spectres de l'honneur, du droit, de la justice ;
Ils foudroyaient le crime, ils souffletaient le vice...
... Prêts à toute besogne à toute heure, en tout lieu,
Farouches, ils étaient les chevaliers de Dieu.

Ce sont les paladins errants...

Ils erraient dans la nuit ainsi que des lumières...

D'où viennent-ils ? on ne sait : du Rhin, du Cydnus.

Rois dans l'Inde, ils étaient en Europe barons ;
Et les aigles, les cris des combats, les clairons,
Les batailles, les rois, les dieux, les épopées,
Tourbillonnaient dans l'ombre au vent de leurs épées (1).

Demandez au poète leurs noms.

Ils s'appelaient Bernard, Lahire, Eviradnus.

Quel justicier, cet Eviradnus !

Sa grande épée était le contrepoids de Dieu...

et, comme il lutte vaillamment, au bord de l'oubliette féodale, contre ces deux mécréants : Ladislas et Sigismond ! Le premier, il le tue d'un coup d'épée, puis il se sert du cadavre, comme d'une massue, pour assommer le second. Dénouement hors nature, si grandiose qu'il confine au grotesque.

... L'un meurt, mais l'autre s'est dressé.
Le preux, en délaçant sa cuirasse, a posé
Sur un banc son épée, et Sigismond l'a prise...

(1) Les chevaliers errants.



... Le moment est funèbre : Eviradnus sent bien
Qu'avant qu'il ait choisi, dans quelque armure un glaive,
Il aura dans les reins la pointe qui se lève ;
Que faire ? Tout à coup, sur Ladislas gisant
Son œil tombe ; il sourit, terrible, et, se baissant
De l'air d'un lion pris qui trouve son issue :
— Hé ! dit-il, je n'ai pas besoin d'autre massue !
Et prenant aux talons le cadavre du roi,
Il marche à l'empereur qui chancelle d'effroi ;
Il brandit le roi mort comme une arme, il en joue,
Il tient dans ses deux poings les deux pieds et secoue
Au-dessus de sa tête, en murmurant : Tout beau !
Cette espèce de fronde horrible du tombeau,
Dont le corps est la corde et la tête la pierre...

Puis, ici, comme ailleurs, le poète appuie trop, il enfonce. Un instant, on s'est cru au Théâtre français, et l'on s'aperçoit qu'on est à Guignol.

(A suivre) Jean VAUDON.



LE CENTENAIRE

DE 1789

LES ÉLECTIONS. — L'EXPOSITION

L'année 1889 touche à sa fin. Elle expire tristement après avoir fait beaucoup de bruit et jeté un grand éclat. Le centenaire de 1789 a laissé très indifférent, au fond, un peuple à qui la Révolution, au lieu de paix et de justice, a donné de grands mots vides de réalités, et noyés dans la boue et dans le sang; les élections ont apporté à tous déboires et déceptions; l'Exposition, fête, j'allais dire irrévérencieusement, foire universelle, s'achève mélancoliquement au milieu de la pluie et du brouillard, à travers lequel circule une foule morne, qui semble accomplir une corvée, en jetant sur les palais de carton qui s'effritent, des regards chargés d'ennui. Il ne sera peut-être pas inutile de jeter un coup d'œil sur cette année qui va bientôt rejoindre ses devancières dans le grand abîme de l'histoire, et de chercher le sens des manifestations qui l'ont signalée.

I

Le Centenaire ! Une chose frappe à première vue. L'enthousiasme a été médiocre de la part de ceux qui se disent volontiers les petits-fils des géants de 89. Sans doute, l'on

trouve bien, ici et là, dans les harangues officielles, l'éloge de convention qui vient, en quelque sorte, se placer automatiquement sur les lèvres du personnage provisoirement préfet, ministre ou président. M. Carnot a parlé de nos pères « qui ont fondé un nouveau régime sur la justice et la liberté » ; M. Tirard a débité, du ton élégiaque qu'on lui connaît, des phrases analogues : somme toute, nul entrain, nulle conviction ardente et passionnée. En revanche, la critique a abondé. Les fils de cette France qui se fait gloire de tirer son origine de la Révolution, ne lui ont pas épargné les reproches, même les plus sanglants, et l'on en a vu qui s'appliquaient à montrer « comment les faits, d'accord avec la théorie, confirment la stérilité des principes de 1789 (1) ». Je ne crois pas qu'à l'heure présente, dans les camps les plus divers et dans les écoles les plus opposées, sauf peut-être chez les doctrinaires des *Débats* ou du *Temps*, il puisse s'élever un doute sur la *banqueroute définitive de 1789*. Cette constatation, à peu près unanime, a son prix, mais, si l'on en demeurait là, la conclusion serait décourageante. Une nation ne peut pas vivre dans un état de banqueroute perpétuelle, et le rôle de Marius assis et pleurant sur des ruines, ne sied pas à un cœur fidèle à sa foi et qui aime son pays.

C'est ce qu'ont parfaitement compris les vaillants chrétiens et les vrais Français qui, à l'occasion du Centenaire, ont suscité, poursuivi, mené à bon terme un admirable mouvemeut de réorganisation sociale. Je n'ai pas à faire ici, par le menu, l'histoire de ces dix-huit assemblées provinciales couronnées par l'assemblée générale de Paris, et qui ont montré à tous, amis et ennemis, ce qui se cachait encore de forces vives dans cette France mise en poussière par la formidable machine de la Révolution. On peut le dire, sans crainte de verser dans la rhétorique, l'on a le droit de ne point désespérer d'un pays où des hommes de cœur et de résolution, appartenant à toutes les classes,

(1) *Les Principes de 1789 et la Science sociale,* par Th. Verneuil, chap. II.

venus de tous les horizons, s'unissent étroitement dans une même pensée, sans renier le passé, prennent hardiment possession de l'avenir et veulent bâtir, en l'appuyant à la tombe des ancêtres et à la pierre de l'autel, un édifice qui abritera sous ses jeunes voûtes les enfants d'une même famille, les fils d'une même patrie. Ce qui m'a frappé dans ces assemblées, c'est la netteté avec laquelle on se séparait à la fois et des errements qui ont fait le malheur de l'ancien régime, et des principes criminels qui ont fait de la Révolution la source toujours ouverte de désastres sans fin. Ni regrets superflus, ni vaines récriminations, ni anathèmes jetés à la face de notre siècle encore plus malheureux que coupable, et qui, ayant eu la mauvaise fortune d'être conçu dans l'iniquité, porte et garde dans son sang le venin de cette origine. Il ne s'agit, en effet, ni de critiquer ni de fulminer ; ce n'est pas de la sorte qu'on relève les peuples : il faut proclamer les principes sauveurs, et poser les pierres qui serviront de fondement à la reconstitution sociale. C'est là que tendent les vœux formulés dans les diverses assemblées, et qui ont été la conséquence naturelle de l'enquête ouverte dans toute les provinces de France, et des doléances recueillies de tous les côtés. Espérons, avec M. le comte de Mun, « que ce seront un jour les mandats dont s'inspireront les législateurs de l'avenir ». Dégageons les traits principaux de la grande œuvre sociale à laquelle veulent travailler ces généreux reconstructeurs.

Quel a été le premier mal de la Révolution, ce qui, suivant le mot de génie du comte de Maistre, lui a donné un caractère *satanique?* Les constituants de 89 ont prétendu établir la société en dehors de la pierre angulaire et de la base fondamentale, en dehors de Dieu et de Jésus-Christ. Lorsqu'un peuple a été plongé avec son chef dans le baptistère de Reims; lorsque de son sein est sorti cet homme incomparable, dont le nom s'identifie avec le nom même de la grandeur, et qui a été le vrai père de la civilisation européenne chrétienne, Charlemagne ; lorsque, plus tard, de ce sol de la France, pénétré par la rosée de l'Evangile, a jailli cette merveilleuse fleur, saint Louis et son règne ;

lorsque, pendant de longs siècles, le nom de Jésus-Christ a rayonné dans les plis du drapeau de la patrie, et a été porté à la pointe de son épée ; enfin, lorsque l'Evangile a été le ciment de ses institutions, la règle de ses lois, la lumière de sou esprit, ignorer Jésus-Christ dans l'acte même constitutif du pays, et placer le peuple sous les auspices de je ne sais quel Être suprême, divinité vague, indéterminée, abstraction sans vie et sans activité, c'est faire œuvre aussi antichrétienne qu'antipatriotique.

C'est bien là cependant ce qu'ont fait les constituants de 89. Dans la « déclaration des droits de l'homme », ce *fatras métaphysique*, comme l'appelle Macaulay, *émané de Rousseau*, une chose frappe à première vue, c'est la négation de la souveraineté sociale de Dieu ; c'est la substitution à la royauté publique de Jésus-Christ et de son Evangile, de la *loi*, *expression de la volonté générale*, c'est-à-dire du nombre et, en définitive, de la force brutale. L'homme mis à la place de Dieu, voilà le fond même de la Révolution; c'est dans ce fonds doctrinal que plongent depuis cent ans les racines de nos institutions politiques. Etonnez-vous, après cela, qu'elles donnent la mort à tous les régimes qui viennent se réfugier à son ombre.

« Monsieur, disait Bailly à Maury, quand la loi parle, la conscience doit se taire. » C'est là le mot de toutes ces tyrannies, comme le mot des apôtres : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, » est le mot de toutes les glorieuses résistances et de toutes les vraies libertés. Ce silence sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur l'Eglise, est aggravé par ce fait, trop peu connu, que l'Assemblée rejeta la motion de Camus, appuyée par l'évêque de Chartres, de faire en même temps une déclaration des devoirs, pour montrer que la religion est le fondement des lois politiques. A partir de ce jour, la nation très chrétienne devint officiellement une nation indifférente à l'égard de Dieu, et parce que la neutralité, en pareille matière, est contraire à la nature des choses, nous voyons, sous nos yeux, l'irréligion érigée en *religion d'Etat*.

La Révolution a détourné la France de Dieu, de son Dieu ;

elle a renversé nos rapports avec Dieu quant à l'âme, quant à la pensée, quant aux sciences, quant aux mœurs, enfin, quant à l'Etat et à ses lois. Une telle rupture a eu pour conséquence fatale le brisement des liens sociaux les plus nécessaires et les plus solides. Le mépris du foyer a suivi la destruction de l'autel. On l'a très bien dit : « Quand Dieu n'est plus entre deux hommes, de quelque façon qu'on s'y prenne, l'un des deux devient pour l'autre une proie, réalisant le mot des anciens : *Homo homini lupus.* »

Les membres des assemblées provinciales ont compris qu'il fallait aller à la source première de l'erreur. L'homme agit d'après sa pensée : ses actes, fils de cette pensée, composent cet ensemble qu'on appelle les mœurs, et d'où découlent les lois, les institutions et toute la vie sociale. Donc, pour restaurer un peuple, il faut avant tout ramener son âme aux principes dont s'alimente sa pensée, il faut le replacer en communication avec le principe premier sur lequel reposent toutes choses, avec Dieu. C'est pourquoi, après avoir, sans respect humain, reconnu les droits de Dieu sur la société publique, nos assemblées, se plaçant sur le terrain des faits et des applications, ont tiré des conséquences immédiatement pratiques.

Elles ont d'abord réclamé le respect de l'antique religion de la France, l'application loyale et la franche exécution du Concordat, délivrée non seulement des passions sectaires qui veulent le changer en instrument d'oppression, mais aussi des injustes entraves d'une administration soupçonneuse et tracassière, et, par suite, la pleine liberté du culte, du ministère sacerdotal, l'exemption pour les prêtres du service militaire, compensation légitime du grand service social auquel ils sont appelés, l'organisation des secours religieux dans l'armée, dans les casernes et les hôpitaux, le droit pour les associations religieuses de se constituer et de se développer librement. Ensuite, et afin de rétablir les liens rompus par les principes et par les pratiques révolutionnaires, « elles ont demandé que la famille trouvât dans une juste liberté de l'enseignement à tous les degrés le moyen d'exercer la charge paternelle, dans l'instruction religieuse

distribuée aux enfants chrétiens qui fréquentent les écoles publiques, la garantie de leur éducation morale ; elles ont réclamé l'abrogation de la loi du divorce, la paix du foyer domestique, préservé de la dissolution par la revision des articles du Code relatifs au droit de tester, et protégé, dans les milieux populaires, par le repos dominical, et l'interdiction légale du travail à l'usine des femmes et des enfants (1). »

C'est ainsi que, cent ans après la proclamation « des droits de l'homme », de généreux chrétiens, assurément les meilleurs fils de la France, proclamaient « les *Droits de Dieu* ».

La seconde faute des hommes de 89 a été de vouloir constituer la société en dehors des conditions naturelles organiques et historiques de toute société. Il y a deux conceptions absolument différentes sur la société : la première que j'appellerai matérialiste et *mécanique;* la seconde, une conception vivante et *organique*. Pour les tenants du premier système, la société est une cohue d'atomes individuels, plus ou moins ingénieusement agencés par la main de fer de l'Etat, un mécanisme de rouages qui s'engrènent les uns avec les autres, et qui obéissent à l'impulsion d'un moteur central; pour les autres, la société est ce que Cicéron nommait merveilleusement bien, *cœtus ordinatus*, un peuple *organisé*, une série d'organismes vivants, ayant chacun leur fonction propre et leur autonomie relative. Regardez, non point au-dedans de vous, des abstractions vides de réalité, mais devant vous, la nature des choses telle qu'elle se développe au souffle de l'histoire, et vous verrez qu'une société est un immense organisme corporatif, à partir de cette première corporation naturelle et nécessaire qui est la famille, jusqu'à la grande corporation, l'Etat, en passant par ces corporations intermédiaires, filles de la première, origine de la dernière : les communes, les provinces, sans oublier les associations professionnelles qui groupent les hommes voués aux mêmes occupations et ayant, par conséquent, les mêmes inté-

(1) Discours du comte Albert de Mun.

rêts. Le régime corporatif, entendu dans son sens large et élevé, est le régime naturel de la société humaine.

Les Constituants de 89, grisés par la liqueur frelatée du *Contrat social*, ne virent dans la société qu'une immense agglomération d'individualités humaines réunies par le lien d'un contrat et formant une monstrueuse collectivité *amorphe*, sans organes distincts, sans fonctions spéciales, recevant tout, mouvement, action, de la puissance sans contrepoids de l'Etat, incarné, soit dans un homme, soit, ce qui est pire, dans une assemblée anonyme irresponsable. Nul ne l'ignore, la Constituante poussant jusqu'au bout l'œuvre déjà à moitié accomplie par la royauté absolue, passa un niveau impitoyable sur toutes ces formes merveilleusement variées de la vie sociale, détruisit toutes les corporations, interdit jusqu'à l'espérance même de pouvoir s'associer en vue « de prétendus intérêts communs », et il ne resta plus, d'un côté, que de la poussière humaine livrée à tous les vents et de l'autre, que l'Etat omnipotent et omnivore.

L'administration mécanique et bureaucratique remplaça l'organisation vivante et autonome, et toutes les *libertés* réelles et légitimes, sacrifiées au rêve d'une liberté chimérique et abstraite, expirèrent, l'une après l'autre, sous la main de fer du despotisme personnel ou collectif. L'on parla bien encore de représentation nationale, mais il suffit de savoir lire dans l'histoire d'un passé qui n'est pas loin de nous, pour être convaincu que cette représentation confuse d'opinions, de passions et d'appétits, n'a rien à voir avec la représentation calme, distincte, réfléchie des intérêts sérieux et distincts des divers groupes organisés et coordonnés qui composent la nation. *Ceci a tué cela :* le parlementarisme, dont l'agonie, à l'heure présente, fait horreur et pitié, a tué le véritable régime représentatif.

Eclairés par cent ans d'expériences terribles, les membres de nos assemblées ont répudié les utopies malsaines du sophiste de Genève. Ils n'ont pas eu la sotte hardiesse de plier la nature des choses aux rêves de l'homme. Ils ont compris que la société est un *organisme corporatif*,

ou pour mieux dire un merveilleux ensemble d'*organismes corporatifs*. Chacun doit avoir son autonomie relative exigée par sa fin, par sa fonction et doit être coordonné au véritable bien général. A coup sûr, il faut un centre, mais il ne doit pas être tout. Que l'on accorde au pouvoir de l'Etat ses légitimes attributions, mais qu'il n'absorbe pas tout. De là des vœux, expression d'une sagesse pratique, qui demandent que la représentation des intérêts basée sur l'organisation de la vie provinciale et de corps professionnels, autonomes et permanents, soit substituée au parlementarisme. Cette tendance à la reconstitution de l'autonomie provinciale et des associations professionnelles, s'est affirmée partout avec éclat. D'instinct, l'on a senti qu'il y avait là la barrière la plus sûre et la plus solide contre le despotisme et contre ce qu'on appelle le *socialisme d'Etat*. L'on a compris, en même temps, que la forme politique était avant tout la résultante de l'organisation sociale, et que, par conséquent, travailler à la restauration des saines idées et des justes doctrines était travailler — bien mieux que ne font les *politiciens*, — à la restauration du pouvoir qui doit rendre à notre pays la paix et la grandeur, en renouant la chaîne des traditions historiques brisées. — Il y a dans ce mouvement, qui est loin d'être isolé, et qui est appuyé même par des hommes autrefois très entichés des maximes révolutionnaires, un symptôme consolant. Pendant bien longtemps, en France, l'on a paru avoir complètement oublié la signification simple et profonde de cette expression : le *corps social*. Cette notion commence à se dégager avec netteté des nuages qui l'enveloppaient. Les *abstracteurs de quintessences* perdent leur crédit, l'on n'a plus la même confiance dans la mécanique sociale de Rousseau, et cette *leçon de choses* qui s'appelle l'histoire est plus attentivement écoutée d'une génération menée au bord des abîmes par les rhéteurs et par les sectaires.

Enfin la Révolution, triomphe de l'orgueil humain, a été aussi le triomphe de l'égoïsme. L'égoïsme a enfanté une race d'hommes n'ayant d'autre but dans la vie que la satis-

faction de plus en plus large de leurs intérêts et de leurs convoitises, d'autre règle qu'une liberté débarrassée de tout frein et de tout sentiment élevé de responsabilité. Les liens sociaux, qui naissent de la conviction des devoirs réciproques imposés par une loi supérieure et du respect de tous les droits légitimes, furent rompus. La bête fauve qui sommeille au fond de tout cœur de fils d'Adam tombé, fut délivrée.

Quelles furent dans l'ordre économique les conséquences de ce bouleversement profond ? Laissons la parole à M. le comte de Mun ; nul n'a mieux dit que lui : « L'intérêt devenant la règle des relations humaines, le travail, qui est leur principal élément, ne fut plus regardé que comme un moyen de le satisfaire. Considéré au point de vue de sa valeur marchande, assimilé lui-même à une marchandise, il ne connaît plus d'autre règle que la concurrence et l'intensité de la production. La propriété, qui est le fondement de l'ordre social, l'objet qui sollicite le plus fortement les passions des hommes, n'apparut plus elle-même que comme un moyen de satisfaire l'égoïsme : elle perdit le caractère d'une fonction sociale exercée par ses détenteurs au nom de la loi divine; elle ne fut plus envisagée que comme un placement de capitaux. L'argent, qui est le moyen de transactions entre les hommes, subit la loi commune ; il devint par lui-même, grâce au mépris de la loi divine, une source de profits abondants, et par conséquent un appât offert aux convoitises des hommes, appât d'autant plus sérieux qu'il représente la richesse mobile, but suprême des ambitions matérialistes, parce qu'elle est le moyen de procurer la puissance.

« Dans les relations entre les travailleurs, la liberté absolue s'est imposée comme la conséquence forcée de la concurrence illimitée : liberté dans la violation du repos dominical, dans l'emploi abusif des hommes, des femmes, des enfants, dans le règlement de leur salaire, dans la condition matérielle et morale qui leur est faite ; liberté dans la lutte des maîtres contre les ouvriers, des ouvriers contre les maîtres, des maîtres et des ouvriers entre eux, c'est-à-dire

l'antagonisme entre les intérêts opposés accepté comme l'inévitable condition de l'humanité, et par une suite évidente, l'écrasement du faible par le fort, qui équivaut dans la pratique — il faut le dire sans détours, parce que c'est là à nos yeux le plus funeste résultat de l'œuvre révolutionnaire — à la liberté pour le capital d'exercer sa puissance, sans autre frein que la résistance souvent impuissante des salariés.

« S'agit-il de la propriété ? Abandonnée à la liberté absolue, elle a perdu, avec la limite qu'elle trouvait dans le droit moral, son principal titre au respect des hommes : elle s'est vue violemment attaquée par les logiciens de la Révolution...

« Enfin j'ai dit comment la loi de l'intérêt personnel avait donné au commerce de l'argent son essor le plus immoral. C'est là aussi que la liberté absolue a exercé ses terribles ravages. Le débordement de l'usure en a été la conséquence immédiate : c'est la marque de ce siècle, le nom qu'il méritera dans l'histoire. La séparation de plus en plus profonde, établie par la loi de l'intérêt individuel entre le capital et le travail, a obligé celui-ci à demander des ressources non plus au crédit mutuel et à la force de l'association, mais aux détenteurs de la richesse qui l'ont exploité par des profits excessifs : tout, dans les circonstances, a contribué à développer le mal, l'étendue des entreprises, la transformation de l'outillage, les nécessités de la concurrence ont obligé l'industrie à amasser des capitaux considérables ; pour les rassembler, on a eu recours à des sociétés financières de forme spéciale qui, favorisées par l'appât des bénéfices faciles, ont, grâce à l'anonymat qui les couvre, détruit la responsabilité patronale, et permis un accroissement annuel de la production, qui profite surtout aux capitalistes et aboutit le plus souvent pour les travailleurs, par l'effet des crises périodiques, au chômage forcé.

« La liberté du crédit a permis de faire de la négociation des valeurs mobilières un véritable jeu, le plus coupable de tous, qui en donnant au capital réel une élévation fictive, lui fait rapporter des profits scandaleux. De là est née

cette puissance nouvelle et cosmopolite qui se concentre de plus en plus en quelques mains, qui soumet à son tribut le commerce, l'industrie, l'agriculture, qui épuise la propriété foncière et la met à sa merci par l'hypothèque, qui compromet et accapare souvent la fortune nationale elle-même en exploitant par l'agiotage et la spéculation la dette publique toujours accrue grâce au système des emprunts; qui réduit, enfin, la masse de travailleurs aux brusques alternatives de la richesse et de la misère, en offrant à ceux qu'elle exploite des perspectives de fortune inespérée trop souvent anéanties dans d'irrémédiables catastrophes (1). »

A ce tableau fait de main de maître, il n'y a pas un seul trait à retrancher. Et lorsque l'éloquent orateur a conclu en s'écriant : « Un ordre social qui se résume en deux mots : l'agiotage et le paupérisme, qui s'appuie sur la toute-puissance de la banque et qui engendre le prolétariat, un tel ordre social est jugé et condamné, » les applaudissements prolongés qui ont accueilli sa parole, lui ont prouvé qu'il avait mis le doigt sur la plaie.

Cette plaie, nos assemblées provinciales l'ont parfaitement vue, et elles ont, en même temps, proposé tout un ensemble de remèdes qui, s'ils étaient sagement et fermement appliqués, pourraient amener peu à peu la guérison du corps social. Elles ont demandé que, pour parer aux inconvénients et aux désordres de la liberté absolue dans le régime du travail, de la propriété et des échanges, une législation sociale sagement élaborée, et complétée par des conventions internationales, assurât la protection des travailleurs et celle de l'industrie contre les injustices de la force, les excès de la concurrence, l'aggravation des impôts, défendît les populations agricoles, qui sont la moelle de la patrie, contre le morcellement excessif, l'instabilité perpétuelle, l'écrasement des charges fiscales, et sauvegardât la morale publique, la prospérité nationale, les droits du peuple

(1) Discours du comte Albert de Mun à l'assemblée générale des délégués des assemblées provinciales de 1889.

contre les entreprises scandaleuses de la spéculation et les audaces désastreuses de l'agiotage.

Le comte de Mun l'a dit avec pleine vérité : c'est tout un programme de parti et de gouvernement dont les bases ont été posées. Pour la première fois depuis longtemps, les vrais *conservateurs,* les *conservateurs catholiques sociaux,* ont fait autre chose que pousser de grands cris et se livrer à des efforts généreux mais trop souvent stériles, parce que, outre qu'ils étaient mal concertés, ils ne portaient que sur tel ou tel point spécial. Ce n'est pas, en effet, une simple brèche ouverte ici ou là qu'il s'agit de boucher et de réparer ; c'est le rempart lui-même, écroulé presque dans toute sa longueur, qu'il faut relever. Cette œuvre, qui ne sera pas l'œuvre d'un jour, demande des ouvriers de longue haleine, *longi prælii milites,* comme dit un Père de l'Eglise, des ouvriers qui, connaissant toute l'étendue et toute la profondeur du mal, sachent lui appliquer, avec intelligence et courage, le remède convenable. Nous sommes, il faut le dire, un peuple *dissous;* la terrible machine révolutionnaire, passant et repassant sur nous, a tout mis en poussière. Reprendre cette poussière, la coaguler, lui rendre la consistance pour en former des masses solides, des blocs compacts et résistants, voilà la tâche qui sollicite nos efforts. Il y a là toute une réédification sociale à opérer. Or toute œuvre d'architecture réclame un plan d'ensemble et une direction intelligente, un travail suivi et persévérant. Le mérite des assemblées provinciales de 1889 a été d'avoir compris la nécessité de cette œuvre de réorganisation, et d'avoir commencé de mettre résolument la main au travail. Qu'il y ait eu, au cours de cette campagne, des tâtonnements, des hésitations, des lacunes, des imperfections, nul ne saurait s'en étonner ; mais ce serait, en vérité, faire preuve d'une singulière étroitesse d'esprit que de s'attacher à ces critiques de détail, et que de se refuser à voir l'importance et le succès relatif de la campagne si activement menée. Les esprits fâcheux qui aiment à chercher et à mettre partout en lumière les côtés faibles, feraient beaucoup mieux d'apporter à l'entreprise commune le concours

de leur intelligence et de leurs efforts. Ce n'est pas à l'heure où la société court les derniers périls, qu'on a le droit de se retrancher dans une indifférence dédaigneuse, ou de se désintéresser des causes sacrées que nous défendons, parce que l'on n'emploie pas toujours les procédés et les recettes qui ont notre préférence.

II

Si les *conservateurs* avaient extrait du programme développé au cours des *assemblées provinciales* quelques points précis et vraiment populaires, pour en faire leur *plateforme* électorale, peut-être n'auraient-ils pas subi, dans les élections, la défaite qui les a surpris, et à laquelle, pour mon compte, je m'attendais. L'on a préféré partir en guerre un peu à l'étourdie, à la suite d'un chef dont le panache, qui n'avait rien de commun avec celui d'Henri IV, avait rallié une foule de gens qui devaient être très étonnés de se trouver ensemble. L'on sait quel a été le succès de cette belle aventure. N'en parlons plus : pitié aux vaincus, et Dieu veuille que la leçon serve à quelque chose. Le désarroi du parti conservateur, la poigne de M. Constans, qui s'est montré un *artiste* de première force en fait de manipulation du suffrage universel, la tenue correcte de M. Carnot, le grand banquet des maires, la fête perpétuelle de l'Exposition, la tour Eiffel elle-même, ont contribué à amener le résultat que l'on connaît. Deux traits caractérisent les élections de septembre : la défaite des pires persécuteurs de l'Eglise, comme MM. Ferry, Goblet, Compayré, et le triomphe de la haute banque dans la personne de MM. Léon Say et consorts. Déjà ces derniers, pour attirer à eux les conservateurs, parlent d'apaisement, de modération, de réconciliation. Ce sont de beaux mots ; encore faudrait-il qu'ils fussent suivis de quelque effet. Autant il serait peu sage de se cantonner dans une opposition tapageuse et intransigeante, autant il serait, croyons-nous, imprudent de se

laisser aller à un espoir auquel le lendemain apporterait un démenti, et d'entrer en des compromissions dont on serait bientôt la dupe. Que l'on ne fasse pas de la politique étroite de *parti*, à la bonne heure ; mais que l'on n'abaisse pas la bannière des vrais principes chrétiens et sociaux. Au fond, la France a soif de paix et d'honnêteté ; elle ne veut ni des gens de joie, ni des gens de proie, qui sacrifieraient tout à leurs plaisirs et à ce qu'ils appellent les *affaires*. Pour des raisons diverses et nombreuses, elle repousse les francs-maçons, sectaires, et les juifs, véritables fauves acharnés à la dévorer. Ce noble pays, désorienté, ballotté d'ici, de là, se donnera à qui saura lui expliquer franchement les causes de sa ruine, et lui montrer le chemin qui le conduira à de meilleures destinées. A ce point de vue, le programme qui ressort d'une conversation de M. le comte de Mun avec le rédacteur du *Pall Mall Gazette*, conversation qui n'a pas été démentie, et que nous avons tout lieu de croire authentique, offre à ceux pour qui le nom de *conservateurs* est autre chose qu'une vaine étiquette, un solide terrain de ralliement. Les uns ont trouvé trop court le programme exposé par le vaillant fondateur de l'*Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers ;* les autres l'ont trouvé trop chargé et l'ont même accusé de socialisme d'Etat. Aux premiers nous répondons qu'il ne s'agit de constituer ni un parti catholique qui serait une espèce d'école théologique, cela n'est pas de notre ressort, et nous laissons ce soin à ceux qui ont la mission divine de nous enseigner et de nous régir, ni un parti politique fermé dans un pays où, depuis cent ans, n'a pu définitivement prendre racine aucune forme particulière de gouvernement. Aux autres nous prendrons la liberté de faire remarquer qu'il n'est peut-être pas très séant d'appeler « socialistes d'Etat » ceux qui ont indiqué, dans la constitution d'un régime corporatif bien ordonné, le seul moyen d'échapper au « socialisme d'Etat », moyen autrement efficace que les plus vigoureuses protestations et que les tirades les plus éloquentes. Nous avons assez expérimenté ce que peuvent donner les politiciens de tous les partis. Pourquoi ne pas essayer d'une *politique sociale*

inspirée par les vrais principes chrétiens, consacrée par les meilleures traditions de l'histoire de l'Eglise? Il est bon de ne pas l'oublier, écrivait naguère un éloquent religieux anglais, le *sermon sur la montagne* a été prêché non dans un cloître, mais à la foule. L'Evangile est le code non seulement du salut individuel, mais encore du salut social. M. le comte de Mun avait mille fois raison, lorsqu'il disait, il y a quelques mois : « Ce n'est pas en vain que la force populaire grandit et monte à l'horizon ; il y a dans cette puissance nouvelle un inconnu qu'il faut deviner, un problème encore obscur, mais décisif pour toutes les nations du monde... Il faut aller au peuple avec sincérité, avec confiance ; il faut prêter l'oreille à sa plainte et se pencher assez bas pour l'entendre à travers les menaces et les cris de colère. » Il y a des injustices qui appellent un redressement ; il y a des iniquités qui, si elles ne sont pas généreusement réparées, attireront sur la tête de la société coupable, qui les tolère et qui même les favorise et les protège, de terribles représailles.

Sans doute, la réforme qui donnera au peuple le pain et la justice, qui assurera la paix en faisant l'ordre, ne sera pas l'œuvre d'un jour et elle rencontrera sur sa route d'opiniâtres résistances. Mais est-il pour un chrétien un plus beau rôle à jouer que celui de conducteur de ce peuple trompé, exploité depuis cent ans par tous les charlatans et par tous les empiriques, et maintenant à bout de patience parce qu'il est à bout d'espérance? Que l'on ne nous traite pas d'esprits chimériques et d'utopistes dangereux. Est-il un utopiste, ce grand cardinal Manning qui apaisait la grève menaçante de plusieurs centaines de milliers d'ouvriers, en plaidant et en gagnant leur cause? Sont-ils des utopistes, ces évêques d'Irlande qui, grâce à des efforts persévérants et concertés, verront bientôt luire sur leur troupeau le jour de la justice? Est-il un utopiste, ce cardinal archevêque de Reims qui hier exprimait au pied du trône pontifical, dans un langage à la fois si élevé, si plein et si précis, les légitimes revendications des ouvriers, et recevait publiquement, de la bouche même du vicaire de Jésus-Christ, la réponse

la plus fortifiante et la plus consolante ? Sont-ils des esprits chimériques, ces hommes, laïcs, prêtres, évêques qui, sur tous les points du monde, appellent de leurs vœux et s'efforcent de hâter la réforme d'un état de choses de plus en plus intolérable ?

Aussi bien : il n'est plus permis d'hésiter, et il est plus que temps d'agir. Le monde s'agite sous l'impulsion de forces de plus en plus puissantes. Une évolution dont le terme peut être la ruine ou le salut, est en train de s'accomplir. Le peuple appartiendra à qui saura le prendre, et le prendra qui mettra la main sur son cœur, et qui donnera satisfaction aux instincts encore confus qui le tourmentent.

Il ne faut ni le flatter ni le tromper : flatteurs et exploiteurs l'ont conduit aux extrémités où nous le voyons. — Il faut croire en sa loyauté, il faut l'aimer assez pour lui dire la vérité, et aussi pour lutter contre les oppressions qui l'accablent et contre les convoitises qui le dévorent. Que les chrétiens récitent et comprennent le *Pater ;* à la lumière de ces paroles divines, ils auront une *intelligence* plus vive de ces deux grands dogmes qui renferment tout le programme d'une sérieuse réforme sociale : la paternité céleste et la fraternité humaine. Ils sauront mieux que l'homme raisonnable, à l'âme immortelle, fils de Dieu, ne peut être changé en instrument au service de l'égoïsme et de la cupidité d'un petit nombre. Ah ! qu'il grandisse, qu'il se fortifie, le groupe des hommes d'intelligence et de cœur, serviteurs de Dieu et du peuple, qui, brisant les vieux cadres, las d'expédients usés, et comprenant les signes des temps, veulent se donner, dans la vie publique, la grande mission d'arracher leurs frères à la servitude de l'injustice. L'avenir est à eux, un avenir peut-être plus prochain qu'on ne croit, car, lorsque, sous l'impulsion d'une idée, commence le mouvement des grandes masses populaires, il s'accélère avec une rapidité prodigieuse, et bientôt il renverse tout sur son passage. — Coupable qui voudrait se tenir en dehors de ce mouvement ! Insensé qui prétendrait l'arrêter ! Le vrai sage est celui qui se met hardiment en tête pour le conduire et pour le diriger. Dieu veuille qu'un jour, que

prochainement, nous le souhaitons, du sein de cette humanité réconciliée avec Dieu, et réconciliée avec elle-même, jaillissent les paroles triomphantes du cantique angélique : Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix aux hommes de bonne volonté !

III

Ces paroles, nous aurions voulu les lire inscrites en lettres de feu sur les portes de l'Exposition universelle.

Trois traits caractérisent cette colossale entreprise : l'exhibition de tous les plaisirs que peut fournir à l'homme un état de civilisation raffinée ; le spectacle de la merveilleuse et féconde activité du travail humain ; l'absence publique et officielle de toute pensée religieuse.

De la *foire* admirablement réussie, paraît-il, nous n'avons rien à dire, sinon que nous souhaitons que, d'un côté, la moralité et, de l'autre côté, les finances, soit privées, soit publiques, déjà si éprouvées, n'en subissent pas un dommage notable. C'est, je crois, de Bonald qui, traçant en quelques mots le programme d'un bon gouvernement, écrivait ces sages paroles : Le pouvoir doit faire *peu* pour les plaisirs des peuples, *beaucoup* pour ses besoins, *tout* pour ses vertus... Les organisateurs de l'Exposition paraissent avoir entendu les choses d'une tout autre façon ; il reste à savoir si la leçon que les foules qui se sont pressées au Champ-de-Mars, auront emportée de ces fêtes données à profusion, sera une leçon de vertu et, partant, de force et de courage, inspirant, avec l'amour du travail, la pensée de généreux efforts. Il n'est pas bon d'amollir le cœur des nations ; plus que jamais elles auraient besoin d'enseignements et d'exemples virils.

Lorsqu'on visite l'Exposition, il est impossible de ne pas s'arrêter, plein d'admiration et songeur, devant ce magnifique palais des machines qui abrite les merveilles du travail humain.

L'on admire, car l'on saisit sur le fait la réalisation de la parole divine à l'homme : Domine la terre et assujettis-la. Sous le regard étonné et ravi se déploient tous les produits de l'intelligence, de l'habileté, du labeur patient, marqué du signe de la royauté de l'homme ; mais en même temps l'on est songeur, et l'on se dit avec inquiétude : « L'invention de ces machines, dans les vues de la Providence, aurait dû alléger le travail de l'homme et lui donner plus de loisirs pour les soucis de l'esprit et de l'âme, et cependant ces machines n'ont épargné ni une goutte de sueur à son front, ni une larme à ses yeux. »

La faute n'en est ni aux machines, ni à leurs glorieux inventeurs ; elle est à la férocité de l'égoïsme humain et à une mauvaise organisation sociale. L'on a lâché sur la société les bêtes fauves de tous les appétits déréglés, et l'on a ironiquement décoré cela du nom de liberté et de justice. Parce que notre siècle est le siècle de la *force*, de la *force* mécanique, instrument merveilleux de délivrance ou de servitude, il devrait avant tout avoir souci du droit et de la justice, il devrait ne pas oublier que l'instrument et le produit sont pour l'homme, et non l'homme pour l'instrument et le produit. Ce qui devrait dominer dans toutes les sphères de l'activité économique, c'est cette doctrine profondément humaine. Ah ! il y a un contraste d'une éloquence poignante entre cette grandeur du mécanisme inventé par l'intelligence de l'homme pour le service de l'homme, et la condition de foules condamnées par le vice d'une mauvaise organisation sociale, à végéter dans l'angoisse et l'opprobre de la misère. L'on dirait en vérité que la société n'existe point en vue du bien commun et général, et qu'elle n'est qu'une exploitation au profit de quelques-uns. Nous n'accepterons jamais pour devise le mot atroce du païen : *Paucis vivit humanum genus.*

Pourquoi la religion n'a-t-elle pas été conviée à cette fête solennelle du travail ? Est-ce qu'elle n'a pas son mot à dire ? Est-ce qu'elle n'aurait pas fait entendre à tous d'utiles leçons ? Est-ce qu'elle n'aurait pas appris au monde, qui l'a trop oublié pour son malheur, que le travail est la loi qui, sous

une forme ou sous une autre, pèse sur tout homme? qu'ici-bas tout être humain, sous peine d'être un parasite, un de ces oisifs auxquels il est dit sévèrement : *Ut quid statis toti die otiosi!* doit remplir une fonction utile ; que la paix et la justice ne peuvent fleurir qu'autant que les droits divers de tous sont également respectés et garantis ? Elle aurait dit cela, l'Eglise, en même temps qu'elle aurait tiré de son cœur cette grande parole qu'y a déposée le Maître : *Misereor super turbam.* Ah ! quand les hommes qui, dans notre pays, sont à la tête des choses comprendront-ils la vérité de cette parole d'un illustre évêque : C'est en vain que l'on tentera de refaire la patrie française, si l'on ne refait tout d'abord la patrie chrétienne?

G. de Pascal.



SAINT ENNODIUS

ET LA SUPRÉMATIE PONTIFICALE

AU VIe SIÈCLE [Suite (1)].

— 499-503 —

VI. Le Visiteur.

Telle était la situation lorsque les schismatiques, appuyés du crédit de Festus, demandèrent à Théodoric de soumettre le pontife à l'examen d'un visiteur qui serait Pierre, évêque d'Altinum en Vénétie. La sentence rendue par le roi au sujet de l'élection, leur ôtait tout espoir de surprendre son équité. Ils voulurent se donner les apparences d'une procédure canonique ; mais un tel moyen, d'ailleurs sans précédent, était absolument contraire aux canons. Pour le justifier ils alléguaient le prétexte que celui qui envoyait des visiteurs connaître des délits des évêques, devait, selon toute justice, subir lui-même un visiteur. C'était la négation de la SUPRÉMATIE PONTIFICALE.

Le roi Théodoric, persuadé qu'on ne pouvait autrement pacifier l'Eglise romaine, envoya le Visiteur. Mais il eut souci de sauvegarder la dignité pontificale : il enjoignit à

(1) Voir le numéro précédent.

l'évêque d'Altinum qu'aussitôt venu à Rome, il s'empressât de se rendre à la basilique Vaticane où se tenait le pontife Symmaque, pour l'y saluer. Laissons Ennodius raconter comment les intentions si droites de Théodoric furent méconnues, ses ordres méprisés, et cet ange de paix transformé en brandon de discorde : « Nous voudrions avancer rapidement, mais à chaque pas nous sommes retenus aux ronces de votre argumentation. Vous dites que le prince a été lésé parce que nous avons voulu qu'avant toute chose le Visiteur, imposé contrairement aux règles ecclésiastiques, se retirât ; car cette mesure était le comble de la licence alors laissée au vice, et l'on avait lieu de craindre que l'ivraie ne grandît, que cette moisson sacrilège ne tombât point sous la faux de la doctrine avant d'atteindre son entière maturité, enfin qu'un pareil attentat ne parût licite, puisque les juges ne le condamnaient pas. C'est votre unique argument. Ainsi donc, sauf l'excellence de notre très pieux souverain, que vous vous efforcez en vain d'impliquer dans votre faute, vous ne pouvez alléguer en votre faveur l'autorité d'aucun exemple.

« Je vais, au reste, démontrer que dans tous ces excès, dont en définitive profite le bien public, le roi ne fut pour rien. C'était, en effet, sa volonté expresse que le Visiteur apportât à Rome non la dissension et la discorde, mais la concorde et la paix. Il prévoyait bien que, s'il ne fortifiait ce pauvre homme de ses ordres les plus précis, bientôt le poison de vos menées en ferait un aliment de division. Car il est écrit : *L'homme simple croit à toute parole* (Prov., XIV, 15). En conséquence, il lui marqua une ligne de conduite avec défense absolue d'en dévier : ces prescriptions portaient qu'aussitôt arrivé à Rome, le Visiteur se rendrait à la basilique de Saint-Pierre. C'était traduire en ordre royal les vœux du pape. Qui donc eût pensé qu'un évêque, lors même qu'il en eût reçu la défense, ne dût se conformer aux règles saintes que le prince ne se croyait pas en droit de violer ? Là ce Visiteur devait saluer le pape, et, dans un entretien, l'engager à livrer ses esclaves ; il devait promettre qu'on ne leur ferait point subir la torture, mais qu'on les

réserverait pour être entendus par le concile au cours de la discussion. »

Ennodius loue, non sans quelque emphase, cet « immortel exemple de justice donné par Théodoric à son siècle, et qui relègue dans l'ombre tout ce que l'antiquité nous a transmis de plus merveilleux »... « Remarquez, poursuit-il, avec quelle sagesse ce juge incomparable a su faire droit aux deux partis : il a donné suite à votre demande, et néanmoins tous les droits de l'Eglise ont été sauvegardés... Car cet excellent prince savait d'avance que la loi n'accordait aucune valeur juridique aux dépositions d'esclaves obtenues sans la torture (1). D'autre part, dans le choix des vénérables juges, il écarta les accusateurs et rendit ainsi l'espoir à l'accusé (2). »

Après cet exposé de la conduite de Théodoric et de ce que ce roi attendait du Visiteur, Ennodius va montrer qu'insoumis à Dieu, les schismatiques n'ont pas obéi davantage au maître de ce monde; qu'en réalité ils se moquent également du Christ et du roi : « Dès le début de sa mission, le prélat Visiteur, circonvenu par vos intrigues, fut changé en brandon de discorde, lui qui venait procurer la paix. Sans même visiter la basilique du bienheureux Apôtre (3), il s'abandonne aveuglément au service de votre fureur, et ce temple, fondement des autres églises, qui attire les pieux fidèles de tous les points de l'univers, votre Visiteur passe devant ses portiques sans daigner y entrer ; Lui, modeste assise, ne peut approcher du fondement de l'Eglise. Ce rameau séparé de la souche ne laissait dès lors plus d'espoir de porter de bons fruits. »

Cette scandaleuse indifférence du Visiteur à l'égard du tombeau des Apôtres amène Ennodius à démontrer combien est raisonnable la dévotion qui porte les fidèles à prier les saints plutôt en tel lieu qu'en tel autre, plutôt devant telle image que devant telle autre. Il justifie la pratique des

(1) ...Servilem adsertionem innocenti examine non probandam. *Po Synod.*, Migne, *Patr. lat.*, t. LXIII, col. 199.

(2) *Ibid.*, col. 198.

(3) Invisis beati Apostoli liminibus... *pro Synod.*, ibid.

pèlerinages, de tout temps en honneur dans l'Eglise, surtout le pèlerinage *ad limina*. Vous direz peut-être : « C'est faire tort à l'Apôtre que d'estimer le crédit de cet habitant du ciel borné à quelque lieu de la terre. — La prière, il est vrai, est exaucée en tout lieu; la foi et la dévotion du suppliant rendent présent le martyr qu'il invoque; mais qui pourra nier qu'on ne les aime davantage au lieu de leur naissance, qu'on ne les invoque avec plus de confiance là même d'où ils se sont élancés vers les cieux ? »

Cet argument de notre vigoureux apologiste condamnait par avance les hérétiques iconoclastes de tous les siècles. Il continue : « La multitude a pris cette confiance dans le récit des guérisons, et les malheureux, victimes d'obsessions diaboliques, délivrés au tombeau de l'Apôtre, nous servent de témoins. Notre Rédempteur, j'en conviens, étend ces merveilles au monde entier, mais les foules de pèlerins accourues à ce monument, lui ont acquis une gloire sans rivale. Au reste, celui qui a changé l'homme en ange peut bien ennoblir un coin de terre. »

« Vous avez refusé à votre Visiteur cette faveur, estimant qu'il cesserait de partager vos erreurs, du moment où il se serait agenouillé dans cet auguste sanctuaire de la *Confession*. Vous ne pouvez donc vous couvrir de l'autorité royale : Déjà l'objet de la colère divine, vous méritez les sévérités du prince dont vous avez méconnu les intentions formelles. »

Il a dégagé la personnalité du roi, et montré que ses bonnes intentions ont été méconnues des schismatiques, dès lors qu'elles les gênaient; Ennodius examine leur objection au point de vue canonique. Nous touchons au passage le plus important de cette célèbre Apologie, passage où est affirmée, au nom de toute l'Eglise, la suprématie absolue du successeur de Pierre.

« Et maintenant, voyons s'il vous reste quelque moyen canonique de défendre votre proposition : *Le pape*, dit-on, *donne des visiteurs aux autres évêques, et c'est justice qu'il soit lui-même atteint par une loi dont il est l'auteur.*

« Je ne veux point vous accuser ici de fausser sciemment

la vérité, je ne formulerai pas contre vous le reproche de mensonge. Je dis seulement : le législateur (1), s'il ne le veut, n'est point soumis à la loi qu'il a formulée ; si le prince n'est au-dessus des lois qu'il a faites, c'est en vain que l'on invoque à leur appui son autorité. Il reste pour lui la loi de la conscience écrite dans nos cœurs, laquelle dirige l'homme exempt d'autre loi. De son propre mouvement, il embrasse la vertu qui ne lui est pas imposée. Lorsqu'il s'agit d'autres hommes, Dieu a bien voulu que leurs causes soient jugées par des hommes : quant au pontife de ce siège, il l'a réservé de la manière la plus absolue à son tribunal. ALIORUM FORTE HOMINUM CAUSAS DEUS VOLUERIT PER HOMINES TERMINARE : SEDIS ISTIUS PRÆSULEM SUO SINE QUÆSTIONE RESERVAVIT ARBITRIO. (*Pro Synod.*, Migne, col. 200.) Il a voulu que les successeurs du bienheureux apôtre Pierre ne fussent justiciables que du ciel, et présentassent au souverain Juge, à qui rien n'échappe, une conscience que nul autre n'a examinée. Et parce que Dieu s'est réservé, à l'exclusion de tout autre, de juger ces âmes, ne les croyez pas exemptes de toute crainte : le coupable ne doit rien espérer de la défense la plus habile, dès lors qu'il a pour juge le propre témoin de ses actions. »

Ici l'apologiste se pose une objection :

« Vous direz peut-être : toutes les âmes seront dans le même cas au jugement de Dieu.

« Je vous répondrai : A un seul il fut dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Eglise, et tout ce que tu auras délié sur la terre sera délié dans le ciel.* (Matth., XVI, 18-19.) J'ajoute que la voix des saints rend vénérable à l'univers entier la dignité des pontifes de ce SIÈGE, puisque tout ce qu'il y a de fidèles lui est soumis ; puisqu'il est désigné comme le chef du corps entier de la sainte Eglise, et qu'à lui s'adresse, à mon avis, cet oracle du prophète : *Si celle-là est humiliée, à qui aurez-vous*

(1) Le jeune Ennodius était dès lors renommé pour sa science juridique.

recours? Où laisserez-vous votre gloire? (Isa., x, 3) (1). »

Nous avons cru devoir ne rien omettre de ce qu'a écrit Ennodius concernant cette intrigue schismatique du *Visiteur*. Le lecteur catholique nous en saura gré au double point de vue de l'histoire et de la doctrine. A ce dernier surtout, cette page de l'*Apologie*, selon l'expression de Baronius, est « à noter en lettres d'or ». Ennodius, au début du VI[e] siècle, parlant au nom du pape et du concile, c'est-à-dire au nom de l'Eglise enseignante, affirme la primauté du successeur de Pierre, non pas seulement du siège de Pierre, mais du pontife de ce siège (SEDIS ISTIUS PRÆSULEM), sa suprématie absolue sur tout autre tribunal, fût-ce même un concile, en termes aussi exprès que l'a affirmée et définie, au XIX[e] siècle, le saint concile du Vatican (2).

Et voilà ce que Dupin, en « sa critique audacieuse » (3), appelle répondre avec beaucoup de subtilité aux objections, et ne pas raisonner juste. Le lecteur est en mesure d'apprécier par lui-même ce jugement du célèbre gallican, admis de confiance par la plupart des auteurs de biographies. Qu'Ennodius soit « obscur », nous l'admettons volontiers; mais qu'il ne raisonne pas juste, c'est ce que nous n'admettons pas. Qui n'admirera, au contraire, cette logique ri-

(1) *Pro Synod.*, loc. cit.

(2) ... Si quis dixerit beatum Petrum apostolum non esse a Christo Domino constitutum apostolorum omnium principem et totius Ecclesiæ militantis visibile caput; vel eumdem honoris tantum, non autem veræ propriæque jurisdictionis primatum ab eodem Domino Nostro Jesu Christo directe et immediate accepisse : Anathema sit. . . . . .

Si quis dixerit non esse ex ipsius Christi Domini institutione, seu jure Divino, ut beatus Petrus in primatu super universam Ecclesiam habeat perpetuos successores; aut Romanum Pontificem non esse beati Petri in eodem primatu successorem : Anathema sit. . . . . . .

Si quis itaque dixerit romanum Pontificem habere tantummodo officium inspectionis vel directionis, non autem plenam et supremam potestatem juridictionis in Universam Ecclesiam, non solum in rebus quæ ad fidem et mores, sed etiam in eis quæ ad disciplinam et regimen Ecclesiæ per totum orbem diffusæ pertinent; aut eum habere tantum potiores partes, non vero totam plenitudinem hujus supremæ potestatis; aut hanc ejus potestatem non esse ordinariam et immediatam sive in omnes ac singulas ecclesias, sive in omnes ac singulos pastores et fideles : Anathema sit. (*Concil. Vat.*, *Sess.* IV, *18 juillet 1870.*)

(3) Bolland. *Vita Ennod.*, 17 juillet.

goureuse qui amène le jeune apologiste à formuler des conclusions devenues, après douze siècles, les décrets canoniques du plus solennel des conciles généraux? Car, remarquons-le, Ennodius n'invoque ni la tradition ni l'autorité; il ne fait appel qu'à la logique, et par la force de son raisonnement démontre la nécessité de la primauté du Pontife Romain. Ce n'est pas un privilège qu'il revendique pour le pape, mais un principe incontestable de droit commun qu'en jurisconsulte consommé, il oppose aux prétentions des schismatiques, lorsqu'il écrit : « Le législateur, s'il ne le veut, n'est point soumis à la loi qu'il a formulée... » Saint Thomas ne s'exprime pas autrement; commentant cette parole du jurisconsulte Ulpien : « Le prince n'est pas lié par les lois », il dit : « Le prince est affranchi de la loi relativement à sa force coactive, car personne, à proprement parler, n'est contraint par soi-même, et la loi tire toute sa force coactive de la puissance du prince. L'on dit donc que le prince est affranchi de la loi, parce que personne *ne peut judiciairement le condamner s'il agit contrairement à la loi.* C'est pourquoi, sur ces paroles du psaume L : *Tibi soli peccavi*, etc., la Glose dit que « le roi n'a personne qui juge ses actions ».

« Mais quant à la puissance directive de la loi, le prince lui est soumis de sa volonté propre, en vertu de ce principe que « *l'on doit user soi-même du droit qu'on établit pour les autres...* » (Decret., lib. I, tit. 2.) Par conséquent, au regard du jugement de Dieu, le prince n'est point affranchi de la loi comme directive, mais il doit la suivre volontairement et sans contrainte... » (1-2, Q. XCVI, art. V, ad 3[um].)

Ennodius raisonne donc absolument comme saint Thomas; il applique au cas particulier du pape, suprême législateur de l'Eglise, les principes généraux que l'Ange de l'école applique à tout législateur.

VII. Deuxième concile. Théodoric a Rome (500).

Malgré les instructions formelles reçues du roi, le Visiteur, à peine arrivé à Rome, s'était jeté du côté des schisma-

tiques et se faisait leur docile instrument. Ceux-ci tournèrent leurs vues vers le clergé, qu'ils s'efforcèrent de détacher de Symmaque. S'il y eut quelques défections, la grande majorité resta fidèle au légitime Pontife.

Après les fêtes de Pâques, les évêques d'Italie, au nombre de cent quinze, se réunirent à Rome et tinrent un second concile. Le visiteur, Pierre d'Altinum, et aussi l'antipape Laurent, que les schismatiques avaient rappelé, furent solennellement condamnés, et saint Symmaque confirmé sur le siège apostolique et dans tous ses droits.

Le P. Pagi a contesté l'authenticité de ce second concile, dont, il est vrai, nous n'avons plus les actes ; mais Baronius, Labbe, les Bollandistes et, dans ces derniers temps, l'illustre archéologue romain, M. de Rossi, l'ont victorieusement démontrée (1). Toute la difficulté vient de ce que, les conciles tenus pour l'affaire du schisme se trouvant très rapprochés, le *liber Pontificalis*, comme le manuscrit de Vérone, comme Ennodius lui-même dans l'Apologie, racontent les faits sans distinguer les divers conciles.

Les Pères du second concile, en prononçant l'anathème contre le Visiteur et l'antipape, sauvèrent le principe de la suprématie pontificale, mais il ne fut pas en leur pouvoir de rendre la paix à l'Eglise romaine. Les troubles dont la ville était le théâtre, déterminèrent Théodoric à s'y transporter en personne. Du reste, le nouveau maître de l'Italie n'attendait qu'une occasion pour faire son entrée dans la ville éternelle.

Au mois de septembre de cette année (500), il partit de Ravenne, précédé d'une partie de ses troupes, suivi de sa noblesse et des principaux de sa nation, escorté d'une nombreuse cavalerie fort leste et bien montée (2).

Cassiodore, en sa chronique, marque la venue de Théodoric à Rome comme un événement des plus heureux pour

(1) Baron., *Annal. Eccl.* ad ann. 500. — Bolland., *Act. Sanct.*, 19 juil — De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romæ*, t. I, p. 413. — Pagi, *Critic. Baron.*, ad ann. 500. — Apud Darras, t. XIV, p. 68.

(2) Abbé Gervaise, *Vie de Boëce.* Migne, *Patr. lat.*, t. LXIV, col. 1422-1423.

la vieille capitale. « En cette année, dit-il, le roi Théodoric, répondant aux vœux de tous, vint à Rome. Il traita son sénat avec une extrême bienveillance, donna des vivres au peuple, et assigna pour chaque année une grosse somme d'argent destinée à l'entretien des murs et des édifices publics. »

Mais ce qu'il y eut de plus heureux pour l'Italie comme pour l'Eglise dans ce voyage de Théodoric à Rome, ce fut l'occasion fournie au roi des Goths de connaître Boëce. Les étroites relations qui lièrent cet illustre romain, ce grand et saint ministre, à Ennodius dont il était le parent, nous font une obligation d'insister sur l'événement ménagé par la Providence pour l'introduire à la cour de Théodoric où, après les plus grands honneurs et toute une vie consacrée à procurer la gloire du souverain et le bonheur des peuples, il devait trouver le martyre.

Rome se leva tout entière pour recevoir son nouveau maître. Le sénat se porta au-devant de lui en dehors de la porte Flaminienne, et chargea Boëce de le haranguer.

Boëce (Anicius-Manlius-Torquatus-Boëtius) atteignait à peine sa trentième année. Envoyé à Athènes dès l'âge de dix ans, il y passa dix-huit ans à étudier la rhétorique, la philosophie et les mathématiques, et « rassembla en lui seul ce qu'on avait le plus admiré chez tous les maîtres de la Grèce » (1).

A son retour d'Athènes, il fut accueilli par Festus et Symmaque, chefs du sénat qui avaient pris soin de ses intérêts depuis la mort de son père, déclaré patrice et reçu au sénat (498). On le chargea des affaires les plus importantes. A vrai dire, ce n'était plus un jeune homme. « Vous daignez, lui écrivait Ennodius, relever en moi des vertus, vous le plus parfait des hommes. Encore presque enfant, vous avez acquis la maturité du vieillard ; vous faites par pur amour ce que les autres ne font que par nécessité. Encore au matin de la vie, une étude assidue est votre unique jeu et les fruits des travaux d'autrui vos seules délices ; en

(1) Ennod., VIII, Ep. 1.

vous brillent des mérites dont l'éclat éclipse tout ce que l'on connaît des anciens ; car ce que les anciens avaient à peine acquis au terme de leur vie, vous en êtes comblé dès la jeunesse (1)... »

A ces mérites personnels s'ajoutait l'éclat de la naissance. Issu des Manlius et des Anicius, il pouvait faire remonter sa noblesse jusqu'à la fondation de Rome. Son père, Flavius Boëce, avait été consul en 487 ; sa mère, de la maison des Séverins, était aussi de race consulaire. Ajoutons que ses alliances apportèrent un nouveau lustre à la noblesse de son nom. Il épousa d'abord Elpidie, fille du sénateur Festus. C'était une femme d'une grande distinction, et qui joignait à une éminente piété les agréments d'un esprit très cultivé. On lui attribue l'hymne des saints apôtres Pierre et Paul. Ayant accompagné Boëce à Pavie, elle y mourut peu d'années après son mariage, sans laisser de postérité.

Boëce épousa en secondes noces Rusticienne, fille du patrice Symmaque, dont il eut plusieurs enfants.

Tous ces avantages réunis firent oublier au sénat l'extrême jeunesse de Boëce ; et le jeune patricien ne tarda pas à prouver qu'il méritait cette confiance.

Le cortège royal fit une première halte en dehors de la porte Flaminienne. Boëce, à la tête du sénat, complimenta Théodoric avec tant de dignité, qu'il plut également à Théodoric, aux Goths et aux Romains.

Théodoric, à son entrée dans Rome, se rendit d'abord à la basilique de Saint-Pierre. « C'était, remarque M. du Roure (2), annoncer deux choses : l'une, que les catholiques seraient en paix sous son règne ; l'autre, qu'il reconnaissait la légitimité du pontife Symmaque. »

Ensuite le roi, conduit au bruit des fanfares et des trompettes, acclamé par le peuple, monta au Capitole où le sénat était réuni. Boëce prit la parole au nom de l'auguste assemblée et prononça le panégyrique de Théodoric. Tout en donnant au roi les justes louanges qu'il méritait, il sut

(1) Ennod., VII, Ep. XIII.
(2) *Hist. de Théod.*, t. I, p. 424.

relever la liberté de sa patrie et l'ancienne majesté de Rome (1). Nous regrettons de n'avoir plus ce discours pour le rapprocher de celui qu'Ennodius prononça dans une autre circonstance.

Théodoric ne resta pas au-dessous de son éloquent panégyriste. Dans un discours plein d'urbanité, il enchanta l'assemblée en donnant à chaque sénateur les louanges qui pouvaient lui convenir, en applaudissant au zèle que tout le corps en général avait pour la justice ; il l'assura de sa protection et promit avec serment de conserver à Rome tous ses anciens privilèges, de la gouverner en bon prince, ou plutôt en père de la patrie. « Reconduit au palais de la Palme d'or, il harangua le peuple et fit le serment de respecter les sages lois des empereurs. Cette promesse fut gravée sur des tables d'airain. Un festin que Boëce lui offrit au nom du sénat, et où fut conviée l'élite des Romains, couronna la journée (2). »

Tandis que Théodoric haranguait le peuple au palais de la Palme d'or, un jeune Africain mêlé à la foule, contemplait ce superbe spectacle. C'était le moine Fulgence. D'une illustre famille patricienne de Carthage, à vingt-deux ans il était intendant de la province de Byzacène, et receveur général des domaines de Gombaud, successeur d'Hunéric, roi des Vandales. Touché de la vanité des grandeurs, il n'avait pas tardé à se démettre de cette charge et, malgré les larmes de sa mère, affolée de perdre un fils en qui elle avait mis ses plus douces espérances, il s'était retiré dans un monastère. L'invasion des Maures et les persécutions des Ariens l'en chassèrent ; il conçut le projet d'aller chercher la perfection dans les déserts de la Thébaïde. Mais, arrivé à Syracuse, il en fut détourné par les sages conseils du saint évêque Eulalius. « La terre où vous désirez vous rendre s'est séparée de la communion du bienheureux Pierre. Tous ces moines dont on loue l'admirable abstinence, ne communieront pas avec vous au sacrement de

(1) Gervaise, loc. cit.
(2) Ibid.

l'autel. Que vous servirait-il de mortifier le corps dès lors que les consolations spirituelles manqueraient à l'âme ? Retournez, mon fils, dans votre patrie, de crainte que le désir d'une vie plus parfaite ne vous mette en péril de perdre la foi. Moi-même, ajouta l'évêque, dans ma jeunesse j'eus le même désir d'aller me sanctifier dans les monastères de ce pays ; mais le motif que je viens de vous exposer, m'y fit renoncer (1). »

Fulgence n'hésita plus, mais avant de regagner l'Afrique il voulut vénérer le tombeau des saints Apôtres et visiter à Rome ces illustres chrétiens dont il avait entendu louer les vertus. La sainteté, le renoncement purifient le génie, mais ne l'éteignent point. Le jeune moine qui, tout enfant, récitait à sa mère l'Iliade en entier, parlait le grec classique comme sa langue maternelle et s'était nourri des chefs-d'œuvre littéraires, sentit battre son cœur en posant le pied sur le sol de cette Rome, à bon droit appelée la capitale du monde, où vivaient tant de grands souvenirs. Fulgence visita pieusement les lieux sanctifiés par le sang des martyrs, les églises où se gardaient leurs reliques ; il salua les serviteurs de Dieu dont il put avoir connaissance et, sur le point de repartir, assista aux fêtes de l'entrée royale.

Sous les portiques de la *Palme d'or* il entendit les discours prononcés par Théodoric ; il contempla dans leur splendeur les rangs de la noble curie romaine ; il fut témoin des enthousiastes acclamations du peuple et vit ce qu'étaient les gloires et les pompes de ce siècle. Loin de le séduire, ce spectacle ne fit qu'élever son cœur vers les véritables gloires de la céleste Jérusalem... « Frères, dit-il à ceux qui l'entouraient, qu'elle est donc belle la Jérusalem du ciel, si telle est la splendeur de la Rome terrestre ! Et si en ce siècle de pareils honneurs sont accordés à ceux qui poursuivent la vanité, quels honneurs, quelle gloire, quelle paix seront le partage des saints dans la contemplation de la vérité (2) ! »

De retour en Afrique, S. Fulgence y reprit avec une

(1) Vita S. Fulg. Migne. *Patr. lat.* T. LXV, col. 129.
(2) Ibid., col. 130.

nouvelle ferveur les exercices du cloître et y devint le grand promoteur de la discipline monastique. Ordonné prêtre et élevé malgré lui sur le siège épiscopal de Ruspe, il fut la lumière des évêques d'Afrique relégués en Sardaigne, dont il adoucit l'exil par le charme de son génie et l'attrait de ses vertus.

Les promesses de Théodoric n'étaient point de vaines paroles. Ce prince avait de l'autorité royale l'idée la plus haute et la plus juste. Partant de ce principe que le roi est le père de ses peuples et doit avant tout procurer leur bonheur, il choisissait, pour les associer à son gouvernement, les hommes qu'il jugeait les plus propres à le seconder.

L'histoire nous apprend qu'il eut la main heureuse. Il sut, après la conquête, s'attacher les vaincus, et grouper autour de sa personne tout un cortège de grands hommes non moins remarquables par leurs vertus chrétiennes que par leur habileté dans le gouvernement de l'Etat. Quel roi réunit jamais en son conseil les Cassiodore, les Symmaque, les Boëce, les Faustus, et tant d'autres moins connus, mais non moins dévoués à la gloire du monarque et au bien des peuples?

Le lecteur qui a pénétré dans l'intérieur de cette cour, ne sait qu'admirer davantage, ou le génie de Théodoric qui recueille généreusement les illustres débris de ce vieux monde romain pour leur donner une nouvelle vie, et s'en faire, dans sa gloire, une éclatante auréole; ou bien ces vieux Romains, derniers vestiges d'un empire qui fit la loi au monde, rejetons des consuls qui croyaient honorer les rois amis en leur accordant le titre de citoyens, abdiquant tout faux orgueil et s'empressant de se rendre aux avances du nouveau maître.

Il est vrai que le spectacle des fréquentes révolutions dont fut rempli le v[e] siècle, les avait préparés à accepter et servir le premier prince qui se montrerait digne de régner.

Ennodius, si profondément dévoué à la vieille gloire romaine, suit l'entraînement général. Non content de consacrer son talent à faire en toute occasion les plus grands

éloges de Théodoric, il pousse à la cour ses jeunes amis et les félicite d'y trouver accès (1).

VIII. Troisième concile de Rome (501).

Théodoric demeura six mois à Rome. Ce furent six mois de trêve aux dissensions qui désolaient l'Eglise et divisaient le peuple. Mais ni la prudence ni l'autorité du monarque n'y purent mettre fin. Le roi, qui déjà dans toute cette affaire avait montré une si haute sagesse, en donna une nouvelle preuve au début de l'année 501 : il remit les faisceaux du consulat entre les mains de Faustus Aviénus, le courageux défenseur des droits de Symmaque, l'élève et l'intime ami d'Ennodius (Rufus-Magnus-Faustus-Aviénus), le fils du préfet Faustus (Flavius Probus) junior, consul en 490 (2).

Les partisans de l'antipape avaient conçu l'espoir de cir-

(1) Ennod., *Epist.*, passim.

(2) D'après Baronius (ad ann. 501), le consul Aviénus de l'an 501 est le même que Faustus junior consul en 490, et le consul Aviénus junior de l'année suivante (502) serait son jeune fils, l'élève d'Ennodius.

Hartell (*Index*, art. Avienus, Faustus) paraît d'un sentiment différent. Au lieu de deux personnages il en voit trois : Faustus junior (Flavius-Probus), consul l'an 490, puis questeur, préfet du prétoire et patricien ; Rufus-Magnus-Faustus-Aviénus, fils du précédent, cousin par sa mère et élève d'Ennodius, consul l'an 501 ; Flavianus ou Flavius-Avienus junior, consul l'an 502.

Ennodius aurait adressé à ce dernier les deux lettres II, Ep. 28 et III, Ep. 8. — Sirmond note avec raison au sujet de la première : « Plusieurs choses dans cette lettre montrent que cet Aviénus est autre que le fils de Faustus .. et cependant Ennodius l'appelle aussi consul ; ce qui m'amène à croire que des deux Aviénus dont l'un fut consul l'an 501 avec Pompeius, l'autre l'an 502 avec Probus, le premier fut le fils de Faustus, le second cet Aviénus dont il est ici question, appelé, dans les fastes consulaires et d'autres monuments, Aviénus junior, eu égard non à son âge, mais à l'ordre de son consulat. » — Sirmond insiste ici fort justement sur le sens du qualificatif *junior* donné aux consuls. Il suffit, en effet, de lire la lettre précitée d'Ennodius (II, Ep. 28), pour se convaincre que cet Aviénus n'est plus un jeune homme, mais un grave personnage d'un âge mûr. La forme, les expressions, le ton de la lettre montrent bien qu'il ne s'agit plus de ce jeune cousin dont Ennodius avait fait l'éducation littéraire et qu'il affectionnait comme un fils.

convenir le roi et d'arriver par la calomnie à ruiner le crédit de Symmaque. Mais ils ne tardèrent pas à comprendre qu'ils n'y gagnaient rien, que Théodoric se refusait à connaître de cette affaire, et persévérait à remettre la cause du pape au jugement des évêques. Cédant à la fureur, ils en vinrent à la violence et remplirent de meurtres les rues de Rome.

Cependant Théodoric, à la demande des catholiques et des sénateurs favorables à Symmaque, songeait à réunir le concile. Il savait qu'il ne lui appartenait pas de convoquer de son chef en concile des évêques orthodoxes; en conséquence, il prit soin que cette convocation se fît par l'autorité du pape Symmaque lui-même (1), et voulut que des lettres fussent adressées aux évêques pour les inviter à se trouver au concile au jour marqué. Spectacle singulier de voir ce roi arien, de toutes parts sollicité par les schismatiques, se constituer le défenseur des saints canons et de l'Eglise, tandis qu'en Orient, l'empereur Anastase, qui se disait orthodoxe, ne cessait de la persécuter et faisait égorger en un seul jour, dans le théâtre de Constantinople, trois mille spectateurs surpris sans défense, dont l'unique crime était de rester attachés à la foi de Chalcédoine (2).

Les lettres de convocation au concile, bien qu'expédiées par l'autorité et du plein consentement du pape Symmaque, émanaient de la chancellerie de Théodoric. Les évêques de Ligurie, d'Emilie et de Vénétie passant par Ravenne pour se rendre à Rome, se présentèrent à l'audience du prince, et lui demandèrent pour quel objet il appelait de si loin des vieillards la plupart brisés par l'âge et les infir-

(1) « Certains canonistes tiennent que le pape n'est justiciable d'aucun tribunal, mais qu'il peut spontanément se soumettre à un concile, et qu'il est tenu, dans ce cas, de subir son jugement, s'agît-il même de sa déposition. D'autres élèvent si haut la puissance du Pontife Romain, qu'ils l'exemptent même de l'obligation de se prêter à l'exécution d'une sentence qu'il aurait librement provoquée, son consentement ne pouvant créer contre lui un pouvoir légalement coactif. » Guyot, *la Somme des Conciles*. Palmé, 1868. In-12, t. I, p. 357.

(2) Baron., ad ann. 501. T. VI, p. 540, B.

mités. Le roi leur répondit, avec une bienveillance extrême, que d'horribles accusations avaient été formulées devant lui contre le pape Symmaque et qu'il fallait que le concile en jugeât. Les prélats profitèrent de cette ouverture pour faire observer au roi que le pape accusé avait seul le droit de convoquer le concile. Ils savaient que son siège a reçu de la primauté de Pierre et de l'institution divine une autorité spéciale sur les autres Eglises; suprématie confirmée par les saints conciles antérieurs; de telle sorte qu'il serait facile d'établir qu'en pareil cas le Pontife Romain ne fut jamais soumis au jugement de ses inférieurs (1). Le très puissant prince leur déclara que le pape lui avait personnellement manifesté par écrit sa volonté au sujet de la convocation du concile. Sur la demande des évêques, le roi fit apporter à l'instant et mettre sous leurs yeux les lettres du pape, preuve de leur accord, et toutes les autres pièces formant le dossier de cette affaire.

Cependant les pères, par la protection divine, arrivèrent à Rome de toutes les provinces et de tous les pays.

(A suivre). Stanislas LÉGLISE.

(1) « Presque tous les critiques modernes s'accordent à regarder comme une fable inventée par les Donatistes, l'apostasie du pape Marcellin, qui aurait offert de l'encens aux idoles, dans la persécution de Dioclétien, et sa mise en jugement devant trois cents évêques de divers lieux, et trente prêtres ou diacres de l'Eglise romaine, dans une crypte de la ville de Sinuesse. Dans les actes de ce grand procès qui, s'ils sont controuvés, n'en sont pas moins très anciens, on lit : *Synodus autem universa hoc dixit cunctorum judicio : Tu eris judex ; ex te enim damnaberis et ex te justificaberis, tamen in nostra præsentia...*

Après l'aveu de Marcellin et sa condamnation, l'évêque Helchiade, qui la souscrivit le premier, dit à haute voix : « *Juste ore suo condemnatus est, et ore suo anathema suscepit ; nemo enim unquam judicavit Pontificem, nec præsul sacerdotem suum, quoniam prima Sedes non judicabitur a quoquam.* »

« L'an 378, le pape saint Damase, assembla un concile de toutes les provinces d'Italie, pour se justifier devant les évêques du crime d'adultère dont un juif, gagné par la faction de l'antipape Ursicin, l'avait calomnieusement accusé. On lit dans la lettre de ce concile aux empereurs Gratien et Valentinien : *Se dedit ipse judicio sacerdotum...* » Guyot, *la Somme des Conc.*; Palmé, 1868. In-12, t. I, p. 35.



LE CLERGÉ

ET LA QUESTION SOCIALE

Parmi les questions destinées à passionner les hommes de ce temps, la *question sociale* nous paraît occuper un des premiers rangs. Elle se dresse devant nous comme le grand problème de l'avenir. Plaise à Dieu qu'elle ne soit pas écrite, en lettres de sang, dans l'histoire de la fin du XIX[e] siècle et dans celle du commencement du XX[e] ! Plaise à Dieu qu'on ne soit pas, un jour, amené à rechercher les responsabilités encourues, et à dire ceux pour qui elle fut une pierre de scandale ou d'achoppement ! C'est pourquoi nous croyons quelque peu utile de considérer les diverses attitudes qui peuvent être prises vis-à-vis d'elle.

Naguère nous nous permettions de signaler l'admirable conduite tenue par le souverain Pontife en face de la *question sociale*. Nous nous efforcions de dire comment Sa Sainteté « enseigne les doctrines et prescrit les pratiques qui font la sécurité et la paix des sociétés, et arrêtent la funeste propagande du *socialisme* ». Nous montrions quelque chose de ce qu'Elle a entrepris en faveur des faibles et des humbles, des pauvres et des malheureux. Nous croyons avoir établi qu'Elle a fait, pour la vraie solution de la *question sociale*, beaucoup plus qu'il ne paraît dès l'abord; qu'Elle a tenu, quoi qu'on puisse insinuer, tout ce que promettait l'archevêque de Pérouse : en un mot, qu'Elle a fait tout ce qui était possible, équitable et prudent. Sans pren-

dre l'initiative, ni se mettre à l'avant-garde pour les choses providentiellement laissées à la dispute des hommes, Léon XIII dirige le mouvement social. Sans être jamais « du côté de la violence et de la révolution », il est toujours « du côté du droit et de l'humanité ».

Aujourd'hui, par une suite assez naturelle et un enchaînement d'idées assez logique, nous nous demanderons comment le clergé catholique se pose la même question. Quelle est son attitude en présence du redoutable problème du capital et du travail, de la richesse et de la misère ? Marche-t-il sur les traces de son illustre Chef ? Le suit-il de loin ? Le devance-t-il ?

Et d'abord la vénération bien connue de tout le clergé, soit évêques, soit prêtres, pour le Pontife glorieusement régnant ; la profonde estime dans laquelle il tient sa haute raison et sa vaste intelligence ; la noble fierté que lui inspire son action dans le monde entier, tout cela permet de conclure, *à priori* si l'on veut, mais légitimement, qu'il y a uniformité de vue et d'efforts, et que ce n'est pas en vain que le Pasteur suprême a le droit de dire : soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ.

Toutefois, bien d'autres considérations nous rendront facile d'établir que le clergé catholique, dans son ensemble, sait ne pas faillir à sa mission sociale et tenir la balance égale entre les intérêts contraires.

Ces intérêts suscitent contre l'Eglise des récriminations ou même des attaques diamétralement opposées, et nous fournissent précisément un argument qui a bien sa force. Ainsi, tandis que la *Revue des Deux Mondes* (15 juin 1887) constate, avec satisfaction, que « le mouvement d'études sociales a gagné le monde catholique en Allemagne, en Belgique, en France, avec une tendance chaque jour plus marquée à faire la part plus large aux vœux de la classe ouvrière », le *Correspondant* (15 mai 1889) semble avoir peur d'un « *socialisme d'Eglise* ». Le mot y est. Il nous avertit gravement que « la chose n'est bonne pour l'Eglise que dans la mesure de la charité ». Il espère bien que « les catholiques se garderont des promesses qui dépassent

l'Evangile ou qui méconnaissent les nécessités morales de la lutte ici-bas ».

M. de Bismarck est hanté, lui aussi, par le fantôme d'un socialisme chrétien, et il a dit, en plein parlement (21 août 1887), avec sa brutalité ordinaire : « Pour moi, les tendances subversives se ressemblent absolument, qu'elles viennent du côté de l'Eglise ou du côté du monde, qu'elles soient répandues par des socialistes laïques ou par des démocrates en soutane. »

Dans *la Fin d'un monde* (p. 220), M. Drumont loue d'abord le jeune clergé « de suivre attentivement le mouvement contemporain ; de lire, dans la mesure de ses humbles ressources, tout ce qui s'imprime d'intéressant au point de vue social ». Plus loin (p. 5), il blâme les catholiques et *tous leurs chefs*, sauf de très rares exceptions, de se contenter « d'une bénévolence incontestable pour l'ouvrier et d'un désir très réel de soulager ses souffrances par la charité, mais à la condition de ne rien changer à l'ordre social actuel ». Il les raille « de sembler obéir à un impérieux besoin de monter la garde autour d'une société qui est la négation de tous leurs principes, d'exercer avec conviction, au profit de la franc-maçonnerie qui les bafoue, une sorte de police supérieure destinée à faire tenir tranquilles les prolétaires, en leur parlant du ciel... »

Nous pourrions répondre aux intérêts bourgeois de se tenir en repos. Le *socialisme* ne serait-il, comme ils en ont peur, que de « l'Evangile aigri », le clergé catholique ne le servira à personne qu'à bon escient.

Pour les hommes politiques propagateurs du socialisme d'Etat, il est bon qu'ils rencontrent parfois, eux aussi, non seulement des évêques, mais même de simples prêtres, surtout s'ils s'appellent Winterer, pour porter hardiment à leurs oreilles le langage de la vérité.

Quant aux publicistes, comme M. Drumont, le clergé ne laisse pas de leur devoir quelque reconnaissance, ne serait-ce que pour les efforts qu'ils font afin de ne pas lui permettre d'oublier le trop fameux *Canes muti non valentes latrare* du Prophète. Mais cette gratitude ne doit pas aller

jusqu'à crier, un beau matin, du haut de toutes les chaires, ou du fond de tous les confessionnaux : Pauvres et ouvriers, levez-vous ! Là-bas il y a des riches et des patrons ! Là-bas il y a surtout des juifs !

Vraiment, à lire certaines pages de *la France juive* ou de *la Fin d'un monde*, on dirait que l'auteur voudrait voir le clergé prendre, vis-à-vis des millionnaires, l'attitude d'un casuiste justement raillé par Pascal, et soutenant que « quand on voit un voleur résolu et prêt à voler une personne pauvre, on peut, pour l'en détourner, lui assigner quelque personne riche en particulier, pour la voler au lieu de l'autre ».

Le clergé doit rappeler à tous les lois de la justice. Il le fait même en faveur des juifs perfides. Qu'on oppose les unes aux autres les accusations contradictoires dont nous venons de parler, on verra alors qu'elles s'entre-détruisent et prouvent que la juste mesure est gardée ; que le clergé « ne sauve pas la perte de l'un par le dommage de l'autre » ; qu'il est également favorable aux grands et aux petits. D'ailleurs, ne prêche-t-il pas, d'une manière unanime, l'autre vie, la résignation, l'espérance, la mortification, la pauvreté, la miséricorde, la charité sociale, l'exemple de l'Homme-Dieu et des Saints, des François d'Assise, des Vincent de Paul, des Benoît Labre, etc. ? Ne rappelle-t-il pas conjointement les devoirs des riches et des pauvres ? N'explique-t-il pas aux ouvriers que « la loi du Christ donne la seule mesure raisonnable de leurs droits et la vraie consolation de leurs peines » (1) ?

Mais venons-en à quelques faits particuliers, précis et principaux, pour les différents pays.

Le clergé catholique des Etats-Unis a le droit de s'offrir d'abord à nous. Il est raconté que lorsque saint Pierre et saint Jean allaient au sépulcre constater la résurrection du Sauveur, Jean, plus jeune et plus aimant, courut plus vite : *Cucurrit Petro citius*. Il le devança et arriva le premier. Ainsi dans la question sociale, le clergé de la jeune

(1) De Vogüé. *Affaires de Rome.*

Amérique prend les devants sur celui de la vieille Europe. Le relèvement et la résurrection du peuple lui tiendraient-ils plus à cœur, ou seulement les circonstances sont-elles changées? Quoi qu'il en soit, la chose est hors de conteste. Cela a paru surtout au sujet d'une affaire qui a fait grand bruit, celle des *Chevaliers du Travail*. Qu'il nous suffise de la rappeler ici, en citant les remarquables paroles que le cardinal Gibbons écrivait en cette occasion et qui sont tout un programme :

« Perdre l'influence sur le peuple serait pour l'Eglise perdre l'avenir... De tous les titres que l'Eglise a mérités dans l'histoire, le plus glorieux est celui d'*amie du peuple*. Dans notre pays démocratique, c'est le titre qui gagne au catholicisme non seulement la dévotion enthousiaste de ses millions d'enfants, mais le respect et l'admiration de tous nos concitoyens, quelle que soit leur croyance religieuse... Les grandes questions de l'avenir ne sont plus la guerre, le commerce, les finances, mais les questions sociales, les questions qui touchent l'amélioration du sort des grandes masses populaires et particulièrement des ouvriers. Il est d'une importance suprême pour l'Eglise d'être toujours pour l'humanité et pour la justice, pour les multitudes qui composent le corps de la famille humaine... Perdre le cœur du peuple serait une calamité auprès de laquelle l'amitié d'un petit nombre de riches et de puissants ne serait pas une compensation... Renoncer à l'amitié du peuple serait risquer de perdre la position que l'Eglise a gagnée dans l'estime de la nation américaine et compromettre la paix et la prospérité qui forment un contraste si admirable avec sa condition dans certaines contrées soi-disant catholiques. »

Nous croyons qu'il y a là tout un programme. En effet, l'illustre cardinal exprime dans son *Mémoire* les sentiments de presque tous les archevêques et évêques des Etats-Unis, de soixante-dix sur soixante-quinze. Toutefois cet amour du peuple est exempt de faiblesse. Ainsi les évêques qui venaient de rendre un très grand service à l'*ordre des Chevaliers du Travail*, en empêchant sa con-

damnation, « en ont profité, dit M. Anatole Langlois dans le *Correspondant*, pour lui adresser des avertissements sévères sur la nécessité de respecter la justice et les droits de ceux qui ne font pas partie de ces associations ». Le même écrivain ajoute que « la liberté du travail, base de l'ordre économique moderne, a toujours été défendue par la hiérarchie catholique américaine, de même que les erreurs socialistes de l'écrivain Henri George ou du P. Mac-Glynn ont toujours été condamnées par elle.

« Le clergé catholique ne se contente pas d'ailleurs d'enseigner à tous la justice, la charité, la protection des faibles ; il ne néglige rien de ce qui peut amener les ouvriers à s'élever par l'association, l'épargne et la prévoyance. Les sociétés de secours mutuels, les caisses d'épargne, les assurances mutuelles, qui sont fort développées et très bien organisées; les sociétés de construction, qui ont si bien réussi, surtout à Philadelphie, où elles comptent soixante mille membres, reçoivent sans cesse les encouragements des évêques; le troisième concile de Baltimore les a particulièrement recommandées.

« Conformément à la pensée du cardinal Gibbons, le clergé américain vit dans une intimité cordiale avec son troupeau. De l'évêque au prêtre, du pasteur paroissial au plus humble fidèle, il y a communication continue de pensées, communauté constante de sentiments. Ce que le peuple sent, le clergé est toujours prêt à l'exprimer (1). »

Nous compléterons ce tableau en ajoutant que, dernièrement, M. Claudio Jannet, professeur d'économie politique à l'Institut catholique de Paris, dans une conférence faite à la procure de Saint-Sulpice de Rome, sur les raisons qui devraient engager aujourd'hui les membres du clergé à étudier la science sociale, a proposé comme modèle le clergé des Etats-Unis et du Canada. « Dans ces pays, a-t-il dit, les curés président en leur qualité aux sociétés de secours mutuels, aux banques populaires, à la colonisation. » Il a cité l'exemple d'un prêtre canadien, le

(1) *Le présent et l'avenir de la démocratie américaine.*

curé Labelle, qui a été le plus grand colonisateur et le plus grand constructeur de chemins de fer de son pays, pour procurer aux jeunes générations des conditions de vie morale et salubre. M. Colin, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, à Montréal, qui assistait à cette réunion, a partagé l'avis du célèbre économiste et donné lui-même des détails très vivants sur l'action économique du clergé aux Etats-Unis et au Canada.

Relativement à ce dernier pays, nous nous contenterons de ces indications, en faisant observer qu'il n'y a donc pas entre le clergé canadien et le clergé américain divergence de sentiments, comme aurait pu le faire supposer l'excommunication lancée de Québec contre les *Chevaliers du Travail*.

Après avoir considéré assez longuement l'Amérique du Nord, passons à celle du Sud, pour citer, du moins, un grand fait capable, à lui seul, de caractériser l'attitude de ce pays en face de la *question sociale*.

Ce n'est pas sans une vive joie et une douce émotion que le monde catholique a appris comment les évêques brésiliens, notamment, ont amené par la persuasion les maîtres chrétiens à émanciper leurs esclaves et à les offrir, nouveau et touchant bouquet de fête, à Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Les cendres de saint Paul ont dû tressaillir dans son tombeau vénéré; les chaînes de la *Confession* ont dû frémir et s'agiter, pendant que le successeur de Pierre empruntait la plume qui autrefois écrivit au cher Philémon, *dilecto Philemoni*, pour exprimer lui aussi sa joie et sa consolation, sa reconnaissance et son espérance.

Et puisque nous touchons à l'esclavage, une des faces les plus sombres de la question qui nous occupe, une des formes les plus lamentables et les plus invétérées de la misère humaine, allons l'étudier chez lui; allons considérer dans le centre africain, comment le clergé s'efforce de l'empêcher et de l'abolir.

Mais que pourrions-nous dire que chacun ne connaisse déjà? C'est une vraie croisade qu'a prêchée et qu'organise le

cardinal Lavigerie contre le plus grand fléau social de l'Afrique. L'illustre prince de l'Eglise a fait bénir son projet magnanime par le saint vieillard du Vatican, auquel toutes les grandes et nobles causes sont sympathiques. Il l'a lancé dans le monde par la chaire et par la tribune, par la presse et par les réunions. Courses apostoliques, démarches personnelles de toute sorte, rien ne lui a coûté; son zèle a grandi avec les obstacles, dont il se servira même pour arriver à son but. Mais il faut rentrer dans notre vieille Europe pour voir où en est l'action sociale du clergé.

L'Irlande est, à coup sûr, le pays où la lutte des faibles contre les forts, des pauvres contre les riches existe à l'état le plus intense et intéresse le plus vivement. Les sentiments patriotiques et démocratiques des prêtres irlandais sont connus. Pour eux, il n'y a pas de plus grand saint que saint Patrice; il n'y a pas sur la terre de pays comparable à la verte Erin; ils aiment d'autant mieux leur église qu'elle a mieux connu les persécutions et la pauvreté. Le difficile n'est pas pour eux de « se faire peuple », mais bien de se faire autre chose, et de ne pas détester les landlords plus ou moins anglais ou anglicans. Ils personnifient toujours la cause nationale : la liberté religieuse, la revendication légale de la terre pour les fermiers et de l'Irlande pour les Irlandais. Il y a quelque temps, à la mort du cardinal Mac Cabe, assez froidement partisan de la *Land League*, le chapitre et le clergé du diocèse de Dublin lui donnèrent pour successeur, presque à l'unanimité, le docteur Walsh, prêtre aussi distingué par son patriotisme que par son savoir. Et quand Léon XIII eut confirmé l'élection, ce furent des transports tels qu'on a pu écrire « que jamais, depuis les jours d'O'Connell, les Irlandais de tous les pays n'accueillirent une nouvelle avec une joie plus enthousiaste ».

D'autre part, si le clergé d'Irlande a une influence considérable, les circonstances et le contact perpétuel l'exposent aux plus dangereux entraînements. L'Angleterre, qui s'obstine à faire, en ce cas, de la politique plus protestante

qu'anglaise, exerce sur lui une surveillance partiale et jalouse. Malgré toutes ces causes réunies, la conduite du clergé irlandais a été trouvée correcte. Sans doute, dans sa lettre du 1er août 1882, adressée à l'épiscopat d'Irlande, le souverain Pontife donnait paternellement quelques avertissements sévères. Il s'élevait avec force contre « les sociétés secrètes, les moyens violents et les excitations des partis ». Mais il ne parlait pas pour le clergé. Au contraire, il félicitait celui-ci de porter le peuple « à placer les devoirs de la religion au-dessus de tous les intérêts de la terre ». Et plus tard, en confirmant, avons-nous dit, l'élection du docteur Walsh, malgré l'envoi à Rome, par la cour de Londres, d'un personnage officieux, il sanctionnait publiquement l'attitude sociale du clergé irlandais.

Cette attitude, nous ne savons pas que le gouvernement britannique l'ait soit accusée, soit attaquée. Il faut dire la même chose de la presse protestante quelque peu sérieuse. C'est donc avec autant de prudence que de pitié que le clergé irlandais répète la parole du divin Maître : *misereor super turbam*, j'ai compassion de la foule, compassion du pauvre peuple.

Mais, chose moins connue et qu'on est heureux de remarquer, l'épiscopat catholique d'Angleterre partage les mêmes sentiments. Il prend la défense des humbles et le dit avec une sainte hardiesse.

Quand parut le *mémoire* déjà rappelé précédemment, le cardinal Manning y adhéra hautement par une lettre rendue publique : « J'ai lu, avec un assentiment complet, le document du cardinal Gibbons sur la question des *Chevaliers du Travail*. Le Saint-Siège sera, j'en suis sûr, convaincu de sa justesse ; et cet exposé de l'état du nouveau monde ouvrira, je l'espère, un champ nouveau à la pensée et à l'action... Comme notre divin Sauveur vivait parmi les gens du peuple, ainsi vit son Eglise... » Et plus bas : « Jusqu'ici, le monde a été gouverné par des dynasties ; désormais, le Saint-Siège a à traiter avec le peuple ; et il a pour cela ses évêques en rapports étroits, quotidiens et personnels avec le peuple. Plus on reconnaîtra ceci clairement et pleine-

ment, plus l'exercice de l'autorité spirituelle sera fort. » — Enfin, l'illustre archevêque de Westminster voulait bien écrire, assez récemment, dans un journal anglais, *The Tablet*, ces lignes non moins significatives : « La puissance du capital peut être appréciée par ce fait que, sur plus de cent grèves, il n'y en a que cinq ou six qui aient tourné en faveur des travailleurs. Leur dépendance est si complète, la faim et la souffrance de leurs familles, composées de faibles femmes et d'enfants, sont si intolérables et si impérieuses, que le conflit entre le capital vivant et le capital mort est des plus inégaux ; et la liberté du contrat, dont l'économie politique se glorifie, n'existe pour ainsi dire pas. En de telles circonstances, assurément, le rôle de l'Eglise est de protéger les pauvres, les travailleurs qui ont accumulé les richesses communes de l'humanité. »

On sent passer dans ces paroles un souffle ardent de charité et de patriotisme. Le clergé anglican lui-même ne reste plus froid. C'est ainsi que ses évêques réunis, l'an passé, à Londres, en *synode universel*, mirent le socialisme au nombre des douze questions étudiées dans leurs douze comités. Il est vrai que la solution ne semble pas avoir été brillante. L'encyclique du *Pan-anglican synod* se contente de dire vaguement que « l'étude des problèmes sociaux est une des plus nobles occupations auxquelles puissent se livrer ceux qui marchent sur les traces du Christ ».

C'est quelque chose, et ce trait prouve à sa manière que le courant démocratique se fait sentir partout. Il nous reste à le suivre sur le continent. Nous le ferons en donnant d'abord la parole à un témoin non suspect de faveur pour l'Eglise :

« Quand la question sociale s'est dressée devant elle, dit la *Revue des Deux Mondes* (1), l'Eglise a pu balancer un instant. Protectrice des misérables, sa mission séculaire l'obligeait envers eux ; mais une partie de sa clientèle conservatrice lui demandait secours contre le monstre et le dénonçait à ses anathèmes. Les autorités religieuses se ren-

(1) 15 juin 1887.

fermèrent d'abord dans leur réserve habituelle; elles se bornèrent à condamner en termes généraux les mauvaises doctrines, à recommander plus vivement l'assistance et la charité. Bientôt quelques esprits prévoyants comprirent que ces déclarations vagues étaient insuffisantes, et qu'il fallait serrer de près la question, pour se préparer au rôle d'arbitre naturellement dévolu à l'Eglise. Mgr de Ketteler, l'illustre évêque de Mayence, attacha son nom à cette initiative. D'autres l'imitèrent; ses disciples sont nombreux aujourd'hui dans les rangs du clergé et des laïques. Le mouvement des études sociales a gagné le monde catholique..... Aux congrès de Breslau et de Liège, Mgr Korum repoussait les idées de l'évêque de Mayence. M. l'abbé Winterer, le vaillant député de Mulhouse, disait dans un de ses discours : « La question sociale est intimement unie à la question religieuse. L'Eglise n'a jamais ignoré la question sociale. Elle ne l'a pas ignorée quand la question sociale s'appelait la question de l'esclavage. Elle ne l'a pas ignorée quand la question sociale s'appelait la question du servage. Elle ne peut pas l'ignorer maintenant que la question sociale s'appelle la question du salariat, la question des classes moyennes, la question agraire, maintenant, dis-je, que la question sociale s'appelle la question du *socialisme*. Pour faire ignorer à l'Eglise la question sociale, il faudrait effacer de l'Evangile la parole ineffaçable : *misereor super turbam*. »

Ces éloquentes paroles datent de deux ans. Depuis, les congrès catholiques ont continué leur œuvre. L'abbé Winterer, en qui nous personnifierons une grande partie du mouvement social des pays catholiques allemands, a été loin de regarder en arrière. Il n'a pas peu contribué à préserver l'Eglise d'un grand piège. En effet, M. de Bismark a voulu, à plusieurs reprises, faire jouer à celle-ci, vis-à-vis du socialisme d'Etat, le rôle d'*auxiliaire subordonné*. Le courageux député d'Alsace a démasqué cette tactique en toute circonstance. Il a combattu vigoureusement le socialisme d'Etat, notamment dans la séance du 4 avril 1889, à propos de l'assurance d'une pension de retraite, en cas de

vieillesse et d'invalidité, pour tous les travailleurs de l'un et de l'autre sexe. Et cela explique suffisamment la colère du chancelier, ainsi que la qualification, pour le député de Mulhouse, de *démocrate en soutane*. Au nom de M. l'abbé Winterer nous devons associer celui de M. le chanoine Janssen, auteur tout à coup célèbre de l'*Histoire du peuple allemand depuis la fin du moyen âge*.

Nous terminerons ce qui concerne le rôle du clergé catholique allemand en faisant remarquer, au sujet de la récente grève des cent mille ouvriers de Westphalie, à quelles causes la presse a attribué cette explosion qui, pour avoir été calme, n'a pas été moins redoutable La *Germania* a écrit qu'elle est due « d'une part, au refus des compagnies minières et sidérurgiques de faire bénéficier équitablement les ouvriers d'un retour de prospérité, et, d'autre part, à l'expulsion des Jésuites et des Rédemptoristes, qui exerçaient une influence considérable, et aux mesures prises pendant le *Kulturkampf* contre le clergé séculier local ».

C'est ainsi que les fautes se paient quelquefois. Mais il faut convenir que le clergé catholique d'au delà du Rhin tient lui aussi une conduite pleine de courage et de mesure, évitant de flatter les passions soit en haut, soit en bas.

Reportons maintenant nos regards sur la France. En octobre 1887, Son Eminence le cardinal Langénieux avait conduit à Rome un pèlerinage ouvrier. Le cœur de Léon XIII fut tendrement ému. Il manifesta hautement sa satisfaction. Avant de congédier le prélat et sa suite, il lui dit : « Amenez-moi encore des ouvriers français ! Je veux les revoir. J'en veux dix mille ! » Et Sa Sainteté sourit délicieusement et finement à la réponse qui lui fut faite : « Vous les aurez, Très Saint Père ! » On sait aujourd'hui si la promesse a été tenue.

Ce trait nous semble symboliser assez bien la conduite du clergé de notre cher pays dans la question qui nous occupe et nous préoccupe. Il fait quelque chose, beaucoup même. Il mène un certain nombre d'ouvriers en pèlerinage Il les convoque à des réunions et des conférences, à des cercles et à des congrès. Même alors a-t-il quelque be-

soin que le chef commun des pasteurs et des fidèles le félicite et l'encourage. « Amenez-moi encore des ouvriers! J'en veux dix mille ! » Il n'est pas inutile que l'importance majeure de la question sociale lui soit signalée. Oserons-nous dire que le clergé français ne prête pas assez l'oreille à la sape souterraine qui avance ? Oserons-nous dire que ce n'est pas assez de se borner à recommander plus vivement l'assistance et la charité, quand le sol tremble et que les vieilles institutions chancellent et s'affaissent ? Non, et d'ailleurs il serait facile de plaider les circonstances atténuantes. D'abord la question politique, ou de forme de gouvernement, tient, en France, une place si grande qu'elle détourne toutes les attentions et fait dépenser toutes les forces vives. C'est un malheur, sans doute, mais c'est aussi un fait qui s'impose au clergé lui-même.

En second lieu la *question sociale* n'est à l'état violent, chez nous, qu'à de rares intervalles, soit à cause du bon sens des ouvriers, soit à cause des déceptions qui leur sont venues de la part des *politiciens*, soit à cause du bien-être relatif provenant du travail, de la richesse du pays ou de la bienfaisance. Généralement parlant, il n'y a pas, en France, de misère ouvrière.

En pratique, le clergé ne touche pas encore une plaie sociale du doigt. Il va donc aux besoins plus pressants. Il se détourne des quelques ouvriers indigents et malheureux par paresse ou inconduite. L'*ouvrier sujet au vin*, dont l'Ecriture dit qu'*il ne s'enrichira pas*, l'empêche peut-être quelquefois de voir les autres.

En troisième lieu, il semble que le clergé ait été un peu découragé par l'insuccès de ses premiers efforts. Bien des œuvres qui avaient coûté beaucoup d'argent et beaucoup de sacrifices personnels n'ont donné qu'un demi-résultat. Bien des cercles ont dû se fermer. Bien des drapeaux et des bannières, levées trop haut peut-être (quelques-uns disent pas assez), n'ont pas été suivies ; il a fallu les replier. Bref, *initia fervent...*

Une quatrième raison peut se tirer d'un certain état qui est loin d'être aussi poétique que l'expression par laquelle

Horace l'a désigné. Nous appellerons celui-ci l'*état de gêne*, étant dans l'impossibilité de traduire le fameux *res angusta domi*. Il est indéniable chez les évêques et chez les prêtres français, vu la modicité de leur traitement et le grand nombre des œuvres de toutes sortes qu'ils ont dû créer et soutenir depuis quelques années. Or, il est évident que cet état de gêne les met dans une grande dépendance vis-à-vis des riches et des capitalistes, des nobles et des patrons. Il leur faut trop souvent sortir de chez eux, l'aumônière à la main, pour aller au château ou à l'usine. Comment prendre de saintes hardiesses en faveur des travailleurs et des prolétaires? Comment reprendre en toute liberté chrétienne ceux auprès de qui on va quêter pour un plus grand bien, ou du moins pour un bien plus urgent? Des hommes de gouvernement, et surtout de gouvernement démocratique devraient, ce semble, réfléchir à cette conséquence de la lutte religieuse.

Enfin, une dernière explication provenant de ce que Bacon aurait appelé *idola educationis*, le préjugé d'éducation. Sans nul doute, on ne peut pas demander que le clergé ferme ses bons et sages traités de la *justice* et des *contrats*, et étudie les questions de propriété dans Proudhon, Karl Max ou même Drumont. Mais n'avons-nous pas uni quelquefois, d'une manière trop absolue, les trois mots sacramentels : *religion*, *famille*, *propriété?* Le droit civil nous a peut-être rendus moins attentifs au droit ecclésiastique et au droit naturel, qui comportent des restrictions nombreuses et des distinctions capitales en ce qui concerne les régimes des propriété. Les questions relativement nouvelles d'économie politique sont restées érangères à plusieurs. Jusqu'ici, ils n'ont guère eu l'occasion de se mettre en présence des millions et encore moins des milliards acquis d'une manière déloyale, sinon même inique, et employés à des fins égoïstes, quand elles ne sont pas criminelles. Ils n'ont pas considéré les biens matériels presque incalculables stérilisés entre les mains de ceux qui possèdent trop, et n'allant pas à leur fin providentielle, c'est-à-dire au soulagement des besoins humains. Ils n'ont guère pensé qu'à de modestes fortunes à

côté d'humbles misères. Alors pourquoi des mesures nouvelles? Pourquoi des moyens tranchant dans le vif?... Ils veulent que les Juifs eux-mêmes soient mieux traités que ne l'a été le clergé, il y a cent ans, après tant de services rendus. Et puis qui prononcerait en ces matières? Qui serait arbitre ou juré? Serait-ce le pape? Hélas! En supposant même qu'on puisse déterminer ici les justes moyens à prendre, nul n'aurait assez d'autorité et de force pour rendre la justice.

Ce sont là quelques-unes des raisons qui expliquent l'attitude du clergé français en face de la question sociale et aussi peut-être la touchante parole de Léon XIII : « Amenez-moi des ouvriers ! »

Mais parce qu'on ne veut pas tout ce qu'on pourrait, ou qu'on ne fait pas tout ce qu'on voudrait, il ne s'ensuit pas que l'action soit peu considérable.

Le clergé français est loin de demeurer oisif sur le terrain social. N'avons-nous pas dit que d'aucuns avaient peur qu'il ne fût trop dévoué à ceux qui ne possèdent pas et point assez à ceux qui possèdent? De plus, il prêche et pratique les œuvres de miséricorde, il prêche et pratique l'épargne et la résignation, grands moyens de réforme et de paix sociales, sur lesquels nous n'avons pas à revenir. Mais nous rappellerons rapidement quelques faits.

Le cardinal Lavigerie et ses missionnaires sont français. Beaucoup d'évêques et de prêtres américains le sont aussi. La procure de Rome, d'où semble partir une heureuse impulsion sociale, pour l'Italie, est française. Au dedans l'épiscopat s'est associé avec empressement à la campagne contre l'esclavage noir. Les patrons religieux des départements du nord et de l'est ont reçu plus spécialement ses félicitations et ses encouragements. Le pèlerinage du travail français à Rome est sous son haut patronage. A propos des lois scolaires, les enfants du peuple ont éprouvé sa vive sollicitude. La tenue régulière des congrès catholiques a été favorisée par lui. Le centenaire de 1789 lui-même a fourni à nosseigneurs les Evêques l'occasion de montrer combien les intérêts de la classe ouvrière leur sont chers.

Dans un curieux travail intitulé *l'Episcopat français avant la Révolution*, M. l'abbé Sicard nous montre les évêques de la fin du XVIIIe siècle créant des caisses de secours pour tous leurs diocésains en cas d'incendie, « faisant la guerre aux toits de chaume », prévenant la ruine de nombreuses familles par l'établissement de monts-de-piété, organisant les secours afin d'arriver par une bonne distribution à soulager plus de misères ; donnant déjà la préférence aux dons en nature et à l'assistance par le travail ; interdisant la mendicité ; assurant la subsistance et veillant à la conservation de la vie par la création d'écoles médicales et par la diffusion du vaccin (1).

Dans les assemblées provinciales qui viennent d'avoir lieu sur divers points de la France, les évêques et les prêtres ont eu leur part. On les a entendus s'encourager, avec les meilleurs d'entre les laïques, à « mener de front l'action sociale et l'action politique ».

Dans d'autres circonstances, ils réclament énergiquement le repos dominical, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les enfants ; l'imitation des anciennes corporations, dans des conditions appropriées aux besoins du temps présent. Ils enseignent que l'Eglise ne provoque ni ne défend aucune transformation économique.

Quelquefois ils prennent la plume pour louer un modeste prêtre d'avoir écrit, au fond de sa cure, un livre où « l'on sent vibrer un cœur sacerdotal et ami de l'ouvrier ». Ils félicitent cet autre d'avoir jeté, dans la nuit sociale, le cri d'alarme : *Custos, quid de nocte ?* Bref, ils sont nombreux ceux qui font *leur* la devise de saint Vincent de Paul : *Evangelizare pauperibus misit me*, Dieu m'a envoyé évangéliser les pauvres.

Pourquoi en serait-il autrement ? « Ce n'est pas à l'heure où les masses populaires font la conquête de l'Europe que le clergé sorti d'elles les délaissera et les reniera. » Quel mal y aurait-il, dirons-nous, à notre tour, à ce que les conditions de la vie devinssent plus faciles et plus équitables

(1) Cf. *Corr.*, du 25 mai 1889, p. 704 et ss.

pour la multitude des hommes ? Le clergé peut bien être d'avis que tout n'est pas parfait dans le monde économique moderne ! Pourquoi ne le dirait-il pas librement ?

Sans doute l'Eglise est un corps d'armée et il lui faut une hiérarchie et une discipline. Mais c'est un corps d'armée en campagne, d'où son nom *d'Eglise militante;* par suite, une certaine initiative individuelle est bonne et licite. Les soldats intelligents, les grand'gardes, les tirailleurs même sont admis. Ils ne risquent pas de compromettre leur infaillibilité. Il paraît que M. Drumont a découvert un certain nombre de ces hardis combattants, de ces abbés irréguliers. Il en nomme plusieurs dans *la Fin d'un monde*. En leur compagnie aventureuse se trouve même un religieux.

Plusieurs de ceux qui avaient paru penser tout d'abord que le clergé devait rester étranger aux questions sociales, lui font un devoir de ne pas les négliger tout à fait.

« En fait de prédication *sociale*, écrivait naguère un religieux, qui certes prétend se garder de toute exagération, il suffit au prêtre d'éclairer les chrétiens sur les devoirs que la foi et la conscience leur imposent, en tant que citoyens, qu'hommes riches ou hommes pauvres, et même, disons-le, en tant qu'électeurs. »

C'est assez ; et certains même, n'aimant pas les prédicateurs tentés de jouer un rôle d'économistes et de législateurs, trouveront que c'est trop. Pour nous, nous souscrirons une fois de plus à la grande maxime de Bossuet : « *L'utilité des enfants de Dieu* est la loi suprême de la chaire. »

Nous la généraliserons même davantage, et dirons que cette *utilité* est la *loi suprême* du ministère sacerdotal.

Comment cette loi suprême est-elle observée, dans les diverses parties du monde, relativement à la grave question que nous nous sommes posée ?

La meilleure réponse est, évidemment, que Dieu seul voit et juge le fond des cœurs et des choses. Pour nous, nous n'avons guère voulu que dresser, dans la modeste mesure des documents recueillis, une statistique extérieure de l'action sociale du clergé. On l'a vu, cette statistique est

spécialement favorable pour les Etats-Unis, l'Irlande et l'Allemagne.

Puissions-nous avoir fait naître chez quelques prêtres le désir efficace de « reprendre le contact avec les masses populaires, par les moyens que comportent les mœurs et les conditions de chaque pays » !

Partout, en effet, il y a pour le prêtre un rôle social à jouer. Il y a quelque chose à faire, même dans les campagnes les plus reculées. Il y a, par exemple, à faire connaître les syndicats et les perfectionnements agricoles. Il y a à attacher davantage les familles au sol, à dissiper bien des illusions et des engouements, à empêcher la désertion des campagnes, pour de prétendues positions libérales. Il y a à inspirer le goût et l'estime de l'agriculture. Il y a à combattre ce qu'on a appelé l'*absentéisme* des bourgeois et des châtelains. De même, la chaire de la plus modeste église peut laisser tomber les vérités sociales les plus utiles. C'est ainsi que tout prêtre, prêchant sur l'aumône, peut insister sur certaines de ses qualités. Il peut montrer qu'elle doit être, de nos jours : spécialement *bienveillante*, à cause de l'antagonisme des classes et de l'irritation des malheureux ; spécialement *discrète* ou prudente, à cause du vagabondage et de la paresse des uns, et de la honte, parfois bien difficile à surmonter, des autres ; spécialement *ordonnée*, à cause de la multitude des œuvres et de la modicité des ressources disponibles. Nous le répétons, la reprise du contact populaire permettra de comprendre et de réaliser tout cela.

Puissions-nous, enfin, avoir mis en lumière la puissance de transformation de l'Eglise, puissance non moins admirable que sa vitalité et son immutabilité, puissance en vertu de laquelle la mère commune des humains adapte aux différents besoins sa charité toujours inépuisable, toujours ancienne et toujours nouvelle !

Abbé Boudignon.



REVUE HISTORIQUE

I. — M. A. Wiedemann avait publié en 1884, dans la collection des manuels d'histoire ancienne, éditée chez F. A. Perthes, à Gotha, une *Histoire de l'Egypte* (1), qui fut accueillie avec faveur par les étudiants à qui elle était destinée, et mérita même l'attention des spécialistes. L'auteur, en effet, n'était pas un simple vulgarisateur, travaillant de seconde main. Ses recherches antérieures sur l'histoire de l'Egypte le mettaient à même de traiter le sujet en maître compétent et original. Sur plus d'un point d'ailleurs, même dans ce volume qui n'est qu'un résumé, il a su éclairer de lumières nouvelles quelques périodes de cette histoire jusqu'alors à peu près inconnues.

Le progrès des études égyptologiques a obligé M. Wiedemann à publier, l'année dernière, un supplément de 77 pages. Il y a donné la liste de tous les livres, dissertations et articles de revue, publiés depuis 1884 ; il a corrigé certains détails et indiqué en quelques mots les changements que les découvertes nouvelles ont apportés à notre connaissance de l'histoire égyptienne. Il serait intéressant de signaler ces variations, mais ce détail nous entraînerait trop loin, et souvent sur des questions de minime importance ;

(1) *Ægyptische Geschichte von* A. Wiedemann, in-8°, 765 pp. — 1884. *Supplément* in-8°, 77 pp. 1888. — *Gotha, Fr. A. Perthes.*

nous croyons être plus utile au lecteur en lui signalant la méthode qu'a suivie l'auteur, et ses théories principales.

Son but étant d'écrire un manuel, il ne s'est pas attardé à discuter les hypothèses qu'on a pu émettre sur les points encore obscurs, mais il a résumé les renseignements que nous ont laissés sur ces temps anciens les monuments et les historiens ; s'aidant aussi des nombreux travaux publiés de nos jours, il a codifié, pour ainsi dire, ce que nous savons de certain sur l'histoire de l'Egypte. Pour établir son travail, il ne s'en est pas tenu aux inscriptions déjà connues ; il est allé rechercher dans les musées et jusque dans les collections particulières les textes encore inédits.

Dans le premier livre, qui sert d'introduction, et qui nous a paru mériter surtout l'attention, et par la sûreté de la critique et par la modération des affirmations, M. Wiedemann étudie le pays et les habitants, la langue et l'écriture, la religion, l'art et la science chez les Egyptiens, les sources historiques.

Après avoir exposé rapidement la géographie physique et administrative, la géologie, la zoologie et la botanique de l'Egypte ancienne, il passe à la question si discutée de l'origine et de la parenté des Egyptiens. Quelques historiens ont voulu les rattacher aux races africaines et placer leur berceau sur les plateaux de l'Ethiopie ; l'auteur, se fondant sur les caractères anatomiques des momies, affirme que les Egyptiens étaient de race caucasique et venaient d'Asie. Il ne les croit pas apparentés aux Sémites ; mais, adoptant l'ethnologie biblique, il les range dans la famille chamite.

On sait que, pour le déchiffrement des hiéroglyphes, deux savants, un Anglais, Thomas Young, et un Français, François Champollion, se disputent la priorité de la découverte. M. Wiedemann, croyons-nous, attribue trop d'importance aux résultats obtenus par M. Young. En définitive, s'il a découvert la valeur de quelques signes, la langue lui est restée inconnue, et il s'est arrêté trop tôt pour qu'on puisse lui adjuger le mérite du déchiffrement des hiéroglyphes. Champollion a été le véritable initiateur ; il a su retrouver en partie la langue et transcrire la plupart des caractères.

Pourquoi, en outre, affirmer qu'il a travaillé sur les données de Young, puisqu'il le nie ?

Il est impossible de déterminer avec certitude la filiation ou la parenté de la langue égyptienne ; ses analogies les plus proches seraient cependant plutôt avec les idiomes sémitiques qu'avec ceux de souche indo-européenne.

Sur la religion de l'ancienne Egypte, M. Wiedemann ne croit pas que, vu les difficultés nombreuses et trop souvent insurmontables qu'on rencontre à interpréter et surtout à faire concorder entre elles les données que les textes nous transmettent sur les divers dieux, on puisse arriver sur ce point à des résultats décisifs.

Il y a peut-être encore moins de certitude à espérer pour la chronologie. Les dates que nous offrent les inscriptions et les papyrus perdent beaucoup de leur valeur par leur caractère relatif et par le manque d'une ère fixe. Il suffit d'ailleurs de jeter un coup d'œil sur les résultats obtenus par les principaux égyptologues pour se rendre compte du vague des données. Il n'en est pas deux qui s'accordent en tout point, s'ils ont travaillé indépendamment l'un de l'autre. Wilkinson place la date de la première dynastie en 2320 avant Jésus-Christ, Lieblein en 3893, Brugsch en 4400, Bœckh en 5702; enfin Champollion-Figeac la fixe en 5867, ce qui constitue entre les deux dates extrêmes une différence de plus de trois mille ans. Si nous prenons une moyenne, nous la fixerons à l'an 5650. Mais on avouera qu'il est bien peu scientifique de déterminer une date par une moyenne. Ce n'est qu'à partir de la XVIII[e] dynastie que les égyptologues sont presque d'accord, à cent ans près.

Les sources nationales et étrangères sont, pour l'histoire de l'Egypte, excessivement abondantes. M. Wiedemann passe en revue les papyrus historiques les plus importants, les inscriptions publiques et privées, caractérise la valeur de leurs renseignements, et sa conclusion est que, si nous devons regarder la plupart de ces documents comme authentiques et admettre leur véracité, il ne faudrait pas cependant leur accorder une confiance absolue ; il est toujours prudent de les examiner de près, d'abord au point de vue

extérieur, puis de contrôler leurs affirmations en les comparant entre elles. Si même les monuments n'étaient pas si nombreux qu'on peut toujours établir ces rapprochements, il serait difficile d'arriver à la vérité. Outre qu'on serait trop naïf de croire sur parole un souverain, racontant ses exploits ou vantant ses bonnes qualités — la modestie n'est guère de mode sur les monuments — les rois égyptiens ne se faisaient aucun scrupule de s'attribuer les hauts faits de leurs prédécesseurs, soit en grattant le nom du conquérant pour le remplacer par le leur, soit en reproduisant d'anciennes inscriptions, dont, par la simple adjonction de leur cartouche, ils s'adjugeaient tous les triomphes qui y étaient relatés. Nous ne nous étonnerons donc pas outre mesure si nous voyons quelquefois un Pharaon tomber de son piédestal de gloire dérobée, et rentrer dans la foule de ceux dont on ne sait que le nom.

M. Wiedemann caractérise ensuite en quelques mots les services que peuvent rendre à l'histoire égyptienne les auteurs orientaux, grecs et romains. La Bible mérite toute confiance, car l'auteur des parties où il est question de l'Egypte connaissait certainement le pays. Quant à Hérodote, on peut l'en croire lorsqu'il décrit les mœurs; pour les faits historiques, il s'est laissé duper par des subalternes ignorants. L'introduction se termine par une appréciation des travaux modernes sur l'Egypte.

L'auteur résume ensuite avec précision l'histoire de l'Egypte, qu'il divise en trois périodes : l'ancien empire, le moyen et le nouvel empire; il s'arrête à la conquête du pays par Alexandre le Grand. Nous ne pouvons, on le comprend, suivre le développement du récit. Ajoutons qu'au bas des pages, une bibliographie abondante indique au lecteur désireux d'aller plus avant, tous les travaux publiés, et les sources où sur chaque point il trouvera la preuve des faits racontés.

II. — En 1876, le docteur Hergenrœther, devenu plus tard cardinal, publia un *Manuel d'histoire générale de l'Eglise* en trois volumes. Le succès a été tel qu'au bout de

huit ans une troisième édition était nécessaire (1). C'est une heureuse fortune pour un historien de l'Eglise d'être obligé par l'empressement du lecteur de fournir de nouvelles éditions. L'histoire ecclésiastique s'enrichit tous les jours de documents nouveaux ou modifie certains points de vue sous l'influence de travaux spéciaux; une œuvre d'ensemble serait donc rapidement arriérée, si elle n'était publiée à nouveau, en tenant compte des changements survenus dans la science. Le cardinal Hergenrœther a donc revisé son œuvre, il en a même modifié quelques parties et surtout a augmenté la bibliographie. Ce sont, nous a-t-il semblé, les premiers temps du christianisme qui ont été le plus retravaillés; c'était nécessaire, et cependant les contributions nouvelles sur cette époque sont tellement nombreuses de nos jours, qu'on est obligé de constater que cette partie-là n'est déjà plus au courant.

On ne peut s'étonner de la faveur avec laquelle a été accueillie cette œuvre. Personne n'était mieux préparé que le cardinal Hergenrœther, tout à la fois théologien, historien et canoniste, à présenter sous toutes ses faces l'histoire de l'Eglise. Il ne s'adresse pas aux savants, mais il veut offrir aux étudiants ecclésiastiques un résumé de la vie de l'Eglise. Il l'envisage donc sous son double aspect, extérieur et intérieur. A la narration des faits il joint l'exposé des doctrines; s'il donne une attention spéciale aux rapports de l'Eglise avec les divers Etats, s'il s'attache à relier l'histoire ecclésiastique à l'histoire politique, il a soin de nous tenir au courant des controverses théologiques, sans empiéter cependant sur l'histoire du dogme, qui fait l'objet d'un autre volume de la *Bibliothèque théologique*. Il donne aussi une large part à l'histoire du culte chrétien, à la vie des saints, au développement des ordres religieux à toutes les époques. L'action toute-puissante qu'a exercée le Saint-Siège sur le monde chrétien est suivie en détail. Ce qui

(1) *Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte*, von JOSEPH CARDINAL HERGENRŒTHER. 3 B. — In-8, 824, 902, 1145 pages. — *Herder, à Fribourg en Brisgau*, 1884-1886.

sera la caractéristique de ce travail, c'est le soin que met l'auteur à rester toujours sur le terrain des faits et, dans l'exposition des doctrines, à éviter les digressions et les considérations oiseuses. Une bibliographie très complète, surtout en ce qui concerne les temps modernes, permet au lecteur d'étudier plus à fond les questions qui n'ont pu être qu'effleurées. Pour les premiers siècles du christianisme il y aurait déjà bien des travaux à ajouter et plus d'un point de vue à modifier. En ce qui concerne en particulier la différence qu'il y eut au premier siècle entre prêtre et évêque, le cardinal Hergenrœther nous paraît discuter la question un peu en avocat, qui expose en détail les arguments en sa faveur, et laisse dans l'ombre ce qui pourrait infirmer sa thèse. Il ne faudrait pas oublier non plus que dans ces questions les textes contemporains ont seuls de la valeur quand on en possède, et que tout raisonnement doit céder devant eux.

Dans l'introduction l'auteur étudie la nature, le but et les moyens de l'histoire ecclésiastique, puis il retrace rapidement l'histoire religieuse de l'humanité avant Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il divise ensuite l'histoire de l'Eglise en trois périodes : antiquité, moyen âge et temps modernes. Nous ne pouvons suivre le cardinal Hergenrœther dans son résumé si nourri de faits et de doctrine. Nous signalerons dans le troisième volume l'étude sur les progrès de la révolution depuis cent ans, au point de vue tant politique que social et religieux.

Une traduction française de cette *Histoire de l'Eglise* (1) a été publiée chez Palmé par M. l'abbé P. Bélet. Elle n'est pas encore terminée ; le IVe volume, qui conduit les événements jusqu'à l'an 1517, a paru l'année dernière. Cette traduction est faite avec soin, et suit assez fidèlement le texte. Quelques-uns trouveront peut-être qu'elle le suit trop, et que le style pourrait être plus élégant, et surtout plus dégagé des lourdeurs de la phrase allemande.

(1) *Histoire de l'Eglise par* S. E. LE CARDINAL HERGENRŒTHER. Traduction de L'ABBÉ P. BÉLET. 4 vol. in-8, 652, 779, 767, 742 pp. — *Palmé*, Paris, 1880-1888.



Le traducteur a augmenté l'ouvrage en y insérant, en guise de dissertations, des compléments aux questions insuffisamment traitées ou des considérations sur les événements. Si ces additions étaient justifiées par la publication de nouveaux documents, nous en verrions la nécessité ou simplement l'utilité; mais comme tel n'est pas ordinairement le cas, il nous semble qu'elles changent un peu le caractère du livre et jouent trop souvent le rôle de hors-d'œuvre. Nous ne rangerons pas cependant dans cette catégorie, celles qui ont pour but de nous faire connaître plus en détail les faits et les personnages intéressant spécialement la France, et traités trop succinctement par l'auteur allemand. Il n'en reste pas moins vrai que nous devons féliciter M. l'abbé Bélet de sa longue persévérance à faire passer dans notre langue les manuels de la *Bibliothèque théologique*, et en particulier l'ouvrage dont nous venons de dire quelques mots.

III. — M. E. de Pressensé a entrepris de refondre son histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne (1), dont il avait donné déjà deux éditions. Les trois premiers volumes ont déjà été publiés : *l'ancien monde et le christianisme; le siècle apostolique, première et deuxième période; l'âge de transition.* Le premier volume a été le plus profondément remanié; c'est presque un nouveau travail.

M. de Pressensé est, on le sait, un des représentants autorisés du protestantisme libéral. Le lecteur se mettra de lui-même en garde contre les principes dogmatiques qui sont développés dans tout le cours du livre et qui en forment comme la trame et la substance. C'est pour les prouver que les faits sont choisis et présentés sous un angle déterminé. L'auteur d'ailleurs les expose franchement dans son introduction, et l'on trouvera en particulier en tête du

(1) *Histoire des trois premiers siècles de l'Eglise chrétienne. L'Ancien Monde et le Christianisme.* — *Le Siècle apostolique*, par E. de Pressensé, 3e édit. 3 vol. in-8, 669, 413, 605 pp. — Fischbacher, Paris, 1887-1889.

deuxième volume un long exposé de la théologie de Ritschl, qui paraît avoir toutes ses sympathies. C'est donc avec précaution qu'il faudra lire l'œuvre de M. de Pressensé. On y trouvera cependant bien résumés tous les travaux récents sur l'histoire des trois premiers siècles du christianisme, et même un exposé suffisamment exact des faits. La narration historique, sans être absolument inattaquable, peut être d'ordinaire acceptée. L'auteur est un conservateur, et quoiqu'il donne à MM. Renan, Havet et autres rationalistes de même envergure des éloges bien immérités à notre avis, il a su se dégager suffisamment de l'influence d'une critique destructive, et voir la vérité lorsque ses préjugés dogmatiques le lui permettaient. Il est loin de rejeter tout fait surnaturel, comme impossible *à priori*, Nous ne saurions toutefois être d'accord avec lui, ni sur l'essence du surnaturel, ni sur la nature de l'inspiration ; il les réduit trop à de purs états de conscience. Le surnaturel et la révélation sont pour nous des faits concrets, tantôt intérieurs et tantôt extérieurs, souvent les deux à la fois.

Sur deux points cependant, nous sommes pleinement avec M. de Pressensé, contre les rationalistes et l'école de Tubingue. Le christianisme n'est pas, comme le prétend M. Havet, le produit de la rencontre de l'esprit grec et du judaïsme, à une époque de syncrétisme universel. Tout le premier volume, où il est question des religions de l'ancien monde, est consacré à réfuter cette théorie. Si on étudie de près l'hellénisme, on le voit travaillé d'un invincible dualisme, incapable, comme tout l'Orient, d'expliquer l'existence de l'élément matériel, l'assimiler au principe du mal, et faire par conséquent de ce dernier une nécessité inéluctable.

Dans l'introduction du deuxième volume, M. de Pressensé étudie le mouvement de la science des origines du christianisme dans les trente dernières années : il expose les théories des auteurs les plus accrédités chez les protestants et les rationalistes, et cependant de cet examen il ressort que les hypothèses essentielles de Baur et de son école

sont aujourd'hui totalement abandonnées, même par les vétérans qui furent autrefois ses disciples.

« Tout d'abord, dit-il, il suffit du sens historique pour se refuser à admettre dans l'Eglise primitive cette savante diplomatie qui fait, de ses récits les plus naïfs et les plus touchants, les protocoles d'un congrès anonyme. En second lieu, la critique de ces mêmes écrits, poursuivie avec la plus fine sagacité, empêche absolument de transporter violemment les principaux d'entre eux dans le second siècle. Nos trois premiers évangiles conservent leur date traditionnelle. Quant au quatrième, si la question de son auteur reste ouverte, sa date est de plus en plus reportée à la fin du premier siècle. Ni les Actes des Apôtres, ni l'épître de saint Jacques, ni celle de Pierre, ni l'épître aux Hébreux ne sont guère reportés plus loin, quelles que soient les discussions engagées sur leur origine. Les épîtres pastorales sont seules sérieusement contestées dans celles attribuées à Paul. Ainsi s'écroule la base du fragile édifice élevé avec un art supérieur par Baur et ses disciples. Enfin tous ces éminents historiens des origines du christianisme écartent péremptoirement l'hypothèse d'une opposition tranchée, absolue entre saint Paul et la chrétienté primitive ; ils admettent et établissent que la conception religieuse des premiers apôtres de l'Eglise de Jérusalem n'a pas statué une antinomie radicale avec l'Evangile des gentils. »

Le récit des faits confirme ces conclusions, que nous pouvons accepter, en faisant toutefois des réserves sur plusieurs affirmations touchant l'authenticité de quelques parties du Nouveau Testament. M. de Pressensé connaît bien la littérature de son sujet, et si on peut lui reprocher d'accorder trop de valeur aux travaux rationalistes, on doit reconnaître qu'il sait d'ordinaire les discuter et ne pas les croire sur parole. On sera étonné cependant de lui voir citer certains livres sans autorité, contre lesquels il aurait dû être mis en garde, sinon par son propre jugement, du moins par celui des critiques compétents.

IV. — Sous ce titre : *Origines du culte chrétien.* —

Etude sur la liturgie latine avant Charlemagne (1), M. l'abbé Duchesne vient de publier les cours qu'il a professés sur ce sujet à deux ou trois reprises à l'Institut catholique de Paris. Ce volume contient la description et l'explication des principales cérémonies du culte catholique, telles qu'on les célébrait du quatrième au neuvième siècle dans l'Occident latin. C'est donc de la liturgie latine que l'auteur s'est surtout occupé, et il n'a cherché dans les auteurs grecs et orientaux que des termes de comparaison. S'il a restreint son étude au temps qui s'écoule du IVe au IXe siècle, c'est que si l'on dépasse pour l'Occident le temps de Charlemagne et une limite à peu près équivalente pour l'Orient, on se trouve en présence d'une telle quantité de livres liturgiques, qu'il faudrait avoir devant soi plusieurs vies pour les étudier et les classer convenablement. Si au contraire l'on remonte au delà du neuvième siècle, les livres liturgiques sont incomparablement plus rares ; il n'est pas impossible de les étudier tous, et même de les éclairer par des rapprochements empruntés aux autres documents historiques. L'on pourrait encore relever des faits liturgiques dans les textes antérieurs à Constantin ; mais ces faits sont isolés, ces documents sont peu nombreux et rarement explicites. La conjecture a vraiment trop à faire pour ces temps-là. Ce n'est pas à dire cependant que M. Duchesne ait négligé de recueillir précieusement ces traces du culte antérieures au quatrième siècle, et se soit même interdit de faire quelques conjectures à leur sujet ; saint Justin et la Didachè lui ont fourni quelques indications sur la liturgie primitive en Orient.

D'une manière générale, M. Duchesne s'en tient dans son exposé aux cérémonies qui ont à un degré un peu marqué le caractère d'actes collectifs, ecclésiastiques au vrai sens du mot, celles qui intéressent directement la vie et le développement de l'église locale. Elles se reconnaissent presque

(1) *Origines du culte chrétien. — Etude sur la liturgie latine avant Charlemagne*, par l'ABBÉ L. DUCHESNE, *membre de l'Institut.* In-8°, 504 pages. *Thorin.* Paris, 1889.

toutes à ce qu'elles sont célébrées d'ordinaire dans une assemblée de toute l'église, sous la présidence de l'évêque entouré de tout son clergé.

Le chapitre premier a pour titre : *les circonscriptions ecclésiastiques*. Il est difficile au premier abord de comprendre la raison d'être de ce chapitre ; on finit tout de même par en saisir l'utilité, à raison des divergences liturgiques qui se sont produites suivant les provinces, mais on le voudrait tout au moins beaucoup plus court. Toutefois, qu'il soit un hors-d'œuvre ou non, il n'en est pas moins très intéressant. On nous y montre d'abord les rapports entre le Judaïsme et le Christianisme naissant, puis l'Eglise se séparant de la synagogue et se constituant une hiérarchie à trois degrés : évêques, anciens et diacres ; nous suivons le mouvement centralisateur qui agglomère les églises locales en diocèses et ceux-ci en patriarcats dans les pays orientaux ou en provinces ecclésiastiques en Occident. Un critique protestant, M. Massebieau, a reproché à l'auteur d'avoir attribué à l'évêque de Rome une prééminence originelle, que les faits ne justifient pas ; nous, au contraire, nous nous plaindrions de ce que cette prééminence ne ressort pas suffisamment, et qu'on paraît même l'avoir trop restreinte à l'Italie. Ce qui prouve une fois de plus qu'il est difficile de contenter tout le monde.

Après avoir résumé ce que nous apprennent les textes des premiers siècles sur le culte aux temps primitifs de l'Eglise chrétienne, M. Duchesne décrit rapidement les liturgies pratiquées dans les divers pays de l'Orient. En abordant l'Occident il trouve deux usages établis au IVe siècle : le romain et le gallican. Contrairement à l'opinion des liturgistes anglais, Bingham en particulier, il cherche l'origine de l'usage gallican dans la liturgie milanaise, telle que l'avait introduite l'évêque arien, Auxence. Malgré le soin qu'a mis M. Duchesne à rassembler les preuves de son hypothèse, et son habileté à les disposer, nous doutons qu'il arrive à convaincre ses adversaires. L'Eglise de Lyon a été évangélisée par des Asiates et, quoique ces missionnaires soient partis de Rome et qu'ils y aient reçu leur mission, il

est probable, qu'ils avaient conservé leur liturgie orientale, d'où est dérivé l'usage gallican. Ainsi s'expliquent très simplement les rapports qui existent entre le rite gallican et le rite oriental.

On nous dit ensuite comment s'opéra la fusion des deux usages, le romain et le gallican. L'usage gallican fut aboli par Pépin le Bref et le romain adopté. Mais cette liturgie fut complétée dans la chapelle impériale de Charlemagne et de Louis le Pieux, au moyen de parties empruntées au rite gallican. Puis de la chapelle impériale elle se propagea dans toutes les églises de l'empire franc, et finit même par trouver le chemin de Rome. La liturgie romaine, depuis le onzième siècle au moins, n'est autre chose que la liturgie franque, telle que l'avaient compilée les Alcuin, les Helisachar, les Amalaire. Les anciens livres romains qui représentaient le pur usage romain jusqu'au IXe siècle, ont été si bien éliminés par les autres, qu'il n'en reste plus un seul exemplaire.

Après avoir jeté un coup d'œil sur la formation des livres liturgiques en général, et sur la rédaction des pièces qui s'y trouvent réunies, M. Duchesne décrit les livres, assez rares d'ailleurs, que nous avons conservés, reproduisant la liturgie latine, — romaine et gallicane. Il reconstitue ensuite la messe romaine et la messe gallicane dans toutes leurs parties, décrit les fêtes chrétiennes, mobiles et fixes, l'initiation chrétienne — catéchuménat et baptême — l'ordination — hiérarchie et ordination des divers ordres — le costume liturgique, la dédicace des églises, la consécration des vierges, la bénédiction nuptiale, la réconciliation des pénitents, l'office divin. Sur chacun de ces points l'auteur relève, s'il y a lieu, les deux usages romain et gallican.

Nous n'avons pas à faire ressortir le vif intérêt que présentent ces questions, et le lecteur s'attend bien à retrouver dans ce volume les qualités ordinaires de M. l'abbé Duchesne : connaissance approfondie des sources, critique sagace, vues originales. Il y aurait bien quelques points sur lesquels nous ne partagerions pas son avis, mais, en dehors de ceux que nous avons signalés plus haut, ils n'ont

pas une importance telle qu'il soit nécessaire d'y insister.

Il serait à souhaiter que M. Duchesne voulût bien coordonner les divers cours qu'il a faits à l'Institut catholique de Paris, les compléter et les présenter sous la forme d'une histoire générale des origines du christianisme. Nul mieux que lui, parmi les historiens catholiques, n'est plus apte ni mieux préparé à ce travail.

V. — M. l'abbé Delarc vient de publier les deux premiers volumes d'une étude approfondie sur *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Eglise au XIe siècle* (1). L'action réformatrice de saint Grégoire VII s'étant exercée déjà sous ses prédécesseurs au souverain pontificat, lorsqu'il était archidiacre de l'Eglise de Rome, les deux premiers volumes de cette histoire, les seuls publiés jusqu'à ce jour, sont consacrés à retracer en détail le règne des papes dont Hildebrand fut le conseiller et le bras droit. Le troisième volume, qui doit paraître sous peu, racontera le pontificat de saint Grégoire VII.

Nous n'avons pas besoin d'attendre la publication du ce troisième volume pour connaître le contenu de l'œuvre et en juger l'esprit ; M. Delarc a résumé dans une introduction détaillée, la substance de son travail. Il passera en revue tous les événements contemporains de saint Grégoire VII et de ses prédécesseurs, racontera leurs rapports avec les princes du temps, redira tout ce qu'ils ont fait pour le bien de l'Eglise en général, mais il s'attachera surtout à mettre en lumière leurs efforts pour la réforme de l'Eglise.

L'incontinence des clercs et la simonie étaient aux xe et xie siècle les deux plaies qui affligeaient l'Eglise catholique.

« Dans certains diocèses, notamment dans ceux de l'Italie septentrionale, à peine si quelques clercs observaient le célibat, et les évêques étaient ou complices de cette situation ou impuissants à l'améliorer. Aussi Grégoire VII et ses prédécesseurs immédiats n'ont cessé, dans leurs synodes,

(1) *Saint Grégoire VII et la réforme de l'Eglise au XIe siècle*, par l'abbé O. DELARC. 2 vol. in-8. 402, 532 pp. *Retaux-Bray*, Paris, 1889.

dans leurs lettres, dans les différents actes de leur pontificat, de condamner les nicolaïtes, c'est-à-dire les clercs incontinents, et de les combattre par tous les moyens en leur pouvoir. »

La simonie était presque partout. Elle était née de l'intervention des princes temporels dans l'investiture des bénéfices ecclésiastiques. Primitivement évêques et abbés étaient nommés à l'élection ; mais lorsque les évêchés et les abbayes possédèrent des biens féodaux, le suzerain fut appelé légalement à donner l'investiture du temporel. Bientôt il intervint dans l'élection même, puis accorda directement le bénéfice, le plus souvent à prix d'argent. Il était difficile de couper le mal à sa racine. Le droit que possédait le suzerain d'investir un vassal de ses biens féodaux était indéniable, et les papes ne le contestaient pas ; ce qu'ils réclamaient, c'était une entente avec les princes pour faire cesser les abus. Pendant de longues années saint Grégoire VII essaya de nouer, avec les empereurs allemands, des négociations afin d'arriver à un accord honorable pour les deux parties. Tout fut en vain, prières, menaces, châtiments ; Grégoire mourut sans que la question fût résolue. Ce ne fut que plusieurs années après sa mort que les princes de la chrétienté consentirent enfin à discuter le problème, et à renoncer à l'insoutenable prétention de donner l'investiture des dignités ecclésiastiques.

« L'un des traits les plus saillants de la physionomie de Hildebrand a été de rester du commencement de sa carrière publique jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant quarante ans, de 1045 à 1085, absolument semblable à lui-même ; il est tout d'une pièce. Dès le début, il sait ce qu'il veut, où il veut aller et par quels chemins ; son programme se développe à proportion que s'élargit le cercle de son action, mais il se développe par des déductions logiques, par des conséquences qui sont le résultat de principes posés antérieurement.

« Et, cependant, si jamais programme de réforme a été entravé par des incidents de toute sorte, combattu par des adversaires irréconciliables, soumis aux épreuves les plus

redoutables et les plus décisives, c'est bien le programme de Hildebrand; mais dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, au milieu des succès les plus enivrants et des revers qui semblaient irréparables, Hildebrand ne l'a jamais perdu de vue; là est le secret de son génie; la formule de ce génie est une volonté que rien ne déconcerte, et qui tend toujours au même but. »

M. l'abbé Delarc a le plus souvent travaillé de première main; bien au courant de la littérature de son sujet, il a utilisé tous les textes publiés qui s'y rapportent; il a en outre fouillé les archives et su trouver de l'inédit. Le seul reproche qu'on ait pu lui faire, et nous craignons qu'il ne soit fondé, c'est d'avoir cité trop au long ces documents. Il eût mieux valu ordinairement les fondre dans le récit ou tout au moins n'en rapporter que les parties importantes, et résumer le reste. Le tableau eût été plus vivant. Le livre de M. Delarc n'en est pas moins de première valeur; les spécialistes trouveront beaucoup à y glaner, et ceux qui ne sont pas initiés à ces études le liront avec fruit et intérêt.

VI. — Après avoir publié le septième volume de son *Histoire des Conciles*, Mgr Héfélé avait prévenu le public savant que, malgré la promesse qu'il avait faite de la conduire jusqu'au concile de Trente, il était obligé de s'arrêter. Le docteur Hergenrœther, alors professeur d'histoire ecclésiastique à Würtzbourg, entreprit de continuer l'œuvre restée inachevée; mais la maladie et des fonctions nouvelles l'avaient contraint à différer la publication d'une suite au travail de Mgr Héfélé. Enfin, le VIII[e] volume de l'*Histoire des Conciles* (1) a paru en 1887 et, si nous en croyons la préface de l'auteur, le IX[e] verra sous peu le jour, puisqu'il était déjà, il y a deux ans, écrit en très grande partie.

Le VIII[e] volume, qui contient les livres cinquante et cinquante-un de l'ouvrage, étudie les conciles qui ont été

(1) *Conciliengeschichte* von JOSEPH VON HÉFÉLÉ, fortgesetzt von JOSEPH CARDINAL HERGENRŒTHER. *Achter Band*, in-8, 896 pp. *Herder*, Fribourg en Brisgau, 1887.

tenus depuis le concile de Bâle jusqu'à celui de Latran, et le cinquième concile de Latran (1431-1520). L'auteur raconte rapidement les événements contemporains, religieux ou politiques, autant du moins qu'il croit utile de le faire pour qu'on puisse saisir la raison d'être ou la nécessité des conciles et des synodes. En un mot, il replace ces assemblées dans le milieu qui les a vues naître. Il serait permis de remarquer que les événements sont racontés trop en détail, au détriment même de l'histoire des synodes et de la reproduction de leurs décisions. On ne trouve souvent relatée que l'indication des sources où l'on pourra chercher les décrets. Il serait bon cependant que ceux-ci fussent reproduits, lorsqu'ils offrent de l'intérêt, et que la source en est difficilement abordable.

Après les conciles de Bâle et de Florence, les synodes furent très nombreux dans toute l'Europe catholique, et Mgr Hergenrœther a caractérisé dans les premières pages de son livre la double direction qu'on y peut reconnaître : les uns, sous l'influence du concile de Bâle, tendaient à s'éloigner du centre, qui est Rome, et les autres, sous celle du concile de Florence, à s'en rapprocher.

Nous avons déjà dit plus haut quelle était la haute compétence de Mgr Hergenrœther en matière d'histoire ecclésiastique, sa science profonde, son érudition étendue ; nous n'y reviendrons pas. Signalons seulement ce fait qu'en sa qualité d'archiviste du Vatican, il est mieux à même que personne de traiter l'histoire des conciles, puisqu'il a entre les mains les documents officiels. Aussi le voyons-nous de temps en temps trancher simplement une discussion par l'affirmation nette que tel document mis en doute existe au Vatican. Nous attendons avec impatience qu'il en arrive enfin au concile de Trente. Le neuvième volume doit nous en donner le commencement.

E. Jacquier.



REVUE PHILOSOPHIQUE

Alors que toutes les connaissances sont cultivées avec une ardeur toujours croissante, il ne faut pas croire que la première de toutes est oubliée. Sans doute, la philosophie dont s'éprennent les esprits, à notre époque, n'est pas toujours la meilleure ; il arrive même qu'elle n'a rien de commun avec la sagesse d'un Socrate ou d'un Platon ; encore moins se confond-elle avec la sagesse chrétienne; on n'y reconnaît plus rien de cette *philosophia perennis* devant laquelle s'inclinait Leibniz : c'est une apparence, un fantôme, un masque de l'antique sagesse. Et néanmoins l'idolâtrie où s'égarent nos modernes philosophes, prouve à sa manière que la philosophie est toujours divine et immortelle, puisque ceux-là même qui la renient ou la travestissent, ne cessent de philosopher. On le verra bien vite dans cette revue sommaire. De la discordance interminable des penseurs et des écoles, une certitude au moins se dégage, même pour les plus sceptiques : c'est que la philosophie est plus vivace que jamais. Et pour ceux que ne trouble pas le conflit si aigu des opinions, mais qui savent toujours mieux justifier leurs certitudes, ils tireront du spectacle actuel un autre enseignement : c'est que l'anarchie intellectuelle et philosophique dans laquelle se débat l'esprit moderne, prépare le triomphe éclatant du dogmatisme métaphysique, moral et religieux, le plus sage, le plus éclairé et le plus fort qui fût jamais.

On acceptera cet augure, si on lit attentivement les remar-



quables rapports présentés au *Congrès bibliographique* (1), par MM. Couture et de Vorges, sur l'histoire de la philosophie pendant ces dernières années. Le rapport de M. Couture retrace le mouvement de la philosophie contemporaine, moins la scolastique, depuis vingt ans. Dans une sorte d'avant-propos, l'excellent rapporteur rappelle les brillantes polémiques soutenues au commencement de ce siècle par les écrivains catholiques. Tout en rendant à la cause chrétienne d'éminents services, ils tombèrent trop souvent dans les exagérations du traditionalisme et de l'ontologisme. Aujourd'hui ces systèmes sont morts ; mais si l'on se souvient que le premier s'opposait à un rationalisme insensé et le second à un sensualisme non moins pernicieux, on ne sera pas loin d'excuser les apologistes qui eurent pour eux quelque faiblesse. J. de Maistre, en particulier, mérite bien plus d'éloge que de blâme ; nombre de ses thèses, accueillies d'abord comme des paradoxes, sont justifiées aujourd'hui. N'oublions pas, d'ailleurs, que de Maistre et de Bonald étaient surtout des écrivains et non pas des philosophes de profession, comme ceux qui les ont combattus depuis et l'ont pris de si haut avec eux. Ce serait le cas de rappeler à ces censeurs rationalistes l'allégorie de la paille et de la poutre, ou bien encore celle des deux besaces.

Mais la partie capitale du rapport de M. Couture est celle qui embrasse l'histoire des vingt dernières années. Nul mieux que lui n'est à même de nous instruire sur ce point. Depuis longtemps déjà il tient la plume dans le *Polybiblion*, suivant avec une attention soutenue et scrupuleuse le mouvement philosophique ; il n'est pas d'ouvrage de quelque importance qu'il n'ait étudié, il n'est pas d'auteur contemporain qu'il n'ait rencontré plusieurs fois sur son chemin et dû juger, avec une impartialité et un savoir auxquels tous rendent hommage. Le tableau qu'il nous présente aujour-

(1) *Congrès bibliographique international* tenu à Paris du 3 au 7 avril 1888. Compte rendu des travaux, Paris, Société bibliogr., grand in-8 de 886 p.



d'hui, quoique tracé rapidement, est donc exact et même assez complet. A la suite des œuvres des spiritualistes chrétiens, il signale celles des matérialistes, des positivistes, des criticistes, des spiritualistes idéalistes, des anciens spiritualistes. Les cadres sont vastes et bien remplis. Il est vrai que les lignes peuvent paraître un peu flottantes ; mais comment les préciser davantage, lorsque les opinions philosophiques sont aussi variées et aussi difficiles à saisir que les nuances le sont dans la nature, sans compter que les écoles ont emprunté beaucoup les unes aux autres et mêlé souvent leurs disciples ? Peu importe d'ailleurs l'étiquette sous laquelle on les range, si, dans ce tableau d'ensemble, nous retrouvons, pour les comparer entre eux, les portraits exacts, sans flatterie comme sans charge, de la plupart des philosophes contemporains. Or, M. Couture nous donne le plaisir de ce coup d'œil général si instructif et de ces curieuses comparaisons. Ses critiques seront d'autant moins suspectes, qu'il est visiblement porté à l'indulgence, alors qu'une certaine érudition ou un vrai mérite littéraire cache une véritable insuffisance philosophique et même de regrettables erreurs.

Voici, pour en venir à deux ou trois exemples, quelques lignes qui achèvent de dessiner le portrait de M. Janet, à qui il vient de rendre le plus bel hommage : « Malheureusement, sur quelques points essentiels, il se ressent trop du scepticisme religieux de son époque. M. Janet est de ceux qui, respectueux pour la religion, surtout dans des livres destinés à la jeunesse, laissent deviner, souvent même là, et professent ailleurs, à l'occasion, en termes formels, leur hostilité contre la croyance religieuse. La foi, selon lui, parce qu'elle exclut le doute, est contraire à la science, et il ne paraît pas remarquer que la science produit précisément le même effet. De plus, M. Janet, vers la fin de sa *Morale*, a bien diminué le sens et la portée de la sanction supérieure que le spiritualisme français a toujours enseignée. Comme ailleurs il avait abandonné ou affaibli l'idée de la création, il altère ici celle de l'immortalité, qu'il n'ose plus appeler individuelle, tout en y reconnaissant, avec une grande

apparence de contradiction, une sorte de conscience. »

Voici maintenant quelques lignes de la page consacrée à M. Fouillée « un des premiers noms philosophiques de notre époque » : elles caractérisent très bien la doctrine de cet auteur, autant du moins qu'elle peut l'être : « Dans un ouvrage capital de sa dernière manière, *Critique des systèmes de morale contemporains* (1883), M. Fouillée déclare accepter « tout le réalisme des écoles naturalistes, « positivistes, évolutionnistes. Il prétend bien accepter « aussi l'idéalisme des autres écoles, mais en excluant leur « dogmatisme métaphysique. C'est-à-dire, en somme, que « Dieu, liberté, devoir, ne sont plus pour lui que des idées, « des idées forces, si l'on veut, mais sans réalité objective ; « et c'est contre cette réalité que M. Fouillée accumule les « objections avec une verve d'invention digne d'un meilleur « emploi, mais aussi avec une abondance et une subtilité « parfois également fatigantes. »

Ajoutons ce portrait d'un philosophe bien moins connu que les précédents, mais qui, dans l'Université, occupe une chaire des plus importantes : « M. Bertrand, professeur à la Faculté des lettres de Lyon et très méritant éditeur d'œuvres posthumes de Maine de Biran, ne craint pas de déclarer que le Dieu de la jeune philosophie ne doit pas connaître le monde, que la théodicée de l'avenir est le panthéisme. Déjà, dans sa thèse, *De immortalitate pantheistica*, il avait plaidé pour l'immortalité entendue au sens de Spinosa, comme répondant aux exigences de la raison et aux aspirations de l'âme. »

Mais l'enfant le plus terrible de l'*Alma mater* est peut-être M. Guyau, mort hélas ! à trente-trois ans, après avoir conquis tous les lauriers de l'Académie, puis outragé le bon sens autant que la foi dans l'*Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* (1884) et dans l'*Irréligion de l'avenir* (1885). Nous avons ici même critiqué ce dernier ouvrage : « L'auteur a le triste courage d'y nier absolument les bases de toute religion même naturelle, et d'affirmer à la fois la mort des croyances religieuses et leur parfaite inutilité. Aucun positiviste, aucun matérialiste

ne va plus loin; et pourtant l'idéaliste s'affirme encore dans un rêve final, qui nous montre l'accord possible de la mort de l'individu avec une certaine persistance de la conscience personnelle reçue dans une sorte de conscience supérieure. » M. Couture ajoute : « A Dieu ne plaise que je fasse peser sur des spiritualistes éminents, en particulier sur M. Ravaisson, la responsabilité des théories funestes et vraiment odieuses qu'ils rejettent énergiquement! Mais je ne me chargerais pas de montrer que leur idéalisme suffise à les repousser; je suis trop persuadé qu'il serait plus aisé de plaider la thèse contraire. »

M. Couture est bien indulgent. Hélas! Ce qui se dégage de cet exposé trop véridique, c'est que l'enseignement officiel de la philosophie en France est trop souvent à la merci de jeunes esprits enivrés de leur propre pensée et empoisonnés par de faux systèmes. Tous ceux-ci paraissent devoir aboutir à un panthéisme vague, qu'il est loisible à chacun, même aux plus sceptiques, d'accommoder à sa tournure d'esprit : « Le danger philosophique du moment, conclut M. Couture, est dans le naturalisme panthéiste, soutenu à la fois par de puissantes écoles philosophiques, par le mouvement presque général des écoles scientifiques et par l'irréligion d'Etat. »

Dans son rapport non moins instructif et plus consolant que le précédent, M. de Vorges nous montre le remède à côté du mal. Depuis déjà une vingtaine d'années, mais surtout depuis la mémorable encyclique *Æterni Patris*, la philosophie scolastique est rentrée en scène : nous avons assisté à son rétablissement dans les écoles de la chrétienté. On ne compte déjà plus les auteurs de mérite et les ouvrages remarquables qui ont contribué à cette renaissance. M. de Vorges passe en revue l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, la France, etc. : l'état qu'il dresse est complet. Plus libre que nous, sous plusieurs rapports, moins écrasée par un despotisme intellectuel, qui pèse, au moyen des programmes d'examen, sur toutes les jeunes intelligences et, avec elles, sur tous les maîtres

de l'enseignement, l'Allemagne philosophique désapprend Kant, Hégel, Schopenhauer pour revenir à saint Thomas. Si l'esprit français était moins en tutelle, il passerait bien vite au premier rang dans cette œuvre de restauration de la pensée. Pas plus qu'autrefois, les ailes ne lui manquent, et il lui suffit de rompre le dernier lien pour prendre le plus bel essor.

Mais, en concevant de grandes espérances, d'autant plus belles que les dangers sont plus pressants, les philosophes scolastiques ne doivent pas se faire illusion. Il ne suffit pas, en effet, de rééditer les vieux maîtres, de rappeler et de redire servilement les anciennes doctrines. Ici MM. de Vorges et Couture sont d'accord pour nous avertir : « Ce qui retarde, en effet, l'élan du thomisme en France, nous dit le premier, ce qui l'empêche de pénétrer avec vigueur dans l'esprit du siècle, c'est une certaine timidité d'allure, une docilité trop modeste aux enseignements des vieux docteurs, qui empêche presque toujours de les féconder par une infusion de sang nouveau. On se borne trop généralement à reproduire les enseignements de saint Thomas et de ses commentateurs, tandis qu'il faudrait s'en pénétrer, mais les transformer, en faire une théorie neuve qui répondît directement à la difficulté et à l'importance des questions soulevées autour de nous. » De son côté, M. Léonce Couture résume et précise la même pensée quand il conclut : « L'état actuel de toutes les écoles de notre pays... doit nous exciter à l'étude, au perfectionnement et à la défense de la vraie philosophie, de la philosophie totale qui s'appelle le spiritualisme chrétien et plus précisément, si vous voulez, la philosophie traditionnelle de l'école, sauf cette remarque essentielle que la scolastique du XIXe siècle doit s'adapter à l'encyclopédie scientifique de notre temps, comme la scolastique du XIIIe siècle se raccordait à la science d'alors. »

Pas plus qu'au *Congrès bibliographique*, la philosophie n'a été oubliée dans les travaux du *Congrès scientifique international des catholiques*, qui s'est tenu à Paris du 8 au

13 avril 1888. Les sciences philosophiques proprement dites occupent la majeure partie du premier des deux volumes publiés par la commission, il y a quelques mois, et où se trouvent condensés les travaux du Congrès (1). De plus, la plupart des articles contenus dans le second volume intéressent de très près la philosophie, non moins que le droit, l'histoire, les sciences naturelles ou anthropologiques. De la seule inspection des tables, il ressort clairement que le champ philosophique est le seul où les catholiques militants prennent contact avec leurs adversaires. C'est là seulement qu'ils peuvent parlementer et s'entendre, ou se combattre et vider toutes leurs querelles. Ailleurs on ne peut guère que poser des préliminaires ou tirer des conséquences.

Nous signalerons d'abord, et pour la critiquer, l'étude sommaire, écrite en latin, du R. P. Gemeiner, professeur de philosophie au séminaire de Saint-Paul de Minnesota (Etats-Unis). Il nous semble que le professeur américain s'est laissé quelque peu influencer par l'admiration excessive de ses compatriotes pour la théorie de l'*Evolution*, dont le prophète, le prêtre, l'architecte et le constructeur, pour citer Grant Alen, est M. Spencer : « *ipsius et propheta, et sacerdos, et architecta, et constructor fuit* ». Il va sans dire que le R. P. Gemeiner rétablit, contre le célèbre évolutionniste, la possibilité de connaître de quelque manière la nature divine, comme aussi le dogme de la création tant de la matière première que de l'âme immortelle, et ceux du concours divin et de la Providence. Il pense même que les premiers organismes n'ont pu être le fruit de l'évolution de la matière inanimée. Mais il estime que Dieu a pu donner aux organismes les plus simples la vertu de produire les formes vivantes plus parfaites ; il pense même qu'au point de vue philosophique, on peut regarder le *corps* du premier homme comme le fruit d'une semblable évolu-

(1) Congrès scientifique et international des catholiques, tenu à Paris du 8 au 13 avril 1888, 2 vol. grand in-8 de CXXIII-552 et 800 p. Paris, bureau des *Annales de philosophie chrétienne*.

tion. Cette hypothèse, il est vrai, soulève des difficultés théologiques; mais plusieurs théologiens la regardent comme conciliable avec le récit mosaïque. Quant aux idées de M. Spencer sur l'évolution des sociétés et celle des connaissances, des arts, de l'industrie, etc., le philosophe catholique peut les admettre, pourvu qu'il réserve les droits de la religion révélée, comme aussi ceux de la Puissance et de la Providence divines. Donc, conclut notre auteur, si on épure le système évolutionniste de certaines erreurs très graves, le reste se concilie très bien avec la doctrine chrétienne.

On ne peut guère se montrer plus conciliant. Pour notre part, nous avons essayé de montrer ailleurs que la foi peut être satisfaite, à la rigueur, si l'on respecte les dogmes de la création, de la Providence, etc.; mais la métaphysique ne peut s'accommoder d'aucune des thèses capitales de l'évolutionnisme, et la science expérimentale, plus sévère encore que la métaphysique, ne permet de faire à l'évolutionnisme aucune sérieuse concession. Pourquoi donc ouvrir ainsi à deux battants les portes de nos écoles chrétiennes devant l'Evolution, cette orgueilleuse aventurière, que la métaphysique bannit de chez elle et que la science ne tolère qu'en passant, sans lui accorder de domicile? Pourquoi aussi combler de tant d'éloges Darwin et M. Spencer, alors que l'évolutionnisme existait dans toutes ses parties essentielles bien avant ces auteurs? Lamark a précédé Darwin, et l'on a soutenu bien avant M. Spencer la fatalité du progrès social. Il est permis de regretter que l'évolution ait trouvé au Congrès certaines sympathies, et nous partageons les sages réserves qu'a faites, à deux reprises, dans les *Etudes*, l'un des savants congressistes (mai 1888 et 1889). Malgré les doutes soulevés longuement dans la *Revue des questions scientifiques* par M. Jean d'Estienne, nous sommes persuadé que l'hypothèse transformiste est en opposition avec la saine philosophie chrétienne. Celle-ci comprend non seulement une théodicée, mais encore une métaphysique; et si la théodicée exige qu'on admette un créateur, la métaphysique exige, de son côté, qu'on admette des essences, des

natures, des substances de degrés divers, dont les inférieures ne peuvent engendrer les supérieures. C'est la métaphysique tout entière que l'on bifferait, en refusant cette conclusion, qui nous sépare de tous les phénoménistes, de tous les associationnistes, de tous ceux qui nient la science de l'*être*, pour ne se soucier que de la connaissance du *paraître*.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la réfutation de la morale évolutionniste par M. de Margerie (1). On lira aussi avec fruit l'étude de M. Charles Huit sur le métaphysique du pessimisme. Nous retrouvons le savant doyen de la faculté des lettres de l'Université de Lille dans la discussion sur les jugements synthétiques *a priori*. Il persiste à penser que le principe de causalité n'est pas analytique, et il s'attache à relever des pétitions de principe dans l'argumentation du R. P. Liberatore et de nos meilleurs scolastiques de ce temps. Mais il ne faut pas oublier ici que le principe de causalité est une de ces vérités premières que l'on explique par le principe de contradiction plutôt qu'on ne les démontre. Comment d'ailleurs M. de Margerie peut-il soutenir que le principe de causalité n'est pas analytique, puisqu'il reconnaît entre le sujet et l'attribut *le lien des idées?* Et qu'est-il besoin ensuite d'aller chercher un fondement à ce principe dans l'existence de Dieu? Celle-ci, au contraire, ne nous est bien démontrée que par le principe de causalité.

Nous fatiguerions nos lecteurs si nous nous arrêtions sur tous les articles philosophiques de ces deux gros volumes. Cependant nous ne pouvons nous résigner à omettre l'esquisse de M. l'abbé Rousselot, maître de conférences à l'institut catholique de Paris. L'auteur, déjà fort apprécié pour ses travaux de philologie, a bien compris que le langage vivant échappe, dans son fond même, aux entreprises de l'homme. C'est ce qu'avait enseigné Platon, et ce qu'ont répété de Maistre et de Bonald, en mêlant d'ailleurs bien des exagérations à des vues justes et profondes. « L'homme

(1) Voir le même volume publié par le Congrès.

n'a pas créé le langage » : c'est la conclusion toute négative, il est vrai, mais très fondée de la philologie. « Dans l'état actuel, nous dit M. Rousselot, l'homme ne crée rien en fait de langue, ni *sons*, ni *sens*, ni *mots*, ni *formes syntactiques*. » Si loin que l'on remonte dans le passé, c'est à la même loi que le langage obéit : l'homme dissout, il analyse, il use les formes anciennes pour en tirer de nouveaux effets, mais il ne crée rien au fond. Ceci n'a pas empêché l'Académie des sciences morales et politiques de tenir pour scientifique telle opinion récente, d'après laquelle l'homme aurait créé naturellement et peu à peu son langage, en émettant d'abord des sons généraux, puis en les précisant, en les différenciant, en les groupant selon certaines analogies, de manière à former ces langues admirables, le sanscrit, le grec, le latin, etc., dont la civilisation a vécu et que nous parlons encore aujourd'hui. Mais, comme conclut M. Rousselot, en présence de cette dégénérescence perpétuelle des langues, il est « bien difficile de croire que le langage soit dû à une puissance créatrice de l'homme ; et puisque, à notre connaissance, l'homme ne crée et n'a rien créé dans le langage à une époque où il nous apparaît jouissant de toute la puissance intellectuelle accumulée par les siècles, il est bien vraisemblable qu'il n'a jamais rien créé, et que le langage est une de ces choses dont il a l'usage, qu'il peut légèrement modifier, mais qu'il n'a point faites ».

Dans une seconde partie, M. Rousselot montre qu'en supposant que l'homme eût pu créer le langage, en partant, par exemple, de quelques cris significatifs et naturels, le temps lui aurait manqué pour arriver où il en était dès la plus haute antiquité connue. « Etant donnée la lenteur des transformations historiques dans nos langues et la vitalité des formes une fois constituées, on est effrayé du total de siècles que réclamerait un pareil travail. Des milliers de siècles ne semblent pas suffisants. Mais nous ne pouvons pas reculer indéfiniment l'apparition de l'homme sur la terre. D'autres sciences ne le permettent pas. Nous sommes donc ramenés par l'étude chronologique des modifications qui

s'accomplissent dans les langues, à la conclusion de la première partie : *l'homme n'a pas créé le langage.* » Nous remercions vivement M. Rousselot du plaisir qu'il nous a procuré. C'est par des travaux de ce genre que les sciences, même les plus spéciales, peuvent acquérir une portée philosophique et contribuer à la défense des vérités traditionnelles. Et c'est surtout dans les Universités catholiques que chaque science particulière, tout en poursuivant son but propre, doit coopérer, quand ce ne serait que par le crédit de ses maîtres, à la défense de la foi.

Pendant que les savants catholiques affirment leurs croyances mieux qu'ils ne l'avaient fait depuis longtemps, il est intéressant de constater que leurs doctrines trouvent de l'écho et gagnent même du terrain ailleurs que dans les congrès où ils sont les maîtres. C'est ainsi que nous avons été agréablement surpris, en lisant l'*Introduction à la science philosophique* de M. Janet (1), de constater que ce vétéran du rationalisme revient, sur plusieurs points, à des idées qui n'étaient pas de son école. C'est avec beaucoup d'esprit qu'il essaie de justifier son changement de tactique, en le rejetant tout entier sur les circonstances, savoir, l'abaissement de la religion et l'avènement du positivisme ; mais, en réalité, il y a là l'aveu d'une faute. Elle ne peut se déguiser. On se félicitait naguère d'avoir abattu les prétentions de la philosophie orthodoxe, peut-être même se consolait-on d'avoir ameuté les fauves contre la religion, et l'on convient maintenant, d'ailleurs de fort bonne grâce, qu'il y a mieux à faire qu'à « hurler avec les loups ». Il s'agit, en effet, de sauver la philosophie, à son tour, de la redoutable dent du positivisme. Ah ! c'est qu'une métaphysique sans Dieu, et sans un Dieu intelligent, aimant, saint et personnel, qui puisse parler à l'homme, est une métaphysique bien légère. Ici les positivistes sont très logiques ; ils ont parfaitement le droit de regarder comme des songe-creux ou des sophistes les profonds ou subtils métaphysiciens qui s'obstinent à guerroyer contre la révélation.

(1) *Revue philosophique.*

Hélas ! M. Janet est loin encore de déposer les armes devant la foi chrétienne ou, ce qui est mieux encore, de se mettre à son service. Nous signalons cependant comme un premier pas et un premier hommage les conclusions suivantes :

« Je voudrais, dit-il, tirer une conclusion pratique de cette étude : c'est que je crois peu philosophique de laisser entièrement de côté, comme n'ayant rien à apprendre aux philosophes, l'étude de la théologie. Je crois, au contraire, qu'un philosophe qui entrerait dans cette étude en retirerait du profit. Je voudrais que les théologiens eux-mêmes en revinssent aux fortes études théologiques et ne craignissent pas plus que leurs anciens d'en tirer de savantes conceptions métaphysiques. Au moins au point de vue historique, l'histoire savante de la théologie serait un complément utile à l'histoire de la philosophie. Même au point de vue dogmatique, les esprits libres qui sont placés au point de vue rationaliste pourraient trouver dans cette étude quelque chose qui féconderait leur propre pensée. Bien loin de croire avec les positivistes que l'esprit humain doit s'écarter de la théologie aussi bien que de la métaphysique, pour se borner aux sciences positives, je pense au contraire que l'on doit revenir des sciences positives à la métaphysique, et de la métaphysique à la théologie, afin que toutes les sphères de la pensée humaine soient en même temps cultivées. »

Nous voici maintenant en présence d'un remarquable opuscule d'un professeur de philosophie du lycée de Tarbes (1), où nous relevons des marques bien plus significatives de retour à la savante philosophie de l'Eglise. M. Cazac paraît avoir étudié à fond la philosophie d'Aristotote et celle de Platon, sans négliger leurs commentateurs scolastiques, et il trouve entre elles des rapports plus étroits qu'on ne le croit généralement. Aristote n'est pas, à l'égard

(1) *Polémique d'Aristote contre la théorie platonicienne des idées.* Essai philosophique, suivi d'éclaircissements sur quelques points du péripatétisme, par Henri-Pierre Cazac, in-8 de 76 p. Tarbes, Croharé, éditeur.



de Platon, ce rival à qui on a prêté parfois des sentiments indignes d'un vrai philosophe : il en est le disciple, indépendant il est vrai, mais respectueux et attaché aux doctrines capitales du platonisme, sans même en excepter la théorie des idées prise dans ce qu'elle a d'essentiel. Sans suivre l'auteur jusque-là, on conviendra qu'il a mérité les éloges des professeurs les plus compétents tant de l'enseignement libre que de l'enseignement officiel : Mgr Mercier, le P. Guillermin, M. Charles Huit, etc. Citons cette parole que lui écrivait l'un de ses collègues, M. Fonsegrive : « Celui qui ne connaît pas Aristote et les scolastiques ne sait pas son métier de philosophe. Il peut avoir tous les mérites, il ressemble à un mathématicien qui ne saurait pas les quatre règles. Vous réagissez ; les noms que vous citez me prouvent que vous n'avez pas peur d'aller chercher la lumière où elle est et vous ne souriez pas de pitié devant les ouvrages d'un moine, fût-il du XIIIe siècle. »

Malheureusement tous les professeurs agrégés sont loin de parler aussi sagement. Dans les pages de la *Revue philosophique*, où écrit M. Fonsegrive, souffle d'ordinaire un autre esprit, qui n'a rien de commun avec celui de la scolastique. En réalité cette philosophie dite scientifique, qui prévaut aujourd'hui et vient de s'affirmer dans le *Congrès international de psychologie physiologique* et dans le *Congrès international de l'hypnotisme*, tenus au mois d'août à Paris, manque le but essentiel de la philosophie plus encore que la philosophie dite *littéraire*, contre laquelle elle est une réaction déréglée. Quand donc sera-t-il permis à la philosophie de ne se confondre ni avec les lettres ni avec les sciences, et en particulier la physiologie? Elle ne peut s'arrêter ni à l'art de bien dire, ni à l'observation sensible ; mais elle doit se servir de celle-ci pour pénétrer la nature des choses et employer celui-là pour traduire les vérités supérieures et absolues. Nous consentirons volontiers à suivre les physiologistes dans leurs expériences, afin de mieux préciser les rapports du physique et du moral ; mais il faut qu'ils conviennent avec nous que la philosophie

ne s'arrête point où finit l'expérience sensible, et qu'il y a autre chose à faire, pour connaître la pensée et l'esprit, que d'étudier en nous les conditions organiques de leur exercice.

C'est ce que montre très bien dans son beau livre, *l'Ame et la Physiologie*, le R. P. de Bonniot(1). Depuis longtemps le savant auteur suit les tentatives de nos empiristes et ramène leurs conclusions et leur méthode à leur juste valeur. On ne l'accusera pas de juger de ce qu'il ignore, ce qui arrive si souvent à ses adversaires ; car les ouvrages des physiologistes lui sont aussi familiers que ceux des scolastiques et des spiritualistes de toutes les écoles. C'est grâce à cette profonde connaissance de la philosophie de son temps qu'il excelle dans son rôle de critique. Dans une première partie, il étudie les facultés de la connaissance en s'éclairant de toutes les observations de la science moderne ; dans la deuxième, il étudie l'activité humaine et en particulier la volonté raisonnable. Il est ainsi amené à réfuter toutes les prétentions des psycho-physiologistes sur la nature de la perception, de la connaissance et de nos actes libres. Nous recommandons la lecture de cet ouvrage à ceux que troubleraient les objections de l'empirisme contemporain.

Avec les auteurs suivants nous revenons aux manuels et aux traités de philosophie. Tout en se proposant de préparer ses élèves à l'examen du baccalauréat officiel, M. Alibert (2) s'est préoccupé surtout de leur enseigner une saine et forte philosophie, et il y a réussi autant qu'on pouvait raisonnablement l'espérer. On ne se doute pas assez, en effet, de cette sorte d'impossibilité qu'il y a aujourd'hui

(1) *L'Ame et la Physiologie*, in-8, XI-532 p. Paris, Retaux-Bray.

(2) *Manuel de Philosophie*, pour la préparation au baccalauréat, à l'usage des séminaires et des collèges ecclésiastiques, par Alibert, prêtre de Saint-Sulpice, professeur au séminaire d'Alix (Rhône). Tome Ier, Psychologie, in-8, de 291 p. Lyon et Paris, Delhomme et Briguet.

d'écrire un manuel sérieux et chrétien de philosophie qui soit en même temps utile aux candidats. Sans parler de l'esprit qui a dicté le programme de philosophie, les compositions qui sont exigées et les questions auxquelles il faut satisfaire, invitent et obligent même les professeurs à mille concessions fâcheuses, qui énervent leur enseignement. Il ne leur reste plus le temps, pour ainsi dire, de développer chez leurs élèves des convictions raisonnées ni de cultiver en eux l'esprit philosophique. Que servira, en effet, au malheureux candidat d'être à même de démontrer parfaitement la spiritualité de l'âme, l'existence de Dieu, la supériorité morale de l'Evangile, etc. (affaire d'opinion ou moins encore pour de savants (?) examinateurs), s'il est incapable de faire connaître par le menu l'*arithmétique morale* de Bentham ou l'*esthésimétrie* de Fechner, et cent autres choses aussi profondes et indispensables à la jeunesse ? L'éducation philosophique, en France, est ainsi trop souvent à la merci de promoteurs indiscrets, qui abusent de leur rôle pour faire la guerre au bon sens autant qu'à la foi. Est-il besoin d'ajouter qu'ils trouvent de l'écho dans les rangs inférieurs ? On peut même dire que l'esprit d'indifférence et d'incrédulité, qui tue notre société, devient plus franc, plus brutal et moins respectueux de l'âme des jeunes élèves à mesure qu'il descend (1). Pour revenir au

(1) Au moment où s'impriment ces lignes, voici ce que nous lisons dans un journal catholique, à propos d'un fait récent que nous voudrions voir démenti :

« LES LIVRES OFFICIELS. — Mgr l'évêque d'Annecy vient de rendre une ordonnance, en date du 6 novembre, condamnant un ouvrage de philosophie à l'usage des élèves de l'enseignement secondaire et des instituteurs et institutrices chargés de l'instruction civique dans les écoles primaires.

« Nous lisons dans cette ordonnance :

« Le livre que nous signalons à nos diocésains doit être jugé avec « beaucoup plus de sévérité, car il enseigne que l'idée religieuse doit « être exclue de l'étude de toutes les questions morales, et que la « Foi et les dogmes révélés ne peuvent être qu'un principe de fai- « blesse et d'erreur.

« L'auteur a résumé dans cette production les leçons qu'il a « données l'année dernière, tant aux élèves de philosophie du lycée « d'Annecy, qu'aux jeunes filles suivant les cours de l'école secon-

Manuel de M. Alibert, il atténue le mal que nous signalons et mérite tous les éloges que des critiques fort compétents lui ont déjà décernés. On pourrait peut-être contester l'exactitude de telles expressions ou formules; mais on ne peut aborder et résumer tant de questions philosophiques sans laisser plus d'un nuage dans l'esprit du lecteur. Tel quel, cet ouvrage répond bien à son but et nous espérons que l'auteur ne nous en fera pas trop attendre le complément.

Nous ne pouvons guère ici que mentionner les *Institutiones philosophiæ* du P. Mendive (1), S. J., professeur au scolasticat d'Uklès, en Espagne. Le P. José Mendive avait d'abord publié en espagnol, sur toutes les branches de la philosophie, une série de traités, qui eurent un grand succès. Il a dû se rendre un peu plus tard au désir qui lui était exprimé de voir publier le même ouvrage en latin, afin qu'il pût servir de texte à l'enseignement dans les grands séminaires. C'est ce désir que le Père a heureusement rempli dans le présent ouvrage. Mais il ne s'est pas borné à une simple traduction : on peut dire qu'il a refondu et notablement amélioré l'ouvrage espagnol. Le P. Mendive professe un grand attachement aux doctrines de Suarez, en même temps qu'à celles de saint Thomas ; c'est de plus un scolastique *éclectique*, et nous ne l'en blâmerons pas, bien que nous ne partagions pas plusieurs de ses opinions. Tel

« daire. Nous avons donc le devoir de signaler son œuvre avec la
« note qui doit lui être appliquée.

« A ces causes, et le saint nom de Dieu invoqué, nous condamnons
« l'ouvrage intitulé : *Principes de Philosophie morale, par M. J. T.*,
« comme étant injurieux envers la religion, blasphématoire, et for-
« mellement opposé à la Foi de l'Eglise, par son esprit général, par
« un grand nombre de propositions contenues dans le texte, et par
« le but que l'auteur déclare en maint endroit s'être proposé, et nous
« en interdisons la lecture à tous les fidèles de notre diocèse. »

(1) *Institutiones philosophiæ scolasticæ* ad mentem Divi Thomæ ac Suarezii, auctore P. Josepho Mendive, S. J. Sacerdote. *Logica*, 270 p. — *Ontologia*, 245. — *Cosmologia*, 264. — *Psychologia*, 312. — *Theodicea*, 198. — *Ethica et jus naturæ*, 428. — Vallisoleti, 1886, 1887, 1888.

thomiste lui a reproché, non sans quelque raison, d'abandonner sur plusieurs points importants la doctrine de l'Ange de l'Ecole. Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins l'un de ceux qui ont le plus contribué, avec le cardinal Gonzalès, à la restauration de la philosophie traditionnelle en Espagne, et qui ont le mieux réussi à montrer que la scolastique est à même de traiter toutes les questions philosophiques qui préoccupent l'esprit contemporain.

De Fribourg-en-Brisgau, nous recevons le deuxième volume que le R. P. Pesch, l'auteur bien connu de la *Philosophia lacensis*, consacre à la *logique* (1). L'auteur continue à y traiter avec le soin, l'étendue et la profondeur auxquels il nous a habitués, tous les problèmes qui relèvent de cette branche si importante de la philosophie. Nous ne voulons pas attendre que ce traité ait fini de paraître pour le signaler à nos lecteurs. C'est une mine des plus riches où pourront puiser tous ceux qui s'intéressent par profession ou par goût aux questions parfois si ardues de la philosophie rationnelle. On aurait tort de s'effrayer devant ces volumes si compacts : ils sont bien moins difficiles à comprendre et infiniment plus utiles, par exemple, que les deux volumes de Stuart Mill ou de Bain sur la *logique inductive et déductive*. On y trouvera, certes, un autre esprit, celui de la vraie scolastique. Ce n'est pas que nous puissions partager toutes les opinions de l'auteur ; mais si l'on n'admet pas toutes ses conclusions, du moins, on rendra toujours hommage à sa science et à la vigueur de ses raisonnements. En parcourant ces volumes substantiels qui nous sont envoyés de l'autre côté du Rhin, il nous revient à l'esprit que la nouvelle scolastique s'élabore en Allemagne d'une manière puissante. Puisse-t-elle refleurir et prendre des ailes chez nous, ce qui est mieux encore ! Il importe de ne pas nous laisser distancer par nos voisins dans ces combats pacifiques de la vérité.

Elie Blanc.

(1) T. Pesch, S. J., *Institutiones logicales* secundum principia S. Thomæ Aquinatis ad usum scholasticum. Pars II : *Logica maior*. Volumen I, complectens logicam criticam et formalem, 8°. (xxii et 644 p.) — 8 fr. 15 ; cum dorso corio religato, 10 fr. 25.



CHRONIQUE

Sommaire. — Pèlerinage ouvrier à Rome. — Les grèves. — Crispi à Palerme. — Circulaire du G.·. O.·. d'Italie. — Parti catholique. — MM. Léon Say et Ribot. — Persécutions. — Fin de l'Exposition. — Le czar à Berlin. — Guillaume II en Italie, en Grèce et à Constantinople. — Crédits de guerre en Allemagne et en Italie. — Mort du roi de Portugal. — Bénédictins d'Autriche. — Les carmélites à Meyerling. — L'épiscopat hongrois à Buda-Pesth. — Congrès catholique de Manchester. — Nos marins à Jérusalem.

Vers la fin de 1887, quand s'ouvrirent les superbes manifestations du jubilé sacerdotal de Léon XIII, deux mille ouvriers français, conduits par MM. de Mun et Léon Harmel, vinrent à Rome se prosterner aux pieds du Saint-Père et lui jurer fidélité. Le pape en fut profondément touché et manifesta le désir de les voir revenir plus nombreux encore. Les mois d'octobre et de novembre voient se réaliser admirablement le vœu de Léon XIII.

Dix mille ouvriers français se succèdent en ce moment aux pieds de Sa Sainteté, conduits par une élite de chrétiens sous la direction de M. Léon Harmel, et présentés par Son Em. le cardinal Langénieux. Les premiers trains venus de France, les 16 et 17 octobre, en ont amené trois mille. Le 20 octobre, dans une audience solennelle, le pape leur a adressé un grand discours, résumant et complétant les enseignements de l'Eglise sur les devoirs des patrons et des ouvriers et sur la protection que l'Etat doit aux uns et aux autres, pour l'heureux développement de la société. Tous les ouvriers du pèlerinage en reçoivent un exemplaire.

La presse catholique a porté dans le monde entier le



retentissant écho des paroles pontificales. Les journaux hostiles en ont aussi parlé ; plus d'un a tâché d'en atténuer l'effet en traitant le pape de *socialiste.* Gros mot, propre à troubler la paix des parvenus dont la *fraternité* se résume dans les satisfactions de leur égoïsme. Et pourtant, si le socialisme du pape ne vient pas résoudre pacifiquement le grand problème du travail, des rapports du patron et de l'ouvrier, du riche et du pauvre, nous en verrons un plus terrible qui troublera autrement la quiétude des opportunistes satisfaits. Il s'avance chaque jour et le bruit des terribles grèves en annonce les progrès.

A Lens et dans toutes les houillères du Nord, plus de dix mille ouvriers ont violemment suspendu tout travail, jusqu'à ce que les patrons aient consenti à 10 % d'augmentation sur les salaires.

Les grèves, à peine finies en France, se déclarent en Belgique, où elles ont déjà tant fait souffrir. Dans le Borinage et les environs on compte près de 20.000 ouvriers refusant de descendre dans les mines ou d'entrer à l'atelier. Est-ce par l'unique secours du gendarme qu'on espère résoudre d'aussi graves et d'aussi fréquentes agitations? Certainement non. Le nombre croissant des patrons et des ouvriers chrétiens nous laisse entrevoir une solution plus solide et meilleure, parce qu'elle est chrétienne. La lumière et la force de la parole du pape y aideront puissamment.

Avec quelle bonté le Saint-Père a accueilli toute cette France du travail ! Presque tous ont pu voir sa personne sacrée, deux ou trois fois, assister à sa messe, quelques-uns communier de sa main. Par son ordre tous les trésors artistiques leur ont été ouverts et les solennelles cérémonies de la béatification des vénérables Chanel et Perboyre ont été devancées et fixées aux 10 et 17 novembre, afin de leur permettre d'y assister.

Tous les ouvriers de retour de leur pèlerinage sont remplis des meilleurs souvenirs de Rome, non sans avoir remarqué toutefois la figure peu sympathique de l'Italie d'Humbert et de Crispi. Ces derniers avaient déployé autour d'eux un vrai luxe de gendarmes et d'agents de

police, luxe inutile contre des ouvriers chrétiens, mais bon à les protéger contre les propres partisans de la jeune Italie, et à démontrer une fois de plus la lamentable situation du pape dans la ville de Rome. Ni lui ni ses amis n'y sont libres sans le bon plaisir des envahisseurs eux-mêmes. Quelle dérisoire garantie ! Que vaudrait-elle le jour où la police ne pourrait plus contenir la masse populaire, comme au dernier mois de février, par exemple ? Qu'adviendrait-il si la tourbe révolutionnaire se dirigeait sur le Vatican avec ou sans la connivence du gouvernement spoliateur ? Nos cœurs chrétiens frémissent en y pensant.

Le gallophobe Crispi a prononcé à Palerme, le 14 octobre, un grand discours programme qui rend possibles toutes les hypothèses les plus sinistres. Il a violemment attaqué la papauté et, à la suite de son maître, proclamé de nouveau *Rome intangible.* Il a rejeté sur la France la responsabilité de la crise économique (plus qu'à l'Italie elle nous est légère à porter) et des onéreux armements que nécessite la perpective d'une guerre prochaine. Vantant sa politique avec une ridicule fanfaronnade, il n'a rien trouvé de mieux que de se proclamer « mégalomane ». Nous n'y contredirons pas. La mégalomanie, en bon français, la folie des grandeurs, la moins guérissable de toutes, nécessite d'ordinaire le prompt internement de ceux qui en sont atteints. Faute de cette précaution, les folles grandeurs aboutissent rapidement aux plus effroyables ruines. M. Crispi y conduit l'Italie avec l'agrément d'Humbert, qui s'est hâté de confier au télégraphe ses royales félicitations.

Les uns et les autres sont ici le docile instrument des loges maçonniques poursuivant la destruction de l'Eglise. Une récente circulaire du G.·. O.·. d'Italie aux francs-maçons du pays, met à nu les horribles plans de cette secte impie.

Ils sont les mêmes qu'en France et ils y sont suivis avec le même hypocrisie.

Après s'être félicités « d'avoir obtenu la suppression des ordres religieux, la désamortisation (vol) des biens ecclésiastiques et la destruction du pouvoir temporel », les

francs-maçons veulent arriver au complet renversement « de toutes les religions surnaturelles et de la plus tenace de toutes, la religion catholique ».

Pour atteindre ce but, se rendre maître de toutes les écoles, tromper le peuple sur ses intentions par des confusions de mots, tromper le clergé lui-même par certaines apparences bienveillantes, favoriser la crémation des morts les baptêmes, mariages et enterrements civils, sont des moyens excellents, particulièrement recommandés. Quand on lit de pareils programmes, parsemés des grands mots d'humanité, de progrès, de délivrance, on est fort tenté de croire que le diable en personne est secrétaire de rédaction du Grand-Orient maçonnique, en Italie comme ailleurs. Combien grande a été la prudente clairvoyance des papes, quand ils n'ont pas cessé, depuis un siècle, de dénoncer la franc-maçonnerie et les dangers qu'elle fait courir à l'ordre social!

Les aveugles volontaires seuls ne le voient pas à l'heure où nous sommes. Plus d'excuses à ceux qui s'y affilient ou qui la favorisent.

Comment lutter contre cette malfaisante association cachée derrière la plupart des gouvernements modernes qui lui obéissent? N'hésitons pas à le redire.

Par une vaillante action catholique, avant tout. Que des hommes se groupent pour dresser hautement l'étendard de la foi chrétienne, pour protester au nom de la conscience opprimée et réclamer les droits essentiels de l'Eglise. Bientôt nous verrons l'ennemi moins audacieux et peut-être en train de reculer.

C'est le spectacle que nous a donné la Belgique, que nous donne l'Allemagne, où nous voyons le tout-puissant chancelier obligé de compter avec le centre catholique.

La force de nos adversaires n'est-elle pas surtout dans notre faiblesse? Et notre faiblesse ne vient-elle pas de notre isolement?

Sommes-nous à la veille de voir se former en France ce groupe catholique avant tout, ce *parti catholique*, pour dire le mot?

Les résultats des dernières élections législatives, une conversation de M. de Mun avec un journaliste anglais et, comme conclusion de cette conversation, la publication d'un programme de gouvernement en 16 points (le plus grand nombre réunit l'universelle approbation) ont remis cette question sur le tapis.

Naturellement la presse impie condamne la formation d'un parti catholique. C'est son rôle, et c'est aussi une recommandation de plus pour nous.

La presse catholique en discute la sagesse et l'opportunité. Beaucoup l'approuvent et nous sommes du nombre, nos lecteurs n'en doutent pas. Quelques-uns la condamnent et nous le regrettons sincèrement.

Parmi eux il en est qui ont peur de diminuer les chances d'une restauration royaliste. A ceux-là nous redisons : « Dieu avant le roi. » Au fond ils le pensent comme nous. Dieu ramènera le roi, si le roi veut le servir un peu mieux que ne l'ont servi, par exemple, Louis XV, Louis XVIII, Louis-Philippe, Napoléon Ier et Napoléon III. Et Dieu ne serait pas bien exigeant !

Les autres repoussent la formation d'un parti catholique parce que le mot *parti* accolé au mot catholique leur paraît trop exclusif. A ceux-ci nous répondons : « Ce n'est pas l'Eglise que nous voulons transformer en un parti dans la nation. Nous savons qu'elle est catholique, c'est-à-dire universelle, qu'elle s'adresse à tous les hommes pour remplir sa mission de les sauver tous. Ce sont les enfants de l'Eglise que nous voudrions voir serrés les uns contre les autres en une masse compacte, afin de défendre plus efficacement leur mère qu'on attaque et sa bienfaisante influence qu'on veut détruire. »

Pour former ce vaillant parti catholique, nous avons une belle phalange de députés catholiques ; nul ne le conteste ; nous avons un groupe de plus en plus important de jurisconsultes catholiques. Ils viennent de tenir brillamment à Arras, du 10 au 14 octobre, leur 14e congrès. N'avons-nous pas aussi une légion d'ouvriers et d'agriculteurs dans les usines catholiques et les syndicats agricoles ? Nos ennemis

eux-mêmes n'ont-ils pas eu peur de nous signaler cette armée, quand ils ont retranché les cultes des recensements officiels ? Il en eût été bien autrement s'ils avaient espéré y trouver un grand nombre de juifs, de protestants ou de libres-penseurs. Ils ont eu peur que nous ne nous comptions sur ce mot de *catholiques* et ils l'ont supprimé. A nous de le relever et de former un faisceau pour les prochains combats.

Nos chambres se réunissent le 12 novembre.

Dans les rangs de la majorité, M. Léon Say a fait entendre la note de la modération sur la question des laïcisations et de l'application de la dernière loi militaire contre le clergé. Peu l'ont suivi, et parmi les modérés eux-mêmes nous trouvons M. Paul Deschanel et le sage Ribot déjà partis en guerre contre nous pour la rigoureuse application de la loi militaire et la poursuite des laïcisations.

Le gouvernement continue ses odieuses violences. Il n'a pas supprimé moins de 55 traitements d'ecclésiastiques depuis un mois, servant ainsi les rancunes des vaincus du suffrage universel. Se moquant du verdict populaire, il renfloue tous les échoués des dernières élections, en leur donnant de plantureuses sinécures, sans souci de leurs capacités ou de leurs aptitudes, et en laissant de côté de vieux serviteurs du pays, ainsi frustrés d'un légitime avancement dans leur carrière.

La politique et les intérêts diviseront les majorités des chambres comme par le passé : la guerre à la religion seule les réunira par intervalles. N'est-ce pas nous dire aussi que la défense de la religion, seule aussi, peut nous unir efficacement et nous rendre forts ? Tout le reste nous viendra par surcroît : parole d'Evangile.

L'Exposition vient de finir. Des millions de visiteurs s'y sont rencontrés, admirant les merveilles du travail et de l'industrie. Bien peu ont pensé que les principes de 89, qu'on a voulu glorifier, y fussent pour quelque chose. Beaucoup de mécontents : tous ceux qui n'ont eu ni récompenses ni décorations. Quant aux foules qu'y ont amenées d'innombrables trains de plaisir à bon marché, nous

croyons qu'elles garderont surtout le souvenir d'une coûteuse promenade, que le chômage, les mauvaises récoltes et l'hiver rendront plus sensible chaque jour.

De bien mauvaises nouvelles sont venues du Tonkin. Nos pauvres soldats, largement décimés par le climat, ont dû reculer plus d'une fois devant des bandes bien armées, vraisemblablement composées de soldats chinois. Que vont devenir, une fois de plus, nos pauvres missionnaires, les meilleurs champions de l'influence française dans cet extrême Orient si difficile à pénétrer?

Jetons un rapide coup d'œil sur l'étranger.

Le czar a rendu sa visite à l'empereur d'Allemagne à Berlin. Malgré les avances de Guillaume II et de M. de Bismarck, les rapports ont été plus froids encore qu'on ne les attendait. Tant mieux pour la cause de la paix!

Le jeune empereur, toujours en voyage, parti pour Athènes et Constantinople, s'est un peu dédommagé en s'arrêtant à Monza, où Humbert et Crispi ont de nouveau mis à ses pieds toutes les fanfaronnades italiennes. Des pluies torrentielles et la mort du roi de Portugal ont jeté un petit crêpe sur leur éclat.

Embarqué à Gênes, Guillaume II est arrivé en Grèce pour le mariage de sa sœur avec le duc de Sparte, fils et héritier du roi Georges. Jamais Athènes, même au milieu de ses splendeurs d'autrefois, n'avait vu dans ses murs un si grand nombre de têtes couronnées. Sept majestés, trois souverains et quatre souveraines, vingt-neuf princes ou princesses de maisons souveraines, parmi lesquels le czarewitch et le prince de Galles, ont assisté à la solennité des noces schismatiques et protestantes.

D'Athènes, l'empereur d'Allemagne est parti pour Constantinople, qui n'avait pas encore reçu un souverain chrétien venant fraterniser officiellement avec le sultan. O croit rêver quand on pense que Guillaume II pourrait prendre auprès du chef suprême des mahométans des leç on de respect pour la liberté de conscience des catholiques de ses Etats. Il n'en prendra pas, mais réussira-t-il à entraîner Abdul-Hamid et la Turquie dans l'orbite de la triple

alliance? On ne le croit pas. D'ailleurs, les Turcs n'ont pas pour sa personne et pour son empire le même enthousiasme que le roi Humbert et son valet Crispi.

Pendant que Guillaume II voyage, le Reichstag entend son discours du trône. Il parle de paix, mais on demande de nouveaux crédits pour préparer la guerre, malgré les engagements contraires pris par M. de Bismark, lors du fameux vote du septennat.

L'Italie cherche aussi à emprunter 150 millions pour compléter ses armements. Elle trouve difficilement prêteur, même à Berlin. Quand est-ce que les paisibles rentiers français se seront complètement allégés de tout titre italien? Le plus tôt sera le mieux pour la France et pour leurs intérêts personnels. Quelles effroyables plaies ouvre ce militarisme insensé des nations modernes ! Rien que pour l'argent, nous dit le *Courrier de Londres,* il dévore annuellement CINQ MILLIARDS.

S. M. le roi de Portugal est mort le 18 octobre, dans son palais de Cascaès, près de Lisbonne, à l'âge de 52 ans, après 18 ans de règne. Son fils, le duc de Bragance, lui succède sous le nom de Carlos Ier. Il épousa, en 1883, la princesse Amélie d'Orléans, fille aînée du comte de Paris. La vraie France a salué avec joie l'avènement de la nouvelle reine de Portugal. Que Dieu donne au roi le courage contre les francs-maçons qui, depuis le fameux Pombal, n'ont guère cessé de dominer ce pays. Dernièrement encore, le gouvernement blâmait officiellement le patriarche de Lisbonne, pour avoir protesté hautement contre l'érection, à Rome, du monument de l'infâme Giordano Bruno et renouvelé les condamnations portées contre les sectes maçonniques. N'avait-il pas voulu empêcher les évêques de publier l'encyclique *Humanum genus?*

Au milieu des tristesses du temps, la religion trouve encore à glaner plus d'une consolation. Signalons-en plusieurs. Par un bref apostolique, le Saint-Père vient de ratifier les décisions du chapitre général des bénédictins d'Autriche, réuni pas son ordre à Salzbourg, en mars dernier. Deux congrégations générales grouperont désormais,

chacune sous un chef spécial, les abbayes et les couvents de l'ordre de Saint-Benoît en Styrie et dans la Basse-Autriche. Puisse l'heureux succès de cette réforme ranimer toute la vigoureuse sève des institutions bénédictines !

Par ordre de l'empereur d'Autriche, le château royal de Meyerling, où se déroula naguère le honteux et terrible drame de la mort du prince Rodolphe, est devenu un monastère de carmélites. Neuf filles de sainte Thérèse viennent d'en prendre possession.

A Buda-Pesth, le 24 octobre, réunion générale de l'épiscopat hongrois, sous la présidence du cardinal Simor, primat de Hongrie, archevêque de Gran. Espérons qu'il en sortira d'heureuses résolutions pour l'Eglise de ce pays, où la juiverie fait tant de mal.

A Manchester, la grande ville manufacturière d'Angleterre, un congrès catholique a acclamé Mgr Vaughan, le vaillant évêque de Salford, protestant contre les sacrilèges usurpations du pouvoir temporel du pape. On s'est occupé des meilleurs moyens à employer pour répandre partout les infaillibles enseignements de l'Eglise.

Les Etats-Unis célèbrent, cette année, le centenaire du rétablissement de la hiérarchie catholique chez eux. A cette occasion, le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, dans une lettre pastorale, constate les heureux progrès du catholicisme dans la grande république américaine depuis cent ans : « Les catholiques des Etats-Unis, dit-il, sont aujourd'hui au nombre de 9 millions. Ils ont 13 archevêques, 71 évêques, 8.000 prêtres, 10.000 églises ou chapelles, 27 séminaires, 650 collèges et académies, 3,100 écoles paroissiales et 520 hôpitaux et orphelinats, » Ajoutons à cette consolante nomenclature une université, dont l'inauguration a lieu le 13 novembre, à Washington, sous les meilleurs auspices.

Achevons notre rapide coup d'œil par un regard sur nos marins en pèlerinage à Jérusalem. Dernièrement, l'amiral Alquier, commandant la division de l'escadre de la Méditerranée, avec 53 officiers, l'aumônier et 120 matelots ont visité, pendant trois jours, les sanctuaires de la ville sainte

et la petite cité de Bethléem. Consolant spectacle ! Tous ces braves enfants de la France chrétienne s'y sont approchés des sacrements.

Leur présence et leur conduite ont produit le meilleur effet sur la population si mêlée de Jérusalem. Plût à Dieu que l'armée française, partout, et en particulier chez nous, donnât de pareils exemples! Elle mériterait de réaliser la parole du maréchal Saint-Arnaud au P. de Ravignan : « Des soldats religieux seraient les premiers soldats du monde. »

L. C.

5 novembre 1889.



BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la littérature allemande, par G.-A. Heinrich, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon, Doyen honoraire. Deuxième édition, revue et corrigée. Paris, Ernest Leroux. 1889. — 1 vol. in-8 de xii-515 pages.

Pendant longtemps nous n'avions eu que des études fort médiocres sur les littératures étrangères, et particulièrement sur les écrivains de l'Allemagne. Aussi la première édition du livre de M. Heinrich obtint-elle un grand succès, à tel point que, depuis un certain nombre d'années, le tome premier était introuvable. Le grand public réclamait à grands cris une seconde édition, et l'éminent professeur y avait mis la main, lorsque la mort vint le surprendre au milieu de ses travaux. Mais M. Jules Schwartz, l'un de ses élèves, s'est chargé de publier son œuvre, et, grâce aux notes laissées par le maître, a pu s'en acquitter avec succès.

Nous n'avons entre les mains que le premier volume, et nous devons attendre les deux autres pour pouvoir donner de l'ouvrage une appréciation raisonnée et complète. Nous ne sommes pas encore arrivés, avec l'auteur, à la période classique de la littérature allemande, sans contredit la plus intéressante de

toutes. Voici le jugement que nous croyons devoir porter sur la partie de l'ouvrage qui a été publiée :

Dans l'avant-propos de sa première édition, l'auteur s'était jugé avec beaucoup de justice, et, disons-le, avec une modestie qui désarmait à l'avance toute critique. Il avouait de fort bonne grâce que, sur quelques points de détail, son ouvrage était un travail de seconde main, et, s'appropriant un mot de La Bruyère, il disait : « Je voudrais rendre au public français ce que l'Allemagne m'a prêté. » Il ajoutait encore : « Je ne vise point d'ailleurs à cette originalité de vues qui n'aboutit souvent qu'à travestir les auteurs anciens ou étrangers, pour en faire les avocats de telle idée contemporaine. » Il réprouvait cette théorie des milieux dont M. Taine s'était fait l'apôtre, et il faisait une part fort restreinte à l'influence de la race ou du climat, ou bien encore du siècle où l'écrivain a vécu. Enfin, il voulait présenter fidèlement les faits au lecteur, sans esprit de système : « L'historien, disait-il, n'est qu'un rapporteur ; il conclut, sans doute, mais c'est le lecteur qui doit être le juge suprême. »

Nous ajouterons quelques traits à ce portrait que l'auteur a fait de lui-même. Nous dirons d'abord qu'il ne s'est pas vanté des qualités dont il a fait preuve dans son ouvrage. Il a omis de nous dire que son exposition est claire, méthodique, facile, digne de tous points d'un professeur, dont les cours étaient renommés ; que son style est noble et châtié ; que ses jugements ont été longuement mûris, et que partout il a visé à l'impartialité. Mais nous sommes obligé d'ajouter que cette recherche de l'impartialité l'a, dans certains cas, entraîné trop loin. Il est telle citation que nous sommes étonné de trouver sous la plume du catholique fervent qu'était M. Heinrich. Nous pensons encore qu'il pousse l'indulgence bien loin en disant d'Erasme « qu'on se prend à l'estimer ». Nous qui avons fréquenté quelque peu avec le célèbre humanisant, nous n'avons jamais éprouvé à son égard un tel sentiment. Quant à la citation que M. Heinrich lui a empruntée au sujet des ordres religieux, nous croyons qu'il eût été mieux de la laisser dormir dans ses œuvres. Mais ces quelques défauts, nous les pardonnons volontiers à l'éminent professeur, ne serait-ce qu'en considération de ses belles pages sur la Réforme, qui semblent rédigées avec un soin tout particulier. Il a bien apprécié les causes de l'influence religieuse et littéraire du luthéranisme, et expliqué comment un moine apostat a pu arracher tant d'âmes à l'Eglise. A. Lepitre.

Le saint homme de Tours, par Léon Aubineau, Nouv. édit., Palmé.

Il est peu de catholiques en France, parmi ceux qui savent un peu ce qui se passe au delà de l'horizon de leur clocher, qui n'aient entendu parler du *saint homme de Tours*. La plupart savent même que le saint homme avait une *spécialité*, comme on dit en parlant des choses d'un ordre moins élevé, la spécialité de faire brûler jour et nuit une lampe devant une image de la Sainte Face, et d'obtenir un grand nombre de guérisons merveilleuses, en priant et en faisant prier devant cette image, et en oignant les malades de l'huile de cette lampe. Mais d'où lui venait cette dévotion ? Comment avait-elle revêtu chez lui le caractère d'une mission et d'une sorte de sacerdoce ? D'où venait cet homme lui-même ? qu'était-il dans sa vie intime ? quelles étaient ses relations ? Voici un beau volume in-12, de VI-408 pages, qui nous le dit, et fort bien. Ce volume n'est pas nouveau. Il s'en est déjà écoulé huit mille exemplaires. Mais c'est une édition nouvelle « préparée avec soin », nous dit l'auteur.

Ce volume, quoiqu'il nous fasse connaître dans ses grandes lignes la vie du saint homme, est plutôt un portrait qu'une biographie. Au fond, ce sont ces grandes lignes et ce portrait qui nous intéressent le plus. Cette figure de M. Dupont ne ressemble à aucune autre ; elle a quelque chose de très particulier, de très original. Il y a en elle des traits qu'il était fort difficile de bien saisir et non moins difficile de bien rendre. Il serait regrettable que cette figure n'eût pas trouvé un peintre et que ce peintre n'eût pas été Léon Aubineau. On connaît sa manière : il excelle à mettre en relief les choses délicates et élevées. Ici elles abondent. Inutile de louer Léon Aubineau comme écrivain. Nous le féliciterons seulement de ne pas s'être borné à portraire le saint homme, mais de s'être appliqué à nous faire bien connaître le milieu dans lequel il s'est formé et dans lequel il a exercé son influence, et plus encore d'avoir raconté, sans l'ombre d'embarras et d'hésitation, sans la moindre trace de réticence ou de précautions oratoires, mais avec la simplicité et l'assurance qui conviennent à un homme de foi, les faits surnaturels dont cette existence est pleine et auxquels elle se rattache. De plus, Léon Aubineau a le précieux avantage d'avoir vu de très près le saint homme dont il nous retrace la vie et le caractère. Il ne se donne que pour une connaissance ; mais une lettre du saint homme à M. du Lac nous montre que cette connaissance était un intime ami, et dans l'ami, la lecture de ce beau et pieux volume fait soupçonner un disciple.

P. Ragey, *mariste*.

Jean-Baptiste Aubry, docteur en théologie, ancien directeur au grand séminaire de Beauvais, missionnaire au Kouy-Théou (Chine), par A. Aubry. Grand in-12 de 400 pages, chez l'auteur, à Dreslincourt, par Ribécourt (Oise), et chez Lecoffre, Paris.

Voici un livre qui vient à son heure, un vrai livre de doctrine et de piété qui fait du bien et console au milieu du triste abaissement des caractères. C'est la vie d'un prêtre, d'un missionnaire, d'un apôtre, écrite avec talent et avec cœur par son frère, curé de Dreslincourt, au diocèse de Beauvais. C'est la vie d'un prêtre qui eut au suprême degré l'intelligence, le saint enthousiasme du sacerdoce, la vie d'un missionnaire répondant à l'appel de Dieu au prix des plus généreux sacrifices, la vie d'un véritable apôtre.

A l'aide des notes et des lettres inédites de son frère, le pieux auteur nous y fait la vive peinture de cette âme riche entre toutes d'une pureté parfaite et d'une ardeur incroyable pour le bien, de cette intelligence merveilleusement douée, abreuvée aux meilleures sources de la doctrine sacrée, de ce cœur fort, énergique, mais en même temps limpide comme le diamant, et d'une tendresse débordante. Il nous montre l'étudiant, le théologien, le lauréat du collège Romain, le professeur, l'écrivain, le missionnaire, mais surtout le saint, le saint aimable, plein « de cette gaieté charmante des âmes pures et généreuses, semblable au cri de l'oiseau qui s'envole vers le ciel ».

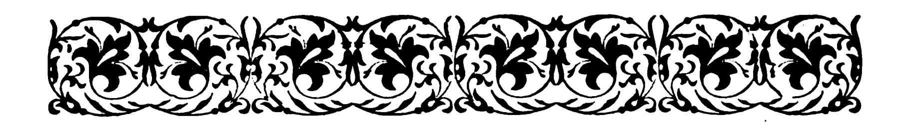
Cette remarquable biographie a une véritable importance pour la formation sacerdotale des séminaristes et des jeunes prêtres. Le Père Aubry nous ouvre les vues les plus elevées sur les études romaines, l'enseignement du professeur, la direction intellectuelle et spirituelle des âmes sacerdotales et religieuses. Quelle jouissance de retrouver dans ces pages pleines de lumière et de piété une thèse et en même temps une démonstration pratique de la fécondité des idées mises en honneur par l'école du cardinal Franzelin, et tant recommandées par Pie IX et par Léon XIII! Cette âme de feu se fixant dans le calme, la douceur, la lumière de la vie intérieure, grandissant dans la perfection, se dépouillant de tout et d'elle-même, atteignant enfin les plus hauts sommets, semble dire à tous les prêtres : C'est parce que j'ai été un prêtre de doctrine que je suis demeuré un prêtre pieux, un prêtre zélé, et que j'ai suivi Notre Seigneur jusqu'au sacrifice, jusqu'à l'immolation. Car, selon le beau mot d'Albert le Grand, *Recta dogmata faciunt sanctitatem.*

Toute la vie de notre apôtre a été une vie d'études saintes, une vie de contemplation des choses de la foi. Jeune professeur, il disait : « Depuis ma théologie à Rome, je n'ai cessé d'étudier ainsi les sciences sacrées ; de plus en plus je jouis de ce que saint Germain demande à la sainte Vierge de donner pour vêtement au sacerdoce : « *sinceræ fidei exultatio splendidissima* ». — Et plus tard il écrivait du fond de la Chine : « J'étudie pour moi, pour préparer mon âme à être capable de Dieu dans l'éternité, pour baigner mon cœur dans la lumière surnaturelle. La terre est le lieu des commencements, l'éternité me console de ne pouvoir plus communiquer un peu de ce que je vois, pense et sens. Quand mon étude n'aurait pour profit terrestre que de me rendre apte à mieux dire à Notre Seigneur : *Esto nobis prægustatum mortis in examine !* » ce seul mot vous ouvre de tels horizons, que les entrevoir vaudrait la peine de contempler toute sa vie. On en arrive à un état d'intelligence qui fait de votre vie un ravissement perpétuel. Pour moi, loin de perdre mon enthousiasme du temps jadis, je vis, au contraire, d'enthousiasme du matin au soir ; je ne vois, je ne lis, je ne médite rien où je ne trouve presque tout de suite le Verbe de Dieu. La foi est ma vie, la joie de mon âme, un avant-goût du ciel !

A notre avis, il n'est pas de lecture plus édifiante, plus instructive, plus attrayante que la Vie du P. Aubry. L'exemple de ce grand cœur ira ranimer les âmes languissantes, aviver l'étude des sciences sacrées, confirmer les âmes fidèles et généreuses dans l'amour de l'apostolat. On verra dans J.-B. Aubry un rare modèle de la beauté humaine morale et intellectuelle ; on admirera en lui les splendeurs de Dieu dans un cœur fidèle à la grâce. Le livre, qui a déjà reçu les plus flatteuses approbations du cardinal Rampolla, de Mgr de Beauvais, etc., sera, comme l'écrit Monseigneur Mermillod, « la vision des conquêtes de l'Eglise et la révélation d'une grande âme ». H. Morel.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.

Lyon. — Typographie et stéréotypie Vitte et Perrussel, imprimeurs de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.



VIE ET PONTIFICAT

DE S. S. LÉON XIII

Rien n'est plus difficile et plus téméraire que d'oser écrire la vie d'un homme, et surtout d'un souverain vivant. On y est exposé à ce double écueil : ou à porter, par une trop sympathique admiration, des jugements qui ne seront pas ratifiés par l'histoire; ou, ce qui est pire encore, à rester au-dessous de la vérité, faute de pouvoir saisir et apprécier l'ensemble d'un règne, dont souvent tous les bienfaits et toutes les gloires ne doivent apparaître au grand jour que plus tard. Il faut donc se résigner d'avance à être incomplet, surtout lorsqu'il s'agit d'un prince politique comme Léon XIII. Les grandes entreprises diplomatiques doivent être conduites pendant de longues années da nsle secret, avant d'aboutir à ces brillants résultats qui nous étonnent, et souvent la durée de ces résultats serait compromise, si l'on connaissait trop les patientes combinaisons qui les ont préparés. C'est pour cela que les archives contemporaines de toutes les chancelleries sont, avec raison, fermées rigoureusement aux recherches indiscrètes et trop hâtées des historiens. Aussi a-t-on pu dire fort justement qu'un règne n'est jamais connu avant d'être terminé, et qu'un souverain, comme un arbre, ne peut pas se mesurer avec exactitude avant d'être gisant à terre abattu par la hache de la mort.

Cependant, pour les Papes, il n'en est pas tout à fait ainsi. Le Pape n'est point uniquement un prince, il est surtout le père de la chrétienneté, le vicaire toujours aimé du Christ. Sur sa personne se reporte l'affection profonde et quelque chose de la religieuse vénération dont nous entourons la personne même de N.-S. Jésus-Christ. Aussi la biographie du Pape excite-t-elle, à toutes les époques, la même respectueuse curiosité des fidèles. Tout le monde veut connaître les détails de l'existence intime, les origines, les travaux de celui qui attire tous les cœurs, et l'on sait gré aux écrivains catholiques de leurs publications dans ce but. Pour S. S. Léon XIII en particulier, il est facile de satisfaire cette attente, parce que sa vie comprend déjà quatre carrières complètes, parcourues avec éclat, dont chacune suffirait à la gloire d'une existence humaine bien remplie. Son adolescence et sa jeunesse ecclésiastique ont été employées à de fortes études, couronnées par des succès qui n'étaient plus seulement d'un brillant élève, mais d'un maître de la pensée et de la langue. On peut appeler cette période : sa carrière scientifique et littéraire. Plus tard, ses travaux dans les congrégations romaines, ses Délégations à Bénévent et à Pérouse, sa Nonciature en Belgique nous le montrent administrateur et diplomate consommé, et lui font parcourir toutes les étapes d'une nouvelle carrière, qui se termine à son épiscopat, à Pérouse. Les 32 ans de cet épiscopat si fécond en œuvres de toute sorte, malgré les difficultés matérielles et politiques de ces temps troublés, forment à leur tour un ensemble complet, digne de la vie d'un grand évêque. Enfin, les douze années de son pontificat se présentent comme une dernière période distincte, couronnement splendide de cette existence extraordinaire. En sorte que si l'avenir, comme nous aimons à l'espérer, lui laisse le temps d'ajouter de nouvelles illustrations à son règne, le passé déjà fournit à son histoire une matière abondante et bien coordonnée.

C'est peut-être la raison pour laquelle on a tant écrit sur le Saint-Père. Citons seulement parmi les principales pro-

ductions, connues en France, dont il est l'objet : sa grande *Vie*, par Mgr O'Reilly, son *Histoire populaire*, par l'abbé H. Calhiat, sa *Vie populaire et anecdotique*, publiée en italien par M. Q. Benini dans *la Palestra del clero*, l'*Histoire du Conclave*, par de Cesare, un *Essai sur Léon XIII*, par l'abbé Vidieu, *Biographie de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII*, par Mgr T'Serclaes de Wommerson, la traduction française de *ses Œuvres pastorales à Pérouse*, par l'abbé Augustin Lury, la *Vie littéraire ou médailler de Léon XIII*, par Jeremia Brunelli, en italien, sa *Chronologie*, par Casoli, etc., etc. Quant aux études détachées, parues dans les diverses revues ou dans les journaux, sur le Saint-Père, ses écrits, ses actes, ses œuvres, elles sont innombrables et il serait presque impossible d'en dresser le catalogue.

Pourquoi donc une *Vie* nouvelle? ne sera-t-elle pas pour le moins inutile? Je l'aurais cru. Cependant, des personnes que je suis habitué à révérer, et plusieurs princes de l'Église ont pensé différemment en me demandant de l'entreprendre. C'est qu'en effet, parmi ces publications sur Léon XIII, quelques-unes sont anciennes et devenues trop incomplètes; d'autres ont été faites à la hâte, sans être précédées de recherches suffisantes; plusieurs renferment de trop longues digressions, qui relèguent presque au second plan le sujet principal. Enfin les études, souvent remarquables, publiées dans les revues, se restreignent, pour la plupart, à des points particuliers de la vie ou des travaux du Saint-Père, et n'en font pas connaître suffisamment l'ensemble. On a pensé qu'une œuvre nouvelle recueillant toutes les données des précédentes, et mettant surtout en relief, sans digressions inutiles, tout ce qui se rapporte spécialement à la personne du Saint-Père comme prince, comme pontife, comme homme, dans le format plus accessible d'un volume ordinaire, serait bien accueillie par le public catholique. N'a-t-on pas été trop indulgent en voulant me persuader que j'étais plus à même que d'autres à mener à bien cette entreprise? J'y apporterai certainement tout le zèle et toute l'ardeur dont je suis capable. Les lec-

teurs de l'*Université catholique*, les premiers, pourront juger si le succès doit répondre à mes efforts et à ma bonne volonté.

Mes relations à Rome, où je passe l'hiver depuis plus de dix ans, m'ont permis de recueillir pour cet ouvrage bien des documents encore inédits et très intéressants. Je dois remercier ici, comme m'ayant beaucoup aidé dans ce travail préparatoire, l'aîné des propres neveux du Saint-Père, le comte Ludovic Pecci, qui joint aux qualités héréditaires de sa famille la plus exquise amabilité, et Mgr Azzochi, protonotaire, sous-diacre apostolique, ami intime et dévoué des Pecci. Ce vénérable prélat est un exemple frappant de la bienveillante simplicité des dignitaires de la Cour Romaine. Dans la ville éternelle, habituée de tous temps à être la maîtresse du monde, les grandeurs n'éblouissent pas, et on est agréablement surpris de remarquer dans les plus hauts personnages, comme en Mgr Azzochi, cette extrême affabilité, qui séduit dès l'abord, et fait presque trouver des amis là où vous ne songiez à rencontrer que des supérieurs. Je ne dois pas oublier non plus les deux jeunes et charmantes petites nièces du Saint-Père, qui terminent en ce moment leur éducation, à Rome, dans le pensionnat des religieuses françaises du Saint-Sacrement de Romans. Elles m'ont aussi fourni de précieuses indications.

Dieu veuille qu'avec tous ces éléments je ne sois pas inférieur à ma tâche! Car pour moi ce travail doit être en outre, envers l'auguste personne de Léon XIII, un humble hommage de filiale affection et de profonde reconnaissance. J'ai toujours présentes à l'esprit ses bontés pour moi, surtout celle de m'avoir attaché le premier à sa maison et à sa cour, par la prélature, quelques jours à peine après son exaltation sur la chaire de Saint-Pierre.

Nous diviserons cette vie de Léon XIII en quatre parties, correspondant aux quatre phases bien tranchées de son existence. La première, après la description de Carpineto, sa patrie, et un coup d'œil sur l'histoire de la maison Pecci, comprendra sa jeunesse et les années consacrées aux

études, de 1810 à 1837. La seconde embrassera le temps de sa carrière d'administrateur et de diplomate, de 1837 à 1846. La troisième, son épiscopat à Pérouse, de 1846 à 1878. Et la quatrième, son pontificat jusqu'à l'heure présente, de 1878 à 1889.

PREMIÈRE PARTIE

LA PREMIÈRE ÉDUCATION, LES HAUTES ÉTUDES, 1810-1837

I. — *Carpineto Romano, naissance de Léon XIII, ses ancêtres, la maison Pecci actuelle.*

Sur la ligne du chemin de fer de Rome à Naples, à 65 kilomètres de cette première ville, on rencontre la station de Segni. C'est là qu'il faut s'arrêter pour se rendre, en voiture, à Carpineto Romano, par une belle route de 15 kilomètres. Jusqu'à Montellanico, gros village qui se trouve à mi-chemin, on se dirige vers le sud à travers l'étroit défilé des monts Lepini, dont la chaîne se détache des Apennins pour se prolonger, entre les célèbres voies Appienne et Latine, jusque vers Capoue et Gaète. Après Montellanico, on incline vers le sud-est et on monte jusqu'au bourg de Carpineto. Au delà, un simple chemin conduit, à travers une petite vallée, à Maenza. Dans sa première partie, la route paraît sombre, déserte et sauvage, surtout au déclin du jour, lorsqu'elle est obscurcie, bien avant les cimes, par les grandes ombres des montagnes. Mais au delà de Montellanico, et à mesure qu'elle s'élève, l'horizon s'agrandit, la campagne se peuple, des troupeaux de chèvres et de vaches animent les pâturages, encadrés par la vigoureuse végétation des forêts de ces montagnes. Au commencement de l'été, on dirait un coin frais et verdoyant de la Suisse. A un kilomètre et demi de Carpineto, à gauche, on aperçoit l'élégante maison de campagne des Pecci, à moitié cachée dans les arbres. Bientôt après, à un détour du chemin, la



petite ville, patrie de Léon XIII, apparaît sur une colline, dominée par le palais où il est né. Ce palais, nous dirions en France ce château, ne manque pas d'une certaine majesté, et semble protéger fièrement les nombreuses petites habitations se pressant à ses pieds. L'ensemble forme un gracieux tableau qui ne serait pas indigne du pinceau d'un artiste. Çà et là, au-dessus des maisons, en général d'apparence assez pauvre, s'élèvent les monuments religieux et les établissements de bienfaisance bâtis et restaurés par la munificence du Saint-Père. La colline sur laquelle s'étend la ville, est le prolongement d'une petite montagne appelée la Foresta. Sa direction est du sud-est au nord-ouest. Un peu déprimée vers le milieu, sa crête se relève ensuite et se termine brusquement par un rocher grisâtre, taillé à pic, sur lequel on voit encore les restes de l'ancien château-fort.

Voici la position géographique exacte de Carpineto, qui fait aujourd'hui partie de la province ou préfecture de Rome, arrondissement de Frosinone, et du diocèse d'Anagni. Longitude est du méridien de Rome 0° 35; latitude nord 41° 40'; altitude au-dessus du niveau de la mer, 608 mètres. Il ne faut pas s'étonner de la précision de ces observations scientifiques. Carpineto possède un observatoire météorologique, fondé par Léon XIII dans sa maison paternelle, et dirigé par son neveu le comte Ludovic Pecci.

Le climat de cette partie de l'Italie est sec, plutôt rigoureux en hiver, mais très frais pendant l'été. Le comte L. Pecci a noté que le thermomètre, pendant les mois des fortes chaleurs, ne dépasse guère 31° centigrade et se maintient ordinairement entre 26 et 28°. L'air est très pur, aussi n'y a-t-il pas dans ces parages la fièvre de la *malaria*, malgré la proximité des marais pontins, dont on n'est séparé que par le mont Capreo.

Les pays limitrophes de Carpineto sont : Gorga au nord-est, Supino à l'est, Maenza et de nouveau Gorga au sud, Bassiano et Sezze au sud-ouest, Norma à l'ouest et Montellanico au nord-ouest. Les principaux produits du sol sont le maïs, le blé, le seigle, les châtaignes, les olives, sans

parler du lait et du beurre, qui sont d'une excellente qualité. Les montagnes fournissent beaucoup de charbon. La population, composée pour les neuf dixièmes d'agriculteurs et de bergers, race robuste descendant des anciens Volsques, s'élève à plus de 4.000 habitants. Leur qualité prédominante est l'amour de l'ordre et de la tranquillité ; ils sont hospitaliers, sobres et instinctivement éloignés de tout excès, agiles et infatigables marcheurs (1).

L'origine de Carpineto serait antérieure, selon quelques historiens, à l'ère vulgaire et à la ville même de Rome. Il faut dire cependant qu'il ne reste de cette assertion aucune preuve matérielle, car les ruines, peu nombreuses, que l'on remarque surtout à l'extrémité de la colline, semblent appartenir plutôt à l'époque du moyen âge. Il est certain néanmoins que Cuentra, la cité volsque détruite par les Romains, et l'antique château de Pruni, renversé au XVII[e] siècle par les troupes du duc d'Albe, s'élevaient à peu de distance de là. On en voit même encore quelques restes. Le nom de Carpineto viendrait, selon quelques-uns, de Carpeto, roi des Latins ; mais l'étymologie la plus probable le fait dériver de *carpinus*, charme, en italien *carpino* ou *carpine*, d'où Carpineto, bois de charmes. En effet, cet arbre est ordinaire dans les montagnes voisines, et les armes mêmes de la commune se composent de trois charmes dans un champ d'azur. On ajoute à Carpineto le nom de Romano, pour indiquer qu'il se trouve dans les anciens Etats de l'Eglise, et le distinguer de deux ou trois autres pays du même nom, situés aussi en Italie.

Les rues de la petite ville sont irrégulières, étroites, coupées à chaque instant de ruelles, la plupart en pente rapide, qui forment comme une sorte de labyrinthe. L'aspect extérieur des maisons est en général assez pauvre. Les plus belles se trouvent sur la place de la collégiale, la seule de tout le pays. Carpineto est riche en églises et en chapelles. Outre la collégiale, il y a encore Saint-Léon, Saint-Jean, Saint-Jacques, Sainte-Marie, près des écoles,

(1) *Vita del Sommo Pontefice Leone XIII*, par Q. Benini, page 8.

Saint-Pierre, contre l'hôpital confié aux Mineurs réformés, Saint-Augustin, et l'Annunziata, au pied de la colline. La collégiale, fondée par le pape Clément XIV, est desservie par des chanoines, ayant à leur tête un prévôt avec charge d'âmes. Ils sont revêtus du rochet et de la cappa canoniale de soie rouge en été, d'hermine en hiver.

Jusqu'à présent les eaux n'étaient pas abondantes dans la ville, du moins pendant l'été. Le Saint-Père vient de construire un aqueduc les amenant de très loin, de Pandolfo et Carpino. Les travaux ont coûté plus de trois cent mille francs et ont été dirigés par l'ingénieur Olivieri, qui a dû creuser dans le roc vif une partie des galeries. Les eaux sont arrivées pour la première fois la veille du jubilé sacerdotal de Léon XIII. On en a transporté immédiatement à Rome pendant la nuit, et le Saint-Père s'en est servi le lendemain à la messe jubilaire. Nous parlerons plus tard et en détail des travaux et des monuments dont la magnificence de Léon XIII a doté, non seulement sa ville natale, mais aussi Rome, Pérouse et bien d'autres lieux.

Carpineto est entouré de montagnes qui lui forment comme une couronne. Au sud et au sud-ouest, c'est le mont Capreo, de 1.470 mètres de hauteur ; un peu au-dessous, le mont Semprevisa, de 1.536 mètres, but ordinaire d'excursion pour les alpinistes ; à l'est, le mont Gemma, de 1.460 m., et le mont Cacume, de 1.095 m.; au nord-ouest, à huit ou dix kilomètres de distance, le mont Lupone, de 1.378 m. Ces montagnes sont entièrement boisées et leurs dernières pentes sont couvertes des châtaigniers et des oliviers, qui sont une des richesses du pays.

La colline où est bâti Carpineto se trouve entre deux fertiles et agréables vallons, sillonnés par les ruisseaux descendant des montagnes, jusqu'au pied desquelles ils s'étendent.

Le palais des comtes Pecci est construit, comme nous l'avons dit, sur la partie la plus élevée de la ville. C'est un édifice du XVI[e] siècle, dont la base s'appuie sur le rocher même, *supra firmam petram*, comme un symbole de la fermeté et de la stabilité morale de cette illustre famille. Sa

vaste façade est tournée au sud-ouest. A l'intérieur, il est divisé en deux parties : l'une nouvellement restaurée et embellie, tout en gardant la distribution ancienne, et l'autre, laissée telle qu'elle était autrefois. On pénètre dans le palais par un portique plutôt sombre, au fond duquel se trouve la grande porte d'entrée. On monte ensuite par un escalier très large à ce que les Italiens appellent le *piano nobile*, l'étage noble, les appartements d'apparat. L'antichambre est ornée du dais traditionnel en Italie, abritant sur sa pente les grandes armes de la maison Pecci : d'azur au pin naturel terrassé de sinople, cantonné en chef d'une comète rayonnante d'argent, accosté en pointe de deux fleurs de lys de même, coupé en abîme par une bande également d'argent. Ce sont les armes de Léon XIII. De là on entre dans un premier salon carré, tapissé de rouge, avec un mobilier de même aux bois sculptés et dorés. Sur les murs se détachent, dans leurs cadres dorés, d'antiques portraits de plusieurs personnages de la maison Pecci, revêtus des costumes de leur temps. Presque tous ces costumes eux-mêmes sont conservés avec soin, comme de précieuses reliques, dans le palais. Parmi ces portraits on remarque celui du colonel comte Ludovic Pecci, père de Sa Sainteté, en uniforme, et celui de la comtesse, sa femme, Anna Prosperi Buzi, de Cori. Ces deux portraits, ainsi que celui du Saint-Père, lorsqu'il était nonce en Belgique, ont été photographiés et très répandus à Rome au moment du jubilé sacerdotal. Le père de Léon XIII a cette physionomie fine et cet air distingué qui caractérisent les grandes races. La comtesse Pecci, dans le costume de la fin du siècle dernier, frappe tout d'abord par l'expression de douceur et de bonté répandue sur ses traits. Elle a un sourire si bienveillant, si maternel, que la vue s'en détache avec peine. Le fond est occupé par un portrait du Saint-Père, ayant en face, à l'extrémité opposée, celui, plus petit, de S. Em. le cardinal Joseph Pecci, son frère, dans un cadre d'ébène. Cette première pièce donne accès dans le grand salon, qui est rectangulaire et d'aspect plutôt grave et solennel, non seulement à cause de son étendue, mais aussi à cause du demi-jour qui

l'éclaire, ses deux fenêtres donnant sur une petite cour intérieure. Les murs sont revêtus de vieilles tapisseries de haute lisse, représentant l'histoire de Joseph. Dans la corniche, on voit une suite d'appliques à glaces dans le style tourmenté de la fin du XVIIe siècle, et de ce travail justement apprécié aujourd'hui par les amateurs d'antiquités. Le mobilier se compose de grands fauteuils anciens, de sièges à dossier de même et de tables de diverses formes, cannelées ou sculptées. Au fond est placé un buste en marbre de Sa Sainteté, et sur le mur à droite, son beau portrait en pied, chef-d'œuvre de Grandi. Du salon on pénètre à gauche dans la petite chapelle de la famille, qui compte déjà plus d'un siècle et demi d'existence. C'est là que Léon XIII a été baptisé, c'est là qu'il a célébré bien des fois la sainte messe. A côté se trouvent trois chambres, dont une est encore appelée la chambre de Monseigneur. C'était celle du Saint-Père. Il l'habitait dans son enfance, et plus tard, étant prélat, toutes les fois qu'il venait prendre quelques jours de repos dans son pays natal. On y a placé une inscription latine pour rappeler ce souvenir.

En revenant vers le premier salon carré, on trouve une autre chambre spacieuse, appelée la chambre de la cheminée. Elle est meublée de grands sièges antiques, et ornée des portraits de plusieurs ancêtres des Pecci, avec celui du Saint-Père quand il était nonce en Belgique. De là on arrive à la salle à manger, très élégante et restaurée dans le goût moderne. Les murs sont revêtus de ces beaux paysages peints à fresque, comme on ne sait les faire qu'en Italie. Au-dessus des salons du *piano nobile* il y a un autre étage, avec une longue suite de chambres dont la plupart ne sont pas occupées.

En sortant de la salle à manger, on trouve un bel escalier en marbre, bien éclairé qui conduit dans la seconde partie du palais. La première chambre à droite, en haut de l'escalier, est celle où est né le Saint-Père. On y pénètre avec un religieux respect que contribue à augmenter encore l'inscription suivante en vers latins, placée sur un des murs :

PECCIUS . HIC . MEMORI . JOACHIMUS . ORIGINE . NATUS
LÆTITIA . TERRIS . OMINA . CLARA . DEDIT
POSTEA . QUI . TRIPLICI . CINCTUS . DIADEMATE . FRONTEM
TERTIUS . ET. DECIMUS . FULSIT . IN ORBE . LEO
DEVOTO . INGENTEM . VENERATUS . PECTORE . LAUDEM
ADDITUM . ET ÆTERNO . MUNERE . NOMEN . AVIS
RITE . NEPOS . TITULUM . POSVIT . LUDOVICUS . AMORIS
ET . FIDEI . PATRUO . PIGNORA . CERTA . SUO

VINCENTIUS . JOACHIMUS . PECCI . LUDOVICI
ET . ANNÆ . PROSPERI . FILIUS
POSTRIDIE . KAL . MART . AN . MDCCCX . NATUS
AD . PETRI . SEDEM . X . KAL . MARTIAS
AN . MDCCCLXXVIII . EVEHITUR

« Ici est né Joachim Pecci, d'une race illustre, apportant à la terre par sa naissance d'heureux présages d'allégresse. Car depuis, ceignant son front de la triple couronne, il a jeté dans le monde un vif éclat sous le nom de Léon XIII. Son neveu Ludovic, le cœur plein d'une respectueuse admiration pour une aussi grande gloire, et de reconnaissance pour le lustre qui rejaillit sur le nom de ses ancêtres de l'immortelle dignité de son oncle, lui a consacré solennellement cette inscription comme un gage certain de son amour et de sa fidélité. — Vincent Joachim Pecci, fils de Ludovic et d'Anna Prosperi, né le troisième jour des calendes de mars de l'année 1810, fut élevé sur le trône de Pierre le 10 des calendes de mars de l'année 1878. »

En sortant de cette chambre on trouve, à droite, un corridor desservant plusieurs pièces, toutes pleines d'air et de lumière, avec une vue magnifique sur la campagne.

Un autre petit escalier en marbre conduit de là aux tribunes de l'Eglise paroissiale de Saint Léon, contiguë au palais Pecci. De ces tribunes, la famille peut assister commodément aux offices sans être obligée de descendre.

Tout à côté, à gauche, commence un escalier tournant en fer qui conduit sur les toits à une grande terrasse, d'où le regard émerveillé embrasse à la fois la ville, les champs et

les montagnes. Sur cette terrasse on a construit récemment l'observatoire météorologique fondé par le Saint-Père et dirigé, comme nous l'avons dit, par son neveu. Le comte Ludovic Pecci est de là en continuelle communication avec le célèbre Père Denza. L'inscription latine suivante, de l'illustre épigraphiste Angelini, rappelle cette fondation; elle est placée dans la salle au milieu des instruments de précision :

ANNO . MDCCCLXXXVI
MUNIFICENTIA . LEONIS . XIII . PONT . MAX .
QUO . CARPINETUM . GLORIATUR . ALUMNO
CONCLAVE . AD . CŒLI . TEMPERIEM . ET . MORES
SERVANDOS . EST . CONSTITUTUM
RECENTIBUS . MACHINAMENTIS . INSTRUCTUM
QUORUM . OPE
NIMBORUM . MINAS
HUMENTES . ET . SICCOS . TEPIDOS . ET . FRIGIDOS . DIES
VENTORUM . VIA . CUM SURGUNT . CUM . PONUNT
NEBULAS . IMA . PETENTES . ET . AQUILONE . FUGATAS
IMBRES . ET . SUDUM
PRÆDISCIMUS
CURAM . EGIT . FRANCISCUS . DENZA
SODALIS . BARNABITES
EXPERIMENTIS . PRÆEST
LUDOVICUS . PECCIUS . COMES
LEONIS . XIII . PONT . MAX . FRATRIS . FILIUS

« L'an 1886, par la munificence de Léon XIII, à qui Carpineto se glorifie d'avoir donné le jour, a été élevé cet observatoire pour étudier la température et le climat de la région. Sa Sainteté l'a pourvu des instruments de nouvelle invention au moyen desquels on peut prévoir les nuées menaçantes, le froid et le chaud, la direction des vents, leur plus ou moins de force, les brouillards qui s'élèvent des basses vallées et qui sont dispersés par l'aquilon ; enfin les pluies, le ciel serein ou orageux. Le Barnabite, Père François Denza, a disposé cet observatoire avec sollicitude, et

le comte Ludovic Pecci, neveu de Léon XIII, préside aux observations. »

Sur le palier du premier escalier, près de l'antichambre d'honneur, se trouve l'entrée du jardin, formée d'une haute porte cintrée et vitrée. Le milieu du parterre est occupé par un large bassin, autour duquel serpentent les allées et se développent les plates-bandes de fleurs et de plantes italiennes ou exotiques. Tout le terrain est soutenu par d'anciennes et grosses murailles très élevées. On descend, par un escalier, dans un bosquet assez grand, coupé d'allées et de sentiers, très ombragé et très frais pendant l'été. Les murailles qui l'entourent ont été construites en partie par la comtesse Anna Pecci, mère de Sa Sainteté, et en partie par son petit-fils, le comte Ludovic, possesseur actuel.

Tel est le pays, telle est la demeure où naquit Léon XIII le 2 mars 1810 vers sept heures et demie du soir. Il était le sixième enfant du comte Dominique Ludovic et de la comtesse sa femme Donna Anna Prosperi Buzi, de Cori. Carpineto faisait alors partie, comme aujourd'hui, du diocèse d'Anagni et du département des Volsques. Le comte Dominique Ludovic, homme profondément religieux, avait tout disposé d'avance pour que le saint baptême fût conféré sans tarder au nouveau-né. Il avait écrit peu de jours auparavant à Mgr Joachim Tosi, évêque d'Anagni, pour lui demander tout à la fois d'être le parrain de l'enfant, et de permettre qu'on le baptisât dans l'oratoire du palais, à cause du froid rigoureux et bien extraordinaire qu'il faisait alors; la neige blanchissait les cimes des monts Lepini.

Mgr Tosi répondit en ces termes à son noble diocésain :

« La demande que vous me faites est trop juste pour que je n'y adhère pas tout de suite. Non seulement la raison de la rigueur du temps est suffisante pour la justifier, mais il s'y ajoute cette autre que votre chapelle est devenue désormais épiscopale. Je suis aussi bien contrarié que l'intempérie de la saison ne me permette pas de venir en personne administrer à votre futur enfant le saint sacrement de baptême ; vous voudrez bien vous contenter qu'il soit tenu, mais en mon nom, par un autre sur les saints fonts

baptismaux. Je ne manquerai pas néanmoins d'adresser au Seigneur des vœux fervents et incessants pour la prospérité de la mère et de toute votre chère famille. C'est avec une véritable affection, etc. » (1)

Le Rév. chanoine D. Hyacinthe Caporossi fut chargé par l'évêque de le représenter et de donner à l'enfant les noms qu'il devait porter.

Ce fut le 4 mars, à seize heures, selon l'ancienne manière italienne de compter, c'est-à-dire vers onze heures du matin, que Léon XIII, par le baptême, entra dans l'Eglise qu'il devait gouverner si glorieusement un jour. Voici le texte de son acte de naissance et de baptême : « L'an du Seigneur mil huit cent dix, le quatrième jour de mars, à seize heures, le Rév[me] Dom Michel Catoni, chanoine théologien de la sainte basilique cathédrale d'Anagni, avec l'autorisation du soussigné, a baptisé un enfant né avant-hier, à la première heure de nuit, des illustrissimes Seigneurs Ludovic Pecci et Anna Prosperi son épouse, de cette paroisse de Saint-Nicolas. On a donné à l'enfant les noms de Vincent, Joachim, Raphaël, Louis. Les parrain et marraine ont été l'Ill[me] et Rév[me] seigneur Joachim Tosi, Evêque d'Anagni, au nom duquel le très révérend chanoine Dom Hyacinthe Caporossi a tenu l'enfant, après m'avoir exhibé son mandat de procureur; et l'Illustre dame Candide Pecci Caldarozzi. En foi de quoi, etc... Signé : Zéphirin Cima, vicaire curial. » (2)

(1) « E troppo equa la richiesta che Ella mi fa, perchè io vi aderisca prontamente. Non solo la ragione de' tempi rigidi è sufficiente a giustificarla, ma vi si aggiunge l'altra d'essere oramai la sua capella divenuta vescovile. Sono anzi dolente che l'intemperie della stagione non mi permetta di venire in persona ad amministrare al nascituro bambino il S. Sagramento; si contenterà Ella per altro che sia tenuto in mio nome al sagro fonte battesimale. Non lasciero intanto di porgere ferventi ed incessanti voti al Signore per la prosperità della madre et di tutta l'amata famiglia e con verace affetto ecc. » — *Vita del Sommo Pontifice Leone XIII*, par Q. Benini, p. 21.

(2) Anno Domini 1810, die 4ª martii, hora 16. — Rmus Dmus Michael Catoni Can. theologus sacrosanctæ Basilicæ cathedralis Anagniæ, de mei infri licentia, baptizavit infantem natum nudius tertius hora prima noctis ex Illmis Dmis Ludovico Pecci et Anna

La comtesse Pecci, par dévotion envers saint Vincent Ferrier, avait demandé le nom de Vincent pour son fils. Pendant toute son enfance, on ne l'appela pas autrement. Vers la fin de ses études, à Rome, le Saint-Père reprit son nom de Joachim et depuis a toujours signé ainsi. Peut-être le nom de l'époux de sainte Anne rappelait-il mieux à sa mémoire les vertus de sa vénérable mère, qui portait le nom d'Anna, ou peut-être encore a-t-il voulu par là rendre hommage à la sainte mémoire de Mgr Joachim Tosi, son parrain.

Quand un homme s'élève dans le monde jusqu'aux sommets de la puissance ou de la gloire, on aime à remonter dans le passé pour y trouver les origines de sa race, comme on se plaît à reconnaître la source des grands fleuves. Aussi les généalogistes, voulant satisfaire cette légitime curiosité, ont-ils recherché, dans les archives de Sienne, de Florence, de Pise et de Rome, tout ce qui pouvait nous éclairer sur les ancêtres de Léon XIII. Ce sont leurs travaux que nous allons résumer ici, surtout pour la branche des Pecci de Carpineto, la seule, je crois, survivante aujourd'hui, ou du moins la seule qui nous offre un véritable intérêt.

Un vieux poète de Ravenne, Jean-Pierre Ferazio, en parlant d'un Barthélemy Pecci de son temps, recueille les premières traditions de cette antique maison et affirme qu'elle descend d'une lignée royale, par ses alliances avec les souverains d'Espagne (1).

Déjà au XII[e] siècle, la famille Pecci était célèbre à Cor-

Prosperi conjugibus hujus Parœciæ S. Nicolai, cui imposita fuere nomina Vincentius, Joachimus, Raphael, Aloysius. Compares fuerunt Illmus et Rmus Dmus Joachimus Tosi, episcopus Anagninus, cujus nomine de fonte levavit adm. Rndus Dmus Hiacyntus Cancus Caporossi, ut ex mandato procuræ mihi exhibito, et Illma Domina Candida Pecci Caldarozzi. En fidem ecc. Zephirinus Cima, Vicar. Cur.

(1) Priscorum exemplar Pecci de sanguine regum
Hæsperiæ, titulis equitis de vertice tanto,
Sublatus, patriæ tu magna negotia curans
Fulges, et in nitidis præses, victoria pennis.
Genealogia dei Conti Pecci, etc., par L. Fumi et A. Lisini.

tone par sa puissance et sa richesse. Vers 1200, on ne sait à quelle occasion, elle vint s'établir à Sienne, où bientôt elle s'acquit une grande illustration dans le maniement des affaires publiques. Il n'y a pas de dignité civile, militaire ou ecclésiastique que les Pecci n'aient occupée, et le plus souvent avec éclat. On trouve dans leur descendance des chevaliers de Malte, de Saint-Etienne et d'autres ordres aujourd'hui disparus, des barons du Saint-Empire, des comtes palatins, des cardinaux, des évêques et des prélats, des hommes de science et surtout des diplomates remarquables.

Bernardin Pecci, au commencement du XIVe siècle, fut évêque de Grosseto, littérateur et poète des plus distingués; il a laissé entre autres une Vie de sainte Catherine. Son tombeau, en bronze, chef-d'œuvre de Donatello, est un des plus beaux monuments du dôme de Sienne.

Pierre Pecci, qui vivait à la cour d'Alphonse XII, roi de Castille, se fit moine et fonda l'ordre des Géronimiaques; il mourut en odeur de sainteté et fut même honoré comme bienheureux.

Un Bernardin Pecci, jésuite, au XVIe siècle, fut martyrisé pour la foi dans les Indes orientales. L'histoire des missions de la Compagnie de Jésus en parle en ces termes : « Il travailla grandement à procurer le salut des âmes, et, par l'éloquente profusion de son sang, il défendit encore en mourant la cause chrétienne (1). »

Un autre Bernardin fut également massacré par les Turcs en haine de la foi.

Marguerite et Ambroisine Pecci, toutes deux religieuses, ont été honorées comme bienheureuses; Marguerite surtout brilla par les plus admirables vertus dans l'ordre des servites de Marie.

Rinaldo Pecci fut ambassadeur auprès de Charles IV, et Lélio, auprès de Charles-Quint. Ce dernier a même écrit

(1) Procurandæ animarum saluti strenuam operam impendit; et profusa sanguinis eloquentia, christianam caussam moriendo defendit. — *Vita del Sommo Pontefice Leone XIII*, par Q. Benini, p. 3.

très élégamment le voyage qu'il fit en Flandre à cette occasion.

Pietro Pecci représenta la république de Sienne au couronnement de l'empereur Sigismond, qui le fit baron et comte palatin. Un autre Pietro fut ambassadeur auprès de Paul III.

Les princes et les souverains qui passaient à Sienne descendaient le plus souvent dans le magnifique palais des Pecci, devenu aujourd'hui le palais de justice. L'histoire a gardé le souvenir de l'accueil fait par Jacques Pecci, au château de Saltennano, à Martin V, lorsque ce pape, après l'extinction du grand schisme, se rendait de Constance à Rome, suivi de sa cour, du collège des cardinaux et d'une partie des personnages du dernier concile. L'hospitalité qu'il y reçut fut si princière, si grandiose, qu'il en fut émerveillé. Jacques Pecci subvint alors aux besoins pressants de l'Eglise, en prêtant 25.000 florins d'or au pape, qui lui donna en gage la forteresse de Spolète.

On trouve parmi les Pecci d'excellents littérateurs, des poètes et des jurisconsultes distingués. La jurisprudence a toujours été tenue en grand honneur dans les républiques italiennes. Tandis que dans le nord l'aristocratie, plutôt guerrière, dédaignait les sciences et l'étude, en Italie les plus nobles familles croyaient ajouter à leur gloire en comptant dans leur sein des jurisconsultes et des professeurs de droit célèbres. Aussi trouve-t-on parmi les docteurs qui ont occupé avec éclat les chaires des universités de Bologne, de Sienne, de Rome, les plus grands noms associés à celui des Pecci.

Le caractère distinctif de la maison Pecci, qui ressort clairement de l'étude de sa généalogie, est l'intelligence, l'activité, la culture de l'esprit, l'élévation des sentiments et une admirable intégrité. Dans toute cette longue suite d'ancêtres, ayant rempli presque constamment les plus hautes charges publiques, il n'en est pas un seul dont leurs descendants actuels aient à rougir. Combien sont rares les familles, même les plus illustres, qui peuvent se glorifier d'en dire autant!

Ces qualités maîtresses, ceux des Pecci qui n'ont pas été mêlés aux affaires publiques, les ont appliquées dans leur intérieur à l'éducation de leurs enfants et à l'administration de leurs biens. Aussi, partout où ils se sont fixés, on les retrouve occupant le premier rang et jouissant d'une fortune bien établie.

Les luttes des factions, qui déchiraient fréquemment autrefois les petites républiques italiennes, furent la cause de la dispersion des Pecci en Italie et jusqu'en Espagne.

Sous le pontificat de Clément VII, Médicis (1523-1534), Antoine Pecci, fuyant de Sienne, où la faction contraire aux Médicis avait prévalu, vint le premier s'établir à Carpineto, alors bien féodal des Aldobrandini. Il fut la souche des Pecci de Carpineto (1). Mais avant d'arriver jusqu'à lui, nous allons donner la descendance, de père en fils, des ancêtres directs de Léon XIII depuis le XIII[e] siècle, époque à partir de laquelle on peut l'établir avec certitude sur des documents historiques.

Nous l'accompagnerons de quelques notes biographiques sur les personnages les plus importants (2).

Jean Pecci est peut-être celui que l'on retrouve consigné dans les mémoires de Pise en 1188. Les archives d'Etat de Sienne nous font connaître un Jean Pecci dans cette ville en 1243.

Tiezzo, fils de Jean, eut huit enfants à Sienne, comme on le voit par un acte de partage de 1243; il était déjà mort en 1276.

Jean, fils de Tiezzo, dit aussi Peccia ou Pecchia. Ses fils auraient été témoins dans des contrats entre les franciscains et l'œuvre de la Métropole ; il n'existait plus en 1292.

Ventura, fils de Jean, dit aussi Peccia et Pecciarino. On le trouve comme témoin dans un acte du 24 mai 1292. Jérôme Pecci, dans l'histoire généalogique de sa maison, affirme que Ventura fut le premier des siens qui eut l'honneur de remplir une charge publique; en 1324, il était

(1) Archives de la maison Pecci, à Carpineto.

(2) *Genealogia dei Conti Pecci*, etc., par L. Fumi et A. Lisini.

camerlingue des prisons. Son cousin Tholomé, fils de Buonsignore Pecci, faisait partie, en 1309, du conseil de la ville. Dans le registre des procès-verbaux des séances, appelé la *Biccherna*, au 10 juin de cette année, on le voit condamné à 10 sous d'amende, pour s'être dispensé d'assister ce jour-là au conseil. En 1324, il était répartiteur des impôts.

Signorino, fils de Ventura, est mentionné en 1293. Il mourut en 1337. Il fut délégué du syndic majeur. Son frère, Thomas, faisait déjà partie du conseil général de la République en 1307, et entra plus tard dans le conseil des neuf. Il siégea comme gouverneur en mars et avril 1314 et en juin et août 1318.

Jean, fils de Signorino, dit aussi Vanni, abréviation de Giovanni, eut sept enfants et mourut en 1348.

Jean, fils du précédent, surnommé Nanni, autre diminutif de Giovanni, fut élu pour être un des réformateurs de la République en 1368; il siégea comme gouverneur en septembre et octobre 1375, et de nouveau en mars et avril 1382. Il était mort en 1394. Son cousin germain, Ambroise, fut gouverneur de la République et membre du conseil des neuf. Son frère, Sylvestre, fit aussi partie du conseil des neuf, des réformateurs de la République, et siégea deux fois comme gouverneur. Ils habitaient ensemble avec Nanni.

Signorino, fils de Jean, vivait encore en 1445. Il eut l'honneur de siéger cinq fois parmi les gouverneurs de la République et fut podestat de la terre de Piancastagnaio, en 1430, pendant six mois. Il fut, en 1438, un des trois répartiteurs des impôts pour des achats de grains. En 1422, il payait pour sa femme l'impôt somptuaire, parce qu'elle revêtait « un magnifique habit de velours noir, orné de figures ». Il se maria deux fois et eut sept enfants. Son cousin, André, fut deux fois gouverneur de la République, ainsi que Pierre, son autre cousin. Son frère Antoine fut chanoine de la cathédrale de Sienne, comme on le voit par un contrat du 12 août 1385, conservé dans les archives du chapitre. Son autre frère Jean, dit Vanni, fut gouverneur de la République en septembre et octobre 1411 et mourut en charge.

Vanni, fils de Signorino, se retrouve souvent parmi les gouverneurs de la République, et fut nommé capitaine du peuple en 1500. Il était très riche et avait plusieurs biens à Frontignano, près de Sienne, et à Filleta. Outre les charges suprêmes de la République, il remplit encore d'autres offices. Nous le voyons deux fois, en 1473 et 1487, podestat du château-fort de Talamone, un des plus importants de la République. En 1470, il fut élu gardien de la porte Tufi. En 1492, il fut nommé jurisconsulte des pupilles, et en 1496, consul du tribunal des marchands. Il avait peu de santé, et nous voyons, dans le registre des délibérations du conseil général, qu'en 1481, lorsqu'on tirait au sort les différentes charges, il lui échut celle d'écrire le procès-verbal des séances. Mais il déclara qu'étant presque privé de la vue et d'un âge avancé, il n'était plus capable de remplir ces fonctions. Il changea d'office avec un autre conseiller qui était nommé podestat de la terre de Magliano. Il avait épousé Donna Taddea, fille d'Antoine de Pietro Fondi. Il lui donna une belle ceinture en velours cramoisi, brodée d'or, pour laquelle il dut payer l'impôt somptuaire. On le trouve déjà mort en 1517. Il laissa onze enfants. Pierre Pecci, son cousin éloigné, occupa très souvent les principales charges de la République. Il fut trois fois gouverneur : en 1438, en 1455 et en 1459. En 1440 il était chargé de l'administration des gabelles ; aussi trouve-t-on ses armes, peintes en miniature, dans les registres de cet impôt. Il fut envoyé deux fois en ambassade auprès du roi d'Aragon et deux autres fois auprès des cités italiennes de Piccinino et de Piombino. Il s'agissait, dans cette dernière ambassade, d'empêcher Piombino de tomber entre les mains des Florentins, après la mort de Donna Paola Colonna, sa dernière dame souveraine. Pierre Pecci se montra en cette occasion diplomate consommé. Ne pouvant pas annexer la seigneurie de Piombino à la république de Sienne, il la fit échoir à Emmanuel d'Appiano, descendant de ses anciens seigneurs, et lui conserva de la sorte son indépendance. Nous trouvons encore Pierre Pecci commissaire général de Maremma en 1449, et arbitre d'un procès en 1460. Un frère de Vanni,

qui s'appelait aussi Pierre, fut commissaire et podestat du château de Saturnia. Le 5 avril 1492, il fut envoyé, avec Urbain de Pietro del Bello, auprès du comte Aldobrandino Orsini, pour lui payer 3.000 florins d'or, condition de la paix conclue entre lui et la République.

Antoine, fils de Vanni, naquit à Sienne en 1469, le 2 mars, comme son petit-fils Léon XIII. C'est lui qui vint s'établir à Carpineto vers 1531. On voit en effet dans les archives de la maison Pecci, qu'au 5 mars de cette même année, il fit un échange de biens dans ce pays. L'acte est intitulé ainsi : *Cambium inter Gabrielem Felici* et *Antonium Peccium*.

On a de lui une quittance donnée en 1536 à Carpineto. Enfin c'est lui qui acheta le palais Pecci actuel, où est né Léon XIII, et la plus grande partie des terres qui en dépendent. Il n'eut que deux fils, Bienvenu et Dominique. A Sienne, son cousin Ildobrandino épousa, en 1454, Gemmina, fille de Thomas Piccolimini, qui lui apporta en dot 850 florins d'or. Il fut trois fois gouverneur de la République, capitaine d'un quartier de la ville, commandant du château-fort de Sarteano, pour les réparations duquel il reçut 2.952 livres 8 sous et 8 deniers, en 1471. Il fut aussi administrateur des gabelles de la commune d'Arcidosso. Les frères d'Antoine, restés à Sienne, y continuèrent aussi à servir l'Etat dans les premières charges. Dominique, né en 1475, fut inscrit avec ses autres frères, lors de la réforme de la Constitution en 1495, parmi les nobles pouvant aspirer aux fonctions publiques. Il fut trois fois gouverneur et un des quatre régulateurs de l'état en 1503. Jacques, né en 1476, admis en 1495 dans le consistoire de la République, fut trois fois gouverneur. Jean, né à Sienne en 1461, quatre fois gouverneur, commandant du château-fort de Sovana et podestat à Grosseto, fut en 1526 un des quatre administrateurs du bien public, et mourut cette année même en laissant sept enfants. François eut la confiance des Siennois qui l'élurent consul des marchands. Ludovic, membre du conseil général, commanda le château-fort de Celle. Enfin Signorino, dernier frère d'Antoine, fut podestat à Castel del Piano. Il devait siéger parmi les gouverneurs en 1497, mais

son frère Jean y étant déjà, il ne put entrer en charge que plus tard. Nous le trouvons aussi capitaine d'un quartier de la ville et commandant le château-fort de Lucignano.

Dominique, fils d'Antoine, continua la descendance des Pecci à Carpineto. Son frère Benvenuto, né à Sienne le 24 mars 1497, jouit de la faveur du pape Clément VII, qui le nomma gouverneur de Fuligno, le 14 avril 1533. Son cousin Vanni, à Sienne, fut administrateur des gabelles, official du commerce et conseiller du capitaine du peuple.

Pierre, fils de Dominique, naquit à Carpineto en 1540. Les archives de la famille nous apprennent qu'il fut connestable ou connétable de l'ordre des chevaliers de Saint-Etienne et qu'il accrut beaucoup ses biens patrimoniaux. Il n'eut qu'un fils, Pascal. Un de ses cousins de Sienne, Jacques, fils de Vanni, fut un homme très charitable et laissa par testament à l'hôpital de Sienne des biens dont la vente produisit 600 florins.

Pascal, fils de Pierre, naquit à Carpineto en 1582 et mourut, à 86 ans, en 1668. Il eut six enfants de Loreta Acquisti. En reconnaissance de ce qu'il avait échappé à la peste de 1657, il ordonna, par son testament, de bâtir une chapelle dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas, sous le titre de Sainte-Marie-de-Constantinople, Saint-Roch et Saint-Sébastien. Il la pourvut, en même temps, de biens considérables. Cette chapelle est encore aujourd'hui sous le patronage de la famille.

Dominique, fils de Pascal, naquit à Carpineto en 1604. Il épousa Catherine Mattei, dont il eut cinq enfants. Son frère Antoine, né à Carpineto en 1608, reçut le doctorat en théologie à Rome, et vécut dans l'intimité de plusieurs hauts dignitaires de la cour romaine. Il fut archiprêtre de la collégiale de Carpineto. A sa mort, il légua ses biens en partie à l'église de Maenza, et en partie aux religieux franciscains. On croit que deux autres frères de Dominique, François, né en 1622, et Charles, furent religieux. Charles a même laissé la réputation d'un remarquable orateur.

Charles, fils de Dominique, naquit le 6 février 1637. Il était étudiant en droit à Rome, lorsque la mort de son

père le fit retourner à Carpineto. Plus tard il reprit ses études et reçut le doctorat en 1665. Il augmenta par son testament, ainsi que sa femme, Flamini Flochetti, les revenus de la chapelle de leur patronage. Il mourut le 1er février 1713.

Dominique, fils de Charles, né en 1677, mourut à Rome en 1747. Il fut enterré dans l'église de Saint-Thomas in Parione, après des funérailles solennelles, faites *more nobilium*, comme on le voit par un reçu conservé dans les archives paroissiales. Il laissa douze enfants. Son cousin Joseph, 1700-1751, aurait embrassé, à ce que l'on croit, l'état ecclésiastique.

Antoine, fils de Dominique, né à Carpineto le 10 septembre 1702, devint colonel dans les milices baronnales. Il acquit, de la famille Gaetani, le caveau des Pecci, dans la principale église de Maenza. Il eut de Jeanne Vitelli, sa femme, huit enfants et mourut en 1773. Son frère, Jean-Antoine, né en 1693, fut docteur en droit et protonotaire apostolique. Il était très apprécié du cardinal Mirafoschi et de Mgr Banchettoni, évêque d'Anagni, qui le fit son vicaire général et chanoine de la cathédrale. Il fut deux fois vicaire capitulaire, et le pape Clément XIII le destinait à l'évêché de Segni, lorsqu'il fut enlevé par la mort, le 3 mars 1768. Par son testament, il institua un majorat en faveur de l'aîné de sa maison, majorat qui fut augmenté ensuite par son neveu Mgr Joseph. Romuald-Ferdinand, autre frère d'Antoine, né en 1700 et mort à 48 ans sans s'être marié, fut docteur en droit et un des meilleurs jurisconsultes de son temps. Il fut choisi comme arbitre dans un différend entre l'Église et le duché d'Avignon. Il occupa pendant longtemps la charge d'auditeur, c'est-à-dire de conseiller, des cardinaux Orsini, Sciarra, Ruspoli et Carandini. Le pape Benoît XIV l'honorait de son amitié et lui donna un bref d'autel privilégié pour la chapelle du patronage de sa famille, à Carpineto. Les œuvres qu'il a laissées, écrites en latin, donnent une haute idée de son éloquence et de sa science. Sa sœur Catherine, née en 1707, fut religieuse de Sainte-Claire, à Anagni.

Charles, fils d'Antoine, né le 24 octobre 1753, grand-père de Sa Sainteté Léon XIII, épousa Anna-Maria Jacovacci de Vallecorsa. Comme ils furent quelques années sans avoir d'enfants, ces pieux époux adressèrent de ferventes prières, pour en obtenir, à saint Ludovic de Toulouse, fils de saint Louis, roi de France. Je ne sais ce qui excitait davantage leur confiance et leur dévotion envers ce saint, mais leur attente ne fut pas trompée. Bientôt après naquit, à leur grande joie, leur premier enfant, qu'ils appelèrent Ludovic-Dominique, et qui fut le père de Sa Sainteté. La famille Pecci, reconnaissante à saint Ludovic de cette grâce, célèbre solennellement chaque année sa fête, le 19 août, dans l'église des Frères mineurs de Carpineto, au milieu d'un grand concours de peuple. Charles avait d'abord fait ses études de droit et reçu le doctorat, mais ensuite il embrassa, comme son père, la carrière des armes, et arriva, comme lui, au grade de colonel des milices baronnales. Cinq de ses sœurs, Camille-Brigitte-Catherine, Candide-Violente, Marie-Madeleine-Angélique, Rosalinde-Marguerite, Crisande-Apollonie-Marie, toutes, par conséquent, grand'tantes de Léon XIII, se firent religieuses; les quatre premières au couvent de Sainte-Claire d'Anagni, et la dernière au couvent de l'Enfant-Jésus. Joseph, frère de Charles, né en 1736, mort en 1806, fut docteur en droit, avocat du Trésor, commissaire de la révérende chambre apostolique, auditeur, c'est-à-dire conseiller, de Mgr Merlini, alors votant de la signature, et ensuite de Mgr Mantica, qui devint cardinal. Pie VI, plein d'estime pour sa science et ses qualités personnelles, lui confia le soin de débrouiller les affaires de sa famille et de terminer les nombreux procès qui en étaient la suite. En 1797, au moment de l'invasion française, Joseph Pecci fut préposé à la garde du trésor de la *Santa Casa* de Lorette. Après la paix de Tolentino, si désastreuse et si précaire pour le Saint-Siège, il fut chargé de présider au paiement des contributions énormes, imposées par les Français, dont une grande partie dut se faire en bijoux, en pierres fines, enlevées aux madones et aux autels. Il servit d'intermédiaire entre le cardinal secrétaire

d'Etat et le ministre de France, M. Cacault. Plus tard il occupa la charge de procureur légal du fisc, sous le gouvernement provisoire. Pie VII, en juillet 1801, le fit commissaire général de la Chambre, c'est-à-dire des finances, puis il le nomma prélat de sa maison, votant de la signature de grâce et référendaire de la signature de justice. Mgr Joseph fut primicier de la confrérie et de l'église des Stigmates à Rome, où il est enterré, et où l'on voit encore dans le pavé, à peu près au milieu de la nef, l'inscription que lui composa le cardinal Castiglioni (1). En récompense des services qu'il avait rendus, sa famille fut exempte des droits de succession. Catherine-Rose-Eléonore, la seule des grand'tantes du Saint-Père, sœurs de Charles, qui se soit mariée, mourut le 24 octobre 1818, et est aussi enterrée dans l'église des Stigmates, à côté de Mgr Joseph (2).

(1) La voici :

D. O. M.
Cineribus
Josephi Anton. F.
Sacrorum Stigmatum Societatis primicerii
Qui Carpineti natus prid. kal. Apr. an .MDCCXXXVI
Romani juris prudentiam egrege edoctus in urbe
a prima pueritia amplissimum duxit sibi
clientum fortuna sine dolo
et ambitione defendere
ob præclaras animi ingeniique dotes
Pontificii ærarii actus procuratione
Atque signaturæ gratiæ colleg. accitus
Cameræ commissarius
Obiit IV id. Martii an. MDCCCVI
Ludovicus et Antonius ex fratre nepotes
mœrentes posuerunt

(2) Voici l'inscription de sa pierre tombale :

D. O. M.
Heic prope cineres
Præsulis Josephi Pecci
carnis resurrectionem
expectat
Rosa germana soror
domo Carpineto
qua sexto post mense
orbata viro Jo. Ant. Ottaviani
vere vidua

Elle eut pour mari Antoine d'Ottaviano, d'une des premières familles de Frascati. Sa fille unique, Maria, en épousant d'abord François Rapini, et en secondes noces Jean Beccari, a donné aux représentants actuels de ces familles un lien de parenté avec le Saint-Père. Elle est morte en 1833.

Ludovic-Dominique, fils de Charles, et père de Sa Sainteté, né le 29 juin 1767, mourut le 28 mars 1836. Il fut élevé au collège Calasanzio des pères Scolopi à Rome, et fit son cours de philosophie au collège romain. Il compléta ses études en s'appliquant à la science du droit, sous la direction d'un précepteur particulier, et en acquérant des connaissances approfondies dans les mathématiques et la littérature. Il épousa le 27 septembre 1791 Anna Prosperi Buzi, de Cori. Ce ne fut pas de Napoléon Ier, comme on l'a dit par erreur, qu'il tint tout d'abord son grade de colonel; avant de commander le régiment des gardes urbaines du département des Volsques, il était déjà colonel des milices baronnales, et tenait son brevet, depuis le 12 septembre 1792, du prince J.-B. Borghèse Aldobrandini, duc de Carpineto, Maenza et Gavignano. En 1809 il fut nommé maire de Carpineto par le gouvernement impérial. La piété fut un des traits distinctifs de son caractère, et il apporta le plus grand soin à l'éducation de ses enfants. Tout dévoué à l'ordre de St-François et à la compagnie de Jésus, il fut nommé syndic des religieux franciscains de St-Pierre de Carpineto, par leur général, le 17 décembre 1804, et de son côté le général des Jésuites, le 21 décembre 1816, lui donnait participation au mérite de toutes les bonnes œuvres de la compagnie, dont il le rendait ainsi fils spirituel. La comtesse Pecci partageait le zèle de son mari pour les œuvres franciscaines. Elle était elle-même du tiers ordre de Saint-François, comme le furent tous ses enfants, et elle aimait à

in exercitatione virtutum
assidua
vixit ann. LXXVI m. VI d. VIII
Obiit IX kal. novemb.

conduire avec elle son jeune fils, Joachim Pecci, aux réunions des tertiaires. En 1832, la cité d'Anagni conféra au comte Ludovic et à ses descendants le titre de patrice. Il jouissait d'une si haute estime auprès des autorités civiles et ecclésiastiques, que rien ne se faisait sans lui à Carpineto, comme on le voit par un grand nombre de lettres qui sont conservées avec soin dans les archives de la famille. Les habitants du pays avaient pour lui une grande vénération. Ils le considéraient comme un père et en appelaient constamment à son arbitrage dans leurs discussions et leurs querelles. Un mot de lui suffisait pour apaiser les discordes, rétablir la paix, et terminer les plus vieilles questions d'intérêt. Il mourut dans la nuit du 27 au 28 mars 1836, âgé de 68 ans et 9 mois, après avoir eu la douleur de perdre 8 ans auparavant la comtesse sa femme.

Donna Anna Prosperi Buzi, mère de Léon XIII, fut un modèle de chrétienne à laquelle on pouvait appliquer mot pour mot l'éloge que la Sainte Ecriture fait de la femme forte, s'occupant avec une piété, une douceur et une charité incomparables de son époux, de ses enfants, de sa maison et des pauvres. Sa famille tenait à Cori le même rang illustre que celle des Pecci à Carpineto. Elle descendait du fameux tribun Cola de Rienzi, dont le fils Angelo, après la chute de son père, était venu se réfugier à Cori, où il avait pris le nom de Prosperi. Cette origine des Prosperi est mentionnée dans une chronique de Cori, du P. Sante Laurient, dédiée aux conservateurs de Rome, en 1631. « Prosperi Antiquitus vocabantur Rientii ex Nicolao Rientio Rom. Pop. Tribuno. » Elle est aussi attestée par un Gonfalonier, ou maire, de Cori, qui cite à l'appui un acte du notaire Jean Scifelli en 1525. Le jour de son mariage, la comtesse Pecci fut accompagnée de Cori à Carpineto par sa mère, et reçue en grande pompe dans la petite ville au son des joyeuses fanfares. Un vieux prêtre de l'endroit lui lut, en vers italiens, un long épithalame, dont une strophe renfermait une singulière prédiction. Le poète, cherchant à dissiper la tristesse peinte sur le visage de la jeune fille au moment de la séparation d'avec sa mère, lui dit : « Pense qu'il doit

naître de toi un si noble rejeton que sa gloire brillera partout où brille le soleil (1). »

On m'a dit que l'on conservait encore, au palais de Carpineto, le beau costume vert tendre qu'avait la jeune femme le jour de son entrée dans sa nouvelle famille. La comtesse Pecci était pour les pauvres ce que le comte son mari était pour les habitants de Carpineto. Elle les recevait comme une mère, était leur confidente et les soutenait de toute manière, aussi bien par sa charité que par ses paroles encourageantes. Dans les années de disette, elle en nourrissait jusqu'à 40 et 50 par jour. Les malades recevaient fréquemment sa visite et bien des fois, dans sa condescendance pour les petites gens, elle accepta d'être marraine d'enfants d'ouvriers et de paysans. Elle aimait beaucoup à s'occuper des vers à soie, dont elle avait installé, dans de vastes proportions, un élevage qu'elle dirigeait elle-même. Voici, du reste, le témoignage que rendait d'elle, dans son affection filiale, S. Em. le vénéré cardinal Joseph Pecci, frère du St-Père :

« C'était une femme dévouée aux pauvres et aux bonnes œuvres, que notre mère. Elle travaillait toujours pour les nécessiteux. Dans les années où les récoltes avaient manqué, elle faisait cuire du pain qui se distribuait à sa porte, ou qu'elle envoyait aux infirmes et aux malades.

« Elle était aussi l'âme de toutes les œuvres de zèle et de charité dans la ville et les environs. Mais cette activité extérieure ne lui faisait rien négliger de ce qui regardait le soin de sa famille et l'éducation de ses enfants. Elle s'est donnée trop de peine, et, par là, elle a mis un terme à ses jours (2). »

De fait, la comtesse Pecci mourut comme d'un épuisement complet de ses forces. Le comte Pecci l'avait fait transporter à Rome, pensant trouver, dans les soins de médecins

(1) Pensa che deve nascere
Da te si nobil prole,
Che recherà sua gloria
Dovunque brilla il sole.

Vita popolare aneddotica di Leone XIII, par Q. Benini, p. 422.

(2) *Vie de Léon XIII*, par O'Reilly, page 22.

célèbres, la guérison de cette cruelle maladie. Mais tout fut inutile ; ses forces diminuaient de plus en plus. Elle-même se voyant dépérir, voulut se préparer à quitter ce monde, et elle le fit avec une telle résignation, un tel esprit de foi que ceux qui l'approchaient en furent profondément émus et édifiés. Ses enfants l'entouraient des soins les plus attentifs, en s'efforçant de lui dissimuler leur douleur, qui bientôt n'eut plus d'espérance. Elle rendit le dernier soupir le 5 août 1824, âgée de 51 ans 7 mois et onze jours. On revêtit son corps de la robe brune et du cordon des tertiaires de Saint-François et elle fut enterrée au milieu des larmes de la famille et des prières des sœurs du tiers-ordre, dans l'église des Stigmates de Saint-François à Rome, à côté de Mgr Joseph et de Rose Pecci d'Ottaviano, dont nous avons parlé. Voici l'inscription de sa pierre tombale :

A X Ω
ANNA ALEX . F. PROSPERIA
EGENORUM ALTRIX FILIORUM AMANTISSIMA
DOMO CORA
FEMINA VETERIS SANCTITATIS
FRUGI MUNIFICA
H . S . E .
QUÆ OMNIS MATRIS FAMILIAS MUNERE
NITIDE ET IN EXEMPLUM PERFUNCTA
DECESSIT CUM LUCTU BONORUM
NON . AUG . AN . M DCCC XXIV
VIX . DULCISS . CUM SUIS AN . LI . M . VII . D . XI
LUDOVICUS PECCIUS CONJUX CUM LIBERIS MŒRENTIBUS
MULIERI RARISSIMÆ INCOMPARABILI
M . P .
AVE ANIMA CANDIDISSIMA
TE IN PACE

Bien souvent le jeune Vincent-Joachim Pecci, alors âgé de 14 ans, vint s'agenouiller sur ce marbre qui recouvrait les restes de sa mère. Plus que ses autres frères peut-être, la délicatesse de son âme et de son cœur lui fit ressentir le

vide que laissait dans la famille la mort de cette mère incomparable. Les larmes du pieux jeune homme, la douleur de ces cruels déchirements, les réflexions profondes qui en furent la suite dans son esprit naturellement sérieux, resteront un secret entre Dieu et lui. Mais nul doute que ce travail intérieur n'ait contribué, selon les desseins de la Providence, à nous donner Léon XIII.

Les trois pierres funéraires des Pecci dans l'église des Stigmates sont de même grandeur, dans de belles proportions, et encastrées les unes à côté des autres dans le pavé, devant la chapelle de l'Immaculée-Conception. Cette chapelle a été magnifiquement restaurée par Sa Sainteté en 1888. L'autel, d'un dessin élégant, est composé des marbres les plus rares; le reste est orné de très belles peintures et des armes de la maison Pecci.

Le colonel comte Ludovic-Dominique Pecci, père de Sa Sainteté, eut sept enfants :

1° Charles, l'aîné, né le 25 novembre 1793, mort à Rome, le 29 août 1879;

2° Anna-Maria, née le 25 mai 1798, morte le 29 août 1870;

3° Catherine, née le 4 novembre 1800, morte de 13 juin 1867;

4° Jean-Baptiste, né le 28 octobre 1802, mort en 1881.

5° Joseph, aujourd'hui cardinal, né le 15 février 1807;

6° Joachim-Vincent, S. S. Léon XIII, né le 2 mars 1810;

Et 7° Ferdinand, né le 7 janvier 1816, mort à Rome, le 22 novembre 1830, à l'âge de 14 ans, pendant le cours de ses études au collége romain.

Anna-Maria a épousé Michelangelo, appelé familièrement Pecceto, d'une autre famille Pecci à Carpineto. Elle a eu cinq enfants : César, Ferdinand, Henriette, Joseph et Séverine. Les deux premiers sont morts. Ferdinand a laissé aussi cinq enfants, trois fils et deux filles, de son mariage avec Isabelle Mammucari de Velletri. Séverine a épousé le comte Spezza, de Patrica, dont elle a eu deux filles et deux fils. Un de ses fils est Mgr Spezza, prélat domestique de Sa Sainteté, habitant à Rome.

Catherine a épousé le chevalier Henri Lolli de Ferentino, dont elle a eu un fils, Constantin, et une fille, aujourd'hui comtesse Pellegrini, qui a trois jeunes enfants.

Jean-Baptiste est le seul frère de Sa Sainteté qui a continué la descendance directe de la maison Pecci. Il a épousé, le 8 juillet 1851, Angela Salina, dont il a eu cinq enfants :

1° Ludovic, né le 27 mai 1852, aujourd'hui l'aîné de la maison Pecci, habitant d'ordinaire à Carpineto, où il continue noblement les traditions de la famille. Il a épousé, le 6 mai 1880, Donna Vittoria Zaccheo, dont il a eu cinq enfants. La mort lui a ravi malheureusement les trois premiers ; il a encore un petit garçon de quatre ans et une petite fille.

2° Camille, né le 1er mars 1855, colonel dans la garde noble de Sa Sainteté. Il a épousé Donna Sylvia Bueno, dont il a une charmante enfant, Anna-Lætitia, âgée de 4 ans.

3° Anna, née le 26 mars 1857, a épousé le marquis Canali de Rieto, dont elle a deux petites filles.

4° Richard, né le 19 novembre 1858, a épousé la comtesse Vincenti-Mareri de Rieti, dont il a de même deux petites filles.

5° Maria, la plus jeune, a épousé le comte Michel Moroni, de Rome.

Tels sont les membres actuellement vivants de la famille du Saint-Père et ses parents les plus rapprochés. La plupart de ses petits-neveux et de ses petites-nièces ont été amenés au Vatican pour recevoir sa bénédiction. Il leur a donné des joujoux, précieusement conservés par les parents comme un auguste souvenir. On m'a parlé entre autres d'une charmante petite voiture en argent, toute remplie de petits personnages habillés.

La maison Pecci comprenait autrefois quatre branches. Chacune d'elles, par ses alliances, s'est apparentée avec un grand nombre des plus nobles familles italiennes, comme avec les Borghèse, les De Vecchi, les Gabrielli, les Guglielmi, les Piccolomini, les Spinelli, etc. Dans les frises du palais Farnèse de Caprarola, parmi les écussons des alliances de

cette royale maison, se trouve aussi celui des Pecci. En 1886 j'eus la bonne fortune de trouver à Rome, chez un marchand d'antiquités, trois grands tableaux généalogiques des Pecci, établissant leur degré de parenté avec d'autres familles. C'étaient de beaux parchemins manuscrits du XVI[e] siècle, finement enluminés, avec des armes en miniature. Sa Sainteté Léon XIII daigna les agréer et me faire exprimer sa satisfaction par le cardinal L. Jacobini, alors secrétaire d'Etat.

Les quatre branches de la maison Pecci ont eu des armes différentes. Les seigneurs d'Argiano portaient de sinople, orné d'arabesques, à la bande de gueules bordée d'or et chargée de trois étoiles de même. L'écu était surmonté de la couronne de baron. Ce sont les armes que l'on voit, à Sienne, sur la tombe de Jean Pecci, évêque de Grosseto.

Les Pecci, comtes palatins, portaient mi-partie : à dextre d'azur au lion d'or passant, avec une étoile de même au-dessus de la patte dextre; à senestre, les armes des Pecci d'Argiano. L'écu était surmonté du casque fermé, à lambrequins, avec la couronne de comte et le lion des armes en cimier.

Les Pecci Signorini portaient les armes de France, d'azur aux trois fleurs de lys d'or, coupées d'une fasce d'argent chargée de trois roses de gueules. L'écu était surmonté d'un casque à lambrequins, fermé et vu de face.

Les Pecci de Carpineto portent d'azur au pin naturel, terrassé de sinople, coupé d'une fasce d'argent, accosté en pointe de deux fleurs de lys d'argent, et cantonné en chef d'une comète rayonnante de même. L'écu est entouré de lambrequins et surmonté de la couronne de marquis. Dans les armes de Léon XIII, la couronne est remplacée par la tiare et les clefs du Saint-Siège. Sur la pierre tombale de Mgr Joseph Pecci, dans l'église des Stigmates à Rome, on voit de plus, dans ses armes, une rose naturelle portée sur sa tige et sortant du pied du pin. Mais ce n'est peut-être là qu'une erreur de l'artiste.

Les armes de la mère de Sa Sainteté, ou des Prosperi

Buzi, étaient d'argent aux deux lions naturels debout, posant d'une seule patte sur un terrain de sinople. Ils tiennent entre leurs pattes de devant un cœur de gueules, surmonté d'une comète d'or au rayon vertical.

(A suivre). Hugues DE RAGNAU,

Prélat domestique de Sa Sainteté, Référendaire de la signature papale.



CLOVIS

ET LES
ORIGINES POLITIQUES DE LA FRANCE

L'établissement de la nationalité française est dû à une double lignée de fondateurs. La première est celle des évêques gallo-romains ou gallo-francs, qui ont été les pères spirituels de la France, qui l'ont tenue, pour ainsi dire, sur les fonts du baptême, et, en la vouant pour jamais à la glorieuse mission de soldat du Christ, lui ont donné, avec son caractère distinctif, sa véritable raison d'être. La seconde est celle des chefs politiques et militaires qui ont eu l'habileté suprême de se soumettre loyalement à l'Église catholique, pour régner par elle sur les populations de la Gaule et les unifier. En tête de la première phalange se place la grande figure de saint Martin, qui, en convertissant les campagnes gauloises, a préparé, a rendu nécessaire l'absorption des conquérants barbares par le christianisme, devenu la religion nationale de la masse du pays. En tête de la seconde brille le nom de Clovis, le premier roi très chrétien, et le premier prince qui ait réuni sous un même sceptre la plus grande partie des provinces destinées à former la patrie française.

En retraçant la vie de l'un, j'ai essayé d'éclaircir nos origines religieuses; en exposant l'œuvre de l'autre, je voudrais aujourd'hui dissiper quelques-unes des obscurités

qui recouvrent encore nos origines politiques. Et de même que je ne m'en suis pas tenu, dans la première de ces études, à la personne de saint Martin, je me permettrai d'étendre la seconde, tout en la plaçant sous le nom de Clovis, à l'ensemble des événements et des institutions qui marquent les débuts de la période mérovingienne. Ce travail comprendra trois parties, subdivisées chacune en plusieurs chapitres : 1° l'établissement et les conquêtes des Francs, jusqu'à Clovis inclusivement ; 2° les rapports de Clovis avec le clergé et l'Église en général ; 3° ses rapports avec la nation, c'est-à-dire son gouvernement et celui de ses premiers successeurs.

Commençons, sans autre préambule, par étudier l'établissement du petit peuple auquel notre pays doit son nom.

I. — Origine des races gauloise et franque.

La période de formation de la nationalité et de l'autonomie françaises, dominée par la figure de Clovis, ne remonte pas, en réalité, au delà du quatrième siècle, et ne descend pas en deçà du sixième. Plus tôt, on ne trouve en scène que des Gallo-Romains. Plus tard, au contraire, on n'en trouve plus, et l'on distingue déjà, sous le nom collectif de Francs *(Franci, gens Francica),* un peuple nouveau, à peu près homogène, s'acheminant à grands pas vers l'unité de langue, de mœurs, de législation, qui s'établira promptement sous l'influence décisive de l'unité religieuse. Une foi commune est l'élément le plus précieux et le plus actif pour fonder une nation, une patrie (car la patrie n'est pas seulement le sol que nous foulons sous nos pieds ; c'est, avant tout, une communauté de sentiments et d'intérêts); et, pour la même raison, la diversité des croyances, l'opposition des doctrines est le plus grand dissolvant des nationalités. C'est en ce sens que l'on peut dire, sans aucune exagération, que le baptême de Clovis et de sa tribu a véritablement fondé la France. Dans les der-

niers temps de l'empire romain, il n'y avait plus de patrie pour nos pères; et la preuve, c'est que, suivant la remarque de Guizot, « la race gauloise ne soutint pas le gouvernement romain dans sa lutte contre les barbares, et ne tenta pour son propre compte aucune résistance : bien plus, rien ne révèle qu'une nation existe dans ce long débat (1). » En effet, il n'y avait plus de nation, ou, pour mieux dire, il n'y en avait pas encore. Il y avait des ambitions, des intrigues, des intérêts en lutte : malheur à la société où ces compétitions tiennent lieu de patriotisme!

Nous allons donc observer sous un nouvel aspect la pose des premières assises de la nationalité française, édifice dont l'achèvement demandera des siècles, mais dont le plan et les proportions se laisseront entrevoir dès l'époque mérovingienne. Il est nécessaire cependant, sans vouloir remonter trop haut, de jeter un rapide coup d'œil sur la provenance et la condition primitive des races qui sont venues se fondre dans la nôtre. Le règne de Clovis doit former le principal point de notre investigation; mais Clovis lui-même ne se comprendrait pas, si nous ne reconnaissions d'abord d'où il venait, où il allait, et quels étaient les éléments dont il devait entreprendre la fusion. On me permettra de rappeler que j'ai traité ailleurs, et assez longuement, de l'apport moral fait à notre société moderne par chacune des trois races mères, les Celtes, les Romains, les Francs. Du tableau retracé à grands traits de leur état social et de leur commune impuissance, a jailli l'évidente nécessité de la régénération chrétienne (2). Je ne reviendrai donc point ici sur cette question capitale; je me contenterai de rechercher l'origine matérielle de la race gauloise et de la race franque, pour en venir ensuite aux événements qui les rapprochèrent par l'intermédiaire des Romains. Les questions ethnographiques ont le don d'exciter aujourd'hui un vif intérêt. Il ne faudrait pas y attacher une importance exagérée, sans quoi l'on tomberait dans l'excès de ces matérialistes allemands

(1) Guizot, *Hist. de la civilisation en France*, t. Ier.
(2) *Saint Martin*, ch. 1er.

qui veulent tout expliquer par la seule influence de la race, les nuances du caractère aussi bien que les nuances de la chevelure; c'est par là qu'on aboutit au pangermanisme, au panslavisme, et surtout au panthéisme. Néanmoins, ces questions méritent qu'on s'y arrête, parce qu'elles renferment la clef de certains mystères, et que l'hérédité, si elle n'est pas tout, est une des grandes lois qui régissent la nature.

Commençons par les Celtes. Ce nom, d'après quelques spécialistes, signifie habitant des forêts *(Ceiltach)*. Aux temps les plus reculés, il aurait désigné une vaste tribu établie dans toute l'Europe centrale, mais ayant son centre et son berceau secondaire à l'extrémité occidentale de cette contrée, c'est-à-dire dans la Gaule et la Grande-Bretagne. Son berceau primitif était le fond de l'Asie. C'est là qu'il faut aller chercher l'embryon de toutes les races humaines; preuve péremptoire, pour tout observateur consciencieux, et de l'unité de notre espèce et de la véracité du récit de la Bible. Cette tribu n'était donc qu'un des rameaux de la grande famille japhétique (gardons cette dénomination, qui rattache nos origines les plus lointaines à une source authentique), venu, comme presque tous ses congénères, d'Orient en Occident, dès l'époque de la dispersion des descendants de Noé. Son émigration ne paraît pas avoir eu lieu par la voie ordinaire, mais par le littoral africain et le détroit de Gibraltar, qui peut-être était alors un isthme réunissant les deux continents, au lieu de réunir les deux mers. Les Ibères avaient déjà suivi cette route et donné des habitants à l'Espagne, ainsi qu'au midi de la Gaule et même à une partie de l'Italie. Les Celtes, trouvant ces pays occupés, poussèrent plus loin vers le nord : ils peuplèrent, comme je viens de le dire, l'immense région boisée d'où leur serait venu leur nom, et qui a formé la Gaule, pour s'étendre de là, par corps détachés, par colonnes plus ou moins nombreuses, sur le centre de l'Europe et même sur quelques points de l'Europe orientale. Leur noyau principal demeura toujours à l'ouest. En effet, suivant Hérodote, les Celtes habitaient au delà

des colonnes d'Hercule, et ils étaient les derniers peuples de l'Europe du côté du couchant. Mais ils se séparèrent de bonne heure en deux tribus distinctes : l'une, celle des Celtes occidentaux, appelée par les Grecs Γαλαται et par les Romains *Galli;* l'autre, celle des Celtes orientaux, appelée les *Kimris,* chez les Grecs Κιμμεριοι (Cimmériens), chez les Latins *Cimbri* (les Cimbres). Fréret et après lui M. Amédée Thierry ont donné la démonstration de l'identité des Cimmériens et des Cimbres. Leur nom s'est perpétué dans celui de Crimée, pays que les anciens appelaient la Chersonèse cimmérienne, et primitivement la Tauride. C'est là qu'Homère place des sacrifices sanglants rappelant tout à fait, par la forme et par l'intention, ceux des druides gaulois. Les Galls, ou les Celtes occidentaux, arrivèrent assez vite à un état de civilisation relative qui leur donna la prépondérance aux yeux des étrangers; de sorte que les Grecs oublièrent le nom de Cimmériens, pour attribuer à tous les Celtes celui de Gaulois. Un peu plus tard, une race plus barbare, celle des *Bolgs* ou Belges, qui était établie entre l'Elbe et le Rhin, fut refoulée par les Cimbres sur la rive gauche de ce dernier fleuve, et occupa la contrée comprise au nord de la Seine et de la Marne.

Telle était encore, au moment de la conquête de César, la configuration ethnographique de notre pays : au sud, les Aquitains, de race ibérienne, établis entre les Pyrénées et la Garonne; au centre, les Gaulois, plus nombreux de beaucoup, fixés entre la Garonne, la Méditerranée, les Alpes, les Vosges, la Seine et l'Océan ; au nord, les Belges, depuis la Seine jusqu'au Rhin. Le flot des siècles et le flot des invasions ont à peu près effacé tous les linéaments de cet état de choses. La conquête romaine, en particulier, a substitué à ces divisions naturelles des divisions artificielles, administratives, qui ont survécu d'une façon beaucoup plus visible. Par exemple, la grande division de la France du moyen âge, en langue d'oc et langue d'oïl, était basée sur la diversité de langage ; mais cette diversité provenait elle-même de la mesure différente dans laquelle s'était exercée l'influence romaine, qui domina plus longtemps dans le

Midi, et l'absorba plus complètement. Il serait difficile de retrouver une corrélation quelconque entre les limites de ces deux langues et les limites ethnographiques que nous venons de reconnaître. Néanmoins, des nuances très accusées séparent encore de nos jours le type, le caractère, les mœurs des indigènes des trois contrées peuplées jadis par les Ibériens, les Celtes et les Belges, et ces nuances sont un dernier vestige de la variété des races. Du reste, une certaine unité s'était déjà établie avant César, puisque l'ensemble du pays portait le nom unique de Gaule : la supériorité numérique ou morale des Gaulois les avait placés à la tête de la confédération ; les deux autres peuples étaient désormais des satellites entraînés dans leur orbite et bientôt identifiés à eux de toutes les manières.

Il n'y a pas à tenir compte du sang romain, car à peine les maîtres de l'univers existaient-ils comme race. A la fin de l'empire surtout, les armées et les colonies romaines se composaient en majeure partie d'étrangers. C'était un peuple essentiellement hétérogène, cosmopolite, et cette absence de nationalité n'en prouve que mieux l'admirable force de la constitution politique de Rome. Elle soumit et colonisa la Gaule par la puissance de sa civilisation ; mais elle n'altéra que fort peu le sang gaulois. Et non seulement le mélange qu'elle y introduisit fut presque insignifiant, mais ce mélange même se composait d'éléments étrangers à la race romaine primitive. Il en est tout autrement des Francs, qui, bien avant Clovis, avaient commencé à se répandre dans les provinces du nord, et qui se mêlèrent véritablement à la population indigène, d'abord par voie de juxtaposition, plus tard par voie d'alliances et de fusion. Il importe donc de rechercher l'origine de ces nouveaux venus.

Lorsque les Belges émigrèrent sur la rive gauche du Rhin, ils furent remplacés sur les bords de l'Elbe par les Teutons, peuple d'origine japhétique, lui aussi, venu en Europe par le nord, au contraire des Celtes, et arrivé, dès le IIIe siècle avant Jésus-Christ, à dominer dans toute la partie centrale de cette contrée. Repoussés de l'Italie, ainsi que les

Cimbres, par l'énergique résistance de Marius, ils s'établirent définitivement dans le vaste pays qui devait s'appeler un peu plus tard la Germanie, et eux-mêmes ne furent bientôt plus connus du monde civilisé que sous le nom de Germains (*Wehr-men*, hommes de guerre). Une immense forêt, la forêt Hercynienne, séparait en deux la Germanie. Ceux qui habitaient au nord de cette forêt prirent une allure plus sédentaire, et furent appelés pour cette raison, paraît-il, les *Saxons;* ceux qui restèrent au sud furent appelés les *Suèves,* ou nomades. Les Cimbres furent presque entièrement absorbés par les Germains. Mais, du reste, toute la race celtique avait avec ceux-ci une affinité frappante. On trouve mille similitudes dans la religion et l'état social des uns et des autres. Le culte des éléments, des forces de la nature, des sources, des rochers, des arbres, les sacrifices humains, la vie errante, la propriété instable, tout cela leur est commun à l'origine. Odin ou Woden devait être adopté sans difficulté par les adorateurs de Bélen, puisque tous deux dérivaient des antiques divinités inventées au fond de l'Asie avant la dispersion des enfants de Japhet: le premier était le Bouddha des Indiens; le second était le Bel ou Baal des Syriens. Tous ces tronçons épars de la grande famille primitive se trouvaient rattachés par la superstition, comme ils devaient se trouver réunis un jour dans le sein de la religion véritable. Dans le physique même des Germains et des Celtes, les points de ressemblance étaient nombreux: taille haute, teint clair, chevelure blonde, œil bleu, tel est le portrait uniforme que tracent d'eux les écrivains anciens. En somme, ces deux peuples étaient cousins germains. Il a fallu des siècles de guerres et de révolutions politiques pour créer entre eux cet abîme profond, qui semble se creuser davantage à mesure que les apôtres du progrès nous annoncent la suppression des barrières internationales.

Entourées de nouvelles races barbares dont les migrations d'Orient en Occident se succédaient avec une périodicité intarissable, comme le flot succède au flot sur le rivage de l'Océan, certaines tribus germaniques formèrent entre

elles des ligues, des confédérations protectrices, dont la principale paraît avoir pris le titre de *Francs* (hommes libres). Les Francs ne constituaient donc pas, à l'origine, une branche particulière de la famille germaine. C'était une association volontaire établie entre plusieurs branches indépendantes, branches comprises dans la fraction des Germains du nord ou Germains sédentaires, tels que les Sicambres, les Bructères, les Chamaves, les Cattes et les Angrivariens, dont parle Tacite. Cette ligue occupait presque tout le territoire situé entre le Weser et le Rhin d'une part, entre la mer du Nord et la forêt Hercynienne de l'autre. Elle se forma probablement vers l'époque de Marc-Aurèle. On en rencontre la première mention dans cette fameuse chanson des soldats romains après leur victoire de Mayence : « *Mille Francos occidimus, mille mille Persas occidemus*, etc. » Nous avons tué un millier de Francs, nous tuerons bien mille milliers de Perses! Éloquent et involontaire hommage rendu à ces rudes guerriers, les plus terribles adversaires que Rome eût encore rencontrés devant elle. En effet, César n'avait pu fonder aucune colonie dans la Germanie, bien qu'il eût battu Arioviste et franchi le Rhin, et la sanglante défaite de Varus avait fait abandonner aux Romains toute idée de conquête ou d'établissement durable de ce côté. Ils avaient renoncé depuis lors à l'offensive, pour se tenir dans un rôle d'observation. Les Germains, à leur tour, se firent agresseurs à partir du moment où ils se furent organisés en confédérations, et c'est alors, sous Marc-Aurèle, comme je viens de le dire, que commencèrent véritablement les relations des Francs avec l'empire.

Voilà donc, d'après les inductions les plus vraisemblables de la science, l'origine de ce peuple nouveau, appelé à remplir le monde du bruit de ses exploits. Après l'examen approfondi dont cette question a été l'objet, tant au delà qu'en deçà du Rhin (1), on ne peut plus raisonnablement

(1) V. notamment, sur ce point, les *Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, par M. de Pétigny, t. Ier, ch. I.

soutenir l'opinion de Mézerai, d'Audigier, de Chanteau-Lefèvre, etc., qui croyaient que les Francs étaient simplement des Gaulois émigrés jadis pour échapper à Jules César, et revenus au ve siècle. Leibnitz, Fréret et d'autres ont depuis longtemps réfuté cette thèse. L'affinité des deux races tenait à une cause toute différente, on vient de le voir, et, d'ailleurs, aucun texte sérieux ne saurait être invoqué à l'appui de cette prétendue origine celtique des envahisseurs de la Gaule.

Encore moins peut-on s'arrêter à l'antique fable, si curieuse et si répandue au moyen âge, qui faisait des Francs les descendants des Troyens, et rattachait, par la plus invraisemblable des généalogies, nos premiers rois au sang du vieux Priam. C'est là un pur roman, un poème héroïque, issu uniquement de l'influence virgilienne. Les Romains prétendaient descendre d'Énée, le Troyen fugitif chanté par Virgile : Gaulois et Francs voulurent descendre du père d'Hector. « L'Énéide était devenue pour les Romains un livre sacré, pour la maison Julia, à laquelle Auguste se rattachait, une véritable histoire de famille. On tirait au sort dans ce livre comme on le fit plus tard dans l'Évangile. Peu à peu, l'origine troyenne devint pour tout le monde le type de la plus haute noblesse. Les peuples, comme les familles princières, cherchèrent à s'en rapprocher. Ainsi, lorsqu'au milieu du ve siècle les Celtes d'Auvergne, pressés par les Goths, jetaient leur dernier cri de fidélité à l'empire, dont ils imploraient le secours, ils ne manquèrent pas d'invoquer leur fraternité supposée avec le peuple-roi, et le nom des Troyens, qu'ils prétendaient être leurs communs ancêtres. On voulut naturellement orner les Francs du même prestige quand la dynastie mérovingienne se fut assise. Des généalogistes plus zélés qu'habiles mirent en tête de leur légende les noms homériques de Priam et d'Anténor. Suivant eux, « les Troyens, échappés à la ruine de leur ville, « sous la conduite d'un des fils de leur roi, avaient traversé « la mer Noire et les Palus Méotides, et étaient arrivés, en « remontant le Danube, jusque sur les bords du Rhin. Là, « ils s'étaient créé une nouvelle patrie, et les Romains,

« admirant leur bravoure, leur avaient donné le nom de « Francs, qui, en grec, signifie féroces; singulière interpré- « tation du véritable sens de leur nom germanique, trans- « porté à une autre langue par le dédain des Gaulois pour « les idiomes barbares (1). »

Tel est ce curieux roman. Avec cela, les Francs ne pouvaient plus rien avoir à envier aux descendants d'Iule et du pieux Énée : ils étaient leurs égaux en noblesse. C'est là, évidemment, le but qu'on voulait atteindre ; l'intention se trahit, et trahit aussi l'époque où elle s'est manifestée. Grégoire de Tours, grand collecteur de légendes, n'a pas reproduit celle-là; mais la tradition qu'il a enregistrée, d'après laquelle les Francs seraient venus de la Pannonie s'établir sur les rives du Rhin, s'y rattache manifestement, et leur fait suivre le même trajet. Il est certain tout au moins que la version de leur origine troyenne était répandue dès le VII[e] siècle, puisque nous la voyons accueillie, vers 736, par l'auteur des *Gesta Francorum,* auquel tous les chroniqueurs subséquents l'empruntèrent. C'était donc bien une invention contemporaine des Mérovingiens, et faite pour leur être agréable, peut-être même d'après leurs ordres; car c'était une véritable manie, chez plusieurs des successeurs de Clovis, de chercher à ressembler aux empereurs romains et de s'affubler de tous les oripeaux du régime déchu. Ce roman n'avait qu'un léger inconvénient, celui de faire vivre Priam au III[e] siècle après Jésus-Christ. La critique historique des temps barbares était assez enfantine pour se permettre de pareilles licences. Mais, ce qui est vraiment incroyable, c'est que des écrivains modernes aient osé reprendre la même thèse en l'appuyant d'arguments plus ou moins fantaisistes. Non seulement la Renaissance a continué à la soutenir (elle était trop éprise des souvenirs de l'antiquité pour y renoncer), mais des Allemands de nos jours ont essayé de la remettre en faveur. Que dis-je? un auteur français, peu connu il est vrai, M. Moët de la Forte-Maison, a renouvelé la tentative en 1868, dans une étude

(1) De Pétigny, *op. cit.*

spéciale, que M. Eugène Morin, de la Faculté des lettres de Rennes, s'est donné la peine de réfuter. Il serait inutile d'entrer ici dans cette discussion : peut-être ai-je déjà accordé trop de place à une croyance absurde; mais il était bon de la signaler, au moins à titre de curiosité.

Nous avons maintenant à nous demander comment une petite confédération de tribus barbares put arriver à prétendre à l'empire des Gaules, et comment elle s'était avancée, avant l'avènement de Clovis, jusqu'aux bords de la Somme.

II. — Marche des Francs avant Clovis.

Le problème que nous venons de poser peut sembler facile à résoudre, et la réponse paraît, au premier coup d'œil, ne comporter qu'un simple récit. Cependant, nous nous trouvons ici en présence de deux grands systèmes historiques absolument opposés l'un à l'autre, ayant eu chacun leurs défenseurs fervents, convaincus, et les ayant même encore. La question débattue n'est qu'un épisode de la grande querelle des Romanophiles et des Germanophiles.

Les Francs sont devenus maîtres de la Gaule par la seule conquête, disent les derniers.

— Pas le moins du monde, disent les autres : il n'y a eu ni conquête ni révolution; les princes francs ont été les auxiliaires, puis les successeurs des empereurs et de leurs délégués, et c'est à ce titre qu'ils ont été acceptés par les Gallo-Romains.

Ouvrez Boulainvilliers, le chef de la première école. Vous y lisez que « les *Français* (car pour lui les Francs sont déjà des Français au ve siècle), conquérants des Gaules, y établirent leur gouvernement tout à fait à part de la nation subjuguée, qui, réduite en servitude, privée de tout droit politique et même du droit de propriété, fut destinée par eux au travail et à la culture de la terre (1). » Et des volumes

(1) Boulainvilliers, *Essai sur la noblesse de France.*

ont été écrits pour développer cette théorie; notre histoire tout entière, avant la Révolution surtout, a été bâtie sur ce fondement.

Ouvrez maintenant l'abbé Dubos, l'auteur de l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie,* qui passa de son temps pour un dangereux novateur, et qui représentait cependant une réaction des plus légitimes; vous le voyez montrer, avec un grand luxe de raisonnements et de commentaires, que les Gaulois n'ont été ni asservis ni dépouillés, que les Francs devinrent leurs maîtres en vertu de traités plutôt que par la force des armes, et que le régime mérovingien fut la continuation naturelle du régime romain (1). De nos jours, en 1851, M. de Pétigny, dans ses remarquables *Etudes sur l'époque mérovingienne,* couronnées par l'Institut, a repris la même thèse, et a su lui donner, jusqu'à un certain point, force de loi. Son système, sans doute, se rapproche beaucoup plus de la réalité des choses que celui de Boulainvilliers et de l'école germanique. Toutefois, il a été, à son tour, poussé à l'excès.

L'opinion des érudits tend maintenant à réagir contre cet excès, et à se fixer dans un juste milieu entre les deux théories opposées. Les textes et les faits, considérés froidement, donnent raison à ce tiers parti. On trouve, entre autres, une preuve convaincante qu'il y a eu à la fois conquête et association dans cette phrase de Procope, qui renferme la formule la plus claire, qui nous donne la clef la plus sûre de toute l'histoire de ce temps : « Les empereurs ne purent pas empêcher les barbares d'entrer dans les provinces; mais les barbares, de leur côté, ne crurent point posséder en sûreté les terres qu'ils occupaient, tant que le fait de leur possession ne fut pas changé en droit par l'autorité impériale (2). » Ainsi donc, il y eut d'abord un fait brutal, une occupation violente, et il y eut ensuite ratification, légitimation de ce fait par des conventions explicites ou tacites. Voilà l'exacte vérité, et voilà le point de jonction où doit

(1) Dubos, *op. cit.*, t. Ier.

(2) Procope, *De Bello gothico*, III, 33; de Pétigny, *op. cit.*, I, 358.

s'opérer la rencontre des deux systèmes à concilier. C'est ce que va nous démontrer aussi le bref aperçu des événements antérieurs à Clovis, en attendant que le règne de ce prince apporte à son tour à notre version une confirmation éclatante.

D'un côté, nous voyons des guerriers francs introduits de bonne heure dans les légions romaines avec d'autres barbares, et des *lètes* francs, c'est-à-dire des espèces de colons militaires, cantonnés sur différents points du territoire gaulois, dès le règne de Maximien et de Constance Chlore. Nous voyons même des chefs francs occuper des postes éminents à la cour ou à l'armée impériale : Laniogaise, le dernier serviteur fidèle de l'empereur Constant; Silvain, général de l'infanterie, proclamé lui-même empereur en 355; Malaric, commandant de la milice des Gaules sous Jovien; Teutomer, commandant l'armée de Dacie sous Valens; Mellobaude, comte du palais de Gratien; Mérobaude, deux fois consul; enfin, le fameux Arbogaste, qui fit mieux que de régner, et gouverna sous le nom des fantômes d'empereurs créés par son caprice. Mais ce sont là des faits particuliers; et, pendant ce temps, la confédération franque se tenait toujours au delà du Rhin, dans une attitude tantôt amie, tantôt hostile, sous la conduite de divers princes *(reges, rubreguli, duces)*, tels que Marcomir, Sunnon et autres, auxiliaires de l'empire, jusqu'à l'heure de devenir ses envahisseurs.

Cette heure ne tarda pas à arriver. D'abord, ils s'introduisirent dans l'île des Bataves, et Julien leur concéda ce territoire (qu'il eût été bien embarrassé de leur refuser), à la charge de défendre le passage du Rhin contre les autres barbares; ils s'installèrent ainsi sur la rive gauche et par la force et par la légalité : c'est une première application du système que je formulais tout à l'heure. Ils défendirent, en effet, pendant quelque temps, la frontière menacée. En 406 et 409, on les voit encore protéger l'empire à demi tombé. Mais déjà, la chute du colosse ne faisant plus de doute pour personne, ils songent à prendre leur part de sa dépouille, et s'étendent dans la Belgique. Les Francs Saliens s'éta-

blissent sur les bords de l'Escaut, dans le pays des Nerviens, puis, à la faveur de l'invasion vandale, jusque chez les Morins et les Atrébates. Ils occupent même un instant, en 407, Tournai, Cambrai, Arras, Amiens. Ils se retirent presque aussitôt; mais la route est ouverte, et, un peu plus tard, ils reparaîtront en maîtres. Presque en même temps, les Francs Ripuaires pénètrent dans les places romaines situées entre le Rhin et la Meuse; ils s'emparent de Trèves, et cette noble cité, naguère protégée par la présence et les vertus de saint Martin, est livrée à toutes les horreurs du pillage.

« La première ville des Gaules, s'écrie Salvien, n'est plus qu'un tombeau. Ceux qui ont échappé au massacre n'ont survécu que pour prolonger leurs souffrances; les uns meurent lentement de leurs blessures; les autres, brûlés par les flammes que les ennemis ont allumées, souffrent le supplice du feu, même après l'extinction de l'incendie. D'autres périssent de froid et de faim; d'autres languissent dans la misère. J'ai vu, j'ai vu de mes yeux des cadavres des deux sexes, nus, déchirés, étendus çà et là dans les rues, où ils répandent l'infection, rongés par les chiens et les vautours. L'odeur funèbre des morts tue les vivants, et la mort renaît de la mort même (1). »

Est-ce là une occupation pacifique et régulière? N'est-ce pas plutôt la conquête dans toute sa brutalité? Ce n'est point la tribu de Clovis qui commit ces violences, je le veux bien; ce sont néanmoins des Francs, c'est la tribu destinée à dominer dans le nord-est de la Gaule. Croit-on que les Saliens se soient avancés, de leur côté, jusqu'à la Somme sans recourir à la force? Nous voyons, d'ailleurs, toutes les tribus franques s'organiser, vers 420, sous la direction d'un chef unique. C'est bien une preuve qu'elles entendent alors marcher en phalanges compactes, et avec toutes les conditions de succès, à la conquête du pays. C'est une preuve que le grand cadavre impérial est par terre; les vautours le flairent, et s'apprêtent à le disséquer. Les alliés d'hier sont

(1) D. Bouquet, I, 780.

devenus les ennemis les plus redoutables et les maîtres de demain.

Est-ce à dire, pour cela, qu'il faille croire à l'histoire du roi Pharamond, fondateur de la monarchie des Francs, réunissant tous ces guerriers sous son sceptre et franchissant le Rhin à leur tête ? Nullement, et nous allons trouver ici un autre sujet d'étonnement, bien fait pour nous mettre en garde contre les affirmations trop positives qui regardent cette période crépusculaire de nos annales. C'est encore là une curiosité historique de haut goût. La masse de nos historiens s'est empressée d'admettre que notre premier roi s'appelait Pharamond, et, depuis les grosses compilations plus ou moins savantes jusqu'aux petits livres qu'on met entre les mains de nos enfants, tous inaugurent le récit des origines de la France par le règne de ce monarque légendaire, qui doit à cette circonstance seule toute sa célébrité. Or, très probablement, Pharamond n'a jamais régné, dans le sens que nous attachons d'ordinaire à ce mot; peut-être même n'a-t-il jamais existé. La plus ancienne chronique où l'on ait cru retrouver sa trace est de trois siècles postérieure. Et que dit-elle ? Simplement ceci : « *Elegerunt Pharamundum filium Marcomiri.* » Les Francs élurent Pharamond, un fils de Marcomir. Pharamond, se sont dit les commentateurs, et peut-être le rédacteur lui-même, c'est évidemment un nom propre ; c'est le père de Clodion, c'est l'ancêtre de Clovis, c'est le premier roi de France! Et voilà, du coup, la dynastie mérovingienne enrichie d'une nouvelle figure, la liste de nos souverains allongée d'une unité; ce dont ils n'étaient sans doute pas fâchés, car cela reculait leur ancienneté d'une génération. Nos enfants avaient pourtant assez de noms barbares à apprendre dans nos arides résumés classiques! Mais, malheureusement, rien ne prouve que ce mot problématique ait été le nom d'un homme; il paraît plutôt avoir été celui de plusieurs hommes, c'est-à-dire d'une série, d'un ordre spécial de chefs militaires, en un mot, avoir désigné une fonction, une qualité, et non une personne en particulier. On l'a rapproché ingénieusement de son analogue *Pharaon*,

qui a servi chez les Egyptiens à désigner tous les membres d'une dynastie. Il faudrait alors traduire tout simplement : « Ils élurent pour chef un fils de Marcomir. » Ainsi le roman du roi Pharamond faisant franchir le Rhin au peuple des Francs est la digne continuation du roman de l'origine troyenne ; et, de fait, il le continue, il vient à sa suite dans quelques chroniques, ce qui n'augmente pas son autorité, bien au contraire. Après être devenu l'allié de l'empire et avoir combattu avec gloire les Alains, ce peuple, dit encore l'auteur des *Gesta Francorum,* se souleva contre l'empereur Valentinien, qui voulait lui imposer un joug onéreux ; il se livra un grand combat entre son roi Priam et Aristarque, le commandant de la milice impériale ; le premier y perdit la vie. Alors, sortant de la Sicambrie, les Francs vinrent s'établir près de l'embouchure du Rhin avec leurs chefs Marcomir, fils de Priam, et Sunnon, fils d'Anténor ; puis, Sunnon étant mort, ils ne voulurent plus avoir qu'un seul roi, comme les autres peuples, et ils demandèrent conseil à Marcomir, qui désigna à leur choix son propre fils Pharamond. Ce jeune prince, élevé sur le pavois, fut le premier des rois chevelus (1). Dans une chronique à peine postérieure, dans la chronique de Prosper, remaniée et interpolée, on trouve la généalogie parfaitement établie, passée à l'état de vérité acquise. M. de Pétigny, dans ses savantes *Etudes,* qui sont restées un des meilleurs travaux sur la matière, malgré la fidélité un peu trop servile de l'auteur aux doctrines exagérées de Dubos, a relevé comme il convenait cette étrange aberration (2).

Mais en voilà assez sur ce curieux détail ; reprenons la trace authentique des Francs. Après s'être organisés sous un chef militaire, qu'on pourrait tout au plus appeler en toute sécurité le fils de Marcomir, ils manifestèrent presque aussitôt leurs intentions en faisant un pas de plus vers le centre de la Gaule. Cette évolution s'effectua sous la direction de Clodion. Le chef de ce nom est le premier prince

(1) D. Bouquet, tome III, p. 2 et suiv.
(2) *Op. cit.*, t. Ier, p. 370 et suiv.

authentique dont l'histoire fasse mention; encore faut-il observer qu'il n'est nullement certain, comme on le répète tous les jours, qu'il ait été le bisaïeul de Clovis. « Clodion, dit Grégoire de Tours, homme aussi distingué chez les siens par le mérite que par la noblesse, fut roi des Francs. Il occupait dans le pays des Thuringiens la forteresse de *Dispargum* (localité dont les plus habiles commentateurs n'ont pu retrouver la trace, mais qui était évidemment située dans la Thuringe cisrhénane, mentionnée ailleurs par le même chroniqueur, entre Cologne et la mer). Ayant envoyé des éclaireurs vers la ville de Cambrai et fait explorer le pays, il se mit en marche, écrasa les Romains et s'empara de la ville. (Voilà encore un fait de conquête bien caractérisé). Après y être resté un peu de temps, il occupa tout le territoire jusqu'au fleuve de la Somme. *Quelques personnes prétendent* que le roi Mérovée, père de Childéric, était *de sa famille* (1). » Ainsi rien de moins sûr que la généalogie qui rattache Clovis à Clodion.

Sous ce Mérovée, dont notre premier historien vient de prononcer le nom, la marche des Francs subit un temps d'arrêt. Un danger commun les réunit encore un instant aux forces romaines contre les hordes slaves, qui étaient, celles-là, la véritable invasion barbare et le suprême péril de la civilisation. Ils contribuèrent bravement à la défaite d'Attila dans la plaine de Mauriac, et, dès ce jour, les Gaulois purent deviner en eux la puissance militaire appelée à les protéger dans l'avenir. A la mort de Valentinien III, les Francs s'agitèrent de nouveau; l'empereur Avitus les fit rentrer dans leurs limites, et obtint d'eux un hommage plus ou moins volontaire. Enfin, sous le fils de Mérovée, ils combattirent avec Egidius, maître de la milice des Gaules, contre les Saxons et les Allemands. Mais, après la mort de ce dernier des généraux romains, Childéric, sans se tailler précisément un royaume entre la Somme et la Loire, comme on l'a cru souvent, opéra pour son compte et entreprit la soumission de toute la Gaule septentrionale.

(1) Grégoire de Tours, *Hist. eccles.*, II, 9.

La vie de sainte Geneviève, écrite par un auteur presque contemporain, nous le montre agissant en vainqueur dans l'antique Lutèce. Il y était entré avec des prisonniers qu'il voulait mettre à mort; il fit fermer les portes de la ville, de peur que Geneviève ne vînt lui arracher par ses prières la grâce de ces malheureux. Mais la sainte, avertie par un messager fidèle, se présenta devant ces portes, qui s'ouvrirent d'elles-mêmes dès qu'elle les eut touchées, parvint jusqu'au roi, et obtint, en effet, de lui la vie des captifs (1). Néanmoins, Childéric ne put s'établir dans cette région. Bien que l'abbé Dubos et M. de Pétigny nous le représentent comme le maître des milices romaines, comme le seul commandant des forces impériales dans le nord après la mort d'Egidius et du comte Paul, sur la foi d'une lettre de saint Remi qui s'applique, ainsi que je l'ai montré, à un tout autre objet, ce prince paraît avoir éprouvé, à Paris et ailleurs, une vive résistance de la part des Gallo-Romains, et, en définitive, le siège de son royaume demeura toujours à Tournai, où son tombeau a été retrouvé avec des trésors archéologiques d'une valeur inappréciable.

Il était réservé à Clovis de comprendre la puissance qui devait donner à sa race l'empire des Gaules et de courber devant elle un front respectueux, pour voir ensuite tous les autres fronts se courber devant lui. Il convenait de retracer rapidement la marche en avant de ses prédécesseurs, afin de marquer le point où en était arrivée la domination franque au jour de son avènement. Mais, devant cette nouvelle figure, qui, quoi qu'on en puisse dire, nous apparaît pleine de noblesse et de majesté, il faut changer d'allure, afin de l'étudier avec tous les développements et toute l'attention qu'elle mérite. Ce n'est point un saint Louis qui va s'offrir à nos yeux, tant s'en faut : c'est encore un barbare. Mais il est vraiment beau, ce barbare, apportant dans les plis de sa tunique courte la réconciliation du vieux monde gallo-romain avec les terribles adversaires que lui envoyaient depuis des siècles, par alluvions sans cesse renouvelées, les

(1) V. De Pétigny, *op. cit.*, t. II, p. 238.

rivages de la Germanie. Il a la beauté de la Sulamite, que l'Écriture compare précisément à un chœur de guerriers, et, comme elle, il séduira les peuples au premier aspect. Nous allons, en effet, voir la Gaule, suivant l'expression énergique de notre premier chroniqueur, soupirer d'amour après sa domination.

III. — Clovis avant le Baptême.

L'établissement du chef de la tribu des Saliens dans le pays dont il allait faire la France comprend deux périodes très distinctes : l'une va de sa première prise d'armes à son baptême ; l'autre, de son baptême à la fin de sa vie. Durant la première, il étend sa domination jusqu'à la Loire ; durant la seconde, il porte la guerre à l'est et au midi, et soumet toute la région sise en deçà des Pyrénées. Les conditions dans lesquelles ont été entreprises ces deux parties de la conquête sont bien différentes. Nous allons les examiner successivement.

Childéric, nous l'avons vu, avait été pendant quelque temps, sinon le fonctionnaire de l'empire, comme l'ont cru Dubos et de Pétigny, du moins l'allié et l'auxiliaire bénévole des Romains. Mais, au moment même où venait au monde son fils unique, né, suivant une légende recueillie par Grégoire de Tours, d'une union adultérine avec Basine, reine des Thuringiens, laquelle aurait abandonné son époux pour venir dire à Childéric qu'elle se donnait à lui comme à l'homme le plus brave qu'elle connût (mais on a démontré le caractère purement fabuleux de cette légende), à ce moment, dis-je, il s'opérait à Rome une révolution qui n'apportait peut-être pas, en fait, un grand changement dans l'état de la société, mais dont les conséquences, en droit, devaient être immenses. L'empire d'Occident, qui chancelait depuis près d'un siècle, achevait de s'écrouler sous les coups des Hérules, en 476. Par conséquent, tous les engagements qui pouvaient lier les Francs au

sort et à la politique des Romains se trouvaient virtuellement annulés; tous les scrupules qui avaient pu arrêter la marche en avant de leurs chefs perdaient leur raison d'être. Il n'y avait plus devant Clovis qu'un empereur d'Orient, élevant de vaines prétentions à la domination de l'Occident, conservant un simulacre de suzeraineté à peine justifiable aux yeux des légistes bysantins, et un officier romain, Syagrius, qui, après avoir gouverné au nom de l'empire, s'était taillé dans le nord de la Gaule une principauté indépendante, comme l'eût fait un conquérant barbare. Grégoire de Tours attribue même à ce fantôme de souverain la qualité de *roi;* mais c'est un titre que l'on prodiguait alors à tous ceux qui exerçaient un commandement supérieur ou qui se l'arrogeaient, et Dieu sait combien il y en avait au ve siècle ! Les petits chefs militaires des tribus franques sont eux-mêmes décorés par notre chroniqueur de la qualité royale. En réalité, les Gallo-Romains s'étaient mis sous l'égide de Syagrius, faute d'un autre maître et en attendant mieux ; mais l'impuissance de ce dernier défenseur d'un régime tombé, le grave inconvénient qui résultait du morcellement du pays, partagé entre plusieurs petits potentats, romains, bourguignons ou goths, tout cela devait déjà faire désirer aux populations indigènes l'avènement d'un gouvernement unique et fort. Telle était, au début, la situation de Clovis : dégagé de tout lien envers une puissance qui n'existait plus, sympathique par avance à la nation, qui devinait dans ce païen plein de bravoure et d'intelligence le prince catholique de demain, il pouvait marcher ; Dieu était avec lui.

En 481, à la mort de son père, il n'avait encore que quinze ans. Il régnait, en vertu de l'hérédité, sur les Francs Saliens, dont les possessions s'étendaient seulement jusqu'à la Somme ; encore leur territoire semble-t-il avoir été morcelé en plusieurs fractions, soumises à des chefs ou à des gouverneurs particuliers, peut-être parents de Clovis, et en quelque sorte, ses vassaux. Il résidait, comme Childéric, à Tournai. Syagrius, lui, avait pour capitale Soissons ; son prétendu royaume allait jusqu'à la Somme du côté du

nord, jusqu'à la Lorraine à l'est, jusqu'à la Seine et à la mer du côté du sud et de l'ouest. Bien petit encore était le domaine du prince des Saliens, auprès de celui de son rival, auprès de ceux des Bourguignons et des Visigoths, avec lesquels il devait se rencontrer dans l'intérieur de la Gaule; là cependant était l'avenir, là le salut. Les premières années de son règne sur les siens furent employées à préparer la guerre. Il s'assura le concours de Ragnacaire, son collègue de Cambrai, et des autres petits princes de sa tribu. Il appela à lui tous les hommes valides auxquels il commandait, et malgré cela il ne paraît avoir réuni à cette époque qu'une armée assez faible : il est vrai qu'un guerrier franc valait quatre soldats gallo-romains. En 486, à l'âge de vingt ans, il attaqua Syagrius, qui ne pouvait lui opposer que la milice régulière de son domaine particulier. Point n'est besoin de chercher un motif à cette déclaration de guerre : elle était dans l'ordre des choses, elle était la conséquence naturelle des opérations entreprises par les Francs et de la marche suivie par eux depuis deux siècles. Il partit donc de Tournai, et, suivant les historiens locaux, vint à Cambrai, puis à Vermand, d'où une voie romaine menait directement à Soissons, passa l'Oise à Condren, l'Ailette à Guny, et, parvenu en face de Syagrius, lui demanda de fixer lui-même un champ de bataille. Étonnant procédé, qui semble déjà présager les usages courtois de la chevalerie, institution d'origine essentiellement germanique, comme l'on sait. « Syagrius, dit Grégoire de Tours, ne différa pas, et craignit de résister à cette demande (1). »

Le combat s'engagea, non pas à Soissons même, comme on le croit généralement, mais un peu plus au nord, puisque Clovis s'avança ensuite du champ de bataille sur cette

(1) *Sed nec iste distulit, ac resistere metuit.* (*Hist. eccles.*, II, 27). M. Monod, contre le sentiment du critique allemand Junghans, dont il est ordinairement le fidèle Achate, propose, dans son étude sur Grégoire de Tours, de lire : *nec resistere metuit*, et de traduire : « Il ne craignit pas de résister à Clovis. » Mais on ne voit pas la raison de cette correction, que nul manuscrit n'autorise et qui change absolument le sens de la phrase.

ville, et probablement, d'après les indices topographiques, vers Crécy-au-Mont, dans les hautes plaines de Juvigny et de Montécouvé, ou dans celles de Chavigny et d'Épagny. « Pendant la mêlée, ajoute Grégoire, Syagrius, voyant son armée rompue, lâcha pied, et, tout d'une traite, s'enfuit jusqu'à Toulouse, auprès du roi des Visigoths, Alaric. Clovis envoya dire à Alaric de lui livrer Syagrius, s'il ne voulait attirer la guerre sur lui-même. Alaric, craignant de s'exposer pour Syagrius à la colère des Francs (car la crainte est naturelle aux Goths), livra le Romain enchaîné aux envoyés de Clovis. Quand celui-ci l'eut en son pouvoir, il le fit garder avec soin, et, après avoir pris son royaume, donna l'ordre de le faire périr en secret (1). » Voilà bien le barbare. Mais qui oserait dire que Syagrius n'eût pas agi de même à l'égard de Clovis, s'il avait remporté la victoire ?

Ce début brillant au point de vue militaire livra aux Francs la Gaule septentrionale. Aussitôt après, ils se répandent dans le pays, et quelques-uns se mettent à piller les églises. A Reims, ils enlèvent un vase sacré des plus précieux, appelé à tort le vase de Soissons, et dont l'histoire est célèbre. Mais leur jeune chef, révélant dès lors, à côté de la bravoure guerrière, les qualités d'un habile politique, inflige au déprédateur un châtiment terrible; puis il restitue le vase, et noue par ce fait avec l'évêque du lieu des relations intimes. (C'est l'explication toute naturelle, mais qui n'est pas donnée cependant par les historiens, de l'amitié qui les unit par la suite). Tout païen qu'il est, Clovis se montre plein de respect pour l'Église, et l'Église, le traitant d'avance en fils soumis, lui donne, par la voix de saint Remi, des conseils paternels pour le gouvernement du pays qu'il vient de conquérir : « Que votre administration soit intègre et honnête. Vénérez vos pontifes (les pontifes chrétiens de votre territoire, bien entendu) et recherchez leurs avis. Si vous êtes en bonne intelligence avec eux, votre autorité s'en trouvera affermie. Soulagez

(1) *Hist. eccles.*, *ibid.*



vos concitoyens, relevez les affligés... Que la justice sorte de votre bouche, et n'attendez rien des pauvres ni des étrangers; à plus forte raison, ne consentez point à recevoir des présents. (C'est exactement le conseil qu'un moine donnait plus tard à saint Louis, et que saint Louis à son tour transmettait à ses officiers et à son fils.) Que votre prétoire soit ouvert à tous, que personne n'en sorte affligé. Employez votre patrimoine à racheter les captifs. Délassez-vous avec les jeunes gens (de votre âge), mais traitez les affaires avec les vieillards, si vous voulez passer pour grand, si vous voulez vraiment régner. »

Cette magnifique lettre, qui se rapporte bien, quoi qu'on en ait dit, à ce moment précis du règne de Clovis (1), est la véritable charte de la monarchie naissante. On y trouve l'écho anticipé de la fameuse parole qui devait sortir bientôt des mêmes lèvres devant le baptistère de Reims : « Courbe docilement la tête, Sicambre. » L'évêque, ici, écrase le roi barbare de toute la supériorité que donnent à ses pareils la religion, la civilisation, l'autorité morale. Le pontife apparaît comme le vrai gouvernant; mais c'est au gouvernement des âmes qu'il prétend, ce sont les intérêts des fidèles qu'il prend en main, en digne continuateur des *defensores civitatis*. Et quant au monarque, il subit sans regimber cet ascendant irrésistible de la grandeur et de la majesté de cette Église catholique, qu'il n'avait entrevue jusque-là que de loin, mais dont le premier aspect le saisit, le jour où il se trouve en contact immédiat avec elle. Il devient, dès ce premier moment, l'allié des évêques (l'allié, et non l'instrument); il embrasse la grande politique chrétienne, la politique de saint Louis, dont le point fondamental est l'union des deux glaives spirituel et temporel. Ce respect, cette loyauté, cette habileté, calculée ou non, l'amèneront vite au bord de la piscine sacrée. On le sent autour de lui, on lui parle comme à un chrétien; et n'est-il pas déjà cent fois plus chrétien que les princes livrés à

(1) V. la dissertation spéciale que j'ai consacrée à ce sujet dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXVII.

l'arianisme, que les oppresseurs des populations catholiques de l'est et du midi ?

La monarchie française n'est pas encore fondée; mais le premier pas est fait, et c'est un pas décisif. Clovis domine de l'Escaut à la Seine. Il est investi de toute la puissance civile et militaire par les Gallo-Romains de cette contrée : *accepit regnum*, dit Grégoire de Tours ; il a reçu l'investiture, comme traduit le savant Junghans. Il règne sur les Francs par droit de naissance, sur les Gaulois par l'adoption ; et dès lors commence, sur cette partie du territoire, l'œuvre longue et laborieuse de la fusion des deux peuples. Ils ne se mélangent pas encore; la différence de religion s'y oppose. Mais ils sont en contact, et même ils sont en paix, changement radical et d'une portée considérable. Clovis en profite pour étendre sa puissance sur le reste du territoire échappé jusque-là aux envahisseurs barbares, c'est-à-dire entre la Seine et la Loire.

Nous ne savons pas au juste quelle fut la résistance qu'il rencontra dans cette région. Grégoire n'en dit rien ; il nous donne seulement à entendre, en disant que la victoire de Soissons fut suivie d'autres campagnes et d'autres succès, que la soumission ne fut pas spontanée partout. Quelques villes romaines s'obstinèrent à fermer leurs portes au vainqueur. S'il faut en croire la vie de sainte Geneviève, les remparts de Lutèce l'auraient arrêté pendant plusieurs années (dix ans, suivant la version commune ; cinq seulement, d'après la leçon beaucoup plus vraisemblable fournie par un des manuscrits) : mais ce fait se rapporte peut-être à un autre prince et à une autre époque. A l'ouest, il se heurta contre une barrière plus infranchissable. Une ligue nationale s'était établie dans la vieille Armorique ; la Bretagne, centre celtique et druidique qui devait rester si longtemps étranger aux destinées de la France, demeura pour les conquérants un domaine inaccessible et mystérieux. Ils paraissent cependant s'être étendus alors jusqu'à la cité du Mans, et, bien avant l'époque de la guerre des Visigoths, qui eut lieu en 506, ils avaient atteint au sud la limite naturelle formée par la Loire.

(*A suivre*). LECOY DE LA MARCHE.





LES BANQUEROUTES

DE L'ANCIEN RÉGIME

DE 1700 A 1789 (1)

Nous voyons la France, malgré le redoutable accroissement de sa dette, faire constamment honneur à ses engagements depuis le commencement de ce siècle; dans le passé, nous savons que les difficultés financières furent la principale cause de la convocation des Etats-Généraux, et nous savons encore que la Révolution, sous ses diverses phases, fit toujours banqueroute aux dettes antérieures comme aux siennes propres. Mais là se borne à peu près tout ce que la plupart connaissent de notre histoire financière. Pourquoi donc n'en détacherions-nous pas une page, en étudiant ici les banqueroutes nationales du dix-huitième siècle avant 1789, sans avoir, du reste, la pensée d'aggraver par de nouveaux griefs le procès que l'ancien régime s'est vu faire?

Cette étude n'est point sans difficulté.

D'abord, sous l'ancien régime, et notamment sous Louis XIV, avant les banqueroutes de Desmarets et de la Régence,

(1) Vührer, *Histoire de la dette publique en France*, 2 vol. in-8, Paris, 1886. — René Stourm, *les Finances de l'ancien régime et de la Révolution*, 2 vol. in-8, Paris, 1885 — etc., etc.

la dette était beaucoup plus considérable qu'on ne le suppose habituellement. De plus, elle était loin d'avoir cette unité relative que l'institution du grand-livre lui a donnée pour une très large partie, et la dette flottante y figurait pour une beaucoup plus grande proportion que de nos jours. Remarquons enfin que les comptes de l'Etat échappaient forcément à la lumière plus ou moins voilée que la discussion publique d'un budget ne peut pas manquer aujourd'hui de jeter sur eux.

Rentes perpétuelles, constituées à des taux incessamment variés; rentes viagères, sur une ou deux têtes, créées le plus ordinairement, mais non pas toujours, selon l'âge des constituants; rentes mixtes, c'est-à-dire viagères avec transmission partielle aux héritiers; rentes tontinières, c'est-à-dire viagères avec réversibilité au profit des survivants de toute une vaste catégorie; loteries même; emprunts contractés sous le couvert des pays d'Etats, à qui le roi promettait de faire le service des intérêts et le remboursement du capital; promesses de toutes natures, délégations sur certaines branches du revenu public et affectations anticipées de certaines rentrées : tous les types étaient employés, et l'on peut dire que notre siècle, s'il a beaucoup généralisé les appels au crédit, n'en a point inventé et qu'il les a bien plutôt simplifiés.

En tous cas, un exposé des faits par ordre de dates et aussi concis que possible est indispensable, avant certaines considérations générales que nous essaierons de formuler ensuite. On ne nous croirait pas encore si nous disions dès à présent que l'histoire de notre dette se confond, sous l'ancien régime, avec l'histoire de nos banqueroutes.

I

Le règne de Louis XIV allait s'achever après des revers qui avaient failli être d'irréparables désastres. Le pays était ruiné par la guerre de la succession d'Espagne. Le Trésor se débattait aux prises avec des difficultés insolu-



bles. Rien ne subsistait plus de la prospérité que l'administration rigide de Colbert avait ramenée pour un temps ; et le neveu de ce grand ministre, Desmarets, qui fut contrôleur des finances de 1708 à 1715, après l'incapable Chamillart, se consumait en stériles efforts ou bien se résignait à d'inévitables banqueroutes.

Il faut bien le dire en effet.

Ce qu'il faisait, ce n'était pas une franche et loyale conversion, comme celle de Pontchartrain offrant, en 1698 et 1699, à certaines catégories de rentiers, le choix entre le rachat de leurs rentes ou la réduction de l'intérêt de 8 1/3 et de 7 0/0 à 5 1/2 d'abord, puis finalement à 5 0/0.

Ce qu'il faisait, c'était une série forcée de banqueroutes, altérant les engagements de l'Etat aussi bien que les monnaies.

Desmarets avait débuté en refusant de reconnaître les aliénations que son prédécesseur Chamillart avait faites des revenus de l'année courante.

Il fallait que la nation fût bien confiante et bien groupée autour de son vieux roi, il fallait que les circonstances fussent bien impérieuses, pour qu'un tel début ne ruinât pas le crédit du ministre. Desmarets néanmoins, pendant les six années qui suivirent, ne cessa pas d'emprunter.

Mais l'hiver de 1709 ajouta des rigueurs exceptionnelles aux charges d'une guerre malheureuse. En 1710, le Trésor ne put acquitter qu'un semestre des rentes, bien que les rentes fussent regardées comme la partie la plus sacrée de la dette publique. Le 3 octobre 1710, Desmarets obtenait du roi une déclaration qui réduisait au taux uniforme de 5 0/0 — ou, comme on s'exprimait alors, au denier 20 — l'intérêt de toutes les rentes dues par l'Etat, à l'exception des rentes viagères, mixtes et tontinières.

Ce n'était rien en présence des mesures autrement graves de 1713.

Le roi avoua alors que le retard dans le paiement des arrérages n'était pas moindre de deux années, et il imposa aux créanciers une sorte de concordat très complexe qui leur réserva selon les situations de chacun des conditions très différentes.

On ne maintint dans la plénitude de leurs droits que certains porteurs de rentes viagères, soit simples, soit tontinières, que Pontchartrain avait créées jusqu'à 1701 au plus tard.

Après eux, parmi les titulaires beaucoup plus nombreux des rentes perpétuelles, les plus favorisés furent ceux qui possédaient des rentes émises entre 1680 et 1702, et qui en étaient propriétaires depuis avant 1702. Pour ces titres les arrérages impayés furent consolidés et joints au capital : le tout fut mis au denier 25, c'est-à-dire réduit à 4 o/o. Quelle était la perte imposée aux rentiers ? Ces rentes, pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, avaient été émises à divers taux, aux deniers 18, 14 et 12, soit à 5 1/2, à 7 1/7 et à 8 1/3 : mais il ne faut pas oublier que les conversions très loyales de Pontchartrain les avaient réduites au denier 20, soit 5 o/o. En résumé, pour les rentiers de cette catégorie-là, la perte ne fut que du cinquième des revenus.

C'étaient de beaucoup les mieux traités.

Le taux de 4 o/o ou le denier 25 fut bien établi d'une manière uniforme, mais pour les autres on réduisit notablement le capital supposé ou le pair. Ce capital supposé fut abaissé, aux trois quarts du capital vrai pour celles des rentes perpétuelles qui, antérieures à 1702, avaient été l'objet d'une cession depuis cette date, et aux trois cinquièmes pour celles qui avaient été créées depuis 1702. Ici quelle était la perte ? A l'égard des premières, elle dépendait du prix variable et inconnu des acquisitions ; à l'égard des secondes, elle dépendait du taux d'émission des rentes. Or, pour des rentes perpétuelles émises à 6 1/4 comme celles de 1708, à supposer que les souscripteurs eussent versé intégralement les fonds, la perte s'accusait immédiatement de plus des trois cinquièmes : le souscripteur de 100 livres de rente en 1708 n'allait plus toucher pour son capital ancien que 38 livres 2/5, qu'on allait lui payer en monnaie diminuée de poids, mais haussée de valeur, et qu'on s'apprêtait à lui réduire encore de plus d'un tiers quelques années plus tard, à une autre faillite très prochaine de l'Etat.

Des réductions analogues frappaient les rentes viagères,

les loteries et les tontines : un quart sur les rentes viagères au denier 10 de 1702, et sur les loteries de 1701, 1704 et 1705 ; la moitié sur les rentes mixtes créées de 1704 à 1708.

Je n'entre pas dans tous les détails de ce concordat forcé : j'y serais entraîné trop loin, entre les innombrables types qu'on avait émis, ou bien entre les innombrables distinctions de dates et de circonstances qu'on fit à cette occasion.

Mais pour donner quelque chose en échange de ce qu'on prenait, on supprimait pour l'avenir, sur les arrérages, l'impôt ou retenue de 10 o/o qui avait été institué en 1710 sur tous les revenus du royaume, et qui du reste allait être rétabli deux ans plus tard, en 1715. Ajoutons aussi que les réductions dont nous venons de parler ne frappaient que les rentes sur les fermes générales, et qu'il existait une certaine quantité d'autres rentes sur les revenus secondaires de l'Etat, tels que droits de contrôle, de douanes, etc.

Bref, le service annuel des rentes fut allégé de 14 millions de livres, et le capital de la dette, de 135 millions.

Chose bizarre ! Desmarets trouvait toujours à emprunter à 5 o/o, puis à 6 1/4 et à 8 1/3 (deniers 20, 16 et 12).

Entre temps, quelques jours avant la mort du roi, il liquidait la Caisse des emprunts. C'était une sorte de banque que les fermiers avaient instituée en 1674, puis renouvelée et transformée en 1680, pour faire des avances à l'Etat avec les dépôts toujours exigibles des particuliers. Ces dépôts avaient été reçus à des taux très variables, qui atteignirent un moment 8 o/o. Les promesses avaient fini par être complètement dépréciées, et à ce moment-là elles furent échangées contre de la rente à 4 o/o, soit, suivant les cas, pour moitié de leur montant nominal, soit au prix d'acquisition quand elles avaient été cédées. En 1715, Desmarets fit, pour cette cause, une émission de rente 4 o/o pour 125 millions en capital. On peut penser que le passif de la caisse aurait été alors compris entre 250 et 300 millions de livres, dont plus de la moitié aurait été perdu par les créanciers.

La faillite revêtait encore une autre forme : Desmarets,

comme Pontchartrain et comme Chamillart, altérait les monnaies, par un procédé de finances incessamment renouvelé des temps les plus malheureux du moyen âge à son déclin.

De 1689 à 1715, le cours légal des espèces ne changea pas moins de quarante-trois fois (1).

L'édit de mai 1709 ordonna la refonte de toutes les monnaies. Les nouvelles espèces, fabriquées au même poids et au même titre que les anciennes, reçurent l'attribution d'une valeur conventionnelle plus forte de 23 o/o. Le même louis d'or qui avant la refonte avait cours pour 16 livres 10 sous, dut être accepté pour 20 livres.

Outre le retrait de 43 millions de bons de monnaie qui avaient été mis en circulation les années précédentes et qui durent être échangés avec perte pour les porteurs, le Trésor trouva dans ces opérations, au témoignage de Desmarets lui-même, un profit de 11.507.000 livres d'argent comptant qui servirent à solder les troupes. Mais Forbonnais, plus clairvoyant, a calculé de son côté que 300 millions de monnaie française passèrent successivement la frontière pour se faire refondre à l'étranger et pour donner à des spéculateurs en billonnage, sur le pied bien net de 17 1/2 o/o, un bénéfice de 52 millions et demi, à peu près triple du bénéfice total que la France pouvait retirer (2). Il est vrai que ces désastreuses opérations de banqueroutiers étaient destinées à recueillir un peu plus tard la louangeuse approbation du pontife Voltaire (3)!

(1) Vuitry, *les Abus du crédit et le désordre financier à la fin du règne de Louis XIV*, Revue des Deux-Mondes, 15 décembre 1883 et 15 janvier 1884.

(2) Une semblable opération sous Chamillart avait fait déjà perdre 40 millions au pays par la même spéculation.

(3) Pour comprendre ces variations excessives et alternées de la valeur des monnaies, il est nécessaire d'avoir quelques explications sur l'ancien système monétaire.

La monnaie nominale énoncée dans les marchés et dans les obligations était la livre. Les louis d'or et les écus d'argent circulaient pour un nombre déterminé de livres et de sous; mais ce nombre n'était pas marqué sur les pièces, comme il l'est sur nos monnaies actuelles, il était déterminé seulement par voie d'édits ou d'ordon-

II

D'après les comptes de Desmarets, il aurait fallu, à la mort de Louis XIV, 889 millions pour payer des dettes exigibles et des arriérés de toute nature. Or le produit probable des recettes demeurées libres sur l'année courante, c'est-à-dire non affectées ni détournées, ne pouvait pas dépasser 69 millions ; de plus, une grande partie des ressources des deux années suivantes était déjà dévorée.

Le mot de banqueroute pure et simple fut prononcé. Le régent, comme Mirabeau plus tard, se révolta contre le mot ; mais la situation, quoi qu'on dît, imposait la chose.

La banqueroute de 1715 prit deux formes : d'une part

nances. En d'autres termes, le franc, chez nous, n'est pas seulement une unité de compte, il est aussi un poids déterminé d'or ou d'argent, tandis qu'autrefois la livre était l'unité de compte sans être une monnaie ni un poids d'argent.

L'État pouvait donc gagner sur la monnaie sans la refondre. Il lui suffisait, pour cela, d'élever sa valeur de circulation : il pouvait décider que la puissance libératoire des écus ou des louis serait augmentée et qu'un écu de trois livres, par exemple, (valeur depuis Colbert), recevrait, d'un trait de plume. le pouvoir de payer une dette de trois livres cinq sous.

La valeur intrinsèque de la livre baisse donc quand la valeur légale de l'écu monte, et réciproquement. Par conséquent, quand l'État relève d'un dixième la valeur des monnaies, il peut payer 11 millions à ses créanciers avec une quantité de métal précieux qui, auparavant, n'aurait pas pu leur en payer plus de 10.

Toutefois, outre que ce bénéfice est très passager, et que le prix des marchandises tend forcément à se régler, pour chaque temps, sur la quantité réelle d'or ou d'argent contenue dans les monnaies, l'avantage pour le Trésor ne porte que sur le numéraire que celui-ci possède lui-même. Mais le profit devient beaucoup plus considérable, quand on oblige toute la monnaie en circulation à venir se faire refondre. On la reprend sur le pied de l'ancienne valeur, on délivre à ceux qui la remettent des bons ou billets de monnaie exprimés en livres, et plus tard on leur paie ces billets avec la monnaie refondue, d'après le nouveau cours légal que celle-ci a reçue. Le *décri* de l'ancienne monnaie achève de contraindre les porteurs à s'en dessaisir.

Ces surhaussements de valeur ne peuvent pas non plus être con-

des réductions sur tout ce que les réformes de Desmarets n'avaient pas encore frappé; d'autre part la révision et l'épuration de tous les papiers, billets, créances quelconques contre l'Etat, y compris ce qui subsistait encore de la Caisse des emprunts.

Cette dernière partie du travail fournit l'inventaire officiel du désordre des finances dans la seconde moitié du règne du grand roi.

Cette revision fut-elle tout à fait injuste ? Non, parce que l'Etat obéré et sans crédit avait été réduit depuis longtemps à la situation des fils de famille traitant avec des usuriers. Les reconnaissances étaient donc signées pour des sommes supérieures aux encaissements du Trésor. Ce fut le prétexte de la revision, et ce fut aussi sa justification aux yeux d'une grande partie de la nation française. « Sans nul doute, comme le dit M. Vührer, ce fut un pitoyable système de gouvernement que celui qui consistait à faire périodiquement rendre gorge à ces sangsues publiques, mais en un

tinus ; ils sont même plus productifs (si tant est qu'ils puissent jamais l'être !) quand ils alternent avec des diminutions. Les derniers ministres de Louis XIV ont pratiqué ces procédés avec un machiavélisme conscient, à la façon de spéculateurs qui jouent alternativement à la hausse et à la baisse. C'est ainsi qu'en 1693, avant de mettre brusquement les louis d'or à 14 livres et les écus d'argent à 3 livres 12 sous, on les avait fait descendre par échelons successifs, en quatorze mois, les louis d'or de 12 livres 5 sous à 11 livres 10 sous, et les écus de 3 livres 5 sous à 3 livres 2 sous.

Ceci posé, voici quelques renseignements sur ces variations dans la période qui nous occupe en ce moment.

Depuis Colbert, le louis d'or circulait pour 11 livres, avec une valeur intrinsèque de 21 fr. 31 en poids d'or fin. L'écu d'argent circulait pour 3 livres, avec une valeur en poids d'argent fin de 5 fr. 59. Cela met la livre à 1 fr. 86 de notre monnaie.

Or, de 1686 à 1715, en vingt-neuf ans, ces valeurs ont changé quarante-trois fois en divers sens, et jusqu'à quatre fois la même année (1er janvier, 1er juillet, 1er août et 28 septembre 1693).

La valeur intrinsèque de la livre en monnaie actuelle varia, comme extrêmes limites, entre 1 fr. 86 au début de cette période et 1 fr. 24 en 1709, pour remonter, à la fin, à 1 fr. 78 en 1715. A cette dernière date, le même écu refondu en 1709, qui avait circulé pour 5 livres aussitôt après sa refonte, n'avait plus cours que pour 3 livres 10 sous.

Les pièces d'or et d'argent étaient haussées ou diminuées de valeur en même temps et proportionnellement les unes aux autres (sauf de

temps où l'arbitraire était en quelque sorte d'essence administrative, le gouvernement considérait de semblables pratiques comme une juste revanche des usures qu'il avait dû subir (1). »

Tous les papiers soumis à la vérification durent être changés en nouveaux billets d'Etat productifs d'intérêt à 4 o/o. Ces billets furent délivrés, selon catégories, jusqu'à concurrence de un, de deux, de trois ou de quatre cinquièmes des anciens effets échangés. On créa ainsi 250 millions de billets nouveaux pour un capital à éteindre de près de 600 millions (2). Mais quelques jours après, grâce à la misère générale et au discrédit que tant de banqueroutes successives ne pouvaient pas manquer de jeter, la dépréciation de ce nouveau papier d'Etat atteignait 70 o/o. Les créanciers revisés qui auraient voulu réaliser à ce moment-là, n'auraient plus retrouvé, en capital, selon la catégorie à laquelle ils avaient appartenu, que de 4 o/o à 24 o/o du montant de leurs créances originaires.

Outre cela, les traitants enrichis durent soumettre à une

1686 à 1689, où les écus d'argent ne furent pas touchés). Mais ces variations entre les deux espèces de monnaies ne se correspondaient pas exactement, et l'on trouve trente-six variations de la valeur relative des deux métaux. Le rapport varia entre 1/14,96 et 1/15,87.

Enfin, en outre de la variation de la valeur nominale des pièces, il y eut quatre refontes proprement dites des monnaies : 1693, 1701, 1704 et 1709. Cette dernière coïncida avec un changement de titre et de poids : l'écu, par exemple, fut augmenté d'un dixième seulement en poids, tandis qu'il était augmenté d'un quart en valeur. Les écus précédents de 4 livres donnaient des livres de 1 fr. 40 ; les nouveaux de 5 livres donnerent des livres de 1 fr. 24 seulement.

Comment le commerce et les fortunes pouvaient-elles se reconnaître dans cette mobilité continuelle ? Si la monnaie était surhaussée, le créancier recevait, en or ou argent, un quart ou un tiers de moins qu'on ne lui avait promis ; si elle était dépréciée, le débiteur était contraint de payer un quart ou un tiers de plus qu'il ne devait. Et du même coup, souvent même dans une plus forte mesure, le prix de toutes les marchandises avait augmenté ou diminué pour courir après les livres !

Le renchérissement des marchandises par le surhaussement des monnaies ne contribua pas peu à la crise de 1709, où toutes les marchandises haussaient déjà par les mauvaises saisons et par les disettes.

(1) Vührer, *op. cit.*

(2) Voici les chiffres exacts : le visa porta sur 596.700.000 livres, qu'il réduisit de 237.200.000 l.

cour de justice l'origine de leur fortune. Plus de 4.000 passèrent devant la *chambre ardente*, et les sommes dont la restitution fut ordonnée atteignit 220 millions de livres. Nous ne nous arrêtons pas sur ces épisodes, d'ordre révolutionnaire pour dire le vrai mot, qui condamnent forcément et sans merci ou bien le règne fini ou bien le gouvernement nouveau.

Le système de Law et l'immense catastrophe qui en fut la conséquence ne rentrent point non plus dans notre sujet; un point de vue cependant doit nous y intéresser. Il ne faut pas oublier en effet que les combinaisons de Law et du Régent devaient amener la transformation et l'extinction de la dette publique, et qu'elles amenèrent une banqueroute de plus.

L'édit du 13 septembre 1719 autorisait la Compagnie à émettre 300.000 actions de 500 livres au prix d'émission de 5.000 livres, c'est-à-dire majorées de 900 pour 100, et devant produire une somme d'un milliard et demi. Le tiers de cette somme, soit 500 millions, était destiné au remboursement de la dette publique et réservé aux créanciers de l'Etat.

Parmi les créanciers de l'Etat, les uns souscrivirent à ces actions en échange de leurs titres; les autres cédèrent leurs créances au public ordinaire, qu'un arrêt du 26 septembre obligeait à effectuer en titres de la Dette publique ses versements mensuels à la Compagnie pour la libération de ses actions rentières.

Mais le désastre était fatal dans une affaire qui se cotait pour une valeur fictive de 12 milliards, et qui, soit avec l'intérêt des sommes prêtées à l'Etat, soit avec la ferme de certains impôts ou services publics, ne pouvait justifier que d'un bénéfice de 65 millions environ, c'est-à-dire à peine 1/2 o/o du cours de ses titres. Ce désastre arriva précisément avant que les versements eussent été terminés et que les créanciers eussent reçu en échange leurs récépissés d'actions, par conséquent avant qu'ils eussent pu les vendre s'ils avaient eu la sagesse de le vouloir. C'est ainsi que les créanciers les plus sérieux de l'Etat, les rentiers, se trouvèrent enveloppés malgré eux dans la ruine du système.

Les mineurs et les établissements publics — religieux ou

autres — auraient dû être protégés contre cette transformation par leur incapacité d'aliéner. Mais deux arrêts, du 7 novembre 1719 et du 10 janvier 1720, avaient déjà réduit pour eux l'intérêt à 3 o/o, et moins d'un mois plus tard l'arrêt du 10 février leur imposa le choix entre une nouvelle réduction à 2 o/o ou bien le remboursement en une autre série d'actions rentières de 500 livres, qui fut alors émise à 5.000 livres, pour un capital de 500 millions, et qui devait porter intérêt à 2 o/o.

Quelques semaines plus tard la liquidation s'imposait malgré tous les efforts de Law pour lutter contre les lois économiques les plus certaines et contre l'opinion publique désabusée et ameutée.

A ce moment-là, 300.000 actions de la Banque venaient d'être retirées par la Compagnie et remplacées par des billets de banque pour un chiffre de 2.696 millions de livres. Cette somme et la valeur des 200.000 autres actions demeurées dans la circulation représentaient les engagements de l'Etat, non compris toutefois les titres de l'ancienne dette, que le manque de temps avait empêché, surtout en province, de présenter à l'échange.

Il fallut revenir à l'ancienne forme de la dette publique.

On créa successivement des rentes à 2 1/2 o/o d'intérêt, qui furent affectées, par séries progressives, à la consolidation des anciens contrats, des billets de banque et des récépissés de remboursement.

Puis l'arrêt du 4 juillet 1720 prononça d'une manière générale et absolue la réduction pure et simple de tous les titres de l'ancienne dette à 2 1/2 o/o, soit au denier 40. Douze ans avaient suffi pour que les patriotiques souscripteurs de l'emprunt de 1708, fussent-ils demeurés les plus étrangers aux folies du système, se vissent réduits à ne plus conserver que 24 livres de revenu par 100 livres que l'Etat leur en avait solennellement souscrites (1).

Enfin, quand le système eut achevé de crouler, quand on

(1) Voici le compte plus détaillé :

Je suppose qu'en 1708, j'ai souscrit à 100 livres de rente, émises au denier 16, et que j'ai versé loyalement 1600 livres en capital. En 1720, je veux

eut déjà obligé tous les spéculateurs à rapporter un certain nombre d'actions proportionné aux profits qu'on les supposait avoir réalisés, l'édit du 26 janvier 1721 ordonna d'autre part la revision générale de tous les titres qui représentaient les dettes de l'Etat quelles qu'elles fussent.

Le Trésor voulait se soulager aux dépens des enrichis vrais ou prétendus. Si les mesures de la Convention et du Directoire pouvaient trouver quelque part une excuse, ce serait aux premières années du dix-huitième siècle, à la Régence surtout, qu'elles devraient la demander, en matière de finances comme en matière de morale.

faire mon compte et liquider entièrement cette affaire. Je constate ceci :

En 1709 et 1710, on m'a payé régulièrement. Ci 200 livres.

En 1710, on me met une retenue du dixième : je ne touche plus, en 1711, que 90 livres.

En 1712 et 1713, les paiements sont suspendus. Cette dernière année, on consolide les deux années de retard ; ci 180 livres qui, jointes aux 1.600, font 1.780 livres en capital, lesquelles sont réduites aux trois cinquièmes (1.068 livres) et ne rendront plus, à 4 o/o, que 42 livres 7/10.

En 1714, je touche 42 livres 7/10.

De 1715 à 1719, comme l'impôt du dixième est rétabli, je ne touche plus que 38 livres 4/10.

Enfin, en 1720, on me réduit au taux de 2 1/2, et je n'ai plus à toucher, net d'impôt, que 24 livres.

De guerre lasse je veux réaliser. Or, en supposant que je puisse vendre sur le pied de 5 o/o du revenu net (ce qui est une supposition beaucoup trop favorable pour une telle époque, et ce qui constitue pour ainsi dire une absurdité), cela me produit 480 livres.

Combien ai-je perdu ?

Si j'impute sur mon capital tous les intérêts perçus dans ces douze années, je m'aperçois que, outre mes intérêts de douze ans, j'ai perdu 25 3/4 o/o de mon capital.

Si je conserve au contraire aux arrérages perçus leur vrai caractère d'intérêts ou fruits comme le voudrait la loi, je m'aperçois que j'ai perdu 54 o/o sur les intérêts qui m'avaient été promis, et 70 o/o sur le capital que j'ai versé.

Il est vrai que la livre de 1708 valait en poids d'argent 1 fr. 40, et que déjà celle de 1715 était remontée à 1 fr. 78 (c'est-à-dire de 7 grammes à 8 grammes 9). Le changement de monnaie atténue donc la perte ci-dessus dans la proportion d'un peu plus d'un quart.

Mais de semblables exemples ne sont-ils pas bien faits pour justifier l'ancienne opinion, que la propriété foncière avait seule une valeur sérieuse et solide ?

Nous ne voulons pas juger cette gigantesque opération du *visa* de 1721, où l'arbitraire et la vénalité des commissaires le disputèrent si bien à l'impudence des agioteurs d'hier, des spoliés d'aujourd'hui.

Les titres soumis au visa s'élevèrent, selon Forbonnais, à 2.225 millions, selon les frères Pâris à 3.070 millions. La réduction les fit tomber à 1.700 millions. C'est ainsi que la charge en arrérages, qui avait été de 80 millions en 1718, avant les tentatives d'extinction de la dette, tombait après 1721 à 48 millions environ — au denier 40, soit 2 1/2, pour les rentes perpétuelles.

Pour qui ne voit que des chiffres et qui n'a nul souci de la morale, l'éclosion et la ruine du système de Law avaient été plutôt avantageuses au Trésor. Il y avait trouvé le moyen d'unifier sa dette et surtout d'en réduire considérablement le montant en capital. Le crédit de la nation et des particuliers y reçut malheureusement les plus profondes atteintes. Ce qui est plus grave encore, c'est que les hautes classes de la société française, ébranlées par tant d'illusions suivies de tant de ruines, agitées pour la première fois par la fièvre malsaine des spéculations de bourse, y trouvèrent un des germes les plus actifs de cette corruption et de ce scepticisme cynique qui préparèrent l'avènement de la Révolution.

III

Le vaisseau de l'Etat reprenait sa route, comme un navire échoué qui se remet à flot après avoir jeté à la mer la plus grande partie de sa cargaison, et qui continue son voyage sans aveugler ses voies d'eau.

Les créanciers de l'Etat, après la Régence, purent cependant respirer.

Nous n'avons à mentionner, pour les années qui suivent, que les réductions qui frappèrent, en 1726, les rentes viagères émises entre 1717 et 1724. Les arrérages de ces rentes

furent diminués, par voie d'autorité, d'un tiers environ pour les plus anciennes, de moitié et de deux tiers pour les plus récentes.

Pour tout le reste, le cardinal Fleury fut mieux inspiré et plus respectueux de la signature et du crédit de la France.

Un édit rendu sur sa proposition dans cette même année 1726 supprima les fluctuations arbitraires de la valeur des monnaies : celles-ci ne varièrent plus, pour ainsi dire, jusqu'à la chute de la monarchie. Le pays se releva ; le rendement des impôts accusa une progression continue ; de 1736 à 1740, l'écart entre les recettes et les dépenses normales ne dépassa pas 6 ou 8 millions ; en 1738, il s'en fallut d'un million que l'équilibre complet fût atteint. Le maintien de Philibert Orry au contrôle général pendant près de seize ans (de mars 1730 à décembre 1745) fut une conséquence de cette situation très sensiblement améliorée. On était à temps de sauver le Trésor, s'il n'avait pas été dans la destinée de Louis XV de perdre même la monarchie.

La guerre de la succession d'Autriche et la guerre de Sept ans, par-dessus tout la fastueuse prodigalité d'une cour corrompue, accrurent de nouveau le montant de la dette.

En 1759, avec des impôts fort lourds eu égard aux ressources du pays, et avec des recettes qui n'étaient évaluées qu'à 286 millions de livres, le contrôleur général de Silhouette avait besoin de 66 millions pour le service des arrérages. C'est presque moitié plus qu'au lendemain des banqueroutes de la Régence.

Silhouette, à bout d'expédients, mit la main sur les consignations déposées au Trésor, et reporta à un an de date le paiement de tous les effets assignés sur les fermes et les recettes générales.

En 1764, L'Averdy, un de ses successeurs, calculait à 2.360 millions le total des engagements du Trésor. Lui-même, du reste, y ajoutait 115 millions en cinq ans.

Le dernier contrôleur général de ce règne néfaste allait être l'abbé Terray, dont toute l'administration ne fut qu'une longue et audacieuse banqueroute.

Il faut pourtant reconnaître que, même pour un ministre plus honnête ou plus capable, la situation, à moins de réformes profondes et mûrement étudiées, n'avait guère d'autre palliatif ou d'autre remède. Une dette exigible arriérée se montant au moins à 100 millions; une différence annuelle de 63 millions entre la recette et la dépense; les revenus de 1770 et de plusieurs mois de 1771 entièrement consommés d'avance pour satisfaire aux dépenses de 1769 : voilà ce que l'abbé Terray trouvait à la fin de cette année-là en prenant le portefeuille des finances. Louis XIV sans doute avait laissé bien pis encore : mais en était-on sorti autrement que par ces séries de faillites qui sont l'histoire de France entre 1710 et 1721?

Laissant de côté les emprunts et les impôts, nous trouvons une succession de mesures déloyales qui marquent pour ainsi dire chacune des journées de 1770.

Terray prenait les finances, après Maynon d'Invau, le 23 décembre 1769. Quinze jours — et quinze jours de la « trêve des confiseurs » — lui suffirent pour obtenir les arrêts du Conseil ou les déclarations du roi dont il avait besoin.

Le 7 janvier, suppression de la Caisse d'amortissement. Cette Caisse, fondée en 1749 par Machault, renouvelée et développée en 1764 par L'Averdy, et dotée de ressources spéciales, avait opéré déjà d'importants rachats de dette publique. Les 252.386 livres qui étaient en caisse furent versées au Trésor : mais les impôts spéciaux qui avaient été établis en vue de l'amortissement subsistèrent, dépouillés de l'affectation particulière qui les avait fait accepter.

Le 18 janvier, transformation des rentes tontinières en rentes viagères simples, sur le pied des situations acquises au 1er janvier 1769, de telle sorte cependant que les ayants-droit fussent aptes à toucher, si le cas se présentait plus tard pour eux, 10 o/o du capital versé. Autrement dit, on dépouillait les tontiniers de leurs chances d'accroissement de rente. On les limitait à un maximum de 10 o/o de leurs versements, s'ils n'avaient pas encore atteint ce taux : s'ils l'avaient atteint, on les immobilisait pour l'avenir sans que

les décès de leurs coassociés pussent leur profiter plus tard. Orry et Machault avaient eu très largement recours à ce mode d'appel au crédit. Terray, qui pour les transformer ne trouvait pas d'autres motifs à donner que les charges de la réversibilité, volait cyniquement les souscripteurs : il savait certes assez bien que la différence immédiate entre les taux de constitution d'une tontine et d'une rente viagère n'ont pas d'autre cause que ces chances de survivance et de réversion. Mais Terray calculait que cette transformation ferait gagner au Trésor une somme totale de 150 millions dans l'avenir.

Le surlendemain, 20 janvier, réduction du taux des rentes perpétuelles, à 2 1/2 pour la presque totalité, à 4 0/0 pour une petite part. Les anciennes rentes avaient été déjà réduites à 2 1/2 en 1721 : il s'agissait cette fois-ci des émissions plus récentes de 1751, 1760, 1761, 1767 et 1769. L'économie annuelle qui en résulta fut de 11 millions.

Le même jour, réductions analogues sur toutes les pensions et gratifications, tant pour les termes arriérés et impayés que pour les termes à échoir. L'économie annuelle fut de 1.800.000 livres.

Le 18 février, suspension du paiement des billets des fermes générales. On évitait d'avoir à les renouveler, avec des frais de commission qui atteignaient, paraît-il, 3 millions par an. Ces billets, qui offraient une grande analogie avec nos bons du Trésor et qui suppléaient de loin à nos billets de banque, étaient alors en circulation pour 200 millions. Il en résulta des faillites particulières. Terray reconnut lui-même les suites fâcheuses de cette mesure, mais il l'excusa plus tard dans son mémoire de 1772 par le plus monstrueux sophisme. Si la suspension du paiement de ces billets, disait-il, était devenue nécessaire, c'était précisément parce que la crainte de cette suspension les avait dépréciés !

Le 25 février, ajournement pour quatre ans du remboursement du capital des emprunts qui arrivaient à échéance fixe avec les pays d'Etats, provinces, villes, corps et communautés. Les contrats avaient prévu l'ajournement en cas de guerre : Terray assimilait à une guerre les embarras in-

térieurs du Trésor. Les sommes qui auraient dû être consacrées à ces remboursements servirent aux autres besoins de l'Etat.

Enfin, il fut décidé que les diverses retenues et impositions établies sur les paiements faits par l'Etat, telles que l'impôt de 2 sols par livre ou 10 0/0 sur les rentes cesseraient de figurer à part et que les créanciers ne seraient plus comptés que pour le net à percevoir. En argent sans doute ceux-ci n'y perdaient rien : mais la prétendue simplification de comptabilité que l'arrêt du 20 juillet 1771 fit valoir, cachait une confusion grossière des principes. Puisque l'impôt doit être une charge sur les revenus, nous admettons fort bien que la justice ne condamne pas l'impôt sur la rente quand les revenus similaires sont frappés avant elle ou comme elle ; mais outre qu'une taxe sur la rente, portant atteinte au crédit public, est ordinairement plus nuisible que profitable, il faut avoir soin de maintenir toujours une sévère distinction entre les sommes que le rentier touche de l'Etat comme créancier et celles qu'il lui paie comme contribuable. A ce dernier point de vue, les arrêts de 1770 et 1771 ne sauraient être trop sévèrement condamnés.

Quand ce fut fini, Terray se vanta d'avoir soulagé le budget annuel de 38.630.000 livres.

Il resta encore quatre ans au pouvoir. Il eut l'audace de s'adresser au crédit après l'avoir tué. Mais l'argent, cette fois, refusa de venir, et Terray entreprit de l'y contraindre par des emprunts, forcés pour ainsi dire, auprès de certaines grandes sociétés, comme il avait arraché l'adhésion du Parlement par les lits de justice et les menaces.

La France et la cour en étaient réduites aux derniers expédients : témoin ce billet authentique que l'abbé Terray écrivait à la maison Thélusson et Necker en janvier 1772, et que la famille de Necker retrouva plus tard dans les papiers de ce dernier : « Nous vous supplions, disait Terray, de nous secourir dans la journée. Daignez venir à notre aide pour une somme dont nous avons un besoin indispensable... L'on est à la veille du départ pour Fontainebleau. Le moment presse, et vous êtes notre seule ressource. »

Louis XV approuvait la politique financière de Terray, puisqu'il continua jusqu'au bout sa confiance au ministre qui avait promis de « retrancher sur la dette » et qui se vantait d'avoir tenu parole.

Louis XV mourut trop tard, laissant le Trésor, la monarchie et la France sur le bord des abîmes que son bisaïeul avait préparés, que lui-même avait creusés jusqu'au fond, et ne laissant plus à son vertueux petit-fils que des plaies impossibles à guérir, des infortunes sans exemple à supporter et les crimes des autres à expier.

(A suivre.)

J. RAMBAUD,

Professeur d'économie politique à la Faculté de droit.



L'ANNÉE 1889

Il n'y a pas de dates fatidiques dans l'histoire, réglée, il est vrai, par une Providence invincible, mais écrite par la liberté humaine, et l'année 1889 s'achève sans que rien de tragique ait marqué son cours. Il est vrai que cette intensité de vie dont l'Europe et le reste du monde nous donnent le spectacle toujours plus grand, peut préparer autre chose qu'une évolution pacifique des peuples et des idées qui les poussent; et nul ne peut dire encore que nous ne sommes pas à la veille d'une série de crises plus formidables que celles du siècle dernier. Bénissons néanmoins la Providence de nous avoir continué, cette année encore, le bienfait de la paix et ne désespérons pas de la voir triompher sans hécatombe, à la fin de ce siècle, uniquement par les forces morales qui se déploient et s'organisent de toutes parts. Elles peuvent grandir assez pour nous sauver du mal et de sa suprême étreinte.

« Les peuples veulent la paix, ce sont les gouvernements qui poussent à la guerre. » Le jour où cette parole de justice et de bon sens prononcée au Reichstag sera sur toutes les lèvres, en Allemagne et en Italie, c'en sera fait de cette odieuse ligue de la paix, qui condamne toutes les puissances de l'Europe à préparer sans cesse la plus désastreuse des guerres. Quel sera le grand criminel qui, si Dieu le permet, la déchaînera ? Il est facile de le dire. Celui qui serre toujours autour de nos flancs saignants un cercle de fer; celui qui a profité de nos troubles et des fautes de

nos chefs d'Etat pour amoindrir notre influence, nous priver de toute alliance et nous mettre à sa merci ; celui qui accumule sur nos frontières de l'est des armées d'invasion et nous oppose, sur les Alpes, de trop fidèles alliés ; celui qui a fait pressentir l'Espagne, dont la noblesse refuse cette complicité ; celui qui a sollicité l'Angleterre, moins scrupuleuse, et d'autres Etats encore. Il aurait levé le masque, si la France lui paraissait une proie facile et si, d'autre part, la Russie ne persistait dans une réserve imposante, qui paraît faite de grandeur d'âme autant que de profonde politique. Mais la triple alliance qu'il veut étendre est déjà contre nature. Elle peut subsister assez pour permettre un crime, comme celui de l'assassinat d'une nation surprise dans ses discordes et désarmée ; mais la prolongation de la paix la dissoudra fatalement. Déjà l'Autriche et l'Italie de M. Crispi ont éprouvé bien des mécomptes : encore quelque temps et cette machine infernale se disloquera d'elle-même. C'est peut-être une raison pour ceux qui veulent s'en servir de provoquer la guerre et de précipiter le dénouement. Mais n'est-ce pas là une condamnation de cette politique ténébreuse, qui prétexte la paix pour mieux préparer la guerre et y aboutir nécessairement ?

Comme affirmation éclatante des intentions les plus pacifiques, l'Exposition française, où se sont rencontrés tous les peuples, sinon leurs souverains, n'aura pas été inutile. Elle a été en contraste frappant avec toutes les fêtes militaires provoquées par un jeune et belliqueux monarque sur tous les points de l'Europe. Faut-il ne voir dans l'Exposition que des fêtes éphémères et sans signification données par un peuple léger et insouciant, à la veille de lutter pour son existence même ? On se tromperait en s'arrêtant à ce caractère superficiel et, jusqu'à un certain point, inévitable. L'Exposition a démontré, pour sa part, que les peuples sont plus enclins à la paix qu'à la guerre ; que le mouvement de sympathie et de concentration qui les attire les uns vers les autres l'emporte décidément sur le mouvement inverse, dû à l'antique égoïsme, qui a fractionné le genre humain en nations ennemies. L'industrie, les arts et

les sciences, avec leurs œuvres utiles et puissantes, belles et grandioses, se sont donné rendez-vous, et leur rencontre a semblé une révélation. De même que l'esprit humain prend mieux conscience de sa grandeur morale, de sa haute destinée et de ses devoirs dans ces grands conciles et ces incomparables fêtes religieuses dont il a un besoin fréquent et qui, malgré le malheur des temps, ne lui ont jamais manqué tout à fait, de même aussi il prend mieux conscience de ses ressources et de sa puissance sur la nature dans ces grandes assises de l'industrie, de la science, du commerce et des arts. Le malheur, hélas ! est que l'on oppose entre elles ces fêtes de genres si divers, mais par elles-mêmes nullement inconciliables, et dont les unes devraient être le couronnement et la consécration des autres. Il est certain que l'homme moderne, qui a hérité de tant de découvertes et de la richesse des générations, comme aussi des trésors de douceur et d'humanité amassés par dix-huit siècles de christianisme, est mieux armé que jamais pour dominer le globe et se soumettre lui-même à la loi morale. Il a dompté les éléments et abaissé toutes les barrières ; l'unité cent fois brisée par les guerres et les schismes peut se reconstituer sans effusion de sang, sans confusion et plus grande que jamais. Qu'est-ce que le double empire romain d'Orient et d'Occident à côté des deux mondes qui se balancent aujourd'hui et cherchent à entrer en harmonie ? Aucune invasion de barbares ne les menace du dehors. Le reste du monde aspire à vivre à leur lumière : il va sortir enfin de son esclavage ou de sa torpeur ; il ne saurait, en tous cas, refuser de les suivre ou de subir l'ascendant de leur puissance. Que ne pourrait pas aujourd'hui la civilisation chrétienne, en Asie, en Afrique, partout, si de vieilles rivalités ne paralysaient ses efforts ! Cette tour de trois cents mètres, qui a fait l'orgueil de l'Exposition, ce palais des machines et cent autres créations du génie contemporain, ne séduisent pas des esprits réfléchis ; ils n'y verraient que des hochets d'une grandiose vanité, s'ils ne remarquaient, d'autre part, que le jour où les nations chrétiennes consentiront à « transformer leurs

épées en faucilles », il n'y aura plus de pays si reculé où ne puissent pénétrer l'Évangile et la paix. Tous les rameaux de l'humanité se retrouveront sur le même tronc qui leur donna le jour et vivront de la même sève.

Mais toutes ces espérances avorteront fatalement, si l'esprit de justice, de paix et de charité, qui a donné, malgré tant de retards et d'obstacles, la civilisation présente, ne prévaut pas encore. C'est pourquoi plus que jamais nous nous tournons vers Rome, la Rome religieuse ; nous nous tournons vers le pape, le centre vivant et indestructible de l'humanité, l'arbitre naturel de la paix entre les nations chrétiennes. C'est bien autour de lui, dans Rome même, et sur cette malheureuse terre d'Italie, que nous voyons aux prises les deux esprits qui se disputent les peuples modernes et leur avenir : l'esprit d'irréligion, qui est aussi celui de la convoitise, de l'ambition et de la guerre ; et l'esprit chrétien, qui est celui de la modération, de la justice et de la paix. Nulle part mieux qu'à Rome leurs œuvres sont tranchées. C'est l'esprit d'irréligion qui inspire des démonstrations odieuses comme celles du 9 juin autour de la statue de Giordano Bruno. Sans revêtir le même caractère d'impiété, nombre des actes du gouvernement usurpateur sont des actes d'hostilité éclatants, qui témoignent de l'intention de persévérer jusqu'au bout dans la lutte religieuse. Tel est le discours de M. Crispi à Palerme ; tel est encore le discours du trône prononcé récemment. Le ministre pose en révolté vis-à-vis de la papauté et de tout ce qu'elle représente ; plus d'une de ses paroles rappelle telle strophe de l'*hymne à Satan*. Le roi se flatte de voir l'unité italienne consolidée après trente ans de violences et de rapines, comme si elle était l'œuvre naturelle du temps et des siècles. Mais la voix de ces deux hommes, dont l'un est l'organe des sectes et dont l'autre est leur esclave couronné, n'étouffe pas les protestations qui s'élèvent toujours de tous les points de la chrétienté. Rome est au pape et Rome est à l'Eglise entière : c'est l'héritage commun de la famille chrétienne ; ses basiliques ont été bâties de nos deniers et gardées au prix de notre sang. Rome est la ville *catholique*

où chaque fidèle retrouve une patrie, et que chaque peuple ou prince chrétien a le droit de purger de la présence de l'usurpateur. Ce n'est pas en écrasant la France, comme il l'espère, que le gouvernement italien échapperait à de justes revendications. Quoi qu'il fasse, la malédiction pèsera sur lui. Quand la France faiblirait, d'autres justiciers, tôt ou tard, se lèveront, dont la main sera plus lourde et la victoire moins généreuse. Malheur alors aux impies, s'ils ne se sont pas déjà déchirés de leurs propres mains!

Leur faux patriotisme attire déjà sur leur pays une foule de maux. La guerre n'a point éclaté au printemps selon leurs criminelles espérances, et ils en portent déjà le poids, avant même d'en avoir couru les dangers. Le pays gémit de plus en plus sous l'impôt; le paysan meurt de faim; à Rome, on a vu les ouvriers sans travail recourir à l'émeute et au pillage; l'agriculture se ruine, et on annonce que la récolte des olives sera perdue cette année. Mais qu'importent les oliviers et la paix à un gouvernement qui n'aspire qu'à la guerre et aux lauriers de la victoire? Chaque jour, quelque nouvelle banque ferme ses guichets à ses créanciers; mais on vote néanmoins quelques dizaines de millions pour fabriquer de la poudre sans fumée et des projectiles dernier modèle réservés aux fils de ceux qui tombèrent à Magenta et à Solferino. Quand donc le vrai peuple italien, celui qui a gardé les traditions de ses pères et compris son rôle glorieux dans le monde et dans l'Eglise, pourra-t-il secouer le joug malfaisant et odieux qui pèse sur lui?

C'est parmi ces révoltes, ces contradictions et ces outrages que Léon XIII se soutient par sa seule grandeur morale. C'est vers lui que lèvent les yeux tous les catholiques du monde, pour l'interroger dans leurs perplexités, pour bénir leurs œuvres, parfois si ardues, dont il inspire les plus nobles. La piété la plus tendre, la doctrine la plus haute, les Universités, les Missions, l'abolition de l'esclavage, les réformes sociales: il n'est pas d'œuvre catholique dont il ne soit le promoteur, le patron et comme l'ange tutélaire. L'Université de Washington s'ouvrait solennellement le 13 novembre, et le pape, son fondateur, y était représenté

par un délégué apostolique. Lui-même recevait, à Rome, dix mille ouvriers que lui envoyait la France chrétienne, et il présidait aux fêtes de la béatification de deux martyrs. Pendant ce temps, d'autres missionnaires, à la suite des Perboyre, des Chanel et des Damien, poursuivent sur tous les points du globe la même œuvre de rédemption morale, toujours en voie de s'accomplir et toujours entravée par la malice des uns et la rivalité des autres. Si le congrès anti-esclavagiste de Bruxelles est réuni, c'est Léon XIII, mieux qu'aucun autre souverain, qui en a provoqué la réunion. Il a été imposé aux puissances, pour ainsi dire, par l'émotion et la pitié publiques, qui, à la suite de la mission en Europe du cardinal Lavigerie, n'avaient jamais été plus universelles et plus intenses. On peut concevoir les plus belles espérances, si les Etats savent subordonner leurs mesquines convoitises et leur jalousie aux graves intérêts qui leur sont confiés. Ils ne sauraient trop s'inspirer de l'esprit de l'Evangile, ni trop recourir au zèle de nos missionnaires, que ne suppléeront jamais les plus hardis explorateurs. A ce titre, tout au moins, une place était due, dans le congrès, à un délégué du Saint-Père et le cardinal Lavigerie était naturellement désigné pour l'occuper. Mais l'hostilité habituelle du gouvernement italien, qui aspire à jouer un grand rôle en Afrique, et qui se croit diminué de tout ce qui relève l'éclat du Saint-Siège, explique, entre autres causes, l'absence d'un délégué apostolique.

L'Angleterre apprécie plus justement le rôle du Saint-Père, elle qui vient d'envoyer le général Simmons au Vatican, en qualité de ministre plénipotentiaire, disons même d'ambassadeur. Ces rapports sont de bon augure, pourvu que le gouvernement britannique cherche moins, dans cette démarche, le moyen de supplanter ses rivaux en Afrique, que celui d'étendre l'influence libératrice du christianisme.

Le gouvernement italien n'est pas le seul qui pourrait prendre modèle sur l'Angleterre dans son attitude envers l'Eglise. La loi militaire votée par les Chambres françaises a porté un coup aussi cruel que perfide aux congrégations enseignantes, aux missions catholiques et à tout le clergé.

A peine appliquée, cette loi a été trouvée intolérable pour l'école normale et sera plus ou moins éludée en sa faveur ; or, l'Eglise de France compte des centaines de séminaires ou de noviciats qui ont à compter avec des exigences professionnelles bien plus complexes et délicates que celles qui s'imposent à l'école normale. La partialité est ici particulièrement inique. Non seulement l'Etat prodigue ses millions aux écoles officielles et leur assure le monopole des grades ; non seulement il n'accorde aucune subvention aux écoles catholiques, à l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande, alors cependant que nos écoles instruisent et élèvent la moitié de la jeunesse française, mais encore il s'attache à rendre impossible par des mesures inutiles au bien public et vexatoires le recrutement des maîtres, et en outre, il n'épargne rien pour que le fisc mette à la mendicité tous les congréganistes. Cette persécution, pour être savante et légale, n'en est que plus odieuse. Cependant, on avait le droit d'espérer, après les élections de septembre et d'octobre, quelque modération. Elle était promise ; elle était commandée par le plus vulgaire patriotisme, aussi bien que par l'équité la plus élémentaire. Sans récriminer ici contre la pression officielle et les fraudes qui ont signalé les dernières élections, et dont jugent souverainement ceux qui en ont profité ; sans nous plaindre de telles et telles invalidations qui seront peut-être expiées un jour, nos adversaires devraient comprendre que si on les a choisis pour consolider la république, ce n'est pas précisément pour molester les catholiques, arracher leur morceau de pain à de modestes fonctionnaires et à de pauvres desservants, tandis qu'ils repaissent leurs créatures du nécessaire des pauvres. Si la guerre éclate demain sur les Vosges et sur les Alpes, qui sont ceux qui feront face à l'ennemi ? Plus que jamais alors nous aurons besoin d'union et de courage. On devrait enfin le sentir, si l'on a du cœur, et ne traiter aucun parti politique comme un parti vaincu.

Les élections ont amené nombre d'hommes nouveaux au corps législatif, mais sans modifier beaucoup son esprit. Nous retrouvons à la présidence de la Chambre M. Flo-

quet, l'adversaire personnel du général Boulanger, qui a été vaincu, en somme, aux élections générales, comme il l'avait été sur le terrain. Il est vrai que ses adversaires, et en particulier le Sénat, qui a cru jouer décemment le rôle de haute cour de justice, ne se sont point honorés par leur victoire. L'exilé, qui s'est soustrait aux poursuites de ses prétendus juges, capables de tout oser, n'est pas au-dessous de ses proscripteurs. Non, rien n'est grand dans ces luttes civiles et ces triomphes de partis ; tous les moyens employés sont petits et dénotent chez les combattants un incurable égoïsme. C'est en vain qu'on a essayé de s'approprier les mérites et l'éclat de l'Exposition ; vainement aussi on s'est réclamé du centenaire de 1789. Nos pères furent grands dans leurs aspirations généreuses, et si de grandes erreurs, avec la fièvre révolutionnaire, les précipitèrent dans des catastrophes, du moins on vit, à côté de grands scélérats, de saintes victimes et de grands caractères. Mais tout paraît aujourd'hui ridicule ou misérable, impuissance ou méchanceté. Non, ce n'est pas de là que viendra le souffle puissant et créateur qui animera le siècle prochain et l'élèvera à la hauteur de ses destinées. Dans ces cœurs de sectaires il n'y a plus d'amour enthousiaste, pur et désintéressé ; dans ces têtes qui ne concentrent plus que des sensations et des appétits, il n'y a rien de cet idéal de justice, de liberté et de paix, qui commence à tourmenter notre siècle vieilli et, malgré toutes les compressions d'en haut et d'en bas, éclora naturellement, s'il n'apparaît tout à coup dans une formidable explosion.

Les questions sociales dominent de plus en plus les questions politiques. Celles-ci se rapetissent tous les jours comme ceux qui ne veulent pas en sortir, tandis que la question sociale, qu'elle s'appelle religieuse, morale ou économique, ne cesse de grandir et prend de colossales proportions. C'est à elle qu'il faut demander les secrets de l'avenir. Il appartiendra à ceux qui sauront la résoudre. Il l'entend bien ainsi celui à qui l'Allemagne doit son unité comme aussi le militarisme qui pèse sur toute l'Europe. Pour achever et affermir son œuvre, toujours tremblante

sur le sol, il fait appel aux couches profondes du peuple et leur propose un socialisme d'Etat, destiné dans sa pensée à rétablir la paix entre les classes sociales et à les désarmer les unes en face des autres. Pour être profondément clairvoyante, sa politique n'en est pas moins tenue en échec. M. de Bismark peut connaître le rôle qui lui manque, celui de médiateur entre les classes et de pacificateur suprême ; mais il reste qu'il est incapable de le remplir. Le socialisme d'État, qui se présente avec des assurances et des caisses de retraite aussi dérisoires qu'obligatoires, est un expédient trompeur dont ne seront pas dupes ceux que l'on veut apaiser. Les catholiques allemands le repoussent et ils ont mieux compris que leur astucieux chancelier les conditions de la paix sociale. Leur influence bienfaisante s'est fait sentir au Reichstag, dans toutes les assemblées et parmi les populations ouvrières, toujours à la veille de redoutables grèves. Seuls ils peuvent corriger, en le dirigeant, ce mouvement puissant et populaire du socialisme qui arrachera tôt ou tard et peut-être bientôt l'Allemagne à un militarisme sans entrailles, qui semble étouffer en elle tout ce qu'il y a de plus élevé et de plus généreux. Ces millions de soldats rompus à une discipline forte, mais brutale, et redevenus ouvriers, ne consentiront pas indéfiniment à servir de marchepied à un pouvoir ambitieux et à une aristocratie égoïste qui les foule eux-mêmes autant que l'étranger. Au nombre de 300,000, il y a quelques années, les socialistes sont aujourd'hui près d'un million ; ils l'ont emporté aux dernières élections de Berlin.

Peut-être qu'ils seront les maîtres demain mieux que leur jeune monarque qui vient de visiter les grandes cours de l'Europe. Il a touché au Pirée et il est entré dans Athènes, qui l'a fêté ; mais elle ne lui doit pas son affranchissement. Le public a reçu la confidence de ses impressions de voyage, en traversant l'archipel si rempli de poétiques souvenirs. Les flots qui s'étaient courbés sous les galères d'Alexandre et de César ont porté la flotte allemande, et l'empereur a pu se donner, après tant d'autres, l'illusion de leur commander. En réalité il ne passait qu'en

royal voyageur. Un incendie l'a précédé à Constantinople. Le plus pauvre des souverains lui a fait les cadeaux les plus riches, dont les créanciers de la Porte supporteront les frais. Le voilà rentré à Berlin, après avoir conféré encore avec ses alliés, Humbert et l'empereur d'Autriche. Mais leur empressement ne peut compenser la froide réserve du czar, sans lequel la triple alliance ne peut rien. Et comme il faut compter avec cette puissance du nord, le chancelier de Berlin paraît avoir promis de la respecter en Orient autant qu'elle l'exige.

C'est de là peut-être que partira l'étincelle qui enflammera l'Europe. C'est pourquoi tous les regards sont tournés avec autant d'inquiétude que de curiosité vers les Etats balkaniques. L'abdication du roi Milan en faveur de son jeune fils a été l'un des événements importants de cette année. Un moment le prince catholique Ferdinand de Bulgarie, combattu par le synode schismatique, a paru sacrifié à la Russie, et sa situation demeure précaire. L'Autriche trouvera toujours de nouvelles barrières sur ce chemin de l'Orient où la pousse son alliée, et, d'autre part, les éléments si hétérogènes qu'elle a groupés heureusement jusqu'ici paraissent devoir, sinon se désunir, du moins conquérir plus d'indépendance. La monarchie des Habsbourg, si cruellement éprouvée au commencement de cette année par la mort tragique du prince Rodolphe, est menacée autant par la paix que par la guerre. On a pu dire que l'alliance avec la Prusse avait eu sa part dans le désespoir du malheureux prince, qui n'a pas assez compris tout ce qu'il pouvait espérer pour lui-même et pour son pays du retour aux traditions religieuses. Si les catholiques d'Autriche, dont la sagesse et l'ardeur se sont révélées au congrès de Vienne, parviennent à secouer le joug du libéralisme et de la juiverie, il est certain que l'empire changera de politique et qu'il sera mieux à même que son rival du nord de subir les transformations sociales qui paraissent devoir s'imposer à l'Europe.

L'Angleterre, elle aussi, paraît s'acheminer vers un état social nouveau. Peut-être évitera-t-elle ces crises terribles

que nous avons traversées nous-mêmes et qu'elle connut à d'autres époques. Grâce à son sens pratique et au respect des traditions, grâce aussi à son esprit de liberté qui la met, sous ce rapport, bien au-dessus de la Russie, elle est parvenue à concilier plus d'une fois ce qui paraissait inconciliable. L'Irlande, après tant d'iniquités supportées avec héroïsme, et les protestations incessantes de son épiscopat, est en voie d'obtenir, et peut-être sans rupture, une tardive justice ; la religion catholique jouit de ses libertés les plus essentielles dans le royaume et dans toutes les colonies ; les grèves de Londres ont pris fin, grâce au cardinal Manning, C'est dire que l'Angleterre paraît disposée à demander la solution des questions sociales à tous ceux qui peuvent la fournir. Les abus du droit de propriété, si criants en Angleterre, disparaîtront peut-être progressivement et sans donner satisfaction à des passions subversives. Après avoir passé des mains royales dans celles d'une puissante aristocratie, le pouvoir plongera peu à peu ses racines dans toute la masse populaire. Il y a quelques années, M. Gladstone obtenait une extension du droit de suffrage qui doublait presque le nombre des électeurs ; on parle d'une extension nouvelle, et sur cette pente on ne s'arrête pas. Mieux que les autres peut-être, les hommes d'Etat anglais sauront serrer assez les freins jusqu'au bout sans les rompre.

Le Brésil n'a pas échappé à une révolution qui, jusqu'ici, a été peu sanglante. L'Europe n'a pu apprendre sans étonnement et sans regret l'expulsion d'un souverain qui méritait, par sa modération, de mourir sur le trône, et qui l'a perdu non moins par ses vertus que par ses fautes.

Il est naturel de rapprocher cet événement des tentatives du congrès pan-américain. De plus en plus les Etats-Unis visent à une sorte d'hégémonie dans le Nouveau Monde. Cette année, quatre Etats ont été créés ; la bannière fédérale compte désormais quarante-deux étoiles. Elle en comptera peut-être cinquante à la fin du siècle, tandis que la population des Etats approchera d'une centaine de millions. On comprend que de tels progrès coïncident avec des vues ambitieuses.

L'Amérique aux Américains : tel est le mot d'ordre, qui paraît bien inoffensif. Il l'est moins, si l'on songe que certains patriotes des Etats-Unis tentent d'établir une union douanière qui exclurait impitoyablement le vieux monde des marchés du nouveau. Mais il n'est pas juste ni prudent d'élever trop haut ces sortes de barrières ; les peuples et les races doivent s'unir de plus en plus, tout en demeurant distincts ; leurs intérêts doivent s'allier, sans se confondre. Les relations internationales, on ne saurait trop le remarquer, doivent être à l'image de celles des familles, où nous voyons les droits domestiques, l'indépendance et la liberté personnelles parfaitement compatibles avec les obligations sociales, qui en sont naturellement la meilleure garantie. Or il y a des devoirs et comme des services internationaux auxquels nul peuple n'a le droit de se soustraire ; ils grandissent avec la prospérité de chaque peuple, bien loin de diminuer. Les Etats-Unis devraient le comprendre. C'est peut-être le mérite de la France de ne l'avoir jamais oublié.

Mais quel que soit l'égoïsme d'un peuple ou de ses hommes d'Etat, la Providence n'en poursuit pas moins ses vues, se servant des erreurs des hommes comme de leur prudence, de leurs passions comme de leur générosité. Nous assistons à un mouvement immense dont nous pouvons à peine soupçonner l'étendue et la portée. Pendant que les colons européens achèvent d'envahir le nouveau monde pour faire équilibre à l'ancien et se flattent déjà de former l'avant-garde des peuples ; pendant que d'autres émigrants, aux antipodes, s'emparent de l'Australie et de ses archipels et rêvent de créer un puissant empire, le continent africain, trop longtemps fermé, est pénétré de toutes parts et l'extrême Asie, instruite par ses défaites, songe à introduire chez elle ces mêmes inventions qui ont transformé l'Europe dans le courant de ce siècle. Il est possible, avec l'aide de Dieu, qu'il naisse de cette rencontre et de cette émulation de tous les peuples un esprit nouveau et meilleur, des idées nouvelles et plus hautes, qui renverseront et les imprudents qui les auront voulu combattre et les égoïstes qui auront voulu les exploiter. Ce qui est cer-

tain, c'est que la grandeur morale de l'Eglise et la sainteté de ses œuvres domineront toujours les pensées et les inventions humaines. Dieu seul présidera à toutes les renaissances et à toutes les reconstructions.

C'est en se plaçant à ce point de vue qu'on ne saurait trop applaudir à la création et à la prospérité de toutes les œuvres catholiques. Au moment où la révolution antichrétienne, ici sous le nom de république, là sous le couvert d'une monarchie, achève de broyer tout ce qu'elle rencontre, en attendant qu'elle se détruise elle-même, il faut que les débris et la poussière s'assemblent encore une fois sous un souffle divin pour former de nouveaux organismes ; il faut préparer les éléments d'un monde meilleur, image du monde parfait où abordent les âmes, et dont l'humanité mortelle peut seulement se rapprocher toujours sans jamais l'atteindre. Laissons à la Providence le soin et l'art de déterminer les formes précises du règne ici-bas de Jésus-Christ : il nous suffit de savoir que la justice sera mieux rendue, que l'égalité et l'autorité seront mieux comprises, que les âmes seront mieux respectées, et que Dieu, en un mot, sera mieux glorifié.

Elie Blanc.



SAINT ENNODIUS

ET LA SUPRÉMATIE PONTIFICALE

AU VIe SIÈCLE [Suite] (1).

— 499-503 —

Faut-il arrêter l'attention du lecteur sur ce grand fait de l'histoire ecclésiastique au commencement du VIe siècle? La primauté de juridiction du Pontife Romain est ici accusée, non par un fait isolé, mais par le fait d'une doctrine invoquée comme universellement reçue dans l'Eglise et faisant loi durant les siècles précédents.

Première session. — Les pères s'étaient réunis dans la basilique Julienne. Dès l'ouverture de la session, le pape Symmaque entra dans l'assemblée et commença par remercier le roi très clément de la convocation du Concile. Il affirma que tout s'était fait conformément à ses désirs, et par là mit fin aux scrupules des pères.

Ce point essentiel éclairci et la canonicité du Concile assurée, le pape dit espérer que, par ordre des évêques, le Visiteur demandé contrairement aux statuts et règles anciennes par une partie du clergé et quelques laïques, se retirerait tout d'abord; il demanda qu'avant toute chose sa

(1) Voir les numéros précédents.

sainteté fût réintégrée dans la pleine possession de ce que les intrigues de ses ennemis lui avaient fait perdre (1) et rétablie dans la dignité de son auguste siège ; alors seulement il accepterait que sa cause fût entendue et, si on le trouvait bon, répondrait aux accusations.

Le très grand nombre des pères applaudit à ces propositions, mais le Concile n'osa rien décider sans en avoir au préalable référé au roi. Malheureusement les légats dépêchés à Théodoric se trouvèrent au-dessous de leur mission, et rapportèrent une réponse contraire aux vœux des pères : des ordres royaux enjoignaient au pape Symmaque, avant que de rentrer en possession du patrimoine et des Eglises perdues, d'avoir à être mis en présence de ses accusateurs et à défendre sa cause (2).

Le pape, qui avait abaissé les privilèges de sa dignité pour purger sa réputation attaquée, cette fois encore y renonça (3).

Deuxième session. — Le Concile se réunit pour la deuxième session dans la basilique du palais Sessorien dite de Jérusalem. Quelques pères opinèrent pour que le concile prît connaissance du libelle dont les accusateurs faisaient grand bruit, provoquant chaque jour de nouvelles séditions. Après examen, on y releva deux allégations à la fois contraires à la vérité et au droit. L'une consistait à dire que les crimes reprochés au pape Symmaque étaient un fait dont le roi avait pleine connaissance ; affirmation dont la fausseté fut facilement démontrée, car le roi n'eût pas remis en cause l'innocence du pape et sollicité le jugement du concile, si sa conscience eût été pleinement informée. D'autre part ils prétendaient faire la preuve des accusations formulées contre le pontife par le témoignage de ses esclaves. Ils exigeaient donc qu'il les livrât pour être interrogés juridiquement : prétention contraire aux canons et même aux lois

(1) Il s'agit de plusieurs Eglises et de leurs biens que les schismatiques détenaient au détriment de l'Eglise Romaine.
(2) Le v° Concile romain répondra à cet abus.
(3) Labbe, *Conc.* IV, col. 1323.

civiles, puisque, selon les anciennes constitutions, ceux que les lois civiles n'admettent pas à accuser, ne peuvent être reçus à témoigner.

Tandis qu'on en était là et que le Concile délibérait sur ce qu'il y avait à faire, le pape venait plaider sa cause. Le peuple chrétien de Rome se porta en foule pour l'accompagner et lui témoigner son dévouement et sa sympathie. De pieuses dames romaines, en larmes de voir un si saint pape en butte à de si abominables calomnies, le suivaient nombreuses. Plus tard, les schismatiques tireront de là un nouveau grief contre le pontife et l'accuseront de s'être présenté au tribunal du concile entouré d'une formidable escorte. A quoi Ennodius répondra, avec non moins d'éloquence que de raison : « Vit-on jamais une foule disposée à user de violence, n'apporter que des larmes ? des gens voulant intimider, se montrer craintifs ? Cette multitude mêlée au clergé, nous apporta des soupirs, non des javelots. Elle vint non nous menacer de traits, mais nous attendrir de ses sanglots ; elle voulait uniquement, par cette manifestation, faire échouer vos iniques complots et rendre éclatante aux yeux de tous, la déplorable situation que votre malice avait créée au pontife (1)... »

Les schismatiques, à la vue de ce triomphe anticipé du saint pape, recoururent à leur moyen ordinaire Ils se précipitèrent tumultueusement sur son cortège et firent pleuvoir sur sa personne sacrée et sur les prêtres qui l'accompagnaient une grêle de pierres. Plusieurs de ces derniers furent grièvement blessés et eussent infailliblement péri si l'illustre comte Aligerne et les majordomes royaux, Gudila et Védéülfe, ne les eussent promptement secourus. Protégé par ces officiers, le pape se réfugia dans l'enceinte de Saint-Pierre, d'où il était venu.

Les désordres causés par les schismatiques furent tels que, d'après le *liber pontificalis*, beaucoup de prêtres furent tués, parmi lesquels Dignissimus et Gordien, ainsi qu'un grand nombre de laïques.

(1) Ennod., *pro Synod.* Migne, col. 194.

Dans un pareil état de choses, les pères du Concile ne virent plus d'issue que dans un nouvel appel au jugement du prince placé providentiellement à la tête des affaires de l'Italie. Ils lui adressèrent une relation exacte des faits et marquèrent notamment que, depuis la criminelle et sanglante agression dont le pape et les siens furent l'objet, ils avaient, à diverses reprises, fait demander au pontife s'il était disposé à sortir de nouveau pour venir se faire juger par le Concile. Le pape avait répondu que s'il avait, contrairement aux saints canons, humilié la dignité pontificale en s'exposant à de si grands périls, c'était uniquement dans le désir de faire éclater son innocence : le roi pourrait faire ce qui lui semblerait bon, mais il était évident que des hommes rebelles à ses jugements, n'obéiraient pas davantage aux canons ecclésiastiques.

Le roi, comme inspiré de Dieu, répondit qu'il appartenait au seul Concile de tracer la marche à suivre dans une affaire aussi considérable. Il ne se reconnaissait de droit à se mêler des affaires de l'Eglise que celui de lui donner la preuve de son respect. Il confiait à l'autorité des pontifes le soin de décider s'il fallait poursuivre la cause ou s'en tenir là, et de prendre les délibérations qu'ils jugeraient plus utiles et plus propres à rendre la paix à Rome et à tous les chrétiens.

Aux actes proprement dits des Conciles de Rome tenus sous Symmaque, sont adaptées des pièces et en particulier des notes que Théodoric adressa aux évêques du IIIe Concile, dont on n'a peut-être pas tenu un compte suffisant, en écrivant l'histoire du schisme de Laurent. Ces notes, au nombre de trois, sont datées du V des ides d'août, du VI des kalendes de septembre et des kalendes d'octobre 501.

De ces trois pièces prises séparément ou rapprochées résultent trois faits absolument évidents :

1° Que les schismatiques remplissaient Rome de troubles et de sanglantes séditions (1);

2° Que Théodoric voulait rendre à tout prix la paix à la ville;

(1) Labbe, *Conc.*, IV, col. 1328.



3° Que le roi croyait ne pouvoir atteindre son but qu'en remettant à un Concile le soin de trancher canoniquement la question du schisme (1).

La réponse de Théodoric était la pure expression du droit. Les pères du Concile y virent l'ordre de Dieu et s'empressèrent de rendre à l'Italie son chef. Ils reconnurent qu'il ne leur restait plus qu'une tâche à remplir, celle d'exhorter les dissidents à la concorde, d'adresser au sénat un message de paix, pour l'inviter, selon la volonté du prince, à remettre la cause du pape au jugement de Dieu. Ils le firent dans les termes les plus pressants et montrèrent combien il importait de terminer au plus tôt de si tristes débats, d'autant que presque tout le peuple adhérait indissolublement à la communion de Symmaque.

« En conséquence, concluent les Pères, vu les circonstances présentes, après avoir, sous l'inspiration divine, mûrement examiné tout ce qui intéresse la cause, nous décrétons que le pape Symmaque, en ce qui concerne les hommes (car tous les griefs formulés contre lui sont remis au jugement de Dieu), est libre de toute accusation et à l'abri de toute poursuite. Que dans toutes les églises qui dépendent de son siège, le peuple chrétien n'hésite pas à recevoir de sa main les saints mystères... en conséquence, conformément aux ordres de notre roi qui nous en donne le plein pouvoir, nous déclarons Symmaque rétabli dans sa juridiction sur tout ce qui relève du droit ecclésiastique tant dans la sacrée ville de Rome qu'au dehors ; remettant toute la cause au jugement de Dieu, nous exhortons tous les fidèles à recevoir de sa main la sainte communion (2)... »

(1) Nec a nobis ordinis vestri expectetur forma judicii, sed vos qualiter vultis ordinate, sive discussa, sive indiscussa causa, proferte sententiam, de qua *estis rationem divino judicio reddituri*, sicuti sæpe diximus, hæc deliberatio vestra provideat, ut pax senatui populoque Romano, submota omni confusione, reddatur... Labbe, *ibid.*, col. 1331, E.

(2) Unde secundum principalia præcepta, quæ nostræ hoc tribuunt potestati, ei, quidquid ecclesiastici intra sacram urbem Romam, vel foris juris est, reformamus ; totamque causam Dei judicio reservantes, universos hortamur, ut sacram communionem (sicut res postulat) ab eo percipiant... Labbe, *Conc.*, T. IV, col. 1326.

Quant aux clercs du pape qui depuis un temps s'étaient séparés de lui au mépris des règles, et avaient fait schisme, le Concile décide qu'après réparation, ils soient accueillis avec miséricorde et rendus à leurs emplois.

Enfin, quiconque du clergé, après cette décision du Concile, osera, sur tout le territoire de l'Eglise de Rome, célébrer les saints mystères sans le consentement du pape Symmaque du vivant de ce pontife sera, conformément aux canons, rejeté comme schismatique.

L'évêque de Milan et celui de Ravenne, qui avaient été l'âme du Concile, signèrent les premiers :

« Laurent, évêque de l'Eglise de Milan, ai souscrit à cette décision prise par nous de remettre toute la cause au jugement de Dieu.

« Pierre, évêque de l'Eglise de Ravenne, ai souscrit à cette décision prise par nous de remettre toute la cause au jugement de Dieu. »

D'après Ellies Dupin, la sentence du Concile de la Palme, fut une affaire de cabale : « Les évêques prévenus en faveur du pape Symmaque, ne voulurent point entreprendre d'examiner les chefs d'accusation proposés contre lui, et se contentèrent de le déclarer absous devant les hommes des accusations intentées contre lui (1)... »

Ainsi cette fameuse sentense qui fit l'admiration de Théodoric et resta la règle de l'Eglise, fut le résultat de « préventions » ! Mais le propre de l'erreur est de varier : ailleurs Dupin prétend que les père du Concile de la Palme « examinèrent la cause de Symmaque et en remirent à Dieu le jugement non par défaut d'autorité, mais par défaut de preuves (2) ».

Il continue : « Ils firent tant par leurs instances, que le roi se contenta de ce jugement, et que le peuple et le sénat, qui étaient fort irrités contre le pape Symmaque, s'apaisèrent et le reconnurent... ». Où Dupin a-t-il vu que le peuple fût fort irrité contre le pape Symmaque? Ou bien

(1) Dupin. *Nouv. Bibl.*, VI[e] s., LE PAPE SYMMAQUE.
(2) *De antiq. Eccl. disc.*, in-4°, 1686, page 398.

prend-il pour le peuple de Rome quelques factieux soudoyés ? Nous savons qu'au contraire, lorsque le saint pape sortit pour se rendre au Concile, la foule en larmes se porta en masse sur ses pas pour lui faire cortège.

Le fait des prétendues instances des évêques auprès du roi Théodoric pour obtenir qu'il se contentât de leur jugement, n'est pas mieux fondé.

S'il y eut des instances, elles vinrent de Théodoric, qui se déclarait « prêt à préférer à ses occupations l'amour de Rome, à s'y transporter de nouveau si sa présence y était nécessaire pour amener sans troubles la solution de ce grand procès (1), » et d'avance avait accepté, quel qu'il fût, le jugement des évêques dans une cause qu'il reconnaissait n'être pas de son ressort.

Tels furent les actes de ce Concile et cette fameuse absolution du pape Symmaque. Nous les avons rapportés en détail, car ils donnèrent lieu au pamphlet schismatique auquel Ennodius fut chargé de répondre en écrivant l'« Apologie ».

D'autre part, la nouvelle de ce fait inouï qu'un Concile avait paru juger le pape, alarma les Eglises éloignées, en particulier les évêques de Gaule, qui chargèrent saint Avit, de Vienne, d'en écrire au nom de tous aux sénateurs romains. Nous reviendrons plus loin sur cette mémorable lettre.

IX. Quatrième concile de Rome ou concile de la Palme (502).

Pour comprendre la suite de cette histoire et en particulier comment l'écrit d'Ennodius est intitulé : « *Apologie du* IVe *Concile Romain* », alors que l'absolution de Symmaque fut prononcée par le troisième, il faut noter que le IIIe et le IVe Concile tenus à Rome sous Symmaque sont

(1) Labbe, *Conc.*, T. IV, col. 1328.

plutôt des sessions différentes d'une même assemblée que deux assemblées distinctes (1). Ce sont, en effet, les mêmes évêques, les mêmes questions traitées, et l'on a tout lieu de croire qu'entre les deux sessions, les pères, ceux du moins venus de diocèses éloignés, n'avaient pas quitté Rome.

Baronius, il est vrai, place le IIIe et le IVe Concile sous le même consulat en 502. D'après lui, cette dernière session que nous appelons avec les actes le IVe Concile, ne serait éloignée de la précédente que de quatorze jours. L'erreur de Baronius, ainsi que nous l'avons déjà noté, provient de ce qu'il ne connaît qu'un seul Aviénus, le fils de Faustus, tandis qu'il y en eut deux successivement élevés au consulat en 501 et 502.

Malgré cet intervalle d'un an, les paroles par lesquelles le pape Symmaque ouvrit le IVe Concile réuni dans la basilique de Saint-Pierre, le VIII des ides de novembre (6 novembre) 502, prouvent bien que ce Concile n'était que la continuation du précédent : « Votre fraternité, fidèle à garder les lois ecclésiastiques et sous la crainte du jugement de Dieu, a fort bien défini ce qu'il fallait définir et s'est élevée au comble de la justice. Votre décision a tout prévu ; il n'y a rien à ajouter, principalement en ce qui concerne les clercs que la passion de dominer a poussés à briser le joug de la discipline ecclésiastique (2). »

Non seulement ce IVe Concile Romain n'est que la continuation du précédent, mais l'abrogation de la loi d'Odoacre qui en fit l'objet, n'est également qu'une conséquence du schisme de Laurent.

Les divers historiens qui ont traité de ce Concile et de l'abrogation de cette loi n'y ont vu, de la part du pape et des évêques d'Italie réunis à Rome, qu'un acte énergique d' « indépendance » vis-à-vis du pouvoir civil, sans se douter que cette décision et les règlements faits par le Concile

(1) Baron., *Annal.*, ad ann. 502. — Vogel, *Ennod. Oper.* In-4°, Francofurti, pag. XI et XII. — Magani, *Ennodio.* In-4°, Pavia, t. II, pag. 53.
(2) Labbe, *Concil.*, T. IV, col. 1334.

sur l'inaliénabilité des biens de l'Eglise de Rome, étaient un corollaire des récentes menées des schismatiques (1).

Nous savons déjà par le manuscrit de Vérone qu'entre autres griefs, les schismatiques reprochaient au pape Symmaque d'avoir, au mépris des canons, dilapidé les biens de l'Eglise et de mener publiquement une vie scandaleuse. Cette dernière accusation, nous l'avons dit, provoqua le décret par lequel Laurent, évêque de Milan, prescrivit que tout prêtre ou diacre eût constamment, sous son toit, un compagnon témoin de sa vie. L'accusation d'avoir dilapidé les biens de l'Eglise eut aussi un écho : les décrets du IVe Concile de Rome. En preuve, citons les paroles de Symmaque au Concile :

« ...Puisque, grâces à Dieu, vous êtes ici réunis selon mes désirs, je veux, si vous le trouvez bon, régler comme il convient et d'une manière définitive, la question des biens ecclésiastiques. *Tous ceux qu'une fureur aveugle a soulevés contre moi auront la preuve que mon plus grand souci est de conserver intact le patrimoine dont Dieu m'a confié l'administration* (2). »

Il fallait d'abord examiner ce que valaient ces canons prétendus que le pape avait, disait-on, violés. « ... Je ne puis différer, dit Symmaque en ouvrant le Concile, de vous soumettre une question. On a allégué un certain écrit de Basilius, d'illustre mémoire, visant en apparence les intérêts des biens de l'Eglise, mais que nul pontife de l'Eglise romaine n'a inspiré ni signé (3). »

En 483, à la mort du pape Simplicius, après six jours de vacance du siège apostolique, tandis que l'élection du successeur se faisait dans la basilique de Saint-Pierre, le patrice Basilius parut au nom du roi Odoacre, et sous le prétexte de prévenir tout trouble dans l'élection, obéissant, disait-il, au vœu du défunt pape, il prétendit qu'on ne devait

(1) Am. Thierry, *Récits d'hist. romaine au* V^{e} *s*. In-8, p. 307.

(2) Labbe, *Concil.*, T. IV, col. 1336... Agnoscant omnes quos in me vanus furor excitavit, nihil me magis studere, quam ut salvum esse possit quod mihi est a Deo sub dispensatione commissum...

(3) Labbe, *ibid.*, col. 1334.

pas faire l'élection sans le concours et l'avis du roi. Là-dessus, et après s'être plaint qu'on eût commencé l'élection sans lui, Basilius proposa ou plutôt imposa à l'assemblée une loi portant que tout bien meuble ou immeuble donné à l'Eglise, soit en ville, soit à la campagne, ne pourrait être aliéné à aucun titre par le pontife qu'on allait élire, ni par ses successeurs, à perpétuité. Toute tentative contraire serait nulle de droit, et l'auteur encourrait l'anathème. Quiconque aurait acquis un bien du domaine de l'Eglise, tant à la campagne qu'à la ville, ne pourrait se couvrir d'aucune loi ni prescription. Tout acquéreur de bien ecclésiastique serait tenu de le restituer avec ses fruits : pénalité qui s'étendait aux héritiers immédiats et médiats. Tout clerc serait admis à exercer en cette matière le droit de *répétition*.

Basilius faisait une exception pour les pierreries, les objets d'or ou d'argent, les étoffes (1) peu propres à être employés à l'usage de l'Eglise ou à son ornement, et qui ne pourraient se conserver longtemps : on les vendrait un prix convenable fixé par des experts, et dont le montant, versé au trésor de l'Eglise, servirait aux pieuses dépenses (2).

Tel est le précis de cette loi d'Odoacre, que les schismatiques prétendaient avoir été violée par Symmaque.

A diverses reprises, la lecture de cet écrit, faite par le diacre Hormisdas, fut coupée de protestations indignées de la part des pères du concile. Laurent de Milan les résuma en ces termes : « Cet écrit n'a pu obliger aucun pontife de la cité de Rome, car un laïque n'a pas le droit de légiférer dans l'Eglise en dehors du pape romain... Il a le

(1) Un règlement convenu le 4 février 1288 entre Hugues de Rochefort, évêque de Bazas, et la ville de Monségur (Gironde), au sujet des oblations, atteste l'usage, au XIIIe siècle, d'offrir, pour les funérailles, outre le cierge et la somme convenue, des étoffes de pourpre et de soie. On y décide que, s'il n'y a qu'une pièce, elle restera en entier au curé. Mais si l'on en offre plusieurs, le curé en gardera une et les amis du défunt détermineront l'usage que l'on devra faire de l'autre pour l'ornementation de l'église. *Archives historiques de la Gironde.* — T. V, ann. 1863, *Esclapot*, p. 31.

(2) Labbe, *Conc.*, IV, col., 1334-1336.

droit d'obéir, non l'autorité de commander ; principalement dans le cas présent, où la pièce qu'on vient de lire ne porte ni le contreseing du pontife romain ni l'approbation de quelque métropolitain, comme l'exigeraient les canons. »

Pierre, évêque de Ravenne, parla dans le même sens ; Eulalius de Syracuse, reprenant le même argument, insista en ces termes : « ... Si les prêtres d'une même province, réunis en un concile, prétendaient formuler quelque décision en dehors de l'autorité du métropolitain ou de leur évêque, selon les règles des saints Pères, une telle décision resterait frappée de nullité ; à combien plus forte raison doit être tenu pour nul ce que les laïques ont présumé décider relativement au siège apostolique, alors que n'existait pas, à Rome, le pontife auquel, par la prérogative des mérites du bienheureux Pierre, qui lui donne sur le monde entier la primauté du sacerdoce, il appartient de confirmer les statuts synodaux.... De telles décisions ne peuvent, en aucune manière. compter au nombre des lois ecclésiastiques (1)... » L'avis de ces trois grandes lumières de l'Eglise d'Italie fut celui de tout le Concile. La loi d'Odoacre fut jugée de nulle autorité.

Cependant, pour les motifs énoncés, le pape Symmaque jugea prudent de proposer au Concile une loi canonique sur l'inaliénabilité des biens de l'Eglise Romaine. Ce décret interdit d'aliéner à perpétuité, par vente ou mutation, tout domaine rural de n'importe quelle contenance, appartenant aux églises de Rome. Il est fait exception pour les maisons des villes dont l'entretien exige de grosses dépenses. Si l'occasion se présente, on pourra les faire estimer et les vendre. De même l'or, l'argent, les pierreries, les vêtements et tous autres meubles impropres à servir d'ornements sacrés, pourront être aliénés.

En dehors de ces exceptions, tout clerc coupable d'avoir aliéné les biens de l'Eglise, sera déposé ; tout acquéreur sera frappé d'anathème ; enfin toute personne ecclésiastique pourra revendiquer les biens aliénés et la restitution des

(1) Labbe, *ibid*,

fruits. Toutefois Symmaque restreint cette constitution aux biens dépendant du siège apostolique, et laisse les églises des provinces s'en tenir aux anciennes coutumes (1).

Les actes du IV[e] Concile sont revêtus de soixante-cinq signatures. La forme de celle du pape est à remarquer, parce qu'elle accuse la primauté du pontife de Rome sur les autres évêques : « Cœlius Symmaque, évêque de l'Eglise de Rome, j'ai signé cette constitution faite par nous. » Laurent de Milan, Pierre de Ravenne, Eulalius de Syracuse écrivent, au contraire : « Cœlius Laurent, évêque de la sainte Eglise de Milan, j'ai signé cette constitution faite par le vénérable pape Symmaque. »

Tel fut ce IV[e] Concile, dit de la Palme (palmaris), du lieu où se tinrent les réunions ; titre que justifia, du reste, la victoire remportée sur le schisme.

X. Cinquième concile de Rome (503).
Apologie du concile de la Palme par saint Ennodius.

S'ils restaient vaincus, les schismatiques, malgré les pressantes invitations et les avances du pontife et du Concile, étaient loin de se soumettre. Dans l'impossibilité de se soustraire à la sentence que le roi Théodoric se chargeait de faire exécuter, ils s'employèrent de toutes leurs forces à l'infirmer dans l'opinion publique. Un libelle fut écrit avec ce titre : « Contre le Concile de l'absolution absurde (2) », et répandu dans Rome. L'émotion que produisit ce pamphlet fut assez grande pour que les évêques jugeassent à

(1) Labbe, *ibid.*
En 507, Théodoric adresse au préfet Domitor et au sénat de Rome une lettre-loi confirmant ces dispositions du Concile relativement à l'aliénabilité des biens ecclésiastiques, et leur donnant force de loi au for civil. Labbe, *Conc.*, t. IV, col. 1401.

(2) ADVERSUS SYNODUM ABSOLUTIONIS INCONGRUÆ. Ennod., *pro Syn.;* Migne, col. 184.

propos de se réunir de nouveau. Le moyen qui leur parut le plus propre à faire triompher le droit et la vérité, fut de publier un écrit où serait faite l'Apologie du Concile et qui réfuterait les incriminations des dissidents. Ils chargèrent Ennodius de ce travail..

On pourrait se demander quand fut tenue cette réunion, puisque les actes du cinquième Concile de Rome, en 503, débutent ainsi : « Après le consulat d'Aviénus, nous trouvant, par la permission divine, réunis devant la CONFESSION du bienheureux Pierre, prince des apôtres, lorsque nous eûmes pris nos places, le saint synode dit : Un livre a été écrit par ordre du concile contre ceux qui ont osé dénigrer notre quatrième synode tenu à Rome à la Palme ; l'auteur en est Ennodius ; qu'on l'apporte, et qu'en présence de tous, il soit lu et reçoive notre approbation (1)... » Il est donc permis de penser que les Pères de ce cinquième Concile, dans une première réunion extraconciliaire, décidèrent de faire écrire, par Ennodius, qui probablement se trouvait à Rome, l'Apologie du précédent Concile (2). Quelques

(1) Labbe, *Concil.*, t. IV, col. 1364.

(2) C'est l'opinion de Baronius : Qui ab iisdem simul considentibus patribus jussus est legi... ad annum 503.

Frédéric Vogel met en doute qu'Ennodius ait reçu des pères du Concile de la Palme mission d'écrire l' « Apologie ».... *Scribendum suscepit vel ut scriberet ab episcopis ipsis electus est* (Ennod. opera, p. XI). Plus loin (p. XIV), il revient sur ce doute pour l'accentuer davantage.... Illam defensionem utrum sua in Symmachum voluntate vel *gloriæ cupiditate* incitatus an episcoporum jussu conscripserit, non liquet : mihi quidem certa argumenta deesse videntur, etiamsi quæ in præfatione exponuntur et id quod Ennodius pro episcopis vocabulo « nos » et « noster » utitur ab eis afferri possunt qui episcoporum nomine eum dixisse putant... » Ainsi les preuves sont nulles. Cependant le texte des actes des conciles, que Vogel cite, est formel... libellus qui *synodali auctoritate* ab Ennodio conscriptus est... Au reste, l'ensemble des faits qui marquèrent le v[e] Concile romain, ne laissent pas de doute sur ce point. Il faut tout accepter ou tout rejeter dans ce récit. Vogel veut ne voir dans ces détails des actes que de « nébuleuses inventions » du pseudo-Isidore, auteur des *Décrétales ;* mais de preuves, il n'en donne pas. Au contraire, après avoir taxé d'inventions ces actes des Conciles romains, il les suit et les cite pour en établir l'histoire. Le motif qu'il prête à l'auteur d'avoir entrepris de composer l'*Apologie* « par zèle pour Symmaque ou *par*



jours suffirent au jeune avocat, ami particulier du pape Symmaque et du pape Hormisdas, pour rédiger de son style d'acier ce magnifique plaidoyer. Rapide et puissant comme le torrent qui tombe des montagnes, Ennodius renverse et « pulvérise » l'une après l'autre les objections des schismatiques. Il parle plutôt qu'il n'écrit. Il sent qu'il ne s'adresse pas seulement à quelques esprits d'élite, comme dans une plaidoirie vulgaire ; c'est la cause de l'Eglise Romaine qu'il plaide, et Rome toute entière l'écoute, Rome qui, depuis cinq ans, souffre du schisme et des schismatiques. Aussi, dans cet écrit, unique en son enre, trouvons-nous réunis, à la rigueur du plaidoyer noble grandeur de la harangue, à la causticité du pamphlet, les tendres élans de l'homélie. Au point de vue littéraire, on peut dire que les talents d'Ennodius brillent de tout leur éclat dans l'*Apologie,* comme aussi ses défauts. Malgré ces derniers, l'Apologie pour le IVe concile reste un chef-d'œuvre d'éloquence digne de figurer à côté de ce que l'antiquité nous a laissé de plus beau. Ce n'est pas, je le sais, l'opinion du critique gallican Ellies Dupin : nous dirons bientôt pourquoi.

Ennodius a trop le goût des préfaces pour ne pas en écrire une en tête de l'*Apologie.* Tout d'abord on voit percer les préoccupations littéraires de l'auteur. Cette réputation d'écrivain qui l'a désigné au choix du pape et du Concile, il

amour de la gloire » est merveilleux, mais il n'en reste pas trace dans le dossier du schisme. L'imagination de Vogel supplée à ces lacunes.

Cette opinion du critique allemand concorde d'ailleurs avec ce qu'il dit plus bas (p. XXI), où il prétend que, dans le récit de sa maladie et de sa conversion, Ennodius a brodé à plaisir une histoire dans le but de rivaliser avec les saints les plus célèbres, et d'arriver ainsi, grâce à la crédulité publique, à la même gloire. C'est une contrefaçon des confessions de saint Augustin, une pure comédie d'hypocrite qui s'accuse de vices imaginaires pour se donner le renom d'une conversion retentissante. *Adolescentiam suam fœdis pigmentis descripsit, ut posterior ætas eo clarioribus coloribus splenderet...* Sur quoi se fonde une pareille critique ? — Sur rien. Est-ce chez Vogel besoin de dénigrer, ou bien prétention de paraître perspicace ? La perspicacité, surtout chez un critique, est un don précieux, mais il faut l'éclairer et la brider, si l'on ne veut se laisser porter à de tristes écarts.

faut la soutenir dans une œuvre imposée où le devoir de défendre une grande cause, les ardeurs de la lutte, obligent de sacrifier aux exigences du sujet les ornements du discours ; « car les beautés du langage s'épanouissent non au milieu des affaires, mais au sein du repos, les expressions colorées se doivent chercher non sur les lèvres du soldat en campagne, mais sous la plume de l'écrivain libre de ses loisirs. Sur le champ de bataille il faut surtout du cœur ; les couronnes de fleurs ne conviennent qu'à la paix. Celui dont la parole soutient un intérêt n'a cure d'un style artistement travaillé (1). »

Ce tribut payé aux muses, l'avocat commence ; en peu de mots « il insinue la cause » ; il adresse aux intelligences religieuses cette parole « que les aboiements des méchants ont contrainte de se faire entendre » ; il dédie son œuvre « aux prêtres qui furent en butte aux traits venimeux des langues envieuses.... », bien que ces adversaires ne soient pas tant à redouter, car ceux qui ont le Christ pour cuirasse ne sauraient craindre la force : il leur suffit d'attendre leurs ennemis pour les vaincre. Dans la lutte présente, c'est à Dieu et à ses prêtres qu'on livre bataille. Qui pourrait douter de la défaite ?...

Après cet exorde fort simple, l'habile orateur attaque son sujet.

Il examine d'abord le titre même du pamphlet, titre qui renferme une proposition schismatique, et par suite est déjà la condamnation de l'auteur de l'ouvrage : « *Contre le Concile de l'absolution absurde.* » Il fallait avoir absolument perdu la raison pour intituler de la sorte un pareil tissu d'ignorances ! Serait-il possible de trouver ailleurs une brebis ainsi galeuse et vagabonde, capable de s'attaquer à tout un nombreux troupeau de pasteurs ? Le prophète n'a-t-il pas dit : *J'ai nourri des fils, je les ai élevés et eux m'ont méprisé* (Is., I, 2) ; et le Seigneur aux Apôtres : *Celui qui vous méprise me méprise* (Luc., x, 16) ?

Venons aux diverses objections. La première est celle-ci

(1) *Pro synod.*, præfat.

« *L'autorité royale n'a pas appelé au Concile tous les prêtres* (1). *Tous n'ont pas donné leur voix lors de la sentence.* » — Vrais suppôts de Satan, ils ne disent pas que tous ceux non appelés au concile par la lettre royale se trouvaient enlacés déjà dans les liens des schismatiques et vendus à leur cause. Quant à ceux qui ne donnèrent pas leurs voix lors de la sentence, on ne veut pas dire quelles étaient leurs espérances, ni pour quel motif ils se retirèrent, fatigués des délais que le pape avait dû accepter. En réalité, c'est qu'ils perdaient leur peine à donner des coups en l'air. Pour comble d'infortune, il fallait que vos écrits ne leur laissassent pas la consolation de rester ignorés du public (2).

Les auteurs du libelle affirment ensuite « *qu'on ne devait point qualifier d'adversaires du pape romain ceux qui, dans leurs requêtes, formulaient contre lui des accusations, ajoutant en preuve que les ordres du roi ne les avaient pas ainsi qualifiés.* » — O hommes astucieux, réplique Ennodius, cette assertion appuyée de preuves si subtiles est un aveu que nous aimons et sur lequel, comme l'on dit, nous tombons à pieds joints. Nous le reconnaissons, jamais a-t-on qualifié d'ennemi un accusateur?...

Puis vient cette allégation insidieuse : « *Rome tout entière dira si les évêques du Concile n'étaient pas tous vieux et débiles.* » Voilà une parole dont l'évidence éclate à faire pâlir même Cépasius (3). Parce que ces évêques ont dit qu'ils étaient d'un grand âge et chargés d'infirmités, c'est une preuve qu'ils sont incapables de porter un jugement! surtout ayant osé l'avouer à l'oreille du très clément roi! Mais n'est-ce pas surtout à eux de parler les premiers, ces vieillards que de longues années ont rendus vénérables?

(1) Synonyme d'évêques.

(2) On se souvient qu'au Concile du Vatican « ... Dès le 7 juillet, plusieurs chefs de la minorité avaient cru pouvoir quitter Rome et le Concile depuis la session de la veille... Le 18 juillet 1870 l'infaillibilité du pape fut solennellement proclamée à Saint-Pierre par l'unanimité des pères présents moins deux... La plupart des opposants s'étaient abstenus de la séance... » *Hist. du card. Pie*, par Mgr Baunard. In-8°. T. II, p. 406-407.

(3) Méchant orateur dont se moque Cicéron. *Pro Cluentio.*

Il fallait donc leur faire reproche des infirmités, fruit du grand âge qui commande de les écouter!

Ces bons schismatiques ajoutent : « *D'après les ordres royaux la cause de la citation de Symmaque était déjà connue ; il n'y avait point à informer le maître de l'Italie comme d'une nouvelle affaire.* » — Il ne restait donc aucun titre à examiner, et les bonnes intentions du roi devaient tenir lieu de toute enquête ?

Jusque-là Ennodius s'est contenté de railler les schismatiques, de les cribler des traits aigus de sa fine ironie. Il va ici serrer son discours, aborder les accusations sérieuses et pousser l'ennemi l'épée dans les reins.

Ils disent que « *l'on a méconnu le précepte de l'Apôtre en n'écoutant pas les dépositions des adversaires du souverain Pontife, qui, fidèles au précepte, se sont tenus à l'écart de tout commerce avec l'adultère.* » — Pour réponse, l'apologiste fait remarquer l'ignorance des schismatiques attribuant à l'Apôtre une parole de David.

Mais voici une question bien embarrassante ! « *Lorsque des accusations ont été formulées, tout ce qui n'est pas écarté n'est-il pas tenu comme établi?* » — A quoi Ennodius répond par une question : Si jamais vous avez conversé parmi les hommes, avez-vous entendu dire que tout crime non prouvé aux yeux du public était écarté ? Que devient alors ce qu'a dit le prophète : *Le Seigneur viendra en jugement avec les vieillards de son peuple* (Is., III, 14)?

Mais passons : avec notre apologiste suivons pied à pied « cette œuvre fétide » et voyons comment il va « la pulvériser sous son talon de fer (1) ».

Les schismatiques se montrent les zélés partisans de l'autorité du prince et reprochent aux évêques d'avoir improuvé les ordres royaux. Ils objectent donc : « *Qui devait dire au roi qu'il appartenait au pape de convoquer le Concile? Quel exemple en a-t-on ? Surtout un tel pape déjà accablé sous les accusations d'un grand nombre ; déjà convaincu par le fait*

(1) ... fœtidum opus vestigiis insequar et ferrata, si valeo, calce contundam. *Pro syn.* Migne, col. 187. A.



même qu'il était accusé; par suite, déjà dépouillé de ses privilèges. » — Il a fallu, répond Ennodius, une longue série de coupables aberrations, pour vous amener à un degré de démence tel que de considérer comme tout un accuser et convaincre, de tenir comme l'expression de la vérité des haines qui le plus souvent découlent de l'envie, non de la raison. Où donc est ce grand principe : *Avant de connaître ne jugez pas* (Eccli., xi, 7)?

Voici un raisonnement si bien aligné que Chrysippe (1), en personne, semble avoir tenu le cordeau : « *Parce qu'on le croit vicaire du bienheureux apôtre Pierre, empêchez-vous le médecin de soigner son corps? Comment donc vous-mêmes refusez-vous d'administrer à son âme le remède qui peut la guérir?* » Faut-il rire ou gémir? Ce sont eux qui veulent porter remède à une âme malade! C'est bien pour eux qu'il est écrit : *Médecin, commence par te guérir* (Luc., iv, 3).

Nous arrivons à la grosse querelle que Dupin fait à Ennodius au sujet de la prétendue doctrine qui attribuerait aux papes l'impeccabilité. Il faut ici vider la question à fond. Le lecteur verra que l'on doit appliquer au critique gallican les paroles d'Isaïe qu'en ce même lieu Ennodius applique aux schismatiques : *Ce que vous avez écrit est une injustice* (2).

Voici le texte de Dupin : « Le concile avait avancé une proposition fausse que *l'on ne pourrait pas remédier au désordre des papes; comme si un des privilèges des successeurs de saint Pierre était d'avoir toute sorte de licence de pécher.* » C'était l'objection des schismatiques; Dupin paraît l'accepter de bonne foi comme l'expression vraie des sentiments du Concile.

Il analyse ainsi la réfutation : « Ennodius répond avec beaucoup de subtilité à ces objections..., que le pape n'avait pas besoin de réforme parce que celui qu'on élevait

(1) Architecte.
(2) Scribentes injustitiam scripsistis. Is., x, 1. — Ennod., *ibid.*, col. 188. A.

à cette dignité était saint et que Dieu ne permettait pas que celui qui tenait une place si éminente fût corrompu... » Puis, en fin de compte, le critique porte ce jugement: « Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de gens qui passent cette proposition qu'un homme élevé à la papauté devient saint, et que cette dignité le trouve ou le rend tel. C'est un paradoxe que plusieurs exemples contraires détruisent. Cependant Ennodius n'a pas d'autre moyen d'exempter le pape de la juridiction du concile, et, en effet, il n'y en a pas d'autre. Car il est contre l'ordre qu'il n'y ait point de remède pour empêcher les désordres et les dérèglements du premier évêque de l'Eglise. Si donc tout le monde convient que ce moyen est insoutenable et que les papes peuvent être corrompus et déréglés, ne faut-il pas nécessairement que le concile puisse y apporter remède? Et comment le peut-il faire s'il n'a pas droit de juger le pape (1)?... »

Nous avons dit ailleurs, racontant l'épisode du Visiteur, qu'Ennodius a d'autres moyens, et des plus rationnels, « d'exempter le pape de la juridiction du concile »; ici nous allons uniquement examiner si ce paradoxe « qu'un homme élevé à la papauté devient saint, et que cette dignité le trouve ou le rend tel, » est d'Ennodius ou de l'invention de Dupin. Or, le lecteur sera facilement convaincu qu'Ennodius n'a jamais soutenu pareille proposition, ni dans les termes, ni surtout dans le sens.

D'abord faisant allusion à cette allégation de la prétendue licence de pécher accordée au pape, il affirme catégoriquement que ce n'est pas le sentiment des catholiques. Voici le texte dans toute sa rigueur : « Non, ce n'est point notre sentiment que le bienheureux Pierre, comme vous dites, ait reçu du Seigneur au nombre des privilèges de son siège, ainsi que ses successeurs, la licence de pécher. *Non nos beatum Petrum, sicut dicitis, a Domino cum sedis privilegiis, vel successores ejus, peccandi judicamus licentiam suscepisse* (2). » On le voit, Dupin a tout simplement

(1) Ellies Dupin, *Nouv. bibliot. eccl.*, VI[e] siècle, ENNODIUS.
(2) Pro Synod., *loc. cit.*

oublié la négation si formellement exprimée par Ennodius (1). Au reste, la suite ne laisse pas de doute sur le sentiment de l'Apologiste. Il continue ainsi : « Le bienheureux Pierre a transmis à ses successeurs un impérissable héritage de mérites en même temps que de sainteté. Ce qui lui fut accordé en vertu de l'éclatant merite de ses œuvres, leur appartient comme participant à la même dignité. Car qui pourrait mettre en doute la sainteté de celui qui se trouve élevé à une dignité telle que, s'il manque de mérite personnel, il en reçoit suffisamment de son prédécesseur? Et de fait, ou bien saint Pierre élève à cet honneur d'illustres personnages, ou bien il rend illustres ceux qui s'y trouvent élevés. Car il connaît admirablement ce qu'il faut au fondement des églises, lui sur qui s'appuie toute la masse de l'édifice (2). Combien il y a loin de cette grâce de sainteté attribuée au souverain pontife en vertu des mérites et de la particulière assistance de saint Pierre, au privilège d'être saint quand même, par le seul fait qu'on est pape ! Ne suffit-il pas de lire ce texte, même en le prenant dans la rigueur des termes et malgré la forme oratoire (3), pour se convaincre qu'Ennodius ne dit pas que le pape soit de droit impeccable, mais qu'en fait, grâce au choix de l'Eglise et aux grâces spéciales que leur valent les mérites et les exemples de leurs prédécesseurs, on n'a vu et pour ainsi

(1) L'édition de Migne, il est vrai, dans sa ponctuation assez arbitraire, donne cette phrase comme une affirmation des schismatiques, citée par l'Apologiste. Mais, appuyé sur la leçon si savamment collationnée d'Hartel (Vienne, 1882, in-8, p. 295), sur celles de Vogel (Berlin, 1885, in-4°, p. 521), de Labbe (*Concil.*, IV, col. 1243), de Baronius (*Annal. ad ann. 503*, t. VI, p. 550, E), je soutiens que le contexte attentivement examiné, la suite logique du discours, la forme donnée à cette phrase et sa liaison avec ce qui suit ne permettent pas de se méprendre sur le sens et de ne pas y voir une affirmation d'Ennodius lui-même.

(2) Pro Syn., *loc. cit.*

(3) « S'il semble avoir élevé un peu trop l'autorité des papes au-dessus de celle des conciles, ou avoir attaché à leur caractère une sainteté de mœurs infaillible, il faut considérer que les orateurs dont notre saint suivait alors le style, comme en plusieurs autres de ses écrits, ne se réduisent pas toujours à l'exactitude des théologiens... » Baillet, *Vie des Saints*.

dire on ne peut voir sur la chaire de Pierre que de saints pontifes. C'est bien d'ailleurs ce que donne à entendre cette forme interrogative : « Qui pourrait mettre en doute la sainteté... *Quis enim dubitet sanctum esse...* »

Certains passages de cette Apologie, où l'auteur parle sans ombre d'équivoque, achèveront de mettre ce point en pleine lumière.

Lorsque, au sujet du *Visiteur*, Ennodius veut démontrer que nul n'a le droit d'examiner et de juger le pape, il ne prétend nullement que le pape soit impeccable. C'était pourtant le lieu de faire valoir ce motif. Au contraire, toute son argumentation suppose que le pape peut pécher. S'il le renvoie au jugement de Dieu, c'est qu'il l'estime susceptible de faillir.

Plus bas il fait dire à saint Pierre : « Ce que vous appelez en votre langue les débordements de Symmaque, s'ils existent, je les supporte aussi patiemment que je vous supporte vous-mêmes... Je ne veux pas qu'à l'occasion d'une personnalité, ce siège que tant d'autres posséderont avec gloire, tombe dans l'abjection. Soyez sans crainte, je suis attentif à examiner ce qu'il en est des faits que vous signalez (1), car, même lorsque nul n'en parlait, j'ai scruté le fond des choses... Si le pape Symmaque est coupable, croyez-moi, lorsque aura pris fin cette existence humaine de combat, aussitôt succédera le jugement de Dieu. Dans la balance de ce juge si bien informé, que rien ne lui échappe, Symmaque ne trouvera-t-il pas ou le châtiment ou la récompense (2) ? »

Et maintenant, on peut juger si ce « paradoxe » qu'un homme élevé à la papauté devient saint, et que cette dignité le trouve ou le rend tel, est d'Ennodius ou de Dupin. Il était facile à ce dernier d'éclairer la question. Mais l'auteur du volumineux traité *De antiqua Ecclesiæ disciplina* (3), écrit pour démontrer que le concile général est au-dessus

(1) Si sunt ista quæ dicitis.
(2) *Pro Synod.*, col. 201.
(3) In-4°, Paris, 1686.

du pape et peut le juger, avait trop intérêt à laisser croire que l'auteur de l'*Apologie du* IV[e] *concile romain,* où de telles doctrines sont d'avance victorieusement réfutées et, par suite de l'approbation du pape et du concile, formellement condamnées, « ne raisonne pas juste » et affirme des « paradoxes ».

Les schismatiques avaient comparé Symmaque à Esaü et leur antipape à Jacob. Ennodius se contente d'indiquer ironiquement le ridicule d'un tel parallélisme.

Mais voici un nœud, en vérité, bien difficile à dénouer : « *S'il est vrai, comme les évêques le prétendent, que le pontife du siège apostolique n'a jamais été soumis au jugement de ses inférieurs, pourquoi l'avoir cité dans les formes à leur tribunal?* » Ennodius oppose un concile de Carthage disant : *des accusateurs qui sortent de la maison d'un ennemi ne doivent pas obtenir créance.* Or, comment les évêques réunis à Rome auraient-ils connu quelle maison avait vomi les accusateurs de Symmaque sans les avoir présents? Comment apprécier l'accusation sans l'avoir rigoureusement formulée par écrit?

Les schismatiques insistent : Si le Concile ne se croyait pas le droit de juger le pape, « *pourquoi se faire présenter les personnes que l'autorité royale avait souvent requis d'entendre comme les mieux à même de rabattre le faste de celui qui maintenant se retranche sur le siège pontifical comme dans une citadelle ?* »

Ennodius répond en se moquant ironiquement de l'ignorance de ses adversaires en matière de droit. Ils appellent des témoins qui ne peuvent déposer. *Toute personne, dit un concile de Carthage, que les lois publiques n'admettent pas à accuser, sera incapable de témoigner à charge devant nos tribunaux.* Or, les témoins réclamés par les accusateurs de Symmaque tombaient sous cette loi, car c'étaient ses propres esclaves, et les lois publiques frappaient de nullité le témoignage de l'esclave obtenu sans torture. Et si l'on réplique à cela qu'il n'y avait qu'à livrer ces esclaves au bourreau judiciaire, Ennodius n'a pas de peine à démontrer que le caractère sacré de juges qui sont des

évêques, leur interdit de recourir à un moyen aussi barbare, aussi contraire aux enseignements évangéliques.

Mais, continuent les adversaires, Notre-Seigneur lui-même a subi le jugement de ceux dont il était le maître ; saint Pierre et saint Paul ne s'y sont point soustraits. Samuel aussi, ce grand prophète, appelle le peuple à témoigner de son intégrité. A tous ces faits ajoutez celui de saint Athanase, qui accepta de se laisser juger. Bien que ce saint ne soit pas l'égal du pontife romain, on peut comparer sa conduite à celle de Symmaque, puisque les circonstances se trouvent analogues. Or, tandis qu'Athanase se soumet à ses juges, Symmaque en a fait ses avocats. Le premier ne se déroba point à la discussion, le second n'y a cherché que l'occasion d'un triomphe.

A ces allégations Ennodius oppose les faits : Un jugement ! mais Symmaque l'a voulu, l'a désiré, l'a appelé, s'y est porté, et, au risque de contrister douloureusement le cœur des fidèles, il s'est soumis, même pour sa condamnation s'il le méritait, à la sentence du vénérable Concile. Qui ne sait que, fort de son innocence, il s'est rendu en personne à l'assemblée des évêques ? Mais, plus perfides que les adversaires de saint Athanase, les schismatiques ont su empêcher le triomphe de leur accusé. A sa venue, ils l'ont repoussé sous une grêle de traits.

Autre grief : « *Pourquoi le pape, sans pouvoir s'autoriser d'un précédent, a-t-il convoqué un Concile pour connaître des crimes qui lui étaient imputés ?* » Puis, on accuse les catholiques de mentir, lorsqu'ils prétendent qu'en cette circonstance tout s'est fait conformément au désir du prince.

Il n'y avait donc aucun exemple de la convocation d'un Concile par le pape, de la volonté duquel dépend absolument la tenue des synodes ? ou bien vos forfaits que l'on avait à condamner n'en valaient-ils pas la peine ? Les canons ne disent-ils pas : *tout clerc qui, sur un simple soupçon, se sépare de son évêque, tombe sous le coup de la censure* (1)?

(1) Gratien a inséré dans son décret, pars II, caus. VIII, quæst. IV, c. I, le texte même d'Ennodius, citant ici d'anciens canons.



Pour remédier à un mal aussi profond, ne fallait-il pas que les médecins accourussent en foule? *Lorsqu'un pontife est accusé, la loi ecclésiastique veut que, jusqu'à complète instruction de la cause, il ne soit point abandonné* (1). Mais ce n'était pas assez de s'être séparé du pape, il fallait l'accuser et le charger de calomnies. Enfin, leur chef (Laurent) les a conduits à ce point qu'après avoir abandonné le pape, après l'avoir poursuivi de leurs attaques, ils croient pouvoir annuler la censure prononcée par les évêques de presque toute l'Italie.

Fidèle à sa promesse, Ennodius touchera tous les griefs qu'il trouvera consignés dans le libelle. En style magnifique on accuse le pape *de n'avoir pas attendu la citation du Concile et d'être entré dans l'assemblée accompagné d'une foule de peuple ;* puis, lorsque dans la suite il fut cité jusqu'à quatre fois, *d'avoir dédaigné de s'y rendre.* — Il n'est pas difficile de démontrer que cette foule accourue au passage du pape, et qui l'accompagna pieusement, ne faisait qu'obéir à sa foi ; que des femmes en larmes ne constituaient pas une escorte menaçante, propre à intimider les juges. Mais les ennemis du saint pontife étaient surtout exaspérés de ce qu'il venait au tribunal déjà presque absous, cet accusé que l'univers accompagnait de ses larmes. Au reste, les schismatiques se posaient en champions de l'honneur et des droits des pères du Concile. Ennodius les envoie rondement porter à d'autres le venin de leur tutelle.

Cette intervention touchante des dames romaines fournit prétexte à l'accusation la plus perfide portée contre Symmaque, et dont nous avons déjà parlé.

« *Sans attendre que la cause fût entendue*, disent les schismatiques, *le pape abandonna ses défenseurs et se retira.* » — En effet, le pape se retira ; mais ses hypocrites ennemis savent bien que ce fut parce qu'il exigeait deux choses absolument étrangères à la cause : le retrait du Visiteur, et la restitution des biens pris à ses églises. En vertu

(1) Ibid.

de quel jugement préalable et régulier les ennemis de Symmaque s'étaient-ils emparés des fonds appartenant à l'Eglise, au point de réduire à la misère celui qui était la providence des pauvres et des affamés ? Quel exemple en avait-on dans le passé ? Le jugement précédait l'instruction de la cause ; comment le condamné pouvait-il être convaincu ? Ils ne voulaient voir dans la sacrée assemblée du Concile qu'un docile renfort, et faire entrer les pères dans leur voie, afin de rendre, par le grand nombre des coupables, le châtiment impossible. Des prêtres, anges de paix, leur furent envoyés, mais toute proposition de concorde fut repoussée.

On va jusqu'à dire : « *Qui le vit jamais soutenir un débat à ciel ouvert avec ses accusateurs ?* » — Il faut être les plus effrontés des hommes pour prétendre obliger un personnage de la qualité de Symmaque à entrer en lice avec de tels adversaires. Ils ont bien essayé de s'autoriser des ordres du roi, mais leurs manœuvres n'ont pu réussir à surprendre la conscience du prince ; Ennodius en prend occasion de faire l'éloge de Théodoric, de sa merveilleuse intelligence du gouvernement et de son amour de la justice.

« *Comment donc*, continuent les schismatiques, *les évêques pouvaient-ils, dès le commencement, traiter de la cause et de la qualité du pape Symmaque, puisque le synode était encore sans autorité ?* »

Précisément, répond Ennodius, les évêques restaient indécis, parce que, vous le dites fort bien, le Concile était sans autorité. La qualité de l'affaire l'élevait au-dessus de leur juridiction (1), et la vénération qu'inspirait encore l'accusé l'emportait sur la compétence du Concile.

(1) Transibat negotii qualitas audituros... *Pro Syn.*, Migne, col. 197. — Ils ignoraient encore que le pape eût lui-même convoqué le Concile. — P.

(*A suivre.*) Stanislas Léglise.



REVUE DES QUESTIONS SOCIALES

I. Paroles du *Pall Mall.* — II. Pèlerinage du travail à Rome. — III. La situation sociale aux États-Unis. — IV. La législation du travail en Belgique. — V. La question sociale devant le Sénat français. — VI. Belles paroles de M. Aynard.

I. — L'on pouvait lire, il y a quelques jours, dans un journal anglais considérable, — le *Pall Mall Budget,* — les lignes suivantes, bien significatives de la part d'un protestant, et qui témoignent, aux yeux de tout homme sensé, que l'*Eglise romaine* est une *quantité* de moins en moins *négligeable* :

« Le monde est en train de devenir socialiste. Partout le pouvoir tend à tomber dans les mains du peuple, qui paraît déterminé à en user pour améliorer le sort du travilleur. Il demande à pouvoir vivre une vie humaine. Il proteste contre les heures excessives de travail qui ne lui laissent plus aucun loisir. Il demande une juste part dans la richesse que son travail contribue à créer. Il est en guerre contre un système social qui ne peut le préserver de crises périodiques d'abaissement de salaires et de misère, qui le loge dans des huttes dont on ne voudrait pas pour les chevaux, et qui, dans ses vieux jours, le condamne à la Bastille du Work-House. A coup sûr, dans cette recherche de la justice, beaucoup d'injustices seront commises..... De là l'importance énorme qu'il y a à rallier toutes les forces morales et intelligentes, pour guider, élever, diriger ces

forces encore confuses et inorganisées, qui tendent à dominer de plus en plus l'avenir. Quelle sera l'attitude de l'Eglise ? Il y a à cet égard des symptômes qui remplissent le cœur d'espérance. L'action du Pape, en prêchant la croisade contre le commerce des esclaves, est un service rendu à l'humanité digne des meilleurs temps de l'Eglise du moyen âge, et l'action du cardinal Manning, dans la récente grève des ouvriers des Docks de Londres, a excité l'admiration du monde entier. L'Église catholique en corps agira-t-elle partout et toujours comme vient de le faire le cardinal Manning ? Telle est la question capitale qui se pose à cette heure. »

II. — Ce qui vient de se passer à Rome est une réponse au point d'interrogation posé par l'écrivain anglais, et peut être regardé comme un nouveau et brillant signe d'espérance au milieu de la nuit qui nous entoure. Les ouvriers, par milliers, vont au chef de cette Église, dont un impudent sectaire avait dit : le cléricalisme c'est l'ennemi ; — il est vrai que de la même bouche étaient tombées ces autres paroles auxquelles les événements donnent chaque jour un si éclatant démenti : Il n'y a pas de question sociale ! M. Léon Harmel et ses vaillants collaborateurs n'ont pas douté de l'âme du peuple ; ils la connaissent si bien ! Le succès a couronné leurs efforts. Cette entrevue, ce tête-à-tête du Vicaire de Jésus-Christ et de ces travailleurs indignement trompés et exploités par la révolution est l'un des faits les plus considérables de notre temps. Le cardinal Langénieux a pris à ce mouvement une part qui lui a mérité le nom touchant de « cardinal des ouvriers ». L'Adresse qu'il a lue au Souverain Pontife et que tous nos lecteurs connaissent sans doute, signale, avec une précision et une hauteur de vue remarquables, les causes et les caractères de l'anarchie économique qui trouble si profondément le monde du travail. « C'est, dit l'éminent archevêque, le résultat logique de l'organisation actuelle de notre société, qui ne repose plus sur les assises de la foi. Et le mal augmente encore par les charges que font peser sur

l'industrie les *agissements progressifs de la spéculation usuraire*, non moins que l'accroissement constant des impôts, portés forcément à l'excès chez les nations toujours armées les unes contre les autres.

« En face de cette situation qu'elles n'ont pas faite, qu'elles sont obligées de subir, que les violences ne feraient qu'aggraver, les classes ouvrières, ne pouvant ni porter efficacement secours à leurs membres, ni être effectivement représentées dans les conseils de la nation, faute d'associations semblables à celles que Votre Sainteté a si hautement louées, resteraient seules, abandonnées à elles-mêmes, à la fois impuissantes et révoltées, si elles n'avaient recours à l'Église, dont le pouvoir sacré a toujours pesé d'un poids suprême dans la république chrétienne, même de notre temps, puisque, sous le pontificat de Votre Sainteté, nous en avons eu de si mémorables et si consolants exemples.

« Aussi, Très Saint Père, tandis que les uns, sous l'influence des idées égoïstes qui régissent aujourd'hui le monde, cherchent dans l'antagonisme entre patrons et ouvriers le remède aux maux dont ils souffrent, et ne croient pouvoir conquérir une part de leurs droits que par un bouleversement de la société, — tandis que d'autres espèrent encore, par des efforts individuels, généreux et persévérants, mettre fin au malaise actuel, — les ouvriers qui sont aux pieds de Votre Sainteté, et tous ceux qu'ils représentent, se soumettent, en tant que chrétiens, pour obéir à Dieu, aux pénibles conséquences de leur humble situation. Comprenant que leurs souffrances ne tiennent pas principalement au mauvais vouloir des individus, mais aux causes profondes qui ont désorganisé la société, ils repoussent toute suggestion de haine contre les personnes et d'atteinte à la propriété, toute insinuation de révolte contre l'autorité, tout recours aux moyens violents pour améliorer leur sort, mais ils en appellent à la justice des pouvoirs publics, auxquels il appartient de sauvegarder les intérêts des citoyens, et particulièrement des petits et des faibles qui ont le plus besoin de protection, — et, regardant encore plus loin et plus haut, vers ce sommet

lumineux d'où découle toute vérité, d'où est descendue toute civilisation, ils élèvent respectueusement la voix et les mains vers Vous, Très Saint Père, en qui ils vénèrent l'Autorité et la Paternité de Dieu, répétant le cri des Apôtres au divin Maître : *Domine, salva nos, perimus.* »

L'on connaît les paroles si consolantes et si fortifiantes du Pape en réponse à cette belle Adresse. Nous tenons cependant à faire remarquer avec quelle précision Léon XIII a indiqué le remède au mal social : « Il est tout entier dans le fidèle accomplissement des devoirs qui incombent à toutes les classes de la société, dans le respect et la sauvegarde des fonctions et des attributions propres à chacune d'elles en particulier. Ces vérités et ces devoirs, l'Église a la mission de les proclamer hautement et de les inculquer à tous. » Le Souverain Pontife déclare aussi, à l'encontre de certains tenants attardés du libéralisme économique, que ce qui importe, « c'est que, moyennant des règlements et des mesures sages et équitables, on garantisse les intérêts des classes laborieuses, on protège le jeune âge, la faiblesse et la mission toute domestique de la femme, le droit et le devoir du repos du dimanche, et, que par là on favorise, dans les familles comme dans les individus, la pureté des mœurs, les habitudes d'une vie ordonnée et chrétienne. Le bien public, non moins que la justice et le droit naturel, réclame qu'il en soit ainsi. »

La presse a très bien compris l'importance de ces discours et de ces grandes manifestations. Suivant leurs opinions et leurs tendances diverses, les journaux ont consacré de sérieuses considérations à ce que quelques-uns signalent comme une habileté, une tactique de l'Église pour reprendre son influence sur les peuples; plusieurs cependant, tels que le *Temps*, n'hésitent pas, tout en condamnant « cette politique d'anachronisme » à un échec inévitable, à la proclamer grande et généreuse, et à rendre hommage à la sollicitude du Chef de l'Église pour les pauvres et les faibles. Mais ce qui les offusque, c'est l'invitation faite par la Pape aux pouvoirs publics d'intervenir, au nom de la justice, en faveur des classes opprimées. C'est là, en effet,

l'abîme qui séparera toujours l'école économique libérale du *laissez-faire*, de l'école chrétienne qui revendique, par tous les moyens légaux, la reconnaissance et la protection des droits de chacun contre les abus de la force et la puissance du capitalisme moderne.

III. — L'état de désordre qui tend à s'implanter jusque parmi les nations réputées les plus prospères et les mieux réglées, rendra de plus en plus nécessaire le recours aux principes chrétiens et leur application. L'on parle beaucoup des progrès grandissants de la République des États-Unis, mais il faut voir aussi le revers de la médaille. Tant que, grâce à des ressources d'expansion toujours nouvelles, la prospérité générale put se maintenir, on ne sentit pas la pression qu'opère le développement progressif d'un capitalisme égoïste et rapace, mais les vingt dernières années ont amené un changement complet. A l'heure présente se produit un appauvrissement des masses populaires parallèlement à une accumulation de richesses dans un petit nombre de mains, et cela avec une rapidité inconnue même en Europe. La domination des hommes d'argent commence à menacer l'État lui-même, et la puissance de cette ploutocratie est gigantesque. La munificence si souvent célébrée des rois des chemins de fer à l'égard des émigrants, s'allie à un intérêt bien entendu. Il leur semble plus avantageux de faire crédit aux enfants laborieux de l'Europe de leur transport dans l'Ouest, de leur faire crédit de terres incultes et de les aider à tenir sur leurs jambes, que de favoriser l'accroissement du prolétariat dans les villes. Les terres concédées aux chemins de fer y gagnent de la valeur, et les nouveaux fermiers sont, avec le produit de leur culture, entièrement à la merci de leurs prétendus bienfaiteurs. Aussi ne saurait-on s'étonner que les évêques prennent en main la défense des faibles, comme l'a fait naguère Son Em. le cardinal Corrigan, archevêque de New-York, dans un article publié par le *Metropolitan Magasin* :

« L'ouvrier, dit-il, a ses droits imprescriptibles aussi bien

que sa dignité. Inséparable de ses droits est la prérogative de s'organiser ou d'organiser des associations pour sa protection et sa défense. Il est conforme à la nature que ceux qui ont des intérêts communs, se réunissent pour les défendre. Nos associations ouvrières modernes sont les filles légitimes des anciennes corporations. De nos jours, la tendance dominante dans toutes les branches du commerce et des affaires est de s'organiser... Il serait injuste de refuser aux ouvriers le droit de se réunir, parce que peut-être des abus peuvent en résulter, aussi bien qu'il serait injuste de le refuser aux capitalistes, parce que ceux-ci emploient leur argent à exploiter et à opprimer les pauvres... Les prérogatives que nous revendiquons pour les classes laborieuses ne doivent pas le moins du monde être conçues comme devant préjudicier aux droits et à l'indépendance des patrons. Il ne faut pas qu'aucun conflit puisse surgir entre le travail et le capital, car l'un et l'autre sont nécessaires au bien général et sont solidaires l'un de l'autre. Une guerre entre les patrons et les ouvriers est aussi déraisonnable, aussi préjudiciable au corps social que le serait au corps humain une guerre entre la tête et les mains..... Quiconque souffle la discorde entre les capitalistes et les ouvriers est ennemi de l'ordre social. Aussi devrait-on condamner toute mesure qui protège une classe au détriment de l'autre. Un bienfaiteur de l'humanité est celui qui travaille à améliorer les rapports entre les patrons et les ouvriers et à supprimer les motifs de mécontentement respectif... »

On le voit, l'éminent archevêque de New-York préconise le système d'associations autonomes. Grâce à elles, l'homme s'habitue à agir de concert avec ses associés dans le cercle des intérêts qui lui sont propres, et dans ce gouvernement de *sa* chose, il trouve une préparation et comme un noviciat au gouvernement plus ardu de la chose publique. En dehors de là il n'y a plus que le gouvernement absolu d'un César ou, ce qui est peut-être pire, ce qui d'ailleurs marche très bien d'accord avec la dictature, le gouvernement d'une bureaucratie omnipotente et tracassière.

IV. — En Belgique, le ministère catholique accomplit consciencieusement ses promesses et répond au mouvement de réformes provoqué par les grèves et par les soulèvements de 1886, en cherchant à donner suite aux enquêtes qui en avaient été la conséquence immédiate.

Une loi sur la réglementation du travail des femmes et des enfants a été votée par la Chambre en août, avant la clôture de la session ; les principales dispositions de cette loi interdisent d'employer des enfants âgés de moins de 12 ans ; défendent d'employer les enfants et les adolescents à un travail de plus de 12 heures par jour, divisées par des repos dont la somme ne sera pas inférieure à une heure et demie ; déterminent que les femmes ne peuvent être employées au travail pendant les quatre semaines qui suivent leur accouchement ; interdisent le travail de nuit pour les femmes, et pour les enfants et adolescents au-dessous de 18 ans, etc.

Le ministère vient de déposer sur le bureau de la Chambre un autre projet de loi sur les unions professionnelles. Voici, en résumé, quelle est l'économie de ce projet :

La personnification civile est accordée par l'article 1er aux unions formées exclusivement pour l'étude et la défense de leurs intérêts professionnels entre personnes exerçant, dans l'industrie, le commerce ou l'agriculture, soit la même profession ou le même métier, soit des professions ou métiers similaires ou connexes, c'est-à-dire concourant à un même produit industriel.

Conditions de la personnification civile : enregistrement des statuts et de leurs modifications ; nationalité ou naturalisation belge des directeurs ; la propriété immobilière restreinte aux bâtiments nécessaires aux bureaux, écoles techniques, bibliothèques, collections, laboratoires ou champs d'expériences des unions ; cette propriété soumise à une taxe de cinquante centimes par franc du principal de la contribution foncière, pour compenser les droits de mutation ; les libéralités seront soumises à l'autorisation officielle.

Nous applaudissons de grand cœur à ces réformes et à ce

premier pas vers le retour au régime corporatif, mais nous devons faire observer que les concessions faites sont encore parcimonieusement mesurées, et que le droit de propriété accordé aux futures unions professionnelles est soumis à des restrictions qui le rendent insuffisant. Mais ce n'est là qu'un premier pas, espérons-le, dans la voie toute nouvelle de réorganisation du travail, où le gouvernement belge ne s'avance encore qu'avec bien des hésitations. Il faut néanmoins lui en savoir gré; il revient de si loin et les préjugés libéraux sont encore si puissants dans ce pays.

V. — Chez nous, la dernière Chambre a laissé à la nouvelle un formidable portefeuille de projets de loi en souffrance sur diverses questions absolument urgentes de réformes économiques et sociales, et il nous semble que, dans le désarroi actuel des partis politiques, les conservateurs auront tout à gagner en portant de ce côté toute leur activité. Tout ce qui se passe vient prêter un précieux appui à l'attitude que prend le comte Albert de Mun vis-à-vis des questions de politique pure. En faisant passer avant tout les revendications religieuses et populaires, l'éloquent député du Morbihan montre qu'il comprend à merveille les besoins de notre temps et de notre pays. L'on ne rendra le peuple à Dieu qu'en lui montrant que Dieu est bien réellement son Père, et que cette paternité a pour conséquence sociale une fraternité humaine et chrétienne, basée sur l'amour et sur la justice. Nos sénateurs ne paraissent pas se hausser au niveau de ces pensées. Ils viennent de rejeter, malgré les éloquentes objurgations de M. Chesnelong, un amendement présenté par le vaillant sénateur et qui interdisait le travail de nuit pour les femmes. Nous regrettons que M. Buffet, de qui nous attendions mieux dans cette circonstance, se soit levé pour combattre l'amendement de M. Chesnelong. Le Sénat aussi, fidèle aux traditions sectaires et libérales, a repoussé un amendement de M. Le Guen qui assurait aux ouvriers le repos du dimanche. C'est, en vérité, bien mériter du peuple, et il faut avoir perdu le sens pour ne pas comprendre que de pareils votes

font plus pour déchaîner les mauvaises passions, qu'une foule de discours incendiaires.

VI. — Les illustres législateurs feraient bien de méditer ces belles paroles d'un grand industriel lyonnais qui n'est pas des nôtres, mais qui est animé des sentiments les plus élevés, et qu'un accès de bon sens du suffrage universel a envoyé siéger à la nouvelle Chambre.

« L'erreur, dit M. Aynard, serait de croire qu'en économie sociale on peut se contenter de la simple justice, c'est-à-dire de l'observation stricte des lois économiques qu'on croit inexorables. Les lois économiques sont certaines et doivent être obéies ; elles règlent par la liberté, et soumettent à une concurrence nécessaire les mouvements du travail humain. Mais ces lois ne sont que le résultat de l'expérience et de l'observation, qui les découvrent comme le meilleur moyen de développer et de féconder le travail ; elles ne sont point inviolables à la manière des grandes lois physiques. Si elles sont fondées sur la nature, on peut leur appliquer le mot de Bacon sur l'art : c'est que, pour les appliquer, l'homme doit s'ajouter à la nature. Lois non écrites et dépourvues de sanction apparente, elles doivent être suivies par chacun en interrogeant une conscience mise en présence de Dieu. User d'un homme et user d'une machine seront des choses éternellement différentes aux yeux de la morale ; il n'est point de lois fatales, naturelles ou, à plus forte raison, économiques, qui puissent autoriser celui qui emploie à ne point remplir son devoir envers celui qu'il emploie. L'économie sociale ne serait qu'une statistique raisonnée, si elle ne s'appuyait point sur ces principes. Pour nous, en fondant le travail affranchi sur le spiritualisme, en réclamant la part de la conscience et de la pitié dans la lutte des intérêts matériels, nous ne faisons que suivre la plus ancienne et la plus haute des traditions lyonnaises.

« Arrivés au point dangereux de la civilisation où nous sommes, avec toutes nos richesses, nos sciences, nos lois humaines et justes dans leur généralité, nos libertés en-

tières, il n'y a point à regretter le passé, ou à se jeter au-devant d'un avenir chimérique. Il ne reste plus une révolution à faire, si ce n'est la révolution morale qui peut seule faire lever de nouveau sur nous l'immense et splendide aurore de justice, d'humanité et de paix que nos pères ont entrevue en 1789. »

G. DE PASCAL.



CHRONIQUE

SOMMAIRE : Bienheureux Perboyre et Chanel. — Université catholique de Washington. M. Harrisson. — Suppression de traitements ecclésiastiques. — Laïcisations. — Aggravation de la loi militaire contre le clergé et de l'impôt contre les congrégations autorisées. — Loi contre le monopole des pompes funèbres. — Déclaration ministérielle. — Nouveau ministre de la marine — Les allumettes et M. Rouvier.— Validations et invalidations.— Sénat : le travail de nuit des femmes et des enfants maintenu ; le dimanche obligatoire repoussé. — Congrès catholique de Lille. — Rentrée des Facultés catholiques. — Mgr Lagrange, évêque de Chartres. — Mgr Jauffret, évêque de Bayonne. — Brésil. — Hongrie. — Bohême : Jean Huss. — Tyroliens. — Allemagne et Russie. — Italie. — Congrès anti-esclavagiste de Bruxelles. — Le procès de Wadovice.

Le Martyrologe vient de s'enrichir de deux nouveaux noms. Les solennités de la béatification du vénérable Perboyre ont eu lieu au Vatican le 10 novembre, celles du vénérable Chanel le 17. Ces imposantes cérémonies ont revêtu cette fois un caractère plus touchant par la présence des ouvriers français, placés au premier rang de l'assistance. On sait que le Saint-Père avait donné l'ordre d'avancer la date de ces fêtes, afin que nos pèlerins pussent y prendre part.

N'était-ce pas deux grands ouvriers de Dieu que Sa Sainteté plaçait sur les autels ? Ceux-ci après leurs sueurs ont donné leur sang pour le salut des âmes ; ceux-là donnent chaque jour leur dur labeur à la terre ou à l'usine pour leur arracher le pain quotidien. Ensemble à la peine, ils se trouvaient ensemble à l'honneur sous les voûtes de l'église mère et maîtresse du monde entier. Admirable rapproche-

ment, bien fait pour élever les cœurs jusqu'au grand Ouvrier de la terre et des Cieux, jusqu'à Celui que les Juifs appelaient autrefois l'*ouvrier*, *le fils de l'ouvrier!* Grande leçon pour les gouverneurs des peuples ! La question sociale serait vite et merveilleusement résolue, si le Christ et son Vicaire étaient écoutés et suivis ! Les enseignements de Léon XIII au pèlerinage ouvrier contribueront à en avancer la marche vers une solution chrétienne, la seule solide et durable. Espérons-le.

Tandis que la piété filiale des dix mille ouvriers de France consolait l'auguste captif du Vatican, la Providence lui offrait en Amérique un autre sujet de joie. Evêques, prêtres et fidèles, groupés autour des cardinaux Gibbons et Taschereau, de Mgr Satolli, délégué du souverain Pontife, célébraient solennellement, à Baltimore, le centenaire de l'organisation de la hiérarchie catholique aux Etats-Unis, et inauguraient l'Université catholique de Washington. L'Etat s'associait à l'Eglise dans cette superbe manifestation. Le président de la grande république américaine assistait aux fêtes, prenait part au banquet et témoignait aux évêques une grande satisfaction pour la belle œuvre scientifique due à leur féconde initiative et à la princière générosité de quelques fidèles. M. Harrisson, protestant, chef d'un pays en grande majorité protestant, affirmait hautement que l'enseignement supérieur catholique donnerait d'excellents citoyens aux Etats-Unis. Tout le pays a fait un sympathique écho à ce noble langage.

Si une pareille attitude de la part du président de la république américaine console nos cœurs chrétiens, elle attriste, d'autre part, nos cœurs français, par les douloureuses comparaisons qu'elle appelle. Quelle différence avec le président de la république française et avec les hommes qui prétendent être l'unique et souveraine personnification du gouvernement républicain dans notre catholique pays ! Non seulement aucune parole amie ne tombe de leurs lèvres, mais les mesures les plus hostiles se préparent et se complètent.

Aux 55 suppressions de traitements ecclésiastiques que



nous signalions dans notre dernière chronique, nous devons en ajouter plus de 40 nouvelles, dont 27 pour la seule Ardèche.

Les laïcisations d'écoles, aussi ruineuses pour les finances que désastreuses pour les âmes, marchent bon train et la loi militaire sera appliquée au clergé avec toute la rigueur qui l'a inspirée. Quelques-uns des modérés qu'abritent le *Temps* ou le *Journal des Débats* semblaient vouloir édulcorer cette dernière dans la pratique. Le Conseil d'Etat vient de l'aggraver encore par le règlement d'administration publique concernant les dispensés, dont la loi du 15 juillet 1889 avait laissé le soin au gouvernement. On y lit, entre autres choses, qu' « à partir de 26 ans le dispensé est tenu de produire un certificat de l'autorité ecclésiastique constatant qu'il appartient au clergé séculier et qu'il est rétribué, à ce titre, soit par l'Etat, le département ou la commune, soit par l'établissement public ou d'utilité publique, laïque, ecclésiastique ou religieux, légalement reconnu, auquel il est régulièrement attaché. Ce certificat est visé, après vérification, par le ministre des cultes. » De sorte qu'il ne suffit plus, pour être dispensé, d'être ministre d'un culte reconnu par l'Etat, mais qu'il faut de plus être payé comme tel par l'Etat, ou par un établissement légalement reconnu, et appartenir au clergé séculier. Voilà qui facilitera singulièrement les opérations contre les jeunes curés, dont le traitement sera supprimé par le bon plaisir ministériel. A 26 ans, la vérification du certificat constatant qu'ils ne sont plus rétribués, deux gendarmes les emmèneront à la caserne pour deux ans ! Bienheureux seront-ils, si on ne les traduit pas en conseil de guerre pour désertion à l'intérieur ! Ainsi seront payés les trimestres échus.

La Cour de cassation partagera les lauriers du Conseil d'Etat. Un arrêt du 25 novembre, rejetant un pourvoi introduit par les Frères des Ecoles chrétiennes, contre l'Enregistrement, vient d'aggraver singulièrement la situation des congrégations religieuses autorisées. Elles devront payer un droit de succession (9 % environ), à la mort de chacun de leurs membres ou à leur sortie de la congrégation.

Par une odieuse fiction, on considère chacun des membres comme copropriétaire et la congrégation comme héritière de sa quote-part. D'où le nom de taxe d'accroissement donné à ce nouvel impôt.

En vérité, chaque membre ne possède rien, puisque, de par l'Etat lui-même, la congrégation est propriétaire, et qu'en cas de dissolution, ses biens ne seraient pas partagés entre ses membres, mais répartis en œuvres de bienfaisance ou à des congrégations similaires. D'ailleurs, pour suppléer à la perte subie par le Trésor, à cause de l'absence de succession pour ces sortes de biens, les congrégations autorisées payent déjà, sous le nom de taxe de mainmorte, un impôt annuel de 70 centimes par franc, sur le principal de la contribution foncière. Comme le pourvoi introduit par les Frères des Ecoles chrétiennes suspendait la perception de cette taxe d'accroissement, elle sera réclamée à toutes les congrégations autorisées pour tous leurs membres morts ou autrement sortis depuis le 28 décembre 1884, époque de la promulgation de la loi.

Ainsi va l'apaisement qu'on nous faisait entrevoir après les élections. On ne tuera pas nos pauvres religieux ou religieuses, on les fera mourir.

Ni le Sénat ni la Chambre des Députés n'empêcheront l'accomplissement de l'iniquité. Du Sénat est revenue à la Chambre la loi qui prépare la ruine des fabriques de nos églises, surtout dans les grandes villes, par la suppression du monopole des pompes funèbres. Elle sera votée sûrement. Personne n'y gagnera rien, sauf peut-être quelque juif marchand d'objets religieux, de cierges, etc., mais le culte catholique y perdra l'un des derniers moyens de s'entretenir, moyen accordé par le législateur en compensation des biens pillés par la Révolution.

Une déclaration ministérielle a été lue aux deux Chambres le 19 novembre. Désireux de contenter tout le monde, le ministère, après s'être félicité du résultat des élections, ne dit rien qui puisse faire plaisir à personne. S'il le disait, pourrait-il le tenir, sans mettre aux prises des ambitions rivales qui partagent cette Chambre comme elles divisaient sa devancière ?

Le ministère s'est présenté avec un membre nouveau. M. Barbey, ancien ministre, a remplacé l'amiral Krantz au département de la marine. C'est un triomphe de plus du civil sur le militaire, triomphe regrettable, qui a eu pour premier fruit la subordination du commandement militaire au gouvernement civil au Tonkin et dans nos colonies de l'Indo-Chine. Triste retour à l'état de choses qu'inaugura Paul Bert et qu'on avait sagement abandonné.

Les allumettes ont failli faire sauter le ministère entier, et particulièrement M. Rouvier, ministre des finances. Battu sur le monopole de la Compagnie financière qu'il soutenait, il a été relevé par un vote de la Chambre se déjugeant à deux jours de distance. Dans l'intervalle, les agiôteurs perspicaces ont fait double coup dans la bourse du naïf peuple par la hausse et par la baisse des actions de la Compagnie, qui sera définitivement remplacée par l'Etat dans l'exercice du monopole.

La Chambre des Députés, ayant élu M. Floquet pour son président, a immédiatement commencé la validation de ses membres. Le scandale de l'invalidation des conservateurs a été moins grand que par le passé; mais il a été maintenu en particulier contre MM. Dillon et Revest, boulangistes, Arnault, du Mesnildot, Dupuytren, etc., etc., dont les suffrages présentaient des majorités beaucoup plus fortes que celles de bon nombre de républicains validés avec empressement. Pour cette Chambre nouvellement éclose, comme pour M. Carnot arrivant à la présidence de la République : « la droite, voilà l'ennemi. »

Le Sénat a émis deux votes affligeants pour tous ceux qui font reposer la prospérité des peuples sur la religion et la moralité. Le premier a eu lieu au sujet du travail de nuit des femmes et des enfants dans les manufactures. M. Chesnelong, d'accord avec le radical Tolain et le ministère Tirard, en proposait l'interdiction! 125 voix, contre 110, l'ont fait échouer. On a été généralement fort surpris de voir M. Buffet prendre parti contre l'amendement et contribuer à son échec par son discours. Il y a vingt ans que nous trouvions toujours en meilleure compagnie l'homme

qui, dans les derniers temps de l'Empire, affligea tous les cœurs catholiques par l'odieuse proscription des monnaies pontificales. Son intervention malheureuse réveille spontanément un souvenir que nous aurions voulu oublier.

Le second vote concernait la fixation au dimanche du jour de repos obligatoire hebdomadaire. Après un discours impie de M. Charles Ferry, le digne frère de Jules, l'amendement de M. Le Guen a été repoussé par 170 voix contre 87. Triste majorité, toujours grossie et compacte dans la lutte contre Dieu !

Et cependant l'Exposition avait vu un congrès, composé des éléments les plus divers, présidé par des sénateurs, préconiser presque à l'unanimité le repos du dimanche. Notre Sénat s'empresse de refuser son concours.

A côté des sujets de tristesse, il y a heureusement plus d'un sujet de joie. Nous avons déjà signalé l'heureux succès du pèlerinage des dix mille ouvriers français à Rome et les belles fêtes en l'honneur de nos deux bienheureux compatriotes Perboyre et Chanel. Les catholiques de Lille ont brillamment tenu leur congrès annuel, du 20 au 25 novembre. La plupart des questions qui nous intéressent, y ont été de nouveau agitées et traitées avec compétence.

Nos Universités ont eu de belles séances solennelles d'ouverture à Lille, à Lyon et à Paris. Les sympathies de NN. SS. les évêques, l'empressement des fidèles ont mieux paru encore que les années précédentes. Partout les rapports des doyens des facultés ont constaté les progrès de l'enseignement supérieur catholique. Un groupe de professeurs de l'Université lilloise vient de fonder la *Revue de Lille*, destinée à défendre de son côté les mêmes causes que l'*Université Catholique*, heureuse de souhaiter la bienvenue à sa jeune sœur.

Par décret du 30 novembre, M. l'abbé François Lagrange, chanoine titulaire de Paris, a été nommé évêque de Chartres, en remplacement de Mgr Regnault. Le nouvel évêque est bien connu par ses écrits dans le monde des lettres. Les histoires de *Ste Paule* et de *St Paulin de Nole*,

la *Vie de Mgr Dupanloup*, dont il fut le grand vicaire, ainsi qu'un assez grand nombre d'articles de revue, l'avaient signalé à l'attention des catholiques. M. Lagrange, né en 1827, à Dun-le-Roi (Cher), est âgé de 62 ans. Au dernier moment nous apprenons que M. l'abbé Jauffret, chanoine de Marseille, ancien directeur de l'école Belsunce, né le 4 décembre 1833, à la Ciotat, vient d'être désigné pour occuper le siège de Bayonne, vacant par la mort de Mgr Fleury-Hottot. Deux sièges restent encore à pourvoir : Saint-Dié et Bordeaux.

Du Brésil il nous est venue une nouvelle aussi grave qu'imprévue. Dom Pedro II a cessé de régner. Un général mécontent et récemment puni, soulève la garnison de Rio-de-Janeiro, proclame la république et établit un ministère, dont il est le chef. Le lendemain, l'empereur est embarqué pour l'Europe avec beaucoup moins d'égards qu'on ne l'avait d'abord dit. Deux jours ont suffi, les 16 et 17 novembre, pour accomplir ce changement. Le royal exilé vient d'arriver à Lisbonne ; il ira passer l'hiver à Cannes.

On a beaucoup discuté les causes de cette chute. Les uns y ont vu principalement les suites de l'abolition de l'esclavage; d'autres, l'influence des Etats-Unis, désireux d'obtenir la prépondérance sur tout le nouveau monde; d'autres, l'influence des loges maçonniques, très puissantes au Brésil, et qui ont créé de si graves difficultés à l'Eglise catholique. D'autres enfin y ont vu la faiblesse de l'empereur, plus occupé de littérature et de sciences que du gouvernement de son peuple. Au moment où il tombait du trône, M. Fallières lui décernait les palmes d'officier d'Académie. N'est-ce pas ridicule ? Ce qui paraît certain, c'est que le cosmopolitisme maçonnique est le principal artisan de cette chute. Quoi qu'il en soit, le seul trône debout dans les deux Amériques vient de tomber, et l'Eglise du Brésil peut s'attendre à de nouvelles épreuves.

La vieille Europe passe, elle aussi, par de singulières agitations. En Hongrie, le ministre Tisza ne peut plus se faire entendre dans le parlement, tant sont violentes les interruptions qui l'accueillent lorsqu'il essaye d'y justifier

sa conduite et celle de son gouvernement. Les séances les plus agitées de notre défunte Chambre étaient pâles à côté de ce qui se passe au parlement de Buda-Pesth. Les juifs y perdront un ministre selon leur cœur. C'est dire que nous ne le regretterions pas ; mais que vaudrait le successeur ?

A l'autre extrémité de cette pauvre Autriche, en Bohême, se tiennent aussi des séances non moins orageuses. Les jeunes Tchèques, nom des nouveaux députés du parlement de Prague, veulent, à tout prix, la glorification de Jean Huss. Il paraît que les lauriers décernés à la mémoire de l'infâme Giodano Bruno ont empêché ces nouveaux hussites de dormir. Ils veulent pour leur « héros », au grand et juste scandale des vieux Tchèques, dont le prince de Schwarzemberg a hautement exprimé l'indignation, un bas-relief à la façade du musée national de Prague. Ils y ajouteront une colossale statue sur l'une des principales places de la ville. Juifs et francs-maçons sont partout les mêmes ! Un décret impérial vient d'ajourner la Diète pour quelque temps.

A côté de ces manifestations écœurantes, saluons les vaillants Tyroliens, qui ont décidé la formation d'un centre catholique au sein du parlement autrichien. Il est grand temps d'aviser, sinon la monarchie et la nation autrichiennes sombreront. Ses deux alliés sont tout prêts à partager les dépouilles.

Le bruit court que l'empereur d'Allemagne va marier sa sœur avec le czarewitch. Cet événement serait de nature à refroidir nos sympathies si vives pour la Russie. Au fond, la France, dont les enfants sont toujours les fils aînés de l'Eglise, n'a-t-elle pas trop grande confiance dans les sentiments d'une nation schismatique et persécutrice de la foi catholique ? L'avenir pourra nous le dire, bientôt peut-être. Le roi d'Italie a ouvert le parlement, à Rome, le 25 novembre, par un discours solennel. Comme toutes les pièces de ce genre, ce discours est optimiste, afin de donner confiance aux malheureux sujets, si éprouvés par la rupture des traités de commerce. Le roi en augure le rétablissement à

la suite de l'abolition des taxes différentielles, sottement établies contre nous à la frontière. Nous verrons si les francs-maçons qui nous gouvernent oseront faire vivre à nos dépens nos pires ennemis. Comme le discours de Guillaume, le discours de Humbert est à la paix : *Dicentes pax, et non erat pax.* Commentaire explicatif : Des généraux italiens et allemands tiennent ensemble une grande réunion en Italie, et M. Crispi fait demander au parlement 28 millions de crédits extraordinaires par le ministre de la guerre et 5 millions pour celui de la marine. Tout à la paix !

Afin de relever les ruines, on multiplie les iniquités. La Chambre des Députés vient de voter, presque sans discussion, la loi confisquant les biens des œuvres pies, au grand dommage des pauvres, qu'elles secouraient admirablement.

Arrêtons-nous, en finissant, sur un autre spectacle. Un grand congrès antiesclavagiste s'est réuni à Bruxelles le 18 novembre, et a tenu plusieurs séances importantes sous la présidence du prince de Caraman-Chimay. Un grand nombre d'États y étaient représentés. A cette occasion, le cardinal Lavigerie a fait hommage à S. M. le roi Léopold II des documents sur la fondation de l'œuvre antiesclavagiste, publiés à l'occasion de la conférence de Bruxelles. Pourquoi le congrès n'a-t-il pas fait une large place à l'éminent apôtre de cette belle œuvre ? A-t-il pris ombrage de l'influence religieuse que représente le cardinal ? On le dirait, à voir le soin avec lequel il discute les moyens matériels d'empêcher l'infâme trafic des esclaves, moyens puissants et indispensables sans doute, mais insuffisants, s'ils ne sont au service de la force morale et religieuse. Sans la croix, les stations de police, les bateaux à vapeur sur les grands lacs, les routes et les voies ferrées n'y feront rien. Ces moyens ont-ils empêché de mettre à nu, ces jours derniers, une véritable traite des blancs, organisée, en pleine Europe, en Galicie et dans les ports d'embarquement de l'Allemagne du Nord ? Sous prétexte d'émigration, quelques douzaines de juifs, d'employés de chemins de

fer, de fonctionnaires publics, même de gendarmes, s'enrichissaient honteusement.

La Cour d'assises de Wadovice (Galicie), appelée à juger ce monstrueux procès, nous apporte ici d'épouvantables révélations.

Non, non, là où Dieu n'est pas avec son Christ, l'homme devient trop facilement le pire ennemi de l'homme : *homo homini lupus*. L'histoire ancienne et moderne en fournit les preuves. L. C.

8 décembre 1889.



BIBLIOGRAPHIE

Apologie des Christenthums (Apologie du Christianisme), *von* Paul Schanz, *professor der Theologie an der Universität Tübingen*. — 3 B. in-8°, 354, 486, 451 pp. — Fribourg en Brisgau, Herder. 1887-1888.

Le docteur Schanz a terminé, l'année dernière, la publication de l'important ouvrage qu'il avait entrepris pour défendre la religion chrétienne contre les attaques du rationalisme moderne et de la science incroyante. C'est à l'heure actuelle le meilleur travail sur la matière. L'auteur y a résumé le cours d'Apologétique qu'il a professé de nombreuses années à Tübingen. Son intention n'a pas été cependant d'écrire un ouvrage d'école, un manuel, mais plutôt d'offrir un travail, où l'on trouverait librement traitées les questions fondamentales, intéressant tout homme qui réfléchit. Il n'a pas voulu entrer dans tous les détails ; ceux qui désireront une discussion plus étendue trouveront dans la bibliographie abondante qui accompagne chaque article, de nombreuses indications de livres ou de travaux sur

ces matières. Nous ne pouvons, on le comprend, suivre l'auteur dans tout le développement de son œuvre; nous serons même obligé, vu le trop grand nombre des questions traitées, de restreindre notre analyse aux propositions principales, qui indiqueront au moins les principes et l'enchaînement de l'argumentation.

L'ouvrage est divisé en trois parties : dans la première, *Dieu et la nature*, le sujet est étudié surtout au point de vue des sciences philosophiques et naturelles. Le docteur Schanz définit d'abord l'Apologétique et la distingue soigneusement de la Dogmatique. Il en fait ensuite l'histoire depuis son origine, qu'il découvre dans les écrits de l'Ancien et du Nouveau Testament; les Juifs, Notre-Seigneur et les Apôtres ont été les premiers apologistes. Les diverses phases de l'Apologétique sont marquées par la naissance du Christianisme, son triomphe à l'époque de Constantin et la réforme protestante.

Apès cet exposé historique, le docteur Schanz aborde son sujet. L'objet de l'Apologétique étant la religion, on doit à l'aide des sciences ethnographiques et historiques établir le fait même, l'existence de la religion chez tous les peuples, démonstration qui constitue pour l'existence de Dieu l'argument *ex consensu gentium*.

Mais quelle a été l'origine de la religion? Les hypothèses explicatives ont été nombreuses. L'auteur les expose, les discute, s'attachant plus spécialement à l'ontologisme et au traditionalisme. Ces discussions préliminaires nous conduisent à l'objet même de la religion : Dieu.

On faisait appel autrefois à la métaphysique pour établir l'existence de Dieu; de nos jours c'est surtout contre les attaques des sciences naturelles et physiques que nous avons à défendre l'être de Dieu. C'est en particulier contre l'évolutionnisme qu'on doit lutter. Or, sur quatre points principaux cette théorie a été incapable d'expliquer l'univers indépendamment de l'existence d'une cause première.

La science nous conduit jusqu'au commencement des choses, qu'il s'agisse des hommes, des animaux, des plantes, des minéraux, de la terre ou des corps célestes. Tout peut s'expliquer jusqu'à ce que l'on arrive à la matière primordiale sur l'origine de laquelle on n'a rien à dire de sensé. La matière serait-elle donc éternelle? Mais son développement ne peut être compris ans le mouvement; il n'est aucune matière immobile. D'où

vient alors le mouvement? La science se tait. En outre, tout commencement suppose une fin, et le commencement et la fin nécessitent l'existence d'une cause plus haute, transcendante. Si nous considérons maintenant la matière vivante, nous constatons que toute explication mécanique de la vie a été insuffisante pour montrer le passage de l'inorganique à l'organique. La vie végétative et animale avec ses développements, ses états divers, ses genres, ses espèces a résisté à tous les efforts qu'a faits le darwinisme pour établir que toutes les formes naturelles sont sorties d'un type unique : ici encore est postulé un être organisateur transcendant. Si nous continuons à monter dans l'échelle des êtres, l'existence d'un être pensant, voulant, agissant, tel que l'homme, nécessite l'existence d'un être créateur, personnel, doué des mêmes qualités. La nature a donc eu un créateur et ce créateur a agi pour une fin déterminée. Les évolutionnistes eux-mêmes reconnaissent que la loi de développement suppose un but à atteindre et un principe directeur des variations.

De ces arguments physico-théologiques de l'existence de Dieu l'auteur passe aux preuves morales qui ressortent de l'existence de l'âme et de son immortalité, et comme complément naturel de son argumentation il étudie la création et son histoire, les théories sur l'œuvre des sept jours, le déluge, l'unité et l'ancienneté de l'homme.

La deuxième partie a pour titre : *Dieu et la révélation*. Il y est question de la religion surnaturelle et en particulier de la révélation qui nous vient de N.-S. Jésus-Christ. Il y eut au paradis terrestre une révélation primitive dont nous devons retrouver les traces dans les religions de tous les peuples. Ce qu'on a coutume d'appeler la science des religions essaye de prouver que toutes les religions, parties des commencements les plus humbles, se sont développées peu à peu ; c'est la théorie de l'évolution appliquée à la religion. La recherche exacte prouve au contraire qu'à l'origine il y a eu révélation, tradition puis dégénérescence. C'est la conclusion qu'on est amené à tirer de l'étude que fait le docteur Schanz des religions des différents peuples. Après les religions des Indo-Européens, le bouddhisme lui sert de trait d'union pour arriver aux religions des Chinois ; de ceux-ci il passe aux Chamites, puis aux Sémites. Il termine par les peuples non civilisés. Toutes les religions ont conservé une étincelle de la révélation primitive et préparent celle qui doit venir.

Seul le peuple d'Israël avait gardé intacte la révélation primitive; il l'avait reçue de nouveau et était un terrain choisi pour la recevoir encore. Ici l'auteur discute deux théories très en vogue de nos jours : la théorie grafienne sur la composition des Livres saints, et celle d'après laquelle le Christianisme ne serait pas une religion autonome, mais un développement hérétique du Judaïsme sous l'influence des idées grecques.

Après cette étude extérieure de la révélation, le docteur Schanz recherche quel en est le contenu et la nature; il en montre la possibilité et la nécessité, en détermine les critères, miracles et prophéties, puis arrive à l'étude de nos Livres saints, dépôt de la révélation et garants de sa valeur. Il établit leur crédibilité sur l'histoire du Canon et sur les témoignages que nous ont laissés les Pères de l'Eglise et les écrivains ecclésiastiques; il traite ensuite de l'inspiration des Saintes Ecritures. Enfin il en vient à la révélation dont Jésus-Christ fut l'auteur et l'organe; il s'occupe des Evangiles, discutant les principales questions qui s'y rapportent, le synoptisme des trois premiers et leurs rapports avec le quatrième dont il établit l'authenticité et l'importance pour la connaissance intime de N.-S. Jésus-Christ. A la lumière des textes évangéliques il nous retrace la vie de Notre-Seigneur; puis passant en revue les enseignements du Nouveau Testament sur l'être, la personne de Jésus-Christ, il prouve sa divinité par sa doctrine, ses miracles et l'accomplissement des prophéties. De cet exposé ressort un vivant portrait de Jésus-Christ, Dieu et homme.

La troisième partie a pour titre : *Jésus-Christ et l'Eglise*. De la révélation traitée dans son objet et dans son auteur le docteur Schanz arrive logiquement au corps, à la société qui en a reçu le dépôt et qui est chargée de la transmettre, c'est-à-dire à l'Eglise de Jésus-Christ. Il nous explique d'abord ce qu'a été primitivement l'enseignement de l'Eglise, comment il s'est développé, en s'appuyant sur la révélation et sur la tradition, puis ce qu'était le royaume de Dieu prédit par les prophètes et par le Nouveau Testament. Ces prémisses le conduisent à la notion du mot *Eglise* telle que la présentent les Livres saints, et il traite objectivement la question, en spécifiant quelles sont les marques de la véritable Eglise de Jésus-Christ — apostolicité, unité, catholicité, sainteté — et en prouvant que seule l'Eglise catholique peut prétendre à remplir ces conditions.

Du corps de l'Eglise le docteur Schanz passe à son chef, le

Souverain Pontife, dont il étudie le pouvoir spirituel dans le chapitre sur la primauté de saint Pierre et de ses successeurs, sur l'infaillibilité du Pape. Il conclut son apologie du Christianisme par des pages magnifiques et nourries de faits sur l'Eglise et la civilisation. Non seulement l'Eglise n'a pas été rebelle à la civilisation, mais elle a été la promotrice des plus grands mouvements civilisateurs; c'est elle qui, aux époques barbares, en a conservé le germe et qui l'a plus tard développé. Elle a, pour ainsi parler, façonné l'homme moderne, en l'imprégnant de ses enseignements; l'esprit humain est christianisé jusqu'à la moelle. Le monde vit de Jésus-Christ et de sa doctrine.

Ce rapide résumé, qu'on trouvera probablement un peu sec, suffira, croyons-nous pour faire ressortir la valeur du travail qu'a su mener à bien le docteur Schanz. On aura remarqué que l'auteur, laissant de côté les questions sur lesquelles ne se portait plus l'attention, et où il aurait pu, en suivant ses devanciers, se procurer de faciles triomphes, n'a pas craint d'ouvrir une voie nouvelle, et de combattre ses adversaires modernes sur le terrain qu'ils avaient choisi, en employant les mêmes armes qu'eux. Aucune des objections du rationalisme et du criticisme contemporain n'est restée sans réponse, et l'apologiste trouvera dans l'œuvre du docteur Schanz une riche mine d'arguments à faire valoir, et de points de vue à développer. Nous ne pouvons en terminant qu'exprimer un désir, c'est que l'ouvrage trouve un traducteur qui le mette à la portée du lecteur français. Tous et même ceux qui lisent l'allemand, seront reconnaissants à celui qui se dévouera; car nous sommes obligé de constater que la phrase allemande du docteur Schanz est trop souvent conforme à ce qu'on pourrait croire le génie de la langue, c'est-à-dire obscure.

E. Jacquier.

L'ordre international, par Charles Périn, correspondant de l'Institut de France, un vol. in-8°, ix et 528 p. Paris, Lecoffre.

Les publicistes contemporains dissertent volontiers sur le *droit des gens* ou *droit international*, et les hommes d'Etat surtout font de ces mots un grand usage, et aussi un grand abus. Quel est, en effet, en ce siècle, l'attentat flagrant à la paix des peuples, quel est le scandaleux coup de main d'une nation forte contre une nation faible, qui n'ait été présenté au monde sous le

couvert respectable du droit international et comme l'application d'un principe humanitaire ? En vertu d'une règle de bienséance et de pudeur publique, tout à l'honneur de notre civilisation chrétienne, le droit des gens est invariablement invoqué par ceux qui le violent, et il reçoit ainsi, de ses pires contempteurs eux-mêmes, ce genre particulier d'hommage que le vice rend à la vertu.

L'ouvrage que M. Charles Périn, l'éminent économiste catholique, vient d'écrire sur ce qu'il appelle fort exactement *l'ordre international*, a pour but de rechercher les véritables lois auxquelles les relations de peuple à peuple sont soumises, et par conséquent de discerner et de séparer le vrai du faux dans les nombreuses théories du droit des gens, enfantées depuis qu'on s'est mis plus spécialement à systématiser cette branche du droit, c'est-à-dire dans les temps modernes.

I. Dans la première partie de l'ouvrage, nous rencontrons une étude de la *société internationale*, considérée historiquement d'abord, rationnellement ensuite. L'auteur montre l'antiquité païenne perdant, avec le trésor des vérités religieuses, la notion fondamentale de la fraternité humaine et la plupart des règles élémentaires du droit des gens. Chez les peuples anciens, au lieu du respect des Etats étrangers, au lieu du noble sentiment de l'égalité dans l'indépendance, on ne professe que le culte de la force, l'antipathie et l'hostilité à l'égard du citoyen d'un autre Etat, un patriotisme étroit que chaque religion nationale contribue de tout son pouvoir à rendre jaloux, exclusif, haineux. L'idée des devoirs internationaux, base de tout droit entre les peuples, n'a été répandue dans l'univers que par l'Evangile, venant révéler de nouveau aux intelligences les vérités perdues, et surtout les faisant pénétrer peu à peu dans les cœurs.

L'enseignement de l'Eglise catholique, la pratique et le jeu quotidien de sa constitution essentiellement coordonnée, régulatrice et pacifique, ont fait que les nations chrétiennes, rassemblées dans l'unité de foi, sont arrivées facilement à entretenir des relations amicales en temps de paix, à s'entendre pour la sauvegarde de leurs intérêts communs, et même à s'imposer, dans la guerre, des lois de justice et de miséricorde.

Si le schisme et l'hérésie ont malheureusement divisé la chrétienté, entravé et ralenti le développement normal du droit des gens, en séparant de Rome une partie des Etats modernes, l'in-



fluence, tantôt ouverte et tantôt latente, de l'Evangile continue à se faire sentir dans la marche en avant de l'humanité, et la Papauté est toujours là pour instruire les peuples de leurs devoirs respectifs, pour redresser moralement les torts des princes comme ceux des sujets, et pour offrir aux uns et aux autres un rapprochement dans l'ordre et dans la paix.

II. C'est la *loi des nations* elle-même qui est l'objet de la seconde partie du traité. Où faut-il aller chercher la loi internationale? Laquelle doit-on suivre, de l'école du droit de la nature, de l'école humanitaire, de l'école évolutionniste ou de l'école chrétienne et catholique? M. Périn scrute tour à tour les différents systèmes pour s'arrêter enfin et s'incliner avec respect devant la loi dictée par Celui qui a fait les nations et qui tient leur cœur dans ses mains. « La vérité sociale nous vient, comme toute vérité, de cette chaire où Dieu l'a fait asseoir en la personne du successeur de Pierre. »

A coup sûr les efforts tentés par la philosophie rationaliste pour se passer du dogme chrétien dans la détermination des règles du droit des gens, n'ont point été heureux; et ce que nous connaissons de nos jours, par l'application, d'une prétendue loi internationale nouvelle, c'est-à-dire indépendante du Décalogue et de l'Evangile, n'est pas de nature à nous la faire aimer. A côté, en effet, des erreurs des philosophes plus ou moins séparés de la vérité religieuse, il y a les mensonges intéressés des personnages politiques, et on sait si la casuistique des hommes d'Etat modernes est jamais prise à court d'argument quand il s'agit de dogmatiser dans le sens favorable à leurs affaires.

Les principes anciens en matière d'honneur et de bonne foi internationale deviennent-ils gênants? Le vulgaire semble-t-il admettre difficilement, par exemple, qu'on supprime, sans motif avouable, des nations autonomes, au nom de la théorie des nationalités? Les réformateurs du droit des gens ont la ressource d'en appeler des vieilles maximes, entachées de morale théologique, à un droit nouveau, fondé, cela s'entend, sur la seule raison. On se flatte de donner ainsi le change au public, qui se demande toujours de quel côté est le bon droit, et d'arriver, avec des doctrines complaisantes, nées des besoins du moment, à consacrer, aux yeux de l'opinion, le *fait accompli :* autrement dit, un état de choses que la force brutale a pu amener sans doute, mais qu'elle est impuissante à légitimer, à elle seule, si haut qu'elle le proclame définitif, inattaquable, *intangible !*

M. Charles Périn n'en est pas, on le comprend, pour ce droit international nouveau, qui se déclare indépendant de toute règle divine, afin de se plier mieux à toutes les passions humaines. Cependant, parmi les publicistes qui ont combattu l'enseignement de l'Eglise sur le terrain du droit des gens, l'auteur s'abstient de nommer certains contemporains, tout en réfutant énergiquement leurs erreurs. Faut-il faire de cette omission volontaire un reproche au vaillant écrivain catholique? Nous ne le pensons pas. Il nous semble qu'il a voulu, en cela, éviter tout ce qui aurait pu aigrir la discussion en y jetant tel ou tel nom propre. On ménage ainsi les susceptibilités de ces lecteurs qui, tout en étant disposés à entendre la vérité, sont néanmoins trop prévenus en faveur d'un ami ou d'un ancien maître, pour se rendre à une argumentation où ils sentiraient moins les bonnes raisons de la thèse que les coups portés par un adversaire à une personne déterminée.

Parmi ces jurisconsultes contemporains auxquels M. Périn a certainement songé, tout en taisant leurs noms, est l'un de ses compatriotes le plus en vue, M. Laurent, mort depuis peu après avoir composé, entre autres, de volumineux écrits sur l'histoire du droit des gens, mais dont le talent comme la science ont trop souvent fait naufrage dans l'injure violente et dans l'impiété.

Il convenait qu'un autre savant belge, l'éminent professeur de l'Université de Louvain, entreprît de résumer la véritable histoire du droit des gens et d'en tracer les grandes règles, à la lumière des préceptes évangéliques, avec la modération de langage, la sérénité, enfin l'esprit de charité chrétienne que comporte l'exposition de la vérité.

Tous ceux qui s'occupent d'études juridiques et sociales apprécieront, dans l'ouvrage que nous signalons, en même temps que le mérite du fond, celui de la forme, toujours courtoise et digne du sujet, toujours élevée au-dessus des mesquines passions d'école et de parti. Ce ton calme, du reste, n'enlève rien, dans le livre de M. Périn, à la rigueur des principes. L'auteur demande, en effet, qu'on adopte, pour l'ordre international, « la vérité intégrale, la vérité qui ne souffre ni obscurcissement, ni diminution, ni partage ». Cette vérité sociale, il veut qu'on la prenne telle que le successeur de Pierre l'enseigne : « Arrière l'opportunisme, dont les frayeurs, les hésitations et les habiletés toujours fuyantes, paralysent toutes les forces et finissent par

ôter le sens de la vérité à ceux même qui veulent la servir. » Nous sommes de l'avis de M. Périn, et les conclusions qui se dégagent de son beau et bon livre sont faites pour gagner tout lecteur au même avis. André GAIRAL.

Le duc et la duchesse de Ventadour. — Un grand amour chrétien au XVIIe siècle, par X***. Avec une introduction par M. l'abbé F. LAGRANGE. Paris, Didot.

Sous ce titre, M. l'abbé Lagrange vient de nous donner un livre qu'il me permettra de nommer un roman d'une espèce très particulière. Disons dès l'abord que ce roman est une histoire vraie jusqu'au scrupule et jusqu'à la minutie ; disons encore que M. l'abbé Lagrange est seulement l'éditeur, l'introducteur dans le monde, le répondant de cette œuvre saintement romanesque et puisée dans une chronique de couvent, dans un manuscrit de Carmel. Si romanesque toutefois, qu'il a cru devoir la faire précéder d'explications théologiques, de considérations morales et doctrinales, afin que personne ne pût mal comprendre et mal entendre cette histoire, quelque peu étrange, de l'amour dans le mariage aboutissant à une séparation totale et volontaire de part et d'autre, à la claustration de la femme, au sacerdoce du mari.

Voici le fond de ce récit mystique, aux noms historiques, de ce poème anonyme du cloître :

Au commencement du XVIIe siècle, la fille du prince de Tingry, duc de Luxembourg, fiancée à huit ans, mariée à douze, au duc de Ventadour, donna tout son cœur à cet époux très jeune, très aimable et très brave ; « les tendresses qu'elle avait pour lui, dit la chronique du Carmel, n'étaient pas concevables. »

On l'avait nommée Marie-Liesse à son baptême, en mémoire d'un vœu qui protégea sa naissance et son berceau (1), et des légendes poétiques s'étaient formées autour de ce berceau que visitaient, assurait-on, des colombes blanches. C'était son symbole.

Ainsi se montra-t-elle dans ce château de La Voulte, qui commandait la petite ville du même nom, le Rhône et tout le pays, dans cette forte demeure en laquelle se résumaient les habitudes, l'hospitalité, le luxe surtout des plus grandes maisons

(1) Vœu à N.-D. de Liesse pour obtenir la délivrance de la mère, renouvelé peu après pour obtenir la guérison de l'enfant en danger de mort.



d'alors, dans cette vie princière, mais très chrétienne où, sous la direction de sa belle-mère, elle apprit le monde et la vertu.

Ainsi se montra-t-elle à la cour brillante et lettrée de Marie de Médicis, qui sut respecter la naïve tendresse de ces époux mutuellement épris, bien que la fidélité conjugale fût chez elle, d'ordinaire, plus remarquée que protégée, et surtout qu'imitée.

Ainsi se montra-t-elle encore dans sa retraite d'Avignon, pendant que son cher duc se battait sous Montmorency, avec lui, comme lui, dans les troupes de Condé, de 1625 à 1628. Trois années d'angoisses et de prières, trois années de larmes, versées le plus souvent dans le Carmel, récemment fondé, où, princesse et bienfaitrice, elle avait ses entrées.

Mais quand le cher duc revint « en Avignon » que s'était-il passé ? Avait-elle imaginé d'offrir à Dieu pour lui les plus grands sacrifices ? Et, dans l'atmosphère du Carmel, dans les extases d'une vie souvent contemplative, avait-elle déjà transfiguré son amour ?... Et lui ?... Avait-il prononcé, dans la bataille, quelque vœu héroïque ?... Ce sont suppositions, imaginations peut-être et mystères profonds. Ce que nous savons, c'est qu'à ce retour ils semblèrent s'aimer plus que jamais ; c'est qu'en effet leur tendresse n'avait fait que s'accroître, et que cependant, en se retrouvant, ils se promirent de n'être plus, l'un l'autre, que frère et sœur ; c'est qu'un jour, le 24 septembre 1628, se présentant ensemble à l'église des Carmélites « sans suite et sans carrosses, en présence du Saint-Sacrement exposé, ils offrirent à Dieu, dans la simplicité de leur cœur, leur très pur amour conjugal, le transformant en un très pur amour angélique ».

Deux mois plus tard, le duc guerroyait de nouveau contre les protestants révoltés des Cévennes et du Vivarais. Mais après les sièges de Privas, Castres, Alais, après la défaite et la soumission de Rohan, il revenait à son foyer, devenu si austère, mener avec la duchesse une vie dont le secret transpirait dans le monde sans en être compris : vie d'anachorètes et de moines, vie de prière et de charité, vie de macérations sanglantes et de sacrifices, mais vie dont les aspérités étaient toutes adoucies par leur mutuelle tendresse.

On les bafouait, cela va sans dire ; grands seigneurs, peuple et laquais les insultaient au besoin ; « il faut, disait une suivante, casser la tête du confesseur qui met de telles choses en l'esprit d'une si grande dame !... » Mais à peine entendaient-ils ces

bruits du dehors, et que leur importait? « Leurs âmes, écrit leur historien, avaient passé du côté des choses éternelles. »

A tel point que, les oraisons de jour et de nuit, les jeûnes et les mortifications pratiquées ensemble ne suffisant plus à leur soif d'immolation, ils visèrent et accomplirent, en ce sens, ce qu'on pourrait nommer l'absolu.

Le 19 septembre 1629, la chapelle en laquelle un an plus tôt ils avaient prononcé leurs « angéliques serments » les revoit encore. Mais cette fois avec leurs carrosses, leurs pages, leurs gens, leur suite au grand complet, avec les gentilshommes, les nobles demoiselles et les plus grandes dames de la contrée, convoqués à une fête dont ils ignorent le programme ; l'église est pleine aussi bien que la rue.

La duchesse étincelante de brocards et de pierreries avec ses cheveux blonds qui pouvaient l'habiller tout entière comme ceux des Madeleines traditionnelles, et belle de la pleine beauté de ses vingt ans; le duc l'épée au côté, en costume militaire, « tous deux rayonnants », dit la chronique et l'assistance n'ayant de regards que pour eux. Ensemble ils entendent la messe et communient, ensemble ils se lèvent, leur action de grâces terminée, et la main dans la main, en grande tendresse et en grande pompe, s'avancent dans le vestibule du monastère dont la porte s'ouvre. C'est un coup de théâtre dont le décor est inattendu comme la scène elle-même. Derrière cette porte l'archevêque en ornements pontificaux, le prieur des carmes, le confesseur de la duchesse, toutes les carmélites voilées, leur supérieure en tête que deux sœurs précèdent portant une énorme croix de bois.

Mais on n'a pas le temps de contempler cet appareil imposant. La duchesse s'est jetée aux genoux de son cher duc pour le pardon des fautes et des manquements qu'elle a pu commettre « durant tout le temps qu'ils ont eu le bien de vivre ensemble » ; il s'est agenouillé près d'elle pour demander « aux Pères et au pontife » leur bénédiction, il l'a soutenue jusqu'à la ligne de clôture, d'où elle s'est élancée dans les bras de la prieure, et les portes se sont refermées.

Au dedans, la duchesse est allée se prosterner la face contre terre dans l'église intérieure, elle s'est relevée pour couper elle-même les nattes « dont la nature a royalement paré sa tête » et qui traînent jusqu'à terre ; elle est entrée enfin de plain-pied dans la vie du Carmel, « pour aimer davantage, dit-elle, aimer Dieu et n'aimer qu'en lui son époux toujours cher ».

Au dehors, le duc « remonte seul la nef de l'église avant que le silence de stupéfaction n'y soit rompu et se fait conduire aux capucins pour y prier en paix, laissant la foule, d'abord interdite, éclater bientôt en cris et en larmes. « C'était, rapporte la chronique, un mélange si lugubre et une confusion si étrange de voix, de soupirs, de sanglots, qu'ils eussent attendri les personnes les plus dures de la terre, et qu'ils faisaient fendre de douleur les cœurs des religieuses qui les entendaient du dedans du monastère. »

Douze années se passent, car l'épreuve est longue, douze années pendant lesquelles la duchesse de Ventadour-Lévis confond le Carmel lui-même par sa pénitence, son humilité, sa ferveur ; et dans le monastère de Chambéry qu'elle vient de fonder se passe une autre scène plus grande que nature, complément de la première. C'est aussi le 19 septembre. La duchesse, toujours belle malgré ses longues austérités, ses trente-deux ans, son expérience du monde et du cloître, est de nouveau magnifiquement parée, devant l'autel et près de son époux. La haute noblesse de France et la cour de Savoie sont là, le concours est immense, et, devant ce couple princier que le monde contemple pour la dernière fois, l'émotion monte dans l'assistance comme une marée. En vertu d'une double dispense octroyée par Urbain VIII, le mari, duc et pair de France, va recevoir, avec la tonsure et tous les ordres mineurs, le sous-diconat, la femme prendre définitivement l'habit du Carmel et en prononcer les vœux. La messe suit, à laquelle le nouveau sous-diacre chante l'épître, non loin de la nouvelle carmélite prosternée : c'est là la fin du roman, s'il est encore permis d'écrire ce mot.

Toutefois si le roman est ici l'histoire de cet amour légitime, saint, mais naturel à ses débuts, qui devient à sa fin surnaturel et céleste, non, tout n'est pas absolument terminé.

Bientôt diacre, prêtre, chanoine de l'Eglise de Paris, le duc passe sa vie dans la prière et l'exercice de la charité, il fonde des séminaires et s'occupe de régénérer le sacerdoce ; mais il n'oublie pas son amie, sa sœur, sa sainte femme, qu'il a conduite au sacrifice sans qu'un ange ait arrêté son bras. Du parvis de Notre-Dame à Chambéry, il la retrouve à toute heure, l'espace n'est rien, Dieu les unit.

Marie-Liesse de Sainte-Thérèse, tout en s'élevant pendant seize ans jusqu'aux plus hauts sommets de la vie contemplative, ne perd pas de vue celui qui est toujours son cher duc.

Et chose touchante, c'est même à lui qu'elle rend sa dernière, sa suprême audience.

Etendue sur son lit de mort, n'aspirant plus qu'à la patrie, sourde, pour la première fois, aux commandements du médecin, de sa supérieure, de son confesseur, qui la conjurent ou lui ordonnent d'essayer encore d'un remède, on vient lui dire que l'abbé de Ventadour, le duc, lui demande d'accepter ce remède. « Oh ! dit-elle recouvrant à ce nom la parole et la volonté, je le prendrai de bon cœur ! » Et ce fut son dernier acte.

Redisons ici, avec M. l'abbé Lagrange, que la beauté de ce livre « est dans son sujet même, dans ce drame intime de deux jeunes cœurs, se terminant par cette éclatante immolation du plus bel amour humain au plus généreux amour divin ». Ajoutons que si tout n'est pas imitable chez les saints, tout est le plus souvent admirable. M. DE MARCEY.

La Vénérable Mère Agnès de Jésus, de l'ordre de Saint-Dominique, par la vicomtesse d'USSEL. Paris, Bloud et Barral.

Une révélation du monde invisible est une chose rare, et lors qu'elle se produit, elle rencontre presque toujours l'incrédulité, même chez de bons catholiques. Nous marchons dans la nuit, malgré toutes les découvertes de la science moderne ; nous ne savons quel sera l'au-delà de cette existence qui nous échappe, et quand une lumière, par une grâce spéciale de Dieu, éclaire ce mystérieux avenir, nous fermons les yeux pour ne pas la voir.

C'est rendre un service important à la vérité, que de raconter les faits supérieurs à la suite ordinaire des événements. Une femme du plus grand mérite, Mme la vicomtesse d'Ussel, a fait cette œuvre excellente, en écrivant une nouvelle Vie de la vénérable Mère Agnès de Jésus, prieure des dominicaines de Langeac. Langeac est une petite ville située dans la partie de l'Auvergne qui confine au Languedoc, par le Velay et le Gévaudan, qui l'enclavent.

L'histoire de cette vénérable religieuse est une manifestation, en quelque sorte sensible, palpable, du monde supérieur. A notre époque, où l'on apprécie tant la méthode expérimentale, on peut l'appliquer, en la lisant, à l'étude si attachante de tout ce qui concerne l'existence future. Un miracle, un événement qui dépasse les lois de la nature, c'est une source de joie et d'espérance ; comme ces nouvelles qui nous arrivaient en ballon de

la ville fermée, aux jours néfastes où Paris était cerné. Un fait miraculeux, c'est un signe de vie qui part de la patrie immortelle.

La vie de la Mère Agnès est tout imprégnée d'un parfum surnaturel : Notre-Seigneur Jésus-Christ, la sainte Vierge, les saints, et surtout son ange gardien, lui apparaissaient et s'entretenaient familièrement avec elle, et cela dès ses premières années, qui se sont écoulées dans cette poétique ville du Puy, jusqu'à ses derniers jours.

Cette biographie, si merveilleuse quant au fond, est écrite clairement, avec un naturel et une précision qui enchantent. Mme d'Ussel raconte année par année, sans omettre un seul détail intéressant, cette existence extraordinaire, avec une simplicité élégante, bien appropriée à ce genre de récit.

L'auteur se soumet sans réserve au jugement de l'Eglise, et n'apprécie point les faits inaccessibles à la raison humaine. Mais il en est un que Mme d'Ussel affirme, et avec beaucoup de raison : c'est lorsqu'il s'agit de la mission capitale de la mère Agnès, la conversion à la vie parfaite de M. Ollier. Dans cette question, le doute n'est pas possible : M. Ollier a connu surnaturellement la mère Agnès, il l'a vue avant de savoir même qu'elle existait. Le témoignage du vénérable fondateur des Sulpiciens confirme la réalité de la vision de la prieure de Langeac, à laquelle la Mère de Dieu en personne avait recommandé l'âme de M. Ollier.

La Mère Agnès a donc coopéré à la fondation des séminaires en France.

Les plus sublimes vertus, infatigablement pratiquées par cette humble femme, expliquent la grandeur de ses révélations. Mme d'Ussel en fait un tableau très complet et très harmonieux Concluons avec elle :

« *Tels sont les exemples et les enseignements qu'Agnès, en mourant, laissait à ses sœurs, à ses contemporains, à ceux qui liront sa vie. A nous de la suivre dans la mesure de nos faibles forces et de nos moindres courages! le chemin de la perfection est ouvert à tous.* »

Ce bel ouvrage a les approbations très élogieuses du cardinal Bernadou, archevêque de Sens, et de Mgr Fulbert Petit, évêque du Puy.

X...

Le précepte du Cœur de Jésus, par M. l'abbé TROUILLAT, chanoine honoraire, aumônier de la Visitation de Valence, in-12 de xv-378 p. Lyon, Delhomme et Briguet.

On retrouve dans ces pages l'accent de piété qui distingue l'auteur de la *Vie de Marie de Valence* et de plusieurs autres écrits, auxquels le public religieux a fait le meilleur accueil. M. l'abbé Trouillat est un fervent disciple de saint François de Sales, dont il sait mettre les doux et forts enseignements à la portée de tous les esprits. Dans ce dernier ouvrage, il étudie d'abord le Cœur de Jésus en lui-même et dans son culte ; puis les préceptes de ce divin Cœur envers le prochain, les enfants, les pauvres, les malades, les pécheurs, les ennemis ; enfin, dans une troisième partie, il attaque les vices contraires au précepte du Cœur de Jésus : l'orgueil, la haine et la jalousie, la colère, la détraction, le scandale, l'avarice.

Cette seule énumération montre combien le sujet est heureux et vaste par lui-même. « La vraie charité envers le prochain est peu connue et encore moins pratiquée, écrivait saint François de Sales. Ce discours de l'amour du prochain requiert un traité à part. » Ces paroles de son auteur favori ont encouragé M. l'abbé Trouillat dans la poursuite de son pieux dessein. Nous le félicitons de l'avoir accompli et d'avoir mérité, outre les approbations de Mgr Cotton, évêque de Valence, et de Mgr Vigne, archevêque d'Avignon, une bénédiction particulière de Léon XIII. E. B.

Le Saint Joyeux, ou Vie du B. Crispino de Viterbe, de l'ordre des FF. MM. Capucins, par le R. P. ILDEFONSE DE BARD du même Ordre. Nouvelle édition in-12 de 378 p. Paris, Lethielleux. Prix, 2,50.

Cet ouvrage se recommande à ceux qui se complaisent dans le récit des merveilles que Dieu multiplie autour de ses saints, particulièrement des plus humbles, des plus mortifiés et des plus charitables. C'est à ces trois caractères, en effet, que se distingue entre toutes la vie du B. Crispino de Viterbe, tour à tour jardinier, infirmier, cuisinier, quêteur, quelquefois tout cela ensemble dans son Ordre. Il faut joindre encore à ces vertus, pratiquées à un degré merveilleux, une gaieté inaltérable qui a fait surnommer notre héros *le Saint Joyeux* ! Il mourut à Rome le 19 mai 1750, à l'âge de 72 ans. Puisse cette Vie écrite non pas pour des érudits, bien qu'elle s'appuie sur les documents, mais pour des

fidèles et des fervents, répandre une sainte joie dans l'âme de ceux qui la liront et les affectionner, sinon à des pratiques de pénitence au-dessus de leur vocation et de leurs forces, du moins au travail, aux privations nécessaires, et à tous leurs devoirs de piété et de charité ! X.

I. — **Jérusalem.** — *Son histoire, sa description, ses établissements religieux*, par Victor Guérin. — In-8°, 499 pp. et un plan de Jérusalem. — Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1889.

II. — **L'Architecture du temple de Salomon et le Cantique des Cantiques,** par M. le vicomte de Salignac-Fénelon. — In-8° de 71 pp. — Paris, Roger et Chernoviz, 1889.

III. — **Les Splendeurs de la Terre Sainte.** — *Les sanctuaires et leurs gardiens*, par M. Sodar de Vaulx. — In-8°, 547 pp. — Paris, Bloud et Barral, 1889.

IV. — **Wandkarte von Palæstina** (Carte murale de la Palestine), par R. von Riess. — Fribourg en Brisgau, Herder, 1889.

I. — Dans la troisième partie de son grand ouvrage — *Description géographique, historique et archéologique de la Palestine* —, M. Victor Guérin nous avait promis une étude détaillée sur Jérusalem. Nous espérions qu'il nous donnerait sur l'archéologie de cette ville un travail scientifique où, à l'aide de plans, de levés, de dessins, seraient décrits les monuments, identifiés les emplacements anciens avec les modernes, discutées les principales questions en litige sur la topographie hiérosolymitaine ; enfin, pour préciser notre pensée, un livre où il aurait résumé les travaux anciens et modernes, décrit les fouilles même les plus récentes, et fixé l'état actuel de la science sur Jérusalem ancienne. Depuis lors M. V. Guérin a publié : *La Terre Sainte, — son histoire, ses souvenirs, ses sites, ses monuments*, — deux volumes in-folio, illustrés de magnifiques gravures.

L'ouvrage a plu au grand public, puisque la première édition a été rapidement épuisée. En tête se trouvait une description archéologique de Jérusalem ; elle était à coup sûr bien en harmonie avec l'ensemble de l'œuvre, mais n'était pas du tout ce que nous attendions. Pas un plan, sinon celui de Jérusalem, pas un dessin géométrique ; en place, des gravures qui peuvent être exactes, mais qui ne remplacent pas un levé topographique ou architectural.

Le nouveau volume que publie aujourd'hui M. V. Guérin ne

sera pas encore pour combler nos désirs. La partie archéologique est, ainsi que nous en prévient d'ailleurs l'auteur, à peu de chose près la reproduction de celle qui a été publiée dans l'ouvrage précédent, *la Terre Sainte*. Comme auparavant, un seul plan, celui de Jérusalem, puis quelques discussions sur les questions les plus importantes. Ajoutons cependant que si elles ne sont pas très détaillées, ces discussions sont du moins bien conduites, et présentent les preuves les plus concluantes. C'est à coup sûr de l'excellente vulgarisation archéologique.

L'ouvrage se divise en trois parties : histoire, description et établissements religieux de Jérusalem. La première partie est consacrée à faire ressortir le rôle que Jérusalem a joué dans l'histoire du peuple juif, depuis ses origines jusqu'à la prise de la ville par Titus, et à suivre ensuite ses destinées depuis l'an 70 jusqu'à nos jours. Ce résumé des événements est bon ; mais il sera permis de trouver que, l'auteur nous répétant une histoire bien connue, il eût suffi, au lieu de raconter l'histoire du peuple juif, de s'en tenir aux faits qui intéressaient spécialement l'histoire de Jérusalem.

Nous avons déjà dit ce que nous pensons de la deuxième partie. On trouvera peut-être comme nous que le plan suivi est défectueux. A chaque instant, M. Guérin est obligé de revenir, dans la partie topographique, sur des événements déjà mentionnés dans la partie historique. N'aurait-on pas pu fondre les deux parties en une seule, raconter l'histoire de la ville, et faire, à l'occasion des événements relatés, la description des monuments contemporains, puis exposer les discussions soulevées au sujet de ces derniers? Nous ne saurions d'ailleurs que louer les positions que prend M. Guérin dans ces questions archéologiques. Il déclare que, parmi les identifications de noms ou d'emplacements, les unes sont certaines, les autres douteuses ou fausses. Pour lui, il s'en tient à la tradition toutes les fois qu'il est possible de le faire, et, sauf quelques cas, on peut être de son avis.

La troisième partie est celle qui a été pour nous la plus nouvelle et presque la plus intéressante. M. Guérin y passe en revue tous les établissements religieux fondés à Jérusalem. Il s'attache surtout à nous décrire les plus récents, tels que ceux des Frères des Ecoles chrétiennes, des Missionnaires d'Alger, des Pères dominicains et des ordres de femmes. Nous sommes heureux de constater la large part que la France a prise à ces fondations,

et nous sommes fier de l'influence et de l'autorité que notre pays possède encore à Jérusalem. Nous devrions unir nos efforts pour garder ce haut rang de protecteurs du Saint-Sépulcre et des catholiques d'Orient.

II. — M. de Salignac-Fénelon a d'excellentes intentions; son but, en publiant une monographie sur l'architecture du temple de Salomon, a été de réfuter quelques affirmations hasardées de M. Renan sur cet édifice, et aussi de contredire certaines théories d'archéologues éminents — quelques-uns catholiques — qui ont le tort, à ses yeux, d'accorder trop d'autorité au texte de Josèphe.

Les maîtres et presque les uniques guides de M. de Fénelon sont les Pères jésuites Villalpand et Pailloux; son but avoué est de développer et de fortifier leurs conclusions. On pourrait plus mal choisir; mais en réalité, à quelques différences près, les deux auteurs n'en font qu'un. Or, à notre avis, il ne serait pas superflu, dans ces questions embrouillées et presque insolubles, d'élargir davantage le champ de vision, et de prendre ses renseignements à des sources plus diverses.

L'auteur a bien rempli la première partie de son plan, qui était de prouver que M. Renan n'avait pas donné au temple de Salomon les dimensions qu'indiquent les textes. Sur deux autres points qu'il développe ensuite, il nous permettra de faire des réserves. L'architecture du temple de Jérusalem a-t-elle été absolument originale, et en particulier dégagée de toute influence égyptienne? Hérode a-t-il reconstruit, ou seulement réparé le second temple? M. de Salignac-Fénelon trouvera des savants compétents qui lui affirmeront qu'il n'y a pas eu, à proprement parler, d'art judaïque, et que d'ailleurs un art national quelconque ne naît pas spontanément; il a plus ou moins des attaches quelque part. Qu'Hérode ait rebâti le second temple, au moins dans ses parties au-dessus de terre, les textes de Josèphe à ce sujet sont trop précis pour qu'on en puisse douter.

Le travail de M. de Salignac-Fénelon nous a vivement intéressé, et quoique l'auteur ne craigne pas de prendre des positions où il risque de rester seul, et d'avoir à se défendre contre des spécialistes, nous sommes prêt à l'écouter parce qu'il est de bonne foi et que, de plus, il etudie avec soin les questions.

III. — Madame Sodar de Vaulx n'écrit pas pour les savants, mais pour les âmes pieuses qui voudraient à sa suite visiter les

lieux saints, prier avec elle dans ces sanctuaires vénérés, qui rappellent de si grands événements. Elle a vécu trois ans en Palestine et parcouru le pays tout entier. Nous la suivons de Jaffa à Jérusalem, où elle fait plusieurs séjours ; puis de là à Bethléem, au Jourdain, à Emmaüs, à Béthanie, au Carmel, au Thabor, à Tibériade. Le récit, bien vivant, est entremêlé d'anecdotes piquantes, de récits qu'elle a recueillis sur les lieux, de détails de route, d'incidents de voyage. Nous avons beaucoup goûté la description qui nous est faite des fêtes de la semaine sainte à Jérusalem et de celles de Noël à Bethléem.

Dans une lettre adressée à l'auteur, le Père de Portogruaro, ministre général des Franciscains, fait bien ressortir le caractère du livre. « Les deux parties de votre travail ne se heurtent jamais, l'histoire du passé vient toujours à propos éclairer la description de la situation actuelle. On vous suit avec bonheur d'un pèlerinage à l'autre, et la description des sanctuaires prouve bien vite que vous n'avez pas seulement vu mais habité les Lieux Saints. Vos récits sont attrayants et pleins de vie ; ils s'emparent de l'attention et captivent le lecteur.

Vous avez su mettre en relief l'action franciscaine en Terre Sainte.

L'ordre de Saint-François a gardé du moyen âge, qui l'a vu naître, l'activité silencieuse et cachée, il sait encore bien faire et dédaigne l'art moderne de faire valoir le bien.

En vain le pèlerinage de Terre Sainte est entré dans nos mœurs ; en vain des milliers de fidèles vont chaque année recevoir dans les couvents de Palestine l'hospitalité que vous racontez si bien ; en vain leurs yeux rencontrent dans tous les sanctuaires la bure franciscaine ; ils rentrent chez eux le plus souvent sans se douter des travaux et du martyre six fois séculaire enduré par les Frères Mineurs pour conserver ces sanctuaires et tenir ouvertes ces portes qu'il a été si facile au pèlerin de franchir.

Votre livre leur dira l'activité de ces couvents dont ils n'ont vu que les murs. En vous lisant ils s'arrêteront surpris devant ces écoles, ces ateliers, ces œuvres dont ils ignoraient l'existence parce qu'ils ne les avaient pas vus mentionnés dans les colonnes de leurs journaux. — Ils apprendront peut-être avec stupéfaction ce que les fils de saint François ont dépensé de science, d'habileté diplomatique et de persévérante énergie pour reconquérir et conserver les lieux sacrés que le monde chrétien va si facilement vénérer aujourd'hui. »

Ajoutons toutefois que Madame de Vaulx, tout en s'attachant à faire ressortir l'activité franciscaine en Palestine, n'a pas négligé cependant de nous renseigner sur les autres œuvres catholiques qui, de nos jours surtout, ont reçu de si prodigieux développements.

Nous recommandons ce livre à ceux qui voudront se donner l'illusion d'un voyage en Palestine : quant à ceux qui ont eu le bonheur de visiter la Terre Sainte, ils seront heureux de revoir par la pensée ces lieux qui leur rappellent de si douces émotions.

IV. — Le docteur R. von Riess, qui nous offre aujourd'hui une belle carte murale de la Palestine, qui mesure 82 cent. 1/2 de largeur sur 113 cent. de hauteur, était bien qualifié pour un travail de ce genre. Il a déjà publié une *Géographie* et un *Atlas* de la Palestine; ce dernier était accompagné d'un index où les localités anciennes étaient soigneusement identifiées avec les modernes.

Cette carte murale, aux vives couleurs et d'un dessin très net, est destinée à l'enseignement dans les écoles primaires ou secondaires. Aussi n'a-t-elle pas été surchargée de détails topographiques ni d'un grand trop nombre de noms de lieux.

Les emplacements, les fleuves et les montagnes que nous avons appris à connaître par la Bible ont seuls été indiqués, et encore on s'en est tenu aux plus importants. Cette carte, où sont aussi tracées les routes principales, reproduit l'état de la Palestine au temps de Jésus-Christ ; mais en supplément un carton de la péninsule du Sinaï et du pays de Chanaan nous reporte à l'époque de l'Exode.

La carte est d'un bel aspect; vallées et montagnes ressortent bien, mais son principal mérite sera l'exactitude et la clarté.

E. JACQUIER.

Le Prêtre, d'après l'Ecriture sainte et les Saints Pères et les docteurs de l'Eglise, par D.-A. DE MOLINA, Chartreux. 2 vol. in-12. Paris, Letouzé et Ané, éditeurs.

C'est au prêtre en particulier qu'il a été dit : « Vous êtes le sel de la terre. » Les prêtres sont envoyés dans le monde, un monde corrompu et corrupteur, pour exercer sur les âmes une action moralisatrice semblable à celle du sel sur les aliments. Rien de plus noble et de plus beau que cette mission d'un homme choisi entre ses frères afin qu'il travaille à les préserver

du mal. Mais pour répandre la pureté il faut la posséder soi-même et, si la diffusion doit en être abondante, la posséder à un très haut degré. Qui pourra communiquer au prêtre cette vertu merveilleuse ? Jésus-Christ par l'Eucharistie, sacrement de pureté et d'amour. La sainte messe, la communion, voilà ce qui permet au prêtre, de lui-même aussi fragile que ses frères, d'accomplir sa mission au milieu des hommes. Ce fut en partant de ces idées mères que Molina, religieux espagnol du xvi[e] siècle, composa son ouvrage sur le Prêtre et le divisa en sept parties : excellence et sainteté du sacerdoce, la sainte messe et la prépa-tion requise pour la célébrer dignement, la pénitence et la communion. Cet ouvrage sérieux et recommandable a été traduit en français plusieurs fois ; la dernière traduction date de 1836, c'est celle que les éditeurs ont reproduite. Le lecteur ne trouvera pas dans les pages de ce livre les agréments et les défauts du style moderne, mais, ce qui vaut mieux, sous une forme simple et claire, un esprit de piété qui l'intéressera et lui fera du bien.

Le Diurnal de Marie, eulogies quotidiennes à la T. S. Vierge, par le P. Pie de Langogne, des FF. Min. Capucins. — 2 petits vol. de luxe de 600 pages. Tournay. Desclée. — Prix, 5,50.

Le R. P. Calasanz de Llevaneras avait composé, en 1885, un *Mariale quotidianum*, livre de prières à Marie, que l'on a traduit dans les principales langues. Le présent diurnal a pour cadre le même ouvrage, mais il y ajoute de nombreuses citations bien choisies pour des lecteurs français et dévots à Marie. Voici l'ordonnance de cet élégant manuel de piété. A chaque jour de l'année correspond un chapitre, qui comprend d'abord 5 réflexions empruntées aux Pères et Docteurs de l'Eglise et groupées sous les 5 lettres du nom de Marie (*Maria*). Après cette sorte d'acrostiche suit une citation empruntée à quelqu'un des grands serviteurs de la Sainte Vierge, puis une courte pratique, et enfin une poésie. Dans un supplément on trouvera en outre les prières les plus usuelles. De cette manière ce charmant ouvrage réalise bien son titre et obtiendra le meilleur accueil.

Agenda-Manuel du Clergé catholique. — Publication annuelle. Année 1890. Paris, Lethielleux. Vol. in-18, portatif. Reliure élégante et spéciale.

Un agenda de ce genre n'avait pas encore été publié en France. M. Lethielleux aura le mérite de combler cette lacune. L'*Agenda*

est conçu et réalisé à un point de vue pratique. Chaque année on recueillera les décisions des Congrégations et du Conseil d'Etat et on y ajoutera une foule de renseignements de toute nature qui ont fait le succès des publications similaires à l'étranger. L'Agenda de cette année est déjà fort complet dans son genre et très satisfaisant.



NÉCROLOGIE

M. LE CHANOINE DUCROST

Nous venons d'avoir la douleur de perdre, et de la manière la plus inopinée, M. le chanoine Ducrost, curé de Solutré, professeur de géologie à la Faculté catholique des sciences. Son nom était bien connu dans le monde savant, et en particulier des lecteurs de « l'Université catholique » ; mais ceux-là seuls qui ont eu l'avantage de connaître de près M. Ducrost, mesureront l'étendue de notre perte et la vivacité des regrets que sa mort a suscités.

M. Ducrost a été enseveli à Solutré, dans cette paroisse qu'il a illustrée par sa science et sanctifiée par son zèle. Du cimetière où il repose le regard s'étend au loin sur la vallée de la Saône, sur ce paysage qu'il avait tant de fois admiré et si poétiquement décrit. Au-dessus est la roche aux flancs déchiquetés et dont les pentes abruptes ont été fouillées dans tous les sens par les soins du regretté défunt et de son collaborateur et ami, M. Arcelin.

A la tête des nombreux amis et des hommes d'élite venus pour assister aux funérailles, M. Valson, doyen de la Faculté catholique des sciences, a prononcé d'une voix émue d'éloquentes et chrétiennes paroles d'adieu qui ont été écoutées, nous dit le *Journal de Saône-et-Loire*, avec la plus vive émotion par la foule des assistants.

Propriétaire-Gérant : P. CHATARD.



TABLE DES MATIÈRES

SEPTEMBRE — DÉCEMBRE 1889

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE



TABLE GÉNÉRALE

ET ALPHABÉTIQUE DE L'ANNÉE 1889

Auteurs dont les articles ont été publiés

Auteurs dont les ouvrages ont été étudiés.

Lyon. — Typographie et stéréotypie Vitte et Perrussel, Imprimeurs de l'Archevêché et des Facultés catholiques de Lyon, rue Condé, 30.

